
3 1761 07882803 5

INTRODUCTION

A L'INVENTAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE (1)

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Le supplément à la série H comprend l'inventaire des archives hospitalières des villes suivantes :

1° Hospice civil Saint-Charles de Rochefort-sur-Mer;

2° Aumônerie et Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy ou d'Aufredi et commanderie de Saint-Ladre de La Rochelle;

3° Hospice civil Saint-Louis de La Rochelle et ses annexes : aumôneries d'Aytré, Charron, Esnandes, Saint-Étienne ou des Forestières, Maillezais, Marans, Mauzé, Montroy, Nuaillé, Surgères et Tasdon;

4° Prieuré conventuel et aumônerie de Pons;

5° Hospice civil Saint-Louis de Saintes;

6° Hospice civil Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély;

7° Hospice de Saint-Martin-de-Ré;

8° Maison des pauvres de La Flotte (île de Ré).

I

D'après un mémoire adressé à Turgot, il n'y avait à Rochefort, en 1724, qu'un seul hôpital, fondé pour les troupes de la marine (2). Charles Jouvenon, supérieur des prêtres de la Mission, et curé de la paroisse Saint-Louis de Rochefort, qui avait eu la pensée d'établir en 1723 une communauté des Filles de Notre-Dame, mais n'avait pas obtenu de lettres patentes, ouvrit en 1731 une *maison de la pitié* qui fut reconnue comme hôpital civil par lettres patentes du 6 mai 1733 publiées en 1739. Jouvenon fut nommé premier administrateur de cet établissement. Il mourut le 6 juillet 1741. Le corps de ville, pour perpétuer sa mémoire, décida que l'hôpital des pauvres prendrait le nom d'*hôpital Saint-Charles*. Deux femmes laïques y soignaient les malades avec le plus grand dévouement, mais elles furent bientôt insuffisantes en présence de l'accroissement que prenait l'établissement, et au lieu de leur adjoindre de nouvelles infirmières, le clergé obtint, en 1742, que le service intérieur fût confié aux sœurs de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul. En 1750, un aumônier spécial fut attaché à l'hospice et la chapelle fut agrandie. Dès 1746, le service de santé fut dirigé par les professeurs et les médecins de l'école maritime de chirurgie, qui tinrent à honneur de s'en charger gratuitement. C'est là que débuta Cochon-Duvivier, qui s'est fait un nom comme savant et comme philanthrope. L'ouverture d'un asile

(1) Les hospices d'Aligre (Marans) et de Jonzac sont postérieurs à 1790.

Les hôpitaux militaires et de la marine sont en dehors du cadre de ce travail.

(2) L'hôpital de la Marine, aujourd'hui caserne d'artillerie, date de 1671. Il fut ouvert aux malades civils jusqu'en 1710, puis transféré dans de vastes bâtiments construits sur le cours d'Ablois, d'après les plans de l'ingénieur Toufaire. L'intendant Charlot de la Granville prit possession du nouvel hôpital le 9 juin 1788, en présence des fonctionnaires de l'Arsenal, des professeurs et des chirurgiens de l'École de Médecine navale. Aux termes de la loi du 30 juin 1798, la Marine a établi une succursale de cet hospice dans « la maison du ci-devant séminaire de Saintes. » L'école d'anatomie et de chirurgie fut ouverte à Rochefort en 1712. Elle fut honorée par l'enseignement des Chirac, Dupuy, Du Laurens, Lucadou, Cochon-Duvivier, Clémot, Bobe Moreau, Tuffet, Rejou, Lefèvre, Lesson, Laurencin, Quoy, etc. Le jardin botanique doit son classement à Lipphardt.



pour les enfants trouvés, sollicitée dès 1775, ne put être réalisée qu'après la promulgation de la loi du 27 frimaire an V qui mettait à la charge des municipalités l'entretien des enfants *de la patrie*.

L'inventaire des archives de l'hôpital Saint-Charles a été rédigé d'après les notes de M. Texier.

II

Les archives de l'*aumônerie et hôtel Dieu Saint-Berthomé* ou *Saint-Barthélemy*, fondé par Alexandre Aufredi, à La Rochelle, en 1203, furent portées en 1800 dans les greniers de l'*hôpital général de Saint-Louis*. Utilisées par les oratoriens Jaillot et Arcère, elles ont été tirées de l'oubli, en 1855, par l'abbé Cholet, alors curé d'Aigrefeuille, depuis chanoine théologal, qui les classa par ordre chronologique, avec le concours de son vicaire, P. Th. Grasilier, Rochelais comme lui.

L'un et l'autre sont décédés prématurément, laissant des notes inachevées.

Sur les rapports de l'inspection générale des archives, le ministère de l'intérieur chargea l'archiviste de dresser l'inventaire de cette précieuse collection. La découverte qu'il fit, en 1876, du testament original d'Aufredi compléta ce chartrier, et des réintégrations successives qu'il provoqua, rendirent à ce fonds son unité et son harmonieux ensemble. Le trésor des chartes rochelaises, conservé dans la tour de Mourcilles (dont l'ingénieur Claude Masse nous a transmis les plans), fut enlevé après la réduction de La Rochelle, par ordre de Richelieu, et transporté en 1631 à la cour des Comptes, par le conseiller Bailly. L'incendie du 27 octobre 1737 a détruit tous les originaux. Seuls, les titres des hôpitaux ont été protégés par les intérêts qu'ils représentaient. Jusqu'en 1628, les administrateurs laïques de l'aumônerie gardèrent soigneusement les chartes hospitalières. Elles passèrent aux mains des Charitains et des Hospitalières, aux termes de l'article 6 de la déclaration du 29 octobre 1628. Un acte du notaire Juge nous apprend qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, dès le 31 août 1685, les biens des consistoires de la religion réformée, l'emplacement des temples démolis et des cimetières profanés furent partagés entre les couvents. Six neuvièmes furent attribués à l'hôpital, deux neuvièmes aux Charitains et un neuvième aux Hospitalières. Les armes royales sculptées au fronton du prêche de la Ville-Neuve (dont une rue garde encore le nom), ornent la massive façade de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis.

La commanderie, aumônerie et maladerie de Saint-Ladre, de fondation municipale, et l'aumônerie de Saint-Jacques, fondée dans la rue Verdière (des quatre fils Aymon ou du Coq), en 1348, par Henri de Nochoué, furent réunis après 1556 à l'hôpital Saint-Barthélemy. Il ne reste plus de titres des aumôneries de Sainte-Marie de Bethléem, de Sainte-Marie de Cougnes, de Saint-Jean dehors, ou vieille aumônerie, de Saint-Julien, ni de l'hôpital de Sainte Marguerite ouvert pendant le siège de 1573 et tout à fait temporaire.

Dix-huit cents chartes sur parchemin constituent le dépôt actuel. Plus de onze cents pièces datent des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Au milieu d'incessantes et inévitables reproductions d'accensements, presque identiques dans leurs formules, l'histoire, la topographie et surtout la linguistique, ont de précieuses indications à recueillir dans ces chartes. Aussi les philologues : MM. Paul Marchegay, Paul Meyer, Boucherie, Frédéric Godefroy, ont-ils puisé dans ce dépôt d'intéressants documents en langue vulgaire ; le signataire de ces lignes en a adressé des copies collationnées par M. Eug. Lelong au Comité historique, il en a publié sept dès 1865, avec fac-simile, et fourni au Musée des archives départementales (n° 63) la charte de 1220, qui a été reproduite par l'héliogravure. La première charte émane, en 1214, du sénéchal de Poitou, au nom de Jean sans Terre, Hubert du Bourg. Elle est passée avec l'assentiment des bourgeois de La Rochelle, *cum consilio burgensium Rupelle*, et mentionne la récente fondation d'Aufredi.

On trouve aussi dans ce chartrier des lettres des maires de La Rochelle « faites en nostre esquevinage », où figurent Jean Chaudrier, le libérateur de 1372, dont Froissart et Ronsard ont rendu le nom populaire ; le chancelier de France, Pierre Doriole, deux fois maire, et dont le père, Jean, avait exercé quatre fois la première magistrature de la petite république.

Les censifs de 1394 et de 1497 se bornent à rappeler que « la maison-Dieu et aumosnerie de davant l'église de Sainct-« Berthomé de La Rochelle fut fondée par très honorables et féaulx crestiens Alexandre Aufrei, bourgeois de la ville de « La Rochelle et Pernelle, sa femme, l'an mil deux cents et trois. »

Au frontispice du censif de 1497, une miniature, finement enluminée et dorée, représente l'hospitalier en robe rouge accueillant les enfants et les pauvres au seuil de l'aumônerie.

L'annaliste huguenot, Raphaël Collin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur au Présidial, a recueilli toutes les traditions locales et les rapporte en ces termes :

« Alexandre Aufrei (ou Ofroy), riche et puissant, fonda et fit faire l'hôpital et hôtel-Dieu de Saint-Berthomé de cette « ville de La Rochelle en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1203. La donation, patronage et collation duquel « hôpital, par son testament et ordonnance de dernière volonté, il donna aux maires, échevins, conseillers et pairs de « ladite Rochelle.

« Par tradition, nous avons appris que cet Ofroy était riche marchand qui trafiquait sur la mer en divers pays lointains, « auxquels ayant envoyé un sien facteur pour trafiquer, icelui facteur fut sept à huit années sans retourner, pendant « lequel temps le dit Ofroy déclina à extrême pauvreté, et fut tellement abandonné de ses parents qu'ils le laissèrent « mendier son pain par les rues et n'avoit aucune retirance, étant le plus souvent couché sur les fumiers et sur les « boutiques. Étant ainsi en cet état misérable, au bout de sept années, arriva son principal facteur, lequel s'émoya de « son maître ledit Ofroy, lequel à peine personne connaissait. Mais l'ayant enfin trouvé au dit misérable état, ledit facteur « lui rendit compte de sa négociation, et lui apporta de très grands biens; lesquels ayant en sa possession, à cause de « l'ingratitude de ses parents, il ne voulut qu'aucun d'eux en jouit ni fut son héritier, ains voua de faire bâtir ledit hôpital « Saint-Barthélemy, icelui fonder et donner tout ce qu'il avoit aux pauvres, comme il fit, et fut lui-même hospitalier, « jusqu'en l'an 1215, qu'il institua Pierre Barbe. »

De la légende essayons de dégager l'histoire.

Elle repose sur un document contemporain d'une authencité inattaquable, sur le testament original d'Alexandre Aufredi.

La date se tire de la magistrature annuelle du maire, rapprochée de l'épiscopat de Ponce II de Pons, le prélat de Saintes, qui, à défaut de notaire, a apposé sur le testament son sceau armorial, importante formalité attestée par la formule finale de la charte.

Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, Alexander Aufredi salutem......... quod ego in presentia venerabilis patris mei P. Dei gratia Xanctonensis episcopi......... permissionem vel ordinationem aliquibus vel cum aliquibus fecerim de domo helemosinaria nova quam edificari apud Rochellam......... voluntate mea in irritum revocari et statui quod in dicta domo sit procurator rerum temporalium laïcus qui paupe....... ministret. Ad presens autem volo et statuo quod P. Barba si ipsum de transmarinis partibus redire contigerit......... lium ipsius domus perpetuus procurator. Si vero non redierit, volo et statuo quod ibi statuatur procurator ad consilium..... mei P. Xanctonensis episcopi sicut karissimi et carnalis amici mei et ad consilium proborum virorum J. Galerne majoris, S. de Bello loco, A. de Carturtio, J. Junan, Giraldi de Camera, S. Guiart, J. Sararici, P. Fulcherii, J. de Jardo Phil. Letegii, Alexandri Tolope et Gaufridi Aufredi. Post vero decessum istorum volo quod statuatur procurator ad consilium majoris et X^{cem} proborum virorum de Rochella, quorum medietas sit de meo genere, si in Rochellam idonei poterint inveniri. Statuo etiam quod ad presens Hubertus presbiter et magister Galterius si forte redierit de transmarinis partibus ibidem statuantur et ad ecclesiastica sacramenta ministranda pauperibus et fratribus dicte domus preter baptisma. S........ non redierit ad electionem procuratoris domus et consilium supra dictorum virorum alius presbiter statuatur, alter vero istorum presbiterorum ep..... det curam animarum fratrum et pauperum ipsius domus uterque istorum presbiterorum de ipsa domo X libras tantum modo recipiet..... cris dicte domus. Si vero probi homines supradicte procuratorem domus vel presbiterum qui non habuerit curam animarum in honesto..... domini episcopi potuerint ipsos removere alterum vero qui curam animarum habuerit similiter cum licentia domini episcopi. Omnia vero b......... mobilia et omnia debita mea lego dicte domui helemosinarie, exceptis illis rebus quas legari uxori mee cons..... meis ita videlicet quod ipsa domus ad arbitrium legatariorum meorum videlicet domini. P. venerabilis episcopi Xanctonensis. S. de Bello loco......... G. Aufredi et Alexander Tolope de debitis et querelis meis satisfaciat competenter Episcopus ad meam petitionem presentibus litteris sigillum suum fecit appon....

Au dos est écrit : Lettres de la fondation et privilegez de ceans.
Original sur parchemin jadis scellé sur simple queue.) (Les lacunes indiquent des trous dans l'original.)

Aufredi meurt et ses dernières volontés ne sont pas respectées ; convoitant les libéralités faites à l'aumônerie naissante par son fondateur, les Templiers envahirent l'hôpital à main armée. Le maire et les bourgeois de La Rochelle adressèrent lors une supplique à Henri III d'Angleterre, leur souverain depuis le fatal divorce de Louis VII. Le roi accueillit la requête et la transmit au Saint-Père. Arcère donne le texte de la bulle du pape Honorius III, datée du 9e des calendes de

juillet, la 6e année de son pontificat (le 23 juin 1222), par laquelle le Souverain Pontife confie à trois dignitaires ecclésiastiques du diocèse le soin de réprimer les entreprises (« insolentia ») des Templiers.

La seconde mairie de Galerne s'étend du mois d'avril 1220, au mois d'avril 1221. Les prétentions des Templiers sur l'aumônerie suivirent de près la mort du bienfaiteur, qui est ainsi fixée non plus à 1215, selon la mention du censif de 1497, mais bien aux environs de l'année 1220, date du testament. C'est aussi l'époque approximative du décès de l'évêque de Saintes, lequel, par un décret de 1217, sanctionna la division de la paroisse de Notre-Dame de Cougnes en trois nouvelles paroisses. Dès 1214, les trois chapelains avaient consenti à l'érection d'un autel et à la célébration du culte dans la chapelle de l'aumônerie, moyennant trois cents sols de revenu partagés entre eux. Le corps d'Aufredi fut enseveli devant l'autel.

Une bulle du pape Alexandre IV (23 octobre 1256) constate l'accomplissement de ces dispositions.

Pernelle, qui survécut à Aufredi, n'avait pas ou n'avait plus d'enfants quand son mari fit son testament.

L'armateur n'avait pas eu à se plaindre de la dureté des siens durant son infortune, puisqu'il les associa à sa bienfaisance, en les faisant entrer de moitié dans le conseil d'administration de son hôtel Dieu. Sa charité eût-elle pardonné entièrement les offenses personnelles, Aufredi ne se serait pas senti libre de confier son établissement aux gens qu'il aurait su, par expérience, endurcis contre l'infortune et impitoyables au malheur. En se consacrant, avec sa femme, au soin des pauvres, Aufredi ne s'était pas retiré du monde, mais il se mêlait sans cesse aux hommes les plus considérés de son temps; il frayait avec l'aristocratie municipale et il donne à l'évêque de Saintes, de la maison des sires de Pons, les titres de très cher et personnel ami.

Le 19 novembre 1473, en confirmant les privilèges de l'aumônerie, Louis XI s'exprime ainsi :

« La dicte aumosnerie Saint-Berthomé de ladicte ville estoit du corps et collegge d'icelle ville et desdiz maire, eschevins, conseillers et pers, qui en avoient la totalle et principalle administracion de ladite aumosnerie comme membre deppandant d'eulx, en laquelle aumosnerie ils avoient totalle puissance et jurisdicion et estoit icelle aumosnerie office de ladicte ville de La Rochelle, en laquelle ausmosnerie... lesdits maire, eschevins, etc., commectoient et ordonnoient ou eslisoient, toutes voyes que besoing en estoit, l'un d'eulx pour gouverner et administrer icelle dicte aumosnerie... pour recueillir les pauvres gens, malades, orphelins ou souffreteux affluans en ladicte ville qui est assise sur port de mer de toutes nations... car ledict aumosnier... est homme lay, non subgect à paier aucune finance, en icelle dicte aumosnerie noustre Saint Père le Pape, archevesque ne l'évesque de Xaintonge, ne autre prélat d'église n'avoient que veoir ne que congnoistre en forme et manière qui fust, mais estoit uniquement icelle dicte aumosnerie office de ladicte ville, corps et collegge d'icelle et le service et autres euvres piteuses et charitables qui estoit fait en ladicte aumosnerie estoit fait par chapellains locatifs et par la main dudict aumosnier lay et dudit collegge de lad. ville, sans ce que les gens d'église y eussent que veoir et que congnoistre, et n'avoit icelui aumosnier de soy mesmes puissance de faire, bailler ne passer aucuns contraulx sans l'autorité desdicts maire, eschevins, conseillers et pers, auxquieulx appartenoit ladicte aumosnerie... » M. le docteur Cardailhac, étant médecin en chef de l'hôpital, une inscription en lettres d'or, sur marbre blanc, a été placée, en 1864, dans le vestibule de l'hôpital, d'après le texte fourni par M. L. Delayant et sur le rapport de M. de Mas-Latrie.

L'an 1203 Alexandre Aufredi, bourgeois et armateur de La Rochelle, tombé, selon la tradition, de l'opulence dans la pauvreté et redevenu riche par le retour inespéré de ses navires, fonda et dota cet hôpital, s'y consacra avec sa femme Pernelle au soin des malades et le légua, en 1220, à la commune de La Rochelle. Après le siège de 1628, Louis XIII le confia aux frères de la Charité; il a été érigé en hôpital militaire en 1811.

La charge d'hospitalier, aumônier, procureur, gouverneur ou administrateur de l'hôpital (ces divers titres sont indifféremment employés), était très honorable, car elle conduisait souvent à la mairie ou à l'échevinage et conférait ainsi la noblesse ; mais elle était tellement lourde qu'il fallut rendre l'acceptation de ces fonctions obligatoire pour l'élu. Quand la majorité de la population rochelaise fut devenu protestante, le gouverneur appartint à cette communion jusqu'en 1628.

Nous publions pour la première fois la liste de ces dignitaires.

LISTE DES PRIEURS, GOUVERNEURS, PROCUREURS, AUMONIERS, HOSPITALIERS OU ADMINISTRATEURS

DE L'AUMONERIE OU HOTEL-DIEU SAINT-BARTHÉLEMY

1 Alexandre Aufredi, 1203-1220.
2 Pierre Barbe, 1224? novembre 1232. — Désigné par Aufredi lui-même dans son testament.
3 Maistre Girard Vender, juin 1256.
4 Guillaume Helyes, mai 1263-1271.
5 Johan de Londres, novembre 1282.
6 Thomas de Sanz, juin 1287, juillet 1294, nommé Thomas de Kauz par le censif.
7 Johan de Maraant dit le Megeicer, janvier 1299, février 1301.
8 Domingue Berthomé, 1306-1315.
9 Berthelot de Vernoil, 1318, 11 mars 1334.
10 Johan de Vair (Vers), 1341, mort avant 1346.
11 Johan Mosner, 1349.
12 Guillaume Mosner dit Chapellet, 1350-1351.
13 Pierre de Jasse, clerc prieur, 1351.
14 Pierre La Calme, 1352, 25 mars 1357. En janvier 1354, il eut pour compétiteur Maurice Testard, ce qui nécessita l'intervention d'arbitres.
15 Johan de Maignac, 27 février 1359, 22 janvier 1377.
16 Johan du Sollier, installé le 19 mai 1378.
17 Astor Barthomé, 1379.
18 Johan Rouart, installé en septembre 1380.
19 Thomas Brouart, 1384-1387.
20 Maistre Jehan du Cheillou, 1387-1397.
21 Thomas Laurens, installé le 12 mars 1397.
22 Jehan du Cheillou, installé le 16 novembre 1408.
23 Sire Jehan Foulquier, installé le 14 novembre 1415.
24 Maistre Guillaume Massicot, installé le 14 novembre 1420.
25 Sire Jehan Guybert, installé le 22 février 1450.
26 Maistre Nicole Pignonneau, installé le 9 février 1452.
27 Jehan Guybert, installé le 13 août 1453.
28 Nicole Pignonneau, 27 décembre 1454.
29 Sire Foulques Roullin, 1470.
30 Maistre Pierre Pierre, 1475.
31 Noble homme Georges Geoffroy, 1492.
32 Noble homme Pierre Langlois, 1495.
33 Maistre Guillaume Moulinier, 1504.
34 Maistre Jehan Foulquier, échevin, 18 juin 1515; — mars 1518.
35 Maitre Jehan de Fourest.
36 Noble homme Olivier le Queux, sieur de la Tousche et de l'Isle, 20 mars 1530; — 14 mars 1535, devint maire.
37 Anthoine de la Roche, maître d'hôtel du gouverneur, 1536-1537, « de laquelle il n'a rendu compte. »

38 Noble homme maistre René Johanneau, 1538-1539.
39 Olivier le Queux, 6 avril 1539; — 5 avril 1540.
40 Olivier le Queux et Jacques Bureau, 6 avril 1540; — 5 avril 1542.
41 Yves Testard et Raoulet Cadois, 6 août 1543; — 5 avril 1545.
42 Olivier le Queux et Pierre Boisseau, 26 mars 1546; — 24 mars 1549.
43 Olivier le Queux.
44 Jehan Rondeau.
45 François Barrier.

En vertu d'un statut municipal, l'élection des Hospitaliers devient triennale, les années de leur administration commençant au 25 mars et finissant à pareil jour.

46 Raoullet du Jau, 1555 à 1557.
47 Toussaint Gorribon, 1558-1560.
48 Pierre Guyet, sieur de Barbaran, 1561-1563.
49 Guillaume Choisy, escuyer, 1567-1569, fut le premier Hospitalier professant le culte réformé.
50 Claude Huet, échevin, 1570-1572.
51 Jehan Blandin, escuyer, sieur des Herbiers, 1573-1575.
52 Jehan Thévenyn, escuyer, 1576-1578.
53 François Pajault, escuyer, 1579-1581.
54 Jehan Bouhereau, escuyer, 1582-1583, décédé le 11 mai 1584.
55 René Bréchelière, acheva ce qui restait des trois années du précédent.
56 Louys Gargoulleau, escuyer, sieur de Nieul, échevin, 1585-1587.
57 Jehan Blandin, escuyer, sieur des menus fiefs, échevin, 1588-1590.
58 François Manigault, pair, 1591-1593.
59 Louys Berne, sieur de Pont de la Pierre, 1594-1596.
60 Jacques Barbot, escuyer, sieur de Lardaine, 1597-1599.
61 Jehan Deschamps, pair, 1600-1602.
62 Jehan de Casault, sieur de Pré-aux-Bœufs, échevin, 1603-1605.
63 Paul Yvon, escuyer, sieur de Laleu, échevin, 1606-1608.
64 Gabriel de Lametu, escuyer, sieur de Cheusses et de Condun, 1609-1611.
65 Abel Barbot, sieur de Lardaine, échevin, 1612-1614.
66 Jehan Berne, escuyer, sieur d'Angoulins, de Jousserans et de Loumée, échevin, 1615-1617.
67 Daniel de Lastres, pair, 1618-1620.
68 Louys Easme, sieur de Lugré (près Fontenay), pair, 1621-1622, meurt avant d'avoir achevé ses trois années.
69 Samuel Georges, pair, achève ce qui restait des trois années.
70 Josué Gargoulleau, 1624-1626.
71 Jehan Taray, 1627 jusqu'au 30 octobre 1628. D'après le ms. de Colin, il fut banni, avec neuf de ses compatriotes, lors de l'entrée de Louis XIII à La Rochelle.

ARCHIDIACRES D'AUNIS AU TREIZIÈME SIÈCLE D'APRÈS LES CHARTES ET LES NOTES DE L'ABBÉ CHOLET.

Ranulfus,		1040. } (Dédicace de l'abbaye de la Trinité de Vendôme).
Acbaldus,		1040. } « A Santonis civitate. »
Goscelinus,		1075.
Ramuulfns et Gaufridus Nebodets,		1079. (Besly, *Poitou*, page 480.)
Petrus,		1096-1107. (Cartulaires de Saint-Jean d'Angely et de Saintes. Évêque de Saintes en 1107.)
Goscelinus,		1110-1117.
Gaufridus,	29 septembre	1149.
Johannes,	17 août	1159, après 1167 et avant 1174. (Cartulaires de Notre-Dame de Saintes.)
Henricus,		1178-1182. (*Patrologie* de Migne.)
P.,		1217-1221. (*Antiquaires de l'Ouest*, 1847, page 227 et *Gallia christiana*, II, colonne 1102.)
Aimericus de Brolio, cognomento Tabater,		1226-1250.
Constantinus de Clarello,		1256-1261.
Poncius de Ponte,		1261-1267.
Petrus Vigerii.		1269.
Adhemarus de Borno.		1269-1271.
Petrus Sorini.		1273.
Giraldus de Griers.		1275-1283.

Le chartrier de l'aumônerie de Saint-Barthélemy fournit aussi des renseignements sur les plus anciennes familles municipales rochelaises. En les reproduisant, nous devons remarquer que peu d'individualités saillantes se détachent, à cette période reculée, dans les annales de La Rochelle, dont la commune autonome est presque le seul héros, ce qui imprime à son histoire un caractère impersonnel.

Le premier maire de La Rochelle fourni par les matricules, Robert de Montmirail, devait son nom au domaine de Mireuil, dont le nom, en 1267, était Mirail. Il fut au nombre des compagnons d'armes de Richard Cœur-de-Lion, avant 1187, avec Guillaume de Mauléon et le sénéchal du Poitou, Pierre Bertin. Décédé pendant l'année de sa mairie, il fut enterré à Saint-Hilaire de Bonnevau, près Puilboreau, dont il était fondateur, d'après les notes de l'abbé Cholet. Son fils, Guillaume de Montmirail, fut aussi maire de La Rochelle. Marguerite, fille de Guillaume, épousa Robert de la Ferté (comptes d'Alphonse de Poitiers, publiés par M. Abel Bardonnet). De ce mariage naquit Marie, qui s'unit en premières noces avec Helyes de Vaumayner ou Beaumanoir. Devenue veuve, elle épousa Pascaut de Mastaz, maire en juin 1259 et en troisièmes noces Johan Aimery, « fils de fahu Helyes Aimery. »

Une charte du 12 février 1220 nous fournit les noms de Geoffroy de la Ferté, bourgeois de La Rochelle, associé à celui d'un héros des Croisades, un compagnon de Savary de Mauléon, Hervé de Damiette.

Trois Rochelais du nom de Sanz signent la charte octroyée à la commune par Éléonore d'Aquitaine, ainsi que celle des privilèges de la ville de Poitiers, donnée à Niort en 1199. Sanz de Beaulieu, chargé de l'intérim de la charge de sénéchal, au nom d'Henri III d'Angleterre, est aussi témoin du testament d'Aufredi, qu'il avait assisté dans plusieurs transactions. Au mois d'août « Johan Sahanz, bourgeois de La Rochelle et si heir » ont cent sols de rente sur le grand fief d'Aunis. Son fils Guilleme scelle une charte de janvier 1271 d'un sceau figurant *une aigle aux ailes éployées*.

La famille municipale de la Motte tirait son nom du fief sur lequel devait s'élever le fort Louis, de lugubre mémoire, « qui avala » La Rochelle en 1628, selon la prédiction de Lesdiguières.

L'importance des revenus de l'aumônerie au quinzième siècle est attestée par le fait suivant, que nous avons publié. (*La Rochelle, au temps de Charles VII.*)

En 1434, Charles VII manquait d'argent pour envoyer en Écosse les ambassadeurs qui devaient en ramener la jeune princesse fiancée à son fils. Le général des finances et le maître d'hôtel du Roi imaginèrent d'imposer le gouverneur de l'hôpital Saint-Barthélemy et prétendaient le contraindre à amortir les rentes et les revenus appartenant à l'établissement pour les mettre aux mains du Roi. Le maire et le corps de Ville intervinrent et représentèrent à Sa Majesté que « le divin « service et les œuvres de miséricorde et les autres biens faits en icelle aumônerie demoureroient à faire et du tout em- « peschées » si les revenus étaient détournés de leur véritable affectation. Le Roi se rendit à ces requêtes, il se contenta d'une somme payée comptant de sept cent cinquante livres tournois, avec fondations de messes royales, et à ce prix, il promit de respecter les privilèges de l'aumônerie.

Les *Annales de l'académie de La Rochelle* pour 1865 contiennent un mémoire de M. L. Delayant sur les *recettes et dépenses de l'aumônerie Saint-Berthomé en* 1472, sous l'administration de sire Fouquet Roulin (dont les armes étaient deux chevrons accompagnés de trois quintefeuilles, deux en chef et un en pointe.) Institué en 1470, il mourut en exercice le 15 février 1475.

Les comptes furent vérifiés par les commissaires Jehan Mérichon, Pierre de Roussi et Jehan Jouhet.

Les échevins, pairs et conseillers de la commune se partageaient alors les offices municipaux rétribués; les commissaires, chargés de vérifier les comptes de l'aumônier, recevaient une indemnité qui dépassait du double les honoraires annuels des trois médecins de l'hôpital, et il était pourvu à leurs dépenses aux frais de l'hôpital pendant tout le temps que durait la reddition des comptes. Aujourd'hui les fonctions municipales, celles de l'administration de l'hospice sont entièrement gratuites et même l'entrée du conseil municipal est interdite à quiconque reçoit un traitement de la ville.

Le chancelier de France, Pierre Doriole, qui devait à l'aumônerie une rente annuelle de deux cuillers d'argent, laisse cette dette en souffrance, et elle figure dans les sommes à déduire pour non-paiement. Les quêtes pour les indigents produisaient beaucoup moins au quinzième siècle qu'actuellement.

« Des deniers venus du sépulchre, argent du pardon et pain bénit de Pasques, soixante-cinq sols. » — La ville verse, en outre, à l'hôpital deux fois par an la somme de vingt sols pour aumône, le lendemain de la Pentecôte et celui de la Toussaint. La mortalité à l'hôpital, pour 1471, fut de trois cent seize personnes. Un bréviaire (1), à l'usage du Poitou, fut vendu huit livres cinq sols, et un petit *vade-mecum* une livre sept sols six deniers. L'administrateur ou gouverneur de l'hospice recevait un traitement annuel de deux cent vingt livres, ainsi que sa femme qui faisait faire les lessives de l'établissement. Il était, en outre, remboursé de ses frais de voyages. Il avait sous ses ordres deux clercs à vingt et à dix livres par an. Deux médecins et un chirurgien avaient à se partager treize livres quinze sols. Une redevance de « quatre cousterets vin bastard » était due aux prieur et couvent de Sermaise.

Les chapelains recevaient chacun douze livres d'honoraires annuels et le casuel s'élevait, en 1471, à quatre livres dix sols six deniers. En 1516, le nombre des chapelains fut porté à neuf et les frais de culte s'élevèrent à quatre-vingt-quatre livres quatre sols, soit plus de six fois ceux du service médical. Le calligraphe Guillaume Larbalestrier, auquel on doit le *Songe du Vergier*, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, reçut quinze écus pour avoir écrit deux manuscrits pour l'aumônerie.

Durant une épidémie de « pestilence », en vertu d'une délibération du corps de Ville du 8 janvier 1471, douze religieuses « de l'Ostel-Dieu de Paris » furent attachées à l'hospice, ce qui entraîna une dépense une fois faite de trois cent vingt-cinq livres dix sols pour constructions, et une dépense annuelle de 90 livres, plus leur entretien.

Rappelons, en terminant ces notes, que ce chartrier, qui présente un vif intérêt philologique, est trop incomplet dans son état actuel pour résoudre aucun problème d'histoire locale; il éclaire certains détails, et est plutôt une mine à explorer qu'un monument complet. Malgré d'importantes monographies par MM. l'abbé Cholet, Delayant, Jourdan et d'autres érudits, l'histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy est encore à faire.

(1) V. *Revue des Sociétés Savantes*, 1876, pages 162, 163, le marché passé pour la confection d'un livre d'heures avec vignettes et initiales d'or et d'azur. — 3 juin 1468.

III

HÔPITAL SAINT-LOUIS DE LA ROCHELLE.

Le conseil, composé de douze syndics et des cinq commissaires des paroisses qui administraient La Rochelle depuis la suppression de la mairie élective (18 novembre 1628), acheta de Françoise de Sarragand et de sa sœur Jeanne, femme de Pierre de Montalembert, le domaine du Plessis, près Rompsay, au prix de onze mille livres et trois cents livres de pot de vin, suivant acte reçu par Teuleron, notaire royal, le 14 mai 1667, pour y établir un hôpital pour les pauvres, malades, mendiants et orphelins, aux termes de la résolution de l'assemblée générale des habitants, le 3 avril 1667.

Le même jour, les administrateurs empruntèrent quinze mille livres à l'intendant Colbert du Terron, pour solder leur acquisition et faire les travaux nécessaires d'appropriation.

Louis XIV consacra l'existence légale de cet établissement par lettres patentes de janvier 1673, et donna à l'hôpital les matériaux et l'emplacement du prêche de la Ville-Neuve, construit le 1 mars 1630 pour remplacer le Grand Temple de la place du Château, converti en cathédrale, et démoli le 30 mars 1685, en exécution d'une sentence du Parlement de Paris du 18 janvier, qui envoyait les pasteurs à la Bastille, interdisait l'exercice de leur culte et devançait la révocation de l'édit de Nantes. Le domaine du Plessis fut alors vendu aux Pères Jésuites qui le gardèrent jusqu'à l'arrêt du Parlement du 6 août 1762. L'hôpital général ne fut pas seulement un établissement charitable, il devint un lieu de détention pour les malheureuses femmes religionnaires, arrêtées par la maréchaussée pour avoir lu l'Évangile et prié aux assemblées du désert. (C. 135.)

En 1697, les ressources de l'hôpital général furent accrues par la réunion des biens et revenus des aumôneries de Maillezais, Saint-Martin de Nuaillé, Saint-Étienne d'Aytré, Saint-Pierre de Mauzé, Saint-Julien de Monroy et Tasdon, en 1725, par celle de l'hôpital de Marans et des aumôneries de Surgères, Charron, et le 5 novembre 1793, par celle de l'hôpital Saint-Étienne fondé par une laïque, Anne Forestier, sous le patronage de l'évêque Étienne de Champflour, qui attacha aussi son nom au développement de l'instruction des filles à La Rochelle.

Une décision du corps de Ville du 24 mars 1794 annexa l'hôpital fondé par les protestants et à leurs frais en 1765, estimé par le texte de cette délibération à 19,449 livres. Par délibération du 16 fructidor an XII, l'existence distincte de l'hôpital fut consacrée, d'après les actes d'acquisition et l'inventaire qui fut fait lors de la réunion, et des legs importants furent faits aux deux établissements par des protestants, Fleuriau-de-Bellevue, correspondant de l'Institut; Gabriel Admyrauld, Mlle Lescure de Bellerive, etc.

Outre le privilège exclusif de la vente de la boucherie de carême, pour les infirmes et les malades, l'hôpital général de Saint-Louis possédait le droit de tenture aux enterrements, un droit sur les octrois et sur les spectacles, une taxe sur tous les habitants, et il recueillait le produit des divers ateliers établis dans son enceinte, parmi lesquels on cite une manufacture de faïence florissante en 1725, mais qui n'eut qu'une existence éphémère.

La chapelle de l'hôpital est décorée d'une toile d'Eustache Lesueur, représentant l'Adoration des Bergers (1). Elle contient les tombes de l'évêque Augustin Roch de Menou, qui refusa la statue, votée de son vivant par la reconnaissance des administrateurs; de son frère, André, marquis de Menou; du chanoine Charles de Hillerin, docteur en Sorbonne; du trésorier de France, Paul-François Depont, décédé à 75 ans, le 13 juin 1774. Les inscriptions tumulaires sont accompagnées des armoiries des défunts : *de gueules à une bande d'or* pour la famille de Menou, *un pont et deux fasces en chef* pour la famille Depont.

Les docteurs en médecine attachés à l'hôpital général Saint-Louis ont été : Cochon-Dupuy, de Bellisle (1733); François Hallays (1741); Girard de Villars, Martin-Dupuy de La Porcherie (17 août 1767); Guillaume-Martin Destrapières (2 mai 1783); Ami-Félix Briault (27 mars 1787); Viellefonds (31 décembre 1792), et dans la période moderne : Goujaud-Bonpland, (en chef an 12-1814), Romieux aîné (en chef 1814-1832), Edme Romieux (en chef 1832-1873), Ernest Romieux, petit fils (adjoint 1857); Mallet (adjoint 1847, en chef 1873), Chesnel, Gaudin, Charles-Rodolphe Meyer (élève de l'école

(1) Les Oratoriens avaient commandé en 1653 cette toile à Lesueur, pour leur église de Sainte-Marguerite. M. Benjamin Fillon a écrit l'histoire de ce tableau. (Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaigien. 1861. In-8

pratique, ancien interne des hôpitaux de Paris, docteur en 1841, chirurgien adjoint 1860, médecin adjoint 1869), Fromentin. — Pros. — Gustave Drouineau fils (méd. adjoint, 15 mars 1869, chir. adjoint 14 déc. 1869.)— Ph. David (1881.)

Les chirurgiens donnèrent gratuitement leurs soins aux malades de l'hôpital jusqu'au 5 juillet 1756, époque à laquelle le corps de ville attacha une modique rémunération de deux cents livres à cette œuvre de dévouement, pour qu'un même praticien pût « suivre avec plus de connaissance les maladies qu'il aurait vu naître. » Les chirurgiens successifs ont été : Louis-Éleazard de Lavienne (5 juillet 1756) ; Philibert Clarault (17 mai 1765) ; Jean Gabaude, décédé le 7 fructidor an 9, Pinel, chirurgien en chef (7 fructidor an 9 — 20 avril 1833), Vivielle (en chef 1833-1857), Paul Drouineau, père (docteur 1829, adjoint 1833, en chef 1857), Charles-Rodolphe Meyer (docteur 1841, chirurgien adjoint 5 mars 1860, médecin adjoint 14 décembre 1869), Gustave Drouineau (méd .adjoint 15 mars 1869, chir. adjoint 14 décembre 1869, chirurgien en chef 1882), des Mesnards, Barthe (19 avril 1875), Moreau (1875). Pichez, médecin de la marine en retraite, et Hillaireau, adjoints (1882).

Les sœurs de la Sagesse, dites de Saint-Laurent, furent appelées au service intérieur de l'hospice le 13 juin 1725, et le conservèrent jusqu'en 1793. Elles furent de nouveau installées le 28 frimaire an XIII.

Pendant cet intervalle de douze années, l'administration dut s'adresser à des dames charitables laïques pour remplir cette mission d'abnégation et de dévouement. Voici le témoignage qui leur fut rendu le 16 ventôse an XII : « On doit se « rappeler les sacrifices auxquels ces dames se soumirent : les unes en abandonnant leurs familles, d'autres en renonçant « à des pensionnats, chacune, enfin, aux moyens d'existence qu'elles avaient adoptés. Depuis leur entrée à l'hospice, elles « ont rempli le devoir de leurs pénibles fonctions, quoique souvent elles aient eu à lutter contre les diverses contrariétés « des circonstances difficiles qui se sont succédées, qu'elles aient eu à supporter toutes les privations, même pendant « très longtemps, celle de leur traitement pécuniaire, sans que rien n'ait altéré leur constance et leur zèle à seconder les « vues de l'administration. » Le 4 fructidor an XIII, le préfet Guillemardet ajoute son suffrage à celui de la commission hospitalière. « Ces dames méritent toute notre reconnaissance. Dans des moments difficiles, elles se sont consacrées au « soulagement des pauvres. Que de vertu il leur a fallu pour exercer des fonctions si pénibles, pour les exercer par choix « et lorsque leurs goûts, leurs occupations, leurs idées religieuses s'étaient dans leur jeunesse tournés d'un tout autre côté ! « Je sens tout ce qu'il en coûtera à leur cœur pour se séparer d'infortunés auxquels elles se sont attachées par le soin « même qu'elles ont pris, et il n'est rien que nous ne devions faire pour adoucir l'amertume d'une telle séparation qui ne « peut être sentie que par le petit nombre de personnes qui savent combien l'on s'attache à ceux à qui l'on fait du bien. »

IV

Les archives du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de la ville de Pons comprennent 607 pièces remontant à 1214 qui se répartissent de la manière suivante : 41 pièces du treizième siècle, 109 du quatorzième, 141 des quinzième et seizième, 143 du dix-septième et 160 du dix-huitième. Trois pièces ne portent point de date. Un censif du quinzième siècle, dérelié contient 69 folios sur parchemin. Des extraits dudit censif forment cinq rouleaux (1324, 1327, 1346, 1381 et 1465). On trouve dans ces documents les éléments pour dresser des listes des évêques de Saintes, des archidiacres, des sénéchaux de Saintonge et plusieurs sceaux inédits ; ceux de « *Philippus de Chamli, apud Paracollum* » (1290) ; prêtre, garde-scel du Roi de France dans la baillie de Parcoul, de la Sénéchaussée de Saintonge (1312) ; de Thibaud, évêque de Saintes (1327) ; d'Arnauld de Bernard, archidiacres (1333, 1342, 1344 et 1346) ; de Gualhard, évêque de Saintes, tenant l'archidiaconé vacant (1354) ; de Seguin, archidiacre de Saintonge (1372) ; de Renaud de Pons (1372) ; de Pierre, archidiacre de Saintonge (1387), le sceau établi aux contrats pour la ville et châtellenie de Pons (1462), celui de la nouvelle aumônerie (*S. nove domus elemosinarie de Ponte*) et celui de la ville de Pons en 1790. Il n'y a aucune charte en langue vulgaire antérieure à 1408.

M. Paul Marchegay, du comité historique, a publié les 33 chartes latines originales du prieuré de Pons (1070-1203) provenant du fonds de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur (archives de Maine-et-Loire). (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IV, p. 17 à 73.) Les titres du vieil hôpital de Pons ne remontent qu'à 1470.

M. G. Musset, archiviste paléographe, bibliothécaire de La Rochelle, a publié le chartrier de l'hôpital de Pons. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IX, etc.) — Voir également l'*Art en Saintonge*, tome I° ; fascicules 6 et suivants.)

V

L'hôpital Saint-Louis de Saintes, établi « suivant les délibérations et du consentement tant du sieur évêque de Saintes que des maire, échevins et habitants de ladite ville, en conséquence de la déclaration de 1656 », fut confirmé par lettres patentes de 1687. Un brevet royal, signé à la requête de l'évêque de Saintes, attribua à l'hôpital tous les biens des consistoires et des temples et cimetières de la R. P. R. du diocèse de Saintes.

VI

L'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, fondé par arrêt du conseil privé et lettres patentes des 2 septembre 1695 et novembre 1696, a recueilli les biens de l'aumônerie de l'abbaye, qui remontait, suivant la tradition, au onzième siècle ; de la commanderie de Saint-Lazare, réunie à l'Hôtel-Dieu par édit du 17 avril 1693 ; des aumôneries de Lussant, fondée le 3 novembre 1339 par le maire Aymar de Loupsault ; de Notre-Dame des Halles, établie en 1429 par l'échevin Gallerant ; de Saint-Michel, Saint-Hilaire de Loulay, Melle, Matha, La Revêtison-Chabot, La Tour-Blanche, Frontenay l'Abattu, Saint-Blaise en Saint-Cyr-d'Arsay, Bresdon, Courjon, Saint-Jacques de Montbron, Taillebourg, Grand-Hôpital, etc. L'inventaire a été rédigé par M. L. C. Saudau.

VII

L'hôpital Saint-Louis, dont la fondation fut autorisée par Louis XIV à Saint-Martin de Ré, en août 1705, succéda à l'hôpital Saint-Honoré, remis le 17 juin 1674 aux religieux de la Charité, qui obtinrent des lettres patentes en juillet 1695. Les biens du consistoire lui furent attribués. Les Charitains, au nombre de sept, administrèrent également l'hôpital militaire. Six sœurs de la Charité, dites de Saint-Lazare, établies en août 1705, tinrent l'hôpital pour les femmes et montrèrent à lire à la jeunesse.

VIII

La « maison des pauvres » de la Flotte, acquise en 1632, et « l'école de Charité » furent tenues, en 1725, par deux filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Trois sœurs de l'ordre de Montoire instruisirent la jeunesse et visitèrent les pauvres malades d'Ars, à partir du 15 décembre 1721.

La Rochelle, 31 décembre 1881.

L'archiviste de la Charente-Inférieure
De Richemond

Officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère de l'Instruction publique
pour les travaux historiques
Lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien.

Département de la Charente-Inférieure.

AUMONERIE ET HOTEL-DIEU SAINT-BARTHÉLEMY *alias* D'AUFRÉDI DE LA ROCHELLE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

NOTA. (Cet inventaire, rédigé antérieurement aux prescriptions de la circulaire du 20 juin 1854, a été maintenu dans sa forme ancienne.)
Ce chartier est déposé à la bibliothèque de la ville de la Rochelle.

1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 1 sceau cire verte brisé.

1214-1245. — Concession faite par H. Du Bourg (*H. de Burgo*) sénéchal du Poitou, pour Jean sans Terre, roi d'Angleterre, d'une voie publique près des murs de la Rochelle et de l'aumônerie fondée à la Rochelle par Alexandre Aufrei (*Aufredi*) moyennant une rente annuelle de 12 deniers, payable à la Saint-Michel, pour favoriser l'agrandissement de ladite aumônerie. — Vente de 10 sols de cens sur une moitié de six *escrènes* faite à Alexandre Aufredi, par Bernart Lasner de Celle et Garnier de Nieul, sous le sceau de P. de Ronflac, alors maire de la Rochelle. — Confirmation par Pétronille Marcescha, à Alexandre Aufredi, des 10 sols de cens sur sa 8e partie de six escrènes qui avaient appartenu à Pétronille de Saint-Heric (*de Sancto Aredio*), sous le sceau de P. de Ronflac, alors maire. — — Vente et confirmation par Marie Marcescha, du consentement de Hugues de Sevret, son mari, à Alexandre Aufredi, de 10 sols de cens sur sa 8e partie de six escrènes, qui avaient appartenu à Pétronille de Saint-Héric. P. de Ronflac, maire. — Permission accordée par Ponce II, évêque de Saintes, à Alexandre Aufredi d'élever un autel et d'établir deux prêtres pour le service religieux de l'aumônerie qu'il a fondée. Le prélat consacre le droit du fondateur, à être enseveli devant l'autel. — Donation pieuse à l'hospice Saint-Lazare de la Rochelle, par Pierre Imbert et sa femme Florence, des droits qu'ils avaient sur 14 quartiers de vignes, appartenant auxdits religieux et situés au fief de Rochefort. (Mars 1219.) — Donation pieuse au même hospice par Hugues et Savari de Rochefort frères, de tous les droits qu'ils avaient sur 16 quartiers de vignes appartenant auxdits religieux et situés au fief de Rochefort; les frères de Saint-Lazare doivent, en reconnaissance de cette aumône, une demi-livre de cire chaque année, à Noël. (Mai 1220.) — Vente par Gautier Tropadenz, du consentement d'Hilaire sa femme et de Jean son fils, à Alexandre Aufredi, de 100 sols poitevins de cens. W. de Montmirail, alors maire de la Rochelle, figure au nombre des témoins. J. Galerne, maire, scella cette charte de son sceau. — Donation pieuse faite à l'aumônerie fondée par Aufredi, des droits que Guillaume de Nuaillé, chevalier, avait à Marsilly, sur un cellier et une place situés devant l'église; mairie de Constantin-de-Mauzé (*Constantinus de Mausiaco tunc major*). Mai 1223. — Autre donation pieuse d'une rente annuelle de 10 livres par le maire, Willames Arbert et les bourgeois de la Rochelle. Cette rente représentait l'*herbergement* des Frères de l'Ordre

mineur dans l'aumônerie. (Avril 12.) — Cession par la nouvelle aumônerie, à Sime de Lafaie, d'un herbergement qu'elle possédait à Marsilly, à raison de 25 sols tournois de cens annuel. (Novembre 1232.) — Cession par Peirnelle Blancharde, avec le consentement de son mari, Conain le Peleter, de Borc nou (Bourgneuf) à Hélye Giraut, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vigne située au fief Savary, qu'elle tient à 10 sols de cens des frères de la nouvelle aumônerie. Cette vente est faite à raison de 110 sols, en monnaie poitevine, payés comptant. (Septembre 1248.) — Cession par Arsent, nièce de feu Jean Achart et femme de Denis Joubert de Vovent, à Henri l'Anglais, le clerc, des droits qu'elle avait sur deux maisons, deux places et un verger, situés à la Rochelle, à *Chep-de-Ville*, à raison de 54 sols, 8 deniers de cens annuel, dont 40 sols payables en deux termes à Arsent et à ses hoirs, 13 sols et 4 deniers aux frères de l'hôpital de Saint-Jean du Perrot et 16 deniers aux frères de la vieille aumônerie de la Rochelle, Raymont de Lopsaut, maire. (Novembre 1248.)

2. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 6 sceaux en cire verte armoriés pendant à des lacs verts, blancs et roses.

1250-1405. — Acensement par Hugues de Mirambeau à la nouvelle aumônerie, de deux pièces de pré, pour vingt années à raison de 20 livres tournois. (Mai 1250.) — Bail à cens « d'un celer de peire que ladite maison aumos- « nere aveit en la Rochelle, en la rue de la Chaudrerie, » par maître Girart Vender, bourgeois de la Rochelle, gouverneur de l'aumônerie que feu Alexandre Aufredi fonda, à William Marquis, bourgeois de la Rochelle et à Béatrix, sa femme. Hélie de Ronflac, maire. (Juin 1256.) — Bref du pape Alexandre IV adressé à l'évêque de Saintes pour concéder au recteur de l'aumônerie de la Rochelle, le droit d'avoir un oratoire en ladite maison avec un autel pour y célébrer la messe et les autres offices divins. (Novembre 1256.) — Lettres de l'évêque de Saintes accordant aux maire et échevins de la Rochelle le droit de présenter les chapelains pour exercer les fonctions sacerdotales dans l'église de l'aumônerie de Saint-Berthomé, avec le consentement du prieur d'Aix, patron des paroisses de Saint-Berthomé et de Saint-Sauveur. (1256.) — Vidimus des précédentes lettres, contenant copie du bref d'Hugues, évêque de Saintes, de 1256. (4 février 1399.) — Vente faite par Pere de Saint-Rogatien, bourgeois de la Rochelle, à Mathe de Feissac, aussi bourgeois de la Rochelle, de 25 livres de cens, sur une maison sise rue de la Peleterie et une vigne (Juillet 1259.) Constantin de Darea, archidiacre d'Aunis et Pasque de Masta, maire. (Juin 1259.) — Vente par Pierre Sauvaget, de Saint-Xandre, à Peronelle, femme de feu Pierre de Bernagœ, d'une pièce de terre, pour 5 sols de cens annuel. Sire Poinz de Ponz, archidiacre d'Aunis. (Juillet 1265). — Constitution de 100 sols de cens par Jean Barbe, bourgeois de la Rochelle, au profit de Guillaume Hélyes, procureur de la maison aumônière neuve de la Rochelle. Ledit cens est assis sur 5 pièces de vignes au fief de Festille. (Mai 1263.) — Bail à cens d'une maison sise en la rue « aux Rochers » par veuve Jehanne Delavergne à Masce, bourgeois de la Rochelle, pour 4 livres 10 sols de cens annuel, sur lequel 20 sols aux malades de Saint-Ladre et 4 sols de dîme au chapelain de l'église Saint-Berthomé. Sire Gilebert Vender, maire. (Juin 1265.) — Vidimus par l'archiprêtre de la Rochelle, de la charte de reconnaissance faite par Jean Aymery, fils de feu Hélie Aymery, bourgeois de la Rochelle, des vignes, salines, cens, rentes et patrimoine, provenant de son mariage avec Marie, fille de sire Robert de la Ferté et de feue Marguerite, qui fut fille de feu Guillaume de Montmirail ; laquelle Marie fut femme de feu Hélie de Vaumayner (Beaumanoir), puis de Pascaut de Mastaz, et règlement de l'oscle octroyé par ladite Marie audit Jean Aymeri. Acte passé sous le sceau de Gilebers Venders, maire de la Rochelle. (Acte de 1261. Vidimus en 1299.) — Bail pour 50 sols de cens annuel, de 3 maisons à Marcille, par Guillaume Hélie, prieur de la nouvelle aumônerie de la Rochelle, à Jean Maugars, de Marcille. Aymar de Lory, archidiacre. (Mars 1270.) — Bail à cens de 35 sols sur 2 maisons, sises l'une rue des Chaudriers et l'autre au carrefour de Montconseil, à la Rochelle, par Hélie de Lavau, bourgeois de la Rochelle et Jeanne sa femme, aux frères de la maison Saint-Ladre, près la Rochelle. Père Sorin, archidiacre d'Aunis. (Décembre 1273.) — Acquisition faite par W. Daigre, bourgeois de la Rochelle, d'une maison sise à Marcille, de Jehanne fille de feu Nicolas Boutinart, de Marcille, avec le consentement de son mari Giraut Days. (Mars 1276.) — Vente faite par Guillaume Auffrei Doidellon, varlet, avec l'assentiment de son fils Guillaume Auffrei, à André de La Baudrière, d'Aytré, de tous ses droits sur une terre sise en la paroisse d'Aytré, pour 12 livres tournois payées comptant ; acte passé sous le sceau de noble homme Guillaume Larchevêque, sire de Chastelaillon. (Décembre 1276.) — Cession par Étienne Richart, fils de feu Guillaume Richart, étager, en la paroisse de Dompierre en Aunis, à Jean de Londres, gouverneur de la nouvelle aumônerie de la Rochelle, de 60 sols de cens, pour 24 livres tournois, bien et dûment payées. Charte passée sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge à la Rochelle. (Novembre 1282.) — Acquisition faite par Guillaume Le Luyre, de La Gors, étager à la

Fons, et d'Aleayz, femme de Thomas Lestabler, charpentier du Perrot, fille de feu Jean de Cormaener, jadis bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vignes chauchées à Poyliboreau (Puilboreau) au fief de Rochefort, pour 25 livres tournois. Charte passée sous le sceau de la sénéchaussée. (Novembre 1283.) — Titre de 10 sols de rente vendus par Thomas Joubert, des Brandes, et Agneis, sa femme, à Micheau Bérant et à André Béraut, frères, de Lardelere. Ladite rente reposant sur deux pièces de vignes au fief des Trois-Seigneurs, de Dompierre. Acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge. (Décembre 1284.) — Baillette, d'une maison sise proche le pont Rembault à la Rochelle, à Sime Moreau, bourgeois de la Rochelle, par le prieur de l'aumônerie, pour 52 sols de rente. (Juin 1287). Sire Pere de Baillac, maire. — Bail de 15 quartiers de déserts, au grand fief d'Aunys, à Pasquer Lemercer, d'Andille, par frère Jehan Gaidamors, aumônier de l'hôpital Notre-Dame-Sainte-Marie de Bethléem, qui est près du cimetière Notre-Dame-Sainte-Marie de Cougnes de la Rochelle. (Juin 1289.) — Vidimus de l'acte précédent en 1405. — Vente d'un domaine sis en la paroisse de Nioil, en Aunis, par Perrenelle, fille de mon sire Ancea Le Cyes, chevalier, et Flandrine, sa femme, et la femme de mon sire Jehan de Viletes; chevalier, à Jehan Hélie de Granzai et à Isabea sa femme. (Octobre 1290.) — Titre de 4 livres de rente, payables en 4 termes, sur une maison, sise rue de la Triperie, par Arnaut de Lerm, bourgeois de la Rochelle au profit de Jehan de Nantes, aussi bourgeois de la Rochelle. Acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge. (Mai 1291.) — Bail fait par Thomas de Vaux, aumônier de la maison hospitalière, fondée par Auffroi à la Rochelle, à Jean Maugars, demeurant à Marcille, d'une maison, pour 10 livres 8 sols de cens. Acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge. (Juin 1291.) — Bail de 3 pièces de vignes par Jehan Daudret, bourgeois de la Rochelle, comme tuteur de Guillaume et de Jehanne de Poyliboreau, à Jehanne Béraude, étagère à Leguillon. (Mai 1294.) — Bail de deux pièces de vignes sises au grand fief d'Aunis, pour 20 sols de cens, par le gouverneur de l'aumônerie, qui est devant l'église de Saint-Berthomé de la Rochelle, à Jehan Coraut et Jehanne, sa femme, étagers à Marcille. (Juillet 1294.) — Vente d'un terrain et d'un « arbergement » sis à Puyliboreau, par Nicholas de Foiras et Guillaume de Foiras, frères, fils de Jehan de Foiras, bourgeois de la Rochelle et de feu Bienvenue, à maître Pere de Condac, clerc, demeurant à la Rochelle, moyennant 30 livres de cens. (Janvier 1297.) — Arrentement, par le prieur de l'aumônerie Saint-Berthomé à Arnaut Cocher, étager, d'une pièce de vigne sise à Marcille, sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge. (Janvier 1299.) — Acensement, de deux pièces de vignes sises au grand fief d'Aunis, par le prieur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Jehan Bertel, étager à Lentillé, sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge. (Janvier 1299.) — Acensement, de deux pièces de vignes sises au grand fief d'Aunis, par Jehan de Marans, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre de Mansé, estager à Marcille. (Février 1299.)

3. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1300-1318. — Acensement, par Jehan de Maraant, gouverneur de la nouvelle aumônerie, à Guillaume Baisedame, de Marcille, d'un vignoble sis au Grand fief d'Aunis; acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge (avril 1300). — Acquisition, par Pierre de La Ferté, d'une maison sise en la paroisse Saint-Barthélemy de la Rochelle, à la charge de payer 5 sols de rente à l'aumônerie; acte passé sous le sceau de la sénéchaussée (1301). — Arrentement d'un vignoble sis en la paroisse d'Aytré, par Pierre Quarter à Guillaume d'Aygre; — charte latine passée sous le sceau de la sénéchaussée (1304). — Donation mutuelle entre-vifs, par Johan Daunis, étager à Aytré, à sa femme Thomasse, de tous leurs biens et patrimoines, sous le sceau de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin (1306). — Arrentement d'une maison sise au champ de Comgnes, par Domingue Berthomé, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Philippe Langlois, buffetour, bourgeois de la Rochelle et Bone sa femme; acte passé sous le sceau de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin (1306). Vidimus en 1344 de l'acte précédent, sous le sceau du maire, maistre Guillaume Evrart. — Bref du pape Clément V, au prieur de Saint-Martin de Pons, en Saintonge, pour contraindre par censure ecclésiastique les usurpateurs du bien de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle à le restituer (texte latin 1308). — Donation entre-vifs, de pièces de vignes, sises au fief de la Dame de Virsson, par Thomas Bégaut, paroissien de Dompierre, à Johanne, fille d'André Aubert et de Katelyne Auberte, sa nièce; acte passé sous le sceau de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin (juin 1308). — Permutation entre Johan Normant, de la paroisse de Saint-Sole, estager à Dompere, et Lucas Guignebuef, de deux « arbergements »; maître Guy de Béryon, garde du seel royal à la Rochelle (1309). — Acquisition faite par Johan Poussart, bourgeois de la Rochelle, de Pierre dau Poyeau, fils de feu Phelippe dau Poyeau, de la paroisse de Nyoil, de 61 livres 12 sols de rente sur un « arbergement » sis au Poyau et sur deux pièces de vignes; ladite rente payable par moitié à la Saint-Jean et à Noël; acte passé par Gui de Béryon, garde du seel royal à la Rochelle (1311). — Arrentement, de deux maisons sises en la rue de la « Toup-

pinerie » à la Rochelle, par Domingue Berthomé, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Berthomé à Pierre Pougeis, cordoaner, bourgeois de la Rochelle; acte passé sous le scel de sire Nycholas de La Porte, maire de la Rochelle (1315). — Vente de vignobles sur le chemin de Puyliboreau à Saint-Sandre, par Bertin Gombort, bourgeois de la Rochelle, à Pere Maruce, prêtre (1316). — Donation faite à l'aumônerie, d'une maison sise rue Saint-Léonard, et des places y joignant, par Johan Dabeuille, bourgeois de la Rochelle et Ailiz, sa femme; acte passé sous le scel de Guillaume Barbarin (1318).

4. (Liasse.) — 12 chartes sur parchemin.

1321-1329. — Bail d'une pièce de vigne sise à Lobreçay, tenant au chemin de Nioil à Saint-Xandre, et aux vignes du chapitre de Xainctes pour 30 sols de rente annuelle par Bernart de Tibers, Tohmas Brun de Boet, bourgeois de la Rochelle, Johanne de Tiber, fille dudit maître Bernart et femme dudit Thomas Brun, et Johanne, femme de feu Thevenot Borret, demeurant à Saint-Xandre; acte reçu par maître Joffrei Mosner; Giraut l'escrivain, auditeur dudit scel (1321). — Donation entre-vifs, faite par Johan Bourreas de Saint-Xandre, à maître Thomas Brun de Bouet, d'une pièce de vigne, sise au bailliage du Grand fief d'Aunis; acte passé sous le scel d'honorable homme mon sire Bernart, archidiacre d'Aunys (janvier 1321). — Donation entre-vifs faite par Crestianne de Lupsaut, femme jadis de feu Pierre de Lupsaut, bourgeois de la Rochelle, à maître Thomas Brun de Boet, d'une pièce de vigne vermeille, sise près Saint-Sandre, tenant au grand chemin allant dudit lieu à Esnandes, d'autre part au treuil de ladite Crestianne, etc; acte passé par Geuffrey Mosner (janvier 1322). — Donation, entre-vifs, faite par Crestianne de Lupsaut, veuve de Pierre de Lupsaut, bourgeois de la Rochelle, à maître Thomas Brun de Bouet, d'une terre tenant d'une part au chemin de Saint-Xandre à Mareille, d'autre à celui de Saint-Xandre à Nioil; acte passé par Geuffrey Mosner (1322). — Baillette d'une maison sise à la Rochelle devant la place du Chasteau, moyennant une rente annuelle de 3 livres de cens, etc., par Johan de Lodun, fils de feu Vincent de Lodun, fils de feu Raoul de Lodun, jadis bourgeois de la Rochelle, à maître Johan de Veir, barbier, bourgeois de la Rochelle; acte reçu par Jioffre Mousner (1322). — Bail, d'une pièce de vigne vermeille, au fief du Verger, par Johan Charoing, fils de feu Renaut Charoing, de la Gorz, à Johan Garin, et à Hilaire du Moster, sa femme, de Nyoil; acte reçu par Joffroy Mosner août 1323). — Donation entre-vifs d'une pièce de terre, sise au Grand fief, paroisse de Saint-Xandre, par Guillaume Franques de La Ryvere, de Dompierre, et Peirenelle sa femme, à maître Thomas Brun de Boet; acte passé sous le sceau de maître Bernart, archidiacre d'Aunis (septembre 1323). — Arrentement d'un « arbergement » et d'un treuil, d'une pièce de terre et ses dépendances en la ville d'Aytré, près la Rochelle, seigneurie de Lospitau, par Berthelot de Vernoil, gouverneur de la Maison-Dieu appelée l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, à Mahe de La Gerne et Guillame Durvast; acte passé par Jouffrey Mosner, sous le sceau de la sénéchaussée. Témoins : honorables et sages hommes : Robert de Veir; Johan de Vaumainer, seigneur de Leye; Pierre d'Aygre; Guillaume de Xainton; Philippe de Vérine; Johan Boulart; Guillaume le Porteor; et André Bonguerin (1322). — Constitution de 10 livres de rente à prendre sur tous ses biens, par Bertin Gombert, fils de feu Bertin Gombert, bourgeois de la Rochelle, au profit d'Aymeri Du Poiz, fils de feu sire Johan Du Poiz, bourgeois de la Rochelle; Pierre de la Faye, garde du scel (1326).— Vente d'une maison sise à la Rochelle, près de l'église Saint-Johan du Péroc, par Beraut Chauchepot, Johanne de La Tende, sa femme, et Guillame Testaut, à Henri de Nochoc, charpentier, bourgeois de la Rochelle; Johan de Caen, garde du scel (1329). — Bail à cens d'une pièce de vigne « mesleisse » par Arnaut Pagre, bourgeois de la Rochelle à Pierre Viau, demeurant à Chaignollet, paroisse de Dompierre en Aunis; acte passé sous le scel de Johan, archidiacre d'Aunis (1329). — Bail à rente, d'un masureau, d'un verger et leurs dépendances, sis a Losmes, par Savary Riquet, demeurant à Laleu, à Johan Chanecrea, et à Bienvenue Amourouse, sa femme, estagers à Losmes; acte passé sous le sceau de la baillie de Laleu (sire Aymery Du Verger, prêtre), par Guillame de La Ferté, clerc juré de noble homme Renaut de Prescigne, chevalier, seigneur de Marans et de la Leu (1329).

5. (Liasse.) — 13 chartes sur parchemin, un sceau cire brune figurant un chevalier armé de pied en cap, à l'écu armorié.

1330-1350. — Vente par Johan Danau Leique, charpentier de grosses œuvres, bourgeois de la Rochelle, à de Cranson, charpentier, et Jehanne, sa femme, nièce dudit vendeur, de la moitié d'une maison sise proche l'église Saint-Barthélemy, avec une redevance de 100 sols de rente à l'hospice (1330). — Baillette de deux pièces de terre en la paroisse d'Aytré, par Berthelot de Vernoil, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de la Rochelle, à Pierre Huay et Jehanne sa femme, moyennant 9 livres

15 sols de rente (1330). — Vente d'une maison et ses dépendances en la paroisse de Saint-Médart, par Etienne Fort, de Anglers, et Johanne Huguette, sa femme, à Etienne et André Abart frères, demeurant aux Brandes, proche Dompierre en Aunis, pour 8 livres de rente (sceau de l'archidiacre d'Aunis, mons. Johan. 1331). — Vente de deux boisseaux de froment (*duos boyssellos frumenti*) par Laurent Thores, à Johan Pendeil, pour 25 sols tournois de rente (1332). — Vente d'une maison et deux vergers et ses dépendances à Losmea (Lhoumeau) par Jehan Chanterea et Bienvenue Amourouse, sa femme, étagers « en la bayllie de Laleu » (1334). — Acensement de la moitié d'une maison et ses dépendances, par Johan Leccait, demeurant à la Vallée, à Berthomé de La Vallée, pour 15 livres payées comptant (1334). — Arrentement d'une maison et ses dépendances sises devant le château, en la ville de la Rochelle, par Johan de Vernoil, gouverneur de « la maison-Dieu appelée l'aumônerie Saint Berthomé de la Rochelle » à Girart Le Bourgoingnon, charpentier, demeurant à la Rochelle et à Armengart, sa femme (Vidimus en 1350 de l'acte de 1334). — Vente de deux pièces de vignes par Clément Réaut, chevalier, et Jehanne, sa femme, à Johan et Estienne Garin frères. (La charte est déchirée dans plusieurs endroits et la date manque). — Arrentement par Clément Réaut, chevalier, d'un fief mouvant de lui, à Estienne et Johan Garin frères, demeurant à Aytré (1335). — Echange entre Nicolas et Pierre Nainceau, de Cougnes, et Pierre Caffin, de Monroy, de deux maisons et leurs dépendances (1336). — Partage entre Berthomé de La Vallée, Johanne femme de Johan Roger Le Jenvre, dit Bigoteau, clerc, de l'autorité dudit Johan Roger Le Jenvre ; Hozenne, femme de Guillaume Huguet, fils de Johan Huguet, de Dompierre, de l'autorité dudit Guillaume Huguet ; Batherme, femme de Johan de La Guierche, de l'autorité dudit Johan de La Guierche, filles et héritières de feu Guillaume de La Vallée, de la succession dudit La Vallée. — Donation d'un marais sis près la Saussaye, par Helie Peleter et Johanne, sa femme, fille de feu Pierre de Lupsaut, bourgeois de la Rochelle, à maître Thomas Brun, aussi bourgeois de la Rochelle ; acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge et reçu par Guillaume de La Porte (1339). — Acensement par Johan Larchevesque, seigneur de Partenay et de Chastelaillon d'un masureau et ses dépendances sis en la paroisse de Périgni à Henry de Nochoe (sceau équestre à l'écu armorié burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules).

6. (Liasse.) — 28 chartes sur parchemin.

1340-1350. — Permutation et échange de domaines et vignes, entre Pierre de La Fons, Jaquette, sa femme, demeurant à la Jerrie, et Henri de Nochoe, bourgeois de la Rochelle ; Guillaume de La Porte, garde-scel 1340, mercredi avant Pâques). — Quittance donnée par Pierre Rousseau, fils de feu Pierre de Warchi, à sire Johan Durant, prêtre, et Johan Delair, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, d'une somme de 40 livres, une fois payée, et d'un lit de plumes garni, provenant de la succession de feu Berthaut de La Folie, dit de Bouloigne, son oncle. Témoins : Guillaume Johan, prêtre ; Johan de Langle ; Johan Chevalier (1341). — Quittance donnée, à M. Johan Durant, prêtre, et à Johan Dehar, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, de la succession de feu Berthaut de La Folie, dit de Bouloigne, par Henry Doctone, de la comté de Bouloigne ; acte passé sous le scel de Pierre Merbalec (1341). — Constitution de 60 sols de rente par Jehan Mulot, demeurant à Romaigné, en Aunys, au profit de Pierre Boussonner, prêtre, demeurant à Nyoil en Aunys, près de la Rochelle (1341). — Transaction entre Pierre Barrotteau, varlet, Pierre Barrotteau, Johan Guimbelet et autres, au sujet de deux vignes (1342). — Acensement d'une pièce de vigne à Raymond Roy, demeurant à Aytré, par Johan de Vers, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle (1342). — Constitution de 40 sols de rente, par Johanne Boete et Pierre Brotille et son fils Guillaume, au profit de Pierre Bossonner, prêtre, sur une vigne sise à Romagné (9 mars 1342). — Donation faite entre-vifs, par Arnault Symion, de la Flotte de Ré, et Michelle Symione, sa sœur, à Johan Denis, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de tous leurs biens (1343). — Arrentement d'une maison sise à la Rochelle devant le château, au coin de la rue de la Broterie (1343). — Constitution faite par Jehan Mulot, de Romaiguy, paroisse de Saint-Xandre, à Pierre Bossonner, prêtre, de 40 sols de cens ou rente, payables à la fête de saint Luc, à prendre sur tous ses biens (28 décembre 1343). — Arrentement de la maison « La Bidelerc » avec 10 pièces de vigne sises à Dompierre, à Nicolas Richard, par Guillaume de Saint-Dier, maire de la commune de la ville de la Rochelle et les échevins, conseillers et pairs de ladite ville (26 mars 1344). — Vente d'une rente de 10 sols, à Berthome de La Vallée, à Aigre Chevrotelle et à Héliote, fille de feu Pierre Beautan, par Guillaume, Laurent et Johan Favre, fils de Guillaume Favre, de Chaignolet (2 mai 1345). — Vente par Pierre Viau l'aîné, de Chaignolet, à Berthome de La Vallée, d'une pièce de vigne blanche sise au fief Enart ; Johan Thiphane, garde du scel royal (1345). — Vente de deux pièces de vigne blanche par Johan Negrer, de Salles, et Guillemette sa femme, à Berthome de La Vallée, de Dompierre ; Pierre Dardenne, garde-scel (5 novembre

1345). — Quittance donnée par Pierre Aubant, bourgeois de la Rochelle, comme fondé de procuration de maître André Aubant, son frère, clerc et conseiller du Roi, notre sire, à maître Jehan du Poyz, bourgeois de la Rochelle, de 42 livres que ledit maître Jehan devait audit André (12 mai 1345). — Vente faite par Johan Mulot, de Saint-Xandre, à Pierre Bossonner, prêtre, d'une maison avec verger et deux pièces de vigne blanche (janvier 1345). — Partage fait entre Johannot Tondu, fils de feu Johan Tondu et de défunte Margot, demeurant à la Fond et Nycholas Malyvint, bourgeois de la Rochelle, de cinq quartiers de vigne, que lesdits Johan et Berthomé Guyonne avaient près d'Arnault de Challemont (12 mars 1345). — Échange entre Arnault de Challemont, bourgeois de la Rochelle et Nicholas Malivint, bourgeois de ladite ville, et Bernarde sa femme, en vertu duquel ledit de Challemont donne en échange la septième partie des fruits qu'il avait à prendre sur 7 quartiers de vigne au fief de Rochefort près du Lignon, tenant à la vigne de l'abbaye de Saint-Michau, d'autre à la vigne du prieuré du Lignon, etc.; lesdits Malivint et sa femme donnent en échange 6 livres de cens, à prendre 4 livres sur une maison qui fut à Maudin Pagre, assise en la cour du carrefour des Forges, en la porte Ramband et la place attenant et 2 livres sur une maison à la porte Bureau, à la Rochelle (1345). — Vente par Guillaume Du Bois et Marguerite sa femme, de la paroisse de Geay, à Emery, d'une maison et ses dépendances (1346) (texte latin). — Donation faite à l'aumônerie Saint-Berthomé d'une maison sise rue Chef-de-Ville à la réserve d'usufruit, par Daviau Raoul, bourgeois de la Rochelle et Denise sa femme (novembre 1346). — Acquisition d'une maison sise en la seigneurie de Dompierre, par Pierre de Louvers, marchand boucher, de Pierre Fromaget et sa femme (15 mai 1347). — Rachat par Arnaut de Challemont, des 6 livres de rente mentionnées dans la charte d'échange, n° 17 (juin 1347). — Cession par Johan Gymel, bourgeois de la Rochelle et Guillemette, sa femme, à Aymat de Saint-Julien, bourgeois de ladite ville et Berthomée, sa femme, d'une maison, verger et ses dépendances (1347, « mardi avant la fête de la Chandelour »). — Vente par Pierre Chaignolet et Guillemette, sa femme, à Richard Cailler, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vigne blanche au fief de Rochefort (1347). — Vidimus le 7 avril 1365, des lettres de fondation de l'hôpital Saint-Jacques (réuni à celui de Saint-Berthomé en 1563) portant donation de la maison située près le cimetière du Perrot et de rentes et de vignes dans la paroisse de Périgny (jeudi emprés la feste de la Thiphanie 1348). — Vente de 10 sols de rente par Ponce de Montignac et Johanne sa femme à Meynard de Choussac (*die lunæ post festum Conceptionis* 1348). — Donation par noble et puissant seigneur Mgr Louis, vicomte de Thouars, comte de Dreux, seigneur de Thalemont et de l'île de Ré, à l'hospice fondé à la Rochelle par Henri de Nochoé (le dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1349). — Quittance donnée par Michea La Busche, prévôt de l'île de Ré, pour noble homme Mgr de Thouars à Henri de Nochoé, d'une somme de 30 livres due par les commissaires dudit seigneur (le dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1349).

7. (Liasse.) — 20 chartes, parchemin, un sceau armorial.

1350-1355. — Vidimus en 1355, de la charte du 17 avril 1350 par laquelle noble et puissant seigneur, Monseigneur Jehan Larchevesque, seigneur de Parthenay et de Chaste-laillon, confirme les ventes de maisons et vignes, faites par Henri de Nochoe, bourgeois de la Rochelle à l'aumônerie Saint-Berthomé, due par sire Arnaut Bernard, prêtre (1350). — Rente, au profit de l'aumônerie, de 3 livres 4 sols sur une place sise rue de la Brotterie, à la Rochelle. — — Baillette faite par Pierre Bail, prêtre, bourgeois de La Rochelle, à Guillaume Mosner, prieur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de neuf quartiers et demi de vignes en deux articles, pour faire une pension de dix livres à chaque prêtre, à la charge de dire trois messes chaque semaine aux églises Saint-Barthélemy et Saint-Michau, à la collation des maires de La Rochelle et prieur de l'hôpital (14 avril 1350). — Arrentement de 4 pièces de vignes, de maisons et leurs dépendances à Pueliboreau par Guillaume Mosner, prieur de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle à Jehan Du Poez, avocat et bourgeois de ladite ville (1350). — Échange de vignes entre Pierre de Triayze, bourgeois de La Rochelle et Johan Du Poiz aussi bourgeois, savoir un quartier et demi sis à Pilebourreau, contre un quartier et demi sis à Pré Patard (1350). — Vente, d'une pièce de vigne blanche en la paroisse de Salles, par Jehan et Margot Du Bruyl, héritiers de feu Johan de Bruyl, jadis bourgeois de La Rochelle à Benest Gerbe et à Johanne Dabmote, sa femme, devant Guillaume Pourchie, bailli de Chastelaillon pour haut, noble et puissant seigneur, Monseigneur de Parthenay (1350). — Transaction entre Johan Chasteigner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré ; Johan Chauderer ; maître Johan Du Pois, physicien ; Aymeri de Laigne ; Louis Buffet ; Arbert des Ales ; Johan de Herbergues ; Helies Baugis, bourgeois de La Rochelle ; Guillaume Mosnier dit Chappellet, prieur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de la Rochelle ; Étienne Gauter, à cause de Guillemette, sa femme ; Guillaume Rigauld, prêtre recteur de l'église d'Aytré ; Pierre Birole ; Hugues Masse ; Marguerite Du Tro-

jent, et ses enfants; sire Jean Jasme, prêtre; You Le Provet, maître de l'école de Saint-Nicolas; Geoffroy de Pont; Jean Parent, dit de Compeigne, et Jeanne Jasme, sa femme; Raymond Rey, dit de Saint-George; Jean Garin, d'Aytré; Pierre Chevalier et Penthécouste, sa femme, au sujet du droit de complant dudit seigneur sur toutes les vignes d'Aytré, etc. « lundi emprès la feste Notre-Dame de Mars » (1351). — Annexes de Mireuil. — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Menuet, d'une maison sise à La Flotte et autres domaines en ladite paroisse, pour 30 livres de rente payables annuellement à la Toussaint, « mardi, emprès la circoncision Notre Seigneur » (1351) — Bail fait par Pierre de Jasse, aumônier de Saint-Berthomé à Jean Veillant, d'un quartier de vignes sis au fief de Louis d'Espagne, pour 15 sols de rente et 20 sols de cens (1351). — Bail fait par Jean Bourdin, commandeur et gouverneur de l'hôpital de La Rochelle à Regnaut de Brenuir, de Marsilly, d'une maison près de l'église, sur le chemin qui va de ladite église à Coulonges, moyennant 35 sols et à la charge de payer 20 sols de rente à l'hôpital Saint-Berthomé « mardi emprès de Magdeleine » (1352). — Charte par laquelle Pierre de Triaize (Trièze), maire, les échevins, conseillers et pairs de la Commune de La Rochelle, affranchissent de toute taille et de tout impôt « la maison-Dieu appelée l'aumosnerie de Saint-Jaque du Perrot de ladite ville instituée et fondée... par religieux et honeste frère Henri dé Nochoué » à la requête de Pierre Sans, bourgeois juré de ladite commune. Témoins : maître Laurens Poussart; maître Fremin de Villiers; maître Jehan de la Gravelle; maître Jehan du Poiz, avocat; maître Pierre Sene; maître Arnaud Gosset; maître Vincent Gorraut; maître Jehan Sudre; Guillaume Moustran; Guillaume de Bart; Loys Buffet; maître Hélie Baugis; Jehan Typhaine; maître Raymont le physicien; Jehan Mahon; Guillaume de La Gravelle; Pierre La Calme, gouverneur de ladite aumônerie Saint-Berthomé; Pierre Vinatier; Jehan Gouverneau et Étienne de Villeneuve, « mercredi avant Noël » (1352). — Arrentement par Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle, à Jehan Le Bas, et Jehanne, sa femme, d'une maison et ses dépendances sise à La Rochelle, un domaine sis hors la ville, paroisse de Chef-de-Ville, appelé la Mote et ses dépendances. L'acte est passé par Aymé de La Porte, garde du scel royal, « mercredi avant la nativité de Saint Johan-Baptiste » (1353). — Payement de 40 écus de finance à Monseigneur Jehan Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay, à cause de l'herbergement » qu'il avait donné à Saint-Rogacien, par Jehan Davy, bourgeois de La Rochelle (1353). — Donation mutuelle entre vifs de tous leurs biens présents et à venir, par Berthomé de Leygue Berthomé Mérioc, bourgeois de La Rochelle (1354). — Transport de 21 livres de rente à prendre sur plusieurs particuliers, au profit de l'hôpital par Maurice Testart et Laurence Bonnet, sa femme (1354). — Bail, pour la tierce partie des fruits, fait par Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle à Guillaume Girault et Katherine, sa femme, d'une pièce de vigne au quartier de Rochefort, assise au Grand fief d'Aunis, tenant au chemin de Lobreçay au Pré-aux-bœufs, laquelle fut à feu sire Jehan Georget, pelletier, et appartient à présent à ladite aumônerie, par donation de Jehan pelletier (16 mars 1354). — Bail fait par l'aumônier de Saint Barthélemy à Guillaume Barré, demeurant à Pilboreau et Jeanne Nolle, sa femme, d'une maison et place sise audit lieu de Pilboreau, tenant d'un côté à Nicolas Suivre, d'autre à la maison de George de La Mothe, du bout par devant, au verger de Guillaume Du Poix, et par derrière à divers, moyennant 16 sols de rente (1354). — Acquisition pour 5 sols de rente, d'une venelle qui est incluse dans le verger de l'hôpital Saint-Berthomé (juillet 1354). — Baillette faite par Jeanne de Fessac à Jean Babinot, d'une pièce de vigne contenant deux quartiers et demi, située à Saint-Maurice, pour le dixain des fruits et 50 sols de cens (21 août 1354). — Libertés et franchises concédées à l'hôpital par le seigneur de Chastelaillon (Vidimus le 10 octobre 1355 d'une charte du 17 avril 1350.)

8. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1355-1360. — Donation d'une maison sise à La Rochelle, rue « Jueverie », tenant d'une part à l'aumônerie, d'autre part au verger de Me Lertin de Trièze, devant au chemin par où l'on va de la rue « Jueverie » à la rue « Saint Liénart » faite par Geouffrey Belac, bourgeois de La Rochelle, à l'aumônerie de Saint-Berthomé de La Rochelle, pour les pauvres d'icelle, et à Pierre La Calme, gouverneur de ladite aumônerie. Témoins : Jehan Geoffrey, prêtre; Estene Bonet, Garin de Benon, et Guillaume Moreau, de Lardelere (22 mai 1355). — Acensement par Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle à Johan Pelletier et Guillaume Ardoin, de Tasdon, d'une pièce de vigne blanche appartenant à l'aumônerie et sise à Tasdon. Témoins : honorable homme et sage maître Fremin de Villers, sage en droit, et Fremin de Villers, son fils; Maurice Melegan; André de Malleville; Johan Joffroy; Johan Amiceau, prêtre; Thévenot Du Port; Johan Borre; Francois de Tosti et Georget Giraut (8 juin 1357). — Arrentement par Pierre Bernart demeurant à Aitré à Fonquaut Broil, d'une pièce de

vigne blanche sise en ladite paroisse (1357). — Ratification par Loys, vicomte de Thouars, de la charte passée par Guy de Livene, et Jehan Jousseaume, chevaliers et commissaires (1357). — Cession par Pierre La Calme, prieur de la maison ou aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle, d'une pièce de vigne, déserte et de peu de profit, à Pierre Falleron et Péronelle, sa femme, demeurant à Aytré (23 mars 1357). — Bail à rente d'une maison et pré de Coulombiers, pour 60 sols de rente, par Johanne de Fessac, femme Hélie de La Gravelle, bourgeois de La Rochelle, à Jehan de Bréau et Agaisse Péraudé, sa femme (8 janvier 1358). — Enquête faite sur la donation de Guillaume Ytier, à la maison de Saint-Ladre, près La Rochelle, à la requête de Johan de Beaulieu, prêtre, commandeur de la maison Saint-Ladre, par Johan Mahon, clerc, et Étienne Gauter, clerc, notaire public, commissaires en cette partie de noble homme Payan Dangle, chevalier lieutenant de noble et puissant seigneur Mgr le sénéchal de Saintonge. Signature de E. Gauter, formant une croix grecque aux branches fleurdelysées (25 janvier 1358). — Baillette faite par Jeanne de Fessac, veuve d'Hélie Gravelle, à Pierre Le Comte, de deux quartiers de vignes situés au fief du prieur d'Aix, pour le dixain des fruits (3 mars 1358). — Ratification par Guillaume Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon, des donations faites à l'aumônerie Saint-Jacques du Perrot, fondée par Henri de Nochoc, et par Johanne, sa femme (1er décembre 1359). — Amortissement d'une rente, par le vicomte Raymond de Fronssac sur une maison, terres, vignes et appartenances sises à Puyleboureau dépendant de l'aumônerie Saint-Barthélemy (1359). — Vente faite par Jean Amisseau à Me Jean de Maignac, prieur de l'hôpital Saint-Barthélemy, d'une vigne sise au fief des Manigouts, près de Romagné, etc. (mars 1359).

9. (Liasse.) — 14 chartes parchemin, sceaux perdus.

1360-1366. — Baillette d'une pièce de vigne mellisse (paroisse de la Salle) faite par Robert Le Pevrer, prêtre, en son nom privé, à Bernard James, bourgeois de La Rochelle. Fremin de Villiers, garde du seel (mars 1360). — Double du précédent. — Extrait du testament de Johan de Vaumener, bourgeois de La Rochelle qui donne à Me Élie Prévost, prêtre, 6 quartiers de vignes et à messire Vial, aussi prêtre, 3 quartiers et demi, toutes situées au lieu de Puilboreau (10 mai 1361). — Arrentement d'une maison sise à La Rochelle, rue de la Chaudellerie par Johan de Maignac clerc, prieur de Saint-Berthomé de La Rochelle à Johan Anastaize et Catherine sa femme. — Confirmation par Raymont, vicomte de Fronssac, chevalier, de la donation faite par feu Jehan Arnollet et Péronelle Baudoyn à honorable homme, discret et sage maître Jehan de Maignac, aumônier et gouverneur de l'aumônerie de Saint-Berthomé de La Rochelle (2 septembre 1362). — Donation faite à l'aumônerie par Margarite de la Barre, de tous ses biens (18 décembre 1362). — Bail fait par Jeanne Gilberte, femme de Guillaume Roy, demeurant à Ferrières, à Pierre Caffin l'aîné et à Pornère, sa femme, d'une maison sise à Laubeterre, moyennant 10 sols de rente. Témoins : « Jehan de Parthenay, Johan Le Gauche masson et Johan Léonart » (1363). — Testament en faveur de l'aumônerie par Guillaume Brun (2 février 1363). — Donation entre vifs, faite par Guillaume de La Gravelle, bourgeois de La Rochelle, à l'hôpital Saint-Barthélemy, d'un hébergement et toutes ses dépendances, vignes, terres, cens et rentes, etc., sis en la paroisse de Saint-Xandre et au bailliage du Grand fief de Manigoute, lequel hébergement est appelé de Romagny (26 février 1363). — Arrentement d'une maison sise au bourg Saint-Nicolas, de La Rochelle, par Benest Labroue de Fernac, procureur des religieuses dames, prieuresse et couvent de Fernac au nom de la sœur Giraude (29 juillet 1364). — Vidimus du 19 juillet 1364 d'une donation du 6 décembre 1351, faite entre vifs par Johan Pelleter, fils de feu Johan Pelleter, de Lagors, à Me Pierre Josse, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous ses biens. — Arrentement d'une maison et deux vergers, de deux pièces de vignes etc., d'Aymar Pascaut, écuyer, seigneur du Breuil-Bertin, à Pierre Buordeaux, et Simon et Johan Buordeaux, fils dudit Pierre, demeurant à Andille (22 mars 1364). — Vente et arrentement pour 10 livres, de la terre appelée le Bois-Maubec, assis à la Jarne, par Guischart d'Angle, chevalier seigneur de Plain-Martin et de Rochefort à Guillaume Lermite dit Populus, demeurant à La Rochelle (1365). — Arrentement par Johan de Maignac, clerc, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle, pour le profit et avancement de ladite aumônerie, à Johan d'Agonnai, demeurant en la paroisse de Saint Rogacien en Aunis, d'une pièce de vigne blanche contenant un quartier ou environ, assis en la paroisse de Saint Rogacien (24 octobre 136.. — La charte est ici mangée).

10. (Liasse.) — 15 chartes sur parchemin.

1366. — Arrentement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Bontant et à sa femme, demeurant à Lagort, d'une pièce de vigne contenant un quartier et demi, sise aux fiefs des Jarries. Geoffroy

Bernier, garde du seel (2 novembre 1366). — Arrentement par le même de deux pièces de vigne blanche, sises à la Salle d'Aytré, à Denys Rabaut, demeurant à Tasdon; Geoffroy Bernier, garde du seel (8 novembre 1366). — Arrentement par le même de deux pièces de vignes, sises le long de la route de la Rochelle à Aytré, à Geoffroy Chabane et à Guillaume Billot (8 novembre 1366). — Arrentement par le même à Guillaume Ardoin, demeurant à Tasdon, de deux pièces de vigne blanche, en la seigneurie de la Salle (11 novembre 1366). — Arrentement par le même, de deux pièces de vigne blanche, sises en la seigneurie de Parthenay, à Hélie Baudrie demeurant à Tasdon (11 novembre 1366). — Arrentement de deux pièces de vigne par le même à Guillaume Ardoin (11 novembre 1366). — Arrentement par le même, d'une pièce de vigne blanche à Thévenot Yvon (12 novembre 1366). — Bail par le même, à Jean Bineau de Nantilly, d'un quartier de vigne sis au grand fief d'Aunis, pour 10 sols de cens payables à la Saint-Martin (26 décembre 1366). — Bail fait par Jean de Maignac, aumônier et gouverneur de la maison aumônière de Saint-Berthomé à Anandon Derier, demeurant à la Rochelle, d'un quartier de vignes au fief de Rochefort, paroisse de Lagort, pour le quart des fruits (26 décembre 1366). — Baillette par le même à Jehan et Berthome Thebaut et Thevenot Boilaigne et Jehanne Pichonne sa femme, de deux pièces de vigne appelées le Chaisne, au tiers des fruits (3 janvier 1366). — Double de l'acte précédent. — Baillette par le même, à Johan Salamon et à Perrot Guerric, de quatre quartiers de vignes, trois blanches et une chauchée au tiers des fruits (13 janvier 1366). — Baillette par le même à Laurent Gilbert, de Saint-Xandre, de deux pièces de vigne sises aux Aigaux de Romaigné, pour le sixième des fruits (3 février 1366). — Acquisition faite par Gilles Poings, de Guillaume Gauthier et Jeanne Poigne, sa femme, de deux quartiers de vigne sis en la paroisse de Saint-Rogatien, l'une au fief de Ré, au cinquième des fruits, l'autre vigne franche, en la censive de M. de Pehenay (6 février 1366). — Ratification par « Jehan Chauderer, mayre de la ville et commune de la Rochelle », du bail fait par Jehan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie, à Jehan et Berthomé Thébaut, Thevenot Boilaygne et Johanne Pichonne, de deux pièces de vigne dites du « chaygne ». Témoins : honorables hommes et sages, maître Guillaume Boulart; sire Loys Buffett; maître Johan Marchant; Johan Poussart; Johan Du Ponz; Johan Buffett; Johan de Triaise; Johan de Leigne, le jeune; Johan Lespaignol; You le petit; Johan Pignoneau; Arnaut Pelisson; Guillaume Blein; Giraut Aigueric; Itier de Langle; Pierre Brun; Siquart Favre; Bertrand du Solier; Pierre Rey; Hélie Boilaygne; Johan Matthieu; Raymond Carbonel; Johan de Herbergues; Guillaume de La Gravelle et plusieurs autres « en nostre eschevinage, » (13 mars 1366).

11. (Liasse.) — 28 chartes, parchemin.

1367. — Baillette, au tiers des fruits, d'une pièce de vigne « mélisse » sise à Mireuil, contenant un quartier, par Johan de Maignac, aumônier et gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de la Rochelle, à Guillame Clémens et à Lescuyère, sa femme, demeurant au Colombier; Geoffroy Bernier, notaire (13 juin 1367), 1 sceau pendant cire verte écartelé de France et d'Angleterre. — Transaction entre Berthomé Armal, bourgeois de la Rochelle, et Arnaut Boynot, de Chaignollet, et Guillame Lermite, au sujet d'une rente de cent sols; G. Brouard, notaire (4 juillet 1367). — Bail fait par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Berthomé, à Johan Thebaut, de trois pièces de vigne, l'une blanche, et les deux autres chauchées, contenant deux quartiers, sises au fief de Rochefort (1er août 1367). — Baillette, par Johan de Maignac à Fortet Bernart et à Macée de La Bruère, de Saint-Regracien, d'un appentiz et une place qui est par devant, sis à Saint-Regracien, — G. Bernier, notaire (10 août 1367). — Baillette d'un quartier de vigne mélisse au fief de Frousac, par Johan de Maignac à Johan Gaudin, demeurant à la « Genelere » paroisse de Nyoille en Aunis (22 août 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche à Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, à Johan Amy, au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vigne, par Johan de Maignac à Guillame Brisson, au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vigne chauchée, sis en la paroisse de Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, à Geoffroy Groyeau, au sixain des fruits (26 septembre 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche, sise en la paroisse de Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, à Johan Dorfoille, au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'une pièce de vigne, sise en la paroisse de Saint-Regracien, par Johan de Maignac, à André Aymer au sixième des fruits (26 septembre 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche, sise en la paroisse de Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, à Guillaume et Benoist d'Esnandes (26 septembre 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche, sise en la paroisse de Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, à Johan du Mayne (26 septembre 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche, sise en la paroisse de Saint-Rogacien, par Johan de Maignac, André Aymer, au sixain des fruits et 7 sols de cens (26 septembre 1367). — Bail, d'un quar-

tier de vigne en désert, sis au fief de la Sauzaie, pour six sols de rente payable à la Saint-Michel, fait par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé, à Aymeri de la Brouce, demeurant à la Sauzaie ; Johan Goion, « clerc auditeur juré de la cour du scel » à la Rochelle pour le Roi d'Angleterre (10 octobre 1367). — Bail d'un quartier de vigne en désert, sis au fief des Gardes, pour le « sixte » de la vendange, fait par ledit Johan de Maignac, à Johan Garin, demeurant à Saint-Regracien; Johan Goion, clerc (10 octobre 1367). — Bail d'un quartier de vigne en désert, sis au fief des Gardes, confrontant d'un côté au chemin qui va de la Rochelle à la Jarrie, pour le sixte de la vendange, fait par ledit Johan de Maignac, à Johan Garin, demeurant à Saint-Regracien; Johan Goion, clerc (10 octobre 1367). — Double de la charte précédente. — Bail de deux quartiers de vignes blanches, sis au fief des Quatre-Chevaliers, près la Courbe, tenant au chemin par où l'on va de la Courbe à Lousmeau-Marbotin, par ledit Johan de Maignac, à Guillame Billot, demeurant à la Courbe — Geoffroy Bernier, clerc (18 octobre 1367). — Bail, d'un quartier de vigne blanche, sis à Saint-Regracien, pour la sixte somme de la vendange et 1 sol de cens à Notre-Dame, fait par ledit Johan de Maignac, à Guillame Du Puy, demeurant à Saint-Regracien; — G. Bacaillou, clerc (24 octobre 1367). — Bail d'un quartier de vigne blanche, sis à Saint-Regracien, pour le sixte de la vendange et 7 sols de cens à Notre-Dame, par ledit Johan de Maignac, à Guillaume Roy, demeurant à Bourgneuf (2 novembre 1367). — Bail d'un quartier de vignes sis à Saint-Rogacien par Johan de Maignac à Guillaume Roy, demeurant à Bourgnef, pour le sixte de la vendange et 7 sols de cens payable à Notre-Dame (2 novembre 1367). — Bail d'une pièce de vigne blanche, sise au fief de Manigoute, tenant d'un bout au au chemin qui conduit de la Sauzaie à Mareille, pour le sixte de la vendange, par Johan de Maignac, à Perot Maynart, laboureur à la Ribotelere » (6 novembre 1367). — Double de la charte précédente. — Bail d'une pièce de vigne chauchée, sise au fief de Manigoute, près Saint-Xandre, appelée la vigne de « Laube-espin », tenant d'un bout à la morine de Bourgneuf, pour le sixte de la vendange, par ledit Johan de Maignac, à Olivier Chantamy, demeurant à Saint-Xandre (6 octobre 1367). — Donation mutuelle au dernier survivant faite entre Guillame Hermite, dit Populus, bourgeois de la Rochelle et Penote Juliote, sa femme, de tous leurs biens choses meubles et non meubles, maisons, vergers, prés, bois, vignes, terres, cens, rentes, « complants », deniers, ménages, « houstillements », joyaux, etc. ; Nicolas de Saint-Gilles, notaire de Mgr le prince d'Aquitaine (19 novembre 1367). — Confirmation, par Vincent Gorraut, maire de la Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche déserte au fief des Gardes, sur le chemin qui va de la Rochelle à la Jarrie, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel à Notre-Dame, par honorable homme et sage maître Johan de Maignac, prieur de Saint-Berthomé, à Johan Garin, demeurant à Saint-Regracien (1er décembre 1367). — Confirmation, par Vincent Gorraut, maire de la Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche sise à Saint-Rogacien, moyennant le sixte de la vendange, et 7 sols de cens annuel à Notre-Dame, fait par Johan de Maignac, prieur de Saint-Berthomé à André Aymer, demeurant à Saint-Rogacien (1er décembre 1367). — Confirmation, par Vincent Gorraut, mairie de la Rochelle, du bail d'un quartier de vigne blanche sis en la paroisse de Saint-Rogacien, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel, fait par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Berthomé, à Guillaume Roy, demeurant à Bourgneuf. Témoins : Johan Chauderer, Guillame Boulart, l'aîné, Loys Buffet, Helyes Gillebert, Guillame Boulart le jeune, Fremin Boulart, Aymery Sudre, Johan de Xainctonge, Georges Bressuyre, Johan Poussart, Johan de Lomaria, Pierre Bondre, Johan Dehan, Pierre Labroue, Johan Du Poiz, Raymond Carbonel, Johan de Lesque le jeune, Pierre Bernart, Guillame de La Gravelle, Xandrin Le Roy, Domingon Rouxon, etc. (1er décembre 1367). — Ratification, par Vincent Gorraut, maire de la Rochelle, du bail, au sixte fait par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé à Perrot Maynart, demeurant à la Ribotelere, d'une vigne, sise au fief de Manigoute, qui touche au chemin par où l'on va de la Sauzaie à Marcille. « Ce fut fait et donné, présens honnorables hommes et sages, sire Johan Chauderer, maître Guillame Boulart l'esné, sire Loys Buffet, Guillame de la Gravelle, Johan Dehan, George Bressuyre, Guillame Blein, Itier de Langle, Hélies Auffroy, et plusors autres en nostre eschevinage tenu le Ve jour du moys de janvier l'an 1367 » (1368, nouveau style).

12. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1368-1369. — Acensement, par Jehan de Maignac, prieur de la nouvelle aumônerie, à Hélie Micheau et Pierre Borart, d'une pièce de terre déserte assise auprès du lieu de Lousmeau; — Pierre Le Gras, auditeur juré de la cour du scel (29 juillet 1368). — Acensement, par le prieur de la nouvelle aumônerie, à Jehan Vrignaut et à Guillemette sa femme, de maisons et vergers sis à Lafons (29 août 1368). — Bail à rente, de deux maisons à Ardillières, par le prieur de la nouvelle aumônerie, à Guillame de La Couste, demeurant à La Rochelle (29 août 1368). — Bail à rente, de

maisons et vignes à Ardillières, par le prieur de la nouvelle aumônerie à Guillame de La Couste, demeurant à La Rochelle (29 août 1368). — Accensement par le prieur de la nouvelle aumônerie à Hélie Chambrer, d'Aytré, d'une pièce de vigne blanche sise au fief du sire de Vivonne (19 octobre 1368). — Ratification, par Jehan Marchant, maire de la ville et commune de La Rochelle, des accensements de vignes, etc., consentis par le prieur de l'aumônerie au profit de Guillame de La Couste. Témoins : honorables hommes et sages, maître Jehan Chauderer, Guillame Boulart l'aîné, Jehan de Lomaria, Giraut Auguerie, maître Pierre de La Rounge, Guillame Le Camus, Laurens Aubar, Johan Pépin, et plusieurs autres bourgeois (En notre échevinage, le 22 novembre 1368). — Arrentement, d'une pièce de vigne blanche sise au fief de noble homme, Mgr Johan Chasteigner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré, par Robert Peurer, prêtre, à Micheau Fonteneau, bourgeois de la Rochelle (11 octobre 1369) — Arrentement d'une pièce de vigne blanche par le prieur de la nouvelle aumônerie, à Guillame Baseau (14 octobre 1369). — Arrentement d'une pièce de vigne à Saint-Rogacien, par le prieur de la nouvelle aumônerie, à Guillame Baseau (14 octobre 1369). — Bail, de deux quartiers de vigne blanche, par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé, à Arnaud Gombaut de Saint-Rogacien (14 octobre 1369). — Ratification par Jehan Henry, maire de la Rochelle des arrentements consentis par le prieur de Saint-Berthomé au profit de Guillame Baseau (En notre échevinage, 14 novembre 1367). — Arrentement, d'une pièce de vigne blanche, à Jehan Royan et Guillemette La Battellere sa femme, demeurant à Saint-Rogacien, par le prieur de la nouvelle aumônerie (8 novembre 1369). — Délaissement, par Guiart de Burlé, varlet, à Johan Coutin de Monroy, d'une pièce de terre, « gainable », tenant à la vigne de la venve de Jean Martin, d'autre à la terre de Guillame Thomas, de Laubrecée, d'un bout au chemin de Laubrecée à la Cabane, pour défaut de payement des devoirs à lui appartenant audit fief (16 novembre 1369). — Bail, d'un demi-quartier de vigne blanche au sixtain de la récolte, par Fortet Bernart, à Arnaut Pipet, sur les quatre quartiers arrentés audit Bernart par le prieur de la nouvelle aumônerie (19 février 1369).

13. (Liasse.) — 24 chartes, parchemin.

1339-1372. — État des possessions de l'aumônerie dans la paroisse de Saint-Xandre. — État des possessions de l'aumônerie dans la paroisse de Dompierre, à la Vallée (Rentes et devoirs). — État des possessions de l'aumônerie dans la paroisse de Nieul, Poyeau et Laubressay. — Bail à rente, d'une maison et vergers en dépendant sis en la paroisse de Dompierre, par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Berthomé à Arnault Rambert et à Guillemette Picarde, sa femme, avec l'autorisation d'honorables hommes, sages et discrets, le Maire et les bourgeois de la ville de La Rochelle (17 septembre 1370). — Vente, par Hélie Gillebert, bourgeois de la Rochelle, à Johan de Maignac, prieur et gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, de soixante et dix sols de rente annuelle et perpétuelle sur quatre livres de rente à lui dues par Etienne Chachat dit Escribot, demeurant à Aytré. — Augmentation du bail d'une vigne sise au fief de la Sauzée, louée pour 6 sols de cens, par l'aumônerie, à Aimeri de La Brouce et portée à quinze sols par an, payables à Pâques et à la Toussaint. — Remise faite par Johan de Maignac, prieur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, de 5 sols de rente des 35 sols de rente qu'Arnault Rambert et Guillemette sa femme devaient audit hôpital sur une maison et vergers à eux baillés, à la charge que ledit prieur et ses successeurs seraient déchargés de la garantie desdits vergers (23 février 1370). — Ratification, par Jean Chauderer, maire de la Rochelle, de l'arrentement fait par Johan de Maignac, prieur de l'aumônerie, à Arnault Rambert et Guillemette Pitarde, sa femme, sur une maison et vergers en dépendant sis à Pilboreau, paroisse de Dompierre (5 mars 1370). — Amortissement de tout ce qui appartenait à l'aumônerie Saint-Berthomé, à cause de Saint-Jacques du Pérot en la paroisse et seigneurie de Périgny (fiefs des Chevaliers, des Mouseaux et de la Planche). « Il n'avoit que quarante ans que ladite aumosnerie avoit été instituée » Johan de Chauderer, bourgeois de la Rochelle. — Arrentements, par Johan de Beau Lieu, prêtre, commandeur de la maison Saint-Ladre près la Rochelle, à Johan Chevaler, demeurant aux Salines près ladite ville, d'une pièce de vigne chanchée, contenant trois quartiers ou environ, en la paroisse de Notre-Dame de Cougnes, près de ladite maison (1er mai 1371). — Arrentement, d'une pièce de vigne chauchée, sise en la paroisse Notre-Dame de Cougnes, par Johan de Beau Lieu, commandeur de la maison Saint-Ladre près la Rochelle, à Johan Mercier, demeurant en ladite ville (1er mai 1371). — Arrentement « d'une pièce de terre frouste, gaste et déserte » contenant un demi-quartier, et sise en l'île de Ré, par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Thomas Lemosin, demeurant à la Flotte, paroisse de Saint-Martin, île de Ré (25 juin 1371). — Vente, de deux pièces de vigne blanche, en la seigneurie de Dompierre, par Johan Segnorin et Marion

Paillolle à maître Bernard Tomillo, maréchal, demeurant à Dompierre en Aunis (15 novembre 1371). — Arrentement, par Johan de Maignac, à Guillame Turineau, demeurant à Loberçay, paroisse de Saint-Xandre, de 4 pièces de vignes appelées « les quasserons de Loberçay », touchant d'un bout à la vigne de la « Confrairie d'amours instituée en l'église de Marcille » (24 novembre 1371). — Arrentement, par Martin Flon, bourgeois de la Rochelle, à Aymery Pacquereau et à Aymery Godaut, de Balon, d'une pièce de vigne blanche en ladite paroisse, contenant 3 quartiers (12 novembre 1371). — Bail, de quatre pièces de terre, en la paroisse de Saint-Xandre, par Johan de Maignac, à Guillaume Blein, bourgeois de la Rochelle, au huitième des fruits (17 novembre 1371). — Bail, de deux quartiers et demi de vigne, sis en la paroisse de Marsilly, par Johan de Maignac, à Johan de Paris, demeurant à la Rochelle (décembre 1372). — Arrentement, d'une pièce de vigne blanche, par Johan de Maignac, à Pierre Barrac, demeurant à Clavetes, paroisse de Saint-Rogacien (3 janvier 1371). — Arrentement, d'une pièce de vigne blanche, par Johan de Maignac, à Johan Sigoigneau, demeurant à Clavetes, paroisse de Saint-Rogacien (3 janvier 1371). — Ratification, par Guillame Boullart, maire de la Rochelle, de l'arrentement de quatre pièces de vignes par Jehan de Maignac, à Guillame Turineau, demeurant à Lobreçay (En notre échevinage le 3 janvier 1371). — Arrentement, d'une pièce de vigne dite du Fraine, par Jean de Maignac à Jehan Bertault, bourgeois de la Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme (5 février 1371). — Donation entre-vifs faite, par Guillame Fourner, demeurant à Puyliborea, à Marguerite Chalue, sa femme (25 juillet 1372). — « Extrait d'un privilége donné et conféré par les Roys de bonne mémoire aux bourgeoys, manans et habitans de la ville de la Rochelle, au mois de novembre 1461 « scellé de cire verte sur latz de soye rouge et vert, » fait par François Joubert, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaires du conseil du Roi, à la requête de maître Hilaire Bigot, procureur de la ville de la Rochelle pour les maire, échevins, conseillers et pairs d'icelle, et noble homme et sage maître Jehan de Fourest, au nom du gouverneur de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Berthomé le 4 juin 1524, signé Joubert et Lebreton et scellé aux armes primitives de France, l'écu placé entre les deux tours du port de la Rochelle, dans lequel pénètrent de nombreux navires. — Lettres de noblesse données par le roi Charles VIII aux maires et échevins de la Rochelle (8 janvier 1372), (texte latin publié *in extenso* à la page 673 du 2ᵉ volume de l'*Histoire de la Rochelle* par le père Arcère). — Arrentement par Jean de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé à Johan Boutinart, bourgeois de la Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme, d'une pièce de vignes blanches, dite du Fraigne (après le 5 février 1371).

H. 14. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin ; un sceau armorié de la sénéchaussée.

1373-1377. — Arrentement de vignes par Guillame Lohet et Johanne Lohete, sa sœur, femme Johan Mercier demeurant à Nioyl en Aunis à Pierre Dessart, bourgeois de la Rochelle (1373). — Donation par Helies de La Gravelle, bourgeois de la Rochelle à Guillame Noël demeurant à Laleu, d'un demi-quartier de vignes (30 novembre 1373) ; sceau pendant : écu de France ancien ; supports : 2 griffons ; contre sceau à 6 fleurs de lys, chargé des lettres FREP. — Règlement, entre Pierre Cornu demeurant à Aytré et Marion Cornue, sa sœur, femme de Thomas Ardoin, bourgeois de la Rochelle, héritiers chacun pour moitié des biens meubles et immeubles de feue Pernelle Cornue (1374). — Testament de Guillemette de Cave, veuve de feu Étienne le Fardeleur, bourgeois de la Rochelle en faveur des « povres Dieu, de l'aumosnerie Saint-Berthomé » (7 juillet 1374). — Baillettes de maisons et vergers appartenant à l'aumônerie par Jehan de Maignac, aumônier, à Perrot Sauvaget, Pernelle Baudouze, et Johan Brossart, demeurant à la Rochelle (28 octobre 1374). — Ratification par Jacques de Mommor, chevalier, gouverneur et capitaine pour le roi de France notre sire, de la ville de la Rochelle, châtellenie et ressort en dépendant, des lettres ci-annexées passées sous le scel établi aux contrats de cette ville par Jehan Masion, garde scel (2 janvier 1374). — Transaction entre Pierre Esnaud, demeurant aux Brandes, paroisse de Dompierre et Jehanne Mestivier, veuve de Guillaume Loyer (2 mars 1375). — Arrentement d'une maison, sise rue Chaudellerie à Boulard et Sauvigny (8 mars 1375). — Vente par Johan de Maignac à Guillaume de Pentieu, demeurant à Ardillères, de diverses pièces de terre et de vignes sises audit lieu ; M. Davy, garde scel (2 décembre 1375) ; scellé aux armes de France ancien, aux fleurs de lys sans nombre, l'écu supporté par 2 griffons, contre-sceau chargé des lettres FRE... ; légende du sceau détruite sauf les lettres S.REGINAD. — Reconnaissance donnée par Guillaume Auger et Hylaire Aymonne, sa femme, demeurant aux Brandes, paroisse de Dompierre, de Alizen Johanne, veuve de Pierre Marietea, bourgeois de la Rochelle, « une corte « pointe, un chalon, du pois de quarante soulz, item cincq « lineeux de deux telles, item une pelle qui tient une « seillée.., item un pelon, qui tient le quart d'une seillée, « item, une touaille d'estoupes de deux aunes, item une « arche qui peut bien valoir diz soulz, item une petite « greille, item une couche du pris de quarante soulz, item « quatorze frans d'or, des quieux quatorze francs d'or,

« ge la dicte Hilaire ne n'avoie baillé au dit fehu Pierre « Mariete a forsque doze livres et dimée en argent franc « pour vinct et six soulz et un franc d'or et dimée que le « dit fehu devoit fere pour le droit de la veselle d'estain de « André et Guillame Chemers mes enfans... » (3 janvier 1375). — Arrentement par Guillame Lohet et Johanne Lohete, sa sœur, femme Johan Mercier, demeurant à Nyoil en Aunis, à Pierre Dessart, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vigne sise à Nyoil (16 novembre ; la partie de la charte où se trouve l'année est trouée). — Vente de deux pièces de vignes, par Letice Garnier demeurant à Taudon, près de la ville de la Rochelle, veuve de feu Johan Coyme à Thomas Brouart, bourgeois de la Rochelle (24 septembre 1376). — Lettres de crédit délivrées par noble homme Mgr Johan Chastaigner, chevalier, seigneur de la Salle, d'Aytré en Aunys, à Guillame Chemer, demeurant à Aytré près la Rochelle, comme receveur des cens, rentes et arrérages dus audit seigneur (12 janvier 1376). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche, en la paroisse de Dompierre par Arnaude de Lomaria, fille de feu Guion de Lomaria, bourgeois de la Rochelle, à Johan Dubois, demeurant à Dompierre en Aunis (25 avril 1377). — Bail fait par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Violca, de la paroisse Saint-Sauveur de la Rochelle, de deux quartiers de vignes, sur la route de Lagord (22 janvier 1377).

H. 15. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin ; sceaux perdus.

1378-1379. — Bail fait par Johan Du Solier, bourgeois de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Paquenot et Pierre Brochet demeurant à la Sauzaie, paroisse de Saint-Xandre, d'un quartier et demi de vigne blanche, sise au fief de Manigoute (13 mars 1378). — Arrentement par Johan Du Solier, bourgeois de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Chauvet, demeurant à Laleu, en Aunis, d'un masureau et un verger sis à Vaugoing provenant de feu Helie de la Gravelle, bourgeois de la Rochelle et appartenant à présent à l'aumônerie (15 mai 1378). — Vente d'une rente annuelle de cent sols, par Hugues de la Roussère, clerc et bourgeois de la Rochelle, à Denise Seguyne, veuve de feu Pierre Thenoteau, bourgeois de ladite ville (30 juillet 1378.) — Bail d'une maison et treuil et diverses pièces de terre par Jehan Du Solier, bourgeois de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à Tiphaine Olive et Étienne Poussart, son fils, demeurant à Saint-Xandre (28 décembre 1378.) — Bail d'une maison, verger, et trois vignes en dépendant, sis à Romaigné aux Bagouneres, par Jehan Du Solier, aumônier de Saint-Berthomé à Thomas Voisin, de Saint-Xandre, ladite maison tenant à la vigne de la confrérie du Saint-Esprit desservie en l'église Saint-Xandre, pour 30 sols de rente annuelle payables par quartier et le quart des fruits des vignes (28 décembre 1378.) — Bail d'un quartier et demi-vigne melisse sis au fief des Sarries, par Jehan Du Solier, aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Vincens et à Soline Lemosine, sa femme, demeurant à Nieul en Aunis (8 janvier 1378.) — Arrentement d'une maison et verger avec leurs dépendances, paroisse de Saint-Maurice, par Jehan Du Solier, aumônier de Saint-Berthomé à Masse Reveau demeurant à la Jarne (17 avril 1379). — Bail pour dix sols de cens, de deux pièces de vignes sises à Romagné par Johanne Saincterre, femme de Durand Delbes, bourgeois de la Rochelle, à Johan Derques dit le Galois demeurant à Saint-Xandre (2 mai 1379). — Bail d'une maison tenant à la maison de l'abbaye de Charron, et au chemin de la Rochelle à Saint-Xandre par Johan Du Solier, gouverneur de Saint-Berthomé à Héliot Baiart, demeurant à Pilboreau (15 juillet 1379). — Bail d'un quartier et demi de vignes blanches à Romagné par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Odoe, Guillame Bruneau et Arnaud Maton, de Saint-Xandre (12 novembre 1379). — Bail d'un quartier et demi de vignes, au fief des Gardes, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Aubin Coulon, de Saint-Rogacien (15 novembre 1379). — Bail d'une pièce de vigne blanche au fief du seigneur de la Salle d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Nandin Gadillart, bourgeois de la Rochelle (29 novembre 1379). — Bail d'une pièce de vignes blanches au carrefour d'Angoulins, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Vincent Santiller, bourgeois de la Rochelle et à Johanne Delangle, sa femme, et à Jehanne Colete, mère de ladite Delangle (23 novembre 1379). — Bail d'une pièce de vignes blanches à la Courbe, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Xandrin, bourgeois de la Rochelle (Pierre Dessars, garde du scel royal) (8 mars 1379).

H. 16. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin.

1380. — Testament de Jehan Du Pon, bourgeois de la Rochelle, demeurant près la porte de Chef de ville, par lequel est léguée une rente annuelle de 10 livres à l'aumônerie Saint-Berthomé ; sire Jehan Chauderer, maire (4 septembre 1380). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume de Nyort, et Jean Arnault de Saint-Xandre, d'un quartier de vignes sis près du Payau, au quart des fruits et 15 sols de cens ; Johan Bourreau, notaire (octobre 1380). — Bail par Jehan Rouart, bourgeois, au-

mônier de Saint-Berthomé, à Huguet Boylaigne, demeurant à Losmeau, d'une pièce de vigne melisse, sise audit lieu (16 octobre 1380). — Bail par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Raymond des Chastellers, de deux vignes sises à Saint-Xandre, l'une au tiers, l'autre au quart des fruits (28 octobre 1380). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé à Heliot Bayart, de Puyliboreau, d'une pièce de vigne mélisse au quart des fruits et 20 sols de cens (28 octobre 1380). — Bail par le même à Arnaut Robert, de deux pièces de vignes blanches à Puyliboreau (28 octobre 1380). — Bail par le même à Pierre Paillisson demeurant à La Ribotelière, d'une vigne de deux quartiers et demi sise à Saint-Xandre, au quart des fruits et cinq sols de cens (5 novembre 1380). — Bail par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Guillame Denis et Ozanne Arboulère, sa femme demeurant à Guygnefole, autorisée de son « seigneur époux », d'une pièce de vigne mélisse, sise au fief du seigneur de Laleu (11 novembre 1380). — Bail par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Regnaut, porcher, demeurant au Poyau, de deux quartiers de vignes blanches sis à Montail, au quart des fruits et 22 sols 6 deniers de cens (17 novembre 1380). — Bail par Arnaud Pelisson, bourgeois de la Rochelle, à Pierre Audouer de Saint-Rogacien, de deux quartiers de vignes sis au fief des Petites-Gardes (17 novembre 1380). — Bail, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Maynier, de Puyliboreau, d'une maison et verger sis à Puyliboreau, confrontant à l'abbaye de Charon (26 novembre 1380). — Bail, d'une pièce de vigne blanche sise à Fronsac, par Johan Rouart, bourgeois de la Rochelle, à Guillaume Large, demeurant à Lagors, au quart des fruits et quinze sols de cens (29 décembre 1380). — Bail de deux pièces de vignes, une blanche et l'autre chauchée, sur la route de Saint-Xandre à Nyoil, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Angeler et Marion de Lespine, sa femme, demeurant à Laubreçay, paroisse de Saint-Xandre (13 janvier 1380). — Bail, d'une maison et ses dépendances, à la Courbe, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle (3 février 1380). — Bail, d'une petite maison et ses dépendances, à la Courbe, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle; Jean Bourreau, garde du seel royal (3 février 1380).

17. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1381. — Bail pour 3 livres 10 sols de rente, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Barthélemy (Saint-Berthomé) à Jehan Chebrer, de Saint-Xandre, d'une travée de maisons audit Saint-Xandre, tenant : d'un côté à l'abergement de ladite aumônerie; d'autre, à une travée de maisons qu'Étienne Poussart tient de l'aumônerie; par devant, au chemin de Saint-Xandre à La Ribotelière, et les vergers tenant à celui de l'aumônerie, d'autre à celui que Guillaume Sauvaget tient de l'aumônerie (5 juin 1381). — Bail de quatre connées de vignes, en la paroisse de Dompierre, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Sauvestre La Personne et à Ysabeau Barbère, sa femme, demeurant aux Brandes, en ladite paroisse; cette charte mentionne « la confrairie de Nostre-Dame desservie en l'église de Dompierre » (Jehan Masson, garde-scel, 12 juillet). — Bail d'une pièce de terre déserte et son fonds, au grand fief d'Aunis, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Bourgnoveau et Jean, son fils, paroissiens de Marcille (22 juillet). — Bail d'une pièce de vigne « au carrefour de Vaugoing » par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre de Médis, demeurant à Laleu (17 août); sceau fleurdelysé brisé. — Bail de trois pièces de vignes sises à La Gors par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Perrot Maynart, demeurant à La Gors (16 novembre 1381). — Donation faite par Raymonde Caffine demeurant à Laubertère, paroisse de Saint-Méart, à Johan Peton, son mari, du tiers de tous ses biens (26 novembre 1381). — Quittance de mariage de Raymonde Caffine à Johan Peton, son mari (16 novembre). — Bail de trois pièces de vignes par l'aumônier de Saint-Berthomé à Perrot Maynart, demeurant à Lagors (16 novembre). — Bail d'une pièce de vignes à Mireuil par l'aumônier de Saint-Berthomé à Johan Gastineau, demeurant à la Rochelle (17 novembre). — Bail de deux quartiers de vignes sises à Romagné, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Masse demeurant à Saint-Xandre (23 novembre). — Bail d'une maison sise à Saint-Xandre et d'une pièce de vignes par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume Demort, demeurant à Saint-Xandre, pour 45 sols de rente annuelle (23 novembre). — Bail au cinquième des fruits et à 23 sols de cens payable à la Saint-Martin, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Chênevert Poussard, demeurant à Saint-Xandre (23 novembre). — Baillette de deux pièces de vignes sises en la censive du seigneur de Fronsac, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Leberton et à Marguerite sa femme, au quart des fruits et à 35 sols de cens (24 novembre). — Bail d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols de rente payable à la Toussaint et à Pâques, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Tibault Rousseau, de Saint-Xandre (27 novembre). — Bail d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols 4 deniers de rente, par l'aumônier de Saint-Barthomé à Arnaud Matin (6 décembre). — Bail d'une maison sise à Saint-Xandre, pour 33 sols,

4 deniers de rente, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Audoer (6 décembre). — Bail d'un appentis et verger à Saint-Xandre par l'aumônier de Saint-Berthomé à Arnault Rousseau (6 décembre). — Vidimus du bail d'une pièce de vigne sise à Puyliboreau, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Fourner. — Bail d'une pièce de terre déserte, au grand fief d'Aunis, paroisse de Mareille, par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Nicolas de Maignac (12 février). — Bail d'une maison avec treuil et appentis à Benoît d'Esnandes, demeurant à Saint-Rogacien (15 février). — Vidimus du bail passé entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Guillaume Dutil et Florence, sa femme, au sujet d'une maison et vignes en dépendant, sises à la Courbe (17 février). — Double du bail précédent. — Bail d'une pièce de vignes sise au fief de Rochefort par l'aumônier de Saint-Berthomé à Johanne Marillet au tiers des fruits et 10 sols de cens (21 février). Le haut de la charte est rongé.

8. (Liasse.) — 14 chartes, sur parchemin, sceau fleurdelysé brisé.

1382-1384. — Titre nouvel, par lequel Johan Bontinart, de Saint-Xandre, est obligé envers l'aumônerie Saint-Berthomé, de lui payer 6 livres de rente, auparavant dues par Geofroy Manon, sur une maison sise à la Chaucherie (mardi, veille de la fête de Saint-Eutrope). — Bail d'une pièce de vigne à la Crapaudère, paroisse de Laleu, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Penot Du Serrie, bourgeois de la Rochelle à 5 sols de cens et au tiers des fruits (5 décembre). — Bail d'une maison et ses dépendances en la cour des Pinaux, par Johan Bertin, aumônier de Saint-Berthomé, à Lucas Drouhaut, demeurant en la paroisse de Sainte-Soulle, en Aunis, au village de Husseau (3 février). — Arrentement d'une maison et verger au Colombier, près la Rochelle, par Jehan Rouart à Jehan Bonenfant et Jehan Bachime, sa femme, demeurant à la Rochelle (19 mai). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche à Vaugoing par Jehan Rouart à Pierre Ayron, bourgeois de la Rochelle (25 octobre 1383). — Arrentement de 8 pièces de vignes en la paroisse de Dompierre par Jehan Rouart, à Seguin Boutaut et à Jeanne Richarde, sa femme (27 octobre 1383). — Arrentement de 2 pièces de vignes, à La Combe, par Jehan Rouart à Guillaume Lemaistre, demeurant aux Brandes, paroisse de Dompierre (15 novembre 1383). — Quittance de mariage donnée par Johan Sahouraut et Michelle Fornère, sa femme, à Guillaume Forner et Margot Chaslue, sa femme, demeurant à Puyliboreau, père et mère de Michelle Fornère (27 août 1384). — Bail de quatre vignes sises à Saint-Xandre, par Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Foulcault, demeurant à Saint-Xandre (23 octobre 1384). — Arrentement, d'une pièce de vigne à Saint-Rogacien, par Thomas Brouhart, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Davyau et Hélyot Touar, demeurant à Bourgneuf, en Aunis (23 octobre 1384). — Bail, d'une maison sise au fief de Romaigné, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Denis Le Françeis, demeurant à Romagné, à 32 sols de rente et le quart des fruits (20 novembre 1384). — Arrentement, d'une vigne sise à Saint-Rogacien, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Héliot Prieur, demeurant à Bourgneuf (8 janvier 1384). — Procurations données par Hugues de La Roussère à Thomas Testart, Johan Guillot à Johan Jousselin, Johan Masse à Guillaume Brunet (19 mars 1384).

19. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin.

1385. — Donation entre vifs, faite par Guillame Pierre, de la Rochelle, et Guillemette Morière, sa femme, à Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, de tous leurs biens, sans réserve. Foulques de Cheneveres, garde du scel royal; Morice Davy et Nicolas Dugué, notaires jurés (6 août 1385). — Bail d'une maison sise à la Rochelle, rue de la Jueverie, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie, à Héliot Roux, pour 70 sols de rente. Pierre Dessars, garde-scel; Jehan Delaguière, auditeur. — Arrentement, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie, à Jehan Rueaume, demeurant à la Rochelle, son fils et Dardon Gaschete, sa femme, d'une pièce de vigne au lieu appelé Pisseargent près de la Grapaudere (24 septembre 1385). — Bail, fait par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Dupuy, demeurant à la Sausaie, en la paroisse de Saint-Xandre, d'un quartier de vigne, pour 12 sols de cens (1er décembre 1385). Hugues de la Roussère, clerc, garde-scel. — Baillette de maisons, jardins et champs, par Jehan Pouisset, demeurant à la Rochelle, à Clément Rangaut, demeurant à Sainte-Soule (5 octobre 1385). — Arrentement d'une maison, de vignes et leurs dépendances, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Arnaut et Jehan Gousse et à Héliote du Broil, femme dudit Jehan Gousse. — Bail d'une pièce de vigne sise à Romagné, au cinquième des fruits et 6 sols de cens, à Denis Le Françoys, demeurant audit lieu, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé (14 janvier 1385). — Baillette d'une pièce de vigne et ses dépendances, par l'aumônier de l'hôpital, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres. — Baillette d'une pièce de vigne blanche

à Puyliboreau, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres (27 janvier 1385). — Arrentement d'une pièce de vigne appartenant à l'hospice Saint-Berthomé, au sixte des fruits et 30 sols de cens, à Guillame Rouillé dit Pouissonnet, demeurant à Saint-Xandre, par le gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé. Hugues de La Roussère, garde du scel (24 février 1385). — Échange entre Guillame Lorret, « cousturer » bourgeois de la Rochelle, Ayliz Jehanne, sa femme, et Raphaël Du Franchon, aumônier de Saint-Berthomé, d'un quartier de vigne sis au grand fief d'Aunis près Saint-Xandre, contre une pièce dépendant de la paroisse de Saint-Rogacien, au grand fief de Pomerou (1er mars 1385). Hugues de La Roussère, clerc, garde-scel. — Arrentement d'une pièce de terre sise à la Courbe, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Bar, demeurant à Saint-Nicolas de la Rochelle (La partie inférieure de la charte manque.)

20. (Liasse.) — 12 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1386. — Reconnaissance donnée par Jehan Rousse, bourgeois de la Rochelle, et Jehanne Aubau, sa femme, à Jehan Bertin, prêtre, de la somme de douze vingt livres tournois, à cause des arrérages échus de soixante livres de rente annuelle. — Vente, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet, paroisse de Dompierre, d'une rente de 30 sols de cens assise sur une pièce de vigne blanche appelée la Gontère, près de Ronsai, contenant 5 quartiers (8 août 1386). — Arrentement, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy à Guillame Roy, né en Touraine, demeurant à Losmeau, paroisse de Nyoil, en Aulnis, de deux pièces de vigne (16 septembre 1386). — Bail, par honorable homme maître Jehan Rousse, bourgeois de la Rochelle, à Jehan de Godes, fournier, demeumeurant en la même ville, d'un quartier et demi de vigne blanche, paroisse de Lagord (23 octobre 1386). Hugues de La Roussière, garde du scel. — Arrentement, par honorable homme Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Bernard Plantart, d'une pièce de vigne tenant d'un bout au chemin de Vaugoin au Treuil de Saint-Micael, paroisse de Laleu (17 novembre 1386). — Bail, fait par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Guillame Ferreau, demeurant à Romagné, d'une maison et verger sis audit lieu, d'une ouche et demi quartier de vigne, pour 25 sols de rente et le quart des fruits (2 novembre 1386). — Arrentement, par Colin Josmer, demeurant à Laleu et Parnelle Lesenyère sa femme veuve de Girard de Burle dit de Courdaux, à Pierre Boudre, bourgeois de la Rochelle, d'une maison sise à Saint-Xandre, touchant le cimetière dudit lieu (14 décembre 1380). — Bail, au cinquième des fruits et 9 sols de cens, fait par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Olivier Aymon et Jehanne La Joline, sa bellemère, d'un quartier de vigne blanche sise au fief des Crouzades (14 janvier 1386). — Bail, au cinquième des fruits et à 30 sols de cens payables à la mi-aoust, fait par Thomas Brouart, à Guillame Gorrin, bourgeois de la Rochelle, de deux quartiers et demi de vigne, appelés la vigne des Rèzes (8 mars 1386). — Arrentement, d'une maison et 6 sillons de terre à Saint-Xandre, par Thomas Brouart, à Ytier de Chalignac, demeurant audit lieu (17 mars 1386). — Arrentement de deux pièces de vigne, par Thomas Brouart, à Jehan Hervé, de Lagord, au quart des fruits et 6 sols de cens (17 mars 1386). — Arrentement de deux pièces de vigne melisse sises au fief de la Bastardière près de Lommeau, par Thomas Brouart, à Maurice Boutet, demeurant audit Lommeau, paroisse de Nyoil (24 mars 1386). Jehan Garin, garde du scel royal.

21. (Liasse.) — 15 chartes, in-folio, sceau fleurdelysé en cire brune.

1387.—Bail de deux pièces de vigne sises à Puilyboreau, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Barthomé, à Jehan Maurice, clerc, demeurant en ladite ville (27 avril 1387). Simon Pineau, clerc, auditeur juré de la Cour du scel. — Échange entre Thomas Brouart, aumônier de l'hôpital Saint-Barthélemy, et Jehan Boutinard, demeurant à Saint-Xandre, de 100 sols de rente sis sur un hébergement à Saint-Rogatien, contre 4 livres de rente sur une maison appartenant à l'hôpital, sise en la rue de la Charreterie, en la ville de la Rochelle, tenant d'une part à la maison de Jean Mahon, d'autre à celle de Pierre de la Hone, et d'un bout à la dite rue, et pour 20 sols sur une maison et verger sis à la Ribotellière, appartenant à Thenot Poussart, et se tient d'un côté à la maison des héritiers Guillaume Blouin, d'autre côté à la maison de la confrérie du Saint-Esprit, desservie en l'église de Saint-Xandre (18 juin 1387). — Cession, par honorable homme et sage maître Jehan Ducheillou, bourgeois de la Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Arbert, d'un demi-quartier de vigne au fief des Sarries, tenant au chemin des Marais, pour cultiver ladite vigne (8 septembre 1387). — Marché passé entre Jehan Ducheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, et Jehan Mauléon, de la paroisse de Saint-Jehan du Perrot de la Rochelle, pour l'exploitation d'une vigne mélisse, contenant un quartier, sise à Vaugoin (27 octobre 1387.) — Bail, par honorable homme et sage maître Jehan Ducheil-

lou, bourgeois de la Rochelle et gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre et Jehan Jarry, son fils, de Saint-Xandre, d'une pièce de vigne sise au fief des Jarries et de diverses pièces sises à Loubressay. Jehan Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (3 novembre 1387). — Baillette, par le même, à Jehan Boilame et Colète, sa femme, de deux pièces de vigne au fief de Fronsac, au quart des fruits et 15 sols de cens. Guillame Garin, garde-scel ; J. Papin, notaire (3 novembre 1387). — Bail, par le même, à Guillame Babinot, d'une pièce de vigne sise à Saint-Maurice, à 50 sols de cens et au sixtain des fruits (3 novembre 1387). — Bail, par le même, à Arnaut Bongrain, Jehanne Poline, sa femme, et Héliot Bongrain, demeurant à la Rochelle, paroisse de Notre-Dame-de-Coignes, de diverses pièces de vigne, près de Miroil, paroisse de Saint-Maurice, au tiers des fruits et 13 sols 4 deniers de cens. Jehan Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (11 novembre 1387). — Bail, par le même, à Jean Joussemeau, prêtre, de 3 quartiers de vigne, près Mireuil, paroisse Saint-Maurice, à 10 sols de cens et un quart des fruits (25 novembre 1387). — Transport d'une rente de 11 livres 2 sols 3 deniers assise sur le lieu de Vaugoin et sur une maison à la Rochelle, à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Jean de Fessac (la plus grande partie de la charte est pourrie et rongée) (1387.) — Bail d'une vigne, au fief de Fessac, paroisse de Laleu, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Raymond Moreau, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (26 décembre 1387). — Acensement d'une pièce de vigne sise près Vaugouin, à 9 sols de cens et le tiers des fruits, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Jehau de Nauves, de la paroisse Saint-Jehan du Perrot de la Rochelle (1387). — Arrentement de deux pièces de vigne au fief Vaugouin-Fessac, paroisse de Laleu, au tiers des fruits, par l'aumônier, à Jeanne et Guillaume Mestivier (1387). — Arrentement de deux quartiers de vigne, à 10 sols de cens et au tiers des fruits (fief de Fessac, paroisse de Laleu), par l'aumônier, à Lizon de La Croix (1er février 1387). — Arrentement de deux quartiers de vigne près de Beaulieu, au sixtain des fruits, par l'aumônier, à Laurens Delagousse, paroisse de Lagors. Jehan Garin, garde scel (22 février 1387).

22. (Liasse.) — 10 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1388. — Baillette, d'un « quasseron » et demi de vigne « mesleisse » au cinquième des fruits et 5 sols de cens, au fief des Bastardières, à Lhoumeau, tenant d'un bout à la motte à Grimault, par Johan de Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Huguet Merlat, de Nyoil ; Guillaume Garin, garde-scel (20 août 1388). — Baillette d'une pièce de vigne blanche contenant un quartier ou environ, sise auprès de Lhoumeau, au fief de la Bastardière, par J. du Cheillou à Jehan Girart et Meriotte Comtesse, sa femme, demeurant à Lhoumeau, paroisse de Nyeulh en Aulnis (18 octobre 1388). — Double de la charte précédente. — Baillette, d'un demi-quartier de vigne, sis au fief des Jarries, paroisse de Laleu, chargé de la moitié des fruits envers l'aumônerie Saint-Berthomé, par J. du Cheillou à Guillaume Robert (25 octobre 1388). — Transaction entre Guillaume Bar, de la Rochelle ; Arnaut Thaudet, de Tasdon ; Giraudin Decoussaudri, Jehanne Daguindelle, sa femme, d'Aytré, au sujet de la succession de Thomas Daguindau, père de ladite Jehanne Daguindelle, d'un masureau et son fonds, sis audit lieu de Tasdon. Guillame Garin, garde-scel (30 novembre 1388). — Baillette par Jean du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Garin, de deux pièces de vigne blanche, contenant un demi-quartier, sises au fief de Rochefort, près du Paiault, moyennant 6 sols de cens et le quart des fruits (6 décembre 1388). — Baillette, par Johan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Johan Chauvet et Marion, sa femme, d'une pièce de vigne sise auprès de Laleu et de Vaugouin, au tiers des fruits et le dizain au prieur d'Ais (très-endommagée ; le commencement et la fin de la charte manquent, et le reste est troué dans plusieurs endroits) (mars 1388). — Baillette, par Johan du Cheillou, à Pierre Boutin, de Saint-Berthomé de la Rochelle, de trois pièces de vigne mélisse, près de Vaugoin, au fief de la Jarrie, dont l'une contient deux quartiers, tenant aux vignes du prieur d'Ays et d'un bout au chemin par où l'on va de Vaugouin au treuil du Temple, et d'autre bout à la vigne de Jehan Duguécharroux ; la seconde pièce contient un quartier et demi et la dernière deux quartiers (la charte est endommagée) (3 décembre 1388). — Baillette, par Johan du Cheillou, à Jehan Legrand et Estenne Billoteau, d'une maison et héritages sis à la Fons (29 décembre 1388). — Vidimus d'un arrentement de 45 sols sur une maison, sise à la Rochelle, en la rue derrière Saint-Berthomé, par Jehanne Chaignelle, veuve de Loys Vincent, bourgeois de la Rochelle, à messire Guillaume Bernart, prêtre de la Rochelle (8 juillet 1374 ; vidimus du 12 janvier 1388). Guillaume Gariu, garde-scel.

23. (Liasse.) — 18 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1389. — Acensement, par Jehan du Cheillou, à Jehan Gevin, demeurant à la Fons, paroisse de Notre-Dame-de Coigne, d'une maison et ses dépendances sises à la Fons (1er avril 1389). — Acensement, par Jehan du Cheillou, à Pierre Roberty et son fils, messire Jehan Roberty, prêtre,

demeurant à Lafons, d'une maison, verger et dépendances (1 avril 1389).—Acensement, par Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Thomas Malebraut, dit Ardoin, fournier, bourgeois de la Rochelle,et Guillemette Cassine, sa femme, d'une place et d'un verger situés en la rue de la Broterie, tenant à une maison qui fut à Arnaut le Masson (21 mai 1389). — Bail, par Jean Du Chaillou,à Marc Menan, demeurant en la paroisse de Marcilhe, en Aulnys, d'une pièce de vigne blanche, contenant un quartier, sise près de la croix Guilhebaut (26 mai 1389). -- Transaction par laquelle noble homme Pierre de Peyré, écuyer, seigneur de Ciré cède à Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, 90 livres de rente, dont les arrérages annuels sont de 66 sols 8 deniers; André de Langle, garde-scel royal (9 juillet 1389). — Acensement, pour 50 sols, d'une maison et ses dépendances sises à la Jarne, à Yon de Conanz, bourgeois de la Rochelle, par Johan Du Chaillou, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé (24 juillet 1389). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche au fief du seigneur de la Salle, par Johan Du Chaillou, à Bernard Delavigne, demeurant au bourg Saint-Nicolas de la Rochelle; André de Langle, garde-scel (5 septembre 1389). — Bail, par Jehan Du Cheillou, d'un hébergement de deux pièces de vigne, l'une de 3 quartiers et l'autre de 7 quartiers, sises à Pilboreau, moyennant 10 livres de rente, 12 sols de cens, et le sixtain des fruits, à Pierre Poulailler, bourgeois de la Rochelle; André De Langle, garde-scel (28 novembre 1389). — Double de la charte précédente. — Bail de diverses pièces de vigne sarrazine, au fief de Fronssac, près de Lafons, par Johan Bertin, prêtre, à Etiennne Nohet, Pierre Nohet, Barraut et autres laboureurs. André De Langle, garde-scel; Mathe Bloys, clerc, auditeur et notaire juré de la cour du scel (30 novembre 1389). — Lettre du maire de la Rochelle, Pierre de Condac (élu le 25 avril 1389, sorti de charge le 9 avril 1390). — Note de feu l'abbé Cholet, ratifiant la baillette d'un hébergement à Puyliboreau, par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Pouilallier et Pernelle de La Haye (1er décembre 1389).—Baillette par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Pouladlier, bourgeois de la Rochelle, d'un herbergement sis à Puyliboreau, pour 10 livres de rente, 12 sols de cens et le sixtain des fruits; André de Langle, garde-scel (1er décembre 1389). — Baillette, par J. Du Cheillou, à Pierre Poulaillier, d'un herbergement, treuil, verger et dépendances, sur le chemin des Brandes à Lagort, pour 10 livres de rente, le sixtain des fruits, 12 sols 6 deniers de cens; André de Langle, garde-scel (1er décembre 1389). — Baillette, par J. Du Cheillou, à Guillame Maindieu, d'une pièce de vigne blanche, appelée la Varenne, sise au grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Transaction par laquelle Guillame Maindieu s'oblige envers l'aumônier de Saint-Berthomé, au 5e des fruits, 25 sols 4 deniers de cens payables à la Saint-Martin, sur 3 quartiers de vignes appelées la Varenne, sises au Grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Autorisation donnée par le sénéchal du bailliage de Chaignollet à la baillette suivante, à cause des cens et honneurs dus au Roi. — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Vidal Decoles, bourgeois de la Rochelle, « d'un verger froust et gast et en desert et les masuraux et murs qui sont par dedans et à l'environ, » que l'aumônerie possède à Vaugoin; André de Langle. garde-scel (7 février 1389). Baillette par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Guilhen, boucher, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vigne blanche, sise au fief de Fronssac; André de Langle, garde-scel (9 février 1389).

24. (Liasse.) — 22 chartes, parchemin, 4 sceaux cire verte fleurdelysée.

1390-1394. — Reconnaissance donnée par Jehan Proudhome, demeurant à la Fromagière, paroisse de Dompierre, en Aunis, à messire Jehan Bertin, prêtre, demeurant à la Rochelle, de la somme de 33 sols tournois, arrérages échus de 25 sols de rente dus par ledit messire sur une pièce de vigne blanche assise au Sauzeau, paroisse de Dompierre. Témoins : Jehan Bonneau, Jehan Piron, clercs demeurant à la Rochelle, et Jehan Gauvaing demeurant aux Salines près de ladite ville (9 octobre 1390). — Acensement, par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Dousset demeurant à Huisseau, paroisse Sainte-Soulle, en Aulnys, d'une maison, un masureau, un verger et leurs dépendances, sis audit lieu (2 novembre 1390). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Perrotin Pelletier, d'un quartier et un casseron de vigne sis au fief de Vaugouin, au tiers des fruits, et le dixain des fruits au prieur d'Aix. Huguet de la Rossère, garde-scel (25 novembre 1390). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Pierre du Solier et à Jehanne Taillenelle, sa femme, demeurant à Saint-Rogatien, d'une pièce de vigne blanche sise audit lieu (29 novembre 1390). — Baillette, par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Perrot Duseris, d'une pièce de vigne chauchée, contenant deux quartiers, sis à la Crapaudère (24 février 1390). — Double du précédent. — Transaction entre Jehan Rousse, bourgeois de la Rochelle, veuf de Jehanne Aubane et messire Jehan Bertin, prêtre, au sujet d'une rente de 60 livres, passée sous le sceau de Louis, archidiacre d'Aunis (14 mars 1390). — Cession d'une pièce de vigne blanche, à Chaignolet, par Hilaire Foucaude, demeurant à la Rochelle, à Jehan du Cheillou (1er mars 1391). — Don

mutuel entre Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Laubertere (10 septembre 1391). — Échange fait par Jean Roy et sa femme de deux pièces de vignes, contenant journées de 5 hommes ou environ, situées au fief du seigneur de Monroy, et Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Laubertere, pour 8 sols de rente due par Vincent Bauniot et sa femme (10 septembre 1391). — Vente de cent sols de rente pour 40 livres tournois, par Pierre Boutin et Jacquette Boilaive, sa femme, demeurant à Lomeau, paroisse de Nyoil en Aulnys, à Étienne Boilaive, demeurant à Lagors (2 mars 1391). — Reçu donné audit Étienne Boilaive, des droits et bonneurs dus à noble et puissant seigneur, monseigneur Tristant, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Talemont et de Laleu, par Johan Prévost, fermier de la terre de Laleu (14 mai 1392). — Vente par Thomas Testard, à messire Guillaume Bernart, prêtre, de 45 sols de rente sur une maison située derrière l'église Saint-Berthomé de la Rochelle (16 juillet 1392). — Acensement, d'une pièce de vigne blanche, contenant 5 quartiers, sise près de Rompsay, au fief du petit bailliage de Chaignollet, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet en Aulnis, à Arnaut Borent, prêtre (29 octobre 1392). — Acensement d'un quartier de vigne mélisse, sis en la paroisse de Lagors, par messire Jehan Bertin, prêtre, à Jehan Bérart (25 janvier 1393). — Acensement d'une pièce de vignes contenant deux quartiers, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Gillebert l'aîné, demeurant à Saint-Maurice (9 février 1392). Jehan Jousselin, garde-scel. — Transaction entre les héritiers Aignent, et Hugues Guigart et sa femme, curateurs des enfants de feu Raymond Berthomé, au sujet d'une rente de 25 livres, due à l'hôpital de Saint-Barthélemy, sur la seigneurie de Salles, paroisse d'Aytré (28 juin 1394). Thomas Testard, garde-scel. — Délaissement par Tavart et Fouasson, exécuteurs du testament de feu Mairon des Marteaux, à l'hôpital Saint-Barthélemy, de tous les biens dudit Mairon, situés à Salles (28 juin 1394). — Arrentement, par Jean Bertin à Jean Martin et Guillaume Berruyau, d'un quartier de vigne mélisse, sis à Lagors (25 janvier 1393.) — Vente d'un demi-quartier de vigne, paroisse d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Aymery Daniel, moyennant la somme de 15 livres payées comptant (12 août 1394). — Bail de deux quartiers de vigne, au grand fief d'Aunis, paroisse de Marcille, au sixtain des fruits, et 6 sols de cens, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Geoffroy Corme et sa femme, de Saint-Xandre (20 septembre 1394). — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé de trois casserons de vignes, sis au fief de Feissac, près Vaugouin, au tiers des fruits, à Guillame Perruge et Thiphaine Trillaude, sa femme, de la paroisse de Laleu. Thomas Testard, garde-scel (29 décembre 1394).

25. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, 2 sceaux cire brune fleurdelysée.

1395-1396. — Baillette d'une maison sise à Dompierre, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Aleton, bourgeois de la Rochelle, demeurant en la grand'rue et Jehan Conte, demeurant à Puyliboreau (18 juin 1395). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à « maître Jehan de Poulaine, docteur en médecine », d'une place sise à la Rochelle, proche la porte de Chedeville, moyennant 30 sols de cens (15 septembre 1395). — Bail, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthomé, à Yonnet Robert, de Nantilhe, paroisse de Marcille, de deux quartiers de vigne, au quart des fruits et 5 sols de cens (3 octobre 1395). — Baillette d'un quartier de vigne, au fief des Quatre-Chevaliers, au quart des fruits, par Jehan du Cheillou, à Pierre Chauchet, cordonnier, bourgeois de la Rochelle. Thomas Testart, garde-scel; Guillaume Legras, clerc, notaire (16 décembre 1395). — Baillette d'une maison avec verger, sise près de la porte Rambault, paroisse de Notre-Dame de Cougnes de la Rochelle, touchant à la maison de feu Bernard de Pressac, par Nicolas Favereau et Johanne Aymerelle, sa femme, demeurant à Loumeau à « Bretelot d'Artoys, masson » demeurant à la Rochelle, pour 50 sols de rente (23 janvier 1395). — Arrentement d'une maison, sise rue de la Brotterie, par Johanne du Borgeroul, veuve de feu Pierre Perret, de la Rochelle, à Arnaut Borent, prêtre, pour 20 sols de rente (4 février 1395). — Baillette, par Aymery de Lesgue, bourgeois de la Rochelle, à Jehan Baronneau, tonnelier, bourgeois de la Rochelle, de deux quartiers de vigne au fief de Miroil, paroisse de Saint-Maurice, au sixtain de la vendange et 30 sols de cens (1er février 1395). — Baillette, par Johan du Cheillou, à Guillaume Bonneau, d'une maison sise à la Rochelle, en la rue de la Porte-Rambaut, moyennant 44 sols de rente (1er juillet 1396). — Baillette, par Geoffroy Thebaut, bourgeois de la Rochelle, à Marot Bonneoude, René Hélie, son fils, et Catherine Grazillaude, sa femme, d'une maison avec verger, au lieu de la Gerne (15 août 1396). — Donation pieuse par Bernarde Casseignonne, veuve de feu Étienne Villain, demeurant à Saint-Rogacien en Aulnys, à Dieu et à l'aumônerie Saint-Barthomé de la Rochelle, représentée par Jehan du Cheillou, d'une maison avec verger dans la paroisse de Saint-Rogacien (5 décembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à messire Jehan de Saint-Nazaire, prêtre de la Rochelle, d'une place, pré et bocage sis à Nyoil en Aunis (10 sep-

tembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Jehan Dourei, demeurant à la Rochelle, d'une pièce de vigne mélisse, sur le chemin de la Grappandère à Pampin (3 décembre 1396). — Donation à l'hôpital de Saint-Berthomé, d'une maison sise rue de la Chandelerie, par Pierre Boutin et son fils (18 décembre 1396.) — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Guillaume Aymes, demeurant à Puyliboreau, paroisse de Lagors en Aulnys, de deux pièces vigne blanche, sises au lieu de Puyliboreau, au fief de Fronsac, pour le quart des fruits et 15 sols de cens (30 décembre 1396).

26. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceau en cire brune fleurdelysé.

1397-1399. — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Pierre Maynart, demeurant à Lagors en Aulnys, moyennant le quart des fruits et six sols huit deniers de cens, d'une pièce de vigne au fief de Fronsac (24 novembre 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Gaultier Lombart, demeurant à Saint-Rogatien, et Symonne de La Fourest, sa femme, d'une pièce de vigne sise au fief de Chieloup, paroisse de Saint-Rogatien (24 novembre 1397). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche, par maître Jehan Rousse, bourgeois de la Rochelle, à Hélyot Siquant, laboureur, demeurant à Saint-Maurice, près la Rochelle (30 novembre 1397). — Sentence au profit de Jean Bertin, contre Jean Martin et Guillaume Bernyau, qui sont condamnés à faire cultiver un quartier de vigne « mélisse sarrasine » près Lagort en Aunis (30 janvier 1397). — Vente par Jehan Favereau, à Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, de quatre appentis, une maison et plusieurs pièces de vignes sises à Marcille, pour 14 livres 6 sols 6 deniers (11 mars 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Étienne Guilliou de quatre appentis, une maison et verger et leurs dépendances à Marcille, pour 70 sols de rente (11 mars 1397). — Vente par Hilaire Foulquande, bourgeoise de la Rochelle, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, d'une maison et verger au village de Chaignollet près La Rochelle (25 avril 1398). — Baillette, moyennant 4 livres de rente, de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, paroisse de Laleu, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Hélie Du Poiz dit Poissonnier (30 juillet 1398). — Arrentement de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Héliot du Poiz dit Poissonnier, pour 4 livres de cens. La moitié de ladite pièce provient de la succession de Jehanne de Fessac, veuve d'Hélie de la Gravelle (18 août 1398). — Baillette, par Jehan Bertin, prêtre à la Rochelle, à Johan Morillon, demeurant à Huisseaux, d'une maison, un verger et leurs dépendances sis audit lieu de Huisseaux (23 août 1398). — Baillette, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Caours, frère de ladite feue Perroche et de feu Jean Viaut et Guillaume Chevaler dit de Pons, seigneur époux de Jeannette Caourte sœur de ladite, de tout le droit, saisine et propriété de ladite aumônerie sur les donations de ladite feue Perroche et dudit feu Jean Viaut son fils, pour 4 livres de rente et 2 chapons (8 septembre 1398). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche sis au fief du Puy, paroisse de Laleu, par Jehan Guischart, bourgeois de la Rochelle et Jehan Pellerin, demeurant à Laleu, en Aunis (6 décembre 1498). (la charte est très-endommagée en plusieurs endroits). — Baillette d'une pièce de vigne sise à Andille en Aulnis, par frère André Consdreau, commandeur de la maison aumosnière... dépendant et mouvant de la maison Dieu ou prieuré de Montmorillon (diocèse de Poitiers), à Étienne Hylairet, demeurant à Andille en Aunis (1399) (la charte est trouée et déchirée en plusieurs endroits). — Acensement d'un quartier de vigne au fief de Fessac, près Vaugoin, au quart des fruits et 50 sols de cens, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Roger Mahon, chandelier, demeurant en la rue des Petites-Tendes à la Rochelle (25 avril 1399). — Quittance donnée à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Johan Symon, Johanne Mareschale, sa femme, d'une somme de 20 écus d'or par lui comptée (27 octobre 1399). — Sentence condamnant Pierrot Toreau, demeurant à Aytré, à cultiver un quartier de terre mouvant de l'aumônerie Saint-Berthomé (15 décembre 1399). — Vente, par Marie Bertine, veuve de feu maître Audoin Salemon, héritière pour le tiers des biens de feu Jehan Bertin, prêtre, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé, de tous ses droits à la succession dudit Jehan Bertin, pour 200 livres tournois. Témoins : honorable homme et sage, maître Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis ; Jehan de Nazaire, prêtre ; André Regnault et Jehan Danges (dernier février 1399).

27. (Rouleau.) — n° 1. Sceau fleurdelysé en cire rouge. Signature « Ducouldray. »

1373. — Sentence de francs-fiefs pour les aumôneries Saint-Berthomé, Saint-Jacques du Pérot, Saint-Julien, Saint-Thomas, et Saint-Nicolas et des Ladres de la Rochelle, à la requête des maires, échevins, conseillers et manants de ladite ville, rendue par François Joubert, chevalier, conseiller du Roi notre sire, lieutenant général par autorité royale en la ville et gouvernement de la Rochelle,

sur le faits des « francs fiefs et nouveaux acquetz en ladite ville et gouvernement, en vertu des lettres patentes du Roi, nostre sire, données à Saint-Germain-en-Laye le 7 septembre dernier. »

28. (Registre.) — In-folio, fermoirs perdus, 163 feuillets parchemin ; initiales de couleur et dorées, rubriques rouges, belle écriture gothique.

1394. — « C'est le livre des héritages, rentes, cens, censes et autres revenues apertenans à la mayson-Dieu l'aumounerie de davant l'église de Sainct Berthomé de la Rochelle laquelle fondèrent très-honorables et féaulx crestiens Alexandre Aufrey, bourgoys de la ville de la Rochelle et Pernelle sa fame, l'an MII^c^ et troiz, renouvelé et extraict des registres, livres, titres et papiers enssiens trouvés en ladicte aumousnerie, par maistre Jehan Du Cheillou licencié en loys, bourgoys et eschevin de ladicte ville, gouverneur en celuy tems de ladicte aumousnerie, commancé le lundi XIe jour du moys de décembre l'an M. III^c^ IIIIxx et quatorze, en la présence de Monsieur Arnaud Boyrenc, de Monsieur Jehan Nazaire chappellains, lesquelz avoient desservi en ladicte aumousnerie, tant ez gouvernement des héritages et recepcions des rentes d'icelles que autrement par vingt ans et plus. Et premièrement sont escriptz audit livre les biens et héritages qu'a et tient ladicte aumousnerie en la dicte ville de la Rochelle (par paroisses). S'ensuyvent : Saint-Morice — La Leut — La Leizandere — Lagors — Ré — Lousmeau — Nyeulh — Nantille — Marcille — Andille — Marant — Les Hommeaulx — Esnande — Saint-Xandre — Puyliborea — La Jaudon et Lafons — Dompère — La Valée Chaignollet — Saincte Soulle — Saint-Rogacien — La Maillolere — Ardilleres — Balon — Thayré — Saint-Laurens — Saint-Vivien — Sales en Aulnys — Angoulins — La Gerne — Aytré — Tasdon — Périgne.

29. (Portefeuille.) — 8 liasses, 111 chartes parchemin, sceaux fleurdelysés cire brune.

1400-1409. — Vente, par messire Pierre Borreau, prêtre de Marcille en Aulnis, fils de feu Pierre Borreau et de feu Catherine Bertine, héritier de feu messire Jehan Bertin prêtre, fils de feu Savary Bertin, à honorable homme Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé de la Rochelle, du branchage de feu Savari Bertin père dudit messire Jehan Bertin, pour 22 livres 10 sols tournois (écus d'or à la couronne). Témoins : messire Jehan de Saint-Nazaire et Jehan de Luché, prêtres desservants en ladite aumônerie ; Ardi Aléart, sergent général du Roi en la ville et châtellenie de la Rochelle (9 avril 1400). — Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis (18 octobre 1400). — Baillette par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé, à Jehan de Fourest et Parnelle Michelle, de Marcille, d'un quartier et demi de vigne mélisse près du Lignon, au quart des fruits et 30 sols de cens (3 novembre 1400). — Autre baillette, par le même, à Jehan Destoilles, bourgeois de la Rochelle et Parnelle de Russeau, sa femme, de 3 quartiers de terre entre le Lignon et Lagors (7 novembre 1400). — Autre baillette, par le même, à Jehan et Guillaume Arnaudeau, laboureurs à Béraudière, paroisse de Lagors, et Catin Regnaude, veuve de feu Guillaume Roignon, laboureur à Lommeau, de deux quartiers de vigne mélisse appelés le « Trépié » près la Fouscherie, au quart des fruits et 17 sols 7 deniers de cens (7 novembre 1400). — Autre baillette, par le même, à Bernard Desvignes, laboureur, d'un demi-quartier de vigne au fief de Vivonne, la Bescherie, paroisse d'Aytré, moyennant 20 sols de cens (30 novembre 1400). — Donation irrévocable de tous ses biens faite par Guillaume Du Poiz de la Rochelle, à l'hospice Saint-Barthomé de la Rochelle (Ier décembre 1401). Barthomé Hugueteau, clerc, garde-scel. — Bail, par Thomas Laurens, à Nicolas Pinson et Jehan Tissier, d'un quartier de vignes sis à la Pomerasse, paroisse de Laleu (30 décembre 1401). — Bail, par le même, à Philippe Rogier, de Marcille, d'une pièce de vigne blanche sur le chemin de Loubersay au Pré au Bœuf, pour le quart des fruits et 28 sols de cens (novembre 1402). — Bail, par le même à Guillame Rouillé et Arnault de Chas, de Saint-Xandre, de 4 quartiers de vignes à Saint-Xandre, au sixtain des fruits et 60 sols de cens (mars 1402). — Donation faite par Pierre Delafons, laboureur, à l'hospice Saint-Barthomé, de tous les biens qui avaient appartenu à Jehan Poytou et à Raymonde, sa femme (10 septembre 1403). — Demande en complainte en cas de saisine et nouvelle ferme par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé, contre Marguerite Montberon, Jehan Poytou et Raymonde sa femme, au sujet d'une maison où ledit Poytou et sa femme demeurent à Laubertere, paroisse Saint-Marc, et ses dépendances (1403). — Exponciation faite à l'aumônier de Saint-Barthomé par Laurens Delagousse et Michelle Ochière, sa femme, demeurant à Puyliboreau, de deux quartiers de vigne sis audit Puyliboreau (15 mars 1403). — Acquisition faite par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, des religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Ré, de l'ordre des Cisteaux, d'une place sise à la Rochelle, en la rue par où l'on va de la grande porte de l'Église Saint-Berthomé à la « Douhe » du Château, plus 40 sols de rente due par l'hospice auxdits religieux, moyennant

10 livres de rente due à l'hospice susdit, sur une maison sise à la Rochelle, rue de la Chartrerie (21 mai 1404). — Remise d'un treuil et de l'herbergement de Lardenne substitué, à l'aumônerie Saint-Berthomé, par sire Jehan du Poiz, échevin et bourgeois de la Rochelle, par le décès sans hoirs de Marie Du Poiz, fille de feu Gardray Du Poiz, fils dudit feu Jehan Du Poiz, héritière desdits treuil et herbergement; remise faite, par le maire de la Rochelle, conformément au vœu du testateur (1er mars 1404). — Baillettes, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé : à Jehan de Cayeulx, pâtissier, bourgeois de la Rochelle; à Guillame Lambert, de Saint-Xandre; à Pierre Roy et Jehan Blanchard, de Lafond; à Jehan Luché, prêtre; à Jean Jucail, laboureur à Lagort; Jean Maton, dit Normand, de Saint-Xandre, de deux quartiers de vigne sis au Payau; d'un quartier de vigne sise entre Saint-Xandre et Romagné; de deux quartiers de vigne sis à Beaulieu; d'un quartier de vigne blanche devant le prieuré Saint-Hilaire du Pilboreau; demi-quartier de vigne sis à Saint-Xandre (1405-1406). — Bail, par le même, à Jehan Forton, laboureur à Saint-Xandre, de deux quartiers de vigne sis à Saint-Xandre au septain des fruits et 4 sols de cens (16 juillet 1407.) — Bail par Jean Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Martin Bauget, laboureur à Lafond, d'un quartier de vigne à Lagort, pour le sixtain de la vendange et 20 sols de rente (21 décembre 1408). — Bail, par le même, à Guillaume Barbareau, laboureur à la Gabaudelière en Aulnys, de deux quartiers de vigne mélisse pour le dixième des fruits et dix sols de cens par quartier (17 avril 1409). — Bail, par le même, à Robert Jehan, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vigne appelée Bournache, paroisse de Saint-Xandre, au septain des fruits et 15 sols de cens (16 janvier 1409).

30. (Portefeuille.) — 7 liasses, 88 chartes, parchemin.

1410-1418. — Pierre Caillet, lieutenant général de noble et puissant messire Pierre, seigneur de Villeimer, de Tourny et d'Yvetôt, conseiller et chambellan du Roy, gouverneur et capitaine de la ville de la Rochelle, châtellenie et ressort d'icelle, sentence donnée par deux échevins de la ville, par laquelle Gillame Boyrant et Renaude de Castre, sa femme, sont quittes et déchargés, du septain des fruits que maître Jean du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, prétendait sur quatre quartiers de vigne sis à Pyliboreau, pendant leur vie, et celle de leurs enfants et de leurs descendants, mais qu'eux venant à décéder sans enfants ni héritiers, ledit septain serait pris sur lesdits 4 quartiers, lesdits Boyrant et de Castre sont condamnés à payer une rente de 30 sols à l'aumônier sur une maison et verger sis à Puyliboreau, tenant au treuil et verger, touchant au chemin des Brandes à Lagort (29.... 1410). — Échange entre Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé et Pierre Poullaillier, d'une rente de 9 livres 15 sols contre une autre de 10 livres assignée sur une maison sise à l'entrée du port près de la tour de l'horloge (1410). — Bail, par le même, à Pierre Fournier, demeurant à Lagort, d'une pièce de vigne, sise au fief des Combes, au quart des fruits et 10 sols de cens (16 novembre 1410). — Acensement d'une maison sise à Marcille, par Jean du Cheillou, à Guillemette Guillon, demeurant à Marsille, pour 50 sols de rente (10 décembre 1410). — Baillette, par le même, à Colin Bertrand, demeurant à Pyliboreau, d'une pièce de terre en désert assise près la chapelle Saint-Hilaire du même lieu, et touchant aux Chaumes de l'abbaye de Moustier-Neuf pour 20 sols de cens (7 janvier 1410). — Ratification, par Hugues Belot, maire de la ville et commune de la Rochelle, de l'échange d'une rente de 9 livres 15 sols contre une de dix livres, entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Pierre Poullailler (dernier février 1410). — Robert de Vair et Regnaut Giraut, bourgeois de la Rochelle et échevins. — Baillette, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé à Guillame Testard, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vignes en désert, touchant au désert mouvant du prieuré de Saint-Hilaire de Puyliboreau (27 juin 1411). — Baillette d'un hébergement « frost, gast et ruyneux et le troil qui est per devens » à Aytré, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé à Hugote de la Brousse, veuve de Jame de Veclou, intéressée dans la succession de Jehanne de Poulayne, et Jehan Bertin l'aîné, demeurant à Aytré (1er juillet 1411). — Baillette, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé à Yterot Aymar, demeurant à Aytré, de deux quartiers de vignes sis au fief de la Grand'Cousture (13 septembre 1411). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Jehan Rousseau, demeurant à Lagort, d'un quartier de vignes blanches appelées Sarrasines, au sixième des fruits et 20 sols de cens (15 novembre 1411). — Bail, fait par Jehan du Cheillou à Guillame de Mauzé, demeurant à Nantille, paroisse de Marcille, d'une pièce de vignes blanches, contenant un quartier, sise près de la Croix-Guilhebaut, pour la sixième partie des fruits et 10 sols de cens (6 mars 1412). — Bail par le même, à Pierre Corquet, bourgeois de la Rochelle, d'un demi-quartier de vignes au lieu appelé Pisse-Argent (8 septembre 1413). — Bail, par le même, de trois quartiers de vignes en désert à Gilbert Maynart, de Saint-Xandre, pour 3 livres 7 sols 6 deniers de cens, payables à la Saint-Martin (6 janvier 1413). —

Bail par la même au fief de Fronsac, au sixième des fruits et 20 sols de cens, à Jean Gastineau, demeurant à Lagort (4 février 1413). — Arrentement, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Dignore, au lieu de Guillame de l'Aage, de 5 quasserons de vignes, sur le chemin qui va de la Motte au moulin Bouhet, à 19 sols 6 deniers de cens et le quart des fruits (14 novembre 1415). — Bail, par Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Berthomé, à Johan Incail, de Lagort, d'un quartier et demi de vignes mélisses, sur le chemin de Lagort à Saint-Xandre, au sixième des fruits et 15 sols de cens (23 octobre 1416). — Arrentement, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Bertrand Brisson et Guillame Rousseau, au lieu de Hélie Fort, maçon, de trois quartiers de vignes, sis au fief des Justices, paroisse de Dompierre, au quart des fruits et 30 sols de cens (2 mars 1416). — Extrait du testament de messire Jacques Seignereau, prêtre, de la Rochelle, portant legs à l'aumônerie de Saint-Berthomé de 100 sols de rente sur un hébergement au lieu de Lafons (25 mars 1417). — Baillette, par Jasme Barillaut, aumônier de Saint-Jasme du Perrot de la Rochelle, à Aubin Denou, cordonnier et Catherine Morelle, sa femme, d'une maison sise à Saint-Martin, pour 45 sols de rente (24 août 1417). — Bail, par Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Hervé de Lagort, de 3 quasserons de vignes mélisses, audit lieu, au cinquième des fruits et 6 sols de cens (16 mars 1417). — Bail, par le même, à Gilbert Maynart, au huitième des fruits et 8 sols 5 deniers de cens de 3 quasserons de vignes sis près de Saint-Xandre (16 avril 1418).

31. (Portefeuille.) — 8 liasses, 99 chartes sur parchemin.

1420-1427. — Bail, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Légier Laurens, laboureur à la Rochelle, d'un quartier de vignes près Lagort, au septième des fruits et 20 sols de cens (10 mai 1422). — Arrentement par Guillame Massicot, à Micheau Picot, demeurant à Marcilly, d'une maison, d'un verger et leurs dépendances, situés sur la route de Nantilly à Marcilly, pour 70 sols de cens. — Bail, par Guillame Massicot, à Pierre Grener, d'un quartier de vignes au fief de Combes, au cinquième des fruits et 13 sols 4 deniers de cens (5 août 1422). — Bail, par Guillame Massicot, à Jean Rousseau, de trois quasserons de vignes, pour 15 sols de cens (13 septembre 1422). — Baillette, par Guillame Massicot, à Jehan Brotier, laboureur à Nyoil, d'un quartier et demi de vignes blanches à Nyoil en Aunis, pour le huitième des fruits et 12 sols 6 deniers de cens (3 janvier 1422). — Baillette, par Colin Urbren et Guillemette Defour est sa femme, à messire Jehan Brossart, d'un quartier et demi de terre et vignes sises au Lignon, au cinquième des fruits et 30 sols de cens (7 février 1422). — Bail par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Raoul, de Marcilly, d'un quartier de vignes sis aux Chaumes-Rondes et d'un demi-quartier sis à l'Abéchère donné à l'aumônerie par Jeanne Tixeline, veuve Geoffroy Bertaud, demeurant à Marcilly (30 mars 1423). — Vente pour 6 sols de rente de la prée de Coulombier, par Guillame Massicot, à Pierre Abaut, bourgeois de la Rochelle (27 mai 1423). — Baillette, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Étienne Giquel, de Nieul, de cinq quasserons de vignes mélisses au fief nouveau, près Lagort (l'indication des confrontations est restée en blanc) pour la quinte partie des fruits et 11 sols, 3 deniers de cens à la mi-août (9 mars 1423). — Donation faite par Jeanne Boutaud, veuve de Michault Texier, à Jean Chaillou et Hêliette Texier, sa femme, d'une maison et verger, sis à Marcilly, pour 15 sols de cens (1er août 1424). — Baillette, d'une pièce de vignes au fief de Mgr de la Sale d'Aytré, par Guillame Massicot à Jehan Periouse, laboureur, demeurant au bourg Saint-Nicolas de la Rochelle (21 décembre 1424). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Yterot Mosnier, laboureur, et Peronelle de Hermans, sa femme, de trois quartiers de vignes situés au terrier de Laiguille, moyennant 3 livres de cens, au terme de Notre-Dame-d'Août et le quart des fruits (6 janvier 1424) ; lesdits lieux ont été exponcés le 8 novembre 1432 par Mosnier et sa femme audit aumônier. — Bail d'une pièce de vignes blanches au fief de Saint-Ladre, par Guillame Boyrant, aumônier de Saint-Berthomé à Jamet Rivière, fournier, bourgeois de la Rochelle (25 mars 1425). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Étienne Delaquenne, d'un quartier de vignes, près Vaugoin, paroisse de Laleu, à 18 sols de cens et le huitième des fruits (10 mai 1425). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, Guillame Massicot, à Usson Médart Maignen, demeurant à Saint-Xandre, d'une maison avec ses dépendances, sise audit lieu, que tenait auparavant Peronnelle Poussarde, veuve de Perrin Richart (25 juillet 1425). — Baillette, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame de Mastaz, clarevoier, bourgeois de la Rochelle, d'une pièce de vignes au lieu dit Barbatelle, au huitième des fruits et 30 sols de cens (4 août 1425). — Baillette, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé à Helyot et Rozier Yvonnet et Jehan Brunder, laboureurs à la Rochelle, d'une pièce de vigne mélisse sise près de Huré, au huitième des fruits et 30 sols de cens (24 février 1425). — Arrentement de deux quartiers de vignes

au fief de Fessac, pour 40 sols de cens et le sixième des fruits, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Bigot (14 mars 1425). — Bail par Guillame Massicot, à Jehan Herbrège, d'un demi-quartier de vigne mélisse près Lagort, au sixième des fruits et 10 sols de cens (23 septembre 1426). — Bail, par Guillame Massicot à Guillame Guillon, demeurant à Lagort, d'un quartier et demi de vignes audit Lagort, au sixième des fruits et 15 sols de cens (13 octobre 1426). — Bail, par Guillame Massicot à Pierre Coenel, laboureur à Lagort, d'un quartier de vignes sis audit lieu, au sixième des fruits et 15 sols de cens (27 octobre 1426). — Baillette, par G. Massicot, à Geoffroy Denuyrat, laboureur à Lagort, d'un quartier de vignes sis audit lieu, au sixième des fruits et 15 sols de cens (28 octobre 1426). — Baillette, par Guillame Massicot à Jehan Giquel et Thomas Sergonne, laboureurs à Lagort, d'un quartier de vigne chauchée sis audit lieu (2 novembre 1426). — Bail, d'un quartier de vignes au fief de la grande Cousture, paroisse d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Berthomé à Raoulet Martin (20 décembre 1427). — Bail, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Berthomé Depreau, d'un quartier de vignes sis au fief de Pampin (paroisse de Laleu), au huitième des fruits (24 janvier 1427).

32. (Portefeuille.) — 7 liasses, 89 chartes, parchemin.

1428-1449. — Bail par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Josseaume, d'un quartier désert sis en la paroisse Saint-Xandre pour 20 sols de cens, et remise par l'aumônier du droit du quart des fruits qu'il avait à prendre sur trois pièces de vignes par lui baillées audit Josseaume qui restera assujetti au huitième des fruits seulement (22 janvier 1428). — Baillette, par Guillame Riboteau l'aîné, échevin de la Rochelle, à Étienne des Landes, laboureur et Jehanne Choysie, sa femme, demeurant au treuil de Maillezois, paroisse de Nyoil « d'une maison a fest couverte de tieuble et son fons et ses appartenances » sis audit Nyoil, pour 8 livres de rente (15 mars 1428). — Arrentement, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Thiffereau, boucher à Marcilly, d'une maison appelée l'aumônerie et un verger y joignant, pour 50 sols de rente (14 avril 1429). — Sentence au profit de Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé contre la fabrique de Saint-Sauveur, déclarant une maison sise à la Rochelle rue de la Mercerie et quatre pièces de vignes contenant 6 quartiers sis près de Pilboreau, affectés et hypothéqués au payement de 10 livres 5 sols de rente et du sixte des fruits ou de 12 sols de cens dus à l'aumônerie par feu Pierre Poullailler (4 août 1439). — Exponction faite par Guillame Barberoul de Saint-Xandre, de trois quasserons de vignes sis au fief des Croizates, baillés par Guillame Massicot, hospitalier de Saint-Berthomé d'un quartier de terre sis à Romagné, pour le neuvain des fruits (19 octobre 1430). — Reconnaissance par Colas Fougerit, fils et héritier de feu Pierre Fougerit, de la paroisse de Sainte-Soulle, à Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé de la dette d'une somme de six réaux d'or du coin du Roi, pour règlement des arrérages échus depuis 16 ans, de 14 sols de rente dus à l'aumônerie à cause d'une maison et verger sis à Sainte-Soulle (13 mai 1431). — Arrentement par la femme de Jehan Chauvin, bourgeois de la Rochelle à Jehan Charron, mercier, bourgeois de la Rochelle, d'une maison sise rue de la Taupinerie, tenant d'un côté à la rue des Asnes, moyennant 10 livres 10 sols de rente (14 mai 1433). — Baillette par noble homme Jehan Girart, écuyer, seigneur de Guiran à messire Guillame Mingault, « prêtre, compaignon de la compaignie des chapellains Dieu servans en l'église Saint-Sauveur de la Rochelle », d'un quartier de vignes blanches en la paroisse de N.-D. de Coignes, au huitième des fruits. Guillame Juillaud garde-seel ; Simon Bouchet, notaire ; témoins : Jehan Gaultier Brisacier, bourgeois de la Rochelle et Jehan Vander demeurant avec messire Regnault Girart, chevalier, seigneur de Bazoges (6 novembre 1436). — Baillette par messire Jehan de Querrequi, prêtre, fondé de procuration de noble homme Regnault de Plouver, écuyer, seigneur de Saint-Benest, à messire Jehan Poieve, prêtre, demeurant à la Rochelle, de 2 quartiers de vignes sises près Tasdon, et tenant d'un bout à la falaise de la mer (18 juin 1437). — Arrentement, d'une vigne sise au Colombier près la Rochelle, par Guillame Massicot, bourgeois et échevin de la Rochelle, aumônier de l'hôtel Dieu de Saint-Berthomé, à messire Aymeri Michel, bachelier en médecine, bourgeois de la Rochelle (13 novembre 1437). — Baillette de deux pièces de vignes sises au fief nouveau près Lagort, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Mathelin Boylaive, laboureur demeurant à la Rochelle (4 juin 1438). — Bail de deux quartiers de terre au Puyau, au douzain des fruits et 20 sols de rente par l'aumônier de Saint-Berthomé à Louis Yvaing, laboureur audit Puyau (6 septembre 1438). — Bail par Simon Guilbon et Jean Fort à Pierre Geoffroi, marchand à la Flotte (île de Ré) de deux pièces de vignes près le village de la Flotte, moyennant une pipe de vin blanc et 4 sols 2 deniers de cens (4 février 1438). — Cession d'un quartier de vignes mélisses, en la paroisse de Lagort, par Regnaut Bigotteau, laboureur, demeurant à la Crapaudière en Aunis à Jehanne Fougnière, veuve de noble homme Jehan Boutin, bourgeois de la Rochelle (2 dé-

cembre 1439). — Baillette d'une pièce de vigne à Chaignollet par noble homme Jehan Girart, écuyer, seigneur de Guirans, à Mathurin Blanchet, laboureur (3 février 1439). — Bail d'une pièce déserte sise près du Payau, près la Rochelle, par Pierre Donne, marchand, bourgeois de la Rochelle, à messire Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, pour 15 sols de cens payables à la mi-août (16 avril 1440). — Transport d'un quartier de vignes sis près les Justices pour 20 sols de cens et le sixte des fruits, par Jean Matoux à Jehan Bouc (23 février 1440). — Saisie réelle, faite à la requête de l'aumônier de Saint-Berthomé contre Raymond Berthomé, pour 106 livres d'arrérages de la rente de 25 livres due à l'aumônerie, sur les biens dudit Raymond et de Perrette Julienne, sa femme (11 avril 1441). — Arrentement, d'un quartier de vignes, sis au fief de Montmorillon, paroisse Saint-Maurice, au sixtain des fruits et 20 sols de rente, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Bardon, au lieu de Maurice Couchet (25 avril 1443). — Transport fait à Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, par Jannet Barbin, et sa femme, maître Bernart Foulquier, Pierre de Rousse, licencié en lois chargé de procuration de messire Berthomé Foulquier, de l'hébergement, vergers et vignes qu'ils possédaient à Nieuil (5 février 1444). — Transaction entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Nicolas Veillon, par laquelle l'aumônier réduit la redevance due par ledit Veillon sur 3 quasserons de vignes sis au fief des Crapaudères, du quart au cinquième des fruits et 10 sols de cens au lieu de 7 sols, Bourgeois, notaire (23 mai 1446). — Bail par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé, à Laurent Hervé, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre en désert, audit Saint-Xandre, pour 10 sols de cens à la mi-août (16 juin 1446). Étienne Brunet, garde scel. — Baillette, par Guillame Massicot, aumônier de Saint-Berthomé à Jean Cotton, d'un quart de vigne situé à la Ferté, pour le cinquième des fruits et 20 sols de cens à la N.-D. d'Août (3 mars 1448). — Baillette par le même, à Jean de la Cour du Payau, d'un demi-quartier de terre en désert sis au Payau, au fief de Queue-de-Belette (25 avril 1449). — Transport de biens par Pierre Joyeux, demeurant à Marcilly à Jean Minguet, à la charge de 3 livres de rente payables à la Toussaint (13 septembre 1449), etc.

33. (Portefeuille.) — 9 liasses, 128 chartes sur parchemin.

1450-1470. — Arrentement, par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Berthomé à André Boutet, fils de Jean Boutet, de deux pièces de vignes sises au fief des Bastardières, moyennant le sixte des fruits et 15 sols de cens. (9 mai 1450). — Vidimus d'une sentence rendue au profit de Guillaume Massicot, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, contre Jean Burot, Colas Dupuy, et Mathé Bloys, condamnés à payer à l'aumônerie 4 livres de rente sur plusieurs domaines situés au bourg de la Flotte (20 février 1427, vidimus du 3 décembre 1451). — Commutation, par l'aumônier de Saint-Berthomé, du quart des fruits, contre le septain et 20 sols de cens sur un quartier de vignes sis à la Ferté, dus par Jean Cotton, acquéreur de Guillaume Massicot (23 décembre 1451). — Bail, par honorable homme et sage, sire Jehan Guibert, conseiller du Roi, notre sire, échevin de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à messire Jean Allart, prêtre, d'un demi-quartier de vigne sis au fief des Montailles, près le Poyau, au sixtain des fruits et 10 sols de cens. (26 février 1451). — Baillette, par sire Jehan Guibert, échevin et aumônier de Saint-Berthomé, à Liette Estere, veuve de Jean Breteau, d'un quartier de vignes ou environ sis à Vangoin, pour le huitain des fruits et 20 sols de rente, Le Bouchet, notaire (13 avril 1453). — Baillette, d'une pièce de vignes, sise au fief des sept quartiers, par Nicole Pignouneau, échevin de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à Jean Masthé l'aîné, laboureur à Lagort, au sixtain des fruits et 7 sols de rente (27 décembre 1454.) — Ratification par Guillaume de Combes, maire, les échevins, conseillers et pairs de la Commune de la Rochelle, de l'arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à Micheau Raoulot, laboureur, de l'hôtel et hébergement de Mirail, verger et deux quartiers de vignes en dépendant, pour 6 livres de rente (15 novembre 1455). — Arrentement, d'une maison et ses dépendances sises à Nyoil, pour 30 sols de rente par honorable homme sire Guillaume Riboteau, échevin de la Rochelle, à Jehan Ripaut, marchand et bourgeois de ladite ville (20 novembre 1455). — Acensement, pour 30 sols envers l'aumônerie de Saint-Berthomé, par Jehanne Mérielle, veuve de feu Morelet de Paltrac, à Jacques Merlat, son fils et héritier, d'un quartier de vignes sis près Saint-Xandre (3 décembre 1455). — Baillette, par honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, échevin de la Rochelle, conseiller du Roi notre sire, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre Vachier, laboureur à Saint-Xandre, d'un quartier de vignes, sis à Saint-Xandre, au septième des fruits et 15 sols de cens (14 février 1455). — Transaction par laquelle l'aumônerie de Saint-Berthomé réduit de 30 à 25 sols le cens dû, à l'aumônerie par Morice Gasté, pour un quartier et demi de vignes à la Pommerasse, chargé du sixtain des fruits envers le prieur d'Aix (13 février 1455). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Étienne Bouet, de deux quartiers de vignes sis au fief des Jarries, moyennant 30 sols de rente et le sixtain des fruits, Chatevaire, notaire (21 février 1455). — Bail, fait

par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Guillon, laboureur à Lagort, d'un quasseron de terre sis dans la paroisse de Lagort, au huitième des fruits et 6 sols de cens. — Étienne Brunet, clerc, garde-scel (15 octobre 1456). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre de la Roche, laboureur à Lagort, d'une pièce de vignes en désert sise audit lieu, pour 12 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits. (21 décembre 1456). — Baillette, par sire Guillaume Riboteau, pair et échevin de la Rochelle, à Guillaume Gounier, couturier, demeurant à Nyoil, de la moitié d'une maison sise audit lieu, pour 4 livres de rente (22 janvier 1456). — Bail, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Augeraut, d'un quartier de vignes mélisses sis au fief de Combère, paroisse de Lagort, au sixtain des fruits et 12 sols de cens (24 janvier 1456). — Bail, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Yvonnet Saupoil, verrier, demeurant à la Rochelle, d'un demi-quartier de vignes blanches en la paroisse et fief des Sarasines, au septain des fruits et 10 sols de cens (25 mars 1457). — Bail, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillaume Pasquaut, d'un quartier de vignes près Lagort, au septain des fruits et 20 sols de cens (11 avril 1457). — Admonition, par Raoul Rorteau, juge de la cour du scel royal établi aux contrats à la Rochelle, pour le Roi, notre sire, au profit d'honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, faite à Hugues Bourdineau et sa femme, biens tenant de feu Arnoul Jehan, bourgeois de la Rochelle, au sujet de deux pièces de vignes blanches sises près de Lagort, baillées au septième des fruits et 30 sols de cens (9 août 1457). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Chatenaire, de deux pièces de vignes, sises près Mireuil, pour 20 sols de cens et le dizain des fruits (7 mai 1458). — Décret rendu par le juge Raoul Bordineau, adjugeant les biens de Jean Faure à Jean Ripaut, à la charge de payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 10 sols de rente sur une maison située au Bois (Ile-de-Ré). (27 octobre 1455). — Bail, par Nicole Pignouneau à Laurens Ouvrart, laboureur à Nyoil, de deux vignes sises près de Maillezois au sixième des fruits et 15 sols de cens (4 novembre 1458). — Admonition par Raoul Rorteau, juge, à Jehan Milon, et Jehan Patros, demeurant à la Rochelle, biens tenant de feu Jehan de Digeon, au sujet d'une somme de 25 livres 6 sols 8 deniers, arrérages dus sur une rente de 100 sols tournois à l'aumônerie de Saint-Berthomé (17 juillet 1459). — Arrentement, par Étienne Bonnet, aumônier de Saint-Ladre, à Colas Marchaix et Jehanne Marchande, sa femme, d'un logis et ses dépendances, pour une rente d'une somme de vendange blanche (9 novembre 1459). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Duvergier, d'un quartier de vignes sis au fief des Jarries pour 15 sols de cens et le dixain des fruits au prieur d'Aix (13 mars 1459). — Condamnation prononcée, par Jehan Langloys, assesseur de maître Jehan Mérichon, lieutenant général du gouverneur de la Rochelle, contre Jehan Choyse, couturier, demeurant à Nyoil, d'avoir à payer à Étienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre, ayant droit de Guillaume Riboteau, 7 livres 7 sols 6 derniers tournois d'arrérages d'une rente de 62 sols 6 deniers dus à l'aumônerie (27 mai 1460). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à André Avril, laboureur à Tasdon, d'un quartier de terre situé au fief du Chiron-Joslain, pour 17 sols 6 deniers de cens et le septain des fruits (27 décembre 1460). — Exponction de Raoul Gayet et Guillemette Guillon, sa femme, fille de Michault Guillon, fils d'Étienne, des héritages, maison et vergers qu'il avait pris de l'aumônerie, entre les mains de maître Nicole Pignouneau, aumônier (24 octobre 1461). — Donation, faite à l'aumônerie Saint-Ladre, par Jehanne Darete, veuve de Jehan de Beluyre, de Nantilly, de 20 sols de rente sur les biens de feu Jehan Minguet à Nantilly (2 juillet 1462). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jean Chaillou, laboureur, de 3 quartiers de vignes, près Nyoil, au dixain des fruits et 30 sols de cens (13 avril 1464). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Marionneau, charpentier, de 2 quartiers de vignes, près Myrail, pour 25 sols de cens et le septain des fruits (10 août 1465). — Baillette, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Dieumegard, d'un quartier de vignes, au fief de Peslaude, paroisse de Saint-Maurice, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (16 décembre 1465). — Condamnation prononcée, par Raoul Rorteau, juge, contre Pierre Misson, héritier de feu Celeste Michele, sa mère, qui est admonestée d'avoir à payer 17 livres 18 sols 8 deniers, arrérages de 100 sols tournois de rente dus à honorable homme et sage maître Pierre Pierre, pair de la Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé (8 mai 1466). — Baillette, par Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé à Colas Cailleau, maréchal et bourgeois de la Rochelle, de deux quartiers de vignes blanches, en la paroisse de Lagort, pour le septain des fruits et 6 sols de cens (4 avril 1468). — Jugement rendu au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé condamnant Estaguet et Pierre de la Salle à payer 5 livres de rentes à maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Berthomé (12 juillet 1468). — Baillette, de deux quartiers de vignes sises à Vaugouin, pour 40 sols de cens, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Robert Gadiot (Vincendeau notaire, 8 novembre 1468). — Baillette, d'une pièce de vignes sise près de l'hermitage à Lafons, par l'aumônier de Saint-Berthomé

maître Pignouneau, à Étienne Mériguet, pour 40 sols de cens (8 décembre 1469). — Condamnation, par Pierre Pierre, lieutenant général du gouverneur de la Rochelle, de Jehan Giraudet, marchand à la Rochelle, de payer à Fouques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé, la somme de 4 livres 15 sols tournois d'arrérages de la rente de 5 sols due à l'aumônerie pour un verger sis au Colombier (29 août 1470). — Titre de collation de la maison dite l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly, appartenant à l'hôpital Saint-Berthomé, par Jehan Gandouet, lieutenant du bailliage d'Aunis, pour noble homme messire Jehan Mérichon, seigneur d'Huré et de Lagort, conseiller président en la chambre des comptes, pour très-haut et très-puissant prince Mgr. duc de Guyenne et comte de Saintonge (10 novembre 1470). — Sentence au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé contre Bertrand Maignon et Guillame Bastard, qui sont condamnés à continuer la rente de dix livres sur plusieurs domaines en la paroisse de Laleu (17 novembre 1470). — Condamnation par Gibouin, juge, d'Étienne Beaudoin et sa femme à payer 50 sols de cens à l'aumônerie Saint-Berthomé pour un domaine sis à Saint-Maurice (24 novembre 1470). — (Sceau aux armes de France en cire rouge, accompagnées de 2 tours entre lesquelles pénètrent des navires).

34. (Portefeuille.) — 9 liasses, 124 chartes, parchemin.

1471-1489. — Baillette par honorable homme Fouques Roulin, gouverneur de l'Hôtel Dieu ou aumônerie Saint-Berthomé à Raoulet de la Nouhe, laboureur au Brogier, paroisse de Lagort, d'un quartier de vignes assise au fief des Sarrasines, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (17 avril 1471). — Condamnation prononcée par Pierre de Roussy, assesseur de noble homme et sage maître, Jehan Mérichon, seigneur d'Huré, gouverneur de la Rochelle contre Jacques Gascher, demeurant à la Rochelle, qui devra payer 3 livres de rente à Foueques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé (11 mars 1471). — Sentence condamnant Françoys Delavergne et Michelle Thiphenelle sa femme, fille de Guillame Thipheneau, à payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 40 sols de rente sur une maison sise à Marcilly (21 novembre 1471. Sceau brisé en cire rouge de la châtellenie de la Rochelle). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé d'un demi-quartier de terre à Pierre Poier, charpentier, tonnelier à la Rochelle, à la charge de planter en vignes ladite terre, de payer 10 sols de cens, et de porter le huitain des fruits au treuil de l'aumônerie à la Sablière de Lafond ou à Saint-Éloy (5 décembre 1471). — Permission accordée par Guillame Faitis, écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller de Mgr. le duc de Guyenne, maire et capitaine de la ville et commune de la Rochelle, les échevins, conseillers et pairs de ladite ville « assemblés en conseil en nostre eschevinage « au son de la campane ainsi qu'il est accoustumé » de faire une ouverture dans la muraille de la ville « pour laver les draps et lessives » de l'aumônerie, régler le service intérieur de l'aumônerie et de faire venir et installer dans l'aumônerie de la Rochelle « quatre des religieuses servant « Dieu et les pauvres en l'hostel-Dieu de Paris pour de- « mourer en l'aumônerie Saint-Berthomé et en icelle servir « Dieu et les pauvres malades, et donner introduction, « ordre et manière de iceux servir, traiter, panser et ali- « menter, ainsi qu'ils sont audit hostel-Dieu de Paris et à « l'exemple d'iceluy et mieulx si possible estoit savoir « sœurs Peronelle Dubroil, et Pernelle La Jotme, religieuses « et sujettes de règles de ladite aumônerie et voilées, et « sœurs Michelette et Collecte, non voilées ni professes. » (8 janvier 1471). — Bail par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Allain Bernard, de deux quartiers de vignes au fief de Saint-Severin, près Laleu, pour 30 sols de cens et le huitième des fruits (8 décembre 1472). — Bail par religieuse et honnête personne frère Mathurin Durant, commandeur de Notre-Dame de Bethléem, pour les religieux, prieurs et frères de Montmorillon à Catherine Baillye, veuve de feu Pierre Jourdain, de deux quartiers de vignes aux Chaulmes Rondes pour 12 sols 6 deniers de cens (5 mars 1472). — Baillette par honorable homme et sage maître Jehan Jouhet, conseiller du Roi, notre sire, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-James du Perrot à Colas Raoul, boucher et Jean Jean, charpentier, d'une maison située à Saint-Martin de Ré, pour 30 sols tournois de rente, Cothereau, notaire (6 juillet 1473). — Baillette d'un quartier de vignes, sis près de Saint-Xandre, par sire Fouques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Simon Regnault et Jehan Fourneau, laboureur à Saint-Xandre, moyennant 17 sols 6 deniers tournois de cens (25 septembre 1473). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Rousseau, marchand à Nantilly, d'une pièce de vigne audit lieu pour 5 sols de cens et le sixte des fruits (9 octobre 1473). — Sentence rendue par Amaury Julien, commissaire du Roy, au profit de l'aumônier de Saint-Berthomé pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts (19 novembre 1473). — Baillette de deux pièces de vignes sises près de Lagort par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé à Rolant Sapinaut, moyennant 7 sols de cens et le sixième des fruits (janvier 1473). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à André Maignen d'un quartier et demi de vignes au fief de la Croix, paroisse de Laleu, pour 35 sols de cens (12 décembre 1474). — Lettres d'appointements de Louis,

évêque de Saintes, entre le curé de Saint-Étienne d'Aytré, Nicolas Ratat l'aumônier et les chapelains de Saint-Julien, hors la porte Saint-Nicolas, de la Rochelle. Signé : Rocquemadour, texte latin (3 mars 1474). — Baillette par Pierre Pierre, conseiller du Roi, aumônier de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Ladre, hors les murs de la Rochelle, à Colas Couraud, laboureur à Dompierre, de deux quartiers de vignes au fief de Pierre de la Sale, moyennant 2 sols, 6 deniers tournois de cens (4 mars 1474). — Résignation à cause de son âge avancé, par Olivier Jolet, détenteur actuel de l'aumônerie Saint-Pierre de Marcilly, dépendante de l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, entre les mains de sire Foulques Roulin, aumônier de Saint-Berthomé (8 février 1475). — Baillette par maître Pierre Pierre, conseiller du Roi, et son avocat au pays de Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, gouverneur de l'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Berthomé à Pierre Girault, laboureur à Saint-Xandre, d'un quartier de terre arable sis au fief des Palais, près le village de Romagné, paroisse de Saint-Xandre, moyennant 18 sols de cens (10 août 1476). — Arrentement par Jehan Marteau, marchand et bourgeois et Thiphaine Marignye, sa femme, à Jacques Rigaudeau, laboureur d'un demi-quartier de vignes sis au fief d'Aix, paroisse de Laleu à 5 sols de cens et le dixième des fruits (24 mars 1476). (Fragments de sceau en cire brune fleurdelysé). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jean Sorin, notaire, d'une pièce de vignes contenant trois quartiers, située à Saint-Maurice, pour 50 sols de cens et le dizain des fruits (23 août 1477). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Bar, prêtre, d'un quartier de vignes sis près Miroil, à 20 sols de cens et le sixième des fruits (23 août 1477). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé, Pierre Pierre, à Pierre Jasmes, cordonnier, demeurant à la Rochelle, d'une pièce de vignes sise au fief de Miroil pour 25 sols de cens (5 février 1477). (Sceau en cire verte aux armes de France ancien, et sur le contre sceau six fleurs de lys (3 et 3) accompagnées des lettres F R E N). — Baillette par honorable homme et sage maître Jean Jouhet, licencié en lois, conseiller du Roi, notre sire, échevin de la Rochelle, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et aumôneries Saint-Jacques et Saint-Jasme de Mgr. Saint-Jehan du Perrot de la Rochelle, à Anne Raoult, veuve de Loys Obeyat, demeurant en l'île de Ré, d'un demi-quartier de terre sis au bourg de Saint-Martin de Ré (5 juin 1478). — Baillette par noble homme Pierre Pierre, aumônier de Saint-Berthomé, à Guillame Lausreau, laboureur à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes sis au terroir des Fraines, paroisse de Saint-Xandre, moyennant 8 sols 9 deniers de cens (15 juin 1478). — Vente de 10 livres de rente, par noble homme Guillame Faitiz écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller du Roi, maire et capitaine de la Rochelle, et honorable homme et sage maître Guillaume Joubert, procureur de ladite ville, à noble homme Augier Payinet, sur 3 maisons sises sur le pont Saint-Sauveur de la Rochelle. Cette rente a depuis été transférée à l'aumônerie Saint-Ladre (21 mai 1479). — Lettres nommant des gardes pour l'aumônerie Saint-Berthomé de la Rochelle, savoir : Étienne Mosnier, Guillaume Testart, Jehan Regnauld, Jehan Lepleige, Jehan Mouschet, Pierre Clément, Jehan Bourguignon, Jehan Regnault, Jehan Le Souple, Guillaume des Ysles, Jehan Mabille et Regnault Valin. (texte latin) (30 janvier 1480). — Décret des biens de Jehan Boylaive, adjugés à Jehan Blanchard, à la charge de payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 5 sommes de vendange, sur une maison et ses dépendances, sises au village des Bois (16 février 1480). — Transport par Étienne Thibaut, prêtre, à Nicolas Lombar et Méry Pille, d'un quartier et demi de vignes au fief de l'Aiguille Saugon, à la charge de 10 sols de cens et du huitain des fruits (28 décembre 1481). — Franchise spirituelle de l'église de l'aumônerie Saint-Berthomé (texte latin) (2 septembre 1482). — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume Barboter, d'un demi-quartier de vignes au fief des Gontars, à 5 sols de cens et le dixain des fruits (16 décembre 1482). — Baillette par messire Guillame Joubert, aumônier de Saint-Jacques du Perrot, à Thomas Blaye, d'un quartier de terre situé aux Salières, en l'île de Ré pour 13 sols de rente (14 février 1482). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Nicolas Rais, d'un quartier de vignes, au fief de Miroil, à 20 sols de cens et le septain des fruits (avril 1485). — Baillette par Guillame Joubert, aumônier de Saint-Jacques du Perrot, à Gilles Jorrant, d'un demi-quartier de vignes sis au Base pour deux boisseaux de froment par an (30 mars 1486). — Sentence rendue au profit de l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, qui condamne Gilles Jorrant, à payer 6 livres de rente sur une maison située à Saint-Martin (27 juillet 1489). — Transaction d'accord entre l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, Pierre Bellette et Jean Rohand, par laquelle ces derniers demeurent chargés de 3 sommes annuelles de vendange envers ledit aumônier (27 décembre 1489). — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, écuyer, pannetier du Roi, seigneur de Gisors, de Peray, de Dompierre, aumônier de Saint-Berthomé à Micheau Tresmeu, demeurant à la Rochelle, d'un quartier de vignes au fief du Chiron-Joslain, pour le neuvain des fruits et 17 sols 6 deniers de cens (4 février 1489). — Mathurin Hillaireau, clerc, garde-scel, Davyau, notaire.

35. (Portefeuille.) — 3 liasses, 38 chartes, parchemin.

1490-1499. — Baillette par noble homme Georges Geoffroy, écuyer, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Moreau, le jeune, plâtreur à la Rochelle, de deux pièces de vignes, sises aux fiefs des Rousses, la Guyarde et la Crapaudière, à 20 sols de cens et le huitain des fruits. Signé : Rochelle (8 avril 1486 ou 1490). — Sentence rendue au profit d'honorable homme et sage maître Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre près la Rochelle, contre Archambault, templier, Gilles de la Valade, procureurs d'Étienne Durousseau, Pierre Brandit et les religieux, abbé et convent des Chasteliers (30 juillet 1490). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jacques Baussay, laboureur, de deux pièces de vignes sises au fief de près le Vergier, paroisse de Lagort, à la charge de 17 sols 6 deniers de cens et le dizain des fruits (novembre 1492). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé, à François Baudry, laboureur, d'un quartier et demi de vignes sises près la Faucherie, paroisse Saint-Maurice, à 15 sols de cens (1er décembre 1492). — Arrentement par Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé, à Andry Hurgeneau, d'une maison et ses appartenances à Marcilly, pour 25 sols de cens (10 février 1492). — Ratification par Colas Deloizonnère, tonnelier, du décret de la maison sise « en la rue par où l'on va de l'église et couvent des Cordeliers de la Rochelle à l'église et couvent des frères prescheurs de cette ville » adjugée à feu Mathurin Savary, bourgeois de la Rochelle (17 mars 1493). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyan, demeurant à la Crapaudière, au huitain des fruits et 12 sols 6 deniers de cens sur un demi-quartier de vignes au fief des Crapaudières, paroisse de Laleu (10 mai 1494). — Arrentement par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Busseau, saunier, d'un demi-quartier de vignes en la paroisse d'Aytré, à 7 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (9 mai 1495). — Condamnation de Pierre Rondier, à payer 6 livres de cens et deux chapons à noble homme et sage maître Pierre Langlois, écuyer, sieur d'Angliers, aumônier de Saint-Berthomé sur une maison sise au Colombier (6 juin 1496). — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyault, de deux quartiers de terre sis au fief des Rousses, paroisse de Lagort, pour 3 livres de cens (6 décembre 1497). — Baillette par noble homme et sage maître Pierre Langlois, écuyer, seigneur d'Angliers, aumônier de Saint-Berthomé à Guillame Bonnaudeau, laboureur à la Foucherie, paroisse de Lagort, d'une pièce de terre pour 20 sols de cens (14 décembre 1497). — Baillette par Pierre Langlois, aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Carcault, marchand à la Rochelle, d'une pièce de terre déserte sise près la Foucherie, paroisse de Lagort, pour 20 sols de cens (22 août 1499). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Amyrault, de trois quartiers de terre situés au fief des Rousses (ou Ronces), paroisse de Lagort, pour 3 livres de cens.

36. Rouleau. — (no 2.) Parchemin,

1420. — Vidimus d'une baillette d'un hébergement à Aytré, avec treuil, dépendances, neuf pièces de vignes, etc., chargé de redevances envers le prieur de Saint-Gilles, l'abbé et couvent de Buzay et le seigneur de la Jarne, par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Berthomé à Aymer Perrochin dit Duguécharroux, Jehan Perrochin, son fils, et Hélie Surin, son gendre, demeurant à Aytré. Témoins : honorables hommes et sages maître Jehan Mérichon, sire Hugues Guybert, Pierre Lecamus, Pierre Foulquier, Raymond Ytier, maître Regnault Santery, échevins, Ardi Aléart et Jehan Robert, clercs, demeurant à la Rochelle. Signé : Bounin, pour certificat de collation (30 mars 1420).

37. Rouleau. — (no 3.) Parchemin.

1434. — Lettres de Charles VII, roi de France accordant aux maire, échevins, pairs de la Rochelle et à Guillame Massicot, conseiller, échevin, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, pour l'exemption de l'aumônerie de tous droits d'amortissement, de francs-fiefs, nouveaux acquêts et autres, au sujet des terres qu'elle tient en roture, par la considération « que de grande ancienneté, plusieurs notables personnes de nostre ville et aultres ont par donacion fondé en icelle ladicte aumosnerie et maison Dieu qui est grand belle et notable et icelle doctée de plusieurs rentes, dommaines et héritaiges pour y recevoir et herbergier, pourevoir et soubstenir de rentes et autres nécessitez, les poures et miserables personnes qui chacun jour y viennent et affluent en grant quantité et en icelle aumosnerie ou houstel-Dieu est fait et célébré bel et notable service divin et mesmement chascun jour y sont dictes et célébrées toutes les heures canoniaux troys messes à note et plusieurs basses pareillement qu'es églises collégialles et y sont les œuvres de miséricorde grandement accomplies » (1er décembre 1434).

38. Rouleau. — (no 4.) Parchemin.

1442. — Arrentement par honorable homme et sage

maître Guillame Massicot, conseiller du Roi, maire de la ville de la Rochelle, gouverneur de la maison-Dieu Saint-Berthomé à Regnault Maynart, du treuil du Coulombier près la Rochelle, pour 8 livres de rente. Présents à l'eschevinage : Jehan Le Boursier, chevalier, Jehan Mérichon, Jehan Champdenier, Laurent Desnorz, Nicole Pignouneau, Jehan Bourrelier, Léonard Foulquier, Guillame Riboteau, André Couvretterre, Estienne Brin, Loys Bourdineau, Pierre Boutin, Jean Cochet, échevins, Pierre Doriole, Jehan Maynart, Jehan Detrelou, Jehan Mérichon, le jeune, Mathieu Boutin, Pierre Lucas, Laurencin Faure, Mathe Bloy, G illame Faitis, Bertin Viger, Guillame Riboteau, le jeune, Guillame Tireuil, Jacques Audouher, Henri Joubert, Jehan Jourdain, Guillame Maynart, Jehan Bragier, Héliot de Trafelles, Mery Raffin, Huguet Sainestre, pairs et bourgeois de la Rochelle (5 janvier 1442).

39. Rouleau. — (nº 5.) Parchemin.

1448. — Baillette par maître G. Massicot, échevin et aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Lucon et Perenelle Gilleberte, sa femme, et Colas Lochon et Perenelle Guillonne, sa femme, fille de feu Guillame Guillon, demeurant à Lagort, d'un hôtel et hébergement sis à Lagort, pour 8 livres 5 sols de rente (4 janvier 1448).

40. Rouleau. — (nº 6.) Parchemin.

1451. — Condamnation prononcée par Jehan Guyart, assesseur de honorable homme et sage maître Raoul Rorteau, contre Helyot Aynault, de la Sablière qui devra payer 37 livres 2 sols 6 deniers tournois, arrérages échus de 4 livres 10 sols tournois de rente dus à l'aumônerie Saint-Berthomé sur les domaines de feu Pierre Pascart (1451).

41. Rouleau. — (nº 7.) Parchemin.

1452. — Transport de cens de Lagort et de la Roche Baranger, à la charge de payer 73 livres à la recette de Chaslellon, 44 livres au prieur de Perigny, 16 livres et autres charges, par noble homme René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil en Xaintonge, à honorable homme et sage maître Mérichon, l'aîné, conseiller et maître des comptes du Roi. Témoins : Pierre de Rousse, Pierre Morin, etc. (30 octobre 1452).

42. Rouleau. — (nº 8.) Parchemin.

1457. — Baillette à honorable homme Guillame Riboteau, bourgeois de la Rochelle, par André Lambert, dit des Loges, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Ladre, hors la porte de Cougnes de la Rochelle, d'une maison sise rue du Champ-de-Coignes, chargée de 5 sols de cens au Roi, pour 26 livres tournois de rente au curé de Notre-Dame de Coignes et 22 livres à l'aumônerie Saint-Ladre (3 juin 1457).

43. Rouleau. — (nº 9.) Parchemin.

1459. — Reconnaissance par honorable homme et sage maître Girart Leboursier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et Robine Duguécharroux, sa femme, héritière de feu Aymar Duguécharroux son père, maître Pierre Doriole, conseiller du Roi et général de France, héritier de feu Colecte Duguécharroux, sa mère, héritiers de feu Jehan Duguécharroux leur père, à honorable homme et sage maître Nicole Pignouneau, aumônier de Saint-Berthomé de 30 livres et 42 livres 10 sols de rente, sur une maison en la grand'rue du bourg Saint-Nicolas (19 juin 1459).

44. Rouleau. — (nº 10.) Parchemin.

1467. — « Enqueste encommencée à faire en la ville de la Rochelle le 15e mai 1467 par moy Pierre Brequer, clerc, notaire royal et greffier de la court du scel royal de ladite ville, commissaire en ceste partie d'icelle court et sur les faiz et articles prins à prouver de la partie d'honourable homme et sage maistre Pierre Pierre, licencié en lois, en nom et comme aumosnier de l'aumosnerie de Mgr. Saint-Ladre hors les murs d'icelle ville... à l'encontre de Pierre de la Salle... » au sujet de 100 sols de rente due à l'hôpital de Saint-Ladre qui aurait été donnée par Colete Michetters à prendre sur tous ses biens dans la paroisse de de Dompierre (15 may 1467).

45. Rouleau. — (nº 11.) Parchemin.

1468. — Jugement par Jehan Gandouet, assesseur de noble homme Jehan Mérichon, condamnant Jacques et Pierre Pierre de la Salle représentant Guillame Herbertin, bien tenant de feue Colete Michote et de Pierre Misson, son fils, et héritier, à payer à maître Pierre Pierre, gouverneur de l'aumônerie Saint-Ladre, une rente de 5 livres à la Toussaint sur des domaines situés à Dompierre, qui passèrent le 25 janvier 1685 à Gabrielle Berthaud femme non commune en biens d'Élie Mestayer (Depoux notaire royal, 31 août 1468).

46. Rouleau. — (nº 12.) Parchemin.

1472. — Adjudication par décret à l'aumônier de Saint-Berthomé d'une maison sise en la rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de Jehan Audouard pour 4 livres tournois de rente, par Jehan Jouhet, licencié en lois, conseiller du Roi, notre sire, lieutenant général de noble et puissant seigneur Mgr le gouverneur de la ville et châtellenie de la Rochelle (1472).

47. Rouleau. — (nº 13.) Parchemin.

1473. — Condamnation de 4 livres de rente prononcée par Raoul Rorteau, licencié en lois, juge de la cour du scel, au profit d'honorable homme et sage maître Foulques Roulin, échevin de la Rochelle, au nom et comme aumônier de l'Hôtel-Dieu et aumônerie Saint-Berthomé, contre Johan Burent, demeurant en l'île de Ré (4 février 1473).

48. Rouleau. — (nº 14.) Parchemin.

1475. — Transport fait par Fouquin Roullin, aumônier de Saint-Berthomé à René Fortin, chapelain de la couronne de notre Seigneur, de 20 livres de cens à prendre sur plusieurs particuliers, pour demeurer quittes de 20 livres de rente (11 août 1475).

49. Rouleau. — (nº 15.) Parchemin.

1476. — Acte de décret rendu par noble homme Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, de Lagort, et du Broil-Bertin, conseiller et chambellan du Roi, adjugeant au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, un hébergement tenu par l'aumônerie Saint-Berthomé, sis à Lafons, que possédait Pierre Desfoussez à la charge de 30 sols au chapitre de Saint-Jean dehors (13 septembre 1476).

50. Rouleau. — (nº 16.) Parchemin.

1479. — Acte de décret d'une maison sise rue de la Charreterie à la Rochelle, à la charge de 31 livres 10 sols tournois de rente, contre les nommés Magaut et sa femme à la requête des chapelains compagnons Dieu servant en l'église Saint-Sauveur de la Rochelle (18 février 1479).

51. Rouleau. — (nº 17.) Parchemin.

1483. — Lettres de committimus, du roi Louis, sur la requête du valet de chambre ordinaire du Roi, George Geoffroy, écuyer, seigneur de Peray, aumônier de Saint-Berthomé, portant autorisation de poursuivre les détenteurs des biens de l'aumônerie qui refusent de payer les rentes et devoirs (1483).

52. Rouleau. — (nº 18.) Parchemin.

1483. — Cession par l'aumônerie Saint-Berthomé à Jacques Macé, de tous les droits ci-devant cédés à l'aumônerie par le sieur du Thay, hormis 100 sols de rente qui lui sont encore dus par le sieur du Thay et en récompense de ce, ledit Macé cède à l'aumônerie 14 livres, savoir : 10 livres à prendre sur une maison sise au bout de la rue des Maîtresses, possédée par la veuve Bréchelière, 3 livres sur une maison sise au bourg du Perrot de cette ville et 20 sols sur une maison sise au marché (12 août 1483).

53. Rouleau. — (nº 19.) Parchemin.

1489. — Acte de décret rendu par Guillame Joubert, conseiller du Roi, seigneur de Brossay, juge de la cour du scel et Jehan Mérichon, écuyer, seigueur d'Huré, de Lagort, du Broil-Bretin et d'Auzances près Poitiers, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de la Rochelle, à la requête d'honorable homme et sage maître Pierre Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Berthomé, d'un domaine en la paroisse de Saint-Rogacien, chargé de 40 sols de cens envers l'aumônerie (2 juin 1489).

54. Rouleau. — (nº 20.) Parchemin.

1399. — Échange et transport de 4 livres 5 sols et de 5 livres 15 sols de rente entre noble homme et sage messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Berthomé et Pierre Roy, licencié en lois et Jehan Bouchart, procureur et praticien en cour laïque (31 mars 1399).

55. (Liasse.) — 35 chartes parchemin, 2 sceaux, l'un en cire verte brisé l'autre en cire rouge armorial, porte à la croix grecque, cantonnée de 4 cœurs.

1364-1650. — Dossier de Jehan Aubequin, dit de Xainctonge, bourgeois de la Rochelle. — Sentence du fief des Groyes de la terre de Neuil (19 janvier 1364). — Lettres d'affranchissement de 70 quartiers de terre du fief des Groyes faites par de Xainctonge à Sudre, au devoir noble de 35 sols par an (4 août 1363); — sous le scel de Richart

Touteshan, chevalier du roi notre sire et son sénéchal en Xainctonge et en Engoulmois et gouverneur de la ville de la Rochelle pour le roi d'Angleterre. — Transaction entre Jehan Aubequin, Guillame Riboteau et Johanne Pernelle sa mère, au sujet des salines du fief des Groyes. — Donation ou inféodation par Guillame Larcevesque, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon à Johan Aubequin, des droits de basse et moyenne justice sur le fief des Groyes (4 août 1368). — Aveu rendu par Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé à très-noble et très-puissant seigneur Mgr de Parthenay et de Chastelaillon pour un hébergement appelé le patrimoine et un fief de vignes appelé le fief des Groyes (juillet 1391). — Reconnaissance de l'hommage rendu par maître Jean du Cheillou à Johan Larcevesque, seigneur de Parthenay, de Mathefelon et de Chastelaillon, pour le fief des Groyes (29 juin 1409). — Aveu rendu par Guillame Massicot, conseiller du Roi, bourgeois et échevin de la Rochelle, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé à très-haut et très-puissant seigneur Mgr le comte de Richemond, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon, connétable de France, de l'hébergement et fief des Groyes (13 mars 1438). — Réception dudit hommage par Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, etc. (18 avril 1438); — par Jehan comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay et de Castelaillon, grand chambellan de France (27 février 1461); — par très-haute et très-puissante dame madame la comtesse de Dunois et de Longueville, de Tancarville et de Mongomery, dame de Parthenay et de Chastelaillon (27 avril 1496). — Concession par de Saint-Marsault, seigneur, baron de Chastelaillon, aux religieux, prieur et couvent de l'hôpital Saint-Berthomé de la Rochelle, de la haute justice à joindre aux droits de moyenne et de basse justice sur leur maison et fief des Groyes, paroisse de Neuil (10 décembre 1650) scellé aux armes des Saint-Marsault à 3 demi-vols posés 2 et 1.

56. (Liasse.) — 17 chartes parchemin, 12 sceaux fleurdelysés en cire brune, assez bien conservés, un en cire rouge.

1305-1407. — Dossier de la famille de Lesgue. — Arnaud de Lesgue père d'Arnaud et Johan de Lesgue. (1315) — Aymeri de Lesgue, (1364) Jehan de Lesgue, le jeune. — Aymeri de Lesgue, échevin, sieur de Mireuil, fils de feu Johan (1384-1400) avait épousé Jehanne Foulquière, qui en deuxièmes noces épousa Jehan Bouton, écuyer, il trépassa en sa maison, rue Chaudellerie, près des Petits Bancs. — Mireuil, paroisse de Saint-Maurice. — Échange entre Aymeri de Lesgue et Maurice Daim, de deux pièces de vignes sises au fief du Quinzain et l'autre en la paroisse de Saint-Maurice (7 janvier 1388.) — Baillette par le seigneur de Mireuil, à Pierre Pichau, de deux quartiers de vignes au fief de Mireuil, à 20 sols de cens et au quart des fruits (1er mai 1389). — Acensement d'un quartier de vignes, à 10 sols de cens et au cinquième des fruits à Naudin de Leyre (19 novembre 1390).

57. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1379-1407. — Dossier de la famille Sudre. — Baillette par Guillame Sudre, bourgeois de la Rochelle, à Johan Bertin, prêtre, demeurant à la Rochelle, et à Jacques Bertin, son fils, de huit pièces de vignes sises à la Crapaudère près du fief du Quinzain de M. de Parthenay (19 janvier 1379). — Vente par Johan Sudre, bourgeois de la Rochelle à Johan Bertin, prêtre à la Rochelle, d'une rente annuelle de 20 livres (20 mars 1379). — Vente du même au même de 16 livres de rente (18 octobre 1384), de cent sols de rente à prendre sur plusieurs maisons sises à la Rochelle (26 février 1385). — Vente du même au même de 8 quartiers de vignes à Laleu, à la Poumerasse (5 janvier 1397). — Sceau fleurdelysé cire verte. — Baillette d'une pièce de vignes mélisses à la Crapaudère, par Guillame Sudre, de la Rochelle, audit Jehan Bertin, prêtre (17 janvier 1404).

58. (Portefeuille.) — 3 liasses, 86 chartes, parchemin.

1500-1519. — Décharge de dîmes octroyée à l'aumônerie Saint-Berthomé comme établissement charitable. (15 mars 1500). — Baillette par noble et puissant messire Guillame Joubert, chevalier, seigneur de Byaussay et de Lainière, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques du Perrot de la Rochelle, à Jehan Compaignon, laboureur à Périgny, d'un demi-quartier de vignes pour 8 sols tournois de cens et le neuvain des fruits, Jean Bruchart garde-scel. (1er septembre 1500). — Baillette par messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers et de Montroy, aumônier de Saint-Berthomé, d'un demi-quartier de vignes près Mireuil, à 10 sols de cens, à Nicolas Meny Peny, marchand et bourgeois de la Rochelle (26 octobre 1500). Jehan Bruchard, garde-scel. — Jugement condamnant Gabrielle Ferchaud, à payer 5 livres de rente à l'aumônerie Saint-Ladre de la Rochelle sur des domaines situés à la Fromagère près Dompierre (28 juin 1501). — Baillette par haut et puissant messire Guillame Joubert, chevalier, seigneur de Byaussay, aumônier de Saint-Jacques du Perrot à Anthoyne et à Micheau Meschin, laboureurs à Périgny,

d'un quartier de vignes sis à Périgny (22 novembre 1501). — Condamnation par défaut de Guillame Léger, veuve de Louis Yves, à payer 20 livres de rente à l'aumônerie Saint-Berthomé (23 janvier 1502). — Acquisition par Guillame Clerget, de messire Pierre Langlois, aumônier de Saint-Berthomé de 3 quartiers de vignes sises à Loumeau, moyennant 15 sols de cens et le sixte des fruits (20 avril 1503). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à honorable homme et sage maître Bertrand Speau, d'un masureau sis à La Rochelle, touchant à la rue par où l'on va du carrefour de Montconseil à la porte neufve, pour 4 livres de rente (6 avril 1503). — Baillette d'une pièce de vigne en désert en la paroisse de Laleu, confrontant d'un bout au chemin qui conduit de La Rochelle à Pampin, à 10 sols de cens et le dizain des fruits, par l'aumônier de Saint Berthomé, à Lancelot du Vergier, marchand (5 mars 1504). — Condamnation prononcée par le lieutenant général du gouverneur de La Rochelle contre Louis et Mathurin Guy, qui devront payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 40 sols de rente sur un domaine sis à Saint-Xandre (10 mai 1505). — Titre nouvel de trois livres de rente au profit de noble homme Guillame Moulinier, seigneur de Belledoys, aumônier de Saint-Berthomé, par François Canault, demeurant à Chaignollet (5 juillet 1505). — Arrentement par noble homme et sage maître Bertrand Speau, licencié en lois, aumônier de Saint-Ladre, pour 17 sols 6 deniers; 22 sols, 6 deniers; 17 sols, 6 deniers, à Lucas Guérin, tonnelier, et Cristinne Tremice, sa femme, sur une maison et appentis sis à Saint-Ladre, et leurs dépendances (30 mai 1506). — Baillette par Guillame Moulinier, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Joyeux, de 3 quartiers de vignes si ses au fief de Vaugouin, pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Teynier, de 3 quartiers de vignes au fief Vaugouin pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507). — Baillette par Guillame Moulinier, aumônier de Saint-Berthomé à Jeanne Gallette, veuve d'honorable homme sire Henri Texier, échevin de La Rochelle, de deux pièces de vignes contenant 5 quasserons, sis aux fiefs du Porteau et des Combes, paroisse de Lagort, pour 5 sols 4 deniers de cens et le huitain des fruits (4 août 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Colas Jay, d'une pièce de vignes contenant un demi-quartier sise au fief des Raises pour 3 sols 4 deniers de cens et le sixtain des fruits. Hémon, notaire (18 novembre 1507). — Transaction passée entre noble homme sire Étienne Leclerc, échevin de La Rochelle, et l'aumônerie Saint-Berthomé, par laquelle en échange de 30 sols de rente à prendre sur une maison et verger sis à Puyliboreau, devant les pères Cordeliers, ledit Leclerc constitue 23 sols 8 deniers tournois de rente sur tous ses biens au profit de Guillame Moulinier comme aumônier de Saint-Berthomé (11 mars 1507). — Cession par damoiselle Perrette Massicote, aux religieux, couvent et abbé de Saint-Maixent, de 4 livres 10 sols tournois de rente sur une maison sise en la rue du Temple, de La Rochelle, et transport de ladite rente à noble homme et sage maître Guillame Moulinier, licencié en lois, aumônier de Saint-Berthomé de La Rochelle. — Témoins, honorables hommes et sages maîtres Étienne Gentilz et Pierre Faure, bourgeois (13 mars 1508). — Exemption de la dîme pour l'aumônerie Saint-Berthomé (acte de 1512, vidimus de 1516. Texte latin, sceau de France en cire rouge). — Sentence au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé, rendue contre messire Robert Dubois, prêtre, condamné à payer 6 sols 8 deniers de cens sur une vigne sise à Saint-Xandre (13 décembre 1515). — Lettres de garde gardienne, à la requête de M. Jehan Foulquier, échevin, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, par le roi François Ier, le nombre des petits enfans de l'aumônerie étant à présent de 80 et souvent plus considérable (21 mai 1516). — Acte du décret des biens de Pierre Bardoillet, adjugés à la charge de payer 45 sols tournois de rente sur sa maison près la porte Rambaut, à la requête des chapelains, compagnons-Dieu, servants en l'église Notre-Dame de Cougnes, par François Joubert, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général de haut et puissant monseigneur le gouverneur de La Rochelle (23 mars 1516). — Lettres de confirmation du roi François Ier des lettres patentes en faveur de l'aumônerie Saint-Berthomé, en date du 21 mai 1516 (3 juin 1517). — Arrentement d'un demi-quartier de terre en la paroisse de Laleu, à la charge de 6 sols 8 deniers de cens à l'aumônerie Saint-Berthomé, par noble homme Jehan Fouquier, aumônier de Saint-Berthomé (1er décembre 1517). — Condamnation de Méry Chaignefort et sa femme à payer 30 sols tournois de rente à l'aumônerie sur une terre située près la Foucherie (novembre 1517). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Lucas Rouher, laboureur, de deux pièces de terre situées à la Courbe, pour 10 sols de cens et le huitain des fruits (20 novembre 1517). — Sentence condamnant les héritiers de Jean Gaillard à payer 7 livres 10 sols de rente à l'aumônerie Saint-Berthomé (10 avril 1518). — Baillette d'un quartier de terre, sis au fief du Quinzain, près du bourg de Laleu, chargé de 15 sols de cens envers l'aumônerie, par messire Étienne Leclerc, échevin de La Rochelle, à Micheau Durand et Berthomé Regnault, laboureurs à Laleu (31 août 1518).

59. (Portefeuille.) — 100 chartes sur parchemin.

1520-1540. — Sentence, rendue par Ducouldray, qui condamne Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Ladre de La Rochelle 3 sols 6 deniers de cens et le sixtain des fruits sur un demi-quartier de vignes sis au fief des Raises, près Saint-Ladre (19 juillet 1520). — Sentence condamnant le même Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Ladre de La Rochelle 15 sols de cens et le sixtain des fruits sur un quartier et demi de vigne sis au fief des Raises (20 août 1520). — Sentence rendue contre Louis Pajault qui est condamné à payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 20 sols de cens et le huitain des fruits sur un quartier de vigne sis à Vaugouyng. — Sentence rendue contre Guillaume Charruau, de la Jarrie, condamné à payer à l'aumônerie Saint - Berthomé 60 sols de rente sur une maison sise près la porte Rambault (20 juillet 1521). — Sentence rendue contre Germain Planchon, marchand à La Rochelle, condamné à payer à maître Jehan de Fourest, échevin, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, 7 livres tournois de rente sur une maison sise rue du Minage à La Rochelle, près le Pilori. — Lettres du roi François I[er], scellées du sceau de majesté au pavillon fleurdelysé, mandant à tous notaires, tabellions, greffiers, secrétaires et à tous autres de remettre à l'aumônier Saint-Berthomé, les titres, actes, documents, papiers et comptes de l'aumônerie, lois et enseignements et autres pièces qu'ils peuvent avoir ou de délivrer les doubles ou vidimus dûment collationnés aux originaux (23 décembre 1523). — Transport à noble homme Jean de Fourest, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, par noble homme messire Étienne Leclerc, chevalier, seigneur de Cheusses et de Lauzières, de 30 sols de rente et le septième des fruits sur une maison et vergers sis à Puyliboreau (1[er] mai 1527). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Pierre Bouchet, laboureur, d'une pièce de vignes, située au fief de l'Aiguille-Saugon, pour 5 sols de cens et le huitain des fruits (14 septembre 1527). — Baillette par maître Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Berthomé, à Mathurin Chapeleau, laboureur à Saint-Xandre, de 3 quasserons de vignes sis audit lieu, moyennant 10 sols de cens et le huitain des fruits (4 septembre 1528). — Baillette par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Berthomé, à Jean Fretel, de Saint-Xandre, d'une vigne sise audit lieu, pour 10 sols de cens et le neuvain des fruits (13 septembre 1528). — Baillette par maître Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Berthomé, à Jacques Girard, laboureur à Saint-Xandre, de 3 quasserons de vignes sis à Saint-Xandre pour 10 sols de cens et le neuvain des fruits (2 juin 1530). — Condamnation, signée Lescalle, de Jehanne Blancharde, veuve de feu Pierre Huguereau, à payer 25 sols de cens à l'aumônerie Saint-Berthomé (15 mars 1532). — Remise par noble homme Olivier Lequeu, échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Berthomé, à Jacques Cotineau, laboureur, du septain au huitain des fruits, d'un quartier de vigne sis près le Payau, à la charge de 10 sols de cens (5 juillet 1533). — Bail par Olivier Lequeu, aumônier de Saint-Berthomé, à François Supin, laboureur à Saint-Xandre, d'un demi-quartier de terre qui fut à Olive Desgranges, au dixain des fruits et 5 sols de cens (24 avril 1533). — Transaction entre Jehanne Franchetelle, veuve de Gillet Moysain, Mathurin Nycolle, Mathurine Franchetelle, veuve de Pierre Raulin, Étienne Maillard, tuteur de Marie, Mathurine et Vincent Francheteau, enfants de feu Micheau Francheteau, Gilles Grolleau, fils de feu Denis Grolleau et Perrine Franchetelle, et autres cohéritiers de feue Collette Franchetelle, veuve de Jehan Feure, demeurant à La Rochelle, et sire Olivier Lequeu, échevin, aumônier de Saint-Berthomé, au sujet de 5 livres de rente et deux chapons sur un quartier de vignes (2 juin 1534). — Sentence par laquelle Regonne Blandin est condamné à payer 30 sols de rente à l'aumônerie Saint-Berthomé (14 décembre 1535). — Baillette par Jehanne Choysie, à Jehan Collin, maître chirurgien, barbier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne sise à la Croix-Moreau, pour 40 sols tournois de rente (29 mai 1536). — Vente par Jehan Baudry dit Chasteauneuf, maître cordonnier, à Jehanne Choysie, d'un quartier de vignes sis à la Croix-Moreau, chargé du huitain des fruits envers l'aumônerie Saint-Berthomé (23 mars 1536). — Vente par Jehan Baudry dit Chateauneuf, maître cordonnier, à Jehan Collin, maître chirurgien, barbier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes, tenant d'un bout au grand chemin de La Rochelle à Angoulême, pour 22 livres 10 sols tournois (19 juin 1536). — Obligation pour Olivier Lequeu, aumônier de Saint-Berthomé, contre Symon Pain, laboureur et meunier à Périgny, touchant deux rentes, l'une de 4 livres, l'autre de 40 sols (12 mai 1536). — Baillette par l'aumônier de Saint-Berthomé à Mathurin Richart, de Nyoil, de deux quartiers de vignes appelées les Bastardes, au huitième des fruits (16 décembre 1538). — Sentence contre Loys Fiard, curé de Saint-Nicolas, condamné à payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 4 livres tournois de rente sur la moitié d'une maison assise au carrefour du marché du Cordouan, tenant d'un côté à la rue de la Chèvre (9 janvier 1538). — Vente par Marie Sorin à François Frouin, de 3 quartiers de vignes au fief de l'aumônerie Saint-Berthomé, près Saint-Maurice, chargés de 50 sols de cens, et le dixain des fruits envers l'aumônerie Saint-Ber-

thomé (25 juin 1539). — Baillette par l'aumônier de Saint-Jacques du Perrot, à François Mariaulx, demeurant à Saint-Étienne d'Ars, en l'île de Ré, pour 20 sols de rente, des domaines sis en ladite paroisse (6 août 1539). — Vente par honorable homme Mathurin Danebault, échevin de La Rochelle, à honorable homme Pierre Regnault, marchand et bourgeois, d'un quartier de vignes sis à Aytré, chargé de 5 sols de cens envers l'aumônerie Saint-Berthomé (29 octobre 1539). — Condamnation de Hugues du Seure à payer 35 sols 4 deniers de cens à noble homme Jacques de Montbron, écuyer, seigneur de Lagort (7 janvier 1539). — Condamnation par Claude d'Angliers, écuyer, lieutenant général, d'Étienne Tranchant et Christophe Richart, sa femme, veuve de Noël Dubois, qui devront payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 12 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits, sur un quartier de terre situé au fief du Chiron-Joslain (13 juin 1549).

60. (Portefeuille.) — 4 liasses, 93 chartes, parchemin.

1550-1595. — Appointements obtenus par l'aumônier de Saint-Berthomé, contre Mathurin Perrault, tant en son nom que comme tuteur de Marc et Marie Reault, au sujet de trois quartiers de vignes appelées les Planches, et un quartier et demi, assis à Mireuil, paroisse Saint-Maurice (17 décembre 1550). — Vidimus d'un arrêt exemptant les hospitaliers de La Rochelle des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts (29 mars 1551). — Donation entre-vifs universelle de tous leurs biens faite par Hilaire Archambaud, veuve de Georges Prud'homme, de Saint-Maixent, à l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle (8 juin 1551). — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à Jehan Nadault, laboureur, d'un demi-quartier de vignes au fief de l'aumônerie, paroisse de Laleu, à 5 sols de cens et le septain des fruits (10 avril 1552). — Sentence condamnant Emery Bernier à payer 27 sols 6 deniers de cens à l'aumônerie Saint-Berthomé sur un quartier de vignes situé près le Coulombier (26 mars 1556). — Sentence condamnant Mathurine Bertrand, veuve Lemercier, à payer 30 sols de cens sur un quartier de vignes sis à Vaugouin, à l'aumônerie Saint-Berthomé (28 mars 1558). — Autre sentence condamnant la même à payer 20 sols de rente sur un demi-quartier de vignes situé près de Vaugouin (28 mars 1558). — Lettres patentes du roi François Ier scellées du grand sceau, à l'écu de France, couronné et soutenu par deux anges, mandant et commettant aux débiteurs de l'aumônerie Saint-Berthomé de payer les arrérages échus des rentes, cens, complants et autres devoirs dus par obligations, titres, lettres, sentences, condamnations, etc., anciens cartulaires, comptes rendus aux maire, échevins, conseillers et pairs, et en cas d'opposition, il sera jugé par le gouverneur de La Rochelle ou son lieutenant, etc., « l'aumônier de Saint-Berthomé étant tenu de recevoir, nourrir, loger et entretenir audit Hostel-Dieu tous pauvres mandiquants et impotents à gaigner et mandiquer leurs vies ensemble, tous les petis enffans estans encore à la mammelle et en nourrice qui se trouvent avoir esté portez dessus une grand' tombe estant soubz la voulte de la grande porte de l'églize dudit Saint-Berthomé.... oultre est tenu faire ensevelir, inhumer et enterrer tous les trépassez en ladite aumônerie et aultres que l'on porte sur ladite tombe et qui plus est nourrir et loger plusieurs prebstres, pour administrer les saints sacrementz de l'église. » — Condamnation, par Amatheur Blandin, écuyer, conseiller du Roi, assesseur et lieutenant particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle, de Pierre Valleau, qui devra payer à l'aumônier de Saint-Jacques du Perrot 46 sols de cens sur les biens provenant de son père André Valleau (30 juillet 1560). — Vente faite par noble homme Pierre Guyet, échevin de cette ville, administrateur de l'hôpital Saint-Berthomé, à Nicolas de la Fosse, bourgeois de La Rochelle, de 3 casserons de terre, situés au fief de la Chabanne, seigneurie de Laleu, moyennant 20 sols de cens (7 mai 1562). — Donation faite à l'aumônerie Saint-Berthomé par Louis Lemoyne, marchand et Jehanne Chartier, sa femme, de la somme de 50 livres tournois (20 février 1562). — Ratification par lettres patentes du Roi, enregistrées en Parlement, de l'union faite par les maire, échevins, pairs et conseillers de La Rochelle, des hôpitaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Jacques de La Rochelle. Signé : Dutillet (14 mars 1563). — Lettres patentes du roi Charles IX scellées du grand sceau de majesté au pavillon fleurdelysé, pendant sur lacs de soie rouge et verte et contre-scellées de l'écu de France, couronné et soutenu par deux anges, par lesquelles est uni et incorporé le total du revenu de l'hôpital Saint-Jacques, démoli pour l'érection de la citadelle, à celui du grand hôpital Saint-Barthélemy (octobre 1563). Signé : Dutillet. — Lettres patentes du roi Charles IX scellées du grand sceau royal, par lesquelles les hôpitaux et aumôneries de Saint-Barthélemy et de Saint-Jacques du Perrot « sont placées sous la protection et la sauvegarde du Roi, et commettant le gouverneur de la ville de La Rochelle ou son lieutenant à la conservation et garde desdites aumôneries avec le droit de mettre et apposer les panonceaulx et bastons royaux sur les lieux, maisons, manoirs, granges, terres, prés, vignes, estangs, possessions et biens quelconques desdits hôpitaux » (octobre 1563). — Lacune de 1568 à 1570. — Vente par Gaspart Guion, marchand à Esnandes, et

Nicolas Bequet, sa femme, à François Aymer, tonnelier, et à Françoise Aymer, sa femme, de la dixième partie, etc. (Voir la charte suivante — 13 décembre 1570). — Vente par Bastien Saburault, laboureur à Pileboreau, et Catherine Becquet, sa femme, à François Aymer, tonnelier, et Françoise Aymer, sa femme, à La Rochelle, de la dixième partie (les dix parts indivises) « d'une maison affest couverte de thieubles et d'un petit jardin au derrière d'icelle situés en ladite Rochelle, en la ruhe de la Porte Rambault » à la charge de payer la dixième partie de 60 sols tournois de rente due à maître Gilles Bretinaud, enquesteur, et 15 deniers tournois de cens (14 janvier 1571). La charte est trouée dans plusieurs points. — Arrentement par Denis Gibou, marchand à La Rochelle, à Pierre Duguet, maître carreleur, d'une pièce de vignes située au fief de dame Hillayre, seigneurie de Laleu, au huitain des fruits et 8 sols 4 deniers tournois de cens, une deuxième pièce de vigne sise près Mireuil, au huitain des fruits et 3 sols 9 deniers de rente à l'aumônerie Saint Berthomé, le tout moyennant 100 sols tournois de rente (2 février 1572). — Transaction par laquelle l'aumônier de Saint-Berthomé a changé le huitain des fruits sur deux pièces de terre sises à la Courbe, dû par Berthomée Moreau, femme de Guillaume Combaud, contre 30 sols de rente et 10 sols de cens (Barrault, notaire; Texier, tabellion commis; — 8 avril 1570). — Commutation par laquelle Blandin, gouverneur des hospitaliers de Saint-Berthomé, au nom des maire, échevins, conseillers et pairs de La Rochelle, baille un domaine à François Drouin, bourgeois de La Rochelle, à 4 livres 10 sols de cens, au lieu du huitain des fruits et 16 sols 3 deniers de cens (Bertrand Peronneau, notaire, 7 mai 1575). — Vente par honorable homme Pierre du Jardrin, sieur de Lisnouillet, demeurant à La Rochelle, à honorable homme Yves Brétinaud, sieur de Beauregard, et dame Mesmyme Morin, sa femme, d'une pièce de terre, partie en vignes et partie en pré, sise près le moulin de la Brande, village du Colombier, moyennant 225 livres tournois (20 septembre 1577). — Vente par Pierre Regnaud, marchand à La Rochelle, et Osanne Jay, sa femme, à honorable homme Anthoyne Dupré, marchand, et maître Paulinier, bourgeois de La Rochelle, et Françoise Gaultier, sa femme, « d'une maison couverte de thieubles avec ses dépendances, agouts, dégouts, appuys, porche et autres, située en la paroisse de Cougnes, et faisant le hault du coing de la ruhe du Cordouan, » moyennant 170 écus d'or sol et 2/3 d'écu. Témoins : sires Jehan Guillouet, marchand et bourgeois de La Rochelle, Thomas Langloix, boulanger, Jehan Demaillé, couturier (10 novembre 1578). Vincent Naudin, notaire et tabellion royal. — Vente par Jehan et Anthoine Becquet frères, laboureurs, demeurant au Poyault, paroisse de Nyoil, et à Ardilhère, paroisse de Dompierre, à Bastien Sabouraud et Catherine Becquet, sa femme, demeurant à Puyleboreau, paroisse de Dompierre, et Berthomé Dugast, laboureur à la Saulzaye, paroisse de Saint-Xandre, à Rymont Lessieus des 4/5 d'une moitié de maison avec ses dépendances, touchant à la rue de la porte Rambaud à La Rochelle (15 avril 1581). Naudin, notaire. — Sentence du gouverneur de La Rochelle, maintenant François Pajault, échevin, aumônier et administrateur de l'hôpital Saint Berthomé de La Rochelle, dans les droits de ferrage et complans sur les fiefs des Grois, contre Mathurin Bertrand, laboureur à Nyoil (7 août 1581). — Sentence au profit de haut et puissant Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de la Saulzai, Beauregard, Lagord et Huré, contre maître Étienne Bergier, procureur à la cour de La Rochelle, condamné à lui payer 200 écus et demi de rente sur une maison sise à La Rochelle, rue des Maîtresses (14 février 1585). — Vente par Girault Vignault et Marguerite Got, demeurant à La Rochelle, à Louis Caillault, plâtreur, et Marguerite Bursier d'une pièce de vignes, sise au fief des Ladres, paroisse de Saint-Morice, au septain des fruits et 5 sols de cens envers la ladrie de Saint-Éloi, moyennant la somme de 40 écus sol (6 mai 1585). — Baillette par Jehan Blandin, sieur des Menus-fiefs, l'un des pairs de La Rochelle, aumônier et gouverneur des pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint Berthomé, à Étienne Regnault d'un quartier de terre située au fief de Mireuil près la Ferté au huitain des fruits et 20 sols de cens (25 mars 1589).

61. Rouleau. — (n° 20.)

1506. — Déclaration faite devant Jehan Guibert, licencié en lois, conseiller du Roi, et lieutenant de noble et puissant M. le baillif d'Aulnys par honorable homme et sage maître Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Berthomé, des terres sises dans les paroisses de Nyoil, Marsilly et Saint-Xandre, dans le bailliage du grand fief d'Aulnys relevant du domaine royal (16 octobre 1506).

62. Rouleau. — (n° 21.)

1508. — Acte de commandement et décret donné par Guillaume Moulinier, seigneur de Belledoix, lieutenant de la cour du seel, à la requête de noble homme sire Jehan de Puy de Ville, aumônier de l'aumônerie Saint-Ladre, contre Jacques Bouhart, curateur des enfants de feu Mathias Bouhart, d'avoir à payer à l'aumônerie quinze livres tournois, arrérages de soixante sols tournois de rente dus sur une

« maison et houstel neuf où souloit estre anciennement le troil de ladite aumônerie Saint-Ladre », et adjudication de ladite maison à Guillaume Ardent (2 juin 1508).

63. Rouleau. — (nº 22.)

1508. — Jugement rendu à la requête de l'aumônier de Saint-Berthomé contre Braudin et autres habitants de Laleu, déboutant ledit Braudin de l'opposition qu'il avait formée à la saisie réelle faite de plusieurs domaines situés en la paroisse de Laleu, pour les arrérages dus d'une rente de 10 livres (14 avril 1508).

64. Rouleau. — (nº 23.)

1516. — Adjudication par jugement d'André Lardec, licencié en lois, lieutenant de la cour du scel établi aux contrats à La Rochelle, des maisons sises à La Rochelle, treuils et vergers et ousches à l'aumônier Saint-Berthomé, et du domaine du Parc (île de Ré) à Hilaire Petit, pour 6 livres 5 sous de rente, deux chapons à l'aumônerie Saint-Berthomé, et à la charge de faire les vins à la requête de sire Jehan Jouhenneaulx, administrateur de François Jouhenneaulx son fils et de feue Guillemette Cornu, honorable homme Thibault Hamelyn, ayant droit de maître, Étienne et Françoise Noyaulx, et honorable homme Jehan Thevenyn, curateur de Guillaume Cornu, tous comme héritiers de feu maître Pierre Gaillart fils et seul héritier de feue Jehanne Noyelle, veuve de Jehan Gaillart (17 mars 1516).

65. Rouleau. — (nº 24.)

1519. — Sentence rendue par Jacques Thibault, licencié en lois, juge de Saint-Jean-d'Angély, commissaire royal sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts faits par gens d'église non nobles et sur le fait des gens de main morte, etc., affranchissant et exemptant des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle, en vertu des lettres royales représentées par sire Vincent Nycolas, seigneur de Coureilles, maire de ladite ville, et messire François Joubert, chevalier, gouverneur de l'aumônerie, Guillaume Dupérat, écuyer, etc. (8 avril 1519).

66. Rouleau. — (nº 25.)

1548. — Jugement rendu contre Jean Gorribon, Jehan Morin, curateurs des mineurs Gorribon, au sujet d'une rente de 5 livres due à la Toussaint au gouverneur des Ladres, sur les domaines situés à Dompierre (11 août 1548).

67. Rouleau. — (nº 26.)

1551. — Partage entre Philippe Mehé, marchand, Pierre Pelloquin, marchand, Guillemette Mehé, sa femme, des biens de la succession de feu Jean Gontier, marchand, oncle maternel desdits Mehé, consistant lesdits domaines en maisons, terres et vignes situées aux lieux de Maquin et Bazoges, paroisse de Dompierre, par lequel partage les copartageants se sont chargés : 1° de payer par moitié 25 livres pour charité et aumônes distribuables un liard par pauvre; 2° de payer sur tous lesdits biens 13 livres 6 sols 8 deniers de rente à l'aumônerie Saint-Ladre (Jean Guérineau, notaire, Lobineau, notaire, 21 octobre 1551).

68. Rouleau. — (nº 27.)

1555. — Sentence de commandement par André Denyau, sergent royal, condamnant Guillaume Dhibrard, à payer à l'aumônerie Saint-Berthomé 13 livres 10 sous de rente, arrérages de douze années de 22 sols 6 deniers tournois de rente à l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle (18 mars 1555).

69. Rouleau. — (nº 28.)

1556. — Condamnation prononcée par Amatheur Blandin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur civil et criminel du gouvernement de La Rochelle, au profit de l'aumônerie de Saint-Berthomé contre Pierre Vingon, seigneur des Jousses, Jacques Vacher, au nom de feue Perette Saulnyer, sa femme, Jehan Pallonier, tuteur de Marie Guilloner, fille de feu François Guilloner, et Marguerite Saulnyer, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu Henry Texier, pour le payement à l'aumônerie Saint-Berthomé d'une rente de 6 livres 5 sous, 2 chapons, et à la charge de faire les vigues.

70. Rouleau. — (nº 29.)

1558. — Jugement rendu par le siége présidial de La Rochelle, au profit des religieux de l'aumônerie de la Charité, établissant leurs droits de moyenne et basse justice sur le patrimoine sis à Nieul, la maison de Gilastre et la côte de la mer, contre Jean Gobert (30 mars 1558).

71. Rouleau. — (nº 30.)

1558. — Condamnation prononcée par le siége présidial de La Rochelle, contre Gilles Denis, au sujet des arrérages de 19 livres 10 sous d'une rente de 100 sous tournois à peine de saisie, au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé.

72. Rouleau. — (nº 31.)

1560. — Condamnation prononcée par Amatheur Blandin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur civil et criminel du gouvernement de La Rochelle, au profit de l'aumônerie de Saint-Berthomé, contre Jacques Vacher, Jehan Gallouet, tuteur de Marie Gallouet, fille de feu François Gallouet, et de Marguerite Saulnine, sa femme, héritiers de feu Henry Texier, qui devront faire les réparations nécessaires au treuil et à la maison qu'ils tiennent de l'aumônerie, en la paroisse de Lagord (18 novembre 1560).

73. Rouleau. — (nº 32.) 5 mètres de longueur.

1565. — Bail à rente judiciaire, par Jehan Platet, conseiller du Roi, juge au Présidial, de la métairie de Lauzardière, Semoussaie et Charon, membre de l'hôpital de Sainte-Croix de Mauzé, à François Viette, moyennant 60 livres de rente foncière (La fin manque. 5 août 1565).

74. Rouleau. — (nº 33.)

1520. — Adjudication judiciaire par André Faure, conseiller du Roi, juge de la Cour du scel, à Gigot et à sa femme, d'une maison et jardin, vignes et dépendances sis à la Fontz, à la charge de 50 sous de rente envers maître Jean Foulquier, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé (1er février 1520).

75. Rouleau. — (nº 34.) 4 pièces, parchemin.

1561-1576. — Sentence rendue au présidial de la Rochelle, à la requête de l'aumônier de Saint-Berthomé, contre Jean Bonneau et Marie Bordier, sa femme, comme ayant pris le « gariment » d'Eutrope Charles, qui sont condamnés à payer à l'aumônier 17 sous 6 deniers de cens et le neuvain des fruits, sur un quartier de terre situé au fief du Chiron-Jolain. Signé : Berthet, greffier (Une note placée au dos du rouleau indique que cet acte a été « inventorié en 1701 au 9e article de la paroisse d'Aytré. » Cet inventaire n'est pas arrivé jusqu'à nous). Sceau du Présidial : l'écu de France couronné, placé sur la mer entre les deux tours du port de La Rochelle, avec la légende : « *Sigillum sedis Presidialis Rupell* » (14 mars 1576). — Jugement rendu en la cour présidiale de La Rochelle au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé contre Jean Bonneau, sa femme et Eutrope Charles, qui déclare exécutoire à l'encontre d'eux une sentence y énoncée. Signé : Berthet, greffier (9 avril 1561).

76. Rouleau. — (nº 35.) 2 chartes, parchemin ; 3 sceaux en cire blanche, écu de France couronné et supporté par deux anges.

1524. — Lettres de François Ier, roi de France, à la requête des maire, échevins et pairs de la ville et commune de La Rochelle, et de maître Jehan de Foretz, aumônier de Saint-Berthomé, portant : décharge de la taxe des décimes ecclésiastiques faite sur l'aumônerie par maître Jullian Desouderims, évêque de Saintes; concessions et confirmation des priviléges, immunités et exemptions des taxes, impositions et autres tant séculières qu'ecclésiastiques, en faveur de l'aumônerie Saint-Berthomé et des autres hôpitaux qui y ont été annexés, et lettres patentes d'amortissement des rentes à Marceilli appartenant audit hôpital (7 mars 1524).

77. Rouleau. — (nº 36.) 5 pièces, parchemin.

1355-1593. — Papier des héritages, biens et revenus de l'hospital et hostel-Dieu Saint-Berthomé de cette ville de La Rochelle. — Testament par lequel Pierre Poullallier, bourgeois de La Rochelle, lègue à l'aumônerie Saint-Berthomé « deux quartiers de plante blanche franche à 15 sols par quartier qu'il tient de Mgr de Dompierre, assise

et parséant entre Puyliborean et le prieuré de Saint-Hilaire » (24 février 1418.) — Codicille au testament de Nicole Caillette, veuve de feu Pierre Lucas, pair et bourgeois de La Rochelle, par lequel elle lègue à « l'Oustel-Dieu et aumosnerie Mgr Saint-Barthommé de La Rochelle, oultre et par dessus les chouses par moy données à icelle par mon dit testament, mon houstel et troil assis et parséant au Colombier, avec toutes ses appartenances et appendances quelconques, avecques quatre quartiers de vignes. « Témoins : honorable homme et sage maître Olivier de Lesparre, Guillaume Leborgne, couturier bourgeois de La Rochelle, Jehan-Benoist Texier et Pierre Pasquineau, demeurant à La Rochelle (20 décembre 1469 — 2 sceaux brisés, cire brune). Vidimus du testament de feu Hélie de la Gravelle, par lequel il donne la maison de Vaugouyn et ses appartenances à l'aumônerie Saint-Berthomé (10 février 1377). — Testament de Jehan de Poix, bourgeois de La Rochelle, demeurant près de la porte de Chef de ville, par lequel il constitue pour ses héritiers les pauvres de l'aumônerie Saint-Berthomé (24 décembre 1359). — Testament d'Arnaude la Plastrère, fille de feu Robin le Plastrer et de feue Johanne, sa femme, qui « fait et établit ses héritiers les pauvres de l'omosnerie Saint-Berthomé de La Rochelle, en une maison et la place sur quoy elle siet, devant le chastel de La Rochelle. »

78. (Portefeuille.) — 126 pièces, 21 parchemins, 105 sur papier.

1352-1627. — Copies non signées sur papier d'anciens titres dont les originaux sont perdus. — Testament au profit de l'aumônerie Saint-Berthomé par Jehanne Delarlotrer(?), fille de feu Robin et de Jehanne. — Baillette par la ville de La Rochelle « du cours d'eau de la vieille douhe ou chenal, dès l'arceau de chef de ville jusqu'au pont du Reloge et dès ledict pont jusques à l'arceau des quais, par lequel arceau passe tout ledit cours jusqu'à la chenault de la mer qui passe entre les deux tours de la chesne, avecques une place » moyennant 20 livres de rente et 125 écus comptant. — Déclarations de maître Louis Cotereau, avocat au siége présidial de La Rochelle, des devoirs et rentes envers l'aumônerie Saint-Berthomé. — Vente pour 600 livres et 8 livres de rente envers la ville, de la place de la Verdière, par les maire, échevins et pairs, à Michel Esprinchard, l'un des échevins. — Rapport d'experts établissant la propriété de l'aumônerie sur « le grand acheneau de la Verdière. » — Amortissement de 34 livres de rente par Johan Brossard au sieur Josué Gargoulleau, écuier, sieur de Nieuil, échevin, aumônier de l'aumônerie Saint-Berthomé, suivi de la ratification par le corps de ville, signée Gaschot. — Déclaration et confrontation des domaines et héritages que possède, en la châtellenie de Laleu, Marguerite Giraud, veuve Raphaël Collin. — Extrait du procès-verbal d'arpentage des terres et héritages dépendant du grand fief d'Aulnis, fait par M. Jehan Godeau, procureur du Roi en la baronnie d'Amboise, et possédés par l'aumônerie. — Reçus et extraits des registres des notaires relatifs à la comptabilité de l'aumônerie. — Déclaration des domaines et héritages que tient, en la seigneurie de Laleu, Jacques Fleury, charpentier de grosses œuvres, demeurant à La Rochelle. — Arrentement par l'aumônier de Saint-Berthomé à Nicolas Grazaulœil d'un quartier de vignes sis à la Crapaudière, pour 20 sols de cens et le septain des fruits ; etc.

79. (Portefeuille.) — 114 chartes, parchemin.

1591. — Sentence de la Cour du Parlement rendue entre Yves Bretinaud, échevin de La Rochelle, sieur de Beauregard, tant en son nom qu'au nom de ses enfants et de Mésimme Morin, maître Jehan Gaschot, avocat en la Cour, curateur de Jehan Challou, fils de feu Mathurin Challou et de feue Morin, requérant la vente et adjudication par décret des biens immeubles et héritages de feu André Gibourg, pair de cette ville, contre maître Élie Chauroy, procureur, curateur desdits biens (9 septembre 1591). — Vidimus d'arrentements par Guillaume Boyrant, noble homme sire Jehan de Puy de Neuville, honorable homme Jehan Mériau, Léonard Foulques, aumôniers et commandeurs de l'aumônerie et Hôtel-Dieu de Saint-Ladre de La Rochelle, d'un quartier de vignes blanches au fief du Clou des malades à Guillemette Perignée et de divers domaines et pièces de vignes.

(Les titres postérieurs à 1628 concernent les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité. — 22 pièces de 1633 à 1680, — 91 pièces de 1650 à 1673.)

80. (Portefeuille.) — 114 chartes, parchemin.

1507-1764. — Château de Dompierre. — Le marquis de Castries, seigneur de Dompierre. — Moulin de la Brande, 65 pièces, 1749 à 1764. — Aumônerie de Saint-Julien de Montroy, de l'ordre de Saint-Lazare, de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Jérusalem. — Biens de Marie Courault à Salles, de 1507 à 1660. — Aumônerie de Bourgneuf.

Religieux de l'ordre de la Charité du bienheureux père Jean de Dieu.

81. (Liasse.) — 27 cahiers.

1645-1740. — « *Jésus-Maria* » Registres des rentes dues aux prieurs, religieux et couvent de La Rochelle dans les paroisses de Cogne hors les murs (1645-1697) ; Saint-Sauveur (1647-1697); Saint-Jean du Perrot (1697); Saint-Nicolas (1647); Lagord (1647); Nieul (1645-1688) ; Lhoumeau (1657-1687) ; Saint-Xandre (1647-1649); Marsilly (1647-1688); Périgny (1645-1740); Dompierre (1661); La Jarrie (1649) ; La Jarne (1645) ; Fouras (1645) ; Courçon (1645); Aigrefeuille (1645); Ile-de-Ré (1647).

82. (Registre.) — 27 feuillets, parchemin.

1646. — Second partage des biens de l'hôpital de Saint-Barthélemy et ses annexes Saint-Jacques et Saint-Lazare de la ville de La Rochelle fait entre les religieux de la Charité et les religieuses hospitalières de La Rochelle.

83. (Registre.) — 1 feuille, parchemin, coloriée.

1642. — « Plan et figure de la montrée faite par les religieux de l'ordre de la Charité, en conséquence de l'arrêt interlocutoire de nos seigneurs de la Cour de Parlement de Paris le sixième jour de feburier 1642 entre lesdits religieux d'une part Denis Ruellon, courroyeur; et Vieujean, maître maréchal ; Jean Chevalier, laboureur ; Jacques Bertet, François Lafeste, Jean Allard, Bernard Trillard, et maître Abraham Demontjon, le tout en exécution d'autre arrest du 24 mars 1640 rendu contre ledit seigneur duc de Saint-Simon, faict par devant nous Zozime de Rémigioux, escuier, sieur de la Fuye, conseiller du Roy, lieutenant particulier au gouvernement, siége présidial de La Rochelle, commissaire en ceste partie, suivant l'arrest de nos seigneurs de la Cour du Parlement de Paris du sixième février dernier, le dix-septième jour de May 1642. Signé : de Rémigioux, lieutenant particulier, commissaire en ceste partie ; Epiphane Auvergnon; Bouchaud, Fouaceau, Billon, Daviceau, Gestin, greffier-commis. »

84. (Registre.) — In-folio parchemin, reliure en bois.

1497-1516. — « Ce terrier ou cartulaire qui est en bonne forme a esté commencé et faict par Pierre Langlois, seigneur d'Angliers, procureur du Roy et gouverneur de l'hospital (folio 4, recto), l'an 1497, et Jean Foulques, estant en 1516, l'a fait approuver, confirmer et signer par les maires, eschevins, comme appert par le conseil de ville du 7 février 1516, estant au bas d'icelluy terrier écrit par Pierre Baronneau, signé : J. Conain, maire, Foulquier, aumônier, Chauvyn, greffier, Defourest, aumosnier. » — Le frontispice représente l'aumônerie. L'aumônier introduit les pauvres et les malades, qui sont soignés et couchés à l'infirmerie, tandis que deux femmes ensevelissent les morts. L'A initiale est surmonté de l'écu de France et orné d'un écusson d'azur à trois besans d'or, deux et un ; à droite les armes de La Rochelle, à gauche un écusson d'azur à trois oiseaux au naturel, deux et un : — On lit au bas : « Alexandre Offroy « riche et puissant fonda et feit faire lospital et houstel « Dieu monseigneur Sainct Barthomé de ceste ville de La « Rochelle en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur mil « deux cens et troys. La donacion, patronnaige et collacion « duquel hospital par son testament et dernière volonté « donna es maire, eschevins, conseillers et pers de la dite « ville de La Rochelle, ce que depuis a esté continué en « l'ordre qui s'ensuyt.

« Pierre Barbe fut et eust le gouvernement et charge du- « dit hospital amprès le décès dudit Alixandre et par son « ordonnance en l'an mil deux cens quinze. »

Jehan de Londres,	1229.
Maistre Hylaire,	1234.
Guillaume Bataille,	1252.
Guillaume Hélies,	1260.
Thomas de Haus,	1280.
Jehan de Maraant,	1290.
Jehan le Mesgissier,	1310.
Domingon Barthomé,	1315.
Bertrand de Vernoyl,	1320.
Jehan de Veoyes,	1342.
Jehan Mosnier,	1349.
Guillaume Chappellier,	1350.
Pierre de Jasse,	1352.
Pierre le Calme,	1353.
Jehan de Maignac,	1366.
Hector Barthomé,	1375.
Jehan Du Solier,	1378.
Jehan Rouart,	1380.

Thomas Brouhart,	1386.
Maistre Jehan Duchaillou,	1387.
Maistre Thomas Laurens,	1397.
Maistre Jehan Duchaillou,	1408.
Sire Jehan Foulquier,	1414.
Maistre Guillaume Massicot,	1420.
Sire Jehan Guybert,	1431.
Maistre Nicolas Pignonneau,	1454.
Sire Fouquet Roulin,	1470.
Maistre Pierre Poirier,	1475.
Noble homme Georges Geoffroy, seigneur de Peray,	1492.
Noble homme maistre Pierre Langon,	1495.
Noble homme et sage maistre Guillaume Moulinier,	1504.
Noble homme Jehan Foucquier, échevin, lieutenant particulier,	1515.
Maistre Jehan de Forest,	1518.
Noble homme Olivier Lequeu, seigneur de la Tousche et de l'Isle,	1530.

85. (Registre.) — In-quarto recouvert en cuir, 160 feuillets.

1578. — Inventaire des titres, lettres, et enseignements de l'hospital Saint-Ladre-lez-La-Rochelle fait par nous Pierre Salbert, escuyer, sieur de l'Herbaudière, eschevin et président des comptes des hospitaulx de ceste ville de La Rochelle, Pierre de Haraneder, escuyer, sieur du Troyl Maynard, eschevin et gouverneur dudict hospital, Hugues Phelippes, pair et greffier des conseils de ladicte ville, le samedi 12 octobre 1578. — Le plus ancien titre y relaté est de 1239 ; le suivant 1270. (Don des salines faict audit hospital par Marye, fille de feu Hillairet Brunières, femme de Pierre Tardy. — février 1270.) Ce sont les seuls du XIII[e] siècle. — Paroisses et lieux mentionnés : La Rochelle, Sallines, Dompierre, Nyoil, Nantilly, Marsilly, Ré, Tasdon, Puyleboreau, Laleu, Pommerou, Aystré, Saint-Xandre, Lhommeau.

86. (Cahier.) — 48 feuillets.

1593. — Papier censif (c'était le second cahier d'une série dont le commencement manque). « Loys Fouschier, l'ung des pairs de ceste ville de La Rochelle à cause de Pineau, sa femme, au lieu de feue damoyselle Jaquette Laydet, veufve de feu maître Michel Texier escuyer, vivant sieur de Saint-Mathurin et de feue damoyselle Marguerite Mercier, et auparavant de feu Antoyne Jarrey escuyer, et maître François Pillet, pour sa mayson et appartenances a size en la ruhe de Lupssaulx, quinze solz tournois de rente foncière, chascun an au terme de Toussainctz, restens et sept livres tournois de rente qui a esté ci-devant baillé en assiette et les dictz quinze solz demeurez sur ladite maison, pour ce : XV solz. » — François Barrier, aumônier de l'hôpital Saint-Berthomé du 24 janvier 1552 au 24 mars 1554. — Les hoirs de feue dame Guyonne Mérichon, au lieu de feu maître Jehan Mérichon, sieur de Lagord et d'Huré, pour une maison que possède de présent maître Gilles Bretinault, conseiller du Roi en la cour présidiale de La Rochelle. — Maître François Bauldoyn, écuyer, sieur de Louaille, échevin conseiller au présidial, pour une maison en la rue des Augustins et sa femme Marie, auparavant veuve de feu noble homme Michel Paqueteau, pair. — Noble homme René Lhommedieu, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue Bérault, sa femme, fille de feu maître François Bérault, vivant notaire royal, pour une maison sise rue de la Toupinerie. — « MM. les maires, eschevins, conseillers et pairs de ladicte ville au lieu de maître Jehan Ymbert et Jehanne Rabotte, sa mère, pour leurs maysons où soulloyent tenir le collège des grandes escolles publiques de ceste dicte ville assizes devant le lieu où soulloit estre le grand victral dudict temple Saint-Brethommé. » — Damoiselle Marie Baulevin, veuve de feu Guillaume Texier, escuyer, sieur de Poullyas, échevin de La Rochelle, au lieu de feu maître Pierre Texier, écuyer, sieur de Sainct-Mathurin, fils de feu maître Michel Texier, escuyer, et Suzanne Collin, fille de feu noble homme maître Guy Collin, lieutenant criminel en l'Ile-de-Ré, pour deux maisons sises près la place du château, et le temple de Saint-Berthomé : 4 livres tournois de rente. — Jehan Salbert, écuyer, sieur de la Remigère, pair de cette ville, Julien Gaultier, marchand et bourgeois de La Rochelle, et Marguerite Amellin, sa femme, sur une maison sise en la rue de la Boucherie, paroisse Saint-Berthomé, 4 livres 10 sols de rente à un écu sol 1/2. — Demoiselle Catherine Targues, veuve de Jehan Blandin, écuyer, sieur de Fief-Mignon, sur une maison et verger sis place du Château, 250 sols tournois de rente. — Demoiselle Marie Boutet, veuve de Charles Chalmot, écuyer, sieur de Beaulieu, échevin, pour une maison et jardin sis devant la place du Château, 50 sols tournois. — Noble homme François Manigault, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue damoiselle Chollet, sa femme, au lieu de feu Geoffroy Danghers, écuyer, sieur de Fompastour, sur une maison sise rue de la Brotherie, 20 sols tournois de rente. — Marie Auboyneau, veuve de feu Jehan Marion, marchand et bourgeois de La Rochelle, sur une maison sise rue du Minage, 4 livres 5 sols de rente foncière. — Marguerite Reau, veuve de Martin de Labbe, marchand et bourgeois de La Rochelle sur une maison sise rue Sainte-Catherine, 25 sols tournois de rente foncière.

Clichy. — Imp. Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

INTRODUCTION

À

L'INVENTAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE PONS.

Les archives du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de la ville de Pons, réunies aujourd'hui aux archives communales de cette ville, comprennent 607 pièces remontant à 1214, qui se répartissent de la manière suivante : 41 pièces du XIII[e] siècle, 109 du XIV[e], 141 des XV[e] et XVI[e], 148 du XVII[e] et 160 du XVIII[e]; trois pièces ne portent point de date; un censif dérelié du XV[e] siècle, contenant dans son état actuel 69 folios sur parchemin; cinq rouleaux sur parchemin, consacrés à des extraits du censif (1324, 1327, 1346, 1379, 1381 et 1465), qui varient entre 1[m] 50 et 2[m] de longueur. Ces documents relatifs aux propriétés et revenus de l'hospice présentent un intérêt analogue à celui qu'offre le chartrier de l'hospice Saint-Barthélemy de La Rochelle, plus connu sous le nom de son fondateur Aufredi, mais cet intérêt est plus restreint.

C'est ainsi qu'ils fournissent, dans une série de 141 actes, les éléments d'une nomenclature des archidiacres de Saintonge, au nombre de quinze, de 1280 jusqu'en 1471, après Pierre de Vigier (*Petrus Vigerii*, 1269-1280). Nous avons collationné cette liste sur les notes du très-regrettable abbé Cholet.

20	Chartes	(1281-1300)	Gaufridus, Dei gratiâ, Xanctonum archidiaconus.
7	—	(1302-1316)	Bernardus.
23	—	(1317-1334)	Arnaldus (Theobaldus, Charte de 1327).
2	—	(1336-1337)	Rotbertus.
14	—	(1341-1350)	Bernardus (Sceau).
4	—	(1351-1352)	Johannes.
2	—	(1354)	Gualhardus (Sceau).
10	—	(1357-1366)	Egidius (Bernardus, Charte de 1364).
15	—	(1367-1378)	Seguinus (Sceau).
22	—	(1382-1417)	Petrus (Sceau).
2	—	(1428-1449)	Guillaume (Guillelmus).
6	—	(1457-1462)	Thomas Du Clion.
3	—	(1471)	Lancelines de Bercors.

Pendant la même période le siége épiscopal de Saintes fut occupé par les prélats, dont les noms suivent :

Pontius (de Pontibus) (1217-1221?).
Michaël (1221).
Helias II (1222-1231).
Petrus IV.
Hugo Feleti.
Pontius III (de Pontibus).
Helias III (de Fors).
Petrus V (Laudis).
Pontius IV (de Pontibus).
Gaufridus I de Sancto-Brisone (1281-1284).
Petrus VI (1284).
Gaufridus II (d'Archiac) (1287-1292).

Ranulfus (Carelli).

Guido (vel Hugo) I (de Nova Villa) (après 1294-1312).

La liste des doyens du chapitre de Saintes donne pour la même période les noms suivants : Petrus (1213). — Poncius (1214). — Odatus (1221-1234). — Willelmus I (1234). — Arnaldus I (1236). — Bernardus (1241). — Petrus II (1241-1268). — Poncius I de Ponte (1275). — Poncius de Insula (1283). — Hugo Vigerius (1284-1300). — Berengarius (1307).

Les sénéchaux de Saintonge sont, pour la même période :

Guy de Merville (1226-1227), à La Rochelle.

Hardouin de Maillé (1235).

Jehan de Sours, chevalier (1261-1263).

Jean de Nanteuil (1267).

Jehan de Villette (sept. 1268).

Simon Derqueri, chevalier (mars 1272).

Cette collection ne contient aucune charte en langue vulgaire présentant quelque intérêt philologique, dans la première partie du XIIIe siècle.

Elle fournit de nombreux éléments pour la rédaction de la liste des prieurs pendant la même période, mais cette liste ne saurait cependant être dressée sans lacunes.

Elle offre tous les éléments pour la topographie de cette partie de la province, quoique dans un certain nombre de chartes, les confrontations soient indiquées d'une manière insuffisante.

Quelques actes sont utiles à consulter pour l'histoire de la famille Renard de Fuchsamberg d'Amblimont, qui occupe une place glorieuse dans les fastes maritimes de la province.

Il ne reste plus qu'à indiquer l'intérêt de ce chartrier, au point de vue sigillaire.

Les sceaux sont en petit nombre. En voici la liste chronologique avec l'indication de leur origine.

1290. — *Philippus de Chamleri, presbyter sigillum tenentem apud Paracollum quo in talibus utimur pro domino Philippo, illustri rege Francie*, sceau royal.

1312. — *Sigillum regium.* — Sceau de la sénéchaussée de Saintonge décrit dans la collection des sceaux des archives nationales.

1327. — Thibaud, évêque de Saintes.

1333. — 1342, 1344, et 1346. Bernard, archidiacre de Saintonge.

1354. — Gaillard, évêque de Saintes tenant l'archidiaconé vacant.

1372. — Seguin, archidiacre de Saintonge.

1372. — *Reginaldus de Ponte, dominus.*

1397. — Pierre, archidiacre de Saintonge (un sautoir) 1462, — Sceau établi aux contrats pour la ville et châtellenie de Pons par haut et puissant seigneur, monseigneur de Pons. — « *Ecartelé, au* 1er *et* 4e *à la fasce bandée d'or et de gueules, au* 2e *et* 3e *au chevron accompagné de trois alérions : 2 et 1.* »

1461 et 1467. — Sceau de l'hôpital neuf de Pons. — Un religieux à genoux lave les pieds des pauvres. — *S. nove domus elemosinarie de Ponte.* — Contre sceau, une croix latine dans une ogive.

1790. — Sceau de la ville de Pons. (Armes de la maison d'Albret entourées d'une guirlande de chêne et de laurier, « *fasce bandée d'or et gueules de sept pièces.* »)

L'abbaye de Saint-Florent près Saumur (Archives de Maine-et-Loire), contient 23 chartes latines originales du prieuré de Pons (1070-1203).

Louis de Richemond,

Archiviste départemental, Officier d'Académie.

Département de la Charente-Inférieure

PRIEURÉ CONVENTUEL ET AUMONERIE DE L'HOPITAL NEUF DE PONS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons.

H. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin (texte latin); 1 pièce, papier.

1214-1271. — Donation faite par Michel, abbé de Saint-Florent de Saumur, en faveur de l'hôpital neuf de Pons, d'une pièce de terre contiguë audit hôpital et de tous les droits qu'il avait sur icelle, ainsi que la dîme que ledit abbé avait sur le cimetière dudit hôpital, à la charge de payer annuellement au prieur de Saint-Vivien, 29 sols de cens assignés sur les jardins situés près l'hôpital vieux de Pons et sur quelques autres héritages. — Copie de la traduction française de la donation de l'abbé de Saint-Florent à l'hôpital (1228). — Échange entre Renaud de Pons, le jeune (*R. de Ponte junior*) et l'hôpital neuf. Il abandonne tous ses droits sur le moulin de Goutrolles, en farine, blé et anguilles et tous ses autres droits, excepté celui de justice criminelle (vol, meurtre, rapt). Il se réserve également 12 sols de rente sur ledit moulin et l'hommage de Vullierme Renaud, et en échange, l'hôpital donne audit seigneur les rentes, revenus et directe qu'il avait, à cause de l'hospice de Rançannes, sa part du péage de Pons, l'hommage lige de Seguin, écuyer, le droit d'accepte à cause dudit hommage, et la rente due par Vulliermes de Bernolles, de la place (1236). — Transaction par laquelle le prieur de Saint-Sauveur, en l'île de Ré, se démet, en faveur de l'hôpital neuf situé au bourg de l'Hôpital, d'une motte située à Fontdurand, et ce, moyennant un anniversaire (1246). — Investiture accordée par le seigneur de Berneuil à l'hôpital neuf de Pons, pour raison de l'acquisition d'une partie du moulin de Gotteyrolles, pour laquelle le prieur doit 5 sols d'accepte (1246). — Échange entre Renaud, seigneur de Pons, Geoffroy son fils aîné et le prieur de l'hôpital neuf, par lequel le seigneur abandonne au prieur 11 livres de rente annuelle sur les moulins de Château-Renaud et en outre la faculté de faire moudre, sans payer aucune redevance, dans lesdits moulins, et reçoit en échange les dîmes et rentes dues au prieur sur le Château-Renaud, Ransannes et autres lieux (1255). — Donation faite par Ramnufle Jacquelin, en faveur de l'hôpital neuf, de 20 sols de rentes qui lui étaient communs avec l'hôpital sur le moulin de Gouterolles situé près Pons (1270). — Baillette consentie par Hélie de Rabayne, écuyer, fils de feu Geoffroy de Rabayne, chevalier de Pons, de bonne mémoire, en faveur du prieur de l'hôpital neuf, des héritages appelés les coutumes de la maison de Groustouz, au devoir de 9 quartières de froment (mars 1271). — Testament de Pierre Bourrut, bourgeois de la ville de Pons, par lequel il fait divers legs aux églises de Saint-Martin, Saint-Vivien et divers hôpitaux et églises du voisinage.

H. 2. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1273-1287. — Vente (avril 1273) par Archiane, veuve de Jean Biron, de Pons, en faveur du prieur et des

frères de l'hôpital neuf de Pons, de 30 sols de rente, assise sur le fief commun, situé dans la paroisse de Saint-Martin de Pons et sur le fief Fougerat, situé dans la paroisse de Saint-Vivien.— Donation de tous ses biens, en faveur de l'hôpital, par Marie Regnier, épouse de Pierre Pilet (1277). — Ventes : par Robert Guichard, fils d'Hélie-Pierre Guichard, varlet de la paroisse de la Jard et de Guilborge, en faveur du prieur et des religieux dudit hôpital, d'une culture et droit de domaine appelé la culture du Peyro, situé dans la paroisse de la Jard, pour le prix de 10 livres, au devoir de 5 quartières de froment de rente (1280); — par Hélie Geoffrant, tisserand, de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, des deux tiers d'un pré contigu au leur, moyennant 5 boisseaux de froment de rente annuelle (1281); — par Pierre Magnyas, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de 7 sols de rente sur une maison sise à Pons, avec tout domaine direct et utile, moyennant 60 sols (1282); — par Alexandra, veuve de Guillaume de Huysell, chevalier, et Constantin Fulcher, chevalier, son fils, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, de tous ses droits sur la terre de Tochapapot et de Feuges (1284); — par Hélie Renaud, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de deux quartiers froment, mesure dudit lieu, et 2 sols de rente que lui doit Guillaume de Geosselin, de la paroisse de Berneuil (1285); — par Pierre Grignaud et son épouse, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de 30 sols moins un denier, un setier froment, une quartière avoine, mesure de Pons, 8 poulets, 8 oboles, 16 deniers et 1 obole, une poule et 8 deniers ou 1 chapon ou 8 deniers de rente affectée sur le lieu appelé Breuil-Bozan (1286). — Promesse du prieur et des religieux de l'hôpital au seigneur de Pons de lui abandonner l'hypothèque qu'ils ont de 7 livres de rente sur les fiefs de Venteyac, Serbiers, Champrond et autres lieux, au cas qu'il affecte la dite rente de 7 livres sur d'autres biens situés dans la châtellenie de Pons (1286). — Testament de Géraud d'Auribel, par lequel il donne à l'hôpital neuf 10 livres de rente (1286). — Vente faite par Marie Dupuy et Guillaume Meynard, son gendre, en faveur de Ramnulfe Sattadoisne, prieur de l'hôpital neuf, de 2 sols de rente affectés sur une maison qui confronte avec celle dudit acheteur (1286). — Hélie Rudel, seigneur de Pons et de Montyermae, prescrit aux religieux de l'hôpital neuf la façon de percevoir les droits qui leur sont dus au jour de foire, qui se tient tous les ans auprès dudit hôpital (1286). — Vente faite à l'hôpital neuf par Pierre Ferrand, écuyer de Pons, de 3 boisseaux de froment de rente à lui due par les enfants d'Élie de Villeneuve, pour raison d'une terre sise dans le petit fief (1287). — Gombaud Ganeno consent au legs fait par Bertrand de Veyreyre, en faveur de l'hôpital neuf, de 6 sols de rente, assise sur un verger situé dans la directe dudit Gombaud, et cède en outre audit hôpital 18 deniers de rente qui lui sont dus par les tenanciers dudit verger.

H. 3. (Liasse.) 11 chartes, parchemin; sceau en cire brune brisé de *Philippus de Chamleri*, prêtre, pour illustre seigneur Philippe, Roi de France.

1290-1294. — Appel fait par devant l'official de Bordeaux par Arnaud de Vassal, fondé de procuration du seigneur de Pons, de la cause pendante entre ledit seigneur et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet du droit de patronage, que le seigneur prétend avoir audit hôpital pour la nomination du prieur. — Donation par Guillaume et Pierre Richard, en faveur dudit hôpital, de tous leurs domaines, bois, etc. (1290). — Vente par Fulcherius de Huyssel, écuyer, de Pons, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf dudit Pons, de la quatrième partie de tout ce qui peut lui appartenir dans les fiefs de Volieyre, Touchepapot, Feuger Vielle, en vin, vendanges, volailles, oies, lods, ventes, avec tous droits directs, utiles et servants, pour le prix de 50 livres (1291). — Donations audit hôpital : de mottes sises au-dessus du Pré Pobet (1292); — par Pierre de Ferriere, écuyer, de la ville de Pons, en faveur du prieur et des religieux, de 5 quartières de froment de rente à Lajar (1292). — Vidimus en 1310. — Vente d'une baillette faite par Lambert de Sainte-Foy à Giraud de Sainte-Foy, de la part qu'il avait dans la dîme de Sainte-Foy, moyennant 30 quartières de froment de rente, desquelles ledit Giraud sera tenu de payer 11 livres aux religieux de l'hôpital neuf de Pons (1292). — Donation par Foucaud de Bosc, en faveur de l'hôpital neuf, d'un boisseau et demi de froment (1293). — Vente, en faveur de l'hôpital neuf de Pons, par dame Alexandra, veuve de Guillaume de Huissel, écuyer, de la huitième partie de ses fiefs (1294). — Cessions : par Guillaume Vital, en faveur de l'hôpital neuf, de tous les droits qu'il avait sur un pré situé paroisse de Colombiers et sur les terres, vignes, etc, que tiennent dudit hôpital Arsende Barele et Guillaume Dugon (paroisse Saint-Martin de Pons) (1294); — par Benoît de Huissel, aux religieux de l'hôpital, de 30 boisseaux de froment de rente qui lui sont dus dans la paroisse de Saint-Surin de Palayne, jusqu'à final payement de 95 quartières de froment qui lui avaient été léguées (1294). — Fascine, épouse de Jean de Lalande, sieur de Montraudon, donne à l'hôpital neuf toute la rente qu'elle a sur la paroisse de Saint-Hilaire de Bois, pour 30 sols de rente légués par sa fille audit hôpital pour un anniversaire perpétuel.

H. 4. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1293-1299. — Donation faite par Giraud et Hélies Bonnel, frères et leurs deux sœurs, en faveur de l'hôpital, d'une motte de terre sise dans la directe dudit hôpital (1293). — Ytier Alard reconnaît que sa défunte cousine, fille de P. Volières et de A. Alard, a donné à perpétuité au P. Ouzelli, frère de l'hôpital neuf, la tierce partie qu'elle avait par indivis avec lui de tous les héritages que la mère dudit Ytier possédait dans les Volières et Mazeroles, paroisse de Saint-Vivien (terres, vignes, bois), etc., au devoir de 3 boisseaux froment de rente que ledit Ytier promet payer annuellement audit P. Ouzelli, ainsi qu'un bon chapon (Geoffroy, archidiacre de Saintonge) (1296). — Donation à l'hôpital par Foulcaud Cantar et Marie sa femme, de tous leurs biens (1296). — Reconnaissance, en faveur des prieur et religieux, d'un maine avec ses appartenances situé à Cadenac, qui a appartenu longtemps à Élie de Rabayne, au devoir de 12 quartières boisseaux froment de rente (1297). — Vente faite à l'hôpital par Pierre Bergerie et sa femme de 2 sols de rente assignés sur divers héritages et maisons de la ville de Pons (1298). — Donation par Raymond de Jarnac, écuyer, de la ville de Pons, en faveur de l'hôpital, d'un quart de la dîme de la paroisse de Saint-Quentin, avec l'hommage et les lods et ventes à lui dus pour raison de la dite dîme (1298). — Pension viagère accordée par les religieux à Pierre En Irade « physicien » de Pons, des 50 sols de rente que leur devaient Vivien Florentin et Pierre Meynard, de la paroisse de Mérignac (1299). — Vente par Constantin Chavau et sa femme de 3 quartiers de rente, mesure de Pons, affectés sur les tiers de la dîme de Puygrigneaux en Pérignac à eux appartenant par indivis avec Pierre Richard.

H. 5. (Liasse.) — 11 chartes sur parchemin (texte latin); sceau de la sénéchaussée.

1300-1312. — Résiliation du contrat de ferme passé entre le prieur de l'hôpital neuf de Pons et Hélie *Rufus* (Roux), de la paroisse Saint-Vivien, du moulin à eau appelé le moulin neuf, situé sur la Seugne (1300). — Donation en faveur de l'hôpital neuf, par Constantin Chauveau et sa femme, de leur part de la dîme de Puygrignou, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec Pierre Richard et autres (1300). — Dénombrement fourni en faveur de l'hôpital neuf, par Pierre Richard et sa femme, de la dîme de Puygrignou, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec l'abbé de Saint-Jean d'Angély et autres. En raison de cette dîme, ils doivent à l'hôpital 10 quartières de froment, 10 quartières de fève, 10 quartières de mêture et 10 quartières d'avoine de rente (mesure de Pons (1302). — Donation de 5 sols de rente sur une maison près Saint-Vivien, par Béatrix de Pons, à l'hôpital neuf. — Donation audit hôpital par Guillaume Dogiac, clerc, de 18 quartières 1/2 de froment et 4 sous 6 deniers de rente sur des terres, bois et mottes situés dans la dîmerie de l'île, qui est sous la maison de Robert de Pons, ladite rente est payable par Guillaume Brunet, de la paroisse Saint-Martin de Pons (1304). — Vente de 30 sous de rente par Marguerite, fille de Kalon, seigneur de Berneuil, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf (1306). — Investiture consentie par le prieur de l'hôpital neuf en faveur de Guillaume Ruffy (Roux), de Saint-Vivien, pour un bois par lui acquis de Benoît Robert, situé dans la mouvance dudit hôpital, paroisse de Tanzac (1306). — Vente par Pierre de Gombaud, écuyer, (*valetus*) de la paroisse de Saint-Vivien de Pons, à Élie de Giraud, de sa 8e partie par indivis du bois de Laujar, au devoir de 2 quartières de froment de rente (1309). — Bail à cens consenti par le prieur de l'hôpital neuf en faveur de Mignard Gastol, clerc, d'une pièce de terre située en la paroisse d'Échebrune, au devoir de deux boisseaux froment (Bernard, archidiacre de Saintonge) (1309). — Vente par Guillaume Hugon, de la paroisse de Saint-Seurin de Palayne, aux religieux de l'hôpital neuf, de 3 sous 4 deniers de rente affectée sur un pré, paroisse de Montils, et donation par ledit Hugon aux religieux de 20 deniers de rente, à la charge de célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de son âme (1312). — Transaction passée entre le prieur et les frères de l'hôpital neuf, d'une part, et le prieur du prieuré de Pérignac, portant que le prieur touchera annuellement à perpétuité toute la dîme du vin et de la vendange de la vigne que tient Mosnier, le jeune, du village de Puigrignoux, paroisse de Pérignac, de même que toute la dîme du vin et de la vendange des vignes anciennes, nouvelles et de celles que l'on plantera à l'avenir dans les villages de Sainte-Foy et de Puygrignoux et dans tout le territoire de Pérignac, le village des Gons, etc., et si ladite vigne est tombée en friche, elle sera réduite en blé et le blé retournera aux prieur et frères de l'hôpital neuf.

H. 6. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau brisé de Thibaud, évêque de Saintes.

1315-1357. — Investiture accordée par Geoffroy de Rabayne, écuyer, seigneur de Pons, aux religieux de l'hôpital neuf, pour 9 quartières et un boisseau comble, fro-

ment de rente, à lui donnée par Meynard, et affectés sur des héritages sis en la paroisse de Montils (1315). — Vente par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Arnaud Bodet, de la paroisse de Saint-Genis, de toutes les agrières qu'ils avaient autour dudit bourg de Saint-Genis, et d'une terre appartenant autrefois à Guillaume Bernard, avec le droit pour ledit Bodet de percevoir, au nom du prieur, les droits de vente et entrée sur lesdits lieux; il lui en est réservé le dixième et il devra rapporter les neuf autres parties au couvent, à peine de 15 sols d'amende (1316). — Bail à cens consenti par le prieur et les frères de l'hôpital neuf, en faveur d'Hélie Prévost, de la paroisse d'Échebrune, de divers biens situés en ladite paroisse, au devoir de 9 quartières et un demi-boisseau froment, mesure de Pons (Bernard, archidiacre de Saintonge.) (1316). — Baillette de bois, terres et domaines, au devoir de 23 quartières de froment de rente, par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Pierre et Hélie Constantin, et à Guillaume Amanieu, frères (1317). (La charte n'indique pas les paroisses dans lesquelles sont situés les domaines arrentés.) — Vente faite par Guillaume de Bren et sa femme Pétronille, de Saint-Martin, de Pons, à Pierre Guillaume, clerc, pour 60 sols de rente, dont 5 assignés à l'hôpital neuf (1317). — Donation faite aux pauvres de l'hôpital neuf, par Pierre Bastit, notaire, de tous ses biens, meubles et immeubles (Arnaud, archidiacre de Saintonge.) (1318). — Vente par Hélie de Joubert, à l'hôpital neuf, de 2 boisseaux de froment et de 12 deniers de rente affectés sur les biens du vendeur (1319). — Donation à l'hôpital, de tous ses biens, par Arnaud et Arsende sa femme, de Saint-Vivien, de Pons (1319). — Acquisition pour l'hôpital neuf de 3 quartières de froment payables annuellement à la fête de Saint-Vivien, par Hélie Servinet, Guillaume Gastal, du lieu de Chasseuil, paroisse d'Échebrune, pour le prix de 6 livres, dans l'octave de l'Annonciation (1323). — Transaction passée entre Pierre Gombaud, écuyer, de la ville de Pons, et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de vignes, terres, prés, marais et mottes de la mouvance de l'arrière fief dudit Gombaud; les religieux conviennent de payer 6 deniers de rente sur ladite motte, et réservent la promesse de rente sur les autres domaines, dès que Gombaud aura justifié de ses droits sur ces héritages (1321). — Vente à Pierre de la Croix, frère de l'hôpital neuf, par Hélie Constantin, de la paroisse de Saint-Vivien, de 2 quartières de froment de rente, assises sur tous les biens dudit Constantin (1321). — Fondation d'une chapellenie par Pierre de Fournier, qui donne à l'hôpital neuf 48 sols de rente et 42 quartières et demie de froment, que lui payaient divers particuliers de Courcoury, etc. (1321). — Ventes à l'hôpital neuf : par Étienne Brun, pour 40 sols d'une quartière de froment, mesure de Pons, affectée sur tous les biens de Pierre Adémar, habitant à Ardennes (1326); — par Aymar de Pons, de 5 quartiers de méture de rente, affectée sur une partie du moulin de Gotteyrolles (1327). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf, et Arsende de Faucher, veuve de maître Faucher, Élie, et Raymond de Faucher, par laquelle ceux-ci s'obligent à payer 40 livres de rente annuellement au prieur. — Assignation de 55 sols de rente, en faveur du prieuré et couvent de l'hôpital neuf, sur trois maisons sises en la ville de Pons; maître Hélie Fulcher, clerc, docteur ès lois; Hélie Bertrand, bourgeois de Pons, fondé de procuration de Pétronille Fulcher, fille de feu maître Raymond Fulcher, bourgeois de Pons; Pierre Batphale, demeurant à Pons, et religieuses personnes, frère Constantin Lambert, et Pierre Bassignolle, frères de l'hôpital neuf. (Charte latine du 8 mai 1320.)

H. 7. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin (texte latin); sceau en cire rouge, faces Saint-Pierre et Saint Paul, revers A. (de l'archidiacre? Bernard.)

1328-1337. — Donation, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, par Pierre, fils de Jean Picard, de tous ses biens présents et à venir. — Arrentement par Arsende Fabrice, veuve de Guillaume Fabre, en faveur d'Hélie Rosse, de la ville de Pons, de trois pièces de terre situées au Peyrot des Chartres, dont l'une est sise dans la mouvance de l'hôpital neuf, au devoir de 6 quartières froment mesure de Pons, dont le preneur doit payer un boisseau et 3 sols de rente, au prieur dudit hôpital (1329). — Donation à l'hôpital neuf, par Guillaume de Courpignac, et sa femme, de la paroisse de Saint-Quentin, de tous leurs biens (1330). — Ventes audit hôpital : par Raymond de Pierre Brune, écuyer, de 38 setiers 14 boisseaux froment, 18 rases avoine de rente, affectées sur Breuil-Bozon et autres héritages en la paroisse de Saint-Genis (1330) (Arnaud, archidiacre de Saintonge); — par Bernard Seychaud, de la paroisse de Biron, d'une quartière froment de rente, affectée sur tous ses biens, moyennant 40 sols tournois (1330); — par Faulcher Davit et Marie de Trillis, son épouse, de la paroisse de Saint-Quentin, près Ransannes, de 2 quartières de froment, mesure de Pons, à prendre sur tous leurs biens présents et à venir, pour le prix de 4 livres 16 sols, ladite rente portable à l'hôpital par le vendeur (1331); — par Guillaume Alard, de 10 boisseaux de froment, mesure de Pons, et 10 sols de rente annuelle, affectée sur tous ses biens, pour le prix

et somme de 12 livres (1332). — Donation faite à l'hôpital neuf, par Geoffroy de Rabayne, écuyer, seigneur de Pisany, de 20 sols de rente à lui dues sur la boîte de Pons (1322). — Vente par Hélie Garre, à Guillaume Guy, et Pierre Fournier, de 5 boisseaux froment, affectés sur une maison sise dans la directe du prieur de l'hôpital (1333). — Donation à l'hôpital neuf, par Pierre de Mohels (1333). — Vente à Arnaud Potcin, frère de l'hôpital neuf de Pons, par Élie Adhémar de Valières, de 3 boisseaux froment de rente, pour le prix de 30 sols tournois (1333) (Arnaud, archidiacre de Saintonge). — Cession à l'hôpital neuf de 50 sols de rente sur un maine situé à Saint-Genis (1334). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre et Robert Hélie, frères, de la paroisse de Belluire, des agrières qui lui étaient dues à Breuil-Bozon (1334). — Legs à l'hôpital neuf, par Élie Gombeau, de 6 quartières de froment (mesure de Pons), à prendre sur tous ses biens (1336). — Reconnaissance au profit de l'hôpital neuf, par Élie Boniay, de Flayac, fils de feu Guillaume Boniay, de maisons, prés, terres, bois et autres domaines, au devoir de 3 quartières de froment de rente (1337). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre de Bermud, du bourg de Jazennes, de tous ses droits sur le fief de Champrond de la Richardière, consistant en rentes et agrières (1337). — Bail à cens par le prieur de l'hôpital neuf, à Pierre Ramnulfe, d'une pièce de terre située paroisse de Montils, au lieu appelé Avert, dans la directe du seigneur de Montléon, au devoir de 10 boisseaux de rente.

H. 8. (Liasse.) — 13 chartes sur parchemin (texte latin); 3 sceaux en cire rouge de Bernard, archidiacre de Saintonge.

1341-1346. — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et Hélie Amalvinier, par laquelle celui-ci s'oblige de payer audit prieur 40 quartières froment (mesure de Pons), 6 boisseaux de froment, pour la confrérie de Saint-Nicolas, célébrée en l'église Saint-Martin, pour ledit hôpital, et 6 chapons de rente, affectés sur ses biens de l'isle, près Pons (1341). — Transaction entre le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, et Élie Girard de Carrière, habitant Saint-Jacques de Pons, par laquelle ils lui abandonnent 18 rases d'avoine, 14 boisseaux de froment et 38 sols de rente, qu'ils percevaient dans l'aire de la paroisse de Saint-Genis (1343). — Vente à l'hôpital neuf, par Guillaume d'Abzac, de Tugneras, de 16 quartières de froment de rente (mesure de Pons) affectées sur les biens du vendeur (1344). — Assignation faite par Ramnulfe du Fief, curé de la paroisse de Saint-Crépin, de 40 quartières froment de rente, autrefois léguées par Guillaume du Fief, pour la dotation d'une chapellenie par lui fondée dans l'hôpital neuf (1344). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre Clari, chevalier, de 6 quartières de froment et 18 quartières de méture (mesure de Pons), sises sur les moulins de Gouterolles, pour la somme de 36 livres tournois (1345). — Donations audit hôpital : par plusieurs habitants des paroisses de Saint-Palais et de Saint-Quentin, d'un bois taillis situé près le maine dudit hôpital, au Gros-Tozin. (1345); — par Adélaïde Pezune et Arsende Vanelle, d'un petit bois taillis appelé Gros-Tozin, touchant au bois de l'hôpital (1345); — par Arnaud et Pierre Veyssend, de tous leurs droits sur la portion du bois située près le Mayne-Gros de l'hôpital (1346). — Ventes audit hôpital : par Pierre Renaud, d'une quartière froment affectée sur une maison située au lieu appelé la Grande-Roche (1346); — par Hélye Aymer et son épouse, de la paroisse de Chessac, d'une quartière froment de rente (mesure de Pons) affectée sur tous leurs biens (1346); — par Robert Allard, de la paroisse de Saint-Quentin, de 2 boisseaux froment de rente, assigné sur une vigne située en la paroisse Saint-Quentin, au lieu du Breuil (1346); — par Adémar, de 15 quartières de méture de rente, affectée sur le moulin de Goutterolles (1346); — par Geoffroy Allard et son épouse, de la moitié et de la huitième partie d'un bois situé dans la paroisse de Saint-Martin, pour 100 livres tournois.

H. 9. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin, sceau de Gaillard, évêque de Saintes, l'archidiaconé vacant.

1350-1363. — Vente à l'hôpital neuf, par Martin Seguin, de 5 quartières de froment, affectées sur tous les biens du vendeur (1351). — Reconnaissance en faveur dudit hôpital : de 3 boisseaux froment, par Ramnulfe Fabry (Jean, archidiacre de Saintonge) (1351); — de 2 sols 6 deniers de rente, par Arnaud Regnier, sur une maison située sous le château du seigneur de Pons (1351); — d'une vigne située dans la dîmerie de l'hôpital, au devoir de 5 sols de rente vendus 60 sols par Robert Joubert, tisserand, et Pétronille, son épouse, de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur de Constantin Lambert, prêtre et frère de l'hospice neuf (1351). — Donation à l'hospice neuf, par Ramnulfe Pelet, de 12 quartières froment de rente, affectées sur tous ses biens, sis en la paroisse de Colombiers (1354). — Transaction entre les religieux de l'hôpital neuf et Marguerite de Ferrière, par laquelle celle-ci se démet, moyennant 24 florins, de tous ses droits sur une partie du moulin de Goutterolles, légué audit hospice et situé paroisse Saint-Vivien (*Gualhardus*,

évêque de Saintes occupant l'archidiaconé vacant) (1357). — Baillette par le prieur et les religieux de l'hospice, en faveur de Gracien de Labarde, d'une maison et verger situés dans la paroisse Saint-Vivien, et proche la porte de Saint-Vivien, au devoir de 4 livres 5 sols de rente. — Baillette d'une maison sise en la rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Vivien, pour 1,359 deniers et un chapon, et d'un bois pour 7 sols 6 deniers, d'une vigne pour 1 boisseau de froment comble et d'une motte pour 2 sols, par l'hôpital neuf, à Guillaume Audouin, marchand, de la paroisse de Saint-Vivien (1359). — Transaction entre le seigneur de Rabayne et le prieur de l'hospice neuf, au sujet des rentes abandonnées par le prieur, audit Rabayne, en échange du petit fief de Rabayne, situé en la paroisse d'Avis, à la réserve de lui payer deux gros blancs tournois à muance de prieur (1351). — Investiture accordée par Ponce de Jarnac, écuyer, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, de 10 quartières froment, 10 rases avoine, et 20 sols de rente, acquise par lesdits religieux, de Robert de la Motte (Le texte de la charte n'indique pas sur quels héritages est affectée la rente) (1351). — Vente par Gombaud de Balanzac, écuyer, seigneur de Chadenac, à l'hôpital neuf de Pons, de 6 quartières froment de rente (mesure de Pons) dues audit écuyer, par l'hôpital, pour raison des héritages abandonnés audit hôpital (Egidius, archidiacre de Saintonge) (1360). — Legs d'un pré dit pré du moulin de Constance, par Hugon, de Pons, à l'hôpital neuf (1360). — Foulcher de Cristol, prêtre, religieux de l'hôpital vieux de Pons, assigne sur tous ses biens 2 boisseaux froment de rente, au profit de l'hôpital neuf (1364). — Dénombrement de tous les biens en la mouvance de l'évêché de Saintes, rendu au seigneur, évêque de Saintes, par Pierre Fabre, prieur de l'hôpital neuf de Pons, sous l'hommage plein d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à changement de seigneur et de vassal (Vidimus janvier 1428, Guillaume, archidiacre de Saintonge, Bernard, évêque de Saintes) (1365). — Vente par Aimeri Bocha, écuyer, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de 10 sols de rente annuelle sur une maison, paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 100 sols.

H. 10. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin, sceau de Seguin, archidiacre de Saintonge et de Renaud (*Reginaldus*), de Pons.

1366-1378. — Bail à cens, consenti par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Foulcaud Chat, d'un maine avec ses appartenances situé dans la mouvance de l'hôpital, paroisse de Saint-Vivien, au devoir de 4 quartières de froment (mesure de Pons) (Égidius, archidiacre de Saintonge) (1367). — Arrentement d'une maison à Saint-Vivien, au devoir de 35 sols, par le prieur de l'hôpital neuf à Guillaume Gain et sa femme (Seguin, archidiacre de Saintonge) (1368). — Transaction passée entre Raymond de Bonnefont et Almadis Fabrice, par laquelle celle-ci reconnaît devoir audit de Bonnefont 15 sols de rente, plus 10 sols à l'hôpital vieux et 5 sols à l'hôpital neuf sur une maison située au marché de la ville de Pons, dans la mouvance desdits hôpitaux (1368). — Acensement d'une maison sise en la ville de Pons par les religieux de l'hôpital neuf à Ademard de Maynard, au devoir de 20 sols (1369). Vente aux prieurs et religieux de l'hôpital neuf par Guibert Bremond, écuyer, seigneur de Jazennes, de 10 boisseaux de froment et 10 sols de rente que les religieux lui devaient, à cause de quelques fiefs situés dans la paroisse d'Échebrune, ainsi que le quart des fruits, argent, chapon de rente et chauffage qu'il prenait sur le quart appartenant auxdits religieux au maine des Essards, paroisse de Jazennes, moyennant le prix de 30 livres (1369). — Baillette d'une maison et d'un maine situés à Pons, au devoir de 28 sols de rente par le prieur de l'hôpital neuf, au profit de Ramnulfe Boeré (1370). — Baillettes : d'une maison sise à Pons, près le portail, par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Jean Branchin et à sa femme, au devoir annuel de 52 sols, dont 50 sols à l'hôpital et 2 sols à Élie Foucault, bourgeois de Pons (1372) ; — d'un hôtel avec un verger situés dans la rue Saint-Jacques par le prieur à Nicolas de Queyquem et autres de la paroisse Saint-Martin de Pons, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers de rente et acensement par les preneurs à Jancien Houmont et sa femme, aux mêmes clauses et conditions (Le contre-sceau de l'archidiacre Seguin n'est pas visible) (1372). —Arrentement d'une maison sise rue Saint-Jacques, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers, par le prieur à divers particuliers de la ville de Pons (1372. Vidimus ; acte 1367). — Arrentement d'une maison, paroisse Saint-Vivien, à Jean Guichard et sa femme, au devoir de 4 sols et une poule (1373). — Transaction entre le prieur Guillaume Ramnulfe et Arsendis son épouse, paroisse Saint-Vivien, par laquelle lesdits conjoints, pour les arrérages qu'ils doivent auxdits religieux, leur cèdent un hôtel et maine avec toutes les appartenances, situées dans la paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 81 livres 10 sols et 3 quartières de froment qu'ils confessent avoir reçu desdits religieux pour droit d'entrée d'iceux, au devoir de 12 deniers de rente (1373). — Transaction entre le prieur et Pierre Pelipart, par laquelle il paraît qu'Arsende, épouse de maître Jean Anglée, avait léguée auxdits religieux 20 sols de rente sur une maison sise en la rue Fruchelière de Pons, sur laquelle rente ils ne payeront dorénavant que 16

livres (1375). — Vente par Pierre Seguin à l'hôpital neuf de 10 sols de rente que lui doivent divers particuliers sur une maison sise paroisse Saint-Vivien (1376). — Baillette consentie par le prieur en faveur de Guillaume Vital d'un hôtel situé dans les îles de ladite ville, proche la Grande Charrerie, au devoir de 30 sols de rente (1378). — Donation à l'hôpital neuf, par Jean Colot et sa femme, en faveur d'Arnaud Colot, leur fils, religieux de l'hôpital, de 6 marcs d'argent, ou de la tierce partie de leurs biens, à l'option de leurs héritiers. — Déclaration par divers particuliers des fonds qu'ils tiennent en la mouvance de la seigneurie de Sarlac appartenant aux seigneurs de la Ferrière.

H. 11. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau de Pierre, archidiacre de Saintonge.

1382-1398. — Assignation de 11 livres de rente, à raison d'une chapelle, sur les moulins de Margarences situés sur la Seugne, paroisse Saint-Vivien, en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf (Pierre, archidiacre de Saintonge. Vidimus relatant un acte fait par Egidius, archidiacre) (1382). — Assignation de 11 livres de rente, en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf, à raison de la desserte d'une chapelle transférée de l'église de Saint-Martin près Mirambeau dans celle de l'hôpital neuf (Vidimus relatant un acte de Bernard, évêque de Saintes, 1380 (1386). — Echange entre le prieur de l'hôpital et Arnaud Laberet, de rentes affectées sur des maisons situées en la ville de Pons et mention d'autres rentes dues au prieur de Saint-Vivien et au seigneur de Roussillon (1386). — Mainlevée d'une maison et d'un maine sis derrière icelle, en la rue Fruchelière (1387). — Bail à cens aux religieux de l'hôpital neuf consenti par les religieux des hôpitaux vieux et neuf, en faveur de Michel-Élie Pélipar, d'une maison avec ses appartenances, située rue de la Fruchelière, au devoir de 44 sols (1388). — Transaction entre le prieur et divers particuliers de la paroisse Saint-Vivien, au sujet de rentes assises sur une maison et un maine situés en la paroisse Saint-Vivien (*actum in assisia nostra Reginaldi domini de Ponte*) (1390). — Droit d'agrières dû à l'hôpital neuf sur certaines terres situées en la paroisse de Clyon (1391). — Déclaration concernant les nouvelles acquisitions de l'hôpital neuf, fournie par le prieur à Giles Raffin, secrétaire de Mgr de Berry et commissaire royal, sur le fait des finances des nouveaux acquêts, en la sénéchaussée de Saintonge, tant par le clergé que les roturiers (acte en langue vulgaire) (1392). — Convention, en vertu de laquelle le prieur modère en faveur de Geoffroy Renaud, de Saint-Palais, une rente annuelle de 2 quartières de froment et la réduit à une seule, en considération de sa mauvaise situation (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1394). — Baillette d'une maison et ses dépendances situées dans la ville de Pons, au devoir de 15 sols de rente, par le prieur, au profit de Pierre Ferrasse (1394). — Accord entre les prieur et religieux de l'hôpital neuf et Foucault de Villeneuve, par lequel les religieux consentent que ledit Foucault leur paye à l'avenir seulement 22 sols et demi, une quartière et demi-boisseau de froment (mesure de Pons), deux journées de fauche et deux poules de rente annuelle et perpétuelle, au lieu des anciens devoirs auxquels ils étaient ci-devant tenus pour les héritages qu'ils possédaient dans la mouvance desdits religieux, modération motivée par l'infertilité de ces fonds (1395). — Baillette par le prieur d'une maison située à Saint-Vivien de Pons, moyennant 30 sols (1397). — Acensement par le prieur à Bertrand Dupuy, boucher, au devoir de 2 sols 6 deniers de la maison neuve située à Chartres près Pons (1398). — Donation à l'hôpital neuf par maître Pierre Portier, avocat de la ville de Pons, d'une maison et d'un verger sis rue du Colombier, paroisse Saint-Vivien.

H. 12. (Registre.) — 69 feuillets, parchemin. — Initiales bleues et rouges.

XVe siècle. — Censif du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons. — *Census in nativitate Domini : Hic intitulatur Census minimorum hospitalis novi de Ponte in festo natalis Domini et in aliis festis subsequentibus per anni circulum et proximo Sancti Genesii. — Helyas Bertrandi et Gaufridus Lopigner, omnes isti debent solvere XL et VIIJ Solidos* (suivent deux annotations d'une écriture cursive plus récente). Principaux censitaires : *Gaufridus Rufus de Corbernart. — Hylaria de Latrelya. — Bernardus de Chaupayngnoles. — Seguinus Écudiers. — Ramnulphus Johannis de Byrone. — Familia Johannis Maleti de Echabrones. — Guillelmus de Fonte Sancti Rycherii.* — Prieur de Marignac. — *R. de Ponte de Richemunt et domini Guillelmi de Huyssello et fratrum et militum et domini Guillelmi de Ponte, militis fratres Guillelmi et Helye de Bernolio. — Helyas de Villa nova. — Guillelmus Meynardi. — Gyraudus de Chancac. — Helyas* comte de Javarzac. — *Helyas Samuel, laborator. — Petrus Gontiers.* — Abbé de Madion. — *Gaufridus de Ponte. — Guillelmus Gardra, miles. — Guillelmus de la Mota, miles. — A. de Moiniac*, bourgeois de Pons. — Noms de lieux : *Machapchava* (Machecou). — *Tenzac* (Tanzac). — *Jazenes* (Jazennes). — *Javarzach* (Javrezac). — *S. Q. de Rancanes* (Saint-Quantin de Rançannes). — *Champagnoles* (Champagnolles). — *Boys* (Bois). — *Avis* (Avy). — *Byrone* (Biron). —

Echabrones (Échebrune). — *Chadenach* (Chadenac). — *Jarnac in Campania* (Jarnac-Champagne). — *Germygnac* (Germignac). — *Perygnac* (Pérignac). — *Boniallo* (Bonneuil). — *Lajarn* (La Jard). — *Bernolio* (Berneuil). — *Belloria* (Belluire). — *Sancti Severini de Clarabisa* (Saint-Seurin de Clerbize). — *Mazerolles* (Mazerolles). — *Montilz* (Montils). — *Sancto Leodegario* (Saint-Léger). — *Marignac* (Marignac). — *Chancac* (Chansac). — *Javarzac* (Javrezac). — *Vilars* (Vilars). — *Beloyra* (Belluire). — *Pregulyac* (Préguillac). — *S. G. de Vibraco* (Saint-Germain de Vibrac). — Moulin de Mirabelle. — Moulin de la Chartres.

H. 13 (Rôle.) — Parchemin, 2 mètres 50 cent.

1324-1327. — Déclaration et information des biens et rentes nobles et roturières possédés par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, faites devant le sénéchal de Saintes, commissaire royal, pour l'amortissement des biens par eux acquis. Arnauld (*.Ai naldus*), archidiacre de Saintonge et Thibaud (*Theobaldus*), évêque de Saintes.

H. 14. (Rôle.) — 1 parchemin, 1 mètre.

1346. — Extrait du Censif de l'hôpital neuf, indiquant les revenus de cet établissement.

H. 15. (Rôle.) — 1 parchemin.

1379. — Extrait du Censif.

H. 16. (Rôle.) — 1 parchemin.

1381. — Extrait du Censif.

H. 17. (Rôle.) — 1 parchemin; 1 pièce, papier.

1465. — Déclaration faite au seigneur de Plassac par le prieur de l'hôpital neuf de Pons, des biens qu'il possède dans le ressort de ladite châtellenie. — « C'est le papier censif des rentes nobles, directes et foncières dues annuellement à la seigneurie d'Asnières, acquises de Seunac. »

H. 18. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin.

1400-1417. — Concession à fief par le prieur à Jean Chalopin d'une pièce de terre sise à la Lempnia, au devoir de 2 sols de rente annuelle (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1401). — Arrentement de deux maines, avec leurs dépendances, situés aux Valiers, au devoir de 10 boisseaux de froment, une rase d'avoine, 5 sols et 2 chevraux. — Fondation, par testament de Pierre Itier de Berbezille, d'une chapelle à laquelle il attribue 10 livres de rente sur ses revenus à Cognac. Cette chapelle sera desservie dans l'église de l'hôpital neuf et collation en sera faite au prieur. — Transaction entre le prieur de l'hôpital, Robert et Guillaume Allard, de la paroisse de Tanzac, par laquelle le prieur réduit à 2 boisseaux de rente annuelle la quartière de froment qui lui était due. — Baillette d'une maison, située rue de la Frécheliêre, au devoir de 4 livres de rente, par le prieur, en faveur de Machiot Mahareborg (1402). — Transaction entre le prieur et Pierre Portier, de la ville de Pons, au sujet de l'assiette de 10 livres de rente, donnée à l'hôpital pour la fondation d'une chapelle en l'église de l'hôpital par maître Pierre Portier, avocat, frère du contractant; ledit Portier assigne 12 livres de rente, à la charge par les religieux de dire 3 messes par semaine pour le repos de l'âme de son frère (1403). — Pierre Ferrasse, religieux de l'hôpital vieux, est déchargé de 7 sols de rente qu'il payait sur 2 maisons situées en la paroisse Saint-Martin (1403 . — Vidimus d'un arrentement fait par le prieur de l'hôpital, du chemin de Mirambeau, en faveur d'Arnaud médecin, de deux pièces de vignes situées à Puichalière, au devoir d'un quartier froment (mesure de Mirambeau) et deux sols (1404). — Baillette du prieur de l'hôpital neuf qui, conjointement avec Petronille de Jarnac, de la paroisse de Saint-Léger, diminue les rentes que leur devait Guillaume Souvignant, de la paroisse de Tanzac, pour un maine, qui venait des Patars, d'un bois et terres y joignant, le maine de Faynot, la vigne de malz et le maine de Benoit Sauvignant, pour lesquels il ne doit payer que 2 boisseaux froment de rente et 5 sols du maine de Faynol, deux boisseaux froment et 5 sols de rente pour le maine Patars, 12 deniers de rente pour la vigne, 1 rase d'avoine de rente et trois apports aussi de rente, terme de Saint-Vivien, moitié à l'hôpital et moitié à ladite de Jarnac (1408). — Certificat du garde du scel, Gualhard Chondais, au sujet d'une rente assignée sur un hôtel situé au carrefour du château de Pons et donnée par le testament de messire Guillaume Boucher et de son épouse aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, pour faire un service solennel annuel (1411). — Échange entre noble Martial Martin, prieur, Martin et Perrot Nicolas père et fils, par lequel lesdits Nicolas donnent au prieur un hôtel avec ses appartenances, situé près la porte Peltroux, et ledit prieur donne en contre-échange audit Nicolas toute la rente qu'il avait sur un

hôtel situé près l'hôtel ci-dessus, venelle entre deux, sur lequel il serait tenu de payer audit prieur 12 deniers de rente (Pierre Faure, chastelain de Pons, garde du seelroyal (1413). — Vidimus de l'archidiacre de Saintonge, attestant que par leur testament messire Guillaume de Boulhier et son épouse donnent aux prieur et frères de l'hôpital neuf de Pons 15 sols de rente, assignés sur l'hôtel qui appartenait autrefois à maître Constantin Lambert, situé dans la ville de Pons, au carrefour du château, à la charge d'un service solennel tous les ans (1417). — Baillette par laquelle les prieur et religieux de l'hôpital neuf donnent à fief nouveau à Jean Gribel une maison joignant d'un bout au cimetière de l'église, d'autre côté au four du seigneur et 12 rangs ou environ de vignes situés au fief de Larteau, au devoir de 30 sols de rente annuelle et perpétuelle payables à Noël.

H. 19. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin (langue vulgaire).

1421-1449. — Testament de messire Arnaud Tholot, prêtre, religieux de l'hôpital neuf, par lequel il donne audit hôpital diverses rentes et héritages, et fonde, à l'autel Saint-Eutrope de l'église de cet hôpital, une stipendie, pour la desserte de laquelle les religieux sont tenus de dire chaque semaine trois messes (1426). — Baillette consentie par le prieur, en faveur de Jean Bastart, d'un hôtel avec ses appartenances situé rue Bladière, au devoir de 20 sols tournois de rente ; « Pierre Faure, bourgeois de Pons, garde-seel pour très-noble et puissant seigneur monseigneur de La Trémoïlle, tuteur de noble et puissant monseigneur de Pons, son nepveu » (1428). — Baillette par le prieur : de 18 sols de rente sur une maison située à Saint-Vivien à Arnaud François, marchand (Michel Hervé, notaire royal), en faveur d'Héliot Giraut, paroisse Saint-Vivien, d'un verger ou maine en la seigneurie de l'hôpital, au devoir de 10 sols, plus d'une pièce de terre au devoir de 5 sols de rente (1435). — Arrentement par l'hôpital de 5 sols de rente sur une maison et jardin sur la rue qui va de Saint-Vivien au moulin de la Tour. Cette maison devait une rente à la confrérie de Saint-Nicolas établie à Saint-Martin et au chapelain d'une chapellenie constituée par messire Pierre du Vivier et la dîme du jardin était réservée (1435). — Lettres royales accordées par Charles VII, roi de France, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons sur l'appel par eux interjeté d'une sentence du sénéchal de Saintes qui portait atteinte au droit de l'hôpital sur la rivière (1436). — Baillette consentie par les prieur et religieux en faveur de Clémens, d'une maison située rue Fillacière, au devoir de 20 sols tournois de rente (1436). — Le prieur donne à fief nouveau à Guichard Simon de Pons, 2 journaux de pré (dont la situation n'est pas indiquée), au devoir de 2 sols 6 deniers tournois payables annuellement à la Saint-Jean-Baptiste (1446). — Le receveur de Pons est obligé de payer au prieur de l'hôpital, à cause de son prieuré, 11 livres tournois de rente due sur les moulins du château Renaud, dont ledit receveur touchait les profits depuis longtemps, sans payer de rente au prieur (1447). — Baillette d'héritages par le prieur à Bernard Faure, laboureur, au devoir de 5 sols de rente, du domaine sis en la paroisse Saint-Vivien (1449). — Transaction portant affranchissement et remise entre Jean Bertrand, seigneur de Pons, et les prieur et religieux de l'hôpital neuf, par laquelle ledit seigneur remet aux religieux toutes les agrières qu'il percevait sur les fiefs de Tugeras et de la Laignie et généralement sur toutes les terres dudit hôpital, à la charge de faire célébrer, le 1er lundi de carême de chaque année ou le lendemain, un anniversaire de 3 messes avec vigiles de 3 leçons et de le faire savoir audit seigneur ou aux siens et de payer annuellement 5 sols moins 3 mailles de rente, chaque fête de Saint-Michel, pour des terres situées dans la paroisse Saint-Martin, plus 8 deniers de rente audit terme pour des terres tenues par l'hôpital neuf de Vigier-Bucher, situées en ladite seigneurie.

H. 20. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1450-1459. — Baillette par le prieur, de deux fiefs du Chatenet près Saint-Quentin, au devoir de 2 quartières de froment et 2 quartières d'avoine à Pasquier Ardoin, laboureur, demeurant à Rançannes, paroisse de Saint-Quentin (Guillaume Guibert, notaire) (1454). — Vidimus d'une baillette du 9 avril 1455, par les prieur et religieux à Arnaud Réat, habitant du bourg et paroisse de Saint-Genis, d'une maison et verger sis dans ledit bourg, d'une motte de 2 journaux de terre, au lieu dit la fousse de Deffaits, au devoir de 7 sols 6 deniers tournois et une géline de rente, plus de 4 journaux de terre assis près ledit bourg, 17 seillons appelés le Rochelard, au devoir de 3 boisseaux froment de rente. — Lettres royales accordées par Charles VII, roi de France, aux prieur et religieux contre Guillaume de Pons, Bérengier, refusant de payer audit hôpital une livre tournois de rente affectée sur les moulins de Château-Renaud par Geoffroy de Pons (1450). — Copie informe d'un bail à cens consenti par les prieur et religieux à Guillaume Mercier, d'une maison au lieu dit Courant, de 9 journaux de terre à l'en-

tour de ladite maison et d'un pré contenant la journée de 2 faucheurs, au devoir de 3 quartières de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle au terme de Saint-Michel (1455). — Transaction entre noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de la fondation d'une chapellenie de 5 messes par semaine par les prédécesseurs dudit Corbon (1455). — Baillettes par le prieur : à Arnaud Roussenon, charpentier, d'un hôtel et d'un verger sis au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 24 sols tournois de rente (double de la charte précédente, 1455); — à Pierre Lémoleau, du bourg de Saint-Vivien, d'une maison située audit bourg, avec un petit appentis derrière, au devoir de 27 sols 6 deniers de rente (1457); — au profit de Guillaume Ravayre, du maine appelé Pierre David, avec 8 journaux de terre situés en la paroisse Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, plus de 4 mottes sises en la paroisse Saint-Vivien, au devoir de 2 quartières froment et un chapon (1458). — Donation par noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf, de tout le droit et seigneurie qu'il a sur une maison située paroisse Saint-Martin, rue Saint-Jacques, au devoir d'un anniversaire de 2 messes (1459). — Accensement par les prieur et religieux à Jean Tiez dit l'Hermite, marchand de Pons, d'un hôtel (austel ou houstel) « à feste » assis et situé en la rue Saint-Jacques de ladite ville de Pons, pour 60 sols tournois de rente annuelle (copie de la baillette précédente sur papier timbré).

H. 21. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, 2 sceaux.

1461-1469. — Bail à cens consenti par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Thomery et Boulineau, d'un mazureau appelé le maine Penot, avec 10 journaux de terre, situés dans la paroisse de Bois, seigneurie dudit hôpital, au devoir de 2 quartières de froment, 110 sols et 1 géline de rente. — Dénombrement rendu par les prieur et religieux de l'hôpital neuf au révérendissime évêque de Saintes, au devoir d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à mnance de seigneur et de vassal (*vidimus* en 1629 d'une charte de 1462). — Baillette par les prieur et religieux en faveur de Thérot Michau, marchand de la paroisse Saint-Vivien, d'une maison, verger, etc. (1462). — Bail à fief fait, sous la seigneurie de messire Henri d'Albret, sire de Pons, par les prieur et religieux, d'une maison assise à Diconche, avec ses dépendences, à Pierre Bourdeau, laboureur, au devoir de 25 sols tournois et 2 chapons de rente annuelle (1462). — Baillettes, par les prieur et religieux : en faveur de Jean Couillau, Pierre Chardavoine, demeurant à Jarlac, paroisse de Montils, d'une pièce de bois contenant 3 quartiers ou environ, située en la paroisse Saint-Sever, au devoir de 12 sols tournois et 3 chapons; — en faveur de Jean Jamart et Jean Thier, de mottes en ruines et en désert, situées au-dessous de Fondurand, plus d'une pointe ou recoin aussi en désert, au devoir pour le tout de 25 sols tournois de rente (1er septembre 1462); (sceau établi aux contrats de la ville et châtellenie de Pons pour haut et puissant monseigneur de Pons, sceau de l'hôpital neuf) (1462); — de 20 sols de rente, sur une maison à Saint-Vivien, rue Saint-Jacques, en faveur de Guillem Odouyn, fournier, demeurant au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 20 sols tournois (1462). — Baux à cens par les prieur et religieux : en faveur de Lolin Micheau, fournier, habitant de la paroisse Saint-Vivien, d'un pré situé à Fontdurand, au devoir de 12 sols (1463); — d'une maison et d'un verger situés rue de Paradours, au devoir de 21 sols 6 deniers (la charte étant déchirée ou rongée dans toute sa longueur, le nom du bailleur manque) (1464). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Penot Thorin et Louise La Brete, veuve de Jean Thorin, d'une maison et maine avec ses appartenances situés en la paroisse de Jazennes, au devoir d'un boisseau froment, et de 18 deniers tournois de rente, d'un transsin de bois, situé en la paroisse de Jazennes, au bois de la Touche, au devoir de 18 deniers de rente, plus d'une pièce de terre assise en ladite paroisse contenant 5 journaux de bois et landes, au devoir de 2 sols 6 deniers de rente et le tiers d'un autre maine dit aux Farrans, au devoir de 26 boisseaux froment et 16 deniers de rente (1464); — en faveur de Guillaume Guibert et Pierre Texier, de 3 mottes contiguës situées sur la rivière de Chartres et Jolysabe, au devoir de 5 sols tournois (1465). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et le prieur de Saint-Genis, par laquelle ce dernier s'oblige de payer audit hôpital 20 sols de rente sur le fief de Chausmard, contenant 30 journaux de terre et 6 quartières de pré, à deux termes, 10 sols à Noël et 10 sols à la Saint-Jean-Baptiste (1467). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Guillaume de Lacourt, prêtre, d'une maison située au bourg d'Echebrune avec 8 journaux de terre et 2 journaux de pré, au devoir de 4 quartières froment, 10 sols tournois et 2 chapons de rente (1467); — au profit de Guillaume Ravaud, laboureur, d'une maison et 8 journaux de terre appelés le maine David, paroisse de Saint-Palais, plus d'un journal en la prairie des Essartières, au devoir de 2 quartières de froment et un chapon, de 20 journaux de terre près le

Fourchaud, paroisse de Saint-Palais, au devoir de 9 quartières de froment, de divers héritages au carrefour de Grosses-Vaches pour 2 chapons de cens et le terrage, de 2 journaux de terres et de bois pour un chapon de cens, soit ensemble 5 quartières de froment et 4 chapons (1467); — à Jean Geoffroy, de Pérignac, d'héritages près la croix Ozannière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente noble (1467); — d'une pièce de terre aux Chartres, au devoir d'un boisseau froment de rente (1469). — Arrentement par le prieur et les religieux, en faveur de Jean Marennier, de la paroisse d'Avies, d'un maine et ténement avec dépendances en ladite paroisse au lieu de Chassaignes, au devoir de 6 boisseaux froment (mesure de Cozes), de 15 sols et 2 poules, le tout portable audit Chassaignes.

Hopital vieil de Pons.

H. 22. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1470-1479. — Accensements par le prieur : à Etienne Brunau, laboureur, d'un chai et de divers héritages situés en la paroisse d'Echebrune, au devoir d'une quartière froment, d'une quartière avoine et de 2 gélines (1471); — à Micheau, de 3 maisons, dont 2 avec verger et d'une chambre situées rue Saint-Jacques de Pons, au devoir de 36 sols (1471). — Baillettes par le prieur à Thérot Micheau, de Saint-Vivien de Pons, de domaines sis à Saint-Vivien, au devoir de 16 sols tournois de rente (1473); — à Jean Micheau, d'une pièce de vigne et d'un morceau de terre, pour 11 sols de rente (1473); — à Perrot Trachem, laboureur, de la paroisse Saint-Léger, d'une pièce de pré en la paroisse de Colombiers, prairie de Nodebaud, au devoir de 5 sols et 2 chapons (1475); — à Colas Chevallier, de 6 journaux de terre en Briboson, au devoir de 5 boisseaux de froment et 3 sols 4 deniers (1475); — à Guyard Favereau d'une vigne située au bourg de Saint-Vivien au devoir annuel de 5 sols (1476); — à Janot Brun, laboureur, demeurant à Figiers, paroisse d'Echebrunes, de 1/2 journal de terre sise au lieu de Pixani, au devoir de 3 sols (1476); — à Stinot Brun, de 1/2 journal de terre situé à Pixani, au devoir de 3 sols payables à la Saint-Michel (1476); — à Guiart Favereau, marchand, demeurant au bourg Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre en chasnasses et landes, au devoir de 8 sols tournois de rente (1477). — Déguerpissement d'une pièce de terre en désert, par Jeanne Sextière, veuve de Jean Foucauld, et baillette à fief nouveau par le prieur à messire Guillaume Rullet, prêtre, au devoir de 5 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle payables à la Saint-Michel (1477). — Copie de baillette par très-noble et très-puissant seigneur Gui, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, seigneur des Iles d'Oleron, Marennes, Arvert, Brouage, Iliers, Plassac et le Viroul, des villes et châteaux de Royan et Mornac, à André Dupont, de Saint-Hilaire du Bois, d'une pièce de terre en ruine située en la paroisse de Saint-Hilaire, d'une autre pièce de terre en bois et buissons située à la combe de la Clavelière, au devoir d'une quartière froment, de 30 sols tournois et de 2 chapons (1479). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et celui de Pérignac, par laquelle il est accordé à celui de Pérignac toutes les dîmes qui pourraient appartenir au prieur de l'hôpital neuf sur les villages de Sainte-Foy, des Gons et de Puigrignoux. Le prieur de Pérignac payera à celui de l'hôpital neuf 40 quartières froment, une pipe d'avoine et 4 moutons, et pour les petites dîmes 20 aunes de toile une fois payées, et chacun de ses successeurs à muance de prieur, 10 aunes de toile une fois payées. — Arrentement du bois de Fougerat, pour 8 boisseaux d'avoine de rente annuelle, par Jean Chauveau, laboureur à Fougerat, parois e Saint-Vivien de Pons, à Jehan Chenu, marchand.

H. 23. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1480-1497. — Baillettes : par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à François et Julien Paris, frères, demeurant en la paroisse Saint-Palais de Phiolans, d'une maison et maine appelés les Brousses, situés en la paroisse de Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, contenant 12 journaux de terre ou environ au devoir de 7 sols tournois, 6 boisseaux froment, 1 quartière avoine et 2 chapons de rente (1488); — par « le prieur du prieuré conventuel et « aumosnerie de l'ospital neuf hors les murs de la ville de « Pons et les prêtres, frères et religieux dudit hospital « assemblés en le chapitre au son de la campanne, traictans « des négoces et affaires dudit couvent », à Jean Couturier, habitant de ladite ville de Pons, d'une pièce de vigne assise au Colombier, appelé le maine Manot-Chut, au devoir de 5 sols tournois de rente (1487). — Accensement par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf à Etienne Bourdin et Jeanne Besonne, sa femme, d'une maison et héritage dit le maine Penot, situé dans la paroisse de Boys, au devoir de 3 quartières froment, 2 quartières avoine (mesure de Pons), 12 sols 6 deniers et 3 chapons (1487). — Baillette par le prieur à Simon Huguet, bachelier ès droit à Jonzac, d'un maine et héritage situé en la paroisse de Saint-Gervais de Jonzac, au devoir de 15 sols tournois et 2 chapons de rente (1483). — Baux à cens par le prieur à Guillaume Drahounet, laboureur, d'une pièce de terre en la seigneurie des Gons au devoir d'une quartière d'avoine et d'une géline

(1482). — Baillette par le prieur d'une maison et de divers morceaux de terre au bourg d'Echebrune, pour 4 quartières de froment et un pré en la paroisse de Mortiers, près Chadenac, pour 10 sols et 2 chapons (1482). — Transaction entre messire Jean de Saint-Moris, prieur de l'hôpital neuf, et frère Jean Vibrac, religieux dudit hôpital et curé de la paroisse Saint-Hilaire du Bois, par laquelle Vibrac reconnaît que la cure de Saint-Hilaire est dépendante dudit hôpital et que ledit prieur a droit de prendre les deux tiers des dîmes des grains croissant dans la paroisse (1482). — Baillettes par le prieur : à Pierre Soulart, laboureur, demeurant à Beluire, de 5 journaux de terre sis en la paroisse Saint-Palais près Beluire, au devoir de 10 sols tournois, une quartière avoine et un chapon de rente (1489); — à Étienne Marteau, boucher de Pons, d'une maison sise en la rue et sur la place de ladite ville, au devoir de 35 sols tournois et une bonne pièce de bœuf de rente (1480). — Acensement par le prieur de l'hôpital, à Barthélemy Petit, d'un journal de terre situé près Pons, au devoir de 5 sols (1480.) — Baillettes par le prieur : à Thomas Maynard, laboureur en la paroisse de Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre sise en ladite paroisse près les couldres dudit hôpital, au devoir d'une quartière de froment, 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines de rente (1481); — à Maurice et Jean Blanchier, frères, et à Jean Bertin, demeurant à Saint-Seurin de Clerbize, d'une pièce de terre, 120 journaux situés dans le fief de Bribozon, au devoir de 10 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 20 sols et 2 chapons et 1 livre de cire (1494). — Donation à l'hôpital neuf par Jean Patris, laboureur à Gotteyrolles, de tous ses biens (1495). — Noble homme Chardon de Rabayne, écuyer, donne à fief à Héliot Savarit, Colas et Étienne Doussous, laboureurs de Saint-Quentin, plusieurs maines, maisons et bois situés à Saint-Quentin et formant 13 pièces (fief du Chastenet), au devoir de 30 sols, 2 quartières de froment, 4 boisseaux d'avoine et 6 chapons (1497). — Bail à fief par le prieur à Thomas Maynard, laboureur de Saint-Vivien, d'une pièce de terre près les Couldrays, au devoir annuel d'une quartière de froment (mesure de Pons), 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines payables à la fête de Saint-Michel, une journée d'homme entre les fêtes de Toussaint et Noël ; Thomas s'engage en outre à faire bâtir dans 4 années deux travers de maisons couvertes de tuile et entourées de murailles.

H. 24 (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1503-1515. — Sentence qui condamne Jean Hanneau et Pierre Faure, de Pons, à payer les lods et ventes d'une pièce de terre ou vigne située dans le fief dudit hôpital ou en faire la revente aux prieur et compagnons dudit hôpital; Odet de Pons, licencié en lois, juge ordinaire de la ville et châtellenie de Pons, pour très-noble et puissant seigneur, monseigneur dudit lieu, vicomte de Thurenne (1514). — Statuts ou lettre de priviléges par François, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, pour les maîtres bouchers par lequel il paraît que le nombre des bouchers est fixé à 16, tant pour la ville que pour les fauxbourgs de Pons et qu'ils sont obligés de payer chacun au seigneur de Pons 40 sols en argent, 2 chapons et un quartier de moutons (6 avril 1510); signé : François de Pons (1510). — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf : à Mathurin Roullet, de 2 journaux de terre situés dans la seigneurie dudit hôpital, au devoir de 5 sols tournois, 1 2 livre de cire et 2 chapons (1514); — à messire Roux, curé de Saint-Hilaire du Bois, du moulin de Saint-Hilaire avec ses appartenances, au devoir de 8 quartières de froment (1517). — Dénombrement fourni par Pierre Dutillet, prieur de l'hôpital neuf, tant pour lui que pour les autres religieux, à messire François de Soderinis, évêque de Saintes, à l'hommage plein de... de la valeur de quinze sols, à muance de seigneur et de vassal, au devoir de 23 quartières de froment de rente (1515). — Vente par Jeanne Joubert, veuve de Nicolas Robert, à Mathurin Roullet, de 7 journaux de terre joignant au chemin qui conduit de Saint-Jacques à Goteiroles et d'autre au chemin qui longe le moulin neuf vers la rivière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente payables à l'hôpital neuf.

H. 25. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1520-1554. — Baillette par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Robert Fougerat, d'une maison rue Bladière, moyennant 25 sols de rente annuelle, dont ledit Fougerat pourra amortir 12 sols 6 deniers (1521). — Vente au prieur par Colas Pichenneau et Perrine Peronne, sa femme, pour l'augmentation de la chapelle Saint-Maurice, d'une quartière de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle, payable chaque fête de Saint-Vivien (1521). — Vente par Jacques Freneau à Jean Baudet d'une pièce de terre située dans la paroisse d'Echebrune et tenue à rente de l'hôpital neuf (1523). — Acte du notaire Vautrin établissant que Saint-Sauveur dépendait en 1523 de la paroisse du château de Pons (ruinée en 1574) (1524). — Baillette consentie par Antoinette de Pons à Jean Luneau d'un banc et d'une place sous la halle de Pons, au devoir de 20 sols, deux chapons et un quartier de mouton de rente annuelle payable à Noël, et il a été

en outre convenu que si ledit Luneau vient à décéder sans héritiers mâles, ladite dame de Pons pourra retirer ledit banc et place pour en disposer selon sa volonté (1525). — Appel comme d'abus de la juridiction du Pin sur les habitants de la seigneurie des Ayres, Saint-Genis et autres appartenant à l'hôpital neuf (1528). — Vente par Pierre Chemin et sa femme, de la paroisse d'Echebrune, en faveur du sieur Liot Chemin l'aîné, de Saint-Saturnin de Sarvais, de tous leurs droits sur une terre partie en pré, partie en terre labourable, au lieu de Mortiers (paroisse de Chadenac), dont la rente est payable à l'hôpital neuf (1527). — Baillette par le prieur, du moulin de Saint-Hilaire du Bois, à Me Robin Micheau, curé dudit lieu (1534). — Sentence du sénéchal de Pons en faveur de l'hôpital neuf par laquelle Colas Dubreuil est condamné à déguerpir une maison et mazureau (5 mai 1529). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur dans le droit de percevoir annuellement par forme de pension la quantité de quarante quartières froment et une pipe d'avoine (mesure de Pons) dans l'aire décimaire du lieu des Gons, 4 moutons d'un an et, à chaque mutation de seigneur, 10 aunes de toile (1534). — Copie informe d'un arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant une saisie des revenus de l'hôpital neuf sur lesquels le prieur prendra une certaine somme et le surplus sera employé à l'entretien de ceux qui font le service divin et soignent les pauvres (1550). — Acte par lequel Jean Corbineau, Jean Quantin et autres reconnaissent devoir à messire Jacques Arrouhet, curé de Charente, 15 boisseaux de froment d'arrérages, pour raison d'un pré situé sous le bourg de Pérignac, et promettent de continuer à lui payer la rente d'un boisseau 1/2 de froment (mesure de Pons), portable à l'hôpital neuf (1553). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur en possession de prendre annuellement sur les revenus du prieuré de Pérignac 40 quartières de froment, 13 quartières d'avoine et 4 moutons de pension annuelle, et pièces de procédure se rattachant à cette décision.

H. 26. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1561-1599. — Baillette à Jean Pelletier par le prieur, du fief Chastenet et le Trau, en Saint-Quentin (1561). — Copie de plusieurs déclarations par maître Jean Bernard, notaire royal, commissaire nommé par le sénéchal de Saintonge, à la requête de haut et puissant Antoine, sire de Pons, chevalier des ordres du Roi. On y trouve mentionnées les enceintes de la ville et des faubourgs et les tours défendant chaque pont (1561). — Vente par Antoinette de la Barthe, veuve de Gabriel de Saint-Miris, à Nicolas Robin, d'une maison avec ses dépendances située rue Saint-Jacques (Saint-Vivien), soumise à une rente de 22 sols à la seigneurie de Rochane et 7 sols 6 deniers à l'hôpital neuf (1576). — Arrentement par le prieur, de 5 journaux de terre, paroisse Saint-Vivien, appelés l'Enclos de feu Gros-Jean, au devoir noble foncier et direct envers l'hôpital neuf de 20 sols annuellement (1578). — Vente par Bertrand et Zacharie Bourdaulx, laboureurs habitants de Jazennes, en faveur de Jean Courperon, du bourg de Villars, d'une pièce de pré sise en la rivière de Gironde, dont les lods et ventes sont payables à la seigneurie de l'hôpital (1579). — Acensement par madame de Pons à Jean Tixier d'une place sous la halle de la Poissonnerie, au devoir de 5 sols de rente annuelle, sans y comprendre le droit à percevoir sur les jours de marchés (1592). — Hommage rendu à Antoinette, dame de Pons, marquise de Maignelais, par frère Michel Niollet, prieur de Saint-Vivien, d'un coq vif pour son fief; avec une consulte faite à la requête de Michel Violliot, prieur de Saint-Vivien, établissant que ledit prieur doit rendre cet hommage tous les lundis de Pâques (1597). — Certificats des marchands qui ont assisté durant six mois aux distributions de pain faites aux aumônes générales de l'hospice de Pons, établissant que ces distributions se sont élevées à 449 quartières 3 boisseaux mesture (1597). — Requête du prieur pour se faire rembourser les mestures distribuées par-dessus l'état de madame de Pons (1597). — États du receveur des hospices vieux et neuf de la ville de Pons (1597). — Comptes rendus des aumônes et de l'hospitalité exercées envers les pauvres, par les économes de l'hôpital neuf (1598). — Déclaration à madame Antoinette de Pons par Anselme Tizan, marchand, des lieux qu'il tient hors la porte et joignant les murs et boulevard de Saint-Vivien de Pons, et par Simon et Louis Trouvé frères. — Baillette par noble homme messire Bonnard, prieur de Saint-Vivien de Pons, à la collation de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur à Augustin Choynin, marchand, demeurant à Antigny-le-Tillac en Touraine, de deux pièces de pré dites les Pallus, pour 3 livres de rente, un boisseau d'avoine, un chapon, une poule et 6 deniers de cens (1566).

H. 27. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1607-1632. — Baillette par Julien Sesbron à Hélie Sesbron, laboureur, du quart d'une maison et d'un four, le tout situé à Vallières (fief de l'hôpital neuf), et du quart d'un bois taillis situé à la Grollière (fief du seigneur de Mazerolles) (1627). — Échange entre Jean et Élie Sesbron

d'une maison sise au village de Vallières, quereux, jardin, etc. (fief de l'hôpital neuf) (1625). — Procuration donnée à maître Norry pour la reddition des comptes de l'hôpital neuf, par messire Apollo d'Albret, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, abbé des abbayes de Fontaine-Daniel et la Reulle, à présent à Paris, logé rue Tire-Chappe, enseigne du *Soleil d'Or*, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois (1622). Vente par Étienne Foulchier à Mathurin Giraud d'un lopin de terre situé dans la paroisse Saint-Vivien (agrière de l'hôpital neuf) (1619). Concession à l'hôpital neuf par M. de Lanchère de 4 journaux 56 carreaux de bois taillis pour 4 services solennels le lendemain des 4 fêtes annuelles (1614). — Arrentement d'un carreau 1/2 de jardin situé à Vallières, châtellenie de Pons, fief de l'hôpital neuf, par Jacques Landrault à Antoine Lecort (1613). — Quittance d'Antoinette, dame de Pons, de la redevance d'un coq vif due par le prieur de Saint-Vivien sur les domaines qu'il possède dans la seigneurie de Pons; signée « Anthoynette de Pons » (1614). —Appointements du commissaire député de la Chambre établie par le Roi pour la réformation générale des hôpitaux et maladreries de France, qui, nonobstant l'opposition du procureur fiscal de Pons et son appel, décide qu'il sera procédé aux enchères des revenus des hôpitaux vieux et nouveau de Pons, avec injonction au procureur de représenter les titres de fondation (1607). — Présentation et nomination faite par monseigneur d'Albret, prieur de l'hôpital neuf de Pons, à l'évêque de Saintes, de maître Jean Rostoland, clerc tonsuré du diocèse de Tarbes, à l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grandvaux près Jonzac, pour que ce prélat accorde des provisions audit Rostoland pour ladite église.

H. 28. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1634-1657. — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf : à Pierre Corniller, meunier du moulin de Marjollance, de 74 carreaux de terre en asjons, situés dans le vieux fief de l'hôpital, au devoir de 4 sols tournois de rente noble annuelle, et concession d'un nouveau fief audit Corniller, de 36 carreaux de terre en asjons, joignant les précédentes, au devoir de 2 sols tournois de rente noble (1657); — à Jacques Besson, pour 44 sols de rente noble, de 6 carreaux de terre situés près le domaine de l'hôpital en Saint-Vivien (1657); — à Jacques Besson, marchand, et à Mathurin Drillon, du faubourg de Saint-Vivien, de 2 journaux de terre en friche situés près le bois des pauvres de l'hôpital, au devoir de 10 sols tournois de rente (monseigneur d'Albret, prieur) (1657); — à Étienne Morel, tailleur d'habits, d'un domaine à Mongerny, pour un boisseau 3 setiers froment et 18 sols argent (François Amanieu d'Albret, prieur) (1657); — à Mathurin Braud, de 4 carreaux 1/4 terres situées au Caston, pour 40 sols de rente noble (1657); — à Antoine Mesnard, de 4 carreaux 1/3 terres situées au Coston, pour 40 sols de rente (1657); — à Étienne Terrien, de 2 journaux 70 carreaux terre pour 8 sols de rente noble et 15 sols (1657); — de 4 carreaux 1/3 terre au Caston, et de 4 autres carreaux avec jardin pour 4 livres de rente noble à Jean Guillon (1657). — Demande par le prieur de 3 livres 2 sols 1 denier de rente due par les propriétaires des moulins appelés de Mirambeau, situés en la paroisse Saint-Vivien de Pons, et sentence du juge de Pons condamnant les propriétaires des moulins au payement de la rente, et appel au Présidial de Saintes, dont la sentence manque au dossier (1647). — Baillette par messire Jacques le Vasseur, prêtre prieur de l'hôpital neuf, à Estienne Pichet, escardeur, demeurant au village des Mesnards, paroisse de Mazerolles, de deux pièces de terre vagues et désertes au fief des Croix de Font-Lizotte au droit d'agrière et de complant des fruits (28 décembre 1647); Morer, notaire apostolique. — Présentation de messire Henri Pichon, clerc tonsuré, à l'illustrissime et révérendissime évêque de Saintes, pour la chapelle de Saint-Sauveur au château de Pons, signée Henri d'Albret. — Vidimus d'une baillette par le prieur à Penot Tallet, de Saint-Seurin de Clerbize, du pré Rouffet, contenant cinq journaux sis en la seigneurie de Fléac, au devoir de cinq sols de rente. — Provisions accordées par Charles de Cerzay, doyen du chapitre de Saintes et vicaire général, à maître Jean Larce, prêtre du diocèse d'Auch, pour la vicairerie perpétuelle de l'hôpital neuf, sur la présentation du prieur (1637). — Baillette par le prieur, au devoir de 6 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 4 chapons et 40 sols argent et 2 boisseaux froment, une poule, 10 sols argent (mesure de Jonzac), à Jean Marchay, praticien, et Collas Dupont, laboureur de Saint-Simon-de-Bordes, pour divers domaines et héritages, paroisse Saint-Simon-de-Bordes (1635). — Requête au Parlement concernant les redevances à l'hôpital neuf sur la cure de Saint-Hilaire-du-Bois (1634). — Nomination par le prieur de Jacques Levasseur, clerc, sous-diacre du diocèse d'Amiens, auquel les provisions ont été accordées pour l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grand-Vau (signée : François Amanieu d'Albret). — Fondation de la chapelle Saint-André (5 octobre 1636). — Ordonnance de messire Jacques Raoul, évêque de Saintes, concernant une somme de 243 livres due par le prieur de Saint-Vivien. — Quittance de ladite somme donnée à messire François Mossion, prêtre curé de Saint-Vivien de Pons, au nom de messire Sené, docteur en théologie, aumônier de l'évêque de Saintes,

fondé de procuration de messire Arnoul Amelin, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Saint-Vivien de Pons, par Jean Bonnaudeau, Charles Acquard et Simon Fleuret, fabriqueurs.

H. 29. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 7, papier.

1650-1662. — Vente par Magdeleine Ollivier à Jean Chevalier d'un pré de 31 carreaux à la Ferrière (1662). — Baillette par le prieur d'une maison avec jardin à Saint-Vivien, à Jean Dussin et Jean et Anne Arnaudet (Isaac Paboul, notaire royal de très-haute et très-puissante Magdelaine de Guénégaud, épouse de très-haut, très-illustre et très-puissant seigneur messire César-Phébus d'Albret, sire de Pons, maréchal de France, conseiller du Roi en ses conseils et chevalier de ses ordres, capitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes de la garde de Sa Majesté (1650). — Prise de possession du prieuré de l'hospice neuf par messire François Amanieu d'Albret, clerc tonsuré du diocèse de Saintonge (1661). — Baillettes par le prieur : à Pierre Doublet, de 6 carreaux de terre à Saint-Vivien, pour 24 sols de rente (1661); — à Laurent Laurens, d'une pièce de terre aux grands Essards, contenant 3 journaux 29 carreaux, près le vieux fief de Chansac; à la Bigote, 1 journal 90 carreaux; à la Croix de Niort (120 carreaux); champ de Niort (1 journal 44 carreaux); 1 journal 5 carreaux; 130 carreaux, au devoir pour le tout de 35 sols tournois de rente (1659). — Arrentement pour 35 sols de 5 carreaux de terre au Coston par le prieur à Michel Mesnard (1658). — Baillette par le prieur de 10 carreaux de terre dans le domaine de l'hôpital, au devoir de 50 sols de rente à Jehan Riberat (1658). — Acte fait à messire Massion, curé de Saint-Vivien de Pons et prébendier de l'hôpital vieux, pour maintenir Bardy, clerc tonsuré, en possession d'une prébende de l'hôpital vieux. — Baillettes par le prieur : à Pierre et Jean Angevin, pour deux livres de rente du domaine des Grois des Gabares en Saint-Genis (1658); — à Gabiou, pour 20 sols de rente, de domaines à Bribaudon (1658); — à Guillaume Telat, pour 40 sols de rente, de quatre carreaux et demi de terre au Coston (Saint-Vivien).

H. 30. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 36, papier.

1657-1779. — Instance entre messire Dufour, curé de l'hôpital neuf et Jean Dession, curé de Saint-Simon de Maroix, pour la nomination à la cure de Saint-Hilaire des Bois, devant Guillaume, évêque de Saintes, Louis d'Anglene de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, et le Parlement (1681). — Supplique au Parlement par Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons et souverain de Bédeille, prince de Mortagne, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur du comté de Provence, pour revendiquer les domaines appartenant autrefois à l'hôpital neuf fondé par ses prédécesseurs et injustement gardés par quelques particuliers et la réunion à l'hôpital de ces domaines. — Ferme par messire François d'Hérel, fondé de procuration de messire François-Michel de Tellier, marquis de Louvois, à messire Jean Chevalier, bourgeois de Pons (1673). — Partage d'une pièce de pré dit la Motte-au-Prieur entre Jean Chevalier, marchand, et Marie Pignant, veuve Dussaud.

H. 31. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1692-1701. — Extraits des papiers censifs et états des revenus de l'hôpital neuf (1693). — Vidimus d'un extrait du censif de l'hôpital neuf de Pons concernant la redevance due sur la cure Saint-Hilaire de Feodemont (1693). — Bail par le prieur de Saint-Vivien constatant son droit sur plusieurs rentes et agrières dans la paroisse de Saint-Vivien, ainsi que son droit de pêche (1694). — Maître Jean Depont, avocat en la cour du parlement de Guyenne et juge de la ville et sirerie de Pons, comme fondé de procuration de très-haut et très-puissant prince, monseigneur Charles de Lorraine, comte de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille et autres places, chevalier des ordres du Roi, afferme, audit nom, auxdits sieurs Jean Tibaudeau, Daniel Bertin et Benjamin Garnier, marchands, conjointement et solidairement, la seigneurie de Chasteau-Renaud et ses dépendances, pour la somme annuelle de 3,650 livres (1697). — Quittance de la somme de 500 livres par Charles de Lorraine, comte de Marsan, seigneur de Pons, pour les droits de lods et ventes, à lui dus sur la terre de Saint-Fort, en faveur de messire Isaac Michel, sieur de la Mothe, capitaine de vaisseau dans les armées navales du Roi, et seigneur de la terre et seigneurie de Saint-Fort de Cosnac, et dame Marguerite Meschinet, son épouse, par les mains dudit sieur de la Mothe, demeurant ordinairement à Marennes en Saintonge, étant maintenant à Versailles, 6 décembre (1697). — Procédures et pièces justificatives de la comptabilité du procureur de l'hôpital neuf, entre messire François de Poudens, prieur de l'hôpital neuf de Pons, et monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Tarbes, au sujet du

prix de la ferme, dont il a donné quittance finale le 27 juin 1701. — Procès-verbaux de visite et constatation de l'état des lieux de l'hôpital neuf et pièces de comptabilité concernant les travaux faits aux bâtiments de cet établissement.

H. 32. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1700-1719. — Baillette par le prieur à Jean Pesron, charpentier au faubourg de Saint-Vivien, d'un mas de terre contenant 5 carreaux 1/4 situé audit faubourg devant la maison dudit Pesron, au devoir de 50 sols de rente noble (1704). — Sentence de la chambre du conseil du présidial de Saintes entre Isaac Michel, seigneur de la Motte et de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Fort-sur-Gironde, capitaine commandant sur les vaisseaux du Roi, demandeur en reprise d'instance au lieu et place de Henri de Bonnefoy, seigneur de la Grossière, et ci-devant dudit Saint-Fort, appelant de deux sentences rendues par le juge dudit Saint-Fort, et incidemment demandeur en lettres royaux d'une part, Jean Châteauneuf, syndic des habitants de la paroisse de Saint-Fort et Louis Maurin, et condamnant lesdits Maurin et Châteauneuf à fournir annuellement au seigneur demandeur les biens et corvées à lui dus à cause de sa seigneurie de Saint-Fort et sur tous les habitants de qualité roturière, lesquels biens et corvées sont réglés à 4 annuellement par chacun des redevables, suivant l'usage du comté de Plassac, les déchargeant des arrérages et les condamnant aux dépens. (1710). — Procédures portées devant le sénéchal de Saintes entre la veuve de Jean Aubineau, fermier de l'hôpital neuf, demanderesse en confirmation de la sentence du sénéchal de Pons au profit de son mari, condamnant Réau à payer à ladite veuve un picotin 1/2 de froment, 1/15e d'un chapon, 1/5e de poule, etc. pour raison de la prise de Recreze (le jugement de l'appel manque) (1710). — Constitution de 320 livres de rente par messire Pierre-Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et Marie-Louise de Balarin, son épouse non commune en biens, à maître Marc-Antoine Bourdin de Champvallier, bourgeois de Paris, demeurant rue Quincampoix (1713). — Vente de 500 livres de rente par Pierre-Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et dame Marie-Louise de Balarin, à haute et puissante dame Catherine-Marguerite de Courtavel, veuve de haut et puissant seigneur messire Germain Texier, chevalier, comte d'Hautefeuille, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique (1714). — Reconnaissance par César-Auguste Le Cauchois, bourgeois de Paris, constatant que la rente de 136 livres, au principal de 3,000 livres, constituée par M. et madame de Lagny, appartient à Louis Doublau, seigneur de Boussy (1718). — Constitutions : — de 100 livres de rente annuelle par M. et madame de Lagny, au profit de François Chauron, huissier ordinaire de la chambre de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans; — de 320 livres de rente par M. et madame de Lagny à M. de Champvallier (1710); — de 150 livres de rente par M. et madame de Lagny à Geneviève Carrière (1713); — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à la comtesse d'Hautefeuille (1713); — de 250 livres de rente par M. et madame de Lagny à messire Godefroy Ferret, prêtre, docteur en Sorbonne, et Anne et Angélique-Élisabeth Ferret (1713); — de 200 livres de rente par Claude Camet, bourgeois de Paris (1717); — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean Bardy, officier de S. A. R. Madame (1714); — de 136 livres de rente par M. et madame de Lagny à César-Auguste Le Cauchois (1714). — Abandon du tiers du fief de seigneurie de la Berlière à messire Thomas d'Estoquey, comte de Mondejeu, et à messire Jean-Baptiste d'Estoquey, son frère. — Constitution de 227 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean-François Carrère, chirurgien de S. A. R. Madame (1718). — Constitution de 136 livres 7 sols 3 deniers de rente à Alexis Denise, valet de chambre de M. l'abbé Fagon (1719). — Lettre de messire Poudens, prieur de l'hôpital neuf, à M. de Lains, au sujet des marais salants que possède l'hôpital auprès du chenal de Marennes (sceau chargé de trois lévriers passants). — Plan des maisons du Coston, chargées de rente au profit dudit hôpital. — Mémoire pour servir aux aveux et dénombrements du prieur de Saint-Vivien de Pons, mentionnant une charte de 1169 aujourd'hui adhirée et qui établit que le prieur ne peut invoquer la transaction de 1467 contre le curé de Mazerolles qui pourra lui opposer la prescription, puisqu'en 1564 Mazerolles était paroisse; mais dans ce dernier cas, il devra continuer à desservir les quatre villages qu'il voulait abandonner à la desserte du prieuré. — Arrentement par Apollo d'Albret, prieur à Pierre Soren, marchand, de deux pièces de pré et une de vignes, au devoir de 5 sols de rente.

H. 33. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1720-1740. — Sentence du parlement de Paris déclarant bien et dûment obtenu le défaut dans le procès entre Marguerite Meschinet et Pierre Baudichon, sur l'appel de la même sentence pendant au rapport de maître Sennet, conseiller, pour y être fait droit, condamnant ladite défaillante aux dépens de l'instance dudit défaut et

de tout ce qui a suivi. — Sentence concernant dame Marguerite Meschinet, veuve de messire Jean Michel, escuyer, sieur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, appelante d'une sentence rendue au siége royal de Rochefort le 4 septembre 1722, préjudiciable à la demanderesse aux fins de la commission et exploit contre demoiselle Marguerite Tabais, veuve de Josué Rambault intimée et comme tutrice de ses enfants. — Baillette par MM. du chapitre de Saintes et le chevalier de Pins, prieur de l'hôpital neuf de Pons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean Dudouet, d'un domaine en la paroisse des Gonds (droit de boissage envers le chapitre, remplacé par une rente noble de 6 boisseaux d'avoine) (1734). — Sentence du présidial de Saintes entre Claude Renard de Fustemberg (Fuchsamberg), marquis d'Amblimont, lieutenant de vaisseau, seigneur de Saint-Fort, demandeur en exécution d'une sentence d'examen de compte portant liquidation de fruits et revenus d'une pièce de pré, et Pierre Guyon, marchand, et condamnant ledit Guyon (1734). — Sentence d'évocation de saisie réelle, criées, ventes et adjudication au profit de messire Claude de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, et Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, de deux maisons en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, sur Raymond Goulard, procureur au siége royal, etc. — Pièces de procédure et sentences du parlement de Paris et du présidial de Saintes concernant l'adjudication pure et simple par décret des biens immeubles saisis réellement et mis en criée des deux maisons susdésignées, etc., faute des payements dus aux sieur et dame d'Amblimont.

H. 34. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 26 pièces, papier,

1750-1779. — Sentence du présidial de Saintes, jugeant le compte de curatelle du sieur Gaudard et ordonnant qu'il retiendra 296 livres 4 sols 2 deniers qu'il doit sur ses frais privilégiés (1755). — Sentence contradictoire du parlement de Bordeaux condamnant messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, « sans que ses qualités puissent nuire ni préjudicier, » à payer au sieur Audinot, tenant garni l'hôtel de Bretagne, 1,081 livres montant de l'obligation par lui souscrite devant maître Argat et son collègue, les 2 août 1754, par tiers, de 2 mois en 2 mois, soit 4,693 livres 13 sols 4 deniers et aux dépens (1755). — Requête de l'économe de l'hôpital neuf, demandant la décharge des décimes sur les revenus dudit hôpital et restitution de celles indûment perçues, et ordonnance de la chambre ecclésiastique prescrivant qu'avant de faire droit, l'hôpital payera les arrérages des décimes dont est appelé. — Requête des administrateurs de l'hôpital pour combattre les conclusions de la chambre ecclésiastique de Saintes (1769). — Arrêt de la chambre souveraine du clergé de Bordeaux donnant raison aux administrateurs de l'hôpital neuf, et cassant l'ordonnance de la chambre ecclésiastique du diocèse de Saintes et déchargeant l'hôpital neuf des décimes auxquels il a été indûment imposé pour les années 1765 et suivantes et faisant défense au bureau diocésain de Saintes d'imposer désormais ledit hôpital pour la portion destinée au soulagement des pauvres et à l'entretien de l'hôpital, sans préjudice d'imposer aux décimes le prieur et le vicaire perpétuel à concurrence de leurs rôles particuliers (2 juillet 1771) ; signé : prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, président.

H. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1780-1790. — Procédures devant le présidial de Saintes entre l'hôpital neuf de Pons, et le prince Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général du comte de Provence, au sujet de l'union de la maladrerie ou léproserie du faubourg de l'hôpital neuf de Pons avec les terres et autres biens en dépendant, sous la même administration, et sentence portant que tous détenteurs desdits biens devront déguerpir avec restitution des fruits, etc. — Rôle des dépens à payer au prince de Marsan, faisant pour l'hôpital de Pons contre Giraud, voiturier, Gros, teinturier, et Mélière, médecin, par arrêt du 4 février 1780. — Arrentement au plus offrant et dernier enchérisseur, par les administrateurs de l'hospice neuf de Pons, des domaines appelés le bois des Fermiers, appartenant audit hôpital et situés paroisse Saint-Vivien. — Arrêt du parlement de Bordeaux contre Giraud, Étienne Grozet, Mezières (21 février 1780), concernant la réunion de la maladrerie ou léproserie de l'hôpital neuf de Pons aux autres biens et domaines audit hôpital et autorisant les administrateurs à s'emparer desdits biens pour les régir et les gouverner, comme les autres biens de l'hospice. — Arrêt du parlement de Paris validant, sauf quinzaine, en faveur de maître Jacques-Nicolas Laglaine, procureur de messire Claude de Fuschamberg, chevalier,

marquis d'Amblimont, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au quartier de Rochefort, et dame Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de défunte Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, poursuivant la saisie réelle, criée de vente et adjudication par décret de deux maisons se joignant en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, paroisse Saint-Louis, et leurs dépendances, la saisie réellement faite desdites maisons à leur requête et de l'autorité du siége royal de Rochefort, par exploit du 8 juillet 1745 de maître Raymond (1748). (La fin de l'acte manque.)

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Hospice civil de Saintes.

A. 1. (Carton portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1687-1694. — Lettres patentes portant établissement de l'hôpital royal de Saint-Louis, de la ville de Saintes, données au mois de juillet par Louis XIV et contresignées Colbert. « Ledit hôpital général a été établi suivant les « délibérations et consentement tant du sieur évêque de « Saintes que des maire, échevins et habitans de ladicte « ville, en conséquence de la déclaration de l'année 1656, « dans lequel auroient été renfermés tant les pauvres mala- « des et invalides qui ne peuvent subsister, que les men- « diants valides, afin de secourir les uns de leurs misères « et éloigner les autres de l'oisiveté, en leur faisant ap- « prendre des métiers ou occupations qui les rendent ca- « pables de gagner leur vie, mais comme ledit hôpital « général qui ne subsiste que des aumônes et charités qui « lui sont faites n'a pu jusqu'à présent trouver de fonds « pour faire des bâtiments et autres choses nécessaires à « un établissement de cette conséquence, les exposants « ont été obligés de louer des maisons pour servir d'hô- « pital, lesquelles, outre qu'elles absorbent une bonne « partie des revenus des charités dudit hôpital, sont dans « un lieu trop resserré, sans commodités et très-peu aéré, « ce qui a obligé les exposants de nous supplier d'accorder « audit hôpital ce qui reste de la place où étoit autrefois la « citadelle de la ville de Saintes consistant en cinq arpents « ou environ, un gros corps de bâtiment ruiné, qui est « dans ladite place qui servoit au logement du gouverneur, « comme aussi de quelques vieilles écuries, magasins, « avec les fossés de ladite citadelle et emplacement de « deux bastions ruinés et débris d'iceux, pour servir le « tout aux bâtiments de l'église, de la maison et l'enclos « dudit hôpital général, » qui recevra « tous les pauvres « mendiants tant de l'un que de l'autre sexe natifs et origi- « naires de notre ville de Saintes, faux bourgs et paroisses « d'icelle, ou qui y sont domiciliés et demeurants depuis « cinq ans, lesquels ne peuvent vivre de leur bien ni de « leur travail, pour y être instruits et élevés en la crainte « de Dieu par des personnes y préposées, nourris, entre « tenus et employés aux manufactures et travaux dont ils « seront jugés capables en présence des directeurs. » — Défense de mendier et justice de la direction sur les pauvres. — Obligation des propriétaires et locataires à l'égard des pauvres mendiants. — Interdiction de la mendicité à peine de trois livres d'amende pour tous ceux qui auraient aumôné en public, dans les rues, aux églises et aux portes des maisons, pour quelque motif de nécessité ou compassion que ce puisse être. — Défense de retirer et coucher les pauvres en sa maison, à peine de vingt livres d'amende, au profit de l'hôpital. — Nombre des directeurs fixé à douze. — Confirmations des directeurs en exercice. — Fonctions des receveurs et greffiers de la direction. — Droit de quêtes exclusif. — Droit de l'administration pour les dons et legs. — Débit exclusif de la viande pendant le carême. — Concession du quart des aumônes ordonnées par les juges. — Permission d'acquérir,

aliéner, échanger. — Droit de la manufacture. — Priviléges des ouvriers de la manufacture. — Aumônes, dons et legs. — Défenses de faire aucun acte de justice ailleurs qu'au bureau. — Visite par les directeurs dans la ville et les fauxbourgs pour faire emprisonner les pauvres et gens sans aveu. — Visiteurs nommés par le bureau pour le service journalier de l'hôpital. — Assemblées hebdomadaires des cinq directeurs à l'hôpital. — Comptabilité du receveur. — Droit de l'administration de faire des règlements. — Priviléges des administrateurs et fermiers des domaines de l'hôpital. — Brevet du Roi qui, à la requête de l'évêque de Saintes, accorde à l'hôpital les biens qui ont appartenu aux consistoires des temples des gens de la R. P. R. du diocèse de Saintes (20 décembre 1694).

B. 1. (Carton portefeuille.) — 8 pieces, papier.

1705-1784. — Titres de rentes annuelles dues à l'hôpital : par madame veuve Guérin, 71 livres 11 sols; — par M. J. Guérin, 23 livres 70 sols; — par M. Boisson Gros Bon, 39 livres 50 sols; — d'un hectolitre 9 décalitres 9 litres 38 centilitres de blé; — par madame veuve Berthomé, 98 livres 77 sols; — par M. de Larade, 276 livres 55 sols; par madame Leveneur de Beauvais, 237 livres 3 sols.

E. (3 registres dans un carton portefeuille.)

1765-1790. — Délibérations de la commission administrative.

G. (3 registres dans un carton portefeuille.)

1782-1790. — Registres matricules des enfants trouvés.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Hospice civil de La Flotte (île de Ré).

A. 1. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1725-1790. — Établissement dans la paroisse de La Flotte (île de Ré) de deux filles de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour avoir soin des pauvres malades, leur distribuer les charités et aumônes qui leur sont faites et instruire les petites filles. — Mémoire au sujet d'une contestation entre les sœurs et le curé, suivi de la consultation de l'avocat. — Rapport de M. G. Dechezeaux, au sujet des propositions adressées au supérieur de l'Institut des sœurs de la Sagesse, sur leur appel à l'administration de l'hospice et prise en considération de ces propositions par l'assemblée des habitants.

B. 1. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1662-1780. — Copie du testament de Catherine Prou, au profit des pauvres. — Testament de Françoise Joubert, femme de Joachim Bernard, en faveur de la maison des pauvres de la paroisse de La Flotte (Mestaye, notaire). — Arrentement par Jean Rigalleau, boucher, et Madeleine Cochard, sa femme, demeurant à Saint-Martin (Ile de Ré), « d'une maison sise au bourg de La Flotte, en la dizaine « des bancs, faisant face à la maison des pauvres, n'y « ayant que la rue entre deux » à messire Jean-Simon Davy, curé de l'église dudit bourg, Jacques Goguet-Massivet et Michel Parsin-Coursolles, marchands et marguilliers de ladite église et fabrique, directeurs et administrateurs nés de la maison servant à l'usage des pauvres malades et à l'éducation de la jeunesse dudit bourg, et Mathieu Sicatteau-Lara, marchand, procureur et receveur de ladite maison des pauvres. Cette maison est dite de la buanderie. — Vente par messire Jean-Simon Pennetreau des Augiers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, et Marie-Françoise-Esther Souchar, son épouse, à la maison des pauvres et école de charité de la paroisse de La Flotte, du jardin au levant de la dite maison (Riguelin, notaire).

B. 2. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1753. — Livre des rentes appartenant à la maison des pauvres de La Flotte, commencé le 26 septembre, par Me Mathurin Riguelin, notaire royal à La Flotte, à la réquisition du sieur Jacques Goguet-Coutanseau.

B. 3. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1767-1778. — Rentes dues à la maison des pauvres de La Flotte. — Noms des débiteurs : Jean Thelly et sa femme, 36 livres. — Pierre Guilloton, 25 livres. — Étienne Dupeux, 20 livres. — Jacques Massé, 20 livres. — François Lebon, 12 livres. — Jacques Martin, 15 livres. —

Veuve Maurice Métayer, 17 livres. — Jacques Martineau, 10 livres. — Pierre Bernard, 9 livres. — André Texier, 7 livres. — Thomas Porsain, 5 livres. — Pierre Escrand, 6 livres. — Jean Bureau, 3 livres. — Pierre Manguis, un quart de vin blanc et 50 sols. — Jacques Rousseau, deux tiers d'un quart de pipe, vin blanc, la moitié d'une poule de rente. — Veuve Jean du Reffe de Rivedoux, 10 livres.

D. 1. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1717-1782. — Inventaire des titres et rentes dues à la cure et à la fabrique; — de noms des notaires qui ont reçu les actes concernant la fabrique et la cure; — des meubles appartenant à la maison des pauvres.

E. 1. (Carton.) — 51 feuillets, papier.

1726-1790. — Comptes de gestion, signés par J. Coutant, Sicateau, procureur des pauvres, J. Morineau, curé de La Flotte, et Thomas Goguet, procureur des pauvres et André Cognacq. — A ces comptes est annexée une lettre du secrétaire de l'évêché, Moulin, à M. Goguet, aux armes, épiscopales (de gueules à la bande d'or) relative à la vérification de ces comptes.

Clichy. — Impr. Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

INTRODUCTION

A

L'INVENTAIRE DU CHARTRIER DE LA NOUVELLE AUMONERIE

ET

HOTEL-DIEU SAINT-BARTHÉLEMY OU AUFREDI DE LA ROCHELLE

I

L'histoire de la fondation de l'aumônerie nouvelle de Saint-Barthélemy de la Rochelle est en partie légendaire. Notre vieil annaliste, Raphaël Collin [1], qui a recueilli à cet égard toutes les traditions locales, les rapporte en ces termes :

« *Alexander Aufredus* (Aufrédi, Aufrei, Auffray ou Offroy), riche et puissant, fonda et fit faire l'hôpi« tal et Hôtel-Dieu de Saint-Berthomé (Saint-Barthélemy) de cette ville de la Rochelle, en l'an de l'incar« nation Notre-Seigneur 1203. La donation, patronage et collation duquel hôpital, par son testament et « ordonnance de dernière volonté, il donna aux maires, échevins, conseillers et pairs de ladite Rochelle.

« Par tradition, nous avons appris que cet Ofroi était riche marchand qui trafiquait sur la mer en divers « pays lointains, auxquels ayant envoyé un sien facteur pour trafiquer, icelui facteur fut sept à huit an« nées sans retourner, pendant lequel temps ledit Ofroi déclina à extrême pauvreté et fut tellement aban« donné de ses parens qu'ils le laissèrent mendier son pain par les rues et n'avait aucune retirance, étant « le plus souvent couché sur les fumiers et sur les boutiques. Étant ainsi en cet état misérable, au bout « de sept années, arriva son principal facteur, lequel s'émoya de son maître ledit Ofroi, lequel à peine « personne connaissait. Mais l'ayant enfin trouvé audit misérable état, ledit facteur lui rendit compte de « sa négociation, et lui apporta de très-grands biens; lesquels ayant en sa possession, à cause de l'in« gratitude de ses parens, il ne voulut qu'aucun d'eux en jouît ni fût son héritier, ains voua de faire « bâtir ledit hôpital Saint-Barthélemy, icelui fonder, et donner tout ce qu'il avait aux pauvres, comme il « fit, et fut lui-même hospitalier, jusqu'en l'an 1215, (année de sa mort) qu'il institua Pierre Barbe. »

1 Annales de la Rochelle par Raphaël Collin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil. La seule copie connue existant à la bibliothèque de la Rochelle est due au P. Jaillot, de l'Oratoire, qui tenait cet ouvrage de Jean Maudet, greffier en chef du Présidial, fils de Jean Maudet, héritier de Henri Collin, fils ou neveu de Raphaël Collin, né en 1581 et décédé en 1647.

Ce récit a servi de base aux relations de Dinet (*Théâtre de la noblesse*) et d'Arcère (*Hist. de la Rochelle*, t. I[er]), qui ont servi d'autorité à toutes les autres. La postérité reconnaissante a donné à l'hôpital Saint-Barthélemy le nom d'Aufrédi, les rues de Saint-Barthélemy et de la Charité sont devenues la rue Aufrédi.

La fondation de l'aumônerie Saint-Berthomé par Alexandre Aufrédi, bourgeois et armateur de la Rochelle et sa femme Pernelle sont indiscutables ; mais il n'en est pas de même de tous les détails du récit traditionnel. L'abandon où, pendant sa détresse, Aufrédi aurait été laissé par la dureté de ses parents est trop profondément humain pour n'être pas vraisemblable, il ne saurait être cependant maintenu par la critique puisque Aufrédi lui-même nomme un Aufrédi (probablement un de ses parents) parmi ses exécuteurs testamentaires et il veut que l'Hôtel-Dieu soit administré par un conseil de dix membres choisi par moitié dans sa propre famille.

Essayons donc de dégager de la légende la partie réellement historique et la figure du fondateur.

En 1203, Alexandre Aufrédi fonda un hôpital qui prit de l'église dont il était voisin, le nom de Saint-Berthomé ou Saint-Barthélemy. Cette date est donnée par toutes les chartes, les censifs, cartulaires, comptes de recettes et dépenses de l'aumônerie ; elle est confirmée par une lettre dans laquelle le pape Innocent III, la sixième année de son pontificat, le 8 des calendes de septembre, accepte l'obole d'or annuelle que lui offre, pour reconnaître sa protection, le fondateur de l'aumônerie nouvelle de la Rochelle, *hospitale de Rochella quod de novo nosceris construxisse.* Aufrédi administra lui-même son hôpital et le légua à la commune, par son testament. On avait ce document au XVIII[e] siècle, puisque dans les *archives d'Aufrédi* il y avait alors la case du *testament.* Aujourd'hui on n'en possède plus qu'une copie faite par Jaillot, érudit dont l'exactitude est connue, publiée par M. Delayant dans le *Bulletin de la société des antiquaires de France*, 1865, p. 41, qui la fait suivre de considérations tendant à fixer à 1220 la date de la mort d'Aufrédi, et admettre que le testament ne la précéda que de très-peu. Les prud'hommes nommés dans le testament d'Aufrédi sont : Ponce II, évêque de Saintes (1213-1221), le maire J. Galerne, S. de Beaulieu (*S. de Bello loco*) ; *A. de Cacurtio ; J. Suira ; Gir. de Gama ; S. Girard ; J. Sanar, P. Fulchii ; J. de Jardo ; Phil. Lecg ; Alexander Tolope*, et *Gaufr. Aufredi.* Ponce institua deux prêtres pour le service spécial de l'hôpital, et il rappela que pour prévenir toute opposition de la part des curés de Cougnes, de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy, Aufrédi leur a cédé une rente de 200 sous.

Le testament d'Aufrédi, par lequel il laisse à cet établissement tout ce qu'il possède, sauf ce qu'il lègue à sa femme, nomme au nombre des membres du conseil auquel il confie la gestion des intérêts temporels de l'aumônerie et parmi ses exécuteurs testamentaires, un Geoffroy (Gaufredus) Aufrédi, sans doute son parent, et il veut que dans la suite ce conseil de dix membres soit pris par moitié dans sa famille.

(*Ad consilium majoris et X proborum virorum de Rochella, quorum medietas sit de meo genere, si in Rochella idonei poterint inveniri*).

Une inscription en lettres d'or sur marbre blanc placée en 1864 dans le vestibule de l'hôpital résume l'histoire de cet établissement charitable.

L'AN 1203
ALEXANDRE AUFRÉDI BOURGEOIS ET ARMATEUR
DE LA ROCHELLE
TOMBÉ SELON LA TRADITION, DE L'OPULENCE
DANS LA PAUVRETÉ
ET REDEVENU RICHE PAR LE RETOUR
INESPÉRÉ DE SES NAVIRES
FONDA ET DOTA CET HOPITAL,
S'Y CONSACRA AVEC SA FEMME PERNELLE,
AU SOIN DES MALADES
ET LE LÉGUA EN 1220 A LA COMMUNE
DE LA ROCHELLE.
APRÈS LE SIÉGE DE 1628, LOUIS XIII LE CONFIA
AUX FRÈRES DE LA CHARITÉ,
IL A ÉTÉ ÉRIGÉ EN HOPITAL MILITAIRE
EN 1811.

II

LE CHARTRIER DE L'AUMONERIE.

L'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Berthomé, fondé par Alexandre Aufrédi en 1203, a été pendant quatre cent vingt-cinq ans le principal établissement charitable de la Rochelle. En 1855, M. Fauvelle, archiviste de la préfecture, fut chargé d'examiner ses archives, pour évaluer ce que pourraient coûter leur dépouillement et leur classement. L'aperçu estimatif de l'archiviste présentant une dépense trop élevée pour les fonds que l'administration hospitalière aurait pu y consacrer, elle a été obligée d'ajourner cette opération. S. Exc. M. le ministre de l'intérieur a, pendant dix années, insisté pour la rédaction de l'inventaire méthodique des dix-huit cents chartes de cet important dépôt et, en vertu de la dépêche du 9 octobre 1866, sur le rapport de M. Francis Wey, inspecteur général des archives, et vu la lettre de M. le maire de la Rochelle, du 5 février suivant, le nouvel archiviste de la Charente-Inférieure, M. de Richemond, a été chargé de ce travail.

On peut consulter pour l'histoire de nos anciennes institutions charitables, le chapitre du livre IX d'Arcère (II, 516-520); un article inséré par M. l'abbé Cholet, chanoine théologal dans l'*Echo Rochelais* du 23 février 1856, la neuvième lettre rochelaise de M. Jourdan (*Courrier de la Rochelle*, 2 avril 1859);

deux érudits enlevés par une mort prématurée, et le mémoire de M. Delayant (Annales de l'académie de La Rochelle, nº 12, 1865).

A l'aumônerie Saint-Berthomé ou Saint-Barthélemy ont été réunis l'hôpital de Saint-James ou Saint-Jacques du Pérot, fondé par Henri de Nochoué le 8 janvier 1348, et l'hôpital des ladres ou lépreux ou hôpital Saint-Lazare, dont le plus ancien titre est de 1239. La première de ces réunions fut prescrite par lettres patentes du mois d'octobre 1563, enregistrées le 18 mars de la même année ; la seconde fut l'exécution de l'article 6 de la déclaration de 1628. Après la réduction de la Rochelle, Louis XIII divisa l'hôpital. Il confia aux religieux de la Charité la direction de l'hospice Saint-Barthélemy pour les hommes (lettres du mois de juin 1631, confirmées en avril 1642), et dans la partie réservée aux femmes, il établit les religieuses hospitalières (13 mai 1629, 29 mai 1634).

L'aumônerie Saint-Julien, hors la porte Saint-Nicolas, de fondation municipale, à laquelle furent réunis, croit-on, en 1402, les hôpitaux de Saint-Nicolas et de Saint-Thomas, fut donnée aux Pères Carmes en 1556, en dédommagement de leur couvent et de leur église qu'Henri II avait fait abattre pour construire une citadelle.

Citons aussi les aumôneries des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Sainte-Marie de Bethléem, qui dépendait du prieuré de Montmorillon et celle de Sainte-Marie de Cougnes, remplacée après 1224 par Saint-Jean hors les Murs, et dite vieille aumônerie de la Rochelle. Il existait aussi des aumôneries à Esnandes (testament de Guillaume Suireau, mars 1322) et à Marsilly (juin 1408).

Un hôpital militaire fut établi temporairement à Sainte-Marguerite en 1572 ; l'hôpital général de Saint-Louis fut fondé par lettres patentes du mois de janvier 1673, registrées en Parlement le 20 février 1675 et l'hôpital de Saint-Étienne en juin 1723, pour subvenir aux misères qui suivirent l'hiver de 1709.

M. Delayant a remarqué que les riches archives de l'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Berthomé fournissent plus de renseignements sur les ressources dont disposait cette maison que sur l'usage qu'elle en faisait. Les documents manquent sur ce point ; les registres des comptes des recettes et dépenses de Saint-Berthomé ont été livrés en 1793 à la guerre pour la confection des cartouches, fait attesté par les débris noircis de poudre, provenant de l'arsenal et déposés le 22 août 1863 aux archives départementales.

Un seul a échappé au désastre ; c'est un registre de 167 feuillets de 49 centimètres sur 29, de l'année 1472, qui est entre les mains de M. Bruneteau, relieur à la Rochelle, et qui a été analysé par M. Delayant en 1865.

La récapitulation des pièces comprises dans l'inventaire ci-joint donne les résultats suivants : dix-huit cents pièces de parchemin, dont 1173 antérieures au XVIᵉ siècle ; 102 liasses, 36 rouleaux, 27 cahiers, 3 cartulaires dont le plus ancien remonte à 1394.

Les chartes en langue vulgaire du XIIIᵉ siècle sont au nombre de 31 qui se répartissent de la manière suivante : 2 sous la domination anglaise, règne d'Henri III (1219-1220) ; 2 du règne de Saint-Louis (1229-1232) ; 10 du gouvernement d'Alphonse, comte de Poitiers (1241-1271) ; 6 du règne de Philippe III le Hardi (1271-1285) ; 11 de celui de Philippe le Bel (1285-1314). Le rédacteur de cet inventaire a publié en 1863, les chartes de 1219 à 1250, qui fournissent des documents utiles pour l'histoire de la langue ; la photographie des chartes de 1219 et 1220 a été adressée à la bibliothèque de l'École des chartes, aux archives de l'Empire, au comité historique du ministère de l'instruction publique, et au bureau des archives départementales au ministère de l'intérieur. — M. A. Champollion a signalé et analysé cette publication dans l'*Annuaire de l'Archiviste* (1864) et M. Boucherie dans les mémoires de la Société archéologique de la Charente. (Essai sur le patois de la Saintonge, 1863-1865.)

La collection des archives de l'aumônerie Saint-Berthomé offre, parmi ses titres monotones de pro-

priété et de rentes féodales, des indications précieuses pour la chronologie des maires, la biographie et l'histoire communale de la Rochelle, la topographie de la ville et des environs, la statistique et l'état de l'agriculture et du commerce au moyen âge. Cet intérêt est d'autant plus grand que le trésor des archives de la commune, enfermé dans la grosse tour de Moureilles, enlevé par Charles Bailly en 1631, et déposé à la cour des comptes, a été dévoré par l'incendie du 27 octobre 1737.

Les sceaux pendants aux chartes qui ont échappé à la destruction, sont en très-petit nombre. Citons pourtant des fragments de ceux de la commune au XIII[e] siècle, des maires, des archidiacres d'Aunis, des gouverneurs et lieutenants généraux de la Rochelle, des rois François I[er], Charles IX, du présidial de la Rochelle, et les sceaux de Johan Larchevesque, seigneur de Parthenay et Chastelaillon, des Saint-Marsault, barons de Chastelaillon, etc. Parmi les personnages notables dont les noms figurent sur ces vieux monuments du moyen âge, rappelons ceux du maire Jean Chauderer ou Chaudrier ; un très-grand nombre d'échevins et de bourgeois de la Rochelle : Pierre Doriolle, chancelier de France, fils unique de Jehan Doriolle et de Colette du Gué-Charroux, qui fut maire deux fois et dont le père l'avait été quatre fois ; Jehan Mérichon, cinq fois maire et employé dans les ambassades de Louis XI, qui se connaissait en habileté diplomatique ; le connétable de Richemont ; Jehan et Guillaume Larchevesque, seigneurs de Parthenay et de Chastelaillon (1350-1359) ; Louis, vicomte de Thouars, comte de Dreux, seigneur de Thalemont (1349) ; Green de Saint-Marsault de Chastelaillon ; Johan Chasteigner, seigneur de la Salle, d'Aytré (1369).

On peut faire des rapprochements topographiques intéressants entre les chartes de l'aumônerie Saint-Berthomé et les chartes de Fontevraud, publiées par M. Paul Marchegay. Des deux côtés, nous retrouvons, en effet, mentionnées dès le XIII[e] siècle, auquel nous nous bornerons, comme point de comparaison, les rues : « de la Boucherie, de la Broterie, de la Charreterie, de la Chaudererie, de la Ferté, de la « Jueverie, dau Marché, dau Minage, dau Temple, et le Karrefore daus Forges. »

Nous retrouvons dans ces deux collections les églises : « Notre-Dame Sainte-Marie de Coignes, l'é« glise Saint-Sauveor, l'église Sainte-Katerine, la chapelanie de l'église Saint-Nicholas et le borc Saint« Nicholas. »

Si, de la Rochelle, nous visitons les environs, nous rencontrons « Aytré, Borgnouf, la Crapaudere ou « Grapaudere, paroisse de Laleu, Dompere, la Fonz, la Lou, Nioil, le Poyau, la Roche Bertin, le fé de « Rochefort, Ronçai, Saint-James, Saint-Oen, Saint-Rogacien, Saint-Sandre, Sairignac, Vaugouyn près la « Lou. »

Il est aussi question des chemins qui reliaient ces différentes localités. Diverses maisons religieuses figurent aussi dans les chartes, outre les cinq aumôneries rochelaises, « la maison de Monmorillon, le « prieuré de Saint-Hillaire de Poyliboreau. »

A l'égard des personnes, nous retrouvons les éléments d'une liste complète des prieurs, gouverneurs, procureurs, aumôniers, administrateurs, hospitaliers de l'aumônerie ou Hôtel-Dieu Saint-Berthomé, qui permet de rectifier la liste donnée dans le cartulaire de 1516, et reproduite par le manuscrit de Raphaël Colin et les *analecta* n° 2121. Ces gouverneurs, nommés par le maire et le corps de ville, étaient pour la plupart des laïques, appartenant le plus souvent à l'échevinage.

On relève les noms d'un assez grand nombre d'archidiacres d'Aunis :

« Sire Pons de Pons ;
Pierre Viger ;
Aimar de Born ;
Pierre Sorin ;
Giraut de Quartiers ;

Guy de Noaillé ;

Hugolin. »

Les indications sont surtout nombreuses, en ce qui concerne les bourgeois de la Rochelle ; à défaut de noms de famille, celui du pays servait à distinguer les individus, qui avaient reçu au baptême, le même saint pour patron. Cet usage permet de constater l'origine d'un certain nombre de Rochelais au XIII[e] siècle. Dans les chartes d'Aufrédi, comme dans celles de Fontevraud, nous retrouvons les noms qui suivent :
« Willames l'*Angleis*, Peres de *Bordeas*, Peres des *Brandes*, Helies dau *Broil*, Girart, Peres et Willames « *de la Chambre*, Villames de *Faye*, Arnaut de *Feissac*, Johans de *Forras*, Nicholes et Phelippes de *Glou-* « *cestre*, Johans de *Jart*, Thomas de *Laygue*, Raimonz de *Loupsaut*, Pasquaut de *Mastaz*, Constantins, « Nicholes, Johans et Willames de *Mauzé*, Willames de *Partenay*, Phelippes dau *Peis*, Poynz de *Pont*, « Théobal de *Richemond*, Peres de *Rofflac*, etc. »

Un assez grand nombre d'individus sont désignés par leur profession ou par un sobriquet : « le *Bossé*, *Estormi*, *Frère Brace*, *Talebot*, *Vender*, Rousseau le *Charpenter*, Bérard le *Cordoaner*, Johans le *Draper*, Gringores le *Peleter*, Hugues le *Taillander*. » ou par leur religion « Beneet le *Jiuef* ».

La commune comprenait plusieurs bourgs ou quartiers, dont les habitants étaient assujettis à divers devoirs et services envers leur seigneur respectif, et parfois, ce dernier transmettait ses droits à des établissements religieux. Dans les chartes latines, il est important de distinguer le *servitium*, service, impôt ou redevance, du servage. Un bourgeois de la Rochelle devait l'un à son suzerain immédiat, sans avoir à souffrir dans sa condition, dans sa liberté individuelle et dans celle de ses descendants.

Outre les personnages cités plus haut, les chartes de l'aumônerie Saint-Berthomé nomment un certain nombre de maires. Elles nous permettent ainsi de confirmer, rectifier et compléter la liste de ces magistrats communaux, imprimée par le P. Arcère. C'est un document authentique pour la formation d'une matricule extraite des éléments fournis par celles de Jean Mérichon, Bruneau, Jaillot, le pasteur Merlin Mervault, et deux autres sans nom d'auteur, dont la plus ancienne est sur parchemin. C'est ainsi que les archives de l'aumônerie Saint-Berthomé nous fournissent Nicolas de Glocestre, maire en 1242 au lieu de Philippe de Faye ; R. de Loupsaut, en 1248, au lieu de Jean Grenel de La Messiere ; Hélie de Ronflac, en 1256, au lieu de Pierre de Ronflac ; Thomas de Laygue, en 1269, au lieu de Matthieu Chaudrier ; Gillebert Vender, en 1271, au lieu de Pierre Aymery ; Pierre de Baillac, en 1287, au lieu de Raymond de La Mothe ; Guillaume Evrat, en 1306, au lieu de Pierre Aymery.

Les maires de la Rochelle avaient le privilége de porter le titre de *sire*, et d'attester l'authenticité des actes, par l'apposition du sceau de la commune « en testimoine de vérité ». Les artisans scellaient les chartes avec des armoiries parlantes, les signes de leur profession, ordinairement accompagnés d'une fleur de lys, comme témoignage de leur nationalité.

Le premier feuillet du cartulaire (1417 à 1516) relié en bois, est orné d'une vignette enluminée et dorée, encadrée dans l'A initiale, représentant l'aumônerie, accompagnée des écussons de France et de la Rochelle et de deux autres blasons : le premier porte *d'azur à 3 besans d'or posés 2 et 1* (armoiries de Guy sieur des Houmeaux, maire en 1497), l'autre aussi *d'azur à 3 grillettes d'or surarmées de gueules au naturel 2 et 1* (armes de Langlois sieur d'Angliers, maire en 1492). L'aumônier vêtu de rouge reçoit à la porte les pauvres et les malades et les introduit dans l'infirmerie où plusieurs indigents sont déjà couchés, tandis que deux femmes ensevelissent les morts.

Louis de Richemond,

Archiviste départemental, Officier d'Académie,
Membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, etc.

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Hospice civil de Saint-Charles de Rochefort.

H. 1. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1725-1758. — Arrêt du conseil d'État qui affecte aux hôpitaux une part des droits sur les vins et eaux-de-vie. — Lettres patentes du roi Louis XV, autorisant l'établissement de l'hôpital par Charles Jouvenon, supérieur de la congrégation des prêtres de la Mission de Rochefort (1733). — Enquête approbative de l'établissement de l'hôpital des pauvres. — Avis favorable du conseiller du Roi Coindrau, et du procureur du Roi. — Copie collationnée (1733). — Consentement des maires et échevins à l'établissement à Rochefort de l'hôpital sollicité par l'abbé Jouvenon (1734). — Déclaration dudit abbé, établissant les ressources de l'hospice à 11 lits. Argent et immeubles : 15,400 livres. Espérances fondées, 10 à 12,000 livres. Approuvé par M. Coindrau (1734). — Certificat du lieutenant général Massias, et du procureur du Roi, attestant qu'à cette époque il n'existait pas d'administration dudit hôpital (1734). — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant l'hôpital des pauvres à accepter, affranchis de tous droits, tous dons et legs faits par testament, donation ou autrement, jusqu'à concurrence de 5,000 livres de revenus (1758).

H. 2. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1737-1787. — Vente du bâtiment principal de l'hospice Saint-Charles, à l'abbé Jouvenon, par les héritiers d'Arnaud d'Arges-Lalande et de Marie Desirolle, son épouse (1737). — Testament de Jeanne Legal, veuve de Jean Massé, marin, léguant à l'hôpital ses meubles (1740). — Testament de Léon Foucher, bourgeois à Rochefort, léguant à l'hospice Saint-Charles la somme de 200 livres (1747). — Amortissement par l'hôpital d'une rente de 6 livres par le payement de 120 livres à M. Michel Marin, chirurgien de la marine (1749). — Testament de Marie-Anne Coulon, veuve du sieur Durand, charpentier de navires, par lequel elle laisse à l'hôpital des pauvres le tiers de ses biens, après avoir satisfait à des legs particuliers (1749). — Testament de Louis Bernard, menuisier, en faveur de François Berthon, son beau-fils, à la condition qu'à la mort de celui-ci la valeur du tiers de la maison occupée par le testateur, située rue Saint-Louis, sera remise et donnée en argent aux pauvres de la ville (1751). — Acte de donation entre vifs par demoiselle Françoise Lemoyne-Vaumignon à l'hôpital, pour entrer en possession après sa mort, et suivant certaines conditions stipulées, de quatre maisons de la valeur totale de 18,000 livres (1751). — Formalités pour accepter cette donation (1752). — Testament d'Élisabeth Castis, du tiers-ordre de Saint-Dominique, léguant à l'hôpital Saint-Charles, après la mort de sa sœur, deux rentes, ensemble de 60 livres au capital de 1,200 livres (1764). — Annonce d'un legs de 3,000 livres par le sieur Largouet, sergent des troupes de la marine, mort à Cayenne (1764). — Testament de demoiselle Marie Fradet en faveur de l'hospice Saint-Charles (1765). — Copie du

testament du sieur Saint-Jean, chirurgien de la marine, léguant à l'hospice une rente de 150 livres, pouvant être rachetée, moyennant 3,000 livres, à la condition de faire dire une messe à perpétuité (1773). — Partage de succession entre les familles de Viart et Nicolas de Voutron, officiers de la marine royale à Rochefort, dans lequel est mentionnée une rente de 1,500 livres en faveur de l'hospice Saint-Charles (1773). — Transport de 150 livres de rente constituée au capital de 3,000 livres par les héritiers Gaborie, par Pierre Rivière, maître cordonnier, au profit de l'hôpital Saint-Charles (1778). — Vente à l'hôpital, par Jean-François Pain, chirurgien de la marine et par dame Marie-Jeanne Chenut, son épouse, de la borderie de la Vacherie, pour le prix de 1,372 livres (1785). — Constitutions en faveur de l'hôpital Saint-Charles par Marie-Jeanne Guérin, femme Bertrand Wéfraud-Candale : 1° une rente hypothécaire à 80 livres; 2° une autre rente de 116 livres; 3° une rente foncière de 88 livres 17 sous 6 deniers; 4° une rente de 100 livres, ensemble 385 livres 9 deniers moyennant la somme de 7,700 livres, argent comptant (1786). — Extrait d'un contrat de vente faite par Claude-Joseph Renard, à Pierre Ablin, de deux petites maisons, situées grande rue du faubourg, à la charge par l'acquéreur de payer à l'hospice Saint-Charles une rente de 26 livres 13 sous 4 deniers (1786). — Pièces relatives à la poursuite en payement contre M. Bégon, intendant de la marine au Havre, et ses héritiers, d'une somme de 6,013 livres 19 sous, qu'il s'était obligé, conjointement avec madame Bégon, son épouse, à payer d'année en année, à 5 termes, du 15 mars 1742, par payement de 1,208 livres 15 sous 9 deniers, somme qu'il devait à la dame Jeanne Perroquin et que celle-ci a léguée à l'hospice, par testament du 20 mai 1734 (1750). — Testament de Marianne-Félicité Goiron, épouse Dudoyet, léguant à l'hospice Saint-Charles 3,000 livres, et transaction de l'administration avec les héritiers réduisant, par insuffisance de biens disponibles, cette libéralité à 1,000 livres payables en quatre années et par quart (1785).

H 3. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1404-1699. — Copie de lettre par laquelle appert que M. de Chercongné doit à Saint-Gilles, chaque an, 20 livres tournois de rente, à cause de Guillaume Autrain de la Croix, frère de l'église Saint-Gilles, et fils dudit sieur de Chercongné. — Donation par M. de Chercongné à frère Guillaume Autrain, et ensuite à l'église Saint-Gilles, de la somme de 20 livres d'annuelle et perpétuelle rente sur le bien de Chercongné. — Baillettes: du moulin de Boissis, au sieur Gouffé, par le prieur du chapitre Saint-Gilles à Surgères (1404) ; — du moulin de Ponts, par le prieur du chapitre de Saint-Gilles à Surgères (1420). — Arrentement des moulins de Curé et des terres en dépendant, par le prieur de Saint-Gilles, à André Grenon et Maurice Arnaud, pour 4 septiers de froment (1434). — Baillettes par le prieur de l'église collégiale de Saint-Pierre de Surgères : à Jean Négrier, d'Oleron, à qui il octroie à perpétuité deux marais salants contigus, dans l'île d'Oleron, moyennant un tiers du produit du sel (1437) ; — d'une rente foncière de 10 boisseaux de froment autrefois dus par Jean Joubert à la ci-devant seigneurie des Bugaudières, pour des héritages situés commune de Muron (le dernier propriétaire des Bugaudières était M. de Chavagnac, émigré) (1449). — Arrentement consenti par Jean Renouard, sieur des Bugaudières, aux nommés Méronneau Vincent, son fils, et Tareau, son gendre, moyennant 24 boisseaux de froment et autres redevances (1450). — Copie d'une baillette faite par le prieur du chapitre de Saint-Gilles de Surgères à Thibaud-Lemoyne, dont une pièce de terre, moyennant 5 boisseaux de froment (1472). — Baillette du moulin de Cornet, appartenant aux Minimes de Surgères, moyennant la rente de 25 boisseaux de froment et 25 boisseaux d'orge dus par Guillaume Bernardin (1478). — Constitution d'une rente de 50 livres sur les marais salants de Saint-Just et d'Iliers, par le chapitre de Saint-Gilles à Jacques Ayraud (1566). — Bail de délaissement fait par le curé de Saint-Pierre d'Oleron, les chanoines et les habitants de la paroisse de Saint-André de Dolus (île d'Oleron), au sieur Minaud de ladite paroisse, des marais salants pour la moitié du sel produit (1599). — Bail et transfert de marais salants en Notre-Dame du Château d'Oleron faits par le curé de ladite paroisse au sieur Alain Parenteau pour la moitié du sel produit (1603). — Baillettes à Manceau par madame de Voutron (1617); — des moulins de Ciré par les Minimes de Surgères, moyennant 35 boisseaux de froment avec transaction, à Thomas Juneau (1626). — Arrentement du moulin de Graceau à Saint-Marc par Jean David, meunier, à Simon Bouffard, pour 48 boisseaux de méture, outre la rente seigneuriale de 4 boisseaux de froment et 1 chapon (1632). — Nouveau bail entre les religieux minimes de Saint-Gilles et Jean-Pierre Colin père et fils, d'une pièce de terre la Fradone, à Surgères, pour 5 boisseaux de froment, 5 d'avoine et 2 chapons, avec renouvellement en faveur des enfants Colin (1640). — Arrentement de fonds dans la seigneurie des Bugaudières, à la Tenaille et au fief, par Paul Daniau, de Marennes à Isaac David, pour 8 livres de rente (1648). — Licitation de la métairie de Voutron, demeurée à Marcelin Guilland, moyennant une rente seconde de 4 boisseaux de froment dus à la fabrique d'Angoulême (1654). — Arnaud Ancou-

turier, marchand à Mouzon, reconnaît devoir et s'oblige à continuer à payer une rente secondaire annuelle et perpétuelle, à Léonard Tardieu, notaire à Chabanais (1665). — Arrentement du moulin banal d'Yves, avec trois journaux de pré, par le prieur d'Yves à Anne Boussaud, veuve Bouchaud, pour 150 livres (1668). — Fonds arrentés par le curé de la fabrique de la paroisse de Forges, à Claude Rousseau, moyennant 10 sous de rente (1671). — Signification par Rougier, sergent huissier de la principauté de Chabanais, à Bertrand Martin et autres d'un commandement d'avoir à payer à la communauté des filles de la Croix, audit Chabanais, la rente annuelle de 50 sous due par eux (1636). — Arrentements : de fonds de la paroisse de Forges, fait par le curé, la fabrique et les habitants à Charles Garnier dudit lieu, moyennant 16 sous de rente (1671) ; — à Pierre Simon, de Marennes, d'une maison audit lieu appartenant au collége de Saintes, pour la rente de 46 livres 10 sous (1675) ; — des terres de la seigneurie des Bugaudières, à Élisabeth Robert et Jacques Robert, son frère, par le sieur Pierre Morin, pour 140 livres (1676). — Translation et transmission d'une rente volante seconde de 12 livres au capital de 240 livres, entre MM. Nicolas de Voutron, Malherbe et sa femme, à Aigrefeuille, formant titre de rente affectée à l'hospice de Rochefort, en vertu des lois de restitution, délaissement de transport de certains domaines sis en la châtellenie de Ciré, par Pierre Caillaud, marchand, au sieur René Desjardins (1683). — Remise aux fabriciens de Tonnay-Charente, de l'emplacement et des matériaux provenant de la démolition du temple de ceux de la religion réformée de Tonnay-Charente et des titres des rentes, dues au consistoire de cette ville (1685). — Inventaire des meubles et effets mobiliers de feu Louis Aucouturier, de la paroisse de Mouzon, en présence de ses parents et dans l'intérêt de ses enfants mineurs (1689). — Testament de dame Suzanne Tardieu, paroisse de Mouzon, en faveur du curé de Mouzon, de Pierre Tardieu, Delage-Bonneau, son neveu et filleul, et de la communauté des filles de la Croix à Chabanais (1690). — Cession par Étienne Tardieu à Delage-Bonneau, à vénérable Mathieu de Laubardy, curé de Mouzon, du tiers d'une rente annuelle de 25 livres, due par Jean Aucouturier, laboureur audit Mouzon (1690). — Cession de constitution faite par Martial Pressignon, clerc du village de Mouzon, à Mathieu de Laubardy, curé dudit Mouzon, d'une rente annuelle de 24 sous (1693). — Constitution par Suzanne Rondeau, veuve de Pressignon, paroisse de Mouzon, d'une rente de 15 sous, en faveur du vénérable curé de Laubardy (1693). — Requête du sieur Gauthier à Tonnay-Charente, tendant à être déchargé de la garnison et des taxes indûment imposées par le receveur des tailles de Saint-Jean-d'Angély, n'étant pas fabricien de la paroisse (1693). — Constitution d'une rente seconde et foncière de 15 sous, par Quentin de la Béthoulle en faveur du curé de Laubardy, rente reversible sur la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1693). — Contrats de rente de 33 livres par Pierre Martin et sa femme, de Mauzé, en faveur du vénérable Mathieu de Laubardy, curé de Mouzon, et d'une autre rente de 17 sous par les mêmes en faveur du même (1693). — Constitution d'une rente de 12 sous par Suzanne Rondeau, veuve de Bernard de Pressignon, en faveur de Laubardy, curé de Mouzon (1694). — Arrentement fait par Guillaume Dangeac pour 24 livres 10 sous à Pierre Martin, farinier (1694). — Cession et transport d'une rente seconde et volante, annuelle et perpétuelle de 20 livres par Jeanne Gaillard, veuve de Martial Leproux, à dame Marie Delimaigne, veuve de Léonard de La Rapidge, notaire à Chabanais (1696). — Transaction entre demoiselle Moller et les fabriciens de l'église de Tonnay-Charente (1697). — Legs d'une rente de 30 livres à la fabrique de Saint-Clément et 10 livres à la cure dudit lieu pour fondations pieuses par Antoine Rolland, curé de ladite fabrique, et ses successeurs (1699). — Constitution d'une rente de 20 livres par le sieur Étienne Foucaud, Marie Rambaud, et le sieur Fenicaud, à Thairé en Aunis (1699).

H. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1700-1715. — Donation de 3,000 livres au monastère des dames de Sainte-Claire, à Saintes, par demoiselle Angélique-Catherine Guillotin, née de parents de la R. P. R. (1700). — Arrentement d'Étienne à Bédamy d'une maison rue Saint-Jacques, moyennant 1 livre 8 sous par an (1702). — Constitutions : d'une rente en argent, au capital de 8,000 livres, pour la somme de 400 livres due par Jean Millou, à Rochefort, à Guillaume Dangeac (1704) ; — d'une rente de 80 livres par Pierre Viaud et autres, au profit de Pierre Guénéreau, prêtre à Rochefort (1705). — Acte de cession par dame Marie Delimaigne, veuve de Léonard de La Rapidge, notaire à Chabanais, au sieur Gerguigne, d'une rente seconde annuelle volante de 20 livres (1706). — Testament de M. et madame Dangeac, laissant à l'hôpital de Tonnay-Charente une rente de 25 livres et deux couples de chapons (1708). — Acte de main levée de saisie féodale donnée à dame Anne-Henriette Martel, veuve de messire Jacques Gaillard Vincent, seigneur de Saint-Marc, après avoir satisfait aux formalités exigées par le procureur fiscal du prieuré, couvent et hôpital dudit Saint-Gilles de Surgères, et moyennant l'engagement de payer d'une part 100 boisseaux de blé d'autre part 6 boisseaux de froment, 40 sols et 6 chapons

par an (1708). — Assignation à Quentin, de la Béthoulle, filassier, à Martial de Pressignon et à François Codebœuf, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, à Chabanais, de comparaître à huitaine devant le juge sénéchal de la principauté, pour se voir condamner à reconnaître devoir à ladite communauté une rente seconde de 15 sols (1708). — Constitution d'une rente de 15 sols par Quentin, de la Béthoulle, en faveur de Mathieu de Laubardy (1708). — Supplique de la communauté des filles de la Croix, de Chabanais, à M. le sénéchal de la principauté, pour faire comparaître en sa présence les Aucouturier de la paroisse de Mouzon et se voir condamner à servir à la dite communauté une rente annuelle seconde de 16 livres 13 sols 4 deniers. Un des Aucouturier reconnaît devoir sa rente et s'engage à payer sa part (1708). — Signification par le sergent huissier royal de la principauté de Chabanais à Pierre Martin, paroisse de Mouzon, de payer aux filles de la Croix une rente de 50 sols (1708). — Condamnation à payer à la communauté des filles de la Croix 50 sols de rente, 20 livres 10 sols d'arrérage et 3 livres 18 sols de dépens, prononcée contre Pierre Martin et autres (1709). — Jugement du sénéchal de Chabanais qui déclare exécutoire la cession faite par le curé Laubardy à la communauté des filles de la Croix, en exécution de laquelle Jean Aucouturier doit à ladite communauté une rente seconde annuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers (1709). — Contrat de rente des héritiers Aucouturier, de Mouzon, à Jean Aucouturier, l'un d'eux, de leurs biens-fonds de succession, avec obligation de reconnaître les rentes précédemment constituées en faveur de Mathieu de Laubardy et d'Arnaud de Brillenoux (1709). — Jugement du sénéchal de Chabanais qui condamne Martial de Pressignon à reconnaître et payer à la communauté des filles de la Croix une rente de 24 sols (1709). — Procès-verbal de saisie, par le sergent huissier, des meubles de dame Marie Pertus, veuve de Tardieu sieur Delage Bonneau, à la requête de la communauté des filles de la Croix (1712). — Ventes : par Françoise Taveneau, veuve Masson, d'une maison et dépendances situées dans le faubourg de Rochefort, à Jean Lusseau, moyennant une rente seconde de 2 livres 10 sols, à la fabrique de Notre-Dame (1713) ; — par la famille de la Béthoulle, à Louis Aucouturier, de propriétés foncières grevées de rentes au profit de la communauté des filles de la Croix à Chabanais (1713). — Arrentement en la commune de Forges, par le curé et la fabrique dudit lieu, à Jean Rousseau, moyennant une rente de 3 livres 15 sols à la fabrique (1715). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix de faire payer par Martial de Pressignon, une rente et arrérages de 12 sols (1715) — Actes de comparution des sieurs Martial de Pressignon et Martin Ferrant devant le juge sénéchal, à la requête de la communauté des filles de la Croix, à Chabanais ; — commandement qui rend exécutoire le jugement du 19 décembre 1709, qui condamne M. de Pressignon à payer à la communauté des filles de la Croix une rente de 24 sols et les arrérages (1715).

H. 5 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1715-1747. — Avertissement à Jean Plumeau, portant que son différend avec la supérieure des filles de la Croix sera porté à la prochaine audience, et sommation de s'y présenter (1725). — Donation entre vifs par Jean Guénéreau, ancien curé de Rochefort, à François Lesourd de la Clémencière, conseiller du Roi, d'une rente hypothécaire de 80 livres (1715). — Testament de Pierre Viaud, par lequel ses héritiers doivent payer à Pierre Guénéreau, curé de Rochefort, une rente annuelle de 80 livres (1717). — Arrentement de fonds en la paroisse de Forges par le curé de la fabrique, à Louis Rousseau, pour une rente de 16 livres 15 sols (1717). — Ventes : d'une maison et jardin à Mouzon, par dame Marie Pertus, veuve d'Étienne Tardieu sieur Delage-Bonneau, à Vigneron, pour une rente reversible sur la communauté des filles de la Croix ; — à Jean Boissonnot, sacristain à Mouzon, à condition de payer à la communauté des filles de la Croix une rente seconde perpétuelle de 12 livres (1718). — Contestation par messire Jean le Moussiaud, de la paroisse de Saint-Just de Marennes, aux dames religieuses de la communauté de Sainte-Claire, à Saintes, d'une rente annuelle et perpétuelle de 145 livres (1719). — Cession par dame Jeanne Raynaud, veuve de Jean Gerguigne sieur des Essarts, chirurgien, à la communauté des filles de la Croix, d'une rente annuelle et seconde de 20 livres (1720). — Arrentement d'une pièce de terre, en la paroisse de Forges, par le curé de la fabrique, au sieur Pierre Cartau, pour 10 sols de rente et à Marianne de Laissart pour une rente de 10 livres 6 sols (1721). — Vente de deux rentes de 4 et de 12 livres en faveur de l'hôpital des pauvres de Charente, par le sieur Roux, marchand (1724). — Reconnaissance d'une rente par Jean Roux, marchand à Charente, en faveur de Charles de Bonnegens, avocat, économe des pauvres honteux de Charente (1725). — Transaction entre le sieur Guéraudeau, marchand à Rochefort, et sa femme, d'une part, et M. Pillard, capitaine d'artillerie, d'autre part, au sujet d'une somme de 4,000 livres due par les premiers, par suite de la cession d'une maison rue Martrou pour 4,000 livres d'argent (1725). — Rente de 6 livres au capital de 120 livres, constituée par Martial Vigneron, paroisse de Mouzon en Chabanais, en faveur de dame Henriette

Béchade, et Catherine Portat, supérieure des filles de la Croix (1727). — Arrentement d'une maison et dépendances situées à Tonnay-Charente par Charles de Bonnegens, moyennant une rente annuelle seconde et perpétuelle de 27 livres, qui sera payée par Jean Carpenet, tonnelier (1727). — Ventes : par M. Philippe Pillard, capitaine d'artillerie, à Françoise Lemoyne-Vaumignon, marchande à Rochefort, d'une maison située rue Martrou, pour la somme de 3,450 livres (1730) ; — par dame Désirotte, veuve du sieur Jérôme Dangeac, à messire Jérémie de Meschin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, d'une grande maison pour 2,800 livres comptant et 150 livres de rente foncière au denier 20 (1731). — Commandement et signification de jugement par Jean Michaud, huissier royal à Chabanais, aux sieurs Bertrand Martin et autres, de payer aux dames Henriette Béchade et Catherine Portat, supérieures des filles de la Croix, 20 livres 16 sols ensemble, 3 livres 10 sols, de condamnation, pour arrérages de 5 années, plus 31 sols de rente (1733). — Sommation faite à Louis Aucouturier, par la supérieure des filles de la Croix, héritière du curé de Laubardy, de payer une rente annuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers, et, dans huitaine, 5 années d'arrérages de ladite rente (1733). — Transaction entre les demoiselles Pasquier, à Charente, et les administrateurs des pauvres, portant cession à ces derniers d'une maison en rachat d'une rente de 20 livres (1734). — Baillette de Louis-François de Cacqueray de Valménier, sieur des Bugaudières, à René Lecamus, farinier à Saint-Pierre de Surgères, d'un moulin et dépendances, moyennant 7 livres de rente et des redevances en nature (1735). — Quittance d'amortissement de rentes par Charles Jouvenon, supérieur des prêtres de la congrégation de la Mission (1736). — Cession de Bertrand Martin, laboureur, à Codebœuf, maçon, d'une pièce de terre, moyennant 30 sols de rente payables à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1736). — Transfert d'une rente de 27 livres de Pierre-Isaac Charlot, de Tonnay-Charente à Pierre Braud (1736). — Reconnaissance par MM. de La Combarie, d'une rente seconde de 6 livres à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais (1737). — Reconnaissance de Michel Vigneron-Galochet, de la paroisse de Mouzon, d'une somme de 7 livres 7 sols, représentant trois rentes secondes en faveur de la communauté des filles de la Croix (1737). — Assignation à Michel Aucouturier, fils et héritier de Jean Aucouturier, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, de comparaître par devant le sénéchal de la communauté (1737). — Jugement qui condamne madame de Valménière à payer à madame Marie-Thérèze Cordier, la somme de 17,000 livres, montant d'une lettre de change protestée faute de payement (1738). — Sommation par le sieur Rougier, sergent, à Michel Vigneron-Galochet, de payer à la supérieure des filles de la Croix deux rentes secondes, ensemble 7 livres 7 sols dus par contrat du 20 mai 1727 (1738). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal pour lui permettre de faire comparaître devant lui Pierre Leproux, pour se voir condamner à payer une année échue d'une rente seconde de 20 livres (1739). — Baillettes de marais par Suzanne Carthaud, veuve de Nathanaël Demazioude, à la Rochelle, à Martin Braud, marchand boucher (1739). — Procès-verbal de l'état des lieux d'une maison située à Charente, arrentée à Antoine Poupard par la fabrique de l'église paroissiale (1739). — Supplique de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal, pour lui permettre de faire comparaître devant lui, Pierre Leproux, pour se voir condamner à payer deux années d'arrérages d'une rente de 20 livres (1740). — Jugement qui condamne par défaut le sieur Nicou à payer à Pierre Guénéreau, curé de Notre-Dame de Rochefort une rente de 80 livres (1741). — Commandement par le sieur Rougier, sergent, au sieur Jean Boissonnot, de payer à la communauté des filles de la Croix, en vertu de deux actes constitutifs du 23 septembre 1718, deux rentes secondes et foncières de 7 et de 4 livres, ou de comparaître devant le sénéchal (1742). — Signification à Louis Aucouturier, à la requête de la supérieure des filles de la Croix, d'un jugement en date du 14 mars 1709, qui le condamne à payer à ladite communauté une rente seconde et foncière de 16 livres 13 sols 4 deniers (1742). — Le sieur Desbordes, procureur, déclare au sieur Duval, procureur pour la communauté des filles de la Croix, que lui Desbordes a charge d'occuper pour Louis Aucouturier partie adverse (1742). — Protestation de Louis Aucouturier contre la demande de la supérieure des filles de la Croix, en reconnaissance d'une rente seconde et foncière (1742). — Sommation de la supérieure à Louis Aucouturier de se faire représenter à l'audience du sénéchal, sous peine de condamnation par défaut (1742). — Constitution d'une rente hypothécaire et perpétuelle de 80 livres en faveur du sieur Guénéreau, curé de Rochefort, par les sieurs Viaud, en payement d'une somme de 1,600 livres qu'ils devaient (1742). — Déclaration des sieurs et femme Nicou et autres demeurant à Thairé et à Rochefort, portant reconnaissance envers Pierre Guénéreau, curé, d'une rente de 80 livres (1742). — Réfutation par la supérieure des filles de la Croix des motifs de prescription présentés par le sieur Louis Aucouturier pour se dispenser de payer la rente adjugée par le jugement de 1709, par la raison que les biens d'église ne sont prescrits qu'après un laps de 40 ans (1742). — Sommation de la supérieure des filles de la Croix au sieur Louis Aucouturier de produire dans le

temps prescrit les pièces au procès pendant (1742). — Demande de la supérieure des filles de la Croix au sénéchal de la principauté de passer outre aux moyens de défense présentés contre sa demande en reconnaissance d'une rente seconde par Louis Aucouturier (1742). — Autorisation du sénéchal à la supérieure des filles de la Croix de réclamer de tous les officiers publics expéditions de tous actes qui pourraient aider à prouver ses titres à une rente due par Louis Aucouturier (1742). — Reconnaissance par le sieur Boissonnot d'une redevance à la communauté des filles de la Croix de deux rentes secondes de 7 livres et 4 sols par suite de succession (1742). — Preuve de non-prescription d'une rente due à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par Louis Aucouturier, de Mouzon (1742). — Mémoire de ce qui est dû à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par les fils Boissonnot pour arrérages de rentes et frais de signification (1742). — Jugement qui condamne Louis Aucouturier, laboureur à Mouzon, à payer à la supérieure de la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, la somme de 16 livres 13 sols 4 deniers, pour chacune des cinq dernières années, pour les deux tiers d'une rente annuelle seconde due à la communauté par la famille Aucouturier (1743). — Arrentement par Jean-François Dières, curé de Fouras, à Laurent Guillauteau, membre de la fabrique dudit lieu, et à Laurent Fillau, de différents morceaux de terre, moyennant une rente annuelle de 3 livres (1743). — Règlement d'arrérages de rentes dûes à la communauté des filles de la Croix, à Chabanais, par la famille Aucouturier à Mouzon (1743). — Reconnaissance par Jean Michaud, en faveur du sieur de Sabaussas, paroisse de Lusignan, à la communauté des filles de la Croix, d'une rente seconde et annuelle perpétuelle de 10 livres pour la fondation d'une mission pendant 20 ans, conformément à un règlement contradictoire du 3 mars 1718, et une autre rente de 8 livres (1744). — Transactions : entre les héritiers de feu Pierre Richard, au moyen de la mise aux enchères des biens-fonds situés à Charente, à Saint-Clément et à Lussant, pour le partage du produit de 7,000 livres entre les cohéritiers (1747); — entre Jean-Louis Sarteau et Moreau, à Cognac, d'une part et Jean-Philippe Pillard, ancien capitaine d'artillerie, au sujet d'une somme de 3,600 livres due à la veuve Girandeau (1747).

H. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1748-1768. — Constitution d'une rente de 120 livres au capital de 2,400 livres consentie par Barthélemy Augey et sa femme, en faveur du révérend père Antoine Aubarbier, gardien du couvent des Cordeliers, le 6 décembre 1748. — Partage des biens immeubles dépendant des successions de François Lesourd de La Clémencière, conseiller du Roi, à Angers, et de dame Marie Chaillaux, son épouse (1750). — Assignation à la requête de dame Antoinette Lesourd de La Clémencière, aux enfants de François Mathurin Boinot, de comparaître par devant le lieutenant général au siége de Rochefort pour voir déclarer exécutoire le jugement qui les condamne à lui payer 320 livres pour quatre années d'arrérages d'une rente de 80 livres (1750). — Renouvellement par dame Marguerite Nicau, veuve de Jean Senet, de la reconnaissance d'une rente de 80 livres payable à Marie-Françoise Lesourd de La Clémencière, veuve de messire Jean Drouët (1750). — Acte de constitution d'une rente de 80 livres par demoiselle Françoise Lesourd de La Clémencière, représentée par René Orceau, procureur, en faveur de dame Suzanne Fradin, veuve de François Varage, moyennant le payement comptant d'une somme de 1,600 livres (1750). — Reconnaissance par Jean et Catherine Boinot, mineurs légalement émancipés, d'une rente de 26 livres 13 sols 4 deniers au profit de Pierre de Guénéreau pour leur part de la rente de 80 livres due par leurs ascendants (1750). — Sommations par le sergent Daguindeau à Martial Vigneron, de payer à la supérieure des Filles de la Croix, une rente seconde de 7 livres 7 sols, consentie le 7 juin 1737 (1750); — à Jean Boissonnot, de payer à la supérieure des Filles de la Croix les rentes et arrérages dus jusqu'au 23 septembre 1750 (1750). — Reconnaissance et signification d'actes pour le même objet avec cession et transport de David Tayau, notaire à Rochefort, à Jeanne Fradin, veuve Varage, d'une rente constituée de 100 livres (1750). — Arrentements : par Charles de Bonnegens, à Marie-Anne La Roche, veuve de Jean Griffon, moyennant 80 livres de rente, seconde et foncière (1750); — par Auguste Billon et sa femme, de la Rochelle, à Louis Goujaud et à sa femme, de Puydrouard, paroisse de Forges, de 4 journaux de terre dans ladite paroisse, sujets envers la seigneurie de Forges du septain des fruits pour droits de terrage et de 20 livres des fruits envers le curé, et, en outre, d'une rente perpétuelle seconde de 4 livres (1751). — Signification à Louis Aucouturier, de la part de la supérieure des Filles de la Croix, de la sentence du 4 mars 1743, qui le condamne à lui payer la somme de 33 livres 6 sols 8 deniers (1752). — Citation par devant le sénéchal de la principauté de Chabanais, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à Léon de Bonnefond, époux de la veuve Aucouturier, de payer une rente seconde de 13 livres 16 sols 4 deniers (1753). — Arrêt du conseil d'État rendu à Versailles, à la requête du sieur Nicolas Godde, fermier des domaines et droits, de la généralité à la Rochelle, condamnant les gens de main morte à payer les droits sur les

acquisitions qu'ils ont faites et non déclarées, et faisant connaître les possessions foncières de l'hôpital à cette époque (1753). — Lettre de Moraux, de Ballon à M. Orceau, procureur à Rochefort, lui annonçant le prochain payement d'une rente à l'hôpital (1753). — Signification à Louis Aucouturier de la sentence qui le condamne à payer à la communauté des Filles de la Croix la somme de 50 livres d'arrérages de la rente adjugée à ladite communauté par jugement du 4 mars 1753 (1754). — Constitution d'une rente de 120 livres, au capital de 2,400 livres, consentie par Barthélemy Augey et sa femme, en faveur du père Antoine Aubarbier (1754). — Renouvellement par Marie Chauvin, veuve Braud, de Tonnay-Charente, de l'engagement de payer à M. de Bonnegens une rente de 27 livres (1752). — Cession par Jean et Isaac Aucouturier, à Jean Michaut et Jean Aucouturier, de Mouzon, de tous leurs droits de succession mobilière ou immobilière pour les sommes de 160, 180 livres et 20 louis (1756). — Jugements qui condamnent François et Léonard Aucouturier à payer à la communauté des Filles de la Croix une rente de 13 livres 13 sols 4 deniers (1757 et 1758). — Saisie du mobilier de Léonard Aucouturier, en exécution des jugements ci-dessus (1758). — Quittance du sieur Orceau, aux sieur et femme Nicou, de 418 livres pour partie de rente et arrérages de 2 années de rente annuelle de 80 livres (1758). — Vente de Léonard, François et Pierre Aucouturier, à Jean Michaud, de propriétés foncières (1758). — Reconnaissances par André de la Mazerolle, et François Aucouturier, de la redevance, à la communauté des Filles de la Croix, d'une rente seconde et foncière de 16 livres, 13 sous 4 deniers (1758). — Marguerite-Renée Nicou, veuve de Jean Moinet, reste chargée de servir une rente de 80 livres (1759). — Quittance de Marguerite Nicou de ladite rente (1759). — Sommations : à la requête de René Orceau, à Marguerite Nicou, de payer aux requérants sa part d'une rente de 80 livres (1760) ; à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à François Aucouturier, de lui payer une rente annuelle et foncière de 33 livres, 6 sols 8 deniers (1760). — Cession de fonds à la charge d'une rente seconde et foncière de 15 livres par Jean Moreau, de Rochefort, à Jean Dulac (1761). — Commandement par François Béchaineil, sergent à Chabanais, à Jean Boissonnot, de payer à dame Coprée, supérieure des Filles de la Croix, les rentes de 7 livres, de 4 livres, et de 50 sols dues par lui (1762). — Signification du jugement rendu le 14 mars 1709, à Jean Michaud et Jean Aucouturier, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, et réclamation du payement d'une rente annuelle et foncière de 13 livres, 7 sols, 4 deniers (1763). — Le sieur Duval, procureur prévient qu'il occupera pour Jean Michaud contre la communauté des Filles de la Croix (1763). — Signification à Jean-Michaud, à la requête de la supérieure, d'un jugement qui le condamne, comme héritier des Aucouturier, à lui payer la rente de 16 livres 13 sols 4 deniers (1764). — La supérieure des Filles de la Croix contre Jean Michaud et subsidiairement contre Louis et François Aucouturier, appelés en garantie d'une rente annuelle foncière (1764). — Acceptation faite par René Drahonnet, de Rochefort, de François Couts pour 220 livres de rente sur une maison rue du faubourg (1764). — Sommation au sieur Duval de se présenter à la prochaine audience du juge sénéchal (1764). — Récusation par la supérieure des Filles de la Croix du représentant des sieurs Michaud, Léonard et François Aucouturier (1764). — Jugement qui condamne Jean Michaud, laboureur à Mouzon, à payer à la communauté des Filles de la Croix, à Chabanais, une rente foncière et annuelle de 16 livres, 13 sols, 4 deniers (1764). — Constitution d'une rente annuelle de 20 livres par dame Françoise Bollon, veuve de Pierre Moreau, moyennant la somme de 400 livres comptée par l'administration de l'hospice (1764). — Signification à Michaud, à la requête de la supérieure de la communauté des Filles de la Croix, d'un jugement qui le condamne à payer les arrérages d'une rente foncière (1764). — Reconnaissances successives d'un legs de 30,000 livres fait par testament olographe de dame Élisabeth Lescoffier, veuve Lenormand de Mézy (1764). — Sommation par le sergent Daguindeau au sieur Vigneron, de payer, à la communauté des Filles de la Croix 22 livres 1 sol de rente échue (1766). — Constitution d'une rente de 400 livres par le sieur Vaudé, en faveur de messire Henri de La Rigandière, capitaine général à Marennes, en payement d'une somme de 8,000 livres prêtée (1766). — Acte par lequel dame Suzanne Desoliure, veuve de Jean Michaud, sieur de Saboussas, et son frère, cédant à rente viagère, au profit des donateurs, au sieur Delagrange, un corps de domaine moyennant 660 livres de rente viagère et une rente perpétuelle et foncière au capital de 360 livres à la communauté des Filles de la Croix (1768). — Confirmation par dame H.-E. Chadeau de La Clochetterie, épouse de Guillaume de Bustirot, capitaine de vaisseau, d'une rente annuelle et perpétuelle de 300 livres (1768).

H. 7. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1770-1790. — Acte de défaut de comparution de André Dupont, sieur de Pont-Fauché et sa femme, à l'assignation qui leur était donnée par la supérieure de la communauté des Filles de la Croix (1770). — Acceptation par Charles Deshubardières de l'obligation de payer aux dames religieuses des Filles de la Croix, une rente de 2 livres, 10 sols précédemment servie par Léonard Banq, maçon

(1770). — Constitution d'une rente de 200 livres au capital de 4,000 livres au profit d'Hippolyte Bidé de Maurville, chef d'escadre, et sa femme, par Claude Hugon et Charles, seigneur de Givry (1770). — Obligation de 1670 livres dues par Pierre Roux au chevalier Dunezat, enseigne de vaisseau à Rochefort (1771). — Reconnaissance par les frères Lepraux d'une rente seconde et volante de 20 livres au prieur de la communauté des Filles de la Croix (1772). — Arrentement de 3 livres par an, par Jean Michaud et sa belle-sœur à la communauté des Filles de la Croix (1772). — Commandement par Fayolle, huissier, à la requête de dame Chamborand, supérieure des Filles de la Croix, à Jean Boissonnot, de payer les arrérages de 5 années de 7 livres et de 4 livres (1773). — Requête de la supérieure des Filles de la Croix, au sénéchal, et signification du jugement qui condamne Jean Michaud, à payer la rente de 16 livres, 13 sols 4 deniers, due par son père (1773). — Contrat de rente de 120 livres par Jacques Louis Guinot de Saulignac, en faveur de dame G. de Saulignac, sa tante, religieuse à Notre-Dame à Saintes. — Acte par lequel Jean Michaud, son fils et sa femme, reconnaissent devoir à la communauté des Filles de la Croix une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres pour fondation de 20 en 20 ans, et une rente de 5 livres aussi annuelle et perpétuelle (1774). — Assignation donnée par Redon, huissier, à Jean Delagrange, de comparaître devant le sénéchal de Chabanais, pour se voir condamner à payer deux années d'arrérages d'une rente de 18 livres due à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Lettre de M. Delagrange, curé de Saint-Quentin, qui envoie à M. Seuses 36 livres pour deux années de rentes secondes dues à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Signification de défaut donnée à Vouzelaud, procureur des Filles de la Croix, pour non comparution devant le sénéchal (1774). — Jugement qui condamne Jean Delagrange à payer la troisième année d'une rente de 18 livres due à la communauté des Filles de la Croix (1774). — Arrentement par messire de Fay, seigneur de Vaudé, à Jean-Baptiste Ferrié, boulanger, d'une grange et dépendances, moyennant une rente foncière de 30 livres (1775). — Supplique de dame Chamborand, au sénéchal, pour lui permettre d'appeler devant lui les héritiers de Vigneron, et les condamner à payer une rente de 7 livres, 7 sols consentie par leur père (1775). — Action de dame Chamborand contre François Vigneron, héritier de son père (1775). — Reconnaissance de la rente de 7 livres 7 sols due par les héritiers Vigneron à la communauté des Filles de la Croix (1775). — Rachat et transmission par messire François Mousier, à Charles Deshubardières, d'une rente de 16 livres 5 sols au capital de 325 livres payable à la communauté des Filles de la Croix (1776). — Reconnaissance par Jean Bouniot et sa femme, en faveur du sieur Rouffe d'une somme de 115 livres (1777). — Vente par le seigneur de Cullant, à messire Harrouard, de plusieurs métairies, moyennant une rente viagère de 10,000 livres et deux rentes foncières et annuelles de 2,900 livres et 500 livres, le tout équivalant à 18,000 livres (1777). — Obligation de 1,500 livres passée devant Burgaud, notaire à Charente, par Pierre Roux, en faveur du chevalier Dunezat, lieutenant des vaisseaux du Roi (1777). — Titre renouvelant le décret du 30 mars 1737, conformément à l'arrêt du parlement de Paris du 20 juin 1609, par lequel le sieur Harrouard doit aux Minimes de Saint-Gilles, de Surgères, trois quintaux de froment, mesure de Rochefort (1777). — Acte de rétrocession de 500 livres assise sur la cabane noble appelée Dufresne par H. de Voutron, enseigne de vaisseau, à Marie Madeleine Belin, veuve de Nicolas Guyon, négociant à la Rochelle (1778). — Règlement en faveur des pauvres de Charente, d'une dette de 20,000 livres par la compagnie des Indes, moyennant un contrat de rente de 800 livres garantie par le Roi, et passible d'une retenue de 1/10, ce qui le réduit à 720 livres (1774). — Assignation par Daguindeau, sergent huissier, à la requête de la supérieure des Filles de la Croix, à Jean Bony, de se présenter devant le sénéchal pour s'entendre condamner à payer cinq années d'arrérages des rentes de 7 et 4 livres échues le 23 septembre 1779 (1780). — Obligation de 1,450 livres par Pierre Imbert en faveur du chevalier Dunezat (1781). — Lettre de Milhaud, notaire, qui déclare ne pas avoir la minute de l'acte de constitution d'une rente d'un capital de 600 livres consentie le 13 novembre 1781, à Palluseau, venant de l'émigré Froger de La Rigaudière. — Rente de 10 livres consentie par dame Louise Béchaineil, veuve Tardieu et ses enfants en faveur de la communauté des Filles de la Croix pour intérêts d'une somme prêtée de 200 livres (1782). — Reconnaissance par les susdits aux susdits d'une rente de 7 livres 10 sols (1782). — Rachat à la supérieure des Filles de la Croix, par la veuve Vouzelaud, d'une rente de 50 livres, au capital de 1,000, livres plus les arrérages (1782). — Lettre de madame de Beauvoir, mère, à M. de Chavagnac, lieutenant des vaisseaux du Roi pour lui adresser une reconnaissance de son fils, de la somme de 75 livres (1782). — Jugement signifié par Chaumont, sergent huissier, qui condamne François Bony à payer à la communauté des Filles de la Croix deux rentes de 7 et de 4 livres (1782). — Assignation audit Bony de comparaître devant le sénéchal pour se voir condamner à payer cinq années d'arrérages de deux rentes de 7 et de 4 livres (1782). — Reconnaissance par Michel de Lacombarie d'une rente de 6 livres en faveur de la communauté des Filles de la Croix (1783). — Commandement et signification par Duval, huis-

sier, du jugement qui condamne le sieur Delagrange à payer une rente seconde, annuelle et foncière à la communauté des Filles de la Croix (1784). — Lettre servant de reconnaissance d'une dette de 137 livres 10 sols de M. de Béjarry à M. de Chavagnac (1784). — Acquisition par Jean-Louis Savigny d'une maison, rue Saint-Hubert, attenant à l'hôpital Saint-Charles, et cession immédiate du marché, à M. Costie, administrateur de l'hôpital, pour le prix de 3,050 livres (1784). — Baillette d'un banc sous les halles de Ciré, consentie par le marquis de Cullant à Pierre Royaux et à Rambaud, moyennant 10 livres (1784). — Adhésion par la supérieure des Filles de la Croix au remplacement par Jean Gerguigne, comme débiteur d'une rente de 15 livres, du sieur Patant de la Mirande (1785). — Substitution de François Gazaux, de Fouras, à Laurent Fillou, pour une rente de 3 livres à payer au curé et à la fabrique de ladite paroisse (1787). — Commandement à Jean Michaud de payer à la communauté des Filles de la Croix tous les arrérages de rentes dus comme héritier d'autre Jean Michaud (1787). — Sommation aux mineurs Charpentier, représentés par Pierre Rameau et Joseph Bourgeois, de payer à l'hospice une rente de 100 livres due par feu Charpentier père (1790).

H. 8. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1780-1790. — Décès à l'hospice : Marie Aimée, servante, native de Viart en Poitou, décédée âgée de 26 ans, le 25 août 1780 ; — Marie Citron, veuve de Pierre Vairiau, charpentier dans le port, native de Rochefort, morte le 13 novembre 1781 ; — Anne-Félicité Goison, femme de Louis Dudoyer, marchande, native de La Rochelle, âgée de 25 ans, morte le 8 juin 1783 ; — Jeanne Terron, née à Rochefort, âgée de 18 ans, morte le 26 septembre 1785 ; — Anne Touché, veuve de François Tellier, âgée de 58 ans, décédée le 5 juillet 1787 ; — Radegonde Abujot, femme de Jean Garnot, âgée de 38 ans, morte le 1er novembre 1789.

H. 9. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1739-1790. — Procès-verbal de nomination de deux administrateurs temporels, conformément aux dispositions des lettres-patentes du Roi du 6 mai 1733 (1739). — Registre des recettes et des dépenses (1764). — Mémoires de fournisseurs (1741). — Mémoire des matériaux fournis et des travaux faits à l'hôpital (1753). — Pièces relatives aux recettes et dépenses pour grands travaux de reconstruction (1751). — Délibérations des administrations successives (1790). — Comptes des administrateurs, comptables (1750). — Mémoires et contre-mémoires des constructions et réparations de l'hôpital par M. Grabeuil, s'élevant à 49,010 livres (1759). — Rapport de l'administration de l'hôpital à l'intendant de La Rochelle, concernant la situation de l'établissement (1750). — État des travaux de reconstruction (1751). — Conflit entre l'administration titulaire de l'hospice et le procureur de la commune. — Refus des administrateurs de cesser leurs fonctions (1790).

H. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741-1790. — Traité entre les administrateurs de l'hôpital et la supérieure générale de la communauté des Filles de la Charité (1741). — Lettre de la sœur Bonnefoi, supérieure, aux administrateurs, annonçant qu'une nouvelle sœur était accordée à l'hôpital (1742).

H. 11. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1741-1790. — Recettes et dépenses de l'hospice : 1° Année 1744. — Recettes 824 livres 18 sols ; — dépenses 773 livres 2 sols. — 2° Année 1760. — Recettes 8,046 livres 16 sols ; — dépenses 7,474 livres 5 sols. — 3° Année 1790. — Recettes 8,155 livres 8 sols ; — dépenses 7,143 livres 12 sols. — Le service de santé, confié à la Marine en 1746, fut dirigé par Cochon-Duvivier, le célèbre praticien.

H. 12. (Registre.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1741-1780. — Inscription des malades reçus à l'hospice : année 1744, 115 admissions ; année 1760, 328 admissions.

H. 13. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1780-1790. — Inscription des malades reçus à l'hospice : année 1790, 496 admissions.

Hospices de La Rochelle.

AUMÔNERIE ET HÔTEL-DIEU SAINT-BARTHÉLEMY.

H. 14. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin ; 1 sceau, cire verte brisé.

1214-1245. — Concession faite par H. du Bourg (*H. de Burgo*) sénéchal du Poitou, pour Jean-Sans-Terre roi d'Angleterre à l'aumônerie fondée à la Rochelle par

Alexandre Aufredi, d'une rue voisine pour favoriser l'agrandissement de l'hôpital du côté des remparts, moyennant douze deniers de rente annuelle, avec le consentement du Corps de Ville (*cum consilio burgensium Rochelle*) (1214). — Vente de dix sols de cens sur les héritages proches de l'aumônerie faite à Alexandre Aufredi par Bernard Lasner et Garnier de Nieul, sous le sceau de Pierre de Ronflac, maire, et provenant de la succession de Petronille de Saint-Heric (*P. de Sancto Aredio*) avec l'assentiment de Pétronille Marquise (*P. Marcescha*) et de Marie Marquise, autorisée de son mari Hugues de Sevret. — Autorisation accordée par Ponce II, évêque de Saintes, à Aufredi, d'élever un autel dans son aumônerie et d'y établir deux chapelains qui exerceront toutes les fonctions sacerdotales à l'exception de l'administration du baptême, à la charge de servir une rente de 300 sols aux prêtres de Cougnes, de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy. Reconnaissance du droit honorifique du fondateur à être enseveli devant l'autel. — « Je Pere Ymbert et je Florence sa fame, faison à saveir... « que nos avon doné à Deu et à la maladerie de Saint-« Ladre de la Rochele... tot ice que nos avion en XIIII quar-« ters de vigne que li frère de Saint-Ladre ont el feu de « Rochefort, c'est-à-saveir la servantie que nos i avion... « De ceste chose sunt garanties sire Johan Galerne, Sanz « de Beau leu, Johan Junam, P. de Faie, Willame Oldri, « Aimeri Guubaut, Hugues des Brandes, Gauter li Fran-« ceis et plusors autres. » (mars 1219). — Testament d'Alexandre Aufredi, par lequel en présence de l'évêque Ponce, de Saintes, il établit dans la nouvelle aumônerie qu'il a fondée à La Rochelle un laïque comme procureur du temporel pour administrer le bien des pauvres, soit Pierre Barbe, s'il a le bonheur de revenir des pays d'outremer, soit un procureur choisi d'après le conseil de l'évêque de Saintes et des prud'hommes, Jehan Galerne, maire, Sanz de Beaulieu, Aymery de Cahors, Jehan Junan, Girard de la Chambre, S. Guiart, Pierre Foucher, Jehan de Jart, Philippe Léger, Alexandre Tolope et Geoffroy Aufredi et après leur décès, d'après l'avis du maire et de dix prud'hommes de la Rochelle, dont la moitié sera de la famille du testateur, si on peut en trouver de qualifiés (*si in Rochellam idonei poterint inveniri*). Le testateur institue pour chapelains Hubert et Gaultier qui recevront chacun 10 livres, la nourriture et le logement. Il lègue tous ses biens à l'aumônerie, à l'exception des legs faits à sa femme. Sceau de l'évêque de Saintes (1220). — « Je Hugues de « Rochefort et je Savari de Rochefort frères faimes à sa-« veir... que nos avom doné à Deu et à la maladerie de « Saint-Ladre de la Rochele... tot ice que nos aviom en « XVI carters de vignes... e por iceste aumosne nos dei-« vent rendre chascun an, li frere de Saint-Ladre... demiee « libre de cire à Noel de reconoissant » (mai 1220). — Vente à Aufredi de 100 sols poitevins de cens par Gautier Tropaden (*Guiterius Tropadenus*) avec le consentement d'Hilaire, sa femme et de Jean, son fils (1220), sceau du maire Jehan Galerne (*tunc major quando carta ista fuit.*) Guillaume de Montmirail maire de la Rochelle (*W. de Monte Mirabili tunc major in Rochella*). — Donation faite par Guillaume de Nuaillé, chevalier à l'aumônerie fondée par feu Alexandre Aufredi (*quam edificavit Alexander Aufredi*) de ses droits sur une place et un cellier situés devant l'église de Marsilly et sur une autre place entre le carrefour de ladite aumônerie et la maison de Jehan Boutinart (mai 1223). — « Willames Arbert adonques maires « et li borgeis de la Rochele... par communau volunté « et par comunal assentement et nomeement ob le gré « et ob la volunté de Pere Barbe prior adonques de la « novele aumosnerie de la Rochele et des executors fahu « Alixandre Aufredi... avom receu et herbergé les freres « de l'ordre menor en la davant dite maisun aumosnere et « lor avom baillé une partie de ladite maisun et dau verger « ob l'auter et ob la chapele... chartre saelée et confermée « dau sael de nostre commune » (avril 1228?) — « Ge « Pere Barbe adonques priors de la novele aumosnerie de « la Rochele... fois assaveir... que ge... ai baillé et otréié « à Sime de la Faie un herbergement que nos aviom à « Marcille... por XXV soldz de torneis de cens ren-« dant chascun an. » (novembre 1232). — « Ge Arsent, « niepce fahu Johan Achart, femme Denis Joubert de Vo-« vent, fois assaveir... que cum ge ogeusse les does parz « en does maisons et ons places sus quei eles seient, et on « verger qui est entre les does davant dites maisons... ai « baillé et livré et otréié à Henri Langleis lo clerc, borgeis « de La Rochele les meies does davant dites parties dans « dites maisons et dans places sus quei eles seient et dau-« dit verger... por cinquante et quatre soldz et VIII deners « de cens rendant chascun an. » (Sceau perdu du maire de la Rochelle, Raymond de Loupsaut, novembre 1248.) — « Ge Peirenele Blancharde, femme Conain le Peleter de « Bore-Nou, fois assaveir... que ge, ob l'otrei et ob la « volunté dau dit Conain mon seignor et de Hilaire, ma « fillastre, fille fahu Blanchart de Aytré, jadis mon seignor, « femme Jolain de Aytré, ai vendu et otréié à Helye Giraut, « borgeis de la Rochele une piece de vigne en quei a dous « quarters que ge teneie à X solz de cens des freres de la « novele aumosnerie de la Rochele que fahu Alixandre « Aufrei fonda... ob X solz de cens rendant chascun an « aus dis frères. » (Septembre 1248.)

H. 15. (Liasse.) — 30 chartes, parchemin ; sceaux cire verte.

1250-1299. — « Ge Hugues de Mesreimbaut cheva- « lers, fois assaveir... que ge ai baillé et otréé au priors et « aus freres de l'aumosnerie nove de la Rochelle que fahu « Alixandres Aufreiz funda does pieces de pré que ge « aveie... por XX libres de torneis que il m'en ont doné. « (Mai 1250.) — Ge maistre Girart Vender, borgeis de La « Rochele, governers adonques de la maison aumosnere que « fahu Alixandres Aufrei funda... fois assaveir que ge, ob « l'otrei et ob la volunté dau maire et daus esquevins et « dau conseil de la vile... ai baillé et livré et otréé à cens « à Willame Marquis, borgeis de La Rochele et à Beatriz « sa femme, un celer de peire que lad. maison aumos- « nere aveit en La Rochele en la rue de la Chaudrerie... « por vint libres de cens. » (Juin 1256.) — Bref du pape Alexandre IV à l'évêque de Saintes pour concéder au recteur de la nouvelle aumônerie de La Rochelle d'avoir un oratoire et en icelui un autel pour y célébrer la messe et les autres divins offices, (*oratorium et in oratorio ipso altare habeat missam ibidem et alia divina officia*) (novembre 1256). — Approbation par l'évêque de Saintes, le prieur d'Aix, patron des paroisses de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur et les recteurs et les curés desd. deux paroisses de la fondation de l'église de l'hôpital Saint-Barthélemy (texte latin-1256). — Vidimus des lettres précédentes (1256-1399). — « Ge Pere de Saint-Rogatien, bor- « geis de La Rochele fois assaveir... que ge... vendu... à « fahu Mathe de Feissac, jadis borgeis de La Rochele vint « et une libres de cens sus ma maison. — Sire Constantin « de Clarca, adonques arcediacres d'Aunis saiela et con- « ferma... ceste présente chartre de son saia » (juillet 1259). « Ge Pere Sauvaget de Saint-Sandre fois assaveir... que « ge ai baillié et otrée et livré à Perouele femme jadis fahu « Pere de Bernagoe une pièce de terre que ge aveie à « Sechillon... por sis solz de cens. » (Juillet 1265.) — « Ge « Johan Barbe, borgeis de La Rochele fois assaveir... que « ge ai vendu... à Guillame Helyes procuror adonques de « la maison aumosnere nove de La Rochele... cent solz de « cens. » (Mai 1263.) — « Ge Johanne de la Vergne, adon- « ques veve fois assaveir... que ge ai baillé et livré et otréé « à cens à Masce Marcheant, borgeis de La Rochele une « maison et la place sus quei ele siet et une place voide « qui est par dejoste que ge avee en la rue aus Rochers... « por quatre libres et dis solz de cens rendant chascun an. » (Juin 1265.) — Vidimus par « Johan de Quarters... honorables arceprestres de La Rochele... de la charte de reconnaissance faite par Jean Aymery, bourgeois de La Rochelle des vignes, salins, cens, rentes et patrimoine provenant de son mariage avec Marie, fille de sire Robert de la Ferté et de feue Marguerite de Montmirail et veuve de Hélie de Vanmayner puis de Pascaut de Mastaz et règlement de l'oscle octroyé par ladite Marie andit Jean Aymeri. — Vidimus (1299) de l'acte passé sous le sceau de Gilebert Venders, maire de La Rochelle (1261). — « Ge Guillaume Helyes... prior... de la novele aumosnerie de La Rochele fois assaveir que... ge por le proffiet et por l'acressement de ladite aumosnerie... ai baillé... à cens à Johan Maugarz, de Marcille, treis maisons et les places sus quei eles scient... qui sunt à Marcille. » (Mars 1270). — « Ge Helyes de La Vau, borgeis de La Rochele et ge Johanne « sa femme, faisom assaveir que nos... avom vendu et « otréié aus freres et aus serors de la maison Saint-Ladre « près de La Rochele trente cinc solz de cens de la monée « cousau por la vile de La Rochele sus une maison et sus « la place sus quei ele seit... en la rue aus Chauderers... « et sus la metté que nos avom en l'autre maison qui est « por de joste... et sus une autre maison... et sus le ver- « ger... que nos avom pres dau karrefore de Mauconseil » (décembre 1273). — « Ge Johanne fille fahu Nicholas « Boutinart de Marcille femme Giraut Dais (sic) et veuve « Giraut Days, sires et mariz de ladite Johanne... faisom « assaveir... que... nos avom vendu... à sire Willame « Daygre borgeis de La Rochele une maison... à Marcille. » (..... 1276). — « Ge Guillame Auffrei Doidelon vallet... « ob l'otrei et ob l'assentement de Guillame Auffrei, mon « fil, ai vendu... à André de La Baudrière d'Aytré por doze « libres de torneis... un mien fe que ge ai pres d'Aytré et « un autre fe qui est appelé Repaste chen, qui muet d'An- « vile et est autressi pres d'Aytré » (décembre 1276.) « Le « nobles homs Guillame Larcevesque sires de Chastelaillon « saiela à noz requestes de son saiau. » — « Ge Estene « Richart, filz fahu Guillame Richart estagers à Dompère « en Aunis,... ai vendu à Johan de Londres, governeor « adonques de la novele aumosnerie de La Rochele... seis- « sante sols de cens sur un arbergement au chep de la « Chauceie dau pont Rembaut... por vint et quatre libres « de torneis » (sceau de la sénéchaussée de Saintonge, « novembre 1282). — « Ge Aleayz feme Thomas Lestabler, « charpenter dau Perroc... ai vendu... à Guillame le Luyre « de la Gorz estager... à Lafonz... une pièce de vigne chau- « chée... ou fe de Rochefort... por vingt cinc livres. » Sceau de la sénéchaussée (novembre 1283). — « Ge Tho- « mas Joubert daus Braudes et ge Agneis sa femme, avom « vendu... à Michean Beraut et à André Beraut freres de « l'Ardelere, dis sols de cens... sus does pièces de vignes.. « que nos avom ou fe des Treis seignors de Dompere » sceau de la sénéchaussée (Décembre 1283). — « Thoma

« de Kaus, governor... de la maison de l'aumosnerie nove « de La Rochele... ai baillé... à Aymeri Moreau, borgeis « de La Rochele et à Katherine, sa femme, une maison... « et le verger... au chept de la chaucée dau pont Rembaut.» (Sceau du maire P. de Baillac. Juin 1287.) — « Frère Jo- « han Gaidamors, aumosner de l'ospitau Nostre-Dame-Sainte- « Marie de Belleem, qui est près dau cimentere Nostre- « Dame-Sainte-Marie de Coignes de La Rochele, baille à « Pasquer le merier, d'Andille does pieces on grant fe d'Au- « nys de desers en la paroisse d'Andille... por seze sols « et dous deners de cens » (Juin 1289). — Vidimus en 1405 « de la précédente charte. — « Ge Perrenelle, fille jadis mon « sire Ancea le Cyens chevaler et Flandrine sa feme... ay « vendu... à Johan Helies de Granzai et à Ysabea sa feme « le fei de Groyes... qui est en la paroise de Nioil... por « does cenz livres de torneis » (octobre 1290). — « Ge « Arnaut de Lerin, borgeis de La Rochele... ai baillé... à « Johan de Nantes, borgeis de la Rochele, une maison... « que ge aveie en la rue si com l'on vait de la rue de peire « à la triperie, por quatre livres de cens, (mai 1291.) « Ge « Johan Maugarz estager à Marcille et ge Johanne sa « femme... a pris à bail à cens de » Thomas de Kaus, go- « verneor... de la maison aumosnere que fahu Alexandre « Auffroy fonda en la Rochele » ob l'assentiment et ob la « volunté dau maire et dau conseil de la ville... une mai- « son por cent sols de torneis. » (Juin 1291.) — « Ge « Johan Daudoet, borgeis de La Rochele tuter et garde de « Guillame et de Johanne fil et fille et heriters de fahue « Bone Poyliboreau, jadis fille de fahu Pere de Poylibo- « reau, baille à Johanne Beraude estagere à Sechillon « femme jadis fahu Thomas de Sechillon, treis pieces de « vignes, por doze sols et sis deners à la feste de la Nati- « vité Saint Johan Baptiste et doze sols et sis deners à la « feste de Noau. (Mai 1294. — Sceau de la sénéchaussée « tenu par Lorenz de Chastre.) — « Thomas de Kaus, « governor de la maison ausmosnere qui est devant l'église « Saint Berthomé de La Rochele, baille... does pieces de « vignes on grant fe d'Annis... por vint sols de cens — à « Johan Coraut et Jehanne sa femme » (juillet 1294). — « Ge Nicholas de Forras et ge Guillame de Forras frères, « filz dau Johan de Forras borgeis de La Rochele et fils « de fahue Bienvenue, qui jadis fut femme espouse de nostre « dit pere, baillant por trente livres de cens à maistre Pere « de Condac, plenere et enterine cession et generau et « perpetuau guerpiment, un troil et un arbergement à « Lafonz et toutes les vignes blanches et vermeilles et la « terre en quei eles sont affiées que nous avum appartenans « audit troil et audit arbergement » (janvier 1297.) — « Johan de Maraant, governeor... de la maison aumosnere « nove qui est devant l'église Saint-Berthomé... baille à « cens à Arnaut Tocher estager à Marcille une pièce de « vigne qui est on grant fie d'Aunis por quinze sols de cens » (janvier 1299). — Bail à cens par le même « à Johan Hostel estager à Lentille de deux pièces de vignes on grant fe d'Aunis por dix sols de cens. » (Janvier 1299.) — Bail à cens par le même à « Pierre de Mausé, estagier à Marcille de does pieces de vignes au grant fe d'Aunis por vingt does livres de cens. » (février 1299.)

H. 16. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1300-1318. — Acensement par Jehan de Maraant gouverneur de l'aumônerie à Guillaume Baisedame, de Marsilly, pour dix sous de cens, de deux pièces de vignes sises au grand fief d'Aunis (avril 1300. Sceau perdu de la sénéchanssée de Saintonge, charte rongée pour les 22 dernières lignes). — Vente par Bernard Daygre fils de feu Guillaume Daygre l'aîné et Pierre d'Exidoil, fils de feu Giraud d'Exidoil, bourgeois de La Rochelle, à Pierre de la Ferté, clerc, étager à La Rochelle d'une maison à La Rochelle « au kayrefort de l'erberie davant l'église Saint-Berthomé et sus la roche qui est par dedenz » tenant « au chemin, si cum l'on vait dau kayreffourc de l'erberie à la porte Petit Conte et par detreis se tient au chemin par ont l'on vait de la rue fahu Raymont de Loupsaut au chasteau et par davant à la rue si cum l'on vait dau kayreffourc de Mauconseil au kayreffourc des Forges. » (veille de la chandelor 1301). — Vente par Pierre Quarter, demeurant à La Rochelle, à maître Denis Hardy, clerc, por vingt sols de cens annuel assis sur les biens de Guillaume d'Aygre.— Témoins : Ytier dau Peys, Radulphe d'Aunai, et Guidomar de Lambale, clercs. (1304.) — Donation mutuelle entre vifs par Jehan Daunys étager à Aytré à sa femme Thomasse de tous leurs biens — sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin (1306) « le vendredy empres la Trinité. » — Acensement et vidimus de l'acensement d'une maison « on champ de Comgnes, en la rue qui est davant la porte de la maison des frères preschcors par Domingue Berthomé gouverneur de l'aumônerie à Philippe Langleis, « buffetour » bourgeois de La Rochelle et à Bone, sa femme (sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin 1306-1344). — Bref du pape Clément V au prieur de Saint-Martin de Pons, en Saintonge, pour contraindre par la censure ecclésiastique les usurpateurs du bien de l'aumônerie Saint-Berthomé de La Rochelle à le restituer « *ea que de bonis ipsius domus alienata inveneris illicite vel distracta ad jus et proprietatem ejusdem domus legitime revocare procures, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo.* » (1308.) — Dona-

tion entre vifs de pièces de Vignes, sises au fief de la Dame de Virsson par Thomas Bégaut, paroissien de Dompierre, à Johanne, fille d'André Aubert et de Kateline Auberte, sa nièce (sceau perdu de l'archidiacre d'Aunis, Hugolin. juin 1308). — Permutation entre Johan Normant, de la paroisse de Saint-Sole, estager à Dompere, et Lucas Guignebuef, de deux « arbergements », « que ge aveie et teneie à cens de monsour Guy de Baucay » ob payant audit monsour Guy quatorze livres de cyre et quatorze gelines... et à monsour Guillame Lesecuier neuf souls et sis deniers on dit jour de la Tous Sainz. (Guy de Béryon, garde du seel royal à la Rochelle, 1309). — Acquisition par Johan Poussart, bourgeois de La Rochelle de « Pere dau Poyeau » fils de feu Phelippe dau Poyeau, de la paroisse de Nyoil, de 61 livres 12 sols de rente sur un « arbergement » sis audit Poyeau et sur deux pièces de vignes, ladite rente payable par moitié à la Saint-Jean et à Noël (Guy de Bérion, garde du seel royal à La Rochelle, 1311). — Acensement de deux maisons, en la rue de « la Toupinerie » à La Rochelle, par Domingue Berthomé, gouverneur de l'aumônerie, à Pierre Pougeis « cordoaner » bourgeois de La Rochelle, sceau perdu de sire Nycholes de La Porte, maire de La Rochelle 1315). — Vente de vignobles sur le chemin de Puyliboreau à Saint-Sandre, par Bertin Gombert, bourgeois de La Rochelle à Pere Maurice, prêtre (1316). — Donation à l'aumônerie d'une maison rue Saint-Léonard à La Rochelle, par Johan Dabeuille, bourgeois et Ailiz, sa femme (sceau perdu de Guillaume Barbarin, garde du seel 1318).

H. 17. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin.

1321-1329. — Bail d'une pièce de vigne sise à Lobreçay, tenant au chemin de Nioil à Saint-Xandre et aux vignes du chapitre de Saintes, pour 30 sols de rente annuelle par Bernart de Tibers, Thomas Brun, de Boet, bourgeois de La Rochelle, Johanne de Tibers, fille de Bernart et femme de Thomas Brun à Johanne femme de feu Thevenot Borret, demeurant à Saint-Xandre. Joffrei Mosner, notaire, Giraut l'escrivain, auditeur du seel (1321).— Donation entre vifs faite par Johan Bourreas de Saint-Xandre à Thomas Brun, de Boët, d'une pièce de vignes sise au grand fief d'Aunis (sceau perdu de Bernard, archidiacre d'Aunis, janvier 1321). — Donation entre vifs par Chrestianne de Lupsaut, veuve de Pierre de Lupsaut, bourgeois de La Rochelle à Thomas Brun, de Boet, d'une pièce de vignes vermeilles, à Saint-Xandre, tenant d'un côté au grand chemin de Saint-Xandre à Esnandes (Geffrey Mosner, notaire. 1322). — Acensement d'une maison sur la place du château à La Rochelle pour trois livres de cens annuel, par Johan de Lodun, fils de feu Vincent de Lodun à maître Johan de Veir, barbier (Jioffre Mousner, notaire 1322). — Bail d'une pièce de vigne vermeille, au fief du verger par Johan Charoing, fils de feu Renaud Charoing, de la Gorz à Johan Garin, et à Hilaire du Moster, sa femme, de Nyoil, (Joffray Mosner, notaire, août 1323). — Donation entre vifs d'une pièce de terre, au Grand fief, paroisse de Saint-Xandre par Guillaume Frangues de la Ryvere, de Dompierre et Peirenelle, sa femme à Thomas Brun, de Boët. Sceau perdu de Bernart, archidiacre d'Aunis (Septembre 1323). — Arrentement, d'un « arbergement », d'un treuil, d'une pièce de terre et les dépendances, en la ville d'Aytre, près La Rochelle, seigneurie de Lospitau, par Berthelot de Vernoyl, gouverneur de l'aumônerie, à Mahe de la Gerne et Guillaume Durvast (Jouffrey Mosner, notaire, témoins : Robert de Veir, Johan de Vaumainer seigneur de Leye, Pierre d'Aygre, Guillaume de Xainton, Philippe de Vérine, Johan Boulart, Guillaume le Porteor, André Bonguerin (1322). — Constitution de dix livres de rente à prendre sur tous ses biens, par Bertin Gombert, fils de feu Bertin Gombert, bourgeois de La Rochelle, au profit d'Aymeri du Poiz, fils de feu sire Johan du Poiz, bourgeois de La Rochelle (Pierre de la Faye, garde du seel. 1326). — Vente d'une maison sise à La Rochelle, près l'Église Saint-Johan du Péroe, par Beraut Chauchepot, Johanne de La Tende, sa femme et Guillaume Testant à Henri de Nochoe, charpentier, bourgeois de La Rochelle (Johan de Caen, garde du seel) (1329). — Acensement d'une pièce de vigne « mesleisse » par Arnaut Pagre, bourgeois de La Rochelle à Pierre Viau, de Chagnollet, paroisse de Dompierre en Aunis (Johan, archidiacre d'Aunis, 1329). — Arrentement d'un masureau, d'un verger et leurs dépendances à Losmes, par Savary Riquet demeurant à Laleu, à Johan Chancerea, et à Bienvenue Amourouse, sa femme, estagers à Losmes (sceau perdu de la baillie de Laleu, tenu par sire Aymery Du Verger, prêtre) par Guillaume de la Ferté, clerc juré de noble homme Renaut de Presagne, chevalier, seigneur de Marans et de Laleu (1329).

H. 18. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin. — Sceau en cire brune figurant un chevalier à l'écu armorié.

1330-1340. — Vente par Johan Daviau Leique, charpentier de grosses œuvres, bourgeois de la Rochelle à de Transon aussi charpentier et à Jehanne, sa femme, nièce dudit vendeur, de la moitié d'une maison voisine de l'église Saint-Barthelémy, chargée d'une rente de cent sols envers l'aumônerie (1330). — Baillette de deux pièces de terre en la paroisse d'Aytré, par Berthelot de Vernoil,

gouverneur de l'aumônerie à Pierre Huay et à Jehanne sa femme moyennant 9 livres, 15 sols de rente (1330). — Vente d'une maison et ses dépendances en la paroisse de Saint-Médart, par Étienne Fort, d'Anglers, et Johanne Huguette, sa femme, à Étienne et André Abart, frères, des Brandes de Dompierre en Aunis, pour huit livres de cens sceau de Johan, archidiacre d'Aunis (1331). — Vente de deux boisseaux de froment (*duos boyssellos frumenti*) par Laurent Thores, à Johan Pendeil, pour 25 sols tournois de rente (1332). — Vente d'une maison et de deux vergers et ses dépendances à Loumeau par Jehan Chanterean et Bienvenue Amourouse, sa femme « étagers en la bayllie de Laleu » (1334). — Acensement de la moitié d'une maison et ses dépendances par Johan Leccart, l'aîné, demeurant à La Vallée; à Berthomé de La Vallée, pour quinze livres. » presens garens Pierres Rolant l'ainsné, Johan « Rychart et « Johan Fromaget le lundy empres la chandelour (1334).— « (sceau perdu de la sénéchaussée tenu par Matheus De « Boves). — « Johan de Vernoil, gouverneor de la meson Dieu appelée l'aumosnerie Sainct-Berthomé de la Rochelle et Pierres Cloet dit le Piquart, bourgeois de la Rochelle, Sachent tuit que comme nous avon et tiengon par certaines causes une meson et un verger qui est par detreis parséant en la ville de La Rochelle devant le chasteau, tenant d'une part à la meson Symon Leberton, claveurier et d'autre part à la meson Ame'ot, femme Johan Pessin et le verger se tient à la meson mestre Lambert ly Maygneur, laquelle ditte meson et lequel verger sont froustes et gastes et en mot feble estat et en peril de cheoir en desert à Girart le Bourgouignon, charpentier demeurant a La Rochelle et à Amengart sa feme, la davant ditte meson et la place sus quoy elle siet et ledit verger qui est par detreis... pour sis livres de annuau et perpetuau rente. » (acte 1334, vidimus 1350). — Echange entre Clement Reaut, chevalier et Johanne sa femme à Johan et à Estenne Garin frères de « dous « pièces de vignes et le fons d'icelles contenant quatre « quartiers dont l'une en qui ha trois quartiers est blanche « et est appellée le Clos bataille, tenant d'une part au che- « min par où l'on vait de la maison Deudelon près d'Aitré « à la Molinate et l'autre en quoy ha un quartier est ver- « meille assise en fie de la Sale, tenant d'une part à la vigne « Johan Dusson... pour un fie movant de nous qui fut fahu « André de la Baudrere Le bas de la charte a été enlevé. « Entre 1235 et 1340. (Sceau perdu de la sénéchaussée.) — Acensement par Clemens Reaut, chevalier à Johan et Estenne Garin, frères, d'Aytré « d'un fie qui movoit de moi qui fut fahu André de la Baudrere, pour quatorze sommes de vendenges de rente » (1335). — Nicholaus de Alneto, notaire. — Echange entre Nicolas et Pierre Nainceau, de Cougnes, et Pierre Caffin, de Monroy, « d'un masurau et le « fons d'icelui onquel hont jadiz mayson... en la seignorie Huguet de Castillon valet,... et une pièce de vigne blanche, qui fut de l'omosnerie Saint-Julien de Bornuf, » (5 septembre 1336. — Sceau perdu de l'archidiacre Bernard.) — Partage de la succession de Guillaume de la Vallée entre ses enfants, Berthomé de la Vallée, Johanne, femme de Johan Royer le Jenvre, dit Bigoteau, clerc, Hozenne, femme de Guillaume Huguet, fil de Johan Huguet, de la rivere de Dompere, Katherine femme de Johan de la Guierche (1336). — Acensement par Johan Larchevesque, seigneur de Partenay et de Chastelaillon, d'un masureau et ses dépendances en la paroisse de Perigni à Henry de Nochoé (1338. sceau équestre, à l'écu armorié, burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout) — Donation d'un marais sis prés la Sausaye par Helie Peleter et Johanne sa femme, fille de feu Pierre de Lupsaut bourgeois de La Rochelle, à maître Thomas Brun, aussi bourgeois de La Rochelle (1339. — Guillaume de la Porte tenant le sceau de la sénéchaussée).

H. 19. (Liasse.) — 28 chartes, sur parchemin.

1340-1350. — Permutation et échange de terres et de vignes entre Pierre de La Fons, Jacquette, sa femme, demeurant à La Jarrie et Henri de Nochoe, bourgeois de La Rochelle, Guillaume de La Porte, garde scel la charte est déchirée dans toute sa hauteur (mercredi avant Pâques 1340). — Quittance donnée par Pierre Rousseau, fils de feu Pierre de Lharchi à sire Johan Durant, prêtre et Johan Delair, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, d'une somme de quarante livres une fois payée et d'un lit de plumes garni, provenant de la succession de feu Berthaut de la Folie dit de Bouloigne, son oncle, Témoins : Guillaume Johan, prêtre; Johan de Langle; Johan chevalier (1341). — Quittance donnée à Johan Durant, prêtre et à Johan Delair, gouverneur de l'aumônerie, de la succession de feu Berthaut de la Folie dit de Bouloigne Pierre Merbale, garde scel (le jeudi jour de Saint-Luc Evangéliste 1341).—Témoins . Arnaut de La Bonerie, prêtre et Estene Ganter, clerc. — Constitution de 60 sols de rente par Johan Mulot, demeurant à Romaigné en Aunis au profit de Pierre Boussonner, prêtre demeurant à Nyoil en Aunis près La Rochelle (Toussaint 1341). — Transaction entre Pierre Barrotteau, varlet. Pierre Barrotteau, Johan Guimbeleit « quant il vyvoit, en nom et comme procureur de Peirot de « Wytique, jadis bourgecis de la Rochelle » au sujet de deux pièces de vignes. (Le mardi empres la feste Saint-Hilaire 1342). — Acensement par Johan de Vers, gouverneur de l'aumônerie à Raymond Roy, demeurant à Aytré

d'une vigne blanche pour trente sols de cens annuel (le samedi empres la feste Notre-Dame Chandelour 1342). — Constitution de 40 sols de rente par Johanne Boete veuve de Pierre Brotille et Guillaume Brotille, son fils, au profit de Pierre Bassouer, prêtre sur une vigne blanche et vermeille sise à Romagné. Raymond de Loupsaut, garde scel (9 mars 1342). — Donation entre vifs faite entre Arnaut Symion, de la Flotte de Ré et Michelle Simyone sa sœur, fils et fille de feu Aymeri Simyon et de feue Catherine Orrie, jadis sa femme et Jean Denis, gouverneur de l'aumônerie de la Rochelle de leurs personnes et de leurs biens (1343). — Arrentement à Hilaire Fouete veuve de Johan Fouet d'une maison sise devant le château de La Rochelle, à l'angle de la rue de la Broterie pour cinquante sols de rente annuelle au profit de l'aumônerie (2 septembre 1343). — Constitution d'une rente de quarante sols payable le jour de Saint-Luc à prendre sur tous ses biens par Jehan Mulot, de Romaigny, paroisse de Saint-Xandre, à Pierre Bossoner, prêtre (28 décembre 1343). — Arrentement de la maison la Bidetere avec dix pièces de vignes sises à Dompierre à Nicolas Richard par Guillaume de Saint-Dier, maire de la commune de La Rochelle, les échevins et pairs de ladite ville et le conseil des bourgeois « pour le proufit et accroissement de la maison Saint-Ladre près de la Rochelle,... de laquelle... nous sommes patrons et à nous appartient la collation » (26 mars 1344). — Vente d'une rente de dix sols à Berthomé de la Vallée, sa femme Aignes Chevrotelle, fille de feu Jehan Chevroteau, Héliote fille de feu Pierre Beautener par Guillaume Laurent et Johan Faur, fils de feu Guillaume Faure de Chaignollet (2 mai 1345). — Matheus de Boves, Johan Thiphaine, garde scel. — Vente par Pierre Viau l'aîné, de Chaignolet à Berthomé de la Vallée, d'une pièce de vigne blanche et la terre en quoi elle est affiée, au fief Enart, pour neuf livres, témoins maître Hélie Couvreterre, sage en droit et Johan Paumet, clerc (lundi après quasimodo 1345.) Matheus de Boves. — Vente par Johan Negrer, de Salles, et Guillemette, sa femme à Berthomé de La Vallée, paroissien de Dompierre deux pièces de vigne blanche tenant d'un côté à la vigne de « la confrayrie Nostre-Dame instruite en l'églize de Dompierre. » (25 novembre 1345). — Jo. Chauver, Pierre Dardenne, garde scel. — Quittance de quarante deux livres donnée par Pierre Aubant, bourgeois de La Rochelle, André son frère à maistre Jehan du Poiz, aussi bourgeois. (12 mai 1345). — Clemens de Larcay, clerc. — Vente par Johan Mulot à Pierre Baussonner, prêtre, d'une maison et verger à Saint-Xandre et de deux couvrées de vigne blanches (vendredi après la purification de Notre-Dame 1345). — André Charnelle. — Partage fait entre Johannot Tondu, fils de feu Johan Tondu, de Lafonz, et de feue Margot et Nicolas Malyenint au lieu de Berthomé Gaydamour de cinq quartiers de vignes que lesdits Jehan et Berthomé avaient près d'Arnault de Thallemont (12 mars, 1345). — Echange entre Arnaut de Thallemont, bourgeois de La Rochelle et Nicholas Malinint, bourgeois de La Rochelle et Bernarde sa femme, par lequel ledit de Thallemont donne en échange la septième partie des fruits qu'il avait à prendre sur cinq quartiers de vignes au fief de Rochefort, près du Lignon, tenant à la vigne de l'abbaye de Saint-Michau, d'autre à la vigne du prieur du Lignon, d'un bout à la vigne qui fut audit Jean Bérenger, de l'autre au sentier du Lignon à Lagord ausdit Malyniut et sa femme Bernarde, lesquels en contre échange lui ont donné six livres de rente à prendre, quatre livres sur une maison qui fut à Naudin Pagre sise en la rue du carrefour des Forges à la porte Rambaud et la place attenant et dix livres sur une maison à la porte Bureau (10 avril 1346). — Vente d'une maison et ses dépendances par Guillaume Tessier du Bois et Marguerite Meliane sa femme, de la paroisse de Geay à Emery (1346), texte latin. — Donation faite à l'aumônerie de Saint-Barthélemy par Daviau Raoul, bourgeois de La Rochelle et Denyse, sa femme, d'une maison sise rue Chef de Ville, à la réserve de l'usufruit. (novembre 1346.) — Le bord de la charte est rongé. — Acquisition faite par Pierre Deloavre, boucher, bourgeois de La Rochelle de Pierre Fromaget et sa femme d'une maison située en la seigneurie de Dompierre (15 mai 1347) — Rachat par Arnaut de Thallemont des six livres de rente mentionnées dans l'échange charte 17 (juin 1347). — Cession par Johan Gymel, bourgeois de La Rochelle et Guillemette sa femme à Aymar de Saint-Julien, bourgeois de cette ville et Berthomé sa femme, d'une maison, verger et dépendances (mardi avant la chandelour 1347), — Vente par Pierre Cornei de Chaignolet et Guillemette, sa femme, à Richard Cailler, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche au fief de Rochefort (1347). — Vidimus, le 7 avril 1365, des letres de fondation de l'hôpital Saint-Jacques par Henry de Nochoue, bourgeois de La Rochelle et Johanne sa femme, réuni à celui de Saint-Barthélemy en 1563, — portant donation d'une maison sise près le cimetière du Perrot et de rentes et vignes dans la paroisse de Périgny (jeudi après l'Epiphanie 1348).—Vente de dix sols de cens par Ponce de Montignac et Johanne sa femme à Meynard de Choussac (*die lune post festum Conceptionis* 1348). — — Donation faite par noble et puissant seigneur Louis vicomte de Thouars, comte de Dreux, seigneur de Thalemont et de l'île de Ré, à l'hôpital ou aumônerie fondé à La Rochelle par Henry de Nochoue, bourgeois de La Rochelle et Johanne, sa femme et Johan Henry prêtre « pour recevoir, arberger et hosteller les povres genz, » de la maison

y destinée près le cimetière du Perrot, de différentes parties de rentes et des vignes que les fondateurs possédaient à Périgny (le dimanche après l'exaltation de la Sainte-Croix 1349). Double du précédent. Quittance donnée par Micheau La Busche, prévôt de l'Ile de Ré, pour noble homme Monseigneur de Thouars à Henry de Nochoué, d'une somme de trente livres due par les commissaires dudit seigneur (le dimanche après l'exaltation de la Sainte Croix 1349).

H. 20. (Liasse.) — 20 pièces, sur parchemin. — 2 sceaux en cire verte.

1350-1355. — Vidimus en 1355 de la charte par laquelle noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan Larchevesque, seigneur de Parthenay et de Chastellailhon confirme les ventes de maisons et de vignes faites par Henry de Nochoué, bourgeois de La Rochelle, « par cause de « plusieurs choses qu'il avoit adquis en noz fiez et rerere « fiez, tant en fiez gentilzs que en roture et li demandes- « sons les honeurs, rentes et finances, homages et home- « nages ou que que soit les choses adquises à cause de « retrait par puissance de fie et plusieurs amandes à cause « de ventes sourselées... qu'il nous deguerpisse et delais- « sast trois piéces de terre plantées qu'il avoit pris a plan- « ter de frerre Foulquaut des prés jadiz prieur de Tuhers « qui sont assizes entre Romigo et Chassegne, lesquelles « il avoit pris à planter dudit prieur à certain cenz ou rente « et deissons que les dictes plantes ettenes ledict prieur ne « povoit ne devoit avoir baillé pour ce que ce estoit nostre « fie et seigneurie et que le domaynne estoit tourné à nous « par faute de façonz et que à nous appartenoit à bailler et « non à autre ou à en fere nostre volunté comme de chose « deserte comme nostre propre domaynne, et sur ce ledit « Henry ampres ce que la chose fut adcertaynnée par « monstrée donnée et faite de nostre court audit Henry « comme advohe a garieurs le prieur de l'abbé et couvent « de Chastres, tant conjoinctement que divisément et cha- « cun d'eulx des quieux garieurs avoir ledit Henry de No- « choué est defaillant et par la fautte desdits garieurs, tant « que par le droit de nostre court, a esté forus de les avoir « et pour ce que ledit Henry est venu à nous humblement « empres toutes les choses dessus dictes et nous a monstré « les granz couz et missionz qu'il avoit faiz et soustenus « à planter et affier les dictes trois pièces de terre et sur « ce, nous a requis que nous les vuyllons recevoir a gra- « cieuse finance a deire chiefz et deissons qu'il nous devoit « ventes do soixante sommes de vendenge de rente qu'il « avait achepté de Mons. Pierres Josserant et de certains « complanz et cepz qu'il avoit euz dudit Mons. Pierres par « excepcion pour arrerages de la dicte rente. Item du « complant des vignes dame Valence que il adquist sur « Guillaume de Pere. Item de vingt soulz de rente qu'il « adquist de Johan Coygnet. Item de quarante et cinq soulz « de rente qu'il adquist de Jehan Pauter. Item de cinquante « soulz de rente qu'il adquist de Pierres de la Honz. Item « de six livres de rente qu'il adquist de Guillaume Arnaut « sur les biens Jehan Secretain. Item de certaynes choses « qu'il feist exéquter pour arrérages de ladicte rente, les- « quelles sont spéciffiées et déclairées es enchartremenz « sur ce faiz. Item d'une plante qu'il affia et prist la terre « de mons. Pierres Josserant. Item de quarante huyt soulz « de centz ou rente qu'il adquist dudict mons. Pierres Jos- « serant. Item de certainz complantz qu'il adquist de Symon « de Puyraveau parssoyant on petit fie de Beauvoir. Item du « droit que Guillame Gommar avoit en deux pièces de vigne « et une pièce de terre près de Romegoux. Item et de son « arbergement de Pigne, ob trente et troi quartiers de vignes « qu'il adquist de plusieurs genz si comme il est contenu es « leetres sur ce faictes. Item du droict que Mons. Clemenz « Rouaut et Jean de Vivone avoient es dicts plantes qui « cousta neufz escuz et ledit Henry deist et propousast que « des soixante sommes de vendenge dessus dictes, il ne feust « tenu de payer ventes, quar elles estoient assizes sur ge- « neral obligacions de touz les biens dudict Mons. Pierres « Josserant qui sont en plusieurs et diverses juridicions « sanz aucune expresse obligacion qui fust en nostre juri- « dicion, offrant ledit Henry a payer les ventes du complant « dessus desclairé qu'il a eu dudit Mons. Pierres par la « execucion des arrerages desdicts soixante sommes de « vendenge de rente qui coustent six vingtz livres. Item « du complant qu'il achapta de Symon de Puy Raveau qui « cousta vingt escuz. Item des quarante huit soulz de rente « qu'il achapta dudit Mons. Pierres Josserant qui couterant « vingt et quatre livres. Item et du droit que Guillame « Gommar avoit en deux pièces de vignes et une pièce de « terre qui cousta trois escuz d'or. Item de son arberge- « ment de vigne ob ses appartenances et ob ses trente et « trois quartiers de vignes acheptées de plusieurs gentz, si « comme il est contenu es lectres et enchertremenz sur ce « faiz et de toutes les antres choses dont nous le deman- « derons ventes si comme dessus est déclairé, nous a suf- « fisamment enseigné par lectres avoir payé les ventes, « tant à nous comme à Jehan de Saint-Lou pour nous en « temps qu'il estoit nostre baillif de Chastelailhon. Et pour « ce nous, en consideracion es choses dessus dictes et es « resons proposées par ledit Henry ci-dessuz exprimées « non voulanz me grever, ledit Henry voulons et nous pleist « que les dessus dictes trois pièces de terre plantées des- « mourent audict Henry perpetuaument et pesiblement « sanz ce que nous ne les noz pussons demander es dictes

« plantes aucuns complanz recepz ne garssages ne autre « devoirs si ce sont ceux-ci dedens speciffiez ensemblement « ob les autres choses dessus déclairées que ledit Henry a « adquises comme dit est, ob nous rendant et payant un « tournois d'argent de annuau devoir chacun an, le premier « jour de l'an, ensemblement ob touz noz autres cenz, « censes et autres devoirs que ledit Henry nous doit et a « acoustumé payer que il nous payera en la monneie « acoustumée, reserve, sauve et retenu à nous en oultre « tel droit que nos en avons ou avoir povons en la rente « ou cenz que ledit Henry payoit au prieur de Vuhers « dessus dit pour lesdictes trois pièces de terre, plantes, « duquel cenz ou rente nous entendons debouter du tout « ledit prieur du Vuhers comme de notre propre domaynne « et si ainsy estoit que ledit Henry faisoit exequter aucuns « biens appartenans audit prieur de Vuhers par cause des « domaiges qu'il a soustenus par faute du d. garement que « ledit prieur li devoit avoir fait en celi cas, il ne nous « sera tenu de payer nulles ventes ne finances des choses « qu'il feroit exequter sur led prieuré. Item et aussi les « ventes de soixante souls de rente adquis de Jehan Auffrey « sur tous ses biens et pour les finances de toutes choses « dessus dictes, tant pour amandes que pour ventes, « finances, retrays, hommages, hommenages, et que ledit « Henry, etc. » (18 avril 1350 — 10 octobre 1355) — Johan Gosson, clerc, l'encre a pâli au point d'être de la couleur du parchemin. — Acensement par Guillame Mosner dit Chappelet, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthelemy de La Rochelle à Arnaut Bernart, prêtre, d' « une place gaste, « vacant et déserte que ge avoie on nom que dessus en la- « dicte ville de La Rochelle en la rue de la Broterie, laquelle « se tient d'un chief à la maison du sire Arnaut Bernart et « de l'autre chief au grand chemin si comme l'on vait « du karrefourt de Saint-Barthomé à Saincte-Katerine et « d'un côté à la maison de Johanne Armelle, et d'autre « costé à ladicte rue de la Broterie » moyennant trois livres, quatre sols (1350). — Baillette faite par Pierre Biail, bourgeois de La Rochelle à Guillame Mosner, prieur de l'aumônerie Saint-Barthelemy de neuf quartiers et demi de vignes à la charge de servir une pension de dix livres aux prêtres qui devront dire trois messes par semaine aux églises Saint-Barthelemy et Saint-Michel, à la collation des maires de La Rochelle et prieurs de l'hôpital (14 avril 1350). — Arrentement de quatre pièces de vignes, de maisons et leurs dépendances à Pueliboreau (Puilboreau) par Guillame Mosner, aumônier de Saint-Barthelemy à Jehan Du Poez, avocat et bourgeois de La Rochelle (1350). — Échange d'un quartier et demi de vignes sis à Puilboreau contre un quartier et demi sis à Pré Patard, entre Pierre de Triayze, bourgeois de La Rochelle et Joan Du Poez. (1350). — Vente d'une pièce de vignes blanches en la paroisse de Salles par Jehan et Margot Du Bruyl héritiers de feu Johan Du Bruyl à Benest Gerbe et à Johanne Dahmote, sa femme, acte reçu par Guillame Pourchier, baillif de Chastelaillon pour Mgr de Parthenay (1350). — Transaction au sujet du droit de complant du seigneur d'Aytré « le « lundi emprès la feste Nostre-Dame de Mars » (1351) entre Johan Chastaingner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aisytré, Johan Chauderer, Johan Du Poiz « physicien, » Aymeri de Laygue, Louis Buffet, Arbert des Ales, Johan de Herbergues, Hélies Baugis, bourgeois de La Rochelle, Guillame Mosner dit Chappelet, prieur de Saint-Barthelemy, Etienne Gauter et Guillemette, sa femme, Guillame Rigauld, prêtre recteur d'Aytré, Pierre Birole, Hugues Masse, Marguerite du Trogent, et ses enfants, sire Johan Jasme, prêtre, Yon Le Prevet, maitre de l'école de Saint-Nicolas, Geoffroy de Pont, Jehan Parent, dit de Compaigne, et Jehanne Jasme, sa femme, Raymond Rey dit de Saint-George, Jean Garin, d'Aytré, Pierre Chevalier et Penchecouste, sa femme. — Acensement pour trente livres annuelles d'une maison sise à La Flotte et autres domaines (« mardi emprès la circoncision Nostre-Seigneur ») par Pierre de Josse, clerc, prieur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy à Jehan Menuet. — Acensement pour quinze sols de rente et 20 sols de cens d'un quartier de vignes sis au fief de Louis d'Espagne par Pierre de Gasse, clerc, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Veillant (1351). — Arrentement par Jean Bourdin, « commandeur et gouverneur de l'hôpital de la ville de « La Rochelle à Regnaut de Bernier, qui jadis fut du Temple « et de la maison de Breneray mouvant de l'ordre de Saint- « Jehan de Jérusalem, » d'une maison près de l'église de Marsilly sur le chemin de Coulonges, moyennant 35 sols et 20 sols de rente à l'aumônerie (mardi emprès la feste de Magdeleine 1352), ratifié par frère Jehan de Nanthueil, prieur de l'hôpital en Aquitaine (mercredi avant la nativité de Saint-Jean 1353). Charte par laquelle Pierre de Trieze maire de La Rochelle et les échevins, conseillers et pairs affranchissent de toute taillée, servitudes et autres devoirs la maison Dieu et aumônerie de Saint-Jacques du Perrot fondée par Henri de Nochoué à la demande du gouverneur, Pierre Sanz, bourgeois, juré de la commune « en la manière « que nous tenons la maison Dieu ou aumônerie de Saint- « Berthomé en ladite ville, qui est en nostre patronage : « fait et donné en nostre esquevinage, préseus, maîtres Lau- « rens Poussart, Fremin de Villiers, Jehan de la Gravelle, « Jehan du Pois, avocat, Pierre Seue, Arnaud Gosset, Vin- « cent Gorraut, Jehan Sudre, Guillame Moustran, Guillame « de Bair, Loys Buffet, Helie Baugis, Jehan Tiphayne, Ray- « mont « le phisecien ». Jehan Mahon, Guillame de la Gra- « velle, Pierre la Calme, aumônier de Saint-Barthélemy,

« Pierre Vinatier, Jehan Gouverneau, Estienne de Villeneuve » (mercredi avant Noël 1352). — Arrentement par Pierre la Calme, aumônier de Saint-Barthelemy à Jehan Le Bas et Jehanne sa femme, d'une maison et ses dépendances sise à La Rochelle et d'un domaine sis hors la ville, paroisse chef de Ville, appelé La Mote, acte reçu par Aymé de La Porte, garde du seel royal, (mercredi avant la nativité de Saint-Jehan-Baptiste 1353). — Payement de quarante écus à Johan Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay, par Jehan Davy, bourgeois à La Rochelle, à cause de l'herbergement qu'il lui avait baillé à Saint-Rogatien (1353). — Donation mutuelle entre vifs de tous leurs biens présents et a venir par Berthomée de Leygue à Berthomé Mériot son mari, bourgeois de La Rochelle (1354). — Transport de 21 livres de rente à prendre sur plusieurs particuliers, au profit de l'aumônerie par Maurice Testart et sa femme Laurence Bonnet (1354). — Bail d'une pièce de vigne au tiers des fruits, sise au grand fief d'Aunis et donnée à l'aumônerie par feu Johan Georget, pelletier, par Pierre La Calme, aumônier à Guillame Girault et Catherine sa femme. (16 mars 1354). — Bail d'une maison à Puilboreau moyennant seize sols de rente par l'aumônier de Saint-Barthelemy à Guillame Barré et Jehanne Nolle, sa femme. (1354). — Acquisition par l'aumônier pour cinq sols de rente d'une venelle incluse dans le verger de l'aumônerie de Saint-Barthelemy (6 juillet 1354). — Baillette par Johanne de Fessac à Jean Babinot, de deux quartiers et demi de vignes situés à Saint-Maurice pour le dizain des fruits et cinquante sols de cens (21 août 1354).

H. 21. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1355-1359. — Donation à Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy de la Rochelle par Geouffrey Belac, bourgeois de La Rochelle, « d'une mai- « son, ob ses appartenances assize en La Rochelle, en la « rue de la Jueverie, tenant d'une part à la maison de la « dicte aumosnerie et d'autre part au verger mestre Ber- « tin de Trieze et par derrere audit verger et devant au « chemin par out l'on vait de la rue de la Jueverie à la « rue Saint Lienart. » Témoins : Jehan Geoffray, prêtre, « Estienne Bouet, Symon Garin, de Benon, Guillame Mo- « reau, de l'Ardelere (22 mai 1355). — Acensement par Pierre La Calme, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Johan Peleter et Guillame Ardoin, de Tasdon, d'une pièce de vigne blanche à l'aumônerie, sise à Tasdon. Témoins : Fremin de Villiers « sage en droit » et son fils, Maurice Melegan, André de Malleville, Johan Joffroy, Johan Amiceau, prêtre, Thévenot Du Port, Johan Borre, François de Tosti, Georget Giraut (8 juin 1357). — Arrentement par Pierre Bernard, d'Aytré à Fouquaut Broil, d'une pièce de vigne blanche à Aytré (1357). — Ratification par Louis, vicomte de Thouars, de la charte passée en son nom par Guy de Livene et Jehan Jousseaume, commissaires (1357). — Cession par Pierre La Calme, aumônier de Saint Barthelemy à Pierre Falleron et Pernelle sa femme « d'une pièce de vigne deserte et de poy de « proufit à ladicte aumosnerie ou fie mon Seignor Johan « de Vivonne contenant demi quartier de vigne ou envi- « ron, tenant d'une part à la vigne mestre Hugues Oliver, « espicer, et d'autre part à la terre Pierres Cassefeue... « pour une somme de vendenge de annuau et perpetuau « rente. » Témoins : Jehan Amisseau, prêtre, Laurens Pasquer, charpenter et Phelipon Laurens (25 mars 1357). — Arrentement pour soixante sols par Johanne de Fessac femme Hélie de la Gravelle, bourgeois de la Rochelle à Jean de Breau et Agaisse Péraudé, sa femme, d'une maison et pré sis à Colombier, route de Nieul (8 janvier 1358) — « C'est l'information faicte à la requeste de mons. Johan de Beaulieu, prestre comandeur de la maison Saint Ladre près de La Rochelle par nous Johan Mahon, clerc et Estenne Gautier, clerc nottaire public, de l'auttorité royal commissaires en ceste partie de noble homme monseigneur Payan d'Angle, chevalier, lieutenant de noble et puissant seigneur mons[r] le seneschal de Xaintonge sur les faiz contenuz en une commission ou mandement à nous adroice dudit mons[r] le lieutenant contenant la forme qui « s'enssuict : ... frere Johan de La Touche, souz « priour des freres prescheurs de La Rochelle, de l'eage « de XLV ans ou environ, premier tesmoing juré, requis « et diligemment examiné sur les faiz contenus en ladite « commission et premièrement s'il cogneut onques Guillame « Itier, dit par son serment que non fors tant que nagueres « celui qui parle confessa à Saint Ladre un homme malade « de la maladie Saint Ladre, lequel se nommoit Guillame « Itier et estoit clerc et se confessa à li en latin et disoit « qu'il estoit devers Thaunay Charante, requis s'il oit ne « fut presenz que icelli Guillame, donast à perpetuauté « touz ses biens au comandeur et à la maison Saint Ladre « dit par son serment qu'il vit, oyt et fut présent comme « ledit malade dit emprès ce qu'il eut esté confessé que il « donoit à touz jours mais et à perpetuauté au comandeur « et à la maison de Saint Ladre touz ses biens mobles et « héritages quelconques, quelque part qu'il soyent pour « Dieu et en aumosne, et pour la affection, dévotion et « amour que il avoit audit comandeur et à ladicte maison, « requis si ledit comandeur estoit presens et s'il prist et « accepta ladicte donacion, dit que il y estoit présent et « prist et accepta ladicte donacion en appellant à tesmoings

« de ce, celi qui parle et plusieurs autres genz qui y es- « toient présenz. Requis qui estoit présent, dit que frère « Jehan Guimbelet et Prete Labarbere et li qui parle « estoyent presenz devant ledit malade et ayant ladicte « donacion, faute audit Guillame par la manere dessus « dicte et frère Guillame Fonteneau, home de Thaunay « Charente, Johan Bigot, clerc et Benoite femme près du « Ryvon et autres dont il ne scet les noms estoient à pré- « sent et dit celi qui parle que pour la maladie que ledit « Guillame avoit, il ne povoit pas dire à haute voiz ladicte « donacion, ainsi que touz la peussent oir et pour ce quant « il avoit dit que il donoit touz ses biens mobles et non- « mobles audit comandeur et à ladicte maison, celi qui « parle disoit et declaroit aus autres qui estoient à présent « affin qu'il en fussent tesmoings et dit que ledit Guillame « dist et fit la dicte donnacion par la manere dessus dicte « plus de six fois. Item dist plus celi qui parle que ledit « Guillame emprès ladicte donnacion déclaire son meuble, « c'est assavoir trente moutons et doze florences qu'il avoit « en l'oustel, etc. (Estienne Gautier, clerc de la dyoceize, de Xaintonge, nottaire public de l'auctorité royal) — Baillette faite par Jeanne de Fessac, veuve d'Hélie Gravelle, à Pierre Le Comte de deux quartiers de vignes situés au fief du prieur d'Aix, pour le dixain des fruits (3 mars 1358). — Ratification par Guillaume Larchevesque, chevalier, seigneur de Parthenay et de Chastelaillon, des donations faites à l'aumônerie Saint-Jacques-du-Perrot, fondée par Henri de Nochoé et par Johanne, sa femme (1er décembre 1359). — Amortissement d'une rente, par le vicomte Raymond de Fronssac sur une maison, terres, vignes et appartenances sises à Puyleboureau, dépendant de l'aumônerie Saint-Barthélemy (1359). — Vente par Jean Amisseau à Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une vigne au fief des Manigouts, près Romagné (mars 1359).

H. 22. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1360-1366. — Baillette d'une vigne mellisse, près Lasalle, par Robert Le Pevrer, prêtre, à Bernard James, bourgeois de La Rochelle (Fremin de Villiers, garde scel, mars 1360). — Testament de Johan de Vaumener, bourgeois de La Rochelle, portant donation à Elie Prevost, prêtre, de six quartiers de vignes et à Vial aussi prêtre, de trois quartiers de vignes, toutes sises à Puilboreau (10 mai 1361). — Arrentement d'une maison sise rue Chaudellerie, à La Rochelle, par Johan de Maignac, clerc-prieur de Saint-Barthélemy, à Johan Anastaize et Catherine, sa femme. — Ratification par Raymond, vicomte de Fronssac, de la donation faite par feu Jehan Arnollet et Peronelle Baudoyn à honorable homme, discret et sage maître Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy (2 septembre 1362). — Donation faite à l'aumônerie par Margarite de La Barre de tous ses biens (18 décembre 1362). — Bail par Jeanne Gilberte, femme Guillaume Rey, de Ferrières à Pierre Caffin l'aîné et Porneré, sa femme, d'une maison à Laubecere, pour dix sols de rente. Témoins : Jehan de Parthenay, Johan le Gauche, maçon et Johan Léonart (1363). — Testament en faveur de l'aumônerie par Guillaume Brun (2 février 1363). — Donation entre vifs par Guillanme de La Gravelle, bourgeois de La Rochelle à l'aumônerie Saint-Barthélemy de l'hébergement de Romagny et ses dépendances, sis à Saint-Xandre et au bailliage du grand fief de Manigoute (26 février 1363). — Arrentement d'une maison au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle par Benest Labroue, de Fernac, procureur des religieuses du couvent de Fernac (29 juillet 1364). — Vidimus (19 juillet 1364) d'une donation (6 décembre 1351) faite entre vifs par Johan Pelleter, de Lagors à Pierre Josse, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous ses biens. — Arrentement d'une maison et deux vergers, de deux pièces de vignes, etc., d'Aymar Pascaut, écuyer, seigneur du Breuil Bertin à Pierre Buordeaux et Simon et Johan Buordeaux, ses fils, d'Andille (22 mars 1364). — Vente et arrentement pour dix livres, de la terre nommée le Bois-Maubec, à la Jarne, par Guischart d'Angle, chevalier, seigneur de Plain-Martin et de Rochefort à Guillaume Lermite dit Populus, demeurant à la Rochelle (1365). — Arrentement par Johan de Maignac, clerc, aumônier de Saint-Barthélemy, pour le profit de l'aumônerie, à Johan d'Agonnai, de Saint-Rogacien, d'un quartier de vigne blanche (le bas de la charte est rongé).

H. 23. (Liasse.) — 15 chartes, sur parchemin.

1366. — Arrentement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Bontant et à sa femme, de Lagort, d'un quartier et demi de vigne, aux fiefs des Jarries (Geoffroy Bernier, garde scel, 2 novembre 1366). — Arrentements par le même de deux pièces de vignes blanches à la Salle-d'Aytré, à Denys Rabaut, de Tasdon (8 novembre 1366); — à Guillaume Ardoin, de Tasdon, de deux pièces de vignes blanches en la seigneurie de La Salle (11 novembre 1366); de deux pièces de vignes blanches en la seigneurie de Parthenay, à Hélie Baudrie, de Tasdon (11 novembre 1366) d'une pièce de vigne blanche à Thevenot Yvon (12 novembre 1366); — à Jean Bineau, de Nantilly, d'un quartier de vignes

au Grand fief d'Aunis, pour dix sols de cens payables à la Saint-Martin (26 décembre 1366). — Bail par Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Anandon Derier, de La Rochelle, d'un quartier de vignes, au fief de Rochefort, paroisse de Lagort, au quart des fruits (26 décembre 1366) ; — à Jean et Berthome Thebaut et Thevenot Boilaigne et Jehanne Pichonne, sa femme, de deux pièces de vignes au Chaisne, au tiers des fruits (3 janvier 1366); — à Johan Salomon et à Perrot Guerric, de quatre quartiers de vignes, au tiers des fruits (13 janvier 1366) ; — à Laurent Gilbert, de Saint-Xandre, de deux pièces de vignes à Romaigné pour le sixième des fruits (3 février 1366). — Acquisition faite par Gilles Poings, de Guillaume Gauthier et Jeanne Poigne, sa femme, de deux quartiers de vignes à Saint-Rogatien en la censive du seigneur de Parthenay (6 février 1366). — Ratification par « Jehan Chauderer, mayre de la ville et commune de la « Rochelle » du bail fait par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan et Berthomé Thebaut, Thevenot Boilaygue et Johanne Pichonne, des deux pièces de vigne « du Chaygne » membres du corps de ville : honorables hommes et saiges maître Guillaume Boulart, sire Loys Buffet, maître Johan Marchant, Johan Poussart, Johan Du Poiz, Johan Buffet, Johan de Triaize, Johan de Leigue, le jeune, Johan Lespaignol, You le petit, Johan Pignoneau, Arnaut Pelisson, Guillaume Blein, Giraut Aiguerie, Itier de Langle, Pierre Brun, Siquart Favre, Bertrand du Solier, Pierre Rey, Hélie Boylaygue, Johan Mathieu, Raymond Carbonel, Johan de Herbergues, Guillaume de la Gravelle, et plusieurs autres « en nostre eschevinage » (13 mars 1366).

H. 24. (Liasse.) — 28 chartes, parchemin, 1 sceau.

1367. — Baillette, au tiers des fruits, d'un quartier de vigne mélisse sis à Mireuil, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Clemens et à Lescuyère, sa femme, du Colombier, Geoffroy Bernier, notaire (13 juin 1367, sceau en cire verte écartelé de France et d'Angleterre). — Transaction au sujet d'une rente de cent sols entre Berthomé Armal, bourgeois de La Rochelle et Arnaut Boynot, de Chaignollet et Guillaume Lermite, G. Brouard, notaire (4 juillet 1367). — Bail par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Thebaut, de trois pièces de vignes au fief de Rochefort (1er août 1367). Baillette par Johan de Maignac à Fortet Bernart et Macé de La Bruère, de S. Regracien, d'un appentiz audit lieu et d'une place au-devant (10 août 1367). — Baillette d'un quartier de vignes mélisse au fief de Fronsac par Johan de Maignac, à Johan Gaudin, de la Genelere, paroisse de Nyoil (22 août 1367). — Baillette d'une pièce de vigne blanche à S. Rogatien par Johan de Maignac à Johan Amy, au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vignes par Johan de Maignac à Guillaume Brisson au sixain de la vendange (26 septembre 1367). — Baillette d'un quartier de vignes chauchées, en la paroisse de Saint-Rogatien, par Johan de Maignac à Geoffroy Grageau, au sixain des fruits (26 septembre 1367). — Baillettes de pièces de vignes blanches en la paroisse de Saint-Rogatien, au sixain des fruits, (et sept sols de cens) par Johan de Maignac à Johan Dorfoille, Guillaume et Benoist, d'Esnandes, Johan du Mayne, André Aymer Aymeri de la Brouce, de la Sauzaie, Johan Garin, Guillaume Billot, Guillaume du Puy, Guillaume Roy, de Bourgueuf, Perot Maynart, de la Ribotelère, Olivier Chautamy, de Saint-Xandre (6 octobre 1367). — Donation mutuelle au dernier survivant faite entre Guillaume Hermite dit Populus, bourgeois de La Rochelle et Perrote Juliote, sa femme, de tous leurs biens meubles et non meubles, « houstillements », joyaux, etc., Nicolas de Saint-Gilles, notaire du prince d'Aquitaine, (19 novembre 1367.) — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche déserte au fief des Gardes, sur le chemin de La Rochelle à La Jarrie, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Garin, de Saint-Regracien (1er décembre 1367). — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'une pièce de vigne blanche à Saint-Regracien, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel par Johan de Maignac à André Aymer, dudit lieu (1er décembre 1367). Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail d'un quartier de vignes à Saint-Regracien, moyennant le sixte de la vendange et sept sols de cens annuel par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Roy, de Bourgneuf. — Membres du Corps de Ville : Johan Chauderer, Guillame Boulart l'aîné, Loys Buffet, Helye Gillebert, Guillame Boulart le jeune, Fremin Boulart, Aymery Sudre, Johan de Xainctonge, Georges Bressuyre, Johan Poussart, Johan de Lomaria, Pierre Boudre, Johan Dehan, Pierre Labrouc, Johan Du Poiz, Raymond Carbonel, Johan de Lesgue le jeune, Pierre Bernart, Guillame de La Gravelle, Xandrin le Roy, Domingon Rouxon, etc. (1er décembre 1367). — Ratification par Vincent Gorraut, maire de La Rochelle, du bail au sixte des fruits par Johan de Maignac à Perrot Maynart, de la Ribotelère, d'une vigne au fief de Manigoute sur le chemin de la Sauzaie à Marcille. « Ce fut fait et donné, présens honnorables hommes et saiges, sires Johan Chauderer, maistre Guil-

lame Boulart lésné, sire Loys Buffet, Guillame de la Gravelle, Johan Dehan, George Bressuyre, Guillame Blein, Itier de Langle, Hélie Auffroy et plusors autres, en nostre eschevinage tenu le V[e] jour du moys de janvier l'an 1367. »

H. 25. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1368-1369. — Acensements par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Hélie Micheau et Pierre Borart d'une pièce de vigne à Lousmeau (Pierre-le-Gras, auditeur juré de la cour du scel. 29 juillet 1368); — à Jehan Vrignaut et à Guillemette sa femme, de maisons et vergers à Lafons (29 août 1368); — de deux maisons à Ardillières à Guillame de la Couste, de La Rochelle (29 août 1368); — d'une pièce de vigne blanche au fief du sire de Vivonne à Helie Chambrer, d'Aytré. — Ratification par Jehan Marchant, maire de La Rochelle, des acensements de vignes consentis par le prieur de l'aumônerie au profit de Guillame de La Couste. Membres du corps de ville : Jehan Chauderer, Guillame Boulart l'aîné, Jehan de Lomaria, Giraut Augueric, Pierre de la Rougne, Guillame le Camus, Laurens Aubar, Jehan Pepin et plusieurs autres bourgeois (en nostre esquevinage, le 22 novembre 1368). — Arrentement d'une pièce de vignes sise au fief de noble Johan Chasteigner, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré, par Robert Peurer, prêtre à Micheau Fontaineau, bourgeois de La Rochelle (11 octobre 1369). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche par le prieur de Saint-Barthélemy à Guillame Boseau (14 octobre 1369), à Saint-Rogatien. — Bail de deux quartiers de vigne blanche par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Arnaut Gombaut, de Saint-Rogatien (14 octobre 1369). — Ratification par Jehan Henry, maire de La Rochelle « en nostre esquevinage » des arrentements consentis par le prieur de Saint-Barthélemy au profit de Guillame Boseau (14 novembre 1367). — Arrentement d'une pièce de vigne blanche à Jehan Royan et Guillemette la Battellere sa femme, de Saint Rogacien, par le prieur de Saint-Barthélemy (8 novembre 1369). — Délaissement par Guiart de Burlé, valet, à Johan Coutin, de Monroy, d'une pièce de terre « gainable » tenant à la vigne de la veuve Jean Martin, d'autre bout à la terre de Guillame Thomas, de Laubreée, d'un bout au chemin de Laubreée à la Cabane, pour défaut de payement des devoirs à Guiart appartenant audit fief (16 novembre 1369). — Bail, d'un demi quartier de vigne blanche, au sixtain de la récolte, par Fortet Bernart, à Arnaut Pipet, sur les quatre quartiers arrentés audit Bernart par l'aumônier de Saint-Barthélemy (19 février 1369.)

H. 26. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1370-1372. — État des possessions de l'aumônerie Saint-Barthélemy dans les paroisses de Saint-Xandre, Dompierre, Nieul et Laubressay. — Arrentement d'une maison et vergers en dépendant sis en la paroisse de Dompierre par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Arnault Rambert et à Guillemette Picarde, sa femme, ratifié par le maire et les bourgeois de la ville de La Rochelle (17 septembre 1370). — Vente par Hélie Gillebert, bourgeois de La Rochelle à Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, de soixante et dix sols de rente annuelle et perpétuelle sur quatre livres de rente à lui dues par Étienne Chacat dit l'Escribot, d'Aytré. — Augmentation de l'acensement d'une vigne au fief de la Sauzée, élevée de six à quinze sols par an, payables à Pâques et à la Toussaint et dus à l'aumônerie par Aimeri de la Brouce. — Remise par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy de 5 sols de rente sur les 35 sols qu'Arnault Rambert et Guillemette, sa femme devaient à l'aumônerie sur une maison et vergers à eux baillés, à la charge que l'aumônier et ses successeurs seront déchargés de la garantie desdits vergers. (23 février 1370); — avec la ratification par Jehan Chaurerer, maire et les bourgeois de La Rochelle en leur échevinage (5 mars 1370). — Amortissement de tout ce qui appartenait à l'aumônerie Saint-Barthelemy en la paroisse de Périgny, à cause de la maison Saint-Jacques du Pérot, fiefs des Chevalliers, des Mouseaux, et de la Planche, Johan Chauderer, bourgeois de La Rochelle. — Arrentements par Johan de Beaulieu, prêtre, commandeur de la commanderie Saint-Ladre près de La Rochelle de vignes en la paroisse Notre-Dame de Cougnes à Johan Chevaler, des Salines et Johan Mercier, de La Rochelle (1[er] mai 1371). — Arrentement d'un demi-quartier de terre « frouste, gaste et déserte » en l'île de Ré par Johan de Maignac, gouverneur de l'aumônerie à Thomas Lemozin, de la Flotte (25 juin 1371). — Vente de deux pièces de vignes blanches, en la seigneurie de Dompierre, par Johan Seignorin et Marion Paillolle à maître Bernard Tomillo, maréchal, à Dompierre (15 novembre 1371). — Acensement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillame Turineau, de Loberçay de Saint-Xandre, de quatre pièces de vignes touchant d'un bout à la vigne de la « Confrairie d'Amours instituée en l'église de Marcille. » (24 novembre 1371) avec la ratification (3 janvier) du maire Guillame Boulart. — Acensement par Martin Flon, bourgeois de La Rochelle à Aymery Pacquereau et a Aymery Godaut, de Ballon, d'une pièce de

vigne blanche en ladite paroisse, contenant trois quartiers (12 novembre 1371). — Bail de quatre pièces de terre en la paroisse de Saint-Xandre, par Johan de Maignac, à Guillaume Blein, bourgeois de La Rochelle, au huitième des fruits (17 novembre 1371). — Bail de deux quartiers et demi de vignes, en la paroisse de Marsilly, par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Barrac, demeurant à Clavetes de Saint-Rogacien (3 janvier 1371). — Acensement d'une pièce de vignes blanches du Fraisne, par Jean de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Berthault, bourgeois de La Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme (5 février 1371). — Donation entre vifs par Guillame Fourner, de Puyliboreau à Marguerite Chalue, sa femme. (25 juillet 1372). — « Extrait du privilége donné et conféré par les Roys de bonne mémoyre aux bourgeoys, manans et habitans de La Rochelle » (novembre 1461) par François Joubert, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaires du Conseil du Roi, à la requête de maître Hilaire Bigot, procureur de la ville de La Rochelle, pour les maire, échevins, conseillers et pairs et noble homme et sage maître Jehan de Fourest, au nom de l'aumônier de Saint-Barthélemy. — (Sceau figurant l'écu de France ancien entre les deux tours du port de La Rochelle, dans lequel pénétrent de nombreux navires). — Lettres de noblesse conférées par le roi Charles VIII aux maires et échevins de La Rochelle (8 janvier 1372. Texte latin publié intégralement par le P. Arcère, *histoire de La Rochelle*, tome II, page 673.) — Acensement par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Boutinart, bourgeois de La Rochelle et Guillemette de Lomaria, sa femme, d'une pièce de vignes blanches, du Fraigne (5 février 1371).

H. 27. (Liasse.) — 14 charles, parchemin (sceau de la Sénéchaussée).

1373-1377. — Acensement de vignes par Guillame Lohet et Johanne sa sœur, femme Johan Mercier, de Nyoil en Aunis à Pierre Dessart, bourgeois de La Rochelle. — Donation d'un demi-quartier de vignes par Hélies de la Gravelle, bourgeois de La Rochelle à Guillame Noël, de Laleu (30 novembre 1373.) (Ecu de France ancien, supporté par deux griffons, contre sceau à six fleurs de lys chargé des lettres FREP.) — Partage de la succession de Pernelle Cornue entre ses enfants Pierre et Marion, femme de Thomas Ardoin, bourgeois de La Rochelle (1374). — Testament de Guillemette de Cave, veuve d'Étienne Le Fardeleur, bourgeois de La Rochelle en faveur de l'aumônerie (7 juillet 1374). — Baillettes de maisons et vergers par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Perot Sauvaget, Pernelle Baudoize, et Johan Brossart, de La Rochelle (28 octobre 1374). — Ratification par Jacques de Monmor, chevalier, gouverneur et capitaine pour le roi de France, notre sire, de la ville de La Rochelle, châtellenie et ressort en dépendant, des lettres passées sous le scel établi aux contrats par Jehan Masion (2 janvier 1374). — Transaction entre Pierre Esnaud, des Brandes de Dompierre et Jehanne Mestivier, veuve de Guillaume Loyer (2 mars 1375). — Acensement d'une maison rue Chaudellerie à Boulard et à Sauvigny (8 mars 1375). — Vente par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume de Pontieu d'Ardillères, de terres et vignes sises audit lieu (2 décembre 1375) (sceau de France ancien, supporté par deux griffons, légende du contre sceau détruite, sauf les lettres S. REGINAD.) — Reconnaissance donnée par Guillame Auger et sa femme Hylaire Aymonne des meubles d'Alizen Johanne, veuve de Pierre Marieteau, bourgeois de La Rochelle. « Une corte pointe, un chalon, du pois de qua« rante soulz, item cinq linceux de deux telles, item une « pelle qui tient une seillée... item un pelon, qui tient le « quart d'une seillée, item une touaille d'estouppes de deux « aulnes, item une arche qui peut bien valoir dix soulz, « item une petite greille, item une couche du pris de qua« rante soulz, item quatorze frans d'or, des quieux qua« torze frans d'or, ge ladite Hilaire ge n'avoie baillé audit « fehu Pierre Mariete a fois que doze livres et dimée en « argent franc pour vinct et six soulz et un fran d'or et « dimée que ledit fehu devoit fere pour le droit de la ves« selle d'estain de André et Guillame Chemers, mes en« fans. » (3 janvier 1375.) — Arrentement par Guillame Lohet et Johanne Lohete, sa sœur, femme Johan Mercier, de Nyoil en Aunis à Pierre Dessart, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne sise à Nyoil (le bas de la charte est rongé). — Vente de deux pièces de vignes par Letice Garnier, de Tasdon, veuve Johan Coyme à Thomas Brouart, bourgeois de La Rochelle (24 septembre 1376). — Commission de receveur des cens, rentes et arrérages de la seigneurie de la Salle d'Aytré délivrée à Guillame Chemer par noble homme Johan Chastaigner chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré (12 janvier 1376). — Acensement d'une pièce de vigne blanche à Dompierre par Arnaude de Lomaria, fille de feu Guion de Lomaria, bourgeois de La Rochelle, à Johan Dubois, de Dompierre (25 avril 1377). — Bail par Johan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillame Violea de Saint-Sauveur de La Rochelle, de deux quartiers de vignes sur la route de Lagord (22 janvier 1377).

H. 28. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1378-1379. — Bail par Johan Du Solier, bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Paquenot et Pierre Brochet, de la Sauzaie de Saint-Xandre d'un quartier et demi de vigne blanche au fief de Manigoute (13 mars 1378). — Acensement par Johan du Solier, aumônier de Saint-Barthélemy à Johan Chauvet, de Laleu, d'un masureau et un verger à Vaugoing, provenant de feu Hélie de la Gravelle, bourgeois de La Rochelle et appartenant à l'aumônerie (15 mai 1378). — Vente d'une rente annuelle de cent sols par Hugues de La Roussere, clerc et bourgeois de La Rochelle, à Denise Seguyne, veuve de Pierre Thenoteau (30 juillet 1378). — Bail d'une maison et treuil par Jehan du Solier, aumônier de Saint-Barthélemy à Tiphaine Olive et Etienne Poussart, son fils de Saint-Xandre (28 décembre 1378). — Bail par le même à Thomas Voisin, de Saint-Xandre pour 30 sols de rente et le quart des fruits de vignes, verger et trois maisons tenant à la vigne de la confrérie du Saint-Esprit desservie en l'église de Saint-Xandre (28 décembre 1378). — Bail d'un quartier et demi vigne mélisse au fief des Saisies par le même à Pierre Vincens et Soline Lemosine, sa femme, demeurant à Nieul en Aunis (8 janvier 1378). — Acensement d'une maison et ses dépendances à Saint-Maurice par le même à Masse Reveau, de La Jarne (17 avril 1379). — Acensement de deux pièces de vignes à Romagné par Johanne Sainceterre à Johan Dergues le Galois, de Saint-Xandre (2 mai 1379). — Bail par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison tenant à celle de l'abbaye de Charon, à Heliot Baiart, de Puilboreau (15 juillet 1379). — d'un quartier et demi de vignes blanches à Romagné, à Guillame Bruneau, de Saint-Xandre ; — d'un quartier et demi de vignes aux Gardes, à Aubin Coulon, de Saint-Rogacien ; — d'une pièce de vigne à la Salle d'Aytré, à Naudin Gadillert, bourgeois de La Rochelle (29 novembre 1379) ; — d'une pièce de vignes blanches à Angoulins, à Vincent Santiller et à Johanne Delangle, sa femme ; — d'une pièce de vignes blanches à la Courbe à Pierre Xandrin, bourgeois de La Rochelle. — Pierre Dessars, garde du scel royal.

H. 29. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin.

1380. — Testament de Jehan Du Pois, bourgeois de la Rochelle, demeurant près la porte de chef de ville par lequel il lègue une rente annuelle de 10 livres à l'aumônerie Saint-Berthomé. Sire Jehan Chauderer, maire. (4, septembre 1380). — Bail par l'aumônier de Saint-Berthomé à Guillaume de Nyort, et Jean Arnault de Saint-Xandre, d'un quartier de vignes sis près du Payau, au quart des fruits et 15 sols de cens. Johan Bourreau, notaire (octobre 1380). — Baux par Jehan Rouart, bourgeois, aumônier de Saint-Berthomé, à Huguet Boylaigne, demeurant à Losmeau, d'une pièce de vigne melisse, sise audit lieu (16 octobre 1380) ; — à Raymond des Chastellers, de deux vignes sises à Saint-Xandre, l'une au tiers, l'autre au quart des fruits (28 octobre 1380) ; — à Heliot Bayart, de Puyliboreau, d'une pièce de vigne mélisse au quart des fruits et 20 sols de cens (28 octobre 1380) ; — à Arnaut Robert, de deux pièces de vignes blanches à Puyliboreau (28 octobre 1380) ; — à Pierre Paillisson demeurant à La Ribotelière, d'une vigne de deux quartiers et demi sise à Saint-Xandre, au quart des fruits et cinq sols de cens, (5 novembre 1380) ; — à Guillame Denis et Ozanne Arboulère, sa femme, demeurant à Guygnefole, autorisée de son « seigneur époux » d'une pièce de vigne mélisse, sise au fief du seigneur de Laleu (11 novembre 1380) ; — à Regnaut, porcher, demeurant au Payau, de deux quartiers de vignes blanches sis à Montail, au quart des fruits et 22 sols 6 deniers de cens (17 novembre 1380). — Bail par Arnaud Pelisson, bourgeois de la Rochelle, à Pierre Audouer de Saint-Rogacien, de deux quartiers de vignes sis au fief des Petites-Gardes. (17 novembre 1380.) — Bail, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Maynier, de Puyliboreau, d'une maison et verger sis à Puyliborau, confrontant à l'abbaye de Charon (26 novembre 1380) ; — d'une pièce de vigne blanche sise à Fronsac, à Guillaume Large, demeurant à Lagors, au quart des fruits et quinze sols de cens. (29 décembre 1380) ; — de deux pièces de vignes, une blanche et l'autre chauchée sur la route de Saint-Xandre à Nyoil, à Guillaume Angeler et Marion de Lespine, sa femme, demeurant à Laubrecay, paroisse de Saint-Xandre, (13 janvier 1380) ; — d'une maison et ses dépendances, à la Courbe, à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle, (3 février 1380) ; — d'une petite maison et ses dépendances, à la Courbe à Arnaut Caradieu, demeurant à la Rochelle-Jean Bourreau, garde du scel royal (3 férier 1380).

H. 30. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin ; sceaux perdus.

1381. — Baux pour 3 livres 10 sols de rente, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Barthélemy (Saint-Berthomé) à Jehan Chebrer, de Saint-Xandre, d'une travée de maisons audit Saint-Xandre, tenant : d'un côté à l'arbergement de ladite aumônerie ; d'autre, à une travée de mai-

sons qu'Étienne Poussart tient de l'aumônerie ; par devant, au chemin de Saint-Xandre à La Ribotelière, et les vergers tenant à celui de l'aumônerie, d'autre à celui que Guillaume Sauvaget tient de l'aumônerie (5 juin 1381); — de quatre counées de vignes, en la paroisse de Dompierre, à Sauvestre La Personne et à Ysabeau Barbère, sa femme, demeurant aux Brandes, en ladite paroisse. Cette charte mentionne « la confrairie de Nostre-Dame desservie en l'église de Dompierre. » (Jehan Masson, garde-scel, 12 juillet) ; — d'une pièce de terre déserte et son fonds, au grand fief d'Aunis, à Pierre Bourgnoveau et Jean, son fils, paroissiens de Marcille (22 juillet) ; — d'une pièce de vigne « au carrefour de Vaugoing » à Pierre de Médis, demeurant à Laleu (17 août), sceau fleurdelysé brisé ; — de trois pièces de vignes sises à La Gors à Perrot Maynart, demeurant à La Gors (16 novembre 1381). — Donation faite par Raymonde Caffine demeurant à Laubertère, paroisse de Saint-Méart, à Johan Peton, son mari, du tiers de tous ses biens (26 novembre 1381). — Quittance de mariage de Raymonde Caffine à Johan Peton, son mari (16 novembre). Bail de trois pièces de vignes par l'aumônier de Saint-Bertomé à Perrot Maynart, demeurant à Lagors (16 novembre) ; — d'une pièce de vignes à Mireuil à Johan Gastineau, demeurant à la Rochelle (17 novembre); — de deux quartiers de vignes sises à Romagné, à Jehan Masse demeurant à Saint-Xandre (23 novembre); — d'une maison sise à Saint-Xandre et d'une pièce de vignes à Guillaume Demort, demeurant à Saint-Xandre, pour 45 sols de rènte annuelle au cinquième des fruits et à 23 sols de cens payable à la Saint-Martin, à Chênevert Poussard, demeurant à Saint-Xandre (23 novembre) ; — de deux pièces de vignes sises en la censive du seigneur de Fronsac, à Jehan Leberton et à Marguerite sa femme, au quart des fruits et à 35 sols de cens (24 novembre) ; — d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols de rente payable à la Toussaint et à Pâques, à Tibault Rousseau, de Saint-Xandre (27 novembre). — Bail d'un appentis et d'un verger sis à Saint-Xandre, pour 35 sols 4 deniers de rente, à Arnaud Matin (6 décembre); — d'une maison sise à Saint-Xandre, pour 33 sols, 4 deniers de rente, à Pierre Audoer (6 décembre) ; — d'un appentis et verger à Saint-Xandre à Arnault Rousseau (6 décembre). — Vidimus du bail d'une pièce de vigne sise à Pyliboreau, à Jean Fourner ; — d'une pièce de terre déserte, au grand fief d'Aunis, paroisse de Marceille, à Nicolas de Maignac (12 février) ; — d'une maison avec treuil et appentis à Benoît d'Esnandes, demeurant à Saint-Rogacien (15 février). — Vidimus du bail passé entre l'aumônier de Saint-Berthomé et Guillaume Dutil et Florence, sa femme, au sujet d'une maison et vignes en dépendant, sises à la Courbe (17 février). — Double du bail précédent. — Bail d'une pièce de vignes sise au fief de Rochefort par l'aumônier de Saint-Berthomé à Johanne Marillet, au tiers des fruits et 10 sols de cens (21 février). Le haut de la charte est rongé.

H. 31. (Liasse.) — 14 chartes, sur parchemin; sceau fleurdelysé brisé.

1382-1384. — Titre nouvel, par lequel Johan Boutinart, de Saint-Xandre, est obligé envers l'aumônerie Saint-Berthomé, de lui payer 6 livres de rente, auparavant dues par Geofroy Manon, sur une maison sise à la Chaucherie (mardi, veille de la fête de Saint-Entrope). — Baux d'une pièce de vigne à la Crapaudère, paroisse de Laleu, par Johan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé à Penot Du Serrie, bourgeois de La Rochelle à 5 sols de cens et au tiers des fruits (5 décembre). — d'une maison et ses dépendances en la cour des Pinaux, à Lucas Drouhaut, demeurant en la paroisse de Sainte-Soulle, en Aunis, au village de Husseau (3 février) ; — d'une maison et verger au Colombier, près La Rochelle, à Jehan Bonenfant et Jehan Bachime, sa femme, demeurant à La Rochelle (19 mai) ; — d'une pièce de vigne blanche à Vaugoing à Pierre Ayron, bourgeois, de la Rochelle (25 octobre 1383) ; — de 8 pièces de vignes en la paroisse de Dompierre à Seguin Boutaut et à Jeanne Richarde, sa femme (27 octobre 1383); — de 2 pièces de vigne, à La Combe, à Guillanme Lemaistre, demeurant aux Brandes, paroisse de Dompierre (15 novembre 1383). — Quittance de mariage donnée par Johan Sabouraut et Michelle Fornère, sa femme, à Guillaume Forner et Margot Chaslue, sa femme, demeurant à Puyliboreau, père et mère de Michelle Fornère (27 août 1384); — Baux de quatre vignes sises à Saint-Xandre, à Jehan Foulcault, demeurant à Saint-Xandre (23 octobre 1384) ; — d'une pièce de vigne à Saint-Rogacien, à Guillaume Davyau et Hélyot Touar, demeurant à Bourgneuf en Aunis (23 octobre 1384) ; — d'une maison sise au fief de Romaigné, à Denis Le François, demeurant à Romagné, à 32 sols de rente et le quart des fruits (20 novembre 1384) ; — d'une vigne sise à Saint-Rogacien, à Héliot Prieur, demeurant à Bourgneuf (8 janvier 1384). — Procurations données par Hugues de La Roussère à Thomas Testart, Johan Guillot à Johan Jousselin, Johan Masse à Guillaume Brunet (19 mars 1384).

H. 32. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin.

1385.—Donation entre vifs, faite par Guillaume Pierre, de la Rochelle, et Guillemette Morière, sa femme, à Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé,

de La Rochelle, de tous leurs biens, sans réserve. Foulques de Cheneveres, garde du scel royal, Morice Davy et Nicolas Dugué, notaires jurés (6 août 1385). — Baux d'une maison sise à La Rochelle, rue de la Jueverie, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie, à Héliot Roux, pour 70 sols de rente. Pierre Dessars, garde-scel ; Jehan Delaguière, auditeur ; — à Jehan Rueaume, demeurant à La Rochelle, son fils et Dardon Gaschete, sa femme, d'une pièce de vigne au lieu appelé Pisseargent près de la Crapaudere (24 septembre 1385) ; — à Jehan Dupuy, demeurant à la Sausaie, en la paroisse de Saint-Xandre, d'un quartier de vigne, pour 12 sols de cens (1er décembre 1385). Hugues de la Roussère clerc, garde-scel. — Baillette de maisons, jardins et champs, par Jehan Pouisset, demeurant à la Rochelle, à Clément Rangaut, demeurant à Sainte-Soulle (5 octobre 1385). — Arrentements d'une maison, de vignes et leurs dépendances, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Arnaut et Jehan Gousse et à Héliote du Broil, femme dudit Jehan Gousse ; — d'une pièce de vigne sise à Romagné, au cinquième des fruits et 6 sols de cens, à Denis Le Francoys demeurant audit lieu, (14 janvier 1385) ; — d'une pièce de vigne et ses dépendances, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres ; — d'une pièce de vigne blanche à Puyliboreau, à Jehan Jossemeau et Arnaut Boerent, prêtres (27 janvier 1385). — d'une pièce de vigne appartenant à l'hospice Saint-Berthomé, au sixte des fruits et 30 sols de cens, à Guillame Rouillé dit Pouissonnet, demeurant à Saint-Xandre, par le gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé. Hugues de La Roussère, garde du scel (24 février 1385). — Échange entre Guillame Lorret, « cousturer » bourgeois de La Rochelle, Ayliz Jehanne, sa femme, et Raphaël Du Franchon, aumônier de Saint-Berthomé, d'un quartier de vigne sis au grand fief d'Aunis près Saint-Xandre, contre une pièce dépendant de la paroisse de Saint-Rogacien, au grand fief de Pomerou (1er mars 1385). Hugues de La Roussère, clerc, garde-scel. — Arrentement d'une pièce de terre sise à la Courbe, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Berthomé à Guillame Bar, demeurant à Saint-Nicolas de la Rochelle (La partie inférieure de la charte manque.)

H. 33. (Liasse.) — 12 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1386. — Reconnaissance donnée par Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, et Jehanne Auban, sa femme, à Jehan Bertin, prêtre, de la somme de douze vingt livres tournois, à cause des arrérages échus de soixante livres de rente annuelle. — Vente, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet, paroisse de Dompierre, d'une rente de 30 sols de cens assise sur une pièce de vigne blanche appelée la Gontère, près de Ronsai, contenant 5 quartiers (8 août 1386). — Arrentement, par Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, à Guillame Roy, né en Touraine, demeurant à Losmeau, paroisse de Nyoil, en Aulnis, de deux pièces de vigne (16 septembre 1386). — Bail, par honorable homme maître Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, à Jehan de Godes, fournier, demeurant en la même ville, d'un quartier et demi de vigne blanche, paroisse de Lagord (23 octobre 1386). Hugues de La Roussière, garde du scel. — Arrentements, par honorable homme Thomas Brouart, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Bernard Plantart, d'une pièce de vigne tenant d'un bout au chemin de Vaugoin au Treuil de Saint-Michel, paroisse de Laleu (17 novembre 1386). — à Guillame Ferreau, demeurant à Romagné, d'une maison et verger sis audit lieu, d'une ouche et demi-quartier de vigne, pour 25 sols de rente et le quart des fruits (2 novembre 1386). — Arrentement, par Colin Josmer, demeurant à Laleu et Parnelle Lescuyère sa femme, veuve de Girard de Burle dit de Courdaux, à Pierre Boudre, bourgeois de la Rochelle, d'une maison sise à Saint-Xandre, touchant le cimetière dudit lieu (14 décembre 1380). — Baux, au cinquième des fruits et 9 sols de cens, faits par Thomas Brouart gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Olivier Aymon et Jehanne La Joline, sa belle-mère, d'un quartier de vigne blanche sise au fief des Crouzades (14 janvier 1386) ; — à Guillame Gorrin, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers et demi de vigne, appelés la vigne des Rèzes (8 mars 1386) ; — d'une maison et 6 sillons de terre à Saint-Xandre, à Ytier de Chalignac, demeurant audit lieu (17 mars 1386) ; — de deux pièces de vigne, à Jehan Hervé, de Lagord, au quart des fruits et 6 sols de cens (17 mars 1386) ; — de deux pièces de vigne melisse sises au fief de la Bastardière près de Lommeau, à Maurice Boutet, demeurant audit Lommeau, paroisse de Nyoil (24 mars 1386). Jehan Garin, garde du scel royal

H. 34. (Liasse.) — 15 chartes, in-folio, sceau fleurdelysé en cire brune.

1387. — Baux de deux pièces de vignes sises à Puilboreau, par Thomas Brouart, aumônier de Saint-Barthomé, à Jehan Maurice, clerc, demeurant en ladite ville (27 avril 1387). Simon Pineau, clerc, auditeur juré de la Cour du scel. — Échange entre Thomas Brouart, aumônier de l'hôpital Saint-Barthélemy, et Jehan Boutinard, demeurant à Saint-Xandre, de 100 sols de rente sis sur un hébergement à Saint-Rogatien, contre 4 livres de rente sur une maison

appartenant à l'hôpital, sise en la rue la Charreterie, en la ville de La Rochelle, tenant d'une part à la maison de Jehan Mahon, d'autre à celle de Pierre de la Houe, et d'un bout à la dite rue, et pour 20 sols sur une maison et verger sis à la Ribotellière, appartenant à Thenot Poussart, et se tient d'un côté à la maison des héritiers Guillaume Blouin, d'autre côté à la maison de la confrérie du Saint-Esprit, desservie en l'église de Saint-Xandre (18 juin 1387). — Cession, par honorable homme et sage maître Jehan Ducheillou, bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Arbert, d'un demi-quartier de vigne au fief des Jarries tenant au chemin des Marais, pour cultiver ladite vigne (8 septembre 1387). — Marché passé entre Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, et Jehan Mauléon, de la paroisse de Saint-Jehan du Perrot de La Rochelle, pour l'exploitation d'une vigne mélisse, contenant un quartier, sise à Vaugoin (27 octobre 1387.) — Baux par honorable homme et sage maître Jehan Du Cheillou, bourgeois de La Rochelle et gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé, à Pierre et Jehan Jarry, son fils, de Saint-Xandre, d'une pièce de vigne sise au fief des Jarries et de diverses pièces sises à Loubressay. Jehau Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (3 novembre 1387); — à Jehan Boilame et Colète, sa femme, de deux pièces de vigne au fief de Fronsac, au quart des fruits et 15 sols de cens. Guillaume Garin, garde-scel ; J. Papin, notaire (3 novembre 1387); — à Guillaume Babinot, d'une pièce de vigne sise à Saint-Maurice, à 50 sols de cens et au sixtain des fruits (3 novembre 1387); — à Arnaut Bongrain, Jehanne Poline, sa femme, et Héliot Bongrain, demeurant à la Rochelle, paroisse de Notre-Dame-de-Coignes, de diverses pièces de vigne, près de Mirail, paroisse de Saint-Maurice, au tiers des fruits et 13 sols, 4 deniers de cens. Jehan Garin, garde-scel ; André Chaillé, notaire (11 novembre 1387); — à Jean Joussemeau, prêtre, de 3 quartiers de vigne, près Mireuil, paroisse Saint-Maurice, à 10 sols de cens et un quart des fruits (25 novembre 1387). — Transport d'une rente de 11 livres 2 sols 3 deniers assise sur le lieu de Vaugoin et sur une maison à La Rochelle, à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Jean de Fessac. La plus grande partie de la charte est pourrie et rongée (1387). — Baux d'une vigne, au fief de Fessac, paroisse de Laleu, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Raymond Moreau, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (26 décembre 1387); — d'une pièce de vigne sise près Vaugouin, à 9 sols de cens et le tiers des fruits, à Jehan de Nauves, de la paroisse Saint-Jehan du Perrot de La Rochelle (1387); — de deux pièces de vignes au fief Vaugouin-Fessac de Laleu, au tiers des fruits, à Jeanne et Guillaume Mestivier (1387); — de deux quartiers de vigne, à 10 sols de cens et au tiers des fruits (fief de Fessac, paroisse de Laleu), à Lizon de La Croix (1er février 1387) ; — de deux quartiers de vigne près de Beaulieu, au sixtain des fruits, à Laurent Delagousse, paroisse de Lagors. Jehan Garin, garde-scel (22 février 1387).

H. 35. (Liasse.) — 10 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1388. — Baillettes, d'un « quasseron » et demi de vigne « mesleisse » au cinquième des fruits et 5 sols de cens, au fief des Bastardières, à Lhoumeau, tenant d'un bout à la motte à Grimault, par Johan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Huguet Merlat, de Nyoil ; Guillaume Garin, garde-scel (20 août 1388) ; — d'une pièce de vigne blanche contenant un quartier ou environ, sise auprès de Lhoumeau, au fief de la Bastardière, à Jehan Girart et Meriotte Comtesse, sa femme, demeurant à Lhoumeau, paroisse de Nyeulh en Aulnis (18 octobre 1388). — Double de la charte précédente. — Baillette d'un demi-quartier de vigne, sise au fief des Jarries, paroisse de Laleu, chargé de la moitié des fruits envers l'aumônerie Saint-Berthomé, à Guillaume Robert (25 octobre 1389). — Transaction entre Guillaume Bar, de La Rochelle ; Arnaut Chaudet, de Tasdon; Giraudin Decoussaudri, Jehanne Daguindelle, sa femme, d'Aytré, au sujet de la succession de Thomas Daguindau, père de ladite Jehanne Daguindelle, d'un masureau et son fonds, sis audit lieu de Tasdon; Guillaume Garin, garde-scel (30 novembre 1388). — Baillettes par Jean du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Garin, de deux pièces de vigne blanche, contenant un demi-quartier, sises au fief de Rochefort, près du Paiault, moyennant 6 sols de cens et le quart des fruits (6 décembre 1388); — à Johan Chauvet et Marion, sa femme, d'une pièce de vigne sise auprès de Laleu et de Vaugouin, au tiers des fruits et le dizain au prieur d'Aix (très-endommagée ; le commencement et la fin de la charte manquent, et le reste est troué dans plusieurs endroits (mars 1388) ; — à Pierre Boutin, de Saint-Berthomé de La Rochelle, trois pièces de vigne mélisse, près de Vaugoin, au fief de la Jarrie, dont l'une contient deux quartiers, tenant aux vignes du prieur d'Ays et d'un bout au chemin par où l'on va de Vaugouin au treuil du Temple, et d'autre bout à la vigne Jehan Duguécharroux; la seconde pièce contient un quartier et demi et la dernière deux quartiers (la charte est endommagée) (3 décembre 1388). — à Jehan Legrand et Estenne Billoteau, d'une maison et héritages sis à La Fons (29 décembre 1388). — Vidimus d'un arrentement de 45 sols sur une maison, sise à La Rochelle en la rue derrière Saint-Berthomé, par Jehanne Chaiznelle, veuve de Loys Vincent, bourgeois de La Ro-

chelle, à messire Guillaume Bernart, prêtre de La Rochelle (8 juillet 1374; vidimus du 12 janvier 1388); Guillaume Garin, garde-scel.

H. 36. (Liasse.) — 18 chartes sur parchemin, sceaux perdus.

1389. — Acensements, par Jehan du Cheillou, à Jehan Gevin, demeurant à La Fons, paroisse de Notre-Dame de Cougnes, d'une maison et ses dépendances sises à La Fons (1 avril 1389) ; — à Pierre Roberty et son fils, messire Jehan Roberty, prêtre, demeurant à Lafons, d'une maison, verger et dépendances (1 avril 1389) ; — à Thomas Malebrant, dit Ardoin, fourner, bourgeois de La Rochelle, et Guillemette Cassine, sa femme, d'une place et d'un verger situés en la rue de La Broterie, tenant à une maison qui fut à Arnaut le Masson (21 mai 1389) ; — à Marc Menan, demeurant en la paroisse de Marcilhe, en Aulnys, d'une pièce de vigne blanche, contenant un quartier, sise près de la Croix Guilhebaut (26 mai 1389). — Transaction par laquelle noble homme Pierre de Peyré, écuyer, seigneur de Ciré, cède à Jehan du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, 90 livres de rente, dont les arrérages annuels sont de 66 sols 8 deniers; André de Langle, garde-scel royal (9 juillet 1389). — Acensements, pour 50 sols, d'une maison et ses dépendances sises à la Jarne, à Yon de Conanz, bourgeois de La Rochelle, par Johan Du Chaillou, gouverneur de l'aumônerie Saint-Berthomé (24 juillet 1389) ; — d'une pièce de vigne blanche au fief du seigneur de La Salle, à Bernard Delavigne, demeurant au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle; André de Langle, garde-scel (5 septembre 1389) ; — d'un hébergement de deux pièces de vigne, l'une de 3 quartiers et l'autre de 7 quartiers, sises à Pilboreau, moyennant 10 livres de rente, 12 sols de cens, et le sixtain des fruits, à Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle; André De Langle, garde-scel (28 novembre 1389). — Double de la charte précédente. — Bail de diverses pièces de vigne sarrazine, au fief de Fronssac, près de Lafons, par Johan Bertin, prêtre, à Etienne Nohet, Pierre Nohet, Barraut et autres laboureurs; André De Langle, garde-scel; Mathe Bloys, clerc, auditeur et notaire juré de la cour du scel (30 novembre 1389). — Lettre du maire de La Rochelle, Pierre de Condac (élu le 25 avril 1389, sorti de charge le 9 avril 1390. — Note de M. l'abbé Cholet,) ratifiant la baillette d'un hébergement à Puyliboreau, par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Poulailler et Pernelle de La Haye, (1er décembre 1389). — Baillettes par Jehan Du Chaillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle, d'un hébergement sis à Puyliboreau, pour 10 livres de rente, 12 sols de cens et le sixtain des fruits; André de Langle, garde-scel (1 décembre 1389) ; — à Pierre Poulaillier, d'un hébergement, treuil, verger et dépendances, sur le chemin des Brandes à Lagort, pour 10 livres de rente, le sixtain des fruits, 12 sols 6 deniers de cens; André de Langle, garde-scel (1 décembre 1389) ; — à Guillaume Maindieu, d'une pièce de vigne blanche, appelée la Varenne, sise au Grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Transaction par laquelle Guillaume Maindieu s'oblige envers l'aumônier de Saint-Berthomé, au 5e des fruits, 25 sols 4 deniers de cens payables à la Saint-Martin, sur 3 quartiers de vignes appelées la Varenne, sises au Grand fief d'Aunis (6 décembre 1389). — Autorisation donnée par le sénéchal du bailliage de Chaignollet à la baillette suivante, à cause des cens et honneurs dus au roi. — Baillette, par Jehan Ducheillou, à Vidal Decoles, bourgeois de La Rochelle, « d'un verger froust et gast et en désert et les masuraux et murs qui sont par dedans et à l'environ, » que l'aumônerie possède à Vaugoin; André de Langle, garde-scel (7 février 1389). — Baillette par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Guilhen, boucher, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche, sise au fief de Fronssac; André de Langle, garde-scel (9 février 1389).

H. 37. (Liasse.) — 22 chartes, parchemin, 4 sceaux cire verte fleurdélysés.

1390-1394. — Reconnaissance donnée par Jehan Proudhome, demeurant à La Fromagière, paroisse de Dompierre, en Aunis, à messire Jehan Bertin, prêtre, demeurant à La Rochelle, de la somme de 33 sols tournois, arrérages échus de 25 sols de rente dus par ledit messire sur une pièce de vigne blanche assise au Sauzeau, paroisse de Dompierre. Témoins : Jehan Bonneau, Jehan Pirou, clercs demeurant à la Rochelle, et Jehan Gauvaing demeurant aux Salines près de ladite ville (9 octobre 1390). — Acensement, par Jehan Bertin, prêtre, à Perrot Dousset demeurant à Huisseau, paroisse Sainte-Soulle, en Aulnys, d'une maison, un masureau, un verger et leurs dépendances, sis audit lieu (2 novembre 1390). — Baillettes, par Jehan du Cheillou, à Perrotin Pelletier, d'un quartier et un casseron de vigne sis au fief de Vaugouin, au tiers des fruits, et le dixain des fruits au prieur d'Aix. Huguet de la Rossère, garde-scel (25 novembre 1390). — A Pierre du Solier et à Jehanne Taillenelle, sa femme, demeurant à Saint-Rogatien, d'une pièce de vigne blanche sise audit lieu (29 novembre 1390). — Baillette, par Jehan Rouart, aumônier de Saint-Berthomé, à Perrot Duseris, d'une pièce de vigne chauchée, contenant deux quartiers, sis à la

Crapaudère (24 février 1390). — Double du précédent. — Transaction entre Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, veuf de Jehanne Aubanc et messire Jehan Bertin, prêtre, au sujet d'une rente de 60 livres, passée sous le sceau de Louis, archidiacre d'Aunis (14 mars 1390). — Cession d'une pièce de vigne blanche, à Chaignollet, par Hilaire Foucaude, demeurant à La Rochelle, à Jean du Cheillou (1er mars 1391). — Don mutuel entre Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Lauberterre (10 septembre 1391). — Échange fait par Jean Roy et sa femme de deux pièces de vigne, contenant deux journées de 5 hommes ou environ, situées au fief du seigneur de Monroy, et Jehan Poythou et Raymonde Caffine, sa femme, demeurant à Lauberterre, pour 8 sols de rente due par Vincent Baunyose et sa femme (10 septembre 1391). — Vente de cent sols de rente pour 40 livres tournois, par Pierre Boutin et Jaquette Boilaive, sa femme, demeurant à Lomeau, paroisse de Nyoil en Aulnys, à Étienne Boilaive, demeurant à Lagors (2 mars 1391). — Reçu donné audit Etienne Boilaive, des droits et honneurs dus à noble et puissant seigneur, monseigneur Tristant, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Talemont et de Laleu, par Johan Prévost, fermier de la terre de Laleu, (14 mai 1392). — Vente par Thomas Testard, à messire Guillaume Bernart, prêtre, de 45 sols de rente sur une maison située derrière l'église Saint-Berthomé de La Rochelle (16 juillet 1392). — Acensement, d'une pièce de vigne blanche, contenant 5 quartiers, sise près de Rompsay, au fief du petit bailliage de Chaignollet, par Arnaut Boynot, demeurant à Chaignollet en Aulnis, à Arnaut Borent, prêtre (29 octobre 1392). — Acensement d'un quartier de vigne mélisse, sis en la paroisse de Lagors, par messire Jehan Bertin, prêtre, à Jehan Bérart (25 janvier 1392). — Acensement d'une vigne contenant deux quartiers, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Gillebert l'aîné, demeurant à Saint-Maurice. Jehan Jousselin, garde-scel (9 février 1392). — Transaction entre les héritiers Aiznent, et Hugues Guizart et sa femme, curateurs des enfants de feu Raymond Berthomé, au sujet d'une rente de 25 livres, due à l'hôpital de Saint-Barthélemy, sur la seigneurie de Salles, paroisse d'Aytré. Thomas Testard, garde-scel (28 juin 1394). — Délaissement par Tavart et Fouasson, exécuteurs du testament de feu Mairon des Marteaux, à l'hôpital Saint-Barthélemy, de tous les biens dudit Mairon, situés à Salles (28 juin 1374). — Arrentement, par Jean Bertin à Jean Martin et Guillaume Berruyeau, d'un quartier de vigne mélisse, sis à Lagors (25 janvier 1393). — Vente d'un demi-quartier de vigne, paroisse d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Aymery Daniel, moyennant la somme de 15 livres payées comptant (12 août 1394). — Bail de deux quartiers de vigne, au grand fief d'Aunis, paroisse de Marcille, au sixtain des fruits, et 6 sols de cens, par l'aumônier de Saint-Berthomé, à Geoffroy Corme et sa femme, de Saint-Xandre (20 septembre 1394). — Baillette faite par l'aumônier de Saint-Berthomé de trois casserons de vignes, sis au fief de Feissac, près Vaugouin, au tiers des fruits, à Guillaume Perruge et Thiphaine Trillaude, sa femme, de la paroisse de Laleu. Thomas Testard, garde-scel (29 décembre 1394).

H. 38. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, 2 sceaux cire brune fleurdelysés.

1395-1396. — Baillette d'une maison sise à Dompierre, par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, à Jehan Aleton, bourgeois de La Rochelle, demeurant en la grand'rue et Jehan Conte, demeurant à Puyliboreau (18 juin 1395). — Baillettes, par Jehan du Cheillou à « maître Jehan de Poulaine, docteur en médecine », d'une place sise à La Rochelle, proche la porte Chedeville, moyennant 30 sols de cens (15 septembre 1395); — à Yonnet Robert, de Nantilhe, paroisse de Marsille, de deux quartiers de vigne, au quart des fruits et 5 sols de cens (3 octobre 1395) ; — d'un quartier de vigne, au fief de Quatre-Chevaliers, au quart des fruits, à Pierre Chauchet, cordonnier, bourgeois de La Rochelle. Thomas Testart, garde-scel ; Guillaume Legras, clerc, notaire (16 décembre 1395) ; — d'une maison avec verger, sise près de la porte Rambault, paroisse de Notre-Dame de Cougnes de la Rochelle, touchant à la maison de feu Bernard de Pressac, par Nicolas Favereau et Johanne Aymerelle, sa femme, demeurant à Loumeau à « Bretelot d'Artoys, masson » demeurant à La Rochelle, pour 50 sols de rente (23 janvier 1395); — d'une maison, sise rue de la Brotterie, par Johanne du Borgeroul, veuve de feu Pierre Perret, de La Rochelle, à Arnaut Borent, prêtre, pour 20 sols de rente (4 février 1395). — Baillette, par Aymery de Lesgue, bourgeois de La Rochelle, à Jehan Baronneau, tonnelier, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vigne au fief de Miroil, paroisse de Saint-Maurice, au sixtain de la vendange et 30 sols de cens (1er février 1395). — Baillette, par Johan du Cheillou, à Guillaume Bonneau, d'une maison sise à La Rochelle, en la rue de la Porte-Rambaut, moyennant 44 sols de rente (1er juillet 1396). — Baillette, par Geoffroy Thebaut, bourgeois de la Rochelle, à Marot Bonneouide, René Hélie, son fils, et Catherine Grazillaude, sa femme, d'une maison avec verger au lieu de la Gerne (15 août 1396). — Donation pieuse par Bernarde Casseignonne, veuve de feu Étienne Villain, demeurant à Saint-

Rogatien en Aulnys, à Dieu et à l'aumônerie Saint-Barthomé de La Rochelle, représentée par Jehan du Cheillou, d'une maison avec verger dans la paroisse de Saint-Rogatien (5 décembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à messire Jehan de Saint-Nazaire, prêtre de La Rochelle, d'une place, pré et bocage sis à Nyoil en Aunis (10 septembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Jehan Dourei, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de vigne mélisse, sur le chemin de la Crappaudère à Pampin (3 décembre 1396). — Donation à l'hôpital de Saint-Berthomé, d'une maison sise rue de la Chaudelerie, par Pierre Bontin et son fils (18 décembre 1396). — Baillette, par Jehan du Cheillou, à Guillaume Aymes, demeurant à Puyliboreau, paroisse de Lagors en Aulnys, de deux pièces vigne blanche, sises au lieu de Puyliboreau, au fief de Fronsac, pour le quart des fruits et 15 sols de cens (30 décembre 1396).

H. 39. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux en cire brune fleurdelysés.

1397-1399. — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Pierre Maynart, demeurant à Lagors en Aunys, moyennant le quart des fruits et six sols huit deniers de cens, d'une pièce de vigne au fief de Fronsac (24 novembre 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Gaultier Lombart, demeurant à Saint-Rogatien, et Symonne de La Fourest, sa femme, d'une pièce de vigne sise au fief de Chieloup, paroisse de Saint-Rogatien (24 novembre 1397). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche, par maître Jehan Rousse, bourgeois de La Rochelle, à Hélyot Siquaut, laboureur, demeurant à Saint-Maurice, près la Rochelle, (30 novembre 1397). — Sentence au profit de Jean Bertin, contre Jean Martin et Guillaume Bernyau, qui sont condamnés à faire cultiver un quartier de vigne « mélisse sarrasine » près Lagort en Aunis (30 janvier 1397). — Vente par Jehan Favereau, à Jehan Du Cheillou, aumônier de Saint-Berthomé, de quatre appentis, une maison et plusieurs pièce de vignes sises à Mareille, pour 14 livres 6 sols 6 deniers (11 mars 1397). — Baillette, par Jehan Du Cheillou, à Étienne Guilliou de quatre appentis, une maison et verger et leurs dépendances à Marcille, pour 70 sols de rente (11 mars 1397). — Vente par Hilaire Foulquaude, bourgeoise de La Rochelle, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, d'une maison et verger au village de Chaignollet près de La Rochelle, (25 avril 1398). — Baillette, moyennant 4 livres de rente, de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, paroisse de Laleu, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Hélie du Poiz dit Poissonnier (30 juillet 1398). — Arrentement de quatre quartiers de terre au fief de la Guyarde, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Héliot du Poiz dit Poissonnier, pour 4 livres de cens. La moitié de ladite pièce provient de la succession de Jehanne de Fessac, veuve d'Hélie de la Gravelle (18 août 1398). — Baillette, par Jehan Bertin, prêtre à La Rochelle, à Johan Morillon, demeurant à Huisseaux, d'une maison, un verger et leurs dépendance sise audit lieu de Huisseaux (23 août 1398). — Baillette, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé; à Guillaume Caours, frère de ladite feue Perroche et de feu Jean Viaut et Guillaume Chevaler dit de Pons, seigneur époux de Jeannette Caourte, sœur de ladite, de tout le droit, saisine et propriété de ladite aumônerie sur les donations de ladite fene Perroche et dudit feu Jean Viaut son fils, pour 4 livres de rente et 2 chapons (8 septembre 1398). — Baillette d'un quartier et demi de vigne blanche sis au fief du Puy, paroisse de Laleu, par Jehan Guischart, bourgeois de La Rochelle et Jehan Pellerin, demeurant à Laleu, en Aunis (6 décembre 1498). — La charte est très-endommagée en plusieurs endroits. — Baillette d'une pièce de vigne sise à Andille en Aulnis, par frère André Cousdreau, commandeur de la maison aumosnière... dépendant et mouvant de la maison Dieu ou prieuré de Montmorillon (diocèse de Poitiers), à Étienne Hylairet, demeurant à Andille en Aunis (1399). — (La charte est trouée et déchirée en plusieurs endroits.) — Acensement d'un quartier de vigne au fief de Fessac, près Vaugoin, au quart des fruits et 50 sols de cens, par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Berthomé, à Roger Mahon, chandelier, demeurant en la rue des Petites-Tendes à la Rochelle (25 avril 1399). — Quittance donnée à l'aumônier de Saint-Berthomé, par Johan Symon, Johanne Mareschale, sa femme, d'une somme de 20 écus d'or par lui comptée. (27 octobre 1399). — Sentence condamnant Pierrot Toreau, demeurant à Aytré, à cultiver un quartier de terre mouvant de l'aumônerie Saint-Berthomé (15 décembre 1399.) — Vente, par Marie Bertine, veuve de feu maître Audoin Salemon, héritière pour le tiers des biens de feu Jehan Bertin, prêtre, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthomé, de tous ses droits à la succession dudit Jehan Bertin, pour 200 livres tournois. — Témoins : honorable homme et sage, maître Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis, Jehan de Nazaire, prêtre ; André Regnault et Jehan Danges (dernier février 1399).

H. 40. (Liasse.) — n° 1 sceau fleurdelysé en cire rouge. Signature « Ducouldray. »

1333. — Sentence de francs fiefs pour les aumôneries Saint-Berthomé, Saint-Jacques du Pérot, Saint-Julien,

Saint-Thomas, et Saint-Nicolas et de Saint-Ladre de La Rochelle, à la requête des maires, échevins, conseillers et manants de ladite ville, rendue par François Joubert, chevalier, conseiller du Roi notre sire, lieutenant général par autorité royale en la ville et gouvernement de La Rochelle, sur le faits des « francs fiefs et nouveaux acquetz en ladite ville et gouvernement, en vertu des lettres patentes du Roi, nostre sire données à Saint-Germain-en-Laye le 7 septembre dernier. »

H. 41. (Registre.) — In-folio, fermoirs perdus, 163 feuillets, parchemin; initiales de couleur et dorées, rubriques rouges, belle écriture gothique.

1394. — « C'est le livre des héritages, rentes, cens, censes et autres revenues apartenans à la mayson Dieu l'aumounerie de devant l'église de Sainct Barthomé de La Rochelle, laquelle fondèrent très-honorables et feaulx crestiens Alexandre Aufrey, bourgoys de la ville de La Rochelle et Pernelle sa fame, l'an MII^c et troiz renouvelé et extraict des registres, livres, titres et papiers enssiens trouvés en ladicte aumousnerie, Du Cheillou licencié en loys, bourgoys et eschevin de ladicte ville, gouverneur en celuy tems de ladicte aumousnerie, commancé le lundi XIe jour du moys décembre l'an M. III^c IIIj XX et quatorze, en la présence de messire Arnaud Boyrenc, de messire Jehan Nazaire chappellains, lesquelz avoient desservi en ladicte aumousnerie taut ez gouvernement des héritages et recepcions des rentes d'icelles que autrement par vingt ans et plus. Et premièrement sont escriptz audit livre les biens et héritages qu'a et tient ladicte aumousnerie en la dicte ville de La Rochelle (par paroisses). S'ensuyent : Saint-Morice — La leut — La Leizandere — Lagors — Ré — Lousmeau — Nyeulh — Nantille — Marcille — Andille — Marant — Les Hommeaulx — Esnande — Saint-Xandre — Puyliborea — La Jaudon et Lafons — Dompère — La Valée — Chaignollet — Saincte Soulle — Saint-Rogacien — La Maillolere — Ardilleres — Balon — Thayré — Saint-Laurens — Saint-Vivien — Sales en Aulnys — Angoulins — La gerne — Aytré — Tasdon — Périgne.

H. 42. (Liasse.) — 14 chartes parchemin, sceaux perdus.

1400. — Vente par messire Pierre Borreau, prêtre, à Marcille (Marsilly), fils de Pierre Borreau et de feue Catherine Bertine, de sa part de la succession de Savary Bertin à l'aumônerie Saint-Barthélemy, pour vingt-deux livres dix sols tournois, écus d'or à la couronne, valeur vingt-deux sols six deniers tournois la pièce. — Témoins : Jehan de Saint-Nazaire et Jehan de Luché, prêtres desservants en ladite aumônerie, Ardi Aléart, sergent général du Roi en la ville et châtellenie de La Rochelle et Jehan Bernon, bailli du grand fief d'Aunis (18 octobre 1400) « Ledit messire Pierre Borreau a promis et juré aux Saincts-Évangilles Nostre Seigneur, la main mise sur la poitrine, accomplir et entériner bien et léaument. » — Vente par Guillaume Broutille, de Laleu et Thevenne Bienvenue, sa femme, à l'aumônerie du tiers de la succession de Jean Bretin (Bertin) prêtre, pour trente-quatre livres dix-sept sols six deniers tournois. Témoins : Jehan de Saint-Nazaire, prêtre desservant en l'aumônerie, Jehan de Rosiers, écuyer, « Jehan Davy escripvaing de lettre de forme » (12 avril 1400). — Vente par Jacques Barraut, bourgeois et échevin de La Rochelle, à l'aumônerie, de cinquante-cinq livres de cens et cent sols de rente sur Jehan Galet, bourgeois de la Rochelle, Pierre de Lomaria et feue Pernelle de Triaize, pour le prix de douze cents livres tournois (9 octobre 1400). — Baillettes d'une pièce de vigne blanche par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot de Labarrere (18 octobre 1400); — de cinq casserons de terre à Pierre Perraudeau (18 octobre 1400); — d'une pièce de vigne à Laleu, à Philippe de Martigny, maçon audit lieu (18 octobre 1400). — Jehan du Boys « considérant qu'il est homme fieble, rendable de son corps et de sa veue, tellement qu'il ne veoit, ne porroit soy gouverner et aussi pour la bonne affection qu'il a à ladite aumosnerie et aux pauvres d'icelle, et pour estre participant, racuilli perpétuellement es prières, oraisons et autre bienffaiz d'icelle, » donne à l'aumônerie tous ses biens. — Témoins : Jehan de Sainct Nazaire et Jehan Rousselot, prêtres, Pierrin le Tourneur, notaire royal, Jehan Gosse, de la Vallée de Dompierre, Guillaume Torie et Hélyot Bergeron, de Lentille (Marsilly) — (29 mars 1400) — Baillettes par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan de Fourest et Parnelle Michelle, du Lignon près la Rochelle, d'un quartier et demi de vignes, aux quart des fruits et trente sols de cens, témoins : Pierre Caillet, licencié en lois et Jehan Petit, dit Goys (3 novembre 1400). — Baillettes à Alain le Baillif et Parnelle Pouyne, sa femme, de vignes à Dompierre; — à Jehan Destoilles, bourgeois de La Rochelle et Parnelle de Russeau, sa femme, de trois quartiers de vignes entre le Lignon et Lagors (7 novembre 1400). — Revendication sur Aymery de Lesguc, échevin, de 60 livres de rente, de la succession de Jehan Bertin. — Baillettes à Jehan et Guillaume Arnaudeau, laboureurs à la Béraudière de Lagors, et Catin Regnaude, veuve de Guillaume Roignon, laboureur à Lomeau, de deux quartiers de vignes au Trépié de la Foucherie, au quart des fruits et 17 sols 7 deniers de cens (7 novembre 1400); — à Bernard Desvignes, laboureur, d'un demi-quar-

tier de vignes dit la Bescherie au fief de Vivonne d'Aytré pour vingt sols de cens (30 novembre 1400). —

H. 43. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1401.—Confirmation de la donation faite par feu Jaquinet de Boudre à Huguot du Fau, de la moitié de l'hébergement du Coulombiers et des vignes en dépendant, moyennant six sommes de vendange de rente annuelle à l'aumônerie. Témoins : Pierre Bouet, maire, Robert de Vair, Jehan Bernon, licencié en lois, échevins, Guillaume Audouer, Huet Belot, bourgeois de La Rochelle et Jehan Galerant, clerc, demeurant à Saint Jehan d'Angeli (29 juin 1401). — Baux par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, à Nicolas Pinson et Jehan Tissier, d'un quartier de vignes sis à la Pomerasse, paroisse de Laleu (30 décembre 1401). — Confirmation du testament de Jaques Poussart l'aîné en faveur de Pierre de Lomaria, à la charge par Pierre de Lomaria de servir à l'aumônerie un tonneau de vin blanc, bon, nouveau et bien marchand d'annuelle et perpétuelle rente, le fût étant fourni par l'aumônier, à prendre sur l'hébergement légué par ledit feu Poussart. Témoins : Robert Vair et Jehan Bernon, licenciés-ès-lois, bourgeois et échevins de La Rochelle (29 juin 1401).— Donation à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Guillame du Poix de La Rochelle, de tous ses biens (1er décembre 1401). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Nicolas Pinson et Jehan Tessier, d'un quartier de vignes sis à la Pomerasse, de Laleu, à la charge de huit sols quatre deniers de rente et le cinquième des fruits (30 décembre 1401). — à Yterot Renoul, charpentier de tonneaux à Lomeau, d'une vigne à la Plante du Puy, au tiers des fruits et soixante sols de cens (6 février 1401). — à Jehan Bardon, de la Grand-Fromagière de Dompierre et Guillemette Loizelle, sa femme, d'une maison et vignes données à l'aumônerie par Jehan du Boys, pour quatre livres dix sols de rente (11 mars 1401).

H. 44. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin, 1 sceau fleurdelysé en cire brune brisé.

1402.— Baux par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Texelin, le jeune, de Saint-Rogatien, de deux quartiers de vigne « mesleysse » donnés à l'aumônerie par feu Guillame Loret et Alyz Jehanne sa femme. « Sont et seront tenuz faire cultiver et labourer ladite vigne, « dores en avant perpétuellement des façons qui s'ensui- « vent, c'est assavoir deschaucer, tailler, fouir et biner « chascun an et entre deux ans une fois rebiner et en bon- « nes et droites saisons, » — Témoins : Jehan Foreau Heliot Saumur, de La Rochelle, Perrot Thomas, Jehan Rousseau, de Saint Rogatien (9 avril 1402). — A Jehan Bardon, de la Grant fromagièré de Dompierre et à Guillemette Loizelle, sa femme, d'une maison et vignes données à l'aumônerie par feu Jehan Duboys (12 juin 1402). — Vente pour trente livres tournois par Thomas Testard à l'aumônerie, de quarantec cinqsols de rente sur une maison de La Rochelle, sise derrière l'église Saint-Barthélemy, et « en laquelle, demouroit par lors Jehan Masson, cuisiner, sergent du maire de ladite ville et Pernelle, sa femme. » (15 juillet 1402). — Commission obtenue par Thomas Laurens, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy portant pouvoir de faire assigner les héritiers de Guillaume du Poix et les contraindre au payement des cent livres par lui léguées à l'aumônerie (17 août 1402). Baillette d'un quartier de vignes au fief de la Salle par Thomas Laurens à Gillet Benon laboureur à Aytré (9 octobre 1402) Témoins : Pierre Caillet, licencié en lois, Denys Papin demeurant à Cramahé. Jehan Paligot « recouvreur d'ardoises » (Barthomé Hugueteau, garde-scel, Jehan Claveau, clerc, notaire juré) — Vidimus de la baillette faite par Raphael de Franchon, bourgeois de La Rochelle, gouverneur de l'aumônerie Saint-Nicolas et Saint-Julien de ladite ville à Jehan Galet bourgeois, d'une maison tenant d'une part à celle des héritiers Jehan Chauderer, chevalier, d'autre à celle d'Arnaut de Moulins, prêtre, d'autre bout à celle de Jehan Goiraut « et du bout d'avant à la rue par où l'on vait de derrere l'église Saint Barthomé vers la maison dudit feu mons. Jehan Chauderer » pour trente sols de rente à l'aumônerie Saint-Barthélemy, cent sols à l'hopital Saint-Julien, trente sols de rente et quarante sols de cens à l'aumônerie Saint-Jehan des Sors (4 janvier. 1370-30 novembre 1402). — Baillettes d'un quartier de vignes à Laleu, à Guillaume Nolon, à la charge de vingt sols de cens et le quart des fruits à l'aumônerie Saint-Barthélemy (30 novembre 1402); — de deux quartiers de vignes à Laleu à Pierre Martigne, à la charge de quarante sols de cens et le quart des fruits (10 novembre 1402); — d'un quartier et demi de vignes à Marsilly, à Philipes Rogier, au quart des fruits et vingt-cinq sols de cens (novembre 1402) ; — à Guillaume Nollon, d'un quartier de vignes à Laleu pour vingt sols de cens et le quart des fruits (2 novembre 1402) ; — à Héliot Bourchaud de six quartiers de vignes au fief des Jarries, au dizain des fruits (14 novembre 1402); — à Robin et Perrin Perroquin frères, de Marsilly, de dix pièces de vignes à Laubreçay, au quart des fruits et trois livres quinze sols de cens (16 novembre 1402). — Baillette par Robert Jourdain, bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près la ville de La Rochelle, à Perrotin Ripaut, boucher, d'une pièce de vigne

chauchée à Nieul pour le cinquième des fruits et huit sols de cens (20 novembre 1402).—Baillettes par Thomas Laurens, gouverneur et aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Galant, de Loumeau, de deux pièces de vignes, l'une chauchée et l'autre mesleysse, au quart des fruits et trente sols de cens. (26 novembre 1402) ; — à Guillaume Germain, de Saint-Rogatien, d'une pièce de vigne blanche, pour sept sols de cens, à Guillaume Thurie et Jehanne Ridelle, de deux pièces de vignes au quart des fruits et quinze sols de cens (14 janvier 1402); — à Pierre Cailleteau et Isabeau, sa femme, de trois quartiers de vignes au fief de Seuil, pour vingt sols de cens et le quart des fruits (22 janvier 1402) ; — à Guillaume Rouillé et Arnault Dellas, de Saint-Xandre, de quatre quartiers de vignes, à Saint-Xandre, au sixtain des fruits et soixante sols de cens (mars 1402).

H. 45. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1403-1404.—Baillette de deux pièces de vignes par l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Pierre Prévost, de Lagort, au cinquième des fruits et soixante sols de cens (26 mars 1403).—Testament par lequel Jean Chauvet, fournier à Laleu, lègue tous ses biens à l'aumônerie (5 janvier 1403). — Baillettes par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Pignonneau, à Anchelet, trésorier et à Jehan Chignart, boucher, bourgeois de La Rochelle, de trois quartiers vigne blanche, au fief de Fronsac, entre le moulin de Saint-Ladre et l'Église de Saint-Eloy, près La Rochelle, au quart des fruits et vingt sols de cens. (13 juin 1403). — Donation faite à l'aumônerie par Pierre Delafons, laboureur à Laubertière, de Saint-Méard en Aulnys, de tous les biens à lui provenant de Jehan Poictou et Raymonde, sa femme (10 septembre 1403). — Revendication et saisine par Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une maison, un verger, un journal de terre, 5 pièces de vignes à Laubertière, contre noble dame Madame Marguerite de Montberon, Jehan Poictou et Raymonde sa femme. (1394-1403). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à messire Denis Vigier, prêtre, et Bernard, de Marseille, du treuil, hébergement et vignes de Saint-Rogatien, provenant de Pierre Audouer, pour dix livres de rentes depuis modérées à sept (26 octobre 1403) ; à Martin Viouleau, de Losmeau, d'un demi quartier de vigne « mesleysse », au cinquième des fruits et huit sols de cens (29 décembre 1403) ; — à Pierre Picart, clerc et bourgeois de la Rochelle, de trois quartiers de vignes au fief d'Aix, au quart des fruits et dix sols de cens (7 janvier 1403). — Exponciation de deux quartiers de vignes à Puilboreau faite à l'aumônier de Saint-Barthélemy par Laurent de la Gousse et Michelle Ochière sa femme (15 mars 1403). — Acquisition par Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, des Religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de Ré, de l'ordre de Citeaux, « d'une place sise à La Rochelle dans la rue, par où l'on va de la grande porte de l'église Saint-Barthélemy à la douhe du Chasteau, tenant d'un bout aux jardins de l'hôpital, de l'autre à une maison appartenant à l'hôpital, du bout de devant à la rue, » plus de quarante sols de rente que l'hôpital devait aux Religieux sur cette maison, moyennant dix livres de rente sur une maison sise à La Rochelle, rue de la Chartrerie (21 mai 1404). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot Fort, maçon, de 3 quartiers de vignes près de Saint-Ladre, pour le tiers des fruits et 30 sols de cens (10 janvier 1404). — Cession par Jehan Galet de 110 sols de rente en faveur de l'aumônerie sur une maison à La Rochelle près du carrefour de Malconseil (7 janvier 1404). —Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Pignon et Agaïsse Brengenelle, d'un quartier et demi de vignes blanches à Périgny (dernier février 1404) ; — à Etienne Lanfreau et Héliotte Aymart, sa femme, d'un quartier de vignes au fief de Fronsac (1er mars 1404). — Délivrance du treuil et hébergement de Lardenne substitué à l'aumônerie Saint-Barthélemy par sire Jehan Dupoix à cause du décès sans hoirs de la fille de Gardrat Dupoix son fils, à laquelle il avait légué lesdits treuil et hébergement, par le maire de La Rochelle, Nicoles Caillet, à la charge de faire dire à perpétuité chaque semaine, le jeudi, une messe du Saint-Esprit (1 mars 1404).

H. 46. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin.

1405-1406. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Roy, de Bourgneuf, d'un quartier » vigne mesleysse » au fief de Chieloup, paroisse de Saint-Rogatien, au sixième des fruits, sept sols et six deniers de rente (29 mars 1405) ; — à Pasquier Aynault d'une maison au carrefour de Malconseil pour dix livres de rente (6 août 1405); — à Jehan de Cayeulz, pâtissier à La Rochelle, de deux quartiers de vigne dite la treille de Montail, sise au Payau ; au sixième des fruits et 20 sols de cens (6 mars 1405) ; — à Guillaume Lambert, de Saint-Xandre d'un quartier de vignes au sixième des fruits et 14 sols 20 deniers de cens. (22 novembre 1405); — à Pierre Roy et Jean Blanchard, laboureurs à Lafond de deux quartiers de vignes, près Beaulieu, au sixième des fruits et vingt-cinq sols de cens (22 novembre 1405). — Acensement par Jacques Barraut, bourgeois de La Rochelle, à Estienne Lecomte, tissier et bourgeois de la même ville, d'un pièce de vignes à Festille, appelée la Treille, au septième des fruits et vingt sols de cens. (14 novembre 1405). — Baillettes par Thomas Laurens, aumô-

nier de Saint-Barthélemy à messire Jehan Luché, prêtre, d'une pièce de vigne sise devant le prieuré de Saint-Hilaire de Puilboreau, au fief de la Dame, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1406). — « Esponcion » par Jehan Richart, laboureur à Dompierre, à Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous les héritages qu'il tenait de ladite aumônerie, provenant de feu Jehan Bertram, demeurant à la Vallée, paroisse de Dompierre (13 janvier 1405). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Jucail, laboureur à Lagort, d'une pièce de vignes au fief des Jarries, au quart des fruits et six sols huit deniers de cens (13 mars 1405); — à Guillaume Domyen et Jehan Beluteau, de Lagord, d'une pièce de vignes pour le quart des fruits et onze sols, trois deniers de cens (13 mars 1405) ; — à Jehan Derrier, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes, au fief de Fronsac, au cinquième des fruits et cinq sols de cens (9 mai 1406). — Vente par Hebes de Ferreres, prêtre, demeurant à La Jarrie, à Philipon Rouger quarante sols de rente, pour vingt livres tournois (16 mai 1406). — Monstrée et déclaration des biens des frères Jean et Guillaume de La Rochelle (la charte est déchirée). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Maton dit Normand, boucher à Saint-Xandre, d'un quartier et demi de vignes sis à Saint-Xandre, au sixième des fruits, à 17 sols, 6 deniers de cens, cinq sols de rente (24 novembre 1406) ; — à Geffroy de Maignac, de Nantilly, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — à Héliot Ysac, de Nantille, d'un quartier de vignes au sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — à Guillaume de Mauzé, d'un quartier de vignes à Marcille, pour le sixième des fruits et cinq sols de cens (11 décembre 1406) ; — « L'arpent des vignes qui furent maistre Jehan de Poulayne en la paroisse d'Aytre, arpent par Jehan du Teil, arpenteur au bailliage du grand fief d'Aulnys, pour le Roy notre sire (6 décembre 1406) ; » — Baillettes par l'aumônier à Gervaise de la Cousté, veuve de Guillaume Delage, de cinq casserons de vignes au quart des fruits et 19 sols de cens (9 décembre 1406) ; — à Jehan Hervé, de Lagord, d'un demi quartier de vignes, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (16 janvier 1406). — Vente par Johan Helye et Pernelle Goujonne à Pierre Boutereau et Johanne Mitanelle, sa femme, d'une maison et verger, pour quinze sols de rente et un chapon à chaque terme ; témoins Jehan Helyes, Johan Lucas, de la paroisse de Vérines et Guillame Fort de la paroisse d'Angliers (16 janvier 1406) ; — Baillette par l'aumônier à Johan Texelin, de Saint-Rogatien, d'un quartier de vignes blanches au fief d'Eschellay, au sixième des fruits et 14 sols de cens (27 février 1406).

H. 47. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin, 4 sceaux en cire brune, brisés.

1407. — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Lombart et Guillaume, d'une pièce de vignes appelée les Basses-Gontières, au cinquième des fruits et cinquante sols de cens (31 mai 1407). — Vente par Pierre Robert, clerc au Bois, île de Ré, à Nicolas Courtois, de la Couarde, d'un quartier de vignes à la Passe en ladite île, pour deux sols six deniers tournois de rente (3 juillet 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Forton, laboureur à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes au fief de Rochefort, au septième des fruits et vingt-quatre sols de rente (16 juillet 1407) ; — à Jehan et André Dethalignac frères, d'une maison et verger à Saint-Xandre au septième des fruits et trente et six sols de cens (20 août 1407) ; — Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy, demandeur en la Cour souveraine de la Rochelle contre messire Jacques Poussart, chevalier, Jehan Barangier, Zacarie Baston, Jehanne Tronquere, veuve de maître Jehan Bernoin, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants et dudit feu maistre Robert de Vair et sa femme ; Aymeri Guiart, lieutenant de noble et puissant Mgr le gouverneur de La Rochelle (16 juin et 11 juillet 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Mathon de Saint-Xandre de deux quartiers de vigne melisse appelée la Chaume au fief de Rochefort, au septième des fruits et 25 sols de cens (6 septembre 1407) ; — à Jehan Mathon, boucher à Saint-Xandre, de deux quartiers de vignes dits la Chaume, au septième des fruits et 25 sols de cens (6 septembre 1407) ; — à Denys Malart, demeurant à Laleu, d'une pièce de vigne au fief de la Jarne, au sixième des fruits et vingt sols de cens (18 octobre 1407) ; — Donation par Guillaume Andraut et Marquise Salomone sa femme ; sœur germaine de feu messire Jehan Salomon, prêtre à l'aumônier de Saint-Barthélemy, de cent sols de rente annuelle et deux chapons. — Témoins : Jehan Trieze prêtre, Jehan de Moncontour, Guillem Roux, Pierre Guy, clerc, garde scel à Coingnac pour très-haut et puissant prince, comte de Valois, de Blois, de Beaumont et d'Angoulême (2 octobre 1407) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jean Texier de deux pièces de vignes au fief des Jarries pour quinze sols de cens, le sixième des fruits envers l'hôpital et le dixain au prieur d'Aix — (Claveau, notaire, 18 octobre 1407) ; — à Naulet Renoult, au lieu de feu Jean de Laguière et Nicole Daline, de trois pièces de vignes à Laleu, à quarante sols de cens (13 novembre 1407) ; — d'un demi-quartier de vignes aux Bûcheries, pour le sixième des fruits et 3 sols quatre deniers de cens à Hélyot Isaac de

Nantilly (17 novembre 1407) ; — à Jehan Coutin, laboureur à Laleu, de cinq casserons de vignes au fief de la Jarrie, au sixième des fruits et vingt sols de cens (25 février 1407) ; — à Jehan Rivaut, à Laleu, d'un quartier et demi de vignes, au fief de la Pommerasse, pour trente sols de cens et le dixième des fruits au prieur d'Aix (25 février 1407); — à Pierre Peletier, laboureur en Aunis, d'un quartier et demi de vignes au fief de la Jarrie de Laleu, au sixième des fruits et trente sols de cens (25 février 1407) ; — à Martin Alain, de Laleu, d'un quartier de vignes audit lieu, au dixième des fruits de vingt sols de rente (20 février 1407) ; — à Robert Jehan, couturier, à La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes à Lagord (27 février 1407) ; — à Jehan des Granges et Pierre Richard, de quatre quartiers de vignes, au sixième des fruits et soixante sols de cens (12 mars 1407) ; — à Jehan Desgranges et Pierre Richard, de deux quartiers de vignes, au sixième des fruits et dix sols de rente payable à la Saint-Martin d'hiver, au lieu du quart des fruits et 18 sols de cens, témoins : Aymeri Guyart, lieutenant du gouverneur de La Rochelle, Pierre Foulquier, pair et bourgeois de La Rochelle, Bertbomé du Lac, demeurant à Croix-Chapeau, Jehan Mathon, demeurant à Saint-Xandre (11 mars 1407). — (Claveau, notaire).

H. 48. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, 2 sceaux brisés cire verte.

1408.—Transport par Jehan Priouleau, laboureur à Laleu, à Jehan Alain Breton, audit lieu, de la baillette de deux pièces de vignes blanches au fief de Saint-Marc de Laleu que ledit Priouleau tient de l'aumônerie Saint-Barthélemy à quarante sols de cens, et le quart des fruits (1er avril 1408); — Baillette par André Causdray, commandeur et gouverneur de la maison aumônière de Notre-Dame de Bethléem, hors la ville de La Rochelle, de deux pièces de pré, paroisse d'Andilly, pour 5 sols de cens.—P. Richard, notaire (6 octobre 1408); — Baillette par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint- Barthélemy à Mathelin Baut, de trois pièces de fief du quinzain de Mgr de Parthenay, au cinquième des fruits et sept sols, dix deniers de cens (16 novembre 1408); — Cession par Nicolas Caillet à Pierre Poullailler, bourgeois de La Rochelle, de dix livres de rente sur le bien de Passebrun et sa femme pour le prix de cent livres pour principal et cinquante livres pour les arrérages et quatre livres dix sols pour les dépens (13 décembre 1408). — Transport par l'hôpital Saint-Barthélemy à Jehan Gabarit et Guillemette Durande, sa femme, de Chaignolet, d'une maison et verger pour 55 sols de rente (6 décembre 1408) ; — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy à Martin Bauget, laboureur à Lafond, de sept quartiers de vignes entre le prieuré du Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408) ; — à Guillaume Laurens, d'un demi-quartier de vignes entre le prieuré du Lignon et Lagord, au sixième des fruits et dix sols de cens (21 décembre 1408); — à Guillaume Robert, charpentier à Lafond, d'un quartier de vignes audit lieu, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408) ; — à Denys Laurens, charpentier à Lafond, d'une pièce de vignes audit lieu, au sixième des fruits et dix sols de cens (21 décembre 1408); —à Jehan Roy, plâtrier à La Rochelle, d'un quartier de vigne entre le Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (21 décembre 1408 ;) — à Phelipon Doublet, sergent de la prévôté de La Rochelle, d'une pièce de vigne entre le Lignon et Lagord, au sixième des fruits et vingt sols de cens (26 décembre 1408); —à Simon Manoigne, laboureur et Héliote Dardigne, sa femme, à Laleu, d'une place et masureau audit lieu, provenant de Jehanne Thomasse, le long de la rue par où l'on va de Lonneau à la Bachelerie, pour 25 sols de rente (3 février 1408) ; —à Guillaume Leroy, de La Rochelle, d'un quartier de vigne à la Sarpoulète de Laleu, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (24 février 1408) ; — à Jehan Pelletier, de Laleu, d'une pièce de vigne au fief de Seuil pour 20 sols de cens et le cinquième des fruits (6 mars 1408) ; — à Bertrand dit Gamot et Colas Bertrand frères, d'une pièce de vignes à Puilboreau, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (24 mars 1408).

H. 49. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux brisés en cire verte.

1409. — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Barbateau, laboureur à La Gabardelière en Aunis, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, au dixième des fruits et dix sols de cens (17 avril 1409) ; — à Robert Demeules et Jehan Gaidon, d'une pièce de vigne, appelée du Chaigne, paroisse de Lagord, au dixième des fruits et dix sols de cens (18 avril 1409);—Baillette par frère André Coudray, commandeur et administrateur de la maison aumônière de Notre-Dame de Bethléem, près la ville de La Rochelle, d'une pièce de terre et le quart des fruits contenant deux ou trois journaux en la paroisse d'Andilly, pour six sols de cens et le quart des fruits (15 mai 1409);— Baillette par Jehan Merrau, licencié en lois, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à messire Lucas Bodin, prêtre, de deux quartiers de vignes au clos des moulins de l'aumônerie, au quart des fruits et cinq sols de cens (30 juin 1409); — Vidimus (1432) d'une baillette (1409) par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan

Copechou et Pierre Chaillou, laboureurs à Laleu, de deux quartiers de vignes à Laleu près de la Couchate, pour soixante sols de cens et le dixième des fruits (Oyseau, notaire); — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Coppechou, laboureur à Laleu, de deux quartiers de vignes à Laleu, pour dix sols de cens et le quart des fruits (29 août 1409); — Baillettes par frère André Causdray, commandeur et gouverneur de l'aumônerie de Notre-Dame de Bethléem, à Guillaume Gorrin, d'une pièce de vigne contenant un demi-journal, à Andilly, pour huit sols de cens (6 décembre 1409); — à Jehan Defourest, demeurant au Lignon, d'un quartier de vignes, au cinquième des fruits et trente sols de cens (11 décembre 1409); — à Héliot Bourchant, de Laleu, d'un demi-quartier de vignes à Saint-James de Boysflori, à cinq sols de cens et le cinquième des fruits (7 décembre 1409); — au même, d'un demi-quartier de vignes sur le chemin de Laleu à Chefdeboys, au sixième des fruits et six sols de cens (7 décembre 1409); — à Robert Jehan, d'une pièce de vignes contenant un quartier et demi sur le chemin de Saint-Xandre à Lagord, au septième des fruits et quinze sols de cens (16 janvier 1409); — à Jehan Pontart, charpentier et Jehan Aymerion, clerc à Nieul, du treuil et de l'hébergement et verger de Lagord, pour trois sols de cens et le tiers des fruits (11 janvier 1409); — à Jehan Raymont, de Saint-Rogacien, d'un petit verger, pour 25 sols de rente (11 janvier 1409); — transaction intervenue entre frère Johan Tuc, de l'ordre de l'hôpital de Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur de la Vauceaux et de Villegas, membres dudit hôpital, procureur de noble, religieux et puissant seigneur, Mgr le maître dudit hôpital et messire Jehan Merlateau, prêtre, procureur de noble et religieux homme, frère Nicolas Seguin, commandeur de la maison du Temple de La Rochelle, membre dépendant dudit hôpital, et honorable homme et sage maître Jehan du Cheillou, licencié ès lois, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, au sujet de la somme de neuf-vingt livres, arrérages échus à Noël dernier, de vingt livres de rente que ledit commandeur du Temple a sur les biens de feue Marie Bucante, dont six vingt-cinq livres à Mgr le maître et cinquante-cinq au commandeur, desquelles six vingt-cinq livres ledit procureur a reçu aujourd'hui de Jehan du Cheillou quatre-vingt-dix livres et les trente-cinq livres restant a ledit Jehan promis payer audit maître dedans quinze jours et lesdits cinquante-cinq livres appartenant audit commandeur ledit Jehan a promis payer audit commandeur savoir : quinze livres dans quinze jours après la fête de Pâques et les quarante livres restant la fête de Saint-Luc prochaine (7 février 1409); — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'un quartier de vignes à Johan Yon, de Lousmeau, au cinquième des fruits et 5 sols de cens (24 février 1409) ; — à Colin, charpentier à Lousmeau, de deux quartiers de vignes audit lieu au cinquième des fruits et cinq sols de cens (24 février 1409) ; — à Jehan Bouc, de Laleu, d'un quartier de vignes au fief de la Pommerasse, pour vingt sols de cens et le dixain des fruits (15 mars 1409).

H. 50. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin, sceaux en cire verte brisés.

1410. — Sentence donnée par deux échevins de la Rochelle par laquelle Guillaume Bourne et Arnaude de Castres, sa femme, sont déchargés du septain des fruits que Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy prélevait sur quatre quartiers de vignes à Puilboreau, pendant leur vie et celle de leurs enfants ; mais qu'eux venant à décéder sans héritiers, leur septain serait pris sur les quatre quartiers ; par cette sentence, ils devront payer une rente de trente sols audit aumônier, sur une maison et verger à Puilboreau, tenant au treuil du sieur Poullailler et d'autre côté au chemin des Brandes à Lagord. — Pierre Caillet, licencié ès lois, lieutenant général de noble et puissant messire Pierre seigneur de Vilennes, de Tourny et d'Yvetot, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de La Rochelle (1410). — Baillette par Jehan Pignonneau, bourgeois et pair de La Rochelle et Nicole Daunys sa femme à Jehan Parronneau, tonnelier à La Rochelle, d'une maison à La Rochelle tenant par devant « à la rue comme l'on vait de Saint-Gille à la Boucherie » pour cinq livres de rente (dernier avril 1410) ; — Baillette par Nicolas et Jehan Favereau à Nicolas Caillet, échevin de La Rochelle d'une maison, place et verger à La Rochelle, près la porte Rambaut, pour quarante-cinq sols de rente (11 août 1410) ; — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Denys Claver, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne près Vaugoin dite la Bastarde, pour dix sols de cens « de la monnoye qui aura cours chacun an par le pays » — Témoins : Jehan Baranger et Bernard Butaut, bourgeois de La Rochelle — Viaut, notaire (17 septembre 1410) ; — à Pierre Poulailler, bourgeois et marchand de la Rochelle, de l'avis et délibération des maire, échevins, conseillers et pairs de ladite ville, neuf livres quinze sols de rente sur un hébergement et treuil à Puilboreau et dix livres de rente sur une maison près de la porte du pont de La Rochelle, nommée la tour du Reloge. — Témoins : honorables hommes et sages maîtres, Jehan Mouraut, Estienne Gillier, licenciés ès lois, à La Rochelle, Aymeri Guiart, bachelier ès lois à Marans, Pierre Viaut, clerc à La Rochelle, Huguet Pignet à Courson (11 octobre 1410) ; — d'une maison à Marsille, à Guillaume Guillon, pour 50 sols de rente (10 décembre 1410) ; — (en double charte) ; — à Laurens Assere et Perrot Pauvert, d'un quartier de vignes à la Pou-

merasse de Laleu (11 novembre 1410) ; — de Pierr Fourner, de Lagord, un quartier de vignes blanches, audit lieu, au quart des fruits et dix sols de cens (16 novembre 1410) ; — à Phelipot Guerin, de Laleu, d'une pièce de vignes au fief du quinzain, à 25 sols de cens et le sixième des fruits (16 novembre 1410) ;—à Phelipon Boursaut, charpentier de tonneaux, d'une pièce de vigne appelée la Trappe, à Laleu, à 20 sols de cens (20 décembre 1410) ;— à André Tayrout, d'Aytré, un quartier de vigne au fief de la Béchene, pour dix sols de cens (10 janvier 1410) ; — à Jamet Panier, d'une pièce de vignes au fief de la maison du prieur d'Aix, au dixième des fruits et 20 sols de cens (5 janvier 1410) ; — au même, une pièce de vigne à Vaugoin, au fief du prieur d'Aix, au dixième des fruits et 20 sols de cens (5 février 1410);—Ratification par Robert de Vau et Regnaut Garit, licenciés ès lois, bourgeois et échevins de La Rochelle, délégués par le corps de ville, de l'échange fait par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Poulailler d'une rente de neuf livres quinze sols faisant partie d'une de dix livres contre une autre rente de dix livres (février 1410).

H. 51. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1411. —Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Perrin Lequeulx, d'un quartier et demi de vignes tenant aux marais de Laleu à Chef de Boys, au sixième des fruits et dix-huit sols de cens (20 avril 1411) ; — à Guillaume Testard, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes à Puilboreau pour 20 sols de cens (27 juin 1411) ;— à Hugote de la Brousse, veuve de James de Tréolou, d'un hébergement et treuil à Aytré, pour quatre livres onze sols de rente (1411); — à Taton Pelin, à Aytré, d'une pièce de vigne audit lieu ; au fief de Rabatechien, pour 14 livres 11 sols de rente (13 septembre 1411); — à Jamet Chenau le jeune, d'un quartier de vignes près l'aumônerie d'Aytré, pour la moitié des fruits (13 septembre 1411); — à Yterot Aymar, demeurant à Aytré, de deux quartiers de vignes, au fief de la Grande-Cousture d'Aytré, au cinquième des fruits et dix sols de cens (13 septembre 1411); — à Gervays Xaincte, d'Aytré, une pièce de vignes, au cinquième des fruits et dix sols de cens (13 septembre 1411); — à Jehan Rousseau, de Lagord, une pièce de vignes, au fief de Fronsac près Lagord, au sixième des fruits et pour 20 sols de cens (1411); — à Guillaume Rateau, d'un masureau sis à Laleu, pour 26 sols de rente (1er février 1411.)

H. 52. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1412-1414. — Baillettes par Jehan du Cheillou, aumônier de Saint-Barthélemy, à Pierre Cabois, demeurant Dompierre, d'un demi-quartier de vignes audit lieu, pour cinquante sols tournois de rente (29 avril 1412) ;— à Guillaume Maynart, du bourg Saint-Nicolas, de La Rochelle, d'un quartier de vignes sur le chemin de la Courbe à la Molinate, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (1er octobre 1412) ; — à Estienne Chesneau d'un quartier de vignes au fief de la Rouche, pour dix sols de cens et le cinquième des fruits (4 novembre 1412) ; — à Guillaume de Mauzé, de Nantilly, d'un quartier de vignes à la Croix-Guilbaud, de Marsilly, au sixième des fruits et dix sols de cens (6 mars 1412); — à Pierre Cognet au lieu de Jean Bonneau, laboureur, d'un demi-quartier de vignes à Pisse-argent, paroisse de Saint-Maurice, au huitième des fruits et sept sols six deniers de cens (8 septembre 1413) ; — à Gilbert Maynart, de Saint-Xandre, de trois quartiers de vignes sis au Palais de Saint-Xandre, pour soixante et sept sols six deniers de cens; — à Jehan Gastineau, de Lagord, de deux quartiers de vignes au fief de Fronsac, pour le sixième des fruits et vingt sols de cens (4 février 1413) ; — à Jean Gastineau, de deux quartiers de vigne au fief de Fronsac, au sixième des fruits et vingt sols de cens (4 février 1413) ; — Baillette par Mathelin Vaut, à Denis Malart d'une pièce de vignes au fief du quinzain de Mgr de Parthenay, au cinquième des fruits et sept sols six deniers de cens (30 mars 1414) ; — Jehan Girart, chevalier, sire de Basoges, maire de La Rochelle, confirme la transaction passée entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, Raymond et Pierre Julien, au sujet du bail d'une pièce de terre à Salles de Dompière, pour 20 livres tournois de rente (le bas de la charte est déchiré).

H. 53. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés en cire verte brisés.

1415-1416. — Baillette à Jehan Menigau, de Nantille, par frère André Cousdreau, commandeur et administrateur de la maison de Bethléem, d'une pièce de vignes au terrier des Chaumes de Marcille, pour quarante-cinq sols (24 novembre 1415) ; — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Dignore, au lieu de Guillaume Delage, de cinq casserons de vignes sur le chemin de la Motte au Moulin Bouhet, au quart des fruits et 19 sols 6 deniers de cens (14 novembre 1415) ; — à Michel Jarrie, au lieu de Jehan Joussemeau, prêtre, de trois quartiers de vignes, au fief du quinzain, paroisse de Saint-Maurice, pour 40 sols de cens et le quart des fruits (13 décembre 1415). — Baillette par Jehanne Foulquière, femme de Jehan Bouton, seigneur de la Baugisere en Poitou, à Mace Mourant, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes à Mirail, de Saint-Maurice, au quart des fruits et vingt sols de cens (11 janvie

1415). — Baillette par Jean Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy à Héliot Airaut, de Ronsay, d'un quartier de vignes sur la route de Chagnolet, au quart des fruits et sept sols six deniers de cens (11 janvier 1415); — à Giraud Deleuvre Dorider, bourgeois de La Rochelle, de deux pièces de vignes au fief de Fessac, au cinquième des fruits et quinze sols de cens (12 janvier 1415); — à Jehan Jucail, de Lagord, d'un quartier et demi de vignes à Lagord, au sixième des fruits et 15 sols de cens (23 octobre 1416); — à Bertrand Brisson et Guillaume Rousseau, au lieu de Hélie Fort, maçon de trois quartiers de vignes aux Jarries, de Dompierre, à trente sols de cens et au quart des fruits (22 mars 1416).

H. 54. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin, 1 sceau en cire verte.

1417. — Vidimus du testament de messire Jacques Seignereau, archiprêtre de La Rochelle qui « dons et lais à « l'aumosniere Sainct-Barthomé de ladicte ville de La Ro- « chelle, pour quoy je soye perpétuellement participans et « acuilli es prieres, bienfaitz et oreisons qui en icelle se- « ront faitz et ditz cent soulz de annuelle et perpétuelle « rente que me doigt Guillame Cocin de la Fontz sur et à « cause de l'abergement et appartenances que j'ay acquesté « des Sudres, parséant audit lieu de La Fontz et ledit « quart des fruiz ou vendanges que Dieu donra avoir et « croistre esd. troys quartiers de vignes par-éans près ledit « lieu de La Fontz à moy appartenant que j'ay acquis de « feu mons. Jacques Poussart. » (1415-1417). — Baillettes par sire Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Pierre Vassault, d'Ardillières, d'une maison, un masureau et un verger audit lieu, pour dix sols de rente (9 mai 1417); — à Aubin Denou, d'une maison à Saint-Martin-de-Ré, pour 45 sols de rente (24 août 1417); — à Jehan Gaudin, de La Rochelle, de deux pièces de vignes dites de Lesbaupin, pour 20 sols de cens et le cinquième des fruits (20 septembre 1417); — à Jehan Brun, de Chaignolet, de deux pièces de vignes, en la vallée de Chaignolet, pour 18 sols 4 deniers de cens (Baudereau, notaire, 25 octobre 1417); — à Pierre Grenée de Lagord, d'une pièce de vignes sur le chemin de Lagord à Lafond, au septième des fruits et 20 sols de cens (16 janvier 1417). — Vente par Jaquinet Bouteiller de l'île de Ré à Vincent Marchant, d'une somme de vendanges de rente, pour 4 livres 10 sols (6 janvier 1417); — (Guillaume Syméon, garde du scel de Mgr d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Thallemond et de l'île de Ré). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Bauju, d'Aytré, d'une pièce de vigne blanche, pour 10 sols tournois de rente (3 février 1417); — à Jehan Godin, laboureur, d'un quartier de vignes en la Grande-Cousture d'Aytré, pour 10 sols de rente (3 février 1417); — à Simon Dujardrin, d'un quartier de vignes à Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le septième des fruits (3 février 1417); sceau fleurdelisé de la sénéchaussée en cire verte; — à Étienne Giquel, de deux pièces de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (6 mars 1417); — à Jehan Hervé, demeurant à Lagord, d'une pièce de vignes, pour 6 sols 8 deniers de rente et le cinquième des fruits (6 mars 1417) — (double charte); — Baillette par Guillaume Boyrant, bourgeois et pair, de La Rochelle, aumônier de l'aumônerie Saint-Ladre, près de ladite ville, à Guillemette Peignée d'un verger audit lieu pour 5 sols de rente (18 mars 1417).

H. 55. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1418. — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Alin et Jehan Lebien, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits, d'une pièce de vignes au fief de Fessac de Lalen (4 avril 1418); — à Gillebert Maynart, de Lardelière, de trois pièces de vignes sur la route de Saint-Xandre, pour 8 sols, 6 deniers de cens et le huitième des fruits (16 avril 1418). — Jehan Galet, bourgeois de La Rochelle reconnaît devoir 7 livres 10 sols de rente sur la maison de Pasquet sise au carrefour de Malconseil (15 avril 1418). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Micheau Bienavant, notaire, bourgeois, etc., à La Rochelle d'une « maison frouste, gaste et en ruyne avec le fons sur quoy elle est assise » à Lafond, sise en la rue par laquelle l'on vait du Pilory de ladite ville à la maison appelée Chasteau-Gaillart, le viel mur de la ville entre deux, pour 6 livres de rente (18 mai 1418). — Jehan Doriole, eschevin à Denis Viger, prêtre et à Bernard de Marseille, laboureur à Saint-Georges-du-Bois près Surgères, d'une maison et verger et vignes à Saint-Rogatien pour 10 livres de rente (25 juin 1418). — (Léonard Foulquier, bachelier ès lois) « Comme Jehan Galet, « eschevin et bourgeois de ladite ville de La Rochelle, ait « naguères encommancié à faire faire certaine exécucion « sur une maison ou appentiz, place et vergier avec leurs « appartenances sises et parseans en ladite ville en la rue « que l'on appelle vulgaument la rue des Chauderiers, « tenant d'un cousté à la maison qui est à présent à maistre « Jehan Guiart, prevost de ladite ville, d'autre cousté à la « maison de messire Helies Vivien, prestre et le residu « aux maisons et places de Denis Avine et de Jehan Gri- « moart, du bout devant à ladite rue et du bout derrères à « la maison qui fut de feu Jehan Gonaut où demeure à « présent maistre Gervais Martineau, lieutenant de mon-

« seigneur le gouverneur de ladite ville, pour quarante « livres arrérages cheuz de cent solz de rente qui lui « estoient deuz par feu Pierre de Lomaria ou ses héritiers « et successeurs... ledit Galet... a cédé, transporté et « octroyé audit messire Helies tout le droit qu'il avoit et « povoit avoir esdite maison, place et verger... moyennant « la somme de cinquante et cinq livres tournois... c'est « assavoir quarante sols desdits cent sols de rente aux « prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, trente sols à « l'aumônerie Saint-Berthomé de ladite ville, avec tous les « arrérages qui povent estre deuz desdits quarante solz « d'une part ausdit prieur et chappitre de Saint-Jehan « dehors et desdits trente solz de rente deus à ladite aumô- « nerie de Saint-Berthomé comme dit est et audit Galet, « trente sols de rente chascun an à maître Jehan Guiart, « prévôt de la ville, par les quatre quarterons de l'an « accoustumez, etc., maître Gervais Martineau, lieutenant « du gouvernement, » (7 juillet 1418). — Baillette par Jasme Barrillant, gouverneur et administrateur de l'aumônerie de Saint-Jacques du Perrot et Jehan Boissère, de Saint-Martin-de-Ré, d'un demi-quartier de vignes en ladite île pour une somme de vendange blanche de rente (5 septembre 1418). — Baillette par noble homme Jehan Bouton, écuyer, seigneur de la Baugisière en Poitou et Jehanne Foulquière, sa femme, à Guillaume Rouaut, laboureur, d'une pièce de vigne mesleisse, au tiers des fruits et 14 sols de cens (16 septembre 1418). — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy et noble homme Laurens Poussard, écuyer, à Yonnet Leberton, bourgeois, d'un quartier de vignes, au septième des fruits et 30 sols de cens (12 novembre 1418); — à Jehan Savary, de Saint-Rogatien, de deux pièces de vignes, au septième des fruits et 7 sols de cens (7 novembre 1418); — à Pierre Guiton, bourgeois et habitant de La Rochelle, de deux pièces de vignes à la Moulinate, au sixième des fruits et 7 sols, 6 deniers de cens (9 décembre 1418, double charte). — Testament de Pierre Poulailler, bourgeois de La Rochelle (27 février 1418); léguant à l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, deux quartiers de vigne blanche à Puylboreau, à 15 sols par quartier, tenue du seigneur de Dompierre; 600 livres une fois payées pour des messes dans l'église de Saint-Sauveur « vigille de neuf leczons et trois messes ordennées à diacre et soubz diacre, la première messe de la Trinité, la seconde de Nostre Dame, et la tierce de *Requiem*, cent messes à secret et la letanie et quarante et ungne messes ordennées à diacre et soubz diacre, c'est assavoir la première du Saint-Esperit, la seconde de Nostre-Dame et la tierce de *Requiem* pour le salut de l'âme de moy et de mes parents et amis deffuncts et bienfaiteurs. » — « Je vueil que à ladicte veigle, devant mondit corps soient diz trente psaultiers, la letanie et vigille de neuf leczons par trente pauvres chappellains, religieux ou frères et que chacun soit paié et baillé cinq sous pour chacun psaultier, letanie et vigilles; que le jour de ma sépulture fermée, de l'octave et du bout de l'an, soit donné et distribué à chacun desdits jours une charité de cinq deniers... à chacune personne qui le voudra prendre pour le salut de m'ame et de mes parents et amis deffunts. — Quatre trentenayres par quatre religieux des quatre ordres mendiants de ladite ville. — Aux chappelains compagnons Dieu servens de l'église Saint-Sauveur six livres, une fois payées. — Aux compagnons de Cougnes, de Saint-Barthélemy, de Saint-Nicolas, quatre livres, une fois payées — aux quatre ordres mendiants (prescheurs, frères meneurs, Augustins et Carmes) quatre livres, une fois payées — aux seurs cordelières et blanches, vingt-cinq sols une fois payés — à la fabrique de Saint-Sauveur, pour reparacion de ladite église, seize livres une fois payées — aux Augustins, 40 livres une fois payées — à la fabrique Notre-Dame de Cougnes, quatre livres une fois payées — à la fabrique Saint-Barthélemy, vingt-cinq sols une fois payés — à la fabrique Saint-Jehan du Perot, vingt solz une fois payés — à la fabrique de Saint-Nicolas, vingt sols une fois payés — à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, huit livres une fois payés — à l'aumônerie Saint-Julien quarante sols, une fois payés — à l'aumônerie Saint-James, quarante sols une fois payés — à l'aumônerie Saint-Ladre, quarante sols une fois payés — aux pauvres d'icelle aumosnerie, soixante sols une fois payés — à l'ermite de Saint-Julien hors la porte Saint-Nicolas, dix sols une fois payés — aux prisonniers du chasteau, trente sols une fois payés — à la confrairie de Nostre-Dame-de-Cougnes dont je suis frère, cent sols une fois payés — à la confrairie Saint-Micheau, dont je suis frère, dix livres une fois payées — à la confrairie Saint-James, dont je suis frère, cent sols une fois payés — à la confrairie Saint-Georges, quarante sols une fois payés — à la confrairie Saint-Éloy vingt-cinq sols une fois payés — chacun de ces legs est motivé « pour avoir la croix à ma sépulture et enterrement et affin que je soie perpetuaument participant es prières, oraisons, et bienfaiz d'icelle confrairie. » — A Jehanne Arnaude et Jehanne Coyffée, mes chambrières « pour les aider à marier », à chacune d'elles dix livres une fois payées — « à Denise Aynaude, pauvre pucelle, pour semblable cause que dessus » cent sols une fois payés — à Micheau Aynaut, mon valet, soixante sols, une fois payées — à pauvres pucelles à marier, cent aulnes de toile de Bretagne, à deux sols l'aune — cent aulnes de toile pour ensevelir les pauvres des aumôneries — vingt-quatre linceuls neufs à l'aumônerie Saint-Barthélemy — idem à celle du Roi — douze à l'aumônerie

Saint-Jasme du Perrot — à Jehanne Rabotelle, de Lafond, dix livres pour l'aider à marier — vingt livres pour un voyage à Saint-Sauveur d'Esture et à Saint-Jame en Gallice afin qu'il y soit dit à chacune trois messes en secret, la première du Saint-Esprit, la seconde de Nostre-Dame et la tierce de Saint-Jame. — Cinq sols « à toute personne qui jurera et affermera en sa conscience que je luy sois teneu. » — « A ma très-chière et amée compagne Phelipe Salerne, ma femme espouse... tous et chascuns mes biens meubles... et conquests immeubles... durant le mariage de nous deux, — deux pièces de vignes à Puilboreau, trois quartiers de vignes sur la route de Puilboreau à Lagord, — l'usufruit de la maison où elle et moi demeurons, à sa mort, la maison reviendra à la fabrique de Saint-Sauveur — le reste de mes biens sis à Puilboreau reviendront à mes héritiers les enfants de feu Etienne Odonnet, mon cousin germain, bourgeois de Poitiers, Guillaume Compagnon, aumosnier de Saint-Jame de Niort et ses deux sœurs aînées de père et de mère, l'une femme de Jacques Veilleseigle et l'autre veuve de Barthomé Roil. — Exécuteurs testamentaires : Pierre Bragier, échevin, Jehan le père, pair et bourgeois de La Rochelle et Phelippe Salerne, ma femme » (Bouchet, notaire — 7 février 1418).

H. 56. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés brisés, en cire verte.

1420. — Baillettes par Jehan Foulquier, aumônier et gouverneur de l'aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Nicole Daulnis, veuve de Jehan de Laguiere et femme de Jehan Pignonneau, pour le sixième des fruits. Témoins : Léonard Foulquier, bachelier ès lois, Légier Rousseau et Thomas Charllau prêtres, Alain Daleirac, clerc (8 mai 1420) — (double charte) ; — à André Bourdineau de Marcille, de cinq pièces de vignes, au sixième des fruits et 20 sols de cens (19 mai 1420). — Baillettes par Guillaume Massicot, clerc, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Jehan Bertin, marchand à Aytré, de deux quartiers de vignes audit lieu, au quart des fruits et 20 sols de cens (14 décembre 1420) ; — à Jehan Delacourt et Florence Dinaigues, sa femme, de La Rochelle, d'une pièce de vignes près de l'Aguille-de-Saugon, au quart des fruits et 20 sols de cens (25 février 1420) — (double charte); — « Ja pieça feu maistre Thomas Laurens, « adoncques aumosnier de ladite aumosnerie, bailla, céda « et transporta... à Heliot Bourchaut, une pièce de vigne « blanche... au fief des Jarries, près de Vaugoin... pour la « quinte partie de tous les fruiz et vendenge... et pour « 100 sols tournois de cense annuelle et perpétuelle... et il « soit ainsi que ledit Heliot Bourchaut soit allé de vie à trespas et delaissé son héritage en la moitié par indivis « Pierre Langlade son nepveu, duquel est tuteur ou légitime administreur Pierre Langlade, son père, lequel de« puis le trespas dudit Bourchaut n'a fait faire ne labourer « la moitié de ladite pièce de vigne... mais la laisse cheoir « en ruyne et désert ;... à la requeste dudit aumosnier, « vous admonestez ledit Langlade en son nom que il de« guerpe et delaisse audit aumosnier, tous et chascuns les « biens et chouses qu'il a et tient ou autres pour nom de « lui qui furent dud. Bourchaut, se mieulx il n'aime faire « et labourer ladite pièce de vigne chascun en desd. façons « et icelle tenir, planter, et aflier bien et convenablement « et vendre et payer audit aumosnier pour sesdits dom« mages et interests ladite somme de 5 livres tournois. » (1er mars 1420.)

H. 57. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin, sceaux fleurdelisés en cire verte brisés.

1421. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Jehan Doualen, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'« une maison avec ses appartenances de verger et places parséant prés du pillory de ladite ville » pour « sept livres tournois d'annuelle et perpétuelle rente. » — Témoins Jehan Crespeau, prestre et frère Guillaume Morleau, religieux de l'abbaye de Nostre-Dame de Moureilles en Poitou, Estienne Delaporte, bachelier ès lois, garde du scel royal, et Delajoye, clerc — (16 juin 1421) ; — à Yonnet Gousse, demeurant à La Valée près Chaignolet « ung appentitz et ung petit vergier » tenant d'ung bout « au chemin comme l'on va de l'hébergement de ladite aumosnerie au grant chemin Rocheloys » pour 10 sols tournois de rente et une vigne, au huitième des fruits. — Témoins : Hublet Delajoye, Colas le Bascle, clercs, Arnault Pastelevée et Jehan Brun, laboureurs (15 novembre 1421); — Vidimus de la charte précédente par Fremont, le 28 juillet 1508 ; — à Maurice Herbert, de Nantille, d'un demi quartier de vignes aux Chaumes, au huitain des fruits et 10 sols de cens (26 décembre 1421) ; — à Denis Barraut, au lieu de Helyot Rambaut d'un quartier et demi vigne mélisse à Tasdon, au fief de la Salle d'Aytré, tenant au chemin « comme l'on va de Tasdon au Bautroil » au sixième des fruits et 12 sols six deniers de cens. Témoins Pierre Mareschal, Jehan Rochier, Guillaume Lenfermé, prêtres (1er janvier 1421) — (double charte) ; — à Colas Foulcaut et Thiffaine Cardine. de Marsille, d'une pièce de vignes à Laubressay, au sixième des fruits et 10 sols de cens (4 janvier 1421) ; — à Mathurine Dutemple, veuve et tutrice des enfants de Morice Boutet, de deux pièces de vignes au fief des Bastardères, au cin-

quième au lieu du quart des fruits et 12 sols six deniers de cens, — témoins : Jehan Crespeau, Jehan Delajoye, Legier Rousseau, prêtres et Hublet Delajoye, clercs — (4 janvier 1421); — à Jehan Boursault, laboureur à Laleu, d'un quartier de vignes au fief Greffeau, pour le huitième des fruits et 20 sols de cens (1er février 1421); — à Giraut Deleuvre, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes au fief de Fessac, de Laleu, au septième des fruits et 20 sols tournois de rente (15 février 1421);—à Jehan Burgaut, meunier au moulin de Pierre de la Massée, d'une vigne près dudit moulin, au quart des fruits et 20 sols de cens (21 février 1421); — à Jehan de la Fourest et Jehan Mousnier, de deux pièces de vignes au fief de la Bastardière, près Loumeau, pour le septième des fruits et 25 sols de cens. (7 mars 1421); — à Arnoul Jehan, bourgeois de La Rochelle, de deux pièces de vignes blanches près Lagord, au septième des fruits et 30 sols de cens (8 mars 1421); — à Peyronet Loyzeau, de trois quartiers de vignes à Laleu, pour 45 sols de cens et le septième des fruits (10 mars 1421). « Pour le vimayre de la guerre qui a eu et encores a cours en ce Royaume et pour la descendue et longue demeure que certains navires et gens d'armes du Royaume d'Espaigne ont fait en ladite ville de La Rochelle ès ports et hâvres voisins d'icelle ville et aussi pour la grande cherté de vivres et autres choses qui aussi ont eu cours en icelle ville... icellui Pierre n'a peu labourer icelle vigne »; — à Guillaume Bonnet, laboureur au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, de trois pièces de vignes blanches, au sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Jehan Chagnolin, prêtre, Maturin Nerbonneau, clerc et Arnault Pastelevée (21 mars 1421); — à Guillaume Seneschal, à Nieul, d'un quartier et demi de vignes à Lagord, pour le dixième des fruits et 100 sols de cens (21 mars 1421); — à Perrotin Boisseau, de Loumeau, d'une pièce de vignes au fief de la Pelousière, pour 20 sols de cens (1er mars 1421); — Guillaume Maynart, garde-scel et Pierre Baudoreau, notaire juré.

H. 58. (Liasse.) — 21 chartes, parchemin, sceau fleurdelisé en cire verte.

1422. — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à Pierre Morain, laboureur aux Brandes de Dompierre de « tous et chascuns les maroys, prez, bocions, boys et autres terres arables que lad. aumosnerie a de long temps et à présent assises et parséans environ la Sauzee et Candé en Aulnis avec leurs fonz, appartenances et dependances quelconques » pour quatre charretées de bonne bourrée bonnes et marchandes en chacune charretée faix à six bœufs et le dixième des fruits et « payant les anciens devoirs si aucuns sont deuz par dessus. » — Témoins : Jehan Crespeau, prêtre, Arnault Pastelevée, Jehan Picot, demeurant en ladite ville (25 mars 1422). — Ajournement à comparaître devant la cour du scel, donné par Guillaume Maynart, au nom de l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Langlade (1er avril 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehanne Mestivere dicte Audeberte et Guillaume Mestiver, prêtre, son fils, de deux pièces de vignes « mesleysse » près de Vaugoin, au fief de Fessac, au tiers des fruits et 10 sols de cens (1er avril 1422). — « Comme honourable homme et saige maistre Guillaume Massicot, en nom et comme aumosner et gouverneur de l'Ostel-Dieu et aumosnerie Sainct-Barthomé de ladite ville de La Rochelle eust nagaires fait admonester par André Leprince, sergent de ladite court de céans et trait en cause en icelle court Pierre Langlade, tant en son nom que comme légitime administreur de Pierre Langlade son fils, nepveu et héritier de feu Helyot Bourchaut, demeurant au temps qu'il vivoit à Laleu en Aulnis qu'il labourast ou fist labourer des façons qui s'ensuivent, c'est assavoir deschausser, tailler, binner et rebiner chascun an, etc., la moitié d'une pièce de vignes blanches contenant six quartiers ou environ parséant en fief des Jarries près de Vaugoin lèz ladite ville de La Rochelle, etc., chargée envers ladite aumosnerie du quint des fruitz conduit, porté et payé audit lieu de Laleu, au treuil de ladite aumosnerie et de 100 sols tournois de cens annuelle et perpétuelle, portables et payables chascun an perpetuaument en icelle aumosnerie en chascunes octaves de Nostre-Dame me-aoust, à paine du double et la somme de 500 livres, etc., et avec ce que icellui Langlade esdits noms deguerpist et delaissast audit aumosner tous et chascuns les biens et choses tant meubles comme immeubles qu'il avoit et tenoit, etc., comparans anjourduy en ladite court de céans lesdits partis, etc., par ledit Langlade, etc., nous a esté dict et respondu qu'il n'estoit pas et n'est son entencion, en tant qu'il lui touche, de empescher ne débatre en rens que ladite admonicion avoir et sortir son plenier effect et execucion, etc. Avons condempné et condempnons icelui Langlade esdits noms es despens dudit aumosner faiz et soustenuz en ladite cause et pour occasion d'icelle, la tranxacion d'iceux réservée à ladite cour de céans. » (3 avril 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Bonneau, au lieu de Jean Bonneau, d'un appentis et verger au Coulombiers et d'un quartier de vignes au fief de Gastebourse, chargés, savoir, le verger de 40 sols et la vigne de 15 sols de cens et le quart des fruits envers l'aumônerie (16 avril 1422); — à Légier Laurens, laboureur, d'un quartier de vignes près Lagord, au septième des fruits et 20 sols de cens. —

Témoins : Jehan Crespeau, prêtre, et Estienne Duchesne (10 mai 1422) ; — à Micheau Picaut, de Marsilly, d'une « maison à fest » appelée l'Aumônerie avec un verger, pour 70 sols de rente. Témoins : Jehan Crespeau, Guillaume Estenart, Guillaume Querequi et Johan Chaignolin, prêtres (4 juin 1422). — Baillette par Jehanne Foulquière, veuve de Jehan Bouton, écuyer, à Jehan Gannoy, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes blanches devant la croix de Saint-Maurice, au quart des fruits et 5 sols de cens. Témoins : Yvonnet Davignon, bourgeois de La Rochelle et Tarlay Thomas, demeurant à Miroil (24 août 1422). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Grenée, laboureur à Lagort, d'une pièce de vigne blanche au fief des Combes pour le cinquième des fruits et 13 sols 4 deniers de rente. Témoins : Jehan Crespeau, Légier Rousseau, prêtres et Jehan Jucail, laboureur (25 août 1422) ; — à Jehan Rousseau de deux pièces de vignes à Lafond, pour 15 sols de cens. Témoins : Colas Potart, Hélie Dubroilbadant, prêtre (13 septembre 1422) ; — à Greffion Micheau, d'une maison, trois quartiers de vignes et une ouche près La Rochelle, paroisse de Saint-Maurice pour 14 livres de rente, 3 livres de cens et le tiers des fruits (Étienne Delaporte garde-seel). Témoins : Jehan Langlois, Léonart Foulquier, Guillaume Borent, échevins ; Guillaume Légier, bachelier ès lois, pair, Jehau de Villiers, Jehan Dodin, bourgeois (3 décembre 1422). — « D'un mandement de « *debitis* en forme commune émanné de la court de mon- « seigneur le gouverneur de ladite ville, Jacquete Testarde « vefve de feu Jehan Mauduit dit Barrilz eust ja pièça, faict « mectre en vente et exeecution par feu Estienne Letisseau « sergent royal par le temps qu'il vivoit certains biens et « choses meubles et immeubles appartenans audit feu Jehan « Mauduit à son trepassement assis à la Valée et environ « desquels la déclaration et confrontation s'enseuyt » (4 décembre 1422.) — Baillette par Guillaume Borrant, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie Saint-Ladre près ladite ville, à Nicolas Lebongne et Bonne Bouleuze, sa femme, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne, près du moulin à la Macée pour le cinquième des fruits et 12 sols 6 deniers de cens. Témoins : Jehan Berart, prêtre et Jehan Genber dit Besson, pâtissier, bourgeois de La Rochelle (6 décembre 1422). —Baillette par Guillemette Audayne, femme de Terri Chotart, bourgeois de La Rochelle, à Guillaume Clert et Johan Bieton, laboureur à Lantilli, paroisse de Mareille, de deux quartiers de vignes, pour 2 écus d'or couronnés de rente et 10 sols de cens et le sixième des fruits. Témoins : Jehan Delabarde, bourgeois, et Lucas Bieron, laboureur (8 décembre 1422) — (double charte). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Bertier, laboureur à Nieul, d'un quartier et demi de vigne blanche, pour le huitième des fruits et 12 sols 6 deniers de cens. Témoins : Guillaume Estennart, prêtre, Thibault Chaussegrox et Guillaume Simonneau (3 janvier 1422) ; — à Jehan Chevalier, prêtre, d'une pièce de terre touchant à la douhe ou foussé qui est devant la vieille porte de chief de ville, pour 40 sols de rente, avec réserve du passage dudit Chevalier par la porte du cymetière aux riches pour aller et venir à ladite porte. Témoins : Guillaume Gaudouet, Thiery Chotart, marchands et bourgeois de ladite ville (9 février 1422) ; — à Guillaume Simonneau, laboureur à Nieul, d'une pièce de vigne, au huitième des fruits et 16 sols de cens (28 mars 1422). — Baillette par Jehanne Foulquière, veuve de noble homme Jehan Bouton, écuyer, seigneur de la Baugizière en Poitou à Micheau Lepetit, fournier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief du quinzain de Parthenay près de Miroil, au septième des fruits et 20 sols de cens (10 janvier 1422). — Baillette par Colin Vibren et Guillemette de Fourest, sa femme, fille et héritière de Jehan de Fourest demeurant au Lignon, paroisse de Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour le cinquième des fruits et 30 sols de cens (9 février 1422). — Jehan Oyseau, clerc, notaire.

H. 59. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin.

1423. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle à Jehan Raoul, le jeune, de Marcelle, de deux quartiers de vignes à Chaumeronde, aux Clouseaux et à la Bechève, pour 15 sols de cens, 20 sols au Roi et 20 deniers au seigneur de Maillezais et le sixième des fruits. — Témoins : Jehan Crespeau et Légier Rousseau, prêtres desservants en ladite aumônerie (30 mars 1423). — Exécution prononcée par Estienne de la Porte, garde du seel et sergent royal à La Rochelle, à la requête de Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy de La Rochelle contre Jacquete Testarde, veuve de Jehan Baril dit Mauduit, bourgeois et pair de cette ville, d'un treuil et un verger avec leurs dépendances, plusieurs pièces de vignes, etc. (2 mai 1423).—Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Esnandes rendu au Roi par Charles de Bretaigne, seigneur d'Avaulgour, de Thors et d'Esnandes. Les limites de cette seigneurie sont la mer et « le lieu appellé de Solé départant la terre du Roy du « Grand fief d'Aulnis et celle du seigneur de Laleu jus- « ques à la maison et vergier de Morille en allant au pont « de Tercillon ; o droict de naufrages, choses esparses « et advanturées qui peuvent estre et advenir en toute la « mer qui fiert et joinct à nostre dicte terre et seigneurie

« d'Esnande et o tout droict d'avoir et prendre la tierce « partie de tous poissons qui sont peschés à la mer, venant « et affluant ou qui sont trouvés à ladite coustière, comme « ballaines, marsouins, dauphins, esturgeons et de tous « autres poissons appellés royaux et o tout droict de punir « tous ceux qui feront meurtres, pillages, larroncins, feux, « robries ou autres délits quelconques es nefs, barques, « galères et balivers qui seroient sur la mer, tant en faict « de guerre, comme de marchandise, et tant sur les an- « chres que à tref ou avables et d'en faire toute justice « selon l'exigence des cas, etc. » (12 mai 1423).—Baillette par Guillaume Massicot, gouverneur de Saint-Barthélemy, à Pierre Abaut, bourgeois « d'une mare ou aygon en la- « quelle souloit avoir maroys salaut, assise entre le Colum- « bier et la Porte Rambaut, tenant d'un cousté au chemin « par lequel l'on vait dudit lieu du Columbier à ladite « Porte Rambaut, d'autre cousté aux bocioux de ladite « aumosnerie, d'un bout à la rere douhe de ladite ville et « d'autre bout aux vergiers de Gieffrion Micheau et de « Jehan Dupin qu'ils tiennent de ladite aumosnerie, ce « foussé entre deux, etc., » pour 5 sols de rente (27 mai 1423) — (double charte); — à Jehan Guynet, laboureur à La Valee de Dompierre, d'une pièce de vigne au huitième des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (10 juin 1423). — Baillette par Guillaume Boyrant, bourgeois et pair de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre à Guillaume de Nyort, charpentier de tonneaux, bourgeois de La Rochelle, d'une maison en la rue du Champ de Congnes touchant à celle des « chappellains de Congnes appellez Gaste bourse » pour 12 livres de rente à l'aumônerie Saint-Ladre, 40 sols de rente, au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, 12 deniers de cens au Roi. Ledit Guillaume de Nyort dépensera 80 escus d'or pour les amendemens et reparacions de ladite maison (1er juillet 1423). — Baillette par l'aumônier Saint-Jacques du Perrot à Micheau Curet, d'un quartier de vignes, près le village du Bois, à l'île de Ré, pour une somme de vendanges et un chapon (Rousseau, notaire — 1er septembre 1423). — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Ciguel, cordonnier à Nieul, de cinq pièces de vignes « mesleysse » au Fief nouveau près Lagord pour le cinquième des fruits et 11 sols 3 deniers de cens (9 mars 1423).

H. 60. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1424. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Alain Aubert, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de terre hors de ladite ville « au bout du cymetière de ladite aumosnerie appellé le cymetière aux riches, pour 43 sols 4 deniers de rente perpétuelle (23 avril 1424); — à Jehan Blanchet l'aîné, demeurant à Chaignolet de Dompierre, d'une maison et verger audit lieu et d'une vigne tenant à la vigne appartenant à la chapelle dudit lieu pour 45 sols de rente (30 juin 1424); — à Jehan Periouse, demeurant au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, d'une vigne à la Salle d'Aytré, pour le cinquième des fruits (21 octobre 1424); — à Ytherot Mosuier, laboureur et Pernelle de Germans, sa femme, d'une pièce de vignes à l'Aiguille Saugon, pour 3 livres de cens et le quart des fruits (6 janvier 1424); — à Jehan Grimaut, à Nantille, de deux pièces de vignes aux Maindreaux et aux Grans pièces, pour le sixième des fruits et 10 sols de cens (10 février 1424). — Baillette par Guillaume Boyrant, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près La Rochelle, à Raoulin Marchart et Jehanne Guesdonne, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne, près du treuil des Nouhers, au sixième des fruits et 40 sols tournois de cens. Témoins : Thomas Le Sarrailher, marchand et Gervais Hodierne, demeurant à La Rochelle (22 juillet 1424). — Donation faite par Jehanne Boutaude veuve de Micheau Texier à Jehan Chaillou et Helyot Texier, sa femme d'une maison et verger sise à Marsilly, pour 13 sols de rente à l'aumônerie et 2 sols pour que ladite Boutaude participe aux prières et bienfaits de l'aumônerie (1er août 1424).

H. 61. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1425. — Baillettes par Guillaume Boyrant, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près La Rochelle, à Guillemette Peignée d'un quartier de vignes au clos des Malades appartenant à ladite aumônerie, pour le quart des fruits et 12 sols 6 deniers tournois de cens. Témoins : Jehan Bérant, prêtre, Raoulet Herbier, pâtissier, Jehan Mareschal (5 mars 1425); — à Jamet Rivere, fournier, bourgeois de La Rochelle d'un quartier de vigne au fief de Saint-Ladre au quart des fruits et 12 sols 6 deniers de cens (25 mars). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy à Estienne Delaqueuce, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes sis à Vaugouin, pour le huitième des fruits et 18 sols de cens. Témoins : Jacques Vergnant, prêtre, Guillaume Porchier et Jehan Devays (10 mai 1425); — à Usson Médart, de Saint-Xandre, d'une maison et d'une « osche » d'une pièce de vigne blanche, sise aux Bagonnières, pour 35 sols de rente, 25 sols de cens et le septième des fruits (20 juillet 1425); — à Guillaume de Mastaz, bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes, au

fief appelé Barbatelle, pour le huitième des fruits et 30 sols de cens (4 août 1425). — Bail judiciaire à Jehan Dugueyreux, prêtre à Aytré, d'une pièce de vigne contenant un demi-quartier, sise au Pré Mullot, pour le sixième des fruits et 4 sols de rente (vidimus 1497 de la charte 1425). — Baillette par André Brisart, maître, commandeur et administreur de la maison de Bethléem de La Rochelle, mouvant du prieuré de Montmorillon, diocèse de Poitiers, à Geoffroy Hurtaut et Pierre Corron, laboureurs à Marsilly, de trois quartiers de vignes en Chaumeronde, paroisse de Marsilly, pour 45 sols de cens. — Baillette par Guillaume Boyrant, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre près de ladite ville, à Jehan et Robert Martin frères, demeurant au champ de Congnes, d'une pièce de vignes, au fief de la Rouhe, au cinquième des fruits et 10 sols de cens. Témoins : Pierre Ruffeau, cordonnier et Jehan Mareschaut, demeurant en ladite ville (30 novembre 1425). — Sentence condamnant Baronnet, de Périgny à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy, 24 livres de rente (décembre 1425). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthéleмy à Médart Texier, de La Rochelle d'un quartier de vignes à la Crapaudière, pour le cinquième des fruits et 15 sols de cens (14 janvier 1425). Témoins : Légier Rousseau, Jehan Bonnion, demeurant à La Rochelle et Jehan Aumont prêtre, demeurant à Montereulbellay; — à Robin Tuaut, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes à la Crapaudière, pour le sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Pierre Ganacheau, Peret Collin, Le Roullier, chaussetier à La Rochelle (13 février 1425) ; — à Jehan Breteau et Tiphaine Mahon, sa femme, d'une pièce de vignes à Vaugoin, pour le sixième des fruits et 20 sols de rente au lieu du quart des fruits (27 février 1425) ; — à Heliot et Rogier Yvonnet et Jehan Brander, laboureurs, à La Rochelle, d'une pièce de vignes, pour le huitième des fruits et 35 sols de cens (24 février 1425) ; — à Jehan Bigot, de deux quartiers de vignes au fief de Fessac, paroisse de Laleu, au sixième des fruits et 40 sols de cens (4 mars 1425).

H. 62. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1426. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Hélise Franquesse, veuve de Guillaume de Chozac, demeurant au bourg Saint-Nicolas, de La Rochelle, de deux quartiers de vigne à l'Aguille de Cengon, au cinquième des fruits et 30 sols de cens (16 septembre 1426) ; — à Jehan Despaigne au lieu de Jeanne Mestivier, fille de feu Pierre Mestivier, d'une maison et verger à Laleu et d'une vigne près Vaugoin, pour 40 sols de rente et 25 sols de cens (10 décembre 1426); — à Jehan Herbrege, de Lafond, d'un demi-quartier de vignes au fief appelé Sarrasine près Lagord, au sixième des fruits et 10 sols de cens (23 septembre 1426) ; — à Guillaume Guillon, de Lagord, d'un quartier et demi de vignes, au sixième des fruits, 15 sols de cens et 22 sols de rente (13 octobre 1426); — à Estienne Brunet, laboureur à la Valée de Dompierre, d'une maison, verger et vigne audit lieu, au quart des fruits du verger, au septième des fruits de la vigne et 8 sols de cens (13 octobre 1426). — à Guillaume Bontemps, prêtre et Hélyot Grolon, marinier, de trois quartiers de vignes au fief de l'Aguille Saugon pour 2 livres 10 sols de cens et le sixième des fruits (27 octobre 1426); — à Pierre de Launay et Guillaume Suquail de deux quartiers de vignes au fief de La Courbe, au sixième des fruits et 40 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Danyet, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 10 sols de cens et le sixième des fruits (27 octobre 1426) ; — à Bertram Pinon, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 10 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Coenel, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 15 sols de cens (27 octobre 1426) ; — à Pierre Texer, laboureur à Lagord, d'un quartier de vignes, pour le sixième des fruits et 15 sols de cens (28 octobre 1426) ; — à Geffrion de Myrat, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (28 octobre 1426);— à Denys Legoil, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'un masurau, un vergier et trois quartiers de vignes, pour 45 sols de cens, le neuvième des fruits et deux boisseaux de froment (30 octobre 1426) ; — à Jehan Payen, laboureur à Lagord, d'un quartier de vignes, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426) ; — à Thomas Barbe, demeurant à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426) ; — à Jehan Giguel et Thomas Sergonne, laboureurs à Lagord, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 15 sols de cens (2 novembre 1426). — Baillette par Guillaume Boyrant, échevin et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de la commanderie Saint-Ladre, à Jehan Delaboyne, d'une pièce de vigne, au cinquième des fruits et 15 sols de cens,—Pierre Nolau, garde scel (19 novembre 1426).

H. 63. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin, sceaux brisés.

1427. — Condamnation de Jehan Ymbert, tant en son nom que comme tuteur de J. Patron, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy 33 sols, 4 deniers de rente pour neuf

années écheues et 33 sols 4 deniers de rente annuelle. — Transaction survenue après le décès de Pierre Jasme, entre Jehanne Partière, sa femme, Guillemette Jasme, sa fille, à présent femme de Symon Verneau et maître Jehan Doriole, tant en son nom que comme administrateur de Pierre Doriole, son fils, héritier de feue Colecte Duguechairoux et Aymar Duguechairoux, au sujet de la somme de 32 livres et demie de rentes et leurs arrérages, sur une maison au bourg Saint-Nicolas de La Rochelle, etc. Témoins : Jehan Guyart, garde de la prévôté de la Rochelle, Jehan Rouillé, licencié ès lois, Denis Jouhet, bourgeois et pair, Pierre Du Boys, bourgeois de La Rochelle et Guillaume Michot, notaire à Dompierre (13 août 1427). — Baillette d'un quartier de vignes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Raoulet Martin, au lieu de Jean Gaudin qui y était aussi au lieu de Jeanne Depoulaine, au fief de la Grande-Cousture, paroisse d'Aytré, pour 10 sols de cens (20 décembre 1427). — Priviléges et franchises accordés par le roi Charles VII à l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle : « elemosinarie seu domus Dei familiares et homines de « corpore si quos habeant in suis justis possessionibus, « usibus, juribus, franchisiis, libertatibus et saisinis in qui- « bus ipsos esse suos que predecessores fuisse pacifice ab « antiquo invenerint, mainiteneant et conservent, etc. » (Poitiers, 10 janvier 1427). — Transaction entre Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy et Barthomé de la Farge, prieur de l'île d'Aix, en présence de Léonard Foulquier, échevin de La Rochelle, Jehan Goribon, bourgeois et pair et Aimeri-Macé, clerc et notaire royal (24 janvier 1427). (La pièce est incomplète, il ne reste plus que les douze dernières lignes.) — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Barthomé Préau, demeurant à Laleu, d'un quartier de vignes au fief de Pampin, paroisse de Laleu, au huitain des fruits (24 janvier 1427). — (Pierre Noeau, clerc, garde du scel royal à La Rochelle, Hablet Delajoye, notaire.)

H. 64. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1428. — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Marchays, marchand à Losmeau, d'un quartier et demi de terre près la fontaine de Grimant, pour 15 sols de cens et le neuvième des fruits (24 août 1428). — André Xansson « prestre demourant en ladite ville de La Rochelle, chappellain d'une stipendie ou provision jadiz instituée par feu Guillame de Perregort le geune, et desservie en l'église de Saint-Nicolas de ladite ville » Hervé Dequieulx, pâtissier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche sise près de Loumeau, pour 45 sols tournois de rente et 22 sols, 6 deniers tournois de cens. Témoins : Jehan Barbaut, prêtre, Briehent Chappelet, Dropper et Pierre Beraut, couturiers demeurant à La Rochelle (24 septembre 1428). — Baillette par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Josseaume, d'un quartier de terre sis à Saint-Xandre, pour 20 sols de cens et le huitain au lieu du quart des fruits. Témoins : Jehan Baudut, bourgeois et pair et Gillebert Maynart, demeurant à Lardelère de Dompierre (16 novembre 1428). — Baillette par Guillaume Boreut, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de l'aumônerie et commandisse de Saint-Ladre à Jehan Motoux, monnoieur, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de terre, au sixième des fruits et 20 sols de cens. Témoins : Pierre Givant, prêtre, Jehan Lebien, laboureur (29 novembre 1428). — Baillette par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Thévenot Maynart, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes au fief des Jarries, pour 10 sols de cens et le dixième des fruits. Témoins : Jehan Auboin, prêtre, Jehan Baron, demeurant à Vaugoin et Lucas Andouart (22 janvier 1428). — Baillette par Guillaume Riboteau, l'aîné, échevin de La Rochelle, à Estienne des Landes, laboureur, et Jehanne Choysie, sa femme, demeurant au treuil de Maillezais en la paroisse de Nieul, d'une maison audit lieu pour 8 livres de rente (15 mars 1428). — Lettres de Charles VII, données à Poitiers le 11 septembre 1428, prescrivant « à tous ceulz dont requis seras par icellui exposant (G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy) que tantost et sans delay, ilz luz rendent et payent tous les arrérages des rentes et autres devoirs et charges par eulx deues et appartenant à icelle aumosnerie, dont il t'aperra tant par lectres que par les rolles, registres, comptes et anciens papiers et cartulaires appartenant à ladite ausmosnerie » signifiées au gouverneur de la Rochelle par Regnault Maynard, sergent général du Roi (24 février 1428). — Reconnaissance donnée à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, par Thomas Bouhet, laboureur à Nieul en Aunis et Jehanne Jouennelle, sa femme, veuve de Pierre Tabit, d'une rente de 50 sols (4 mars 1428).

H. 65. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin; sceaux perdus, 1 pièce, papier.

1429.—Acensements par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Thiffereau, boucher à Marsilly, d'une maison appelée l'Aumônerie et ses dépendances tenant au grand chemin de Marsilly à Nantilly d'un côté, d'autre à la vigne dudit Thiffereau et au verger de feu Pierre Raoul, d'autre à la maison des hoirs Pierre Raoul et à la

maison de Micheau Guillon, une allée entre deux, pour 50 sols de rente, compris 10 sols à l'aumônerie de Marsilly ; — à Guillaume Jarry, charpentier à la Jarrie, d'une maison et verger à la Jarne pour 50 sols de rente (13 août 1429) ; — à Perrin Boisseau, laboureur à Nieul, de deux pièces de vignes au fief de la Bastardière pour 12 sols 6 deniers de cens (7 décembre 1429) ; — à Yonnet Gousse, de la Vallée de Dompierre, d'une maison avec treuil et verger audit lieu, trois pièces de vignes et deux pièces en désert, pour le huitième des fruits et 25 sols de cens, à cause des terres et 50 sols de rente à cause de la maison (30 octobre 1429) ; vidimus du précédent en 1508. — Sentence au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre la fabrique de Saint-Sauveur, qui déclare une maison sise à La Rochelle rue de la Mercerie et quatre pièces de vignes contenant six quartiers sis près de Puilboreau, affectés et hypothéqués au payement de 10 livres 5 sols de rente, du sixième des fruits et de 12 sols de cens dus à l'aumônerie par feu Pierre Poulailler à cause d'un hébergement à lui donné par Jean Chaillou, gouverneur de l'aumônerie (4 août 1429). — Accord entre les religieux, abbé et couvent de Saint-Léonard des Chaumes et l'aumônerie Saint-Barthélemy, touchant la rente due sur la maison de maître Raoul, échevin, provenant de feu Guillaume de Savigny et quittance perpétuelle de 15 sols de rente que lesdits religieux demandaient sur le fait de la Vallée, 5 livres sont adjugées à l'aumônerie et six aux religieux de Saint-Léonard (28 juin 1429). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Delafourest, laboureur à Losmeau, paroisse de Nyoil, de deux pièces de vignes, au fief de la Bastardière, au septième des fruits et 24 sols de cens. Témoins : Pierre Ymbert, bourgeois et pair et messire Jacques Chabot, prêtre (19 novembre 1429) ; — à Husson Médart, d'un quartier en désert près Romagné, pour 15 sols de cens (7 décembre 1429). Témoins : messire Léger Rousseau, prêtre, Jehan de Granges et Yonnet Galerit ; — à André Regnault, laboureur aux Brandes, d'une pièce de vignes à la vallée de Dompierre (dont les confrontations ne sont pas indiquées) pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (21 septembre 1429) ; — à Jehan Charreter, chaussetier, bourgeois de La Rochelle, d'un quartier de vignes au fief des Jarries près Vaugoin pour 12 sols de cens et le dixième des fruits (29 janvier 1429) ; — à Guillaume Bonneau, notaire royal à Aytré, d'une pièce de vigne au fief d'Aytré, pour le septième des fruits (3 février 1429) ; — à Jehan Hervé demeurant à Lagord, de trois pièces de vignes au cinquième des fruits et 6 sols de cens (2 février 1429) ; — à Pierre Dupuy, demeurant à Saint-Xandre, de trois pièces de vignes à la Riboteliére, au sixième des fruits et 10 sols de cens (15 mars 1429) ; — Prévost, garde scel.

H. 66. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin, sceaux brisés.

1430-1433. — Jugement de la cour du scel de La Rochelle, attribuant à Guillaume Massicot, gouverneur de Saint-Barthélemy, 60 sols de rente dus à l'aumônerie par Hélie de Traffelles, bourgeois et pair de La Rochelle, sur une pièce de pré sise près des Pois-Doux, paroisse d'Aytré, tenant d'un côté à une pièce de vigne appartenant à la cure Saint-Nicolas de La Rochelle et à Guillaume Porchier, un fossé entre deux et à la vigne Jean Mignonneau, d'autre à la vigne de feu Valentin Robin, d'autre au chemin par où l'on va du Pois-Doulx à Aytré (31 août 1430). — Exponction faite par Guillaume Barbeucoul, de Saint-Xandre, d'une pièce de vignes sise au fief des Croizates et bail à lui fait par Guillaume Massicot, hospitalier de Saint-Barthélemy, d'un quartier de terre sis à Romaigné, tenant d'un côté à la vigne de Husson Médard, d'autre au désert de ladite aumônerie, d'un bout au chemin de la Sauzée à Marsilly et d'autre à la vigne de Jehan, pour le neuvain des fruits (9 octobre 1430). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Cherbonnier et Raoullet Vigour, de pièces de vignes près Vaugoing, à Saint-James à 55 sols de cens et le dixain des fruits (13 mars 1430). — Reconnaissance par Colas Forgerit, fils et seul héritier de Pierre Forgerit, demeurant en la rivière de la Grémenaudère, paroisse de Saincte-Soulle à sire Guillaume Massicot, bourgeois et échevin, aumônier de Saint-Barthélemy « la somme de 6 réaulx d'or du coing du Roy » (13 mai 1431). — Adjudication pour 50 livres tournois « et à la charge des devoirs anciens, » présens frère Jehan Boussart, prieur de Périgny, Bertrand du Mayne, Jehan Boissot, etc. de deux petits appentis et deux vergers à Périgny, saisis sur Savigny, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (1431). — Baillette par André Brisart, commandeur de Bethléem, hors les murs de La Rochelle à messire Estienne Pillaut, prêtre, demeurant à Villedoux, d'un masureau et verger audit lieu, pour 18 sols 4 deniers tournois de rente (10 juillet 1431). — Transport fait par Thibaudeau à Pierre Guilloreau de trois quartiers de vignes en la paroisse de Laleu, chargés de 3 livres de rente payables à la Notre-Dame d'août et au sixtain des fruits (Boutin, notaire, 4 septembre 1431), avec l'approbation de Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy. — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Citeau, laboureur à Aytré, d'une pièce de vigne au fief de la Grand-Cousture, au sixième des fruits et 10 sols tournois de cens annuel (Jehan Oyseau, notaire, 17 octobre 1432) ; — à Pierre Thibaut, laboureur à Tas-

don, d'une pièce de vigne tenant d'un côté, à la falaise de la mer, d'autre aux vignes de Jehan Morpain et de Helioton Grolon, d'un bout aux vignes de Pierre Guilloreau et sa femme, et d'autre aux vignes de Jehan Bastonneau, prêtre, au sixième des fruits et 40 sols de cens (13 novembre 1432) (vidimus de la charte précédente en 1481); — à Macé Mautrait, laboureur à Huisseau, d'une maison, verger, masureau, vigne et terre y joignant, pour 25 sols de rente annuelle et 25 sols de cens (7 mars 1431). — Arrentement d'une maison, rue de la Taupinerie, à La Rochelle, moyennant 10 livres 10 sols tournois par Jean Chauvin et sa femme à Jean Charon (14 mai 1433). — Sentence au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, au sujet d'une vigne que tient Hélie de Trafelles, bourgeois et pair de La Rochelle, au Puy doulz près Tasdon (13 novembre 1433).

H. 67. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1434-1435. — Demande par les gens des comptes du Roi aux maire, échevins, conseillers, pairs et aumônier de l'Hôtel-Dieu de La Rochelle, d'apporter ou envoyer à la chambre des Comptes dudit sire à Bourges ou à Tours, la déclaration et dénombrement de toutes les rentes, possessions, censives, droits, etc., de ladite aumônerie (6 avril 1434). — Lettre du roi Charles VII, portant affranchissement en faveur de l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle, de toutes redevances sur ses revenus (Poitiers, novembre 1434). « De grant ancienneté plusieurs notables « personnes de nostre dicte ville et autres ont par dévo« cion fondé en icelle la dicte aumosnerie et maison Dieu « qui est grant belle et notable et icelle dotée de plusieurs « rentes, domaines et héritaiges pour y recevoir et héber« gier, pourveoir et soutenir de vivres et autres nécessités « les povres et misérables personnes qui chacun jour y « viennent et affluent en grant quantité et en icelle aumos« nerie ou houstel Dieu est fait et célébré bel et notable « service divin et mesmement chacun jour y sont dictes « et célébrées toutes les heures canoniaux trois messes à « note et plusieurs basses, pareillement que ès églises col« légiales et y sont les euvres de miséricorde grandement « acomplies, pour lesquelles choses faire et entretenir et « aussi pour maintenir en estat les maisons, édifices, he« bergemens, et autres héritages appartenans à icelle au« mosnerie et maison Dieu et autrement en plusieurs ma« nières icelle aumosnerie porte et soustient très grans mises « et despenses. Et combien que tant pour le fait de nos « guerres, pour la povreté du peuple, comme autrement, la « dicte aumosnerie qui principalement est fondée en reve« nues de domaines muables tenuz en censes et roture a « grant charge de cens, censes, rentes et devoirs deuz par « chacun an tant à nous et aux seigneurs en quelz terres « elles sont comme ailleurs montans icelles charges à « quatre cens livres ou environ soit moult diminuée de « ses revenues et en soit une grant partie tournée en non « valoir et en aventure de encores y cheoir plus ou temps « à venir et aussi que de raison les revenues d'icellui hos« tel Dieu tenues en roture qui sont ordonnées pour le « nourrissement et nécessité des povres ne soient subjectes « à aucunes finances et amortissemens, mesmement que « grant partie d'icelles appartiennent audit Hostel Dieu « des longtemps a au devant de soixante ans et aussi « qu'elles sont en main laye, et que au regart des choses « tenues en fief appartenans à icelle aumosnerie et hostel « Dieu les diz maire, eschevins, conseillers et pers en quel « patronage ladicte aumosnerie est, aient privilége d'ac« quérir en fié noble sans amortir ne en paier finances, « touteffois, les commissaires par nous ordonnés sur le « fait des nouveaux acquestz et admortissemens par le co« mandement et ordonnance de nostre très cher et très « amé cousin le comte de Vendosme et grant maistre de « nostre hostel et nostre amé et féal maistre Jehan Chas« teiner, général conseiller de nos finances nagueres estant « audit lieu de La Rochelle pour délivrer l'ambaxade que « envoyons en Escoce pour faire venir par deça nostre « très chière et très amée fille la dauphine, ont voulu con« traindre icellui aumosnier à amortir et finer, des dictes « rentes et revenues appartenans à la dicte aumosnerie et « icelles faire faire saisir et mectre en nostre main, par « quoy le divin service et les euvres de miséricorde et les « autres bienffaiz en icelle aumosnerie fussent demourez à « faire et du tout empeschez et finablement après ce que « nosdits cousin conseillers et commissaires ont bien au « long remonstre aus dis supplians noz affaires et la né« cessité que avions d'avoir prompte finance pour la deli« vrance de ladite ambaxade qui tant estoit et est néces« saire, les diz supplians nonobstant les choses dessus dictes « voulans tous jours nous subvenir à noz affaires comme « bons et loiaulx subgiez, se sont volonterement et libé« ralement condestenduz que sans prejudice de leurs pri« viléges pour la finance et amortissement des dettes rentes « et revenues appartenant à la dicte aumosnerie ou hostel « Dieu, en quoy ilz nous pourroient estre tenus, ilz feroient « faire célébrer dores en avant perpétuelment à un jour de « jeudi par chacun moys en la chappelle Saint Jehan Bap« tiste de ladicte aumosnerie ou hostel Dieu, pour la félicité « et prospérité de nous et de nostre lignée et aussi pour la « paix et transquillité de nostre Royaume une messe à « note du benoist Saint-Esperit, tant que nous vivrions et

« après nostre trespassement une messe de requiem pour « le salut de nostre âme et si nous paierorient pour nous « aidier à fournir ladicte ambaxade la somme de sept cent « cinquante livres tournois monnoye courante à présent, « à quoy noz diz cousin, conseillers et commissaires, consi- « dérans les choses dessus dictes et mesmement que les « diz supplians maintiennent que en nostre dicte ville de « La Rochelle nous ne prenons ventes, saisines et autres « droiz des vendicions qui y sont faictes et que en nostre « pays de Xaintonge et gouvernement de La Rochelle « n'avons droit de confiscation, sinon en cas de crime de « leze majesté et que grant partie des dictes rentes et re- « venues ont esté amorties et especialement des choses « tenues en fief eue sur ce advis et délibéracion à noz offi- « ciers ordinaires de nostre dicte ville de La Rochelle, « présent et constentant nostre procureur clerc. Se sont « accordez et condescenduz à l'offre faicte par les diz « supplians en leur promectant de leur faire avoir et bailler « nos lettres d'amortissement ou forme done et vériffiée « come il appartient des dictes rentes et revenues appar- « tenanz à ladicte aumosnerie et hostel Dieu qui cy après « seront déclairées. Par laquelle promesse ledict aumosnier « espérant icelle lui estre entretenue a paié comptant la dicte « somme de sept cent cinquante livres tournois pour conver- « tir en ladicte ambaxade et lui en a fait bailler nostre dit géné- « ral, conseiller des charges de nostre amé et féal secré- « taire maistre Guillaume Chanier, receveur général des- « dictes finances en nous humblement requérant et sup- « pliant par iceulx supplians qu'il nous plaise ce avoir « agréable et leur en donner noz lettres appartenant au « cas. Et nous, considérans les grans charges, fraiz et « mises que ladicte aumosnerie et maison Dieu a chacun « jour à supporter, tant pour le faict et nécessité desdits « povres comme autrement dont nous sommes à plein in- « formez par noz diz cousin et conseiller et en faveur dudit « divin service et des autres euvres méritoires qui un cha- « cun jour sont faictes et accomplies en icelle aumosnerie « comme dessus est dit, et aussi pour cause des dictes « messes que ledict aumosnier et ses successeurs doivent « et seront tenuz faire dire et célébrer pour nous en ladicte « chapelle Saint Jehan, désirans mettre en la meilleure « seurté que faire povions les dictes rentes, revenues et « domaines à icelle aumosnerie appartenans et les perpé- « tuer et faire valoir au plus que povons afin que tous « jours perpétuelment lesdicts povres puissent estre re- « cueilliz, nourriz, pourveuz et alimentéz et ledict divin « service estre fait et continué en ladicte aumosnerie et afin « que nous soions perpetuelment participans es biensfaiz, « prières et oraisons d'icelle aumosnerie, inclinans à la « requeste d'iceulz supplians aus diz maire, eschevins, « conseillers et pers et aumosnier pour eulx et leurs suc- « cesseurs, pour les causes dessus touchées et autres à ce « nous mouvans, avons admorti et admortissons par ces « présentes, toutes et chacunes les rentes, cens, censes, « droiz, domaines et héritages, possessions et revenues « quelxconques à la dicte aumosnerie appartenans, et qui « lui povent et doivent compecter et appartenir, tant nobles « comme tenues en censives et roture en quelque manière « et pour quelconque cause que ce soit, et en oultre leur « avons octroié et octroions de noz grace especial auctorité « et puissance roiale que icellui aumosnier et les diz suc- « cesseurs aumosniers et gouverneurs de ladicte aumos- « nerie puissent dores en avant tenir franchement, quit- « tement, paisiblement et délivrement au regart de nous « et noz successeurs, sans amortir ne estre contrains à « aucunes finances ne à mettre hors de leurs mains rentes, « cens, censes, droiz, domaines et héritages, possessions « et revenues... desquelz la déclaracion s'ensuyt. » — Ordonnance des maire, échevins, conseillers et pairs de la ville et commune de La Rochelle portant avoir pour agréable l'appointement que le Roi aura moitié de la rente de 20 livres, sur le moulin à vent de Saint-Sauveur et la ville l'autre moitié « fait en nostre échevinage le 9 novembre 1424 ». — Cette charte mentionne le « cours d'eau qui descent de l'arceau « de chief de ville en la chenal du pont et havre d'icelle « ville, le quel cours d'eau souloit estre anciennement la « veille douhe, auecques la place et fons par où passe « ledit cours des le pont de la Verdere jusques au pont « du Reloge et aussi la place par où passe ledit cours « d'eaue, qui est entre la maison de Jehan Badory, bar- « bier, près dudit Reloge et les privées ou aysemens com- « muns et publiques de ladite ville, pour faire ediffier cer- « tains moulins ». — Lettre d'amortissement des biens de l'hôpital (vidimus 1435, acte 1434). — Quittance de 500 réaux d'or valant 750 livres payés au Roi par l'hôpital pour l'amortissement (13 novembre 1434). — Lettres de vérification des lettres patentes d'amortissement des domaines du fief des Roses (8 avril 1434). « Yssue et finance fete au Roy, des francs fiefz et nouveaulx pour l'hostel Dieu Saint-Barthélemy « de La Rochelle pour quoy a esté payé 750 livres avec « une grand'messe qui sera tous les lundis, vidimus en « présence des gens du Roy à La Rochelle et de Monsieur « de Xainctes. » — Transaction entre Guillaume Massicot, échevin, aumônier de Saint-Barthélemy, Colin Regnaud Delafons et Raymonde Bironne, sa femme, héritière de son oncle, Héliot Biron, au sujet d'une rente de 100 sols tournois due à l'aumônerie. « Considéré que lesdits de « Biron estoient à leurs vivans gens lays, simples et igno- « rans et ne devoit préjudicier auxdits conjoings le paye- « ment qu'ilz en avoient fait et par ledit aumosnier ait esté

« dit qu'il avoit trouvé par les comptes et cartulaires de « plusieurs ses prédécesseurs aumosniers que les diz cent « solz estoient deuz, et pour ce les povoit loysiblement « demander aus diz conjoings, mesmement qu'il leur avoit « fait exhibicion desdits comptes et cartulaires et aussi « eut dit ledit aumosnier que lui et ledit Colin Regnaud « avoient fait compte final entre eulx des arrérages cheuz « desdits quatre livres dix sols desdits cent sols de rente « tant seulement, par lequel compte ledit Colin avoit co- « gneu devoir à icelui aumosnier, promis paier dedans le « mardi gras derrier passé la somme de onze livres douze « sols six deniers tournois en laquelle somme icelui au- « mosnier ait requis et conclut que lesdits Colin Regnaud « et sa femme lui fussent condempnez, offrans au cas de « nyance, croire sur ce ledit Colin par serment sur les « reliques Monseigneur sainct Anthoine ou en son reffus, « faire ledit serment, lequel serment ledit Colin ait prins « et accepté et ait esté appoincté qu'il feroit icelui ser- « ment en l'église Saint Nicolas de ladicte ville sur les- « dictes reliques, en la présence du clerc et greffier de « ladite Cour, commis à ce, etc. » (1435). — Baillette par G. Massicot, à présent maire de La Rochelle, à Jean Huguet, d'une pièce de vigne au fief de Rochefort, paroisse de Lagord, pour 40 sols de cens (17 juin 1435) ; — à Guillaume Bardon et Guillaume Gillon, de deux pièces de vignes au fief du quinzain de Laleu, pour 30 sols de cens et le dizain des fruits (3 février 1435). — Ratification par frère Pierre Duplesseys, prieur du prieurté conventuel de Saint-Martin de l'île d'Ayx, en diocèse de Xaintes (25 février 1435) ; Baillette à Yvonnet Dauvignon, d'une pièce de vigne sise près Mireuil, pour 20 sols de cens et le quart des fruits (21 mars 1435).

H. 68. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1436-1439. — Acensement par Guillaume de Puigray, demeurant à Ronssay, à noble homme Jehan Girard, écuyer, seigneur de Givran et demoiselle Françoise Toussaint, sa femme, de deux journaux de pré près le village de Chaignollet, pour 20 sols tournois de rente (31 août 1436). — Baillettes par noble homme Jehan Girard, écuyer, seigneur de Givran à Guillaume Mingaut, prêtre « compaignon de la compaignie des chappellains Dieu servans en l'église Saint Saulveur de ladicte ville de La Rochelle » d'un quartier de vigne blanche en la paroisse Notre-Dame de Congnes, pour le huitième des fruits ; — par messire Jehan de Querrequi, prêtre, fondé de pouvoirs de noble homme Regnault de Plouver, écuyer, seigneur de Saint-Benest, à messire Jehan Prieur, prêtre, demeurant à La Rochelle, de deux quartiers de vignes à l'Aiguille de Cengon, près Tasdon, pour 40 sols de cens et le cinquième des fruits. Témoins : honorable homme et sage maître Jehan Peletier, prêtre, curé de Saint-Barthélemy, Pierre Pastoureau, prêtre, et Pierre Thibault, bourgeois de La Rochelle (14 septembre 1445). Procuration reçue par Pierre Baudoreau, notaire, annexée à ladite charte (18 juin 1437) ; — par sire Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à maistre Aymeri Michel, bachelier en médecine, bourgeois de ladite ville, d'une place, motte ou verger au Colombier, pour 5 sols de rente (13 novembre 1437). — Bulle du pape Eugène IV, accordant dispense à Guillaume Massicot, âgé de cinquante ans, et à Colete Picarde, âgée de quarante ans, veuve Faur, pour qu'ils puissent se marier, quoiqu'ils aient été parrain et marraine ensemble, donné à Bologne le 6 des ides d'octobre 1437, insérée dans un acte de Hélie Boutin, garde scel, par lequel ladite Colete donne à l'aumônerie Saint-Barthélemy 20 livres de rente sur les moulins de La Rochelle « pour que ledit feu sire Anthoine Faur, jadis son seigneur, et elle et leurs parents et amis vifz et trespassez soient perpétuellement participants et accuilliz es bienfaiz, prières, divin office et oraisons qui dores en avant seront faitz et ditz en ladite aumosnerie. » — Vidimus d'une sentence condamnant Collas Merlant, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants à payer à Guillaume Massicot les arrérages de 4 livres de rente (1438). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Magdelaine Boylaive de deux pièces de vignes au fief nouveau près Lagord, pour le septième des fruits et 15 sols de cens (4 juin 1438) ; — à Loys Yvains, laboureur au Payaud de deux pièces de vignes pour le douzième des fruits et 20 sols de cens (6 septembre 1438) ; — à Jehan Fort et Pierre Geofrat, marchand à La Flotte, de deux pièces de vignes, moyennant une pipe de vin blanc de rente, 4 sols 2 deniers de cens (4 février 1438). — Vidimus d'une sentence condamnant Colas Merlant comme tuteur de ses enfants à payer les arrérages de 4 livres de rente à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy (vidimus 1452, acte 1438). — Baillettes par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Magdelaine Boylaive, de deux pièces de vignes près Lagord, au septain des fruits et 15 sols de cens (4 juin 1438) ; — à Loys Yvaing, laboureur au Payaut, d'une pièce de terre au douzain et 20 sols de cens (6 septembre 1438). — Bail par Simon Guilbon et Jean Fort à Pierre Geoffrat, marchand à La Flotte, de deux pièces de vignes, moyennant une pipe de vin blanc et 4 sols 2 deniers de cens (4 février 1438). — Bail par honorable homme et sage maître Jehan Meriau, licencié ès lois, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier et gouverneur de l'aumônerie et hôtel Dieu, de

Monseigneur Saint-Ladre à Lucas Bodin, prêtre, demeurant en ladite ville, d'une pièce de vigne au clos des Moulins, pour 5 sols de cens et le quart des fruits (juin 1439). — Arrentement par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Aimeri Regnou, d'une maison et verger situés à Tasdon, paroisse d'Aytré, pour 3 livres de rente (5 septembre 1439). — Baillette par Jehanne Fouquière à Laurens Bigoteau, de deux pièces de vignes « mesleysse » au cinquième des fruits et 10 sols de cens (2 décembre 1439). — Baillette par noble homme Jehan Givart, écuyer, seigneur de Guirans, à Mathieu Blanchet, laboureur, à Chaignolet, d'une pièce de vigne, au neuvième des fruits (3 février 1439).

H. 69. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin.

1440-1444. — Baillettes par Guillaume Massicot, gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy, à Pierre Donne, marchand et bourgeois de La Rochelle, pour 15 sols de cens payable à la mi-août, d'une pièce de terre en désert sise près du Payau (16 avril 1440) ; — à Jehan Chauder, aux Brandes de Dompierre, d'une pièce de vigne à la Vallée, paroisse de Dompierre, pour 10 sols de cens et le huitain des fruits (21 septembre 1440); — par Jehan Motoux, monnayeur, bourgeois et habitant de La Rochelle à Jehan Bove, meunier de La Rochelle, d'une pièce de vigne blanche, pour 20 sols de cens et le sixtain des fruits (23 février 1440).— Saisie faite à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, sur Raymond et Julienne, sa femme, pour 106 livres d'arrérages de la cense de 25 livres (1441). — Baillette par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Marie Touchet et Guillaume Bardon sur une vigne du fief de Montmorillon, paroisse de Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (25 avril 1443). — Baillette à Valentin Ylaireau, laboureur à Nantille, par les prieur et frères de la maison Dieu, prieuré et aumônerie de Montmorillon, de deux pièces de vignes pour 33 sols 9 deniers de rente (21 novembre 1444); — à Sibilleau et Ladrières, maçons, de deux masureaux, rue Saint-Julien, pour 6 livres de rente (19 septembre 1444). — Baillettes par les prieur et religieux du collége de la Maison Dieu et aumônerie de Montmorillon au diocèse de Poitiers à Jean de Hauteville d'une pièce de vigne blanche avec une pièce de terre à Andilly, pour 15 sols de cens (23 janvier 1444); — par honorable homme et sage maître Guillaume Massicot, conseiller du Roi et échevin de La Rochelle, d'un hébergement, treuil, vignes et vergers à Mireuil à lui transportés par Jamet Barbin et sa femme, maître Léonart Foulquier, Pierre de Roussi, licencié ès lois, procureur de maistre Berthomé Foulquier (1444); par les prieurs de l'aumônerie de Montmorillon, pour 11 sols 3 deniers, à Guillaume Carbien, laboureur à Nantille, d'une pièce de vigne blanche à Mareille (22 février 1444).

H. 70. (Liasse.) — 15 chartes, parchemin.

1445-1449. — Transaction entre Léonart Foulquier, aumônier de Saint-Ladre de La Rochelle, Symon Copechaigne et Jehanne Tiebleronne, sa femme, par laquelle « pour ce que ladicte Tiebleronne est entachée de maladie « de lèpre ou méselerie, par quoy il est besoing qu'elle « soit séparée d'entre les fames, à la prière et requeste de « ladicte Tiebleronne et de Symon Coppechaigne, son mari « et de Jehan Arnault, son prochain parent et procureur... « a voulu, consenti et octroié que ladicte Tiebleronne soit « receue à demeurer et que elle demeure à la maladerie « de ladicte aumosnerie de Saint-Ladre durant le cours de sa « vie, et a promis ledict aumosnier de bailler à ladite Ti- « bleronne, chambre et maison et lui faire bailler et admi- « nistrer aux despens de ladicte aumosnerie ses provisions « de boyre, menger, coucher et la somme de toutes autres « choses paraillement que doyt estre tenu de le fayre à ung « des autres malades qui sont à la pension, provision et des- « pense d'icelle maladerie en apportant à ladicte mala- « derie ung lit garny de quatre linceulz, deux bonnes cou- « vertes, deux touailles, deux longères, deux platz, quatre « escuelles, une pinte et une choppine d'estaing et une « payle de trois seilleaux, le tout bon et souffisant pour « soy servir de tout ce que dit est, et après le trespas « d'elle, ces dictes choses seront et demeureront à ladicte « aumosnerie, et baillans en oultre une pippe de vin en « quatre rondelles par an et parmy ce autressi que ladicte « Tiebleronne et ledict Jehan Arnault, procureur, que dessus « ont donné, quicté, délaissé, transporté et octroié, assis et « assigné à perpétuité à ladicte aumosnerie et sur tous et « chaseuns les biens et choses d'icelle Tiebleronne, une pipe « de vin blanc, nouveau, bon et merchant, d'annuelle et perpé- « tuelle rente, rendue et conduilte par ladicte Tiebleronne « ou les siens à leurs despens et perpétuament sur le « port de ladite ville de La Rochelle, dedans chascune feste « de Toussaint » (1445); — figure dans cet acte « honorable homme et sage maistre Jehan Peletier, prestre, curé de l'église parroicionnelle monseigneur Saint-Berethomé de ladicte ville. » — Transaction passée entre G. Massicot, gouverneur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle et Nicolas Veillon, par laquelle ledit aumônier réduit le quart des fruits et 10 sols de cens dus par Veillon sur trois pièces de vignes à la Crapaudière au cinquième

des fruits et à 7 sols de cens. Bourgeois, notaire (23 mai 1446). — Baillettes par le même à Laurens Hervé, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre pour 10 sols de cens (16 juin 1446); — à Jehan Sauvain, de trois quartiers de vignes entre le fief de Pampin et le bois du Puys, pour 60 sols de cens et le huitain des fruits (9 août 1446); — à Barthomé Cheine, demeurant à Nantille, d'une petite maison avec verger audit lieu, pour 25 sols tournois de rente (17 novembre 1446); — à Guillaume Chevalier et Barbier, cordonnier, bourgeois et jurés de La Rochelle, d'une pièce de vignes sise près de la Courbe, pour 20 sols de cens (5 mai 1447) (double charte); — à Guillaume Charbonneau, marchand, et Marguerite Compaignonne, sa femme, demeurant à Lommeau, paroisse de Nieul, de quatre pièces de vignes au fief d'Aunis, pour 25 sols de rente et 27 sols 6 deniers de cens (10 février 1447); — à Jehan Coton, « juré de la communité et garde de la porte neufve de ladite ville » d'une pièce de vigne près la Fierté, contenant un quartier ou environ, pour le cinquième des fruits et 20 sols de cens (3 mars 1448). — Baillette par noble homme Jehan Girard, seigneur de Guirans à Maurice Pineau, demeurant à Chaignolet, d'une pièce de vignes au fief de la Beschée près Chaignolet, pour le dixième des fruits (29 avril 1449). — Baillettes par G. Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Delacourt, laboureur au Payant, d'une pièce de terre déserte au fief de Queue de belette, pour 10 sols de cens (25 avril 1449). — Saisie des biens de feu Raymond, au profit de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, pour une rente de 25 livres (1449). — Transport de biens sis à Nantilly par Pierre Joyeulx à Jehan Minguet, à la charge de 3 livres de rente payables à la Toussaint (13 septembre 1449).

H. 71. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1450-1451. — Arrentements de deux pièces de vignes au fief des Bastardières, par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Bontet au sixième des fruits et 15 sols de cens (9 mai 1450); — à Guillaume Lefèvre, coutelier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief des Sept-Quartiers de l'aumônerie, pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (23 octobre 1450); — par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy à André Peletier, laboureur à Lagort, d'une pièce de vigne audit lieu, pour le huitième des fruits et 10 sols de cens (22 février 1450); — à Pierre de La Roche, laboureur à Lagort, d'une vigne au sixième des fruits et 10 sols de cens (22 février 1450); — à Martin Mosner, courroyeur, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de vignes, pour 10 sols de cens (11 mars 1450); — à vénérable et discrète personne maistre Jehan Obouineau, licencié en decretz, demeurant à La Rochelle, d' « une place vuide avec ung appentiz frouste et en ruyne tenant à icelle » en ladite ville, pour 100 sols 3 deniers de rente (10 août 1441). — Vidimus d'une sentence rendue au profit de l'aumônerie contre Jehan Burot, Colas Dupuy, Mathé Bloys, condamnés à payer 4 livres de rente sur plusieurs domaines au bourg de La Flotte (20 février 1427, 3 décembre 1441). — Baillette par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Arnault Noysart, chaussetier, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de la Vallée de Dompierre pour 25 sols tournois de cens et le septième des fruits (12 novembre 1451). — Transaction entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, et Jean Cotton, par laquelle le cinquième des fruits, dû sur un quartier de vigne à la Ferté, est réduit au septième et 20 sols de cens, Boutin, notaire (23 décembre 1451). — Baillettes par sire Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jeanne Julienne, veuve de Guillaume Rouaut, laboureur au Colombier près La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de Myrail, pour 20 sols de cens et le sixième des fruits (13 janvier 1451); — à Vincent Gaultier, d'une pièce de vigne à Myrail, pour 10 sols de cens et le huitain des fruits (14 février 1451); et d'une pièce de vigne au fief des Montailles, près le Poyaut, « qui meut de messire Jehan Mérichon, » pour le sixième des fruits et 10 sols de cens.

H. 72. (Liasse.) — 19 chartes, parchemin.

1452-1455. — Baillettes par Morlet de Palerat, bourgeois et pair de La Rochelle, à Colas Moreau, demeurant à Tasdon, paroisse d'Aytré, d'une maison, verger et puits audit lieu de Tasdon, pour 30 sols de rente; — par Jehan Guybert, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Regnaud Maynard, d'une pièce de vignes au Colombier, au dixain des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (12 avril 1452); — à Jehan Begaut et Jean du Pont, de Laleu, de deux quartiers de vignes sis au fief des Jarries, pour 40 sols de rente (Babeau, notaire. 1er avril 1452); — à Aymery Leloup au lieu de Simon du Jardin, d'une pièce de vigne à Saint-Maurice, pour 20 sols de cens et le huitain des fruits (22 mai 1452); — par Pasquier Ayrault, couturier et bourgeois de La Rochelle à Jehan Neyraut, aussi couturier et bourgeois, d'une maison ou appentis au carrefour de Malconseil, pour 11 livres en deniers tournois de rente (28 juin 1420, vidimus 1452); — par Nicole Pignonneau, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Thibaut Theubler, demeurant à Aytré, procureur de nobles hommes

messires Regnault de Vaux et Millet Ronaut, chevaliers, d'une pièce de terre à Aytré, au huitième des fruits ; — par Jehan Guibert, aumônier de Saint-Barthélemy, à Liete Estore, veuve de Jehan Breteau, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief de Vaugoin, paroisse de Laleu au huitième des fruits et 20 sols de cens (sceau fleurdelisé en cire brune (13 avril 1453) ; — à Jehan Mathé l'aîné, laboureur à Lagord, d'une vigne au fief des Sept Quartiers, pour le sixième des fruits et 7 sols 6 deniers de cens (8 décembre 1454) ; — par messire Micheau Bounyon, prêtre de Losmeau, paroisse de Nyoil, à Jehan Bernard, marchand et bourgeois de La Rochelle et Jehanne Gracille, sa femme, d'une maison audit lieu de Losmeau pour 40 sols de rente (22 août 1455) ; — par Nicole Pignonneau, échevin, aumônier de Saint-Barthélemy à Colas de La Roche, demeurant au bourg de Saint-Nicolas, d'une pièce de vigne près du carrefour d'Angoulins, pour 22 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (11 novembre 1455) ; — à Micheau Raoulet, laboureur, d'une pièce de vigne joignant l'hôtel et hébergement de Myroil, pour 6 livres de rente et douze sommes de vendange (15 novembre 1455) ; — à Micheau Rilot, laboureur et Nicole Veillonne, de l'hôtel de Myroil et ses dépendances, pour 20 sols de cens ; — par sire Guillaume Riboteau, échevin de La Rochelle à Jehan Ripaut, marchand et bourgeois de La Rochelle, d'une maison et un appentis à Nyoil, pour 30 sols tournois de rente (20 novembre 1455). — Renonciation ou exponction faite par l'aumônier de Saint-Barthélemy au profit du baron de Châtelaillon, de terres prés en la paroisse Saint-Rogatien chargées d'une rente de 20 livres 10 sols 10 deniers (23 novembre 1455). — Baillette par Jehanne Merielle, veuve de feu Morelet de Palerac, à Jacques Merlat, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, chargée de 30 sols de cens annuel envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (3 décembre 1455). — Baillettes par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Chastenaire, clerc, notaire royal, d' « une vieille maison frouste et gaste, en laquelle a une cave assise et parséant en la rue de la Chaudelerie » pour 100 sols tournois de rente (10 janvier 1455) ; — à Pierre Vachier, laboureur à Saint-Xandre, d'une vigne sise audit lieu, pour le septième des fruits et 15 sols de cens (14 février 1455) ; — à Morice Gaste, d'un quartier et demi de vignes au fief du prieur d'Aix, moyennant 25 sols de cens à l'aumônerie Saint-Barthélemy et le dixain des fruits au prieur d'Aix (13 février 1455) ; — à Estienne Bonnet, de deux pièces de vignes sises au fief des Jarries, moyennant 30 sols de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy et le dixain des fruits au prieur d'Aix (21 février 1455. Chatenaire, notaire).

H. 73. (Liasse.) — 19 chartes, parchemin.

1456-1457. — Baillettes par Nicole Pignonneau, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Vrignault, maçon à Chaignolet, d'une pièce de vigne audit lieu, pour 5 sols tournois de rente (1er mai 1456) ; — à Pierre Frenat, laboureur, d'une pièce de vigne au fief des Jarries, pour 10 sols de cens (26 juillet 1456) ; — à André Peletier, laboureur à Lagort, d'une pièce de terre au fief des Sarrasines, pour 15 sols tournois de cens (9 août 1456) ; — à Denis Boyraut, d'une pièce de vigne à Tasdon, pour 12 sols 6 deniers de cens et le huitain des fruits (8 octobre 1456) ; — à Jehan Guillon, laboureur à Lagord, d'une pièce de terre au huitain des fruits et 6 sols de cens (15 octobre 1456) ; — à Pierre Delaroche, laboureur à Lagord, d'une pièce de vigne aux Sept Quartiers, au huitain des fruits et 12 sols 6 deniers de cens (21 décembre 1456) ; — à Guillaume Gounier, couturier à Nieul, de la moitié d'une maison sise à Nieul, pour 4 livres de rente (2 janvier 1456) ; — à Pierre Anguerant et Guillaume Basset, d'une pièce de vigne au fief des Combes de Lagort, pour le sixtain des fruits et 10 sols de cens (24 janvier 1456) ; — à Pierre de Rousse, licencié ès lois, bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes, au fief de Miroyl, paroisse de Saint-Maurice, pour 20 sols de cens (8 février 1456) ; — à messire Guillaume Foulcaut, prêtre demeurant à Aytré, d'une pièce de vigne au fief de la Ratieré, près d'Aytré (24 février 1456) ; — à Yvonnet Sanpoil, verrier à La Rochelle, d'une pièce de vigne au fief des Sarrasines, au septain des fruits et 10 sols de cens (25 mars 1457) ; — à Guillaume Pascaut, laboureur à Nieul, d'une pièce de vigne à Lagord au septain des fruits et 30 sols de cens (11 avril 1457). — « Jehan Mérichon, « maire, les échevins, conseilliers et pers de la ville et « commune de La Rochelle salut. Comme honnourable « homme sire Guillaume Riboteau eschevin de ladicte ville, « nous ait naguères fait dire et remonstrer par Jehan Riboteau son filz que jà pièca il avoit prins à rente de l'au- « mosnier Saint-Ladre hors la porte de Coignes de ladite « ville, une maison en la rue du champ de Coignes à la « charge de cinq sols de cens deuz par chacun an au Roy « nostre sire et à vingt-six livres tournois de rente perpé- « tuelle, paiable par chacun an, c'est assavoir quatre « livres au curé de l'eiglise Nostre-Dame de Coignes et « vingt-deux livres à ladicte aumosnerie Saint-Ladre, des- « quelles vingt-deux livres de rente par les convenances « passées et accordées entre lui et l'aumosnier de ladicte « aumosnerie il povoit asseoir et assigner à icelle aumos-

« nerie sèze livres tournois de rente, toutelfois et quantes « que Dieu lui en donnoit l'aisement en bons lieux et « convenables au lieu de Nyoil en Aulnis et à une leue à « l'entour et nous eust requis que pour veoir et visiter « lesdicte rentes qu'il avoit entencion de asseoir et assi- « gner à ladicte aumosnerie, lesquelles il offroit de bailler « par déclaracion, il nous pleust comectre et ordonner « telles personnes comme il nous plairoit après la requeste « oye inclinant à icelle, comme à juste et raisonnable nous « pour veoir et visiter la déclaracion desdictes sèze livres « de rente qu'il offroit de bailler et assigner à icelle aumos- « nerie et les lieux pour raison desquelx elles estoient « deues eussons comis et ordonnés sire André Couvretare, « Joachim Duboys et Pierre Mercier, pers et bourgois de la- « dicte ville, pour savoir, enquériret adviser si lesdictes seze « livres de rente seroient bonnes et prouffitables à prandre « et accepter par ladicte aumosnerie ou non pour nous en « rapporter en nostre eschevinaige tout ce qu'ilz en trou- « veront et qui leur en sembleroit affin d'en faire et ordon- « ner leur rapport, oy comme il appartiendroit à faire par « raison et depuis ledict Jehan Riboteau estoit venu par « devers nous et nous avoit aussi dit et remonstré que en « l'absence dudict Guillame Riboteau son père, qui estoit « malade, il s'estoit par plusieurs foiz traict par devers « lesdicts commissaires et les avoit prié et requis de aler « veoir et visiter lesdictes rentes et les lieux pour raison des- « quels elles estoient deues et mesmement par devers ledit « sire André Couvreterre qui lui avoit dit et respondu que « bonnement il ne povoit vacquer ne entendre au fait de « ladicte commission, pour laquelle cause ledict Jehan « Riboteau estoit derrechef venu par devers nous, en nous « requerrant que en lieu dudict sire André il nous pleust « commectre et ordonner telle personne comme il nous « plairoit, oye laquelle requeste, nous pour veoir et visiter « les dictes sèze livres de rente, les lieux pour raison des « quelx elles sont deues savoir, enquériret adviser si lesdictes « rentes contenues en ladicte declaracion estoient bonnes, « souffisantes et proufftables, aprandre et accepter en « assiete et assignacion pour ladicte aumosnerie où nous « eussons commis et ordonné en la compaignie des dessus « nommés sire Jacques Audouer aussi eschevin de ladicte « ville ou des quatre les deux pour nous en rapporter en « nostre dict eschevinaige tout ce qu'ilz en trouveroient et « qui leur en sembleroit affin d'en faire et ordonner leur « rapport oy come il appartiendroit à faire par raison des- « quelx quatre commissaires les trois aient vaqué et en- « tendu à veoir et visiter lesdictes rentes et aussi les lieux « pour raison desquels elles sont deues, lesquelx nous aient « aujourduy fait leur rapport et baillé par escript, signé de « leurs seings manuelz................ comme patrons « d'icelle aumosnerie... avons donné et donnons par ces « présentes permission, congié et licence... que icelles « sèze livres de rente lesquelles sire Guillame Riboteau « promectra et sera tenu de garantir et deffendre à ladicte « aumosnerie envers et contre tous, franchement quicte- « ment, paisiblement... donné et faict en nostre dict esche- « vinaige le premier jour d'april l'an 1457. — Par mondit « seigneur le maire et messeigneurs estans en conseil », Raffin. » — Baillette par Nicole Pignougneau, licencié ès lois, échevin de La Rochelle, conseiller du Roi et gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Jehan Charles d'un quartier de vignes près le Treuil-la-Belle, au septième des fruits et 15 sols tournois de cens (4 mai 1457). — Jugement de la cour du scel à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre Huguet Bourdonneau et sa femme, comme biens tenant de Jehan Arnoulet, au sujet du bail par feu Guillaume Massicot de deux pièces de vignes blanches près Lagord, pour le septième des fruits et 30 sols de cens (9 août 1457). — Publication par Jehan Pampare, sergent du Roi, des lettres royales de garde générale « des biens de l'aumônerie Saint-Barthomé, tant en chief que en membres, faisant inhibition et deffense de par le Roy à touz par ledit cry sus peine de cent marcs d'argent à appliquer à l'aumosnerie Saint-Barthomé... ils ne feussent si osez ne si hardis de meffaire ne faire meffaire en corps ne en biens et sus peine de sauvegarde. Busset. — Au carrefour de Malconseil presens Jehan Langloys, etc. » « Jehan Gandouet, licencié ès lois, Jehan Nau, Foulque Roulin, Jehan Deshayes, Pierre Joyeau, marchand, Jehan Jay, etc. Au carrefour des Petits-Bans, Jacques Favié, Gomsales Mandes, Pierre Bonenfant, Gaynier et plusors autres, du carrefour des Changes; Jehan Gandonet et Pierre Guibourg, etc. » (1er février 1457) — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Morice Brocher, d'un quartier de vigne sis près Mireuil, provenant d'Yvonnet Dauvignon, à la charge de 20 sols de cens et le cinquième des fruits (22 août 1457). — Lettres de Charles VII, datées de Bourbon-l'Archambault (28 septembre 1457) confirmant les franchises et privilèges de l'aumônerie Saint-Barthélemy : « *In suis jus-* « *tis possessionibus, usibus, juribus, franchisiis, libertati-* « *bus, et saisinis, in quibus ipsos esse suosque predeces-* « *sores fuisse pacifice ab antiquo invenerint, mainteneant* « *et conservant ipsos ab omnibus injuriis, violenciis, gra-* « *vaminibus, oppressionibus, molestacionibus, vi, armo-* « *rum potenciâ laycorum ac inquietacionibus et novita-* « *tibus in debitis quibuscumque deffendendo*, etc. »

H. 74. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin; 2 sceaux fleurdelisés, cire verte, 1 sceau brisé en cire rouge.

1458-1459. — Baillette par Nicole Pignoneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jean Chatenaire, de deux pièces de vignes sises près Mireuil, moyennant 20 sols de cens et le dixième des fruits (7 mai 1458). — Jugement de la cour du scel contre Pierre Mercier et Jehan Reuillon comme biens tenants de feu André Tayraut, comparants par Hublot à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (20 juin 1458). — Assignation à ester et comparoir donnée à Pierre Mercier et Jehan Rouillon par Estienne Giraudeau, sergent des admonicions et exécucions de la cour du scel, au carrefour de Malconseil (16 juin 1458). — Adjudication par décret des biens de Jean Faure à Jean Ripaut, à la charge de payer à l'aumônerie 10 sols de rente sur une maison située au village de Boër (27 octobre 1458). — Baillettes par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Clemens Ouvrart, laboureur à Nieuil, de deux pièces de vignes, près Maillezais, pour 22 sols 6 deniers de cens et le sixième des fruits (4 novembre 1458); — à Guillaume Maynard, d'une pièce de vignes à Lagord, pour le sixième des fruits et 6 sols de cens (3 novembre 1458); — Condamnation par la cour du scel, de Guillame Jouhet à payer à Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy 20 sols tournois, arrérages échus de 5 sols de cens sur une pièce de vigne sise à Ronsay, fait « et donné par devant nous Jehan Mérichon, conseiller « du Roi, notre sire, lieutenant-général de noble et puis- « sant seigneur monseigneur le gouverneur de la ville de « La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle. » (22 décembre 1458). — Condamnation de Jehan Milon et Jehan Patron, à payer 5 livres de rente et deux gélines à l'aumônier de Saint-Barthélemy (17 juillet 1459). — Transaction entre Estienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre et Guillaume Templier, demeurant à Loumeau, par laquelle ledit Templier paie à l'aumônerie pour acquit d'une dette de 15 écus d'or, « ung escu d'or et demy du coing du Roy de rente annuelle » (11 février 1459). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Duvergier, d'un quartier de vignes sis au fief des Jarries pour 15 sols de cens et le dixain des fruits (13 mars 1495).

H. 75. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin; sceau fleurdelisé en cire verte.

1460-1462. — Condamnation de Jehan-Choysi, couturier demeurant à Nyoil, à payer à Estienne Brunet, bourgeois et pair de La Rochelle comme aumônier de l'aumônerie Saint-Ladre, la somme de 7 livres, 7 sols, 6 deniers, arrérages échus de 62 sols 6 deniers tournois de rente assise sur une maison à Nyoil (27 mars 1460). — Extrait du testament de Thomas Laurens, bourgeois et échevin des villes de La Rochelle, et de Saint-Jean d'Angély, aumônier de Saint-Barthélemy par Jehan Desnoy, licencié ès lois, lieutenant-général de haut et puissant seigneur monseigneur le gouverneur de La Rochelle (25 août 1460). — Baillette par Estienne Quentin, laboureur à Saint-Ladre près La Rochelle à Jehan Bernart, boucher à Saint-Éloy, d'une maison et treuil sis près l'église de Saint-Ladre, pour 6 livres tournois de rente à honorable homme et sage maître Jehan Mérichon, licencié ès lois et conseiller du Roi notre sire (4 novembre 1460). — Commandement à Guillaume Jarry, charpentier, demeurant à La Jarne de payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy 54 livres tournois arrérages échus de 50 sols de rente (14 novembre 1460). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à André Avril, laboureur à Tasdon, d'un quartier de terre situé au fief du Chiron Jolain, pour 17 sols 6 deniers de cens et le septain des fruits (27 décembre 1460). — Publication par Jehan Pampare, sergent, des lettres royales de sauvegarde en faveur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy (28 décembre 1460). — Admonition par le sergent royal à Nicolas Toucheteau, demeurant à La Jarne et autres biens tenants de Guillaume Jarry charpentier audit lieu, de payer à l'aumônerie la somme de 55 livres 5 sols tournois (8 mai 1461). — Baillette par Nicolas Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Baudet de maisons et héritages à Marsilly pour 70 sols de cens (24 octobre 1461). — Exponction de Raoul Gayet et Guillemette Guillon, sa femme, fille de Michaut Guillon, lequel était fils d'Estienne, des héritages, maisons et vergers qu'ils avaient près de l'aumônerie, entre les mains de M. Nicolas Pignonneau, aumônier (24 octobre 1461). — Donation faite à l'aumônier Saint-Ladre par Jeanne Darette de 20 sols de cens à prendre sur ses biens à Nantilly (5 juillet 1462). — Vente par Jehanne Guignete, femme de Jehan Tabouillet, demeurant à La Flotte à Guillaume Lesture, couturier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vigne près La Vallée (6 août 1462).

H. 76. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1463-1465. — Condamnation par la cour du scel de Colas Rivière, marchand, bourgeois et pair de La Rochelle à déguerpir et délaisser à Etienne Brunnet « tous et chacuns les biens et choses qu'il avoit et tenoit ou autres

pour nom de lui qui furent dudit feu Bouthe Roube si mieulx il ne luy aymoit rendre et payer la somme de 10 livres 10 solz tournois, arrérages cheuz et deuz au quarteron de la feste Sainct-Jehan Baptiste... de 6 livres tournoys de rente (6 mars 1463). » — Baillette par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Chaillou, laboureur, de trois quartiers ou environ de vignes au sixain des fruits et 30 sols de cens (13 avril 1464). — Baillette par Pierre Mignot à Jehan Dupuy pour un écu d'or de rente « ung bossion assis audit lieu de La Courbe en Aunis » (25 avril 1464). — Baillette par Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, à André Gaulter, sellier, de deux quartiers de vignes entre Puilboreau et Beaulieu, tenant d'un côté à la vigne de Jean Triault, d'autre à la plante des Oliviers et d'autre au chemin par où l'on va du Treuil Potard à Dompierre, pour le septain des fruits et 25 sols de cens (13 août 1464). — Baillettes par N. Pignonneau à Guillaume Aynault, d'un quartier de vignes aux Basses Gontières, pour le dixième des fruits et 17 sols 6 deniers de cens (8 octobre 1464) ; — à Mathelin Giraudet, de Saint-Xandre, de deux quartiers de terre au Payaut, pour 10 sols de cens (15 octobre 1464); — à Jehan Marionneau, charpentier, d'une pièce de vigne près de Myrail, au septième des fruits et 25 sols de cens (10 août 1465) ; — à Pierre Dieumegard, d'une pièce de vignes à Peslande de Saint-Maurice, au cinquième des fruits et 20 sols de cens (16 décembre 1465) ; — à Jehan Bruceau et sa femme, d'une pièce de vigne, au sixième des fruits et 10 sols tournois de cens (9 janvier 1465). — Ladite pièce sise à l'Aguille de Saugon provient de Guillaume et Penot Pelletan frères. — Reconnaissance donnée par Jehan Choaisy, couturier à Nieul, d'une somme de 62 sols 6 deniers tournois de rente annuelle, à maître Pierre Pierre, licencié ès lois, aumônier de l'aumônerie et Hôtel Dieu Saint-Ladre hors les murs de La Rochelle (22 mars 1465).

H. 77. (Liasse.) — 10 chartes, parchemin.

1466. — Jugement de la cour du scel concernant une rente de 5 livres due à chaque terme de Toussaint à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur des domaines sis à Dompierre (1466). — Obligation de 6 livres 14 sols 2 deniers tournois et 20 sols de rente sur une maison et verger sis à Saint-Lazare par Raoulet et Jehan Baudous frères, au profit de honorable et sage maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre (1466). — Jugement de la cour du scel sur une rente de 100 sols assise sur une maison au bourg de Dompierre au profit de l'aumônier de Saint-Barthélemy (17 juin 1466). — Jugement de la cour du scel au profit de Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre contre Jehan Bossereau biens tenant de feu Jehan Fouschier et Catherine Robine, sa femme au sujet d'une rente de 30 sols tournois (20 juillet 1466). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillemet Saulnier de deux quartiers de vignes près la Belette, parroisse de Laleu (19 mai 1466); — à Guillaume Martin, d'une maison couverte en tuiles, assise en la rue de la Porte Rambaut avec un masureau, pour 4 livres 50 sols de rente (10 octobre 1466). — Jugements de la cour du scel au profit de l'aumônerie de Saint-Ladre au sujet de 2 rentes l'une de 30 sols, l'autre de 35 sols sur deux maisons sises à Nieul (1466), contre Marie Petitonne veuve de Guillaume Joussein, maistre Loys Joussein, Heliot Popelin et Marie Jousseine, sa femme, enfants et héritiers de Guillaume Joussein au sujet d'une rente de 6 livres tournois sur une maison à La Rochelle en la rue de la Mercerie (17 novembre 1466) ; — au sujet d'une rente de 5 livres due à la Toussaint sur des domaines sis à Dompierre (19 décembre 1466) ; — au sujet d'une rente de 35 sols tournois due par Estienne Mosnier, laboureur à Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre (20 décembre 1466).

H. 78. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin ; 3 sceaux en cire verte.

1467-1469. — « Loys XI, par la grâce de Dieu, Roy de France, Savoir faisons, etc. Nous avoir reçeue humble supplication de noz chiers et bien amez les mayres, eschevins, etc., contenant que ja pieça ils baillèrent à perpétuité à feu Anthoine For, en son vivant bourgeoys de nostre dite ville certains lieux et place assis sur les viels fosséz et douhes de ladite ville par où on descend l'eau douhe à la mer à la ferme cense ou rente de 20 livres tournois... ignorans que les hospitaliers de l'ordre de Sainct-Jehan de Jerusalhem à cause de leur commanderie du Temple de ladite ville de La Rochelle eussent ou prétendissent aucun droit ou dict cours de l'eau, par lequel ilz disoient et maintenoient que il n'estoit loisible à aucun, sans leur congié et permission, construir et bastir aucuns moulins sur ledict cours, tant parce que dit est que aussi ou préjudice à certains autres moulins qu'ilz ont audit cours d'eau au dedans de ladite ville et pour laquelle cause s'est ja pieça meu certain procès en nostre court de Parlement entre lesdits Hospitaliers d'une part et nostre procureur et celuy de lad. ville, aucuns ayans prins la gariment de la vefve et héritiers dudit feu Anthoine For d'autre, ou quel procès qui a longuement duré a esté procédé en certaine forme et manere et pour ce que puys naguères nous avons chargé au susd. suppliens faire, entretenir la ville en estat

et bonne reparacion, tant pour obvier aux surprinses de nos ennemys les Angloys qui frequentent souvent la mer autour d'icelle que aussi au bruit de ceste guerre encommancée et à visiter saucunes choses y estoient préjudiciables et que en ce faisant ils ont trouvé que lesdits moulins ainsi faiz esdits fousséz estoient et sont très grandement nuysibles et dommagables à lad. ville, tant par ce que lesd. fosséz d'icelle par le moyen de la mer qui y reffouille, sont tous combléz et ne sont fournis de eau doulce que aussi pour ce que led. est très propice pour gayer et abreuver chevaulx dont y en a aucuns en lad. ville et es environs et serait très necessaire et utile... pour le bien de la chose publique que aussi pour obvier aux surprinses et inconveniens qui s'en pourroient ensuyvre on... de lad. ville et à ceste cause iceulx supplians ont advisé entre eulx de faire desmolir et abatre led. moulin... lesd. héritiers dudit feu Anthoine For de leur dite rente, mais ilz ne l'oseroient faire sans avoir sur ce noz congié et licence. — ilz dient humblement requerrans iceulx pour quoy nous ces choses considérées, desirans le bien de lad. ville et de la choze publicque d'icelle et dudit païs d'environ, à iceulx supplians, pour ces causes et considéracions et aultres à ce nous mouvans et à la très grant et instante regarte et priére de nostre tres chier et très amé oncle le conte du Maine nostre lieutenant général es pays de Poictou et de Xainctonge qui sur ce nous a requis en faveur desd. supplians, avons de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal voulu et ordonné... que lesdits moulins soient desmoliz et abbatus et lesd. fousséz remis en l'estat qu'ilz estoient auparavant l'eddifice desd. moulins encommancé... en récompensant toutes voyes lesdits héritiers dud. feu For. Donné à Saumur au mois d'avril 1464 avant Pasques et de nostre regne le 4e (signé) pour le Roy, Loys de Beaumont, chevalier, seigneur du Plesseis Macé et de La Fourest, conseiller et chambellain du Roy nostre Sire, gouverneur et cappitaine de la ville de La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle pour le Roy nostre Sire et commissaire en ceste partie dud. Seigneur et de mess. les gens des comptes d'icelluy Sr ». — Ratification par les maire, échevins, pairs et conseillers de La Rochelle de la baillette faite par Nicole Pignonneau, licencié es lois et échevin de La Rochelle aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan du Chiron, cousturier pour 9 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle « d'une maison couverte de ticuble, o son fons et appartenances assise et parséant en La Rochelle en la rue de la Doriderie de ladite ville, tenant d'un cousté et du bout derrière aux maisons qui furent feu Raymond Bonneau que tient à présent Jehan Germain, marchant, d'autre cousté à la maison de la vefve et héritière de feu Guillaume Morteau et du bout de devant à ladite rue de la Doriderie, sur la renonciation de la baillette de ladite maison précedemment acensée par feu Guillaume Deshomeaux chaussetier à Dompierre en Aunis à Pernelle Turppine veuve de feu Gioffrey Doulce, aussi chaussetier et bourgeois de La Rochelle, en raison de sa pauvreté. — Baillette par Nicole Pignonneau aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Cailleau, maréchal et bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes blanches en la paroisse de Lagord que naguère souloit tenir Jean Maynard, qui l'avoit remise audit aumônier, tenant d'un côté à Guillemette la Rive, d'autre côté à la vigne de Blanchet, d'un bout au grand chemin par lequel on va de ladite ville à Nieul, d'autre à la vigne de Collas Jousseaume que souloit tenir feu Jean Chastenart pour le septain des fruits et 6 sols de cens à Notre-Dame d'août. Nicolas Gibouin, garde-scel (4 avril 1468). — Vidimus des lettres de Louis XI données à Amboise attribuant au gouverneur de La Rochelle la connaissance d'un procès entre l'aumônier de Saint-Barthélemy et René Fortin à la place de Pierre Morin, prêtre, chapelain de la Couronne « qui est cault et malicieux » au sujet d'une rente de 20 livres prétendue par ladite chapellenie sur l'aumônerie. « Vous, nonobstant certaines noz lettres obteuues par led. Fortin soy-disant chappelain que dessus pour faire l'examen du contenu en lad. quitance vous evocques le principal de lad. cause et matière et d'icelle ensemble dud. appel cognoissez, decidez et déterminez sans avoir regard à lad. quictance ne au contenu en icelle ne par conséquant aux tesmoings, qui sur ce ne le contenu auroient esté examinés laquelle dicte quictance ne le contenu ne voulons aucunement nuyre ne préjudicier aud. hospital, aumosnerie et hostel Dieu comme indeuement faicte et sans cause pour légereté, inadvertance dud. suppliant, de laquelle par tant que mestier estoit nous en avons relevé et relevons de grâce espécial par ces présentes ladite aumosnerie, hospital et hostel Dieu, ensemble led. suppliant en procédant au surplus à la judication dud. procès, tout ainsi et par la forme et manière que eussiez fait ou peu fere si ladite cause eust esté meue et pendant par devant vous ou par avant ladite quictance et nonobstant icelle et lectres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraires » (23 mai 1468). — « Comme certaine cause d'admonicion ait esté meue et pendant en la court de céans de la partie de honnourable homme et saige maistre Pierre Pierre, licencié ès loix, en nom et comme aumosnier de l'aumosnerie Saint-Ladre hors les murs de ladicte ville de La Rochelle demandeur d'une part à l'encontre d'Estagues et Pierre de la Sale, comme ayans prins le gariment de Guillaume Herbert biens tenant de feue Colecte Michote et de Pierre Misson son filz et héritier, deffendeur et d'autre part, à cause et pour raison de ce que ledit aumosnier disoit et proposoit que ladicte

fene Colecte Michote ja pieça fut conjoincte par mariage avecques feu Jehan Misson à son vivant demourant au lieu de Dompierre en Aunis, onquel mariage lesd. Michote et Misson demourèrent par aucun temps et jusques ad ce que ledit Misson ala de vie à trespassement, délaisse à luy survivant icelle Michote sa femme et Pierre Misson son héritier et fils de luy et de lad. Michote sa femme et après lequel trespas, elle convola à secondes nopces avec feu Estienne Morisson, durant lequel mariage il advint que ladite Michote fut parvenue et actainte de maladie de lepre et à ceste cause led. Morisson son mary et ses autres parens et amis parlèrent à feu maistre Bernart Foulquier lors aumosnier de lad. aumosnerie pour icelle Michote mectre, recueillir et loger en icelle aumosnerie et lesquelz aumosnier, Mourisson et Michote présent ad ce ledit Morisson fils d'icelle Michote, commandèrent et appoinctèrent ensemble que lad. Michote, o l'auctorité, congié et licence de sondit mary pour elle, ses hoirs et successeurs et d'eulx ayant cause, pour avoir sa demourance en icelle aumosnerie, durant le court de sa vie et aussi pour estre participant es bienffaiz de lad. aumosnerie, ceda et transporta à lad. aumosnerie à touz jours mais et à perpetuité, après son décès et trespassement led. aumosnier prenant, recevant, stipullant et acceptant pour et au nom de lad. aumosnerie et pour ses successeurs aumosniers d'icelle aumosnerie 100 sols tournois d'annuelle et perpétuelle rente. —Raoul Rorteau, juge de la cour du scel royal et Gibouin » (12 juillet 1468). — Vente par Loys Grolier, charpentier, tonnelier, bourgeois de La Rochelle, à Colin Poinson aussi bourgeois de ladite ville d'une pièce de vigne sise à Aytré au fief du Seigneur de la Sale, pour le prix de 15 écus d'or du coin du Roi (23 août 1468). Estienne Noyraut, notaire. — Relief d'appel obtenu par l'aumônier de Saint Barthélemy, maître Nicole Pignonneau contre Pierre Morin prêtre chapelain de la Couronne et René Fortin, aussi chapelain, au sujet d'une rente de 20 livres et lettres de restitution contre une quittance (19 septembre 1468.) — Commission et mandement donnés en exécution des lettres du gouverneur de La Rochelle, Loys de Beaumont ou son lieutenant. Nicolas Gibouin notaire (20 septembre 1468, 1er février 1469). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Robert Gadiot de deux quartiers de vignes situés à Vaugouin pour 40 sols de cens. — Vincendeau, notaire (8 novembre 1468). — Vidimus (15 mars 1468) d'un acensement 28 octobre 1461) d'un quartier de vignes près le Treuil aux Belles, paroisse de Saint Maurice, à 10 sols de cens et le huitain des fruits, par l'aumônier de Saint Barthélemy à Jean Giton. Estienne Brunet, garde-scel. — Baillette d'un quartier de vignes à Mireuil par l'aumônier de Saint Barthélemy à Jacques Broschet, fils et héritier de Morice Broschet, au septain des fruits. Vincendeau, notaire (sceau fleurdelisé en cire verte) ; — Acensement par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Estienne Merignet pour 40 sols de cens d'une pièce de vigne à Lafond (8 décembre 1469). — Production de pièces ordonnée par Pierre Pierre, licencié en lois, lieutenant du gouverneur de la Rochelle pour Monseigneur le duc de Guyenne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle (1er février 1469) dans l'appel pendant entre Nicole Pignoneau aumônier de Saint Barthélemy et messire René Fortin, prêtre.

H. 79. (Liasse.) — 15 chartes parchemin ; sceau en cire rouge fleurdelisé entre les tours du port de la Rochelle.

1470. — Vente par Jehan Bragier à Romain Orgeril, de plusieurs pièces de vignes à La Fouchère, paroisse de Lagord, l'une de ces pièces est chargée de 30 sols de cens envers l'aumônier Foulques Roullin de Saint-Barthélemy (décédé le 15 février 1470) la seconde de 10 sols de cens et la dernière de 20 sols de cens. Bonnin, notaire pour le roi (16 avril 1470). — Baillette faite par religieuse et honnête personne frère Mathurin Durand, commandeur de Bethleem, à Roubaut Mathon, boucher, demeurant à Nantille, de deux quartiers de vignes assises au « terrouer de Chaume ronde » pour 33 sols, 9 deniers payables à la Saint Martin d'hiver audit lieu de Bethleem. (1er mai 1470). — Vidimus d'une baillette de 70 sols de rente dus par Joachim Baudu, charpentier et Thomas Roux, maçon à l'aumônier de Saint Barthélemy sur une maison et vergers au village de Lafons (vidimus 10 juillet 1466, baillette du 22 février 1459). — Lettre de sauvegarde des créances de l'aumônerie par Thierry, seigneur de Lenoncourt, conseiller et chambellan du duc de Guienne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle, gouverneur et capitaine de ladite ville, signées Rochelle, le greffier absent (7 août 1470). — Condamnation à la requête de Pierre Pierre, aumônier de l'hôtel Dieu Saint-Ladre de La Rochelle (et de Saint Barthélemy le 21 janvier 1470) de Jehanne Cosarde demeurant à l'hôtel des moulins de ladite aumônerie, veuve de Jehan Baril, « de payer la somme de 21 livres, 18 sols « 9 deniers tournois à l'aumônerie et deux cents boisseaux « de froment arrérages échus et dus à la nativité Monsei- « gneur Saint-Jehan-Baptiste derrère passée » de vingtcinq boisseaux de froment nouveau, bon et marchand dus par feu Jehan Barril. — Baillette par Foulques Roulin, pair et bourgeois de La Rochelle, à Jehan Mercier marchand à Marans, « d'une maison et appentiz froustes et gastes et « deux petits masuraux joignans à iceulx avecques ung « verger estant par derrière. » (8 août 1470). — Condam-

nation par la cour du scel de Jehan Aillet et Marguerite Michelle, sa femme, à payer à Fouques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy 48 livres tournois 3 sols 4 deniers sur une maison rue du Cordouan à La Rochelle (11 août 1470). — de Jehan Audouart, « recouvreur » à La Rochelle, de 20 livres tournois, arrérages échus de 4 livres tournois de rente sur une maison rue Saint-Léonart, près la porte Neuve (20 août 1470). — Lettres de sauvegarde des créances de l'aumônerie par Jehan Jouhet, lieutenant général du gouverneur de La Rochelle pour le Roi. — Quittance de la rente de 5 sols dus à l'aumônerie sur la Motte (29 août 1470). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Regnault, laboureur à Lafons, d'une pièce de vignes pour 5 sols de cens, le sixième des fruits et une géline de rente (17 octobre 1470); — à Jehan Tribou, charpentier tonnelier, d'un quartier de terre près Lagord, au fief des Sarrazins, pour le septain des fruits et 10 sols de cens. — Jean Mérichon, conseiller et président en la Chambre des Comptes (20 octobre 1470). — Collation de l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly (Olivier Jolet, aumônier) (28 mars 1468, 10 novembre 1470). — Sentence au profit de Foulques Raoulin, à la place de Pierre Doriole et comme aumônier de Saint-Barthélemy contre Bertrand Maignon et Guillaume Bastard qui sont condamnés à continuer la rente de 10 livres par an sur plusieurs domaines sis à Laleu (17 novembre 1470). — Sentence au profit dudit Foulques Raoulin, audit nom, contre Etienne Baudouin et sa femme, qui sont condamnés à 50 sols de cens sur une vigne sise à Saint-Maurice (24 novembre 1470). Sceau en cire rouge de la sénéchaussée.

H. 80. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin, sceau brisé en cire rouge de la Sénéchaussée.

1471. — Baillettes par Fouques Roulin, pair et bourgeois de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Mourant, laboureur à Laleu, d'un quartier de vigne mélisse à Vaugoin, au septième des fruits et quinze sols tournois de cens (1er avril 1471); — à Raoulet de la Nouhe, laboureur au Bergier de Lagort, d'un quartier de vignes pour vingt sols de cens et le sixième des fruits (17 avril 1471); — condamnations par la cour du scel de Jacques Gaschet, de La Rochelle, à payer sept livres six sols six deniers, arrérages échus de soixante sols de rente sur une maison et verger près la Porte Rambault (11 mai 1471); — de Francoys Lavergne et Michelle Thiphenelle, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy quarante sols de rente sur une maison à Marsilly (21 novembre 1471). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy et René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil et de la Possonière de deux pièces de terre à Lafond, au huitain des fruits et dix sols de cens, à Pierre Prieur, charpentier-tonnelier à La Rochelle, qui devra planter en vignes ledit terrain (5 décembre 1471). — Condamnation de Raoule Prou, veuve de Guillaume Tucbœuf, cordonnier à La Rochelle, à payer cinquante-quatre livres à l'aumônerie de Saint-Barthélemy. — Baillette d'une pièce de vigne au Lignon, par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Paruelle Martinette, veuve de Jehan Guérin (22 février 1471). — Établissement de quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris à l'hôpital Saint-Barthélemy, par Guillaume Faitis, maire, savoir des sœurs Pernelle du Broil, Pernelle Lajoline, voilées, Michelette et Collecte non voilées ni encore professes : « Si aucunes femmes vefves vouloient elles « rendre en ladicte aumosnerie pour servir lesditz pauvres, « ledit aumosnier les y pourra recevoir s'il congnoist qu'il « le doyve faire et leur baillera logeis à part et séparé des- « dictes religieuses et filles et avecques ce delibérons et « ordonnons que aus dictes quatre religieuses qui sont « bonnes dès à présent dudit hostel Dieu de Paris et qui « sont en ladicte aumosnerie Saint-Berthomé soyt payé « doresenavant par chascun an à compter et prandre dudit « moys de Juing derrenier passé... vingt-cinq livres tour- « nois qui est pour les deux la somme de cinquante livres « tournois par chascun an et ausdit seurs Michelette et « Collecte... elles auront seullement aux despens d'icelle « aumosnerie leur vie et vesture. Et en tant que touche les « autres religieuses qui doresenavant seront créées et « faictes en icelle aumosnerie, la plus ancienne des doze « religieuses après le trespas desdits Dubroil et La Jotine « aura la somme de vingt livres tournois seulement et « chascune comme les deux précédentes. » — « Et affin « que lesditz pauvres soient dores en avant mieulx tenuz « nectz et que lesdictes religieuses n'ayent matière de sail- « lir des maisons de ladicte aumosnerie pour laver leurs « draps, buhées et lessivees, nous ordonnons que ledict « aumosnier aux despens d'icelle aumosnerie face ouvrir « une petite tour des murs de ladicte ville qui est au bout « de ladicte court joingnant ledit vergier et que par icelle, « il face faire degrez pour descendre en la doue d'icelle « ville et en icelle douhe faire lavouers pour laver les « draps et lessivees d'icelle aumosnerie et de laquelle ou- « verture faire nous donnons audict aumosnier dès à pré- « sent congié, licence et permission, pourvu que à l'en- « droit des portes qui seront faictes en ladite tour pour « faire ladicte descendue ledict aumosnier aux despens « d'icelle aumosnerie fera faire ung petit boulevart à canon- « nières et créneaux pour la deffense d'icelle porte à l'or- « donnance et ainsi que lesdits sires Guillaume Decombes

« et Gobert Cadiot et les maistres des euvres de ladicte « ville l'ordonneront et qu'ilz verront estre à faire. »

H. 81. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1472. — Rachat par l'aumônier de Saint-Barthélemy de neuf livres dix-sept sols six deniers de cens, sur des vignes à Laleu, vendues par noble homme René Chaudérier. — Vente à la criée, au profit de l'aumônerie, de la maison rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de feu Jehan Brossart, tenant du bout de devant à ladite rue, par où on va de ladite Porte-Neuve à Chef-de-Ville, et du bout de derrière aux murs de ladite ville, l'allée entre deux, au profit de l'aumônerie (20 avril 1472). — Lettre de décret pour l'aumônier de Saint-Barthélemy de cent sols tournois de rente à lui due par chacun an sur une maison sise près le « Gros-Saing » de La Rochelle, provenant de feu Jehan Garnier et adjugée à Jehan Renelier (1er juillet 1472). — Baillette par damoiselle Ysabeau de Pressac, veuve de honorable homme sire Jehan Darcous, échevin de La Rochelle, son fils Jehan Darcous, marchand, pair et bourgeois, à Estienne Dauvergne, laboureur au Colombier de Saint-Maurice, d'une maison et un verger pour cent sols et deux chapons de rente (21 novembre 1472). — Baillettes par honorable homme, sire Fouques Roulin, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy, d'une vigne sise au fief de Saint-Seurin de Laleu pour trente-cinq sols tournois de cens; — de deux quartiers de vignes audit lieu à Allain Bernard pour trente-cinq sols de cens (8 décembre 1472).

H. 82. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin.

1473-1474. — Baillettes : par sire Fouques Roulin, échevin et gouverneur de Saint-Barthélemy, à Jehan Rousseau, bourgeois et juré de la commune, et Agnès Rolande, sa femme, avec l'assentiment du maire Jacques Cousinot et des échevins, d'une maison rue Saint-Léonard, pour quatre livres tournois de rente (12 avril 1473); — à Aymon Regnault et Jehan Fourneau, laboureurs à Saint-Xandre, d'un quartier de vignes, pour dix-sept sols six deniers tournois de rente (25 septembre 1473); — à Jehan Rousseau, marchand à Nantilly, d'une pièce de vigne, pour cinq sols de cens, à Saint-Martin et le sixte des fruits (9 octobre 1473); — à Guillaume Nepvouet, d'un quartier et demi de vignes à Puilboreau, pour le sixtain des fruits et quinze sols de cens (12 novembre 1473); — à Jehan Bobinet, de Puilboreau, d'un quartier de terre audit lieu, pour le huitième des fruits et quinze sols de cens (12 novembre 1473); — à Roland Sapinaut, d'un quartier de vignes en deux pièces à Lagord, pour sept sols six deniers et le sixtain des fruits (1er février 1473). — Sentence de la cour du scel condamnant Jean Boutinart à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy, quarante sols de rente sur une maison sise à Lafond (21 février 1473); — Acensement à Bernart, d'Aytré, par l'aumônier de Saint-Barthélemy, d'une maison et d'un treuil à Périgny, pour vingt-cinq sols de rente (1er septembre 1474); — à André Maignen, d'un quartier de vignes, au fief de la Croix, paroisse de Laleu, pour trente-cinq sols de cens (12 décembre 1474).

H. 83. (Liasse.) — 11 chartes, parchemin.

1475-1476. — Sentence rendue à la requête de Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy, contre les religieux, abbé et couvent de Notre-Dame de l'île de Ré, et les biens tenants de feu Jehan de Caours, Guillaume Chevalier dit de Pons et sa femme, pour qu'ils aient à payer audit aumônier quatre-vingt livres tournois, arrérages de quatre livres de rente échues à la fête de Toussaints 1470 (10 avril 1475). — Baillette par noble et puissant seigneur Monseigneur de Uré, gouverneur de La Rochelle, de trois places et un verger devant le minage, en la rue de la Charterie pour seize livres de rente à Loys Jaquelin et Jehan Margaing (20 juin 1475). — Résignation par messire Olivier Jolet de l'aumônerie Saint-Pierre de Marsilly à Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle et installation d'Olivier Breton, après avoir « promis « et juré aux sains évangilles Nostre Seignor, debver léau-« ment et charitablement traitter icelle aumosnerie et les « droiz d'icelle garder et faire, saufz à son léal povoir et « s'aucuns en ont esté distraiz de les rappeller et les « mectre au premier estat et deu, sauve et réserve toutes « voyes audit aumosnier Saint-Barthommé et ses succes-« seurs aumosniers de ladicte aumosnerie le droit, colla-« cion et patronage de ladite aumosnerie Saint-Pierre de « Marsilly, touttefoiz et quantes qu'elle sera vacante et sans « ce que icelluy Breton la puisse eschanger, permuter ne « résigner, sans le congié, permission et licence dudit « aumosnier et ses successeurs. » (8 février 1475). — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Dubois d'un quartier de vignes à Saint-Xandre pour dix-huit sols de cens (10 août 1476); — à Lorens Volete, d'un demi quartier de terre au fief des palais de Saint-Xandre, pour neuf sols tournois de cens (10 août 1476); — à Jehan Frestel, d'un demi-quartier de terre à planter, au fief des Palais près Romagné de Saint-Xandre, pour neuf sols de

cens (10 août 1476); — d'un quartier de terre audit lieu, à Pierre Giraut, pour dix-huit sols tournois de cens (10 août 1476); — à Toussainct Richier, de deux quartiers de vieilles vignes au fief de la Crapandière, pour vingt-quatre sols de cens (17 septembre 1476). — Confirmation par Pierre Furgon, seigneur de Peray, conseiller du Roi, maire de La Rochelle, les échevins, conseillers et pairs de cette ville, de la baillette faite par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, à noble homme Barabin, écuyer, des maisons et moulins de la Verdière et du pont Saint-Sauveur, pour huit livres de rente et un écu d'or (27 novembre 1476) : présents à l'échevinage, monseigneur d'Uré (Mérichon), maistre Jehan Langloys, sire Guillame Faites, maistre Jehan Jouhet, maistre Pierre Pierre, sire Jehan Roy, sire Jacques Cousinot, sire Jehan Riboteau, sire Marot Beuf, échevins, Guillame Guibert, maistre Pierre Jourdain, Loys Avril, Guillame Mercier, Robin Guy, Huguet Clenebault, Pierre de Nomant, maistre Dormisson, maistre Jehan Guibert, Jehan Saumaing, Pierre Tourneur, maistre Guillame Joubert, Estienne Chastaigner, Guillame Guionnet, maistre Jehan Pastureau, Guillame Dedonnes, Guillame Tabart, Guillame Favereau, Pierre Dutroil, Danyel Govin, Guyon, Maigreffort et Guillame Volant bourgeois et pers. » — Baillette par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy à Mongin Lebossu, poêlier au bourg d'Esnandes, d'une maison et verger pour quarante sols tournois de rente (18 mars 1476); — à Jehan Marteau et Jehanne Marquyse, sa femme, d'un demi-quartier de vignes au fief du prieur d'Aix, paroisse de Laleu, pour cinq sols de cens et le dixain des fruits (28 mars 1476).

H. 84. (Liasse.) — 6 chartes, parchemin; sceaux fleurdelisés en cire verte.

1477-1479. — Baillettes : par noble homme Pierre Pierre, conseiller du Roi, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Sorin, notaire, de deux quartiers de vignes à Saint-Maurice, pour cinquante sols de cens et le dizain des fruits (23 août 1477); — à messire Pierre Bar, prêtre, d'un quartier de vignes à Mireuil, pour vingt sols de cens et le sixtain des fruits (1er octobre 1477); — à Jacques Delavergne, cordonnier, bourgeois de La Rochelle, d'une maison rue du Marché-au-Cordouan, pour huit livres tournois de rente (4 janvier 1477); — arrentement d'une maison et verger près la porte Rambaut de La Rochelle, pour quarante-cinq sols tournois à Symon Guion et Françoise Bocherelle, sa femme, par Pierre Lucas, — par Nicole Caillate, tuteur de Françoise Lucase, — par honorable homme André Pitel, licencié en lois, conseiller du Roi, pour vingt-deux sols six deniers tournois, arrérages échus desdits quarante-cinq sols de rente (27 janvier 1477); — d'une pièce de vignes au Treuil de la Belle, au fief de Mireuil, pour vingt-cinq sols de cens à Pierre Jasmes au lieu de Jean Marionneau, pour vingt-cinq sols de cens réduits le 22 avril 1491, à douze sols six deniers de cens et le dixain des fruits (22 avril 1477); — par honorable homme et sage maître Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Rivière, laboureur à Marsilly, d'une maison et verger tenant à la maison de la fabrique de l'église de Marsilly, pour soixante-dix sols tournois de rente (18 juin 1479).

H. 85. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin, sceaux perdus.

1480-1481. — Baillette : par Pierre Pierre, aumônier de Saint-Barthélemy, et Guillaume Arbert, prêtre, chapelain de la chapelle de la Couronne, à André Guillebault, laboureur à Lagord, d'un quartier de terre au fief des Sarrasines, pour quinze sols de cens et le dixième des fruits (2 septembre 1480). — Lettres de sauvegarde des revenus et priviléges de l'aumônerie Saint-Barthélemy par le roi Louis XI (30 janvier 1480). — Décret des biens de Jean Boyleave adjugés à Jean Blanchard, à la charge de payer à l'aumônerie de Saint-Jacques cinq sommes de vendanges (16 février 1480). — Sentence de Raoul Rorteau, conseiller du Roi, juge du gouvernement de La Rochelle pour noble et puissant seigneur messire Philippe de Crévecœur, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Guerdes et de Launoy, conseiller et chambellan du Roi, son lieutenant et capitaine général en ses pays de Picardie, gouverneur et capitaine de la ville de La Rochelle, chastellenie et ressort d'icelle, contre les héritiers de Regnault Maynart, et Marie Petitonne, veuve de Guillaume Joussein, au sujet d'une rente de six livres tournois sur une maison, sise rue de la Mercerie, à la Rochelle (19 février 1480). — Sentences de Raoul Rorteau, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre noble homme Laurens de Vivonne, écuyer, seigneur de la Gerne, au sujet d'une rente due à l'aumônerie (11 mai 1481); — contre Jean Toucheteau, au sujet d'une rente de cinquante-cinq livres cinq sols tournois, arrérages échus de cinquante sols tournois de rente sur une maison et verger à la Gerne (3 juin 1481). — Transport par Estienne Thibaud, prêtre, à Nicolas Lombard et Mery Pille, laboureurs, d'un quartier et demi de vigne au fief de l'Aiguille-Saugon, à la charge de vingt sols de cens et le huitain des fruits (28 décembre 1481).

H. 86. (Liasse.) — 3 chartes, parchemin ; 1 sceau en cire verte, brisé.

1482-1483. — Déclaration des privilèges, franchises et libertés de l'église, chapelle et aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle et répression de quelques violations de la franchise spirituelle d'icelle. Raymond Péraud, archidiacre d'Aunis, Georges Geoffroy, écuyer, sieur de Peray (2 septembre 1482). — Baillette : d'un demi-quartier de vignes au fief des Gontières, à Guillaume Barbotteau pour cinq sols de cens et le dixain des fruits (16 décembre 1482); — à Guillaume Grandet, laboureur, à Périgny, d'un demi-quartier de vignes au fief de la Vanvrie, près Périgny (29 mars 1483) ; — à Pierre Cochon, d'une maison et un verger situés à Lesandière et un casseron de vignes pour quatre livres de rente. — Témoins vénérables et discrètes personnes messires Jehan Oyse et André Olivier, prêtres (27 octobre 1483).

H. 87. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin; sceau fleurdelisé en cire verte.

1484-1486. — Baillettes par noble homme Georges Geoffroy, aumônier de Saint-Barthélemy, à Olivier Davyau, marchand à la Rochelle, de trois quartiers de vignes à Lagord, au fief des Sarrasines, pour cinquante sols de cens et le dixain des fruits (17 avril 1484); — à Pierre Viaut, laboureur, d'une pièce de vigne à Mireuil pour douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits (25 avril 1484); — à Jehan Burgalays, d'une pièce de vignes près Lagord, pour cinq sols de cens et le huitain des fruits (2 mai 1484); — à François Maltain, prêtre, d'un quartier de vignes au fief de Mireuil, chargé de vingt sols de cens et du neuvain, au lieu du septain des fruits (15 mars 1484); — à Maurice Russette, prêtre, d'un quartier et demi de vignes sis au fief de Mireuil, pour vingt sols de cens et le cinquième des fruits (14 avril 1485) ; — à Nicolas Cailland, prêtre, d'un quartier de vignes au fief de Mireuil, moyennant dix sols de cens et le huitain des fruits (24 avril 1485) ; — à Bœuf, Gaillard et Méry d'une pièce de terre à l'île de Ré, pour cinq livres de rente (17 mai 1485) ; — à Colinet Le Comte, de La Rochelle, d'une maison rue Saint-Léonard (25 juin 1485) ; — à Nicolas Veillon, de trois casserons de vignes au fief des Rapaudières, pour le quart des fruits et sept sols six deniers de cens (6 décembre 1485); — à Maurice Romain, de deux quartiers de vignes au fief de Ronzes pour quarante sols de cens et le onzième des fruits (1er juillet 1485); — à André Genneteau, laboureur, d'un quartier et demi de vignes à la Crapaudière, pour vingt sols de cens et le sixième des fruits (25 avril 1486); — à Mathurin Charrier, de deux pièces de vignes sises près la Courbe, pour le huitain des fruits (4 mai 1486). — Sentence de la cour du scel condamnant Jean Mercier à payer trente-sept sols six deniers de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur une maison et verger à La Rochelle. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Guillaume Jamet, bourgeois à La Rochelle, d'un quartier et demi de vigne blanche près de la Courbe, pour le sixième des fruits et vingt-cinq sols de cens (27 octobre 1486); — à Bouchier, d'un demi-quartier de vignes sis près Puilboreau à dix sols de cens et le septain des fruits (décembre 1486). — Sentence de la cour du scel condamnant Colas Bloyn à payer à l'aumônerie soixante sols de rente et trois boisseaux de froment (2 février 1486).

H 88. (Liasse.) — 5 chartes, parchemin;

1487-1489. — Baillette par Thiphayne Guytarde à François Grenereau d'une maison et verger, en la rue de la Guilleterie, près l'église Saint-Barthélemy pour quatre sols de rente (25 décembre 1487). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Mercier, d'une maison à Marans pour trente sept-sols six deniers de rente (6 février 1487); — à Imbert Jouhet, d'une pièce de vigne à Lagord pour le sixième des fruits (11 février 1487); — à Pierre Richard l'aîné, demeurant à Nantilly, paroisse de Marsilly, d'une pièce de terre aux Bachoues pour sept sols six deniers de cens et le septain des fruits (7 mars 1488) ; — à Michau Trémeu, d'un quartier de vignes situé au fief du Chiron Joslain, pour le neuvain des fruits et dix-sept sols six deniers de cens (4 février 1489).

H. 89. (Liasse.) — 9 chartes, parchemin.

1490-1492. — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Jean Moreau, de deux pièces de vignes au fiefs des Rousses, chargées de vingt sols de cens envers l'hôpital et le huitain des fruits (28 avril 1486). — Sentence de la Cour des Comptes exemptant l'aumônerie de Saint-Barthélemy des droits de francs-fiefs (27 novembre 1490). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Toussaint Richer, d'une pièce de vignes à Mireuil pour douze sols de cens et le dixain des fruits (21 avril 1491). — Sentence, condamnant la veuve Jehan Gaymard à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy cinquante sols de rente sur une

maison au champ de Cognes (14 novembre 1491). — Admonestation à comparoir devant la cour du scel donnée à Jehan Chaigneau et Pierre Tineeault, à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy (3 décembre 1491). — Décret de saisie et de vente d'une maison à Lagord chargée de cinquante sols de rente envers l'aumônerie (27 février 1491). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy de deux pièces de vignes au fief du Vergier, paroisse de Lagord, à Jacques Baussay, laboureur, pour dix-sept sols six deniers de cens et le dixain des fruits (novembre 1492); — à François Baudry, pour quinze sols de cens et le dixain des fruits, d'une pièce de vigne près La Faucherie de Saint-Maurice (1er décembre 1492); — à Aymery Hurgineaux, d'une maison à Marsilly pour vingt-cinq sols de rente (10 février 1492).

H. 90. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin; sceaux fleurdelisés en cire verte.

1493-1496. — Baillettes : par l'aumônier de Saint-Barthélemy de pièces de vignes au fief des Crapandières, paroisse de Laleu, pour douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits (16 mai 1494); — à Guillaume Roullet dit Bourguignon, d'une pièce de vignes au fief de la Pelousière, à onze sols de cens (13 décembre 1494). — Sentences de la cour du scel condamnant : André Mosnyer à payer quinze livres tournois d'arrérages d'une rente de trente-cinq sols à l'aumônier Saint-Ladre de La Rochelle (15 décembre 1494); — Pierre Ripault et Marie Ripande, veuve de Jehan Bachelaud à payer trente livres tournois de rente à l'aumônier de Saint-Ladre (15 décembre 1494). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une pièce de vignes en la paroisse d'Aytré à Jehan Rousseau, saulnier, pour sept sols six deniers de cens et le huitain des fruits (9 mai 1495); — à Thomas Duret et Marie Pontoise, d'une pièce de vignes pour vingt-cinq sols six deniers de cens et le dixain des fruits (4 juin 1495);— à Guillaume Senné, marchand et bourgeois de La Rochelle, d'une maison en la rue du Marché du Cordouan, pour cinq livres de rente (21 juillet 1495); —à Pierre Lamouroux, de trente-cinq sols tournois de rente sur une maison à Puilboreau (1496). — Sentences de la cour du scel condamnant Pierre Boudier à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy six livres de cens et deux chapons sur la maison du Colombier (6 juin 1496); — Pierre Magault, sept livres de cens (14 juillet 1496); — Collas Cailleau à six livres de rentes (23 février 1496), etc.

H. 91. (Liasse.) — 7 chartes, parchemin.

1497-1499. — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy, Pierre Langloys, à Mathurin Amyault, de deux quartiers de terre au fief des Ronces, pour trois livres de cens (Baronneau, notaire, 6 décembre 1497); — à Guillaume Bonnaudeau, d'un quartier de terre, près La Foucherie, paroisse de Lagord, pour vingt sols de cens (14 décembre 1497); — à honorable homme Pierre Masson, marchand, bourgeois de La Rochelle; — à Loys Martin, et Jehanne Delacoussoye, d'une maison, vergers, prés et appartenances situés à Nieul en Aunis, pour quatre cents livres tournois de rente (3 mars 1497); — à Jehan Careault, d'un quartier de vignes près La Foucherie pour vingt sols de cens (22 août 1499); — à Jehan Legeay, d'un quartier de vignes à Vaugouyn, pour le dixain des fruits au prieur d'Aix et quinze sols de rente à l'aumônerie (12 septembre 1499); — à Mathurin Amyault, laboureur, de trois quartiers de terre au fief des Ronzes, pour trois livres de cens (27 novembre 1499).

H. 92. (Rouleau.) — Parchemin.

1420. — Vidimus d'une baillette d'un hébergement à Aytré avec treuil, dépendances, neuf pièces de vignes, etc., chargé de redevances envers le prieur de Saint-Gilles, l'abbé et le couvent de Buzay et le seigneur de la Jarne, par Jehan de Maignac, aumônier de Saint-Barthélemy, à Aymer Perrochin dit Duguécharroux, Jehan Perrochin, son fils, et Hélie Surin, son gendre, demeurant à Aytré. Témoins honorables hommes et sages maîtres Jehan Mérichon, sire Hugues Guybert, Pierre Lecamus, Pierre Foulquier, Raymond Ytier, maître Regnault Sautery, échevins ; Ardi Aléart et Jehan Robert, clercs, demeurant à La Rochelle. Signé Bounin (30 mars 1420).

H. 93. (Rouleau.) — Parchemin.

1442. — Arrentement par honorable homme et sage maître Guillaume Massicot, conseiller du Roi, maire de La Rochelle, gouverneur de la Maison-Dieu-Saint-Barthélemy, à Regnault Maynart, du treuil du Coulombier près La Rochelle, pour 8 livres de rente. — Présents à l'échevinage : Jehan Le Boursier, chevalier, Jehan Mérichon, Jehan Champdenier, Laurent Desnorz, Nicole Pignonneau, Jehan Bourrelier, Léonard Foulquier, Guillame Riboteau, André

Couvreterre, Étienne Brin, Loys Boudineau, Pierre Boutin, Jehan Cochet, échevins; Pierre Doriole, Jehan Maynart, Jehan Detrelon, Jehan Mérichon le jeune, Mathieu Boutin, Pierre Lucas, Laurencin Faure, Mathe Bloy, Guillame Faitis, Bertin Viger, Guillame Riboteau, le jeune, Guillame Vireuil, Jacques Audouher, Henry Joubert, Jehan Jourdain, Guillame Maynart, Jehan Bragier, Héliot de Trafelles, Mery Raffin, Hugret Sainestre, pairs et bourgeois de La Rochelle (5 janvier 1442).

H. 94. (Rouleau.) — Parchemin.

1448. — Baillette par maître G. Massicot, échevin et aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Lucon et Perenelle Gilberte, sa femme, et Colas Lochon et Perenelle Guillonne, sa femme, fille de Guillaume Guillon, demeurant à Lagord, d'un hôtel et hébergement sis à Lagord, pour huit livres cinq sols de rente (4 janvier 1448).

H. 95. (Rouleau.) — Parchemin.

1451. — Sentence prononcée par Jehan Guyart, assesseur de honorable homme et sage maître Raoul Rorteau, condamnant Helyot Aynault, de la Sablière, à payer 37 livres 2 sols 6 deniers tournois, arrérages échus de 4 livres 10 sols tournois de rente dus à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur les domaines de Pierre Pascart (1451).

H. 96. (Rouleau.) — Parchemin.

1452. — Transport de cens par noble homme René Chauderier, écuyer, seigneur de Nyoil en Saintonge, à honorable homme et sage maître Mérichon l'aîné, conseiller et maître des comptes du Roi sur des domaines à Lagord et à Laroche Baranger, à la charge de payer 73 livres à la recette de Chastelaillon, 44 livres au prieur de Périgny, 16 livres et autres charges à l'aumônerie. Témoins : Pierre de Rousse, Pierre Morin, etc. (30 octobre 1452).

H. 97. (Rouleau.) — Parchemin.

1459. — Reconnaissance par honorable homme et sage maître Girart Leboursier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi et Robine Duguécharroux, sa femme, héritière de feu Aymar Duguécharroux, son père, maître Pierre Doriol, conseiller du Roi et général des finances de France, héritier de feu Colette Duguécharroux, sa mère, héritiers de feu Jehan Duguécharroux, leur père, à honorable homme et sage maître Nicole Pignonneau, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une rente de trente livres et d'une rente de quarante-deux livres dix sols, sur une maison Grande rue Saint-Nicolas (19 juin 1459).

H. 98. (Rouleau.) — Parchemin.

1472. — Adjudication par décret à l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison sise rue Saint-Léonard, près la Porte-Neuve, provenant de Jehan Audouard, pour quatre livres tournois de rente, par Jehan Jouhet, licencié ès-lois, conseiller du Roi, notre-sire, lieutenant général du gouverneur de La Rochelle.

H. 99. (Rouleau.) — Parchemin.

1473. — Sentence prononcée par Raoul Rorteau, licencié en lois, juge de la cour du scel, condamnant Jehan Burent, de l'île de Ré, à payer quatre livres de rente à Foulques Roulin, échevin, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy (4 février).

H. 100. (Rouleau.) — Parchemin.

1475. — Transport par Foulques Roullin, aumônier de Saint-Barthélemy, à René Fortin, chapelain de la Couronne de Notre Seigneur, de 20 livres de cens à prendre sur plusieurs particuliers pour amortir une rente (11 août).

H. 101. (Rouleau.) — Parchemin.

1476. — Décret du conseiller et chambellan du Roi, noble homme Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, Lagort et Breuil Bertin, adjugeant au prieur et chapitre de Saint-Jehan dehors, un hébergement tenu par l'aumônerie Saint-Barthélemy à Lafond, chargé de trente sols de cens au profit dudit chapitre (13 septembre).

H. 102. (Rouleau.) — Parchemin.

1479. — Décret d'adjudication d'une maison rue de la Charreterie, à La Rochelle, à la charge de 31 livres 10 sols tournois de rente, à la requête des chapelains compagnons Dieu servants en l'église Saint-Sauveur de La Rochelle, contre Magant et sa femme (18 février).

H. 103. (Rouleau.) — Parchemin.

1483. — Lettres de Louis XI autorisant son valet de chambre, George Geoffroy, écuyer, seigneur du Péray, aumônier de Saint-Barthélemy, à poursuivre les détenteurs des biens de l'aumônerie qui refusent de payer les rentes et devoirs dus à cet établissement hospitalier.

H. 104. (Rouleau.) — Parchemin.

1483. — Transaction entre l'aumônerie Saint-Barthélemy et Jacques Macé, par laquelle ledit Macé, en échange des droits cédés à l'aumônerie par le sieur du Thay, hormis cent sols de rente qu'il doit encore à cet établissement, abandonne à l'hospice dix livres à prendre sur une maison sise rue des Maîtresses (rue Dupaty), trois livres sur une maison au faubourg du Perrot et vingt sols sur une maison au Marché (12 août).

H. 105. (Rouleau.) — Parchemin.

1489. — Décret d'adjudication d'un domaine, à Saint-Rogatien, chargé de quarante sols de cens envers l'aumônerie de Saint-Barthélemy, rendu à la requête de l'aumônierPierre Pierre, par Guillame Joubert, conseiller du Roi, seigneur de Brossay, juge de la cour du seel et Jehan Mérichon, écuyer, seigneur d'Huré, de Lagord et du Bruil-Bertin et d'Auzances près Poitiers, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine de La Rochelle. (2 juin).

H. 106. (Rouleau.) — Parchemin.

1399.. — Échange et transport de quatre livres cinq sols et de cinq livres quinze sols de rente entre noble homme et sage maître Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers, aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et Pierre Roy, licencié en lois et Jehan Bouchart, procureur et praticien en cour laïque (31 mars 1399).

H. 107. (Liasse.) — 35 chartes, parchemin ; sceau en cire rouge aux armes de Dunois ; sceau en cire rouge armorial à la croix grecque cantonnée de quatre cœurs.

1364-1650. — Donations faites à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, par Johan Aubequin de Xainctonge, bourgeois de La Rochelle, [maire de cette ville en 1373,] seigneur du patrimoine et des fiefs des Groyes, par son testament (30 novembre 1373). — Transaction entre Johan Aubequin de Xainctonge, Johan de La Porte, bourgeois de La Rochelle, et Guillemette de La Charpaine, sa femme, au sujet d'un devoir du « tiers de cinq petiz guyennos nous » dû annuellement à la Toussaint, « sur payne de un gros tournois d'argent » sur le fief des Groyes (19 janvier 1364). — Affranchissement de 70 quartiers de terre du fief des Groyes par J. Aubequin à Aimeri Sudre, au devoir noble de 35 sols par an (4 août 1363) sous le scel de Richart Toutesham, chevalier, sénéchal du roi d'Angleterre, en Saintonge et Angoumois et gouverneur de La Rochelle. « Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France « à noz amez et feaulz gens de noz comptes et aux gouver- « neurs de La Rochelle, seneschal et receveur de Chaste- « laillon ou à leurs lieuxtenant, salut et dilection. Receu « avons l'umble supplicacion de Guillame Massicot, aumos- « nier de l'aumosnerie Saint-Barthelemi de La Rochelle « contenant que comme à la dicte aumosnerie apparteigne « un herbergement appellé le Patrimoyne avec le fief des « Groyes et ses appartenances, lesquelz sont tenuz et mou- « vans du chastel et chastellenie dudit lieu de Chastellail- « lon à foy et hommage liege et au devoir d'un marc « d'argent en place de noble devoir annuel à juridicion « de sept sols six deniers tournois, lequel hommage ledit « suppliant n'a peu et ne peut bonnement faire de présent, « tant pour ce que lesdiz chastel et chastellenie de Chas- « tellaillon ont esté et sont mises en nostre main et ne scet « a qui la chose appartient en propriété, comme pour le « péril et danger des gens d'armes et autres qui sont sur les « chemins par quoi il doubte que vous ou aucuns de vous « veilliez mettre empeschement esd. herbergement et fief « des Groyes et leurs appartenances par défaut desdict foy et hommage non faiz qui seroit ou grant préjudice et « dommage de ladicte aumosnerie et des pauvres qui « chacun jour sont nourriz et alimentez en icelle, se par « nous n'estoit sur ce pourveu de remede convenable, si « comme dit ledit suppliant en nous humblement requerant « que sur celui veillons pourvoir. Pourquoy nous, ces « choses considérées, aud. suppliant avons donné et « octroyé, donnons et octroyons de grâce especial par ces « presentes terme, respit et souffrance de faire lesdiz foy « et hommage jusques en un an prochain venant à compter « du jour de la date de ces présentes. Si vous mandons et « à chacun de vous si comme à lui appartiendra que de « noz présentes grâce, terme, respit et souffrance, vous « faictes, souffrez et laissez ledict suppliant joyr et user « plainement et paisiblement, sans lui mectre ou donner « ou souffrir estre mis ou donné aucun destourber ou

« empeschement es choses dessus dictes, par default des« dicts foy et hommage non faiz ledit temps durant, mais « se aucun empeschement y estoit mis pour ladicte cause « si l'en ostez et levez à plain sans delay et lui mectez à « plaine délivrance, pourveu que premièrement et avant « tout envers icellui suppliant fera le serment de féaulté « es mains de vous seneschal de Chastelaillon, se fait ne l'a « et payera à toy receveur les droitz et devoirs, se aucuns « en sont pour ce deuz, se paye ne les a. Car ainsi nous « plaist il estre fait, nonobstant quelzconques ordon« nances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné « à Bourges le XIXe jour de juillet l'an de grâce mil CCCC « vingt et trois et le premier de nostre regne. Par le Roy. « à la relacion du conseil, Degregy. »

H. 108. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; 12 sceaux fleurdelisés en cire verte, 1 en cire rouge de la Sénéchaussée.

1315-1407. — Vente par Arnaut Delegue et Johan Delegue frères, fils et héritiers de feu Arnaut Delegue, bourgeois de La Rochelle, à Johan Heaumez, bourgeois de La Rochelle, dix livres de cens annuel sur un hébergement à Chaignolet et sur les treuils qui y sont et sur les fonds de terre et toutes les vignes blanches et vermeilles de ce domaine, sur une maison à La Rochelle en la « Grand-rue » et se tient d'une part à la maison Pierre Periz et d'autre part à la maison Pierre de Perigne, sur sept livres de rente, sur le four du port de La Rochelle, sur cent sols de rente sur la maison de Pierre aux Vignerons au Perrot de La Rochelle, pour le prix de cent livres tournois (5 août 1315. *Vidimus* 11 septembre 1355). Témoins : sire Johan Gallechon, prêtre, Bertin de Lerin, Pierre Delacoste et Huguet Delacoste. — Baillette d'un quartier de vignes sis au fief du Quinzain, paroisse de Laleu, chargé envers le seigneur de Mireuil de la moitié des fruits et de 13 sols 6 deniers de rente par Jehan de Lyègue le jeune, fils de feu Aymery de Lyègue, bourgeois de La Rochelle, à Kathin Maryonnelle, demeurant à Laleu, veuve de Guillamele Rey, pour treize sols, quatre deniers et moitié des fruits (18 octobre 1364). — Baillette par Aymery de Legue, bourgeois de La Rochelle, à Jehan Lemoyne aussi bourgeois de deux quartiers de vignes au fief de Saint-Gile, pour le tiers des fruits et quarante sols de cens (6 septembre 1384). — Échange fait entre Aymery Delègue et Maurice Danis, de deux pièces de vignes sises au fief de Quinzain de Saint-Maurice, chargées de dix-neuf sols, neuf deniers envers le seigneur de Mireuil (7 janvier 1388). — Baillette par Aimery Delègue, bourgeois de La Rochelle, à Pierre Préhau, demeurant en la rue de la Charreterie de ladite ville, de sept quartiers de vignes, à Mireuil, pour le quart des fruits et vingt sols de cens (8 juin 1385. *Vidimus* du 1er mars 1489). — Baillettes par Aimery Delègue, à Berthomé Raoul, d'un quartier de vignes près du Treuil de la Belle, chargé envers ledit seigneur de vingt sols de cens (1er mai 1389); — à Jehan Chenier le jeune, de deux quartiers de vignes au lieu de Mireuil, chargés de vingt sols par quartier et le cinquième des fruits (1er septembre 1390); — à Jehan Massé, d'un demi-quartier de vignes, sis au fief de Mireuil, chargé de dix sols de cens et du cinquième des fruits envers ledit seigneur de Mireuil (1er septembre 1390). — (Sceau brisé de la Sénéchaussée); — à Naudin de Leyre, demeurant à La Rochelle, d'un demi quartier de vignes, près le Treuil de Mireuil, à la charge de dix sols de cens et du cinquième des fruits (19 novembre 1390); — à Guillaume Gautier d'un demi quartier de vigne, sis près le Treuil de Mireuil pour dix sols de cens et le cinquième des fruits (19 février 1390); — à Jehan de Beaugrant, d'un quartier de vignes sis près Mireuil, à la charge du quart des fruits 1er octobre 1391); — à Jean Plentineau, de deux quartiers et demi de vignes sis près Mireuil, à la charge de cinq sols de cens par quartier et le tiers des fruits, et en outre du quinzain envers le seigneur de Parthenay (1er octobre 1391); — à Geoffroy de Lespine, d'un quartier de vignes chauchées et de deux quartiers de vignes chauchées (13 octobre 1392); — à Perrin Loubeau, d'un quartier de vignes à Festilly pour trente sols de cens (20 octobre 1398); — à Robin Mouton, d'un quartier de vignes sis au carrefour de la Belle, à la charge de cinq sols de cens et le tiers des fruits (8 décembre 1400). — Procès-verbal des criées de Mireuil et terres en dépendant à la requête de honorable homme et sage maître Thomas Laurens, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle : « les exécuteurs du « testament ou derrere volunté de feu Aymeri Delègue « deyvent à ladicte aumosnerie la tierce partie de cinq cens « livres tournois et les exécuteurs du testament ou derrere « volunté de feu maistre Pierres de Vaumener, Johanne « Gislere, vefve dudict feu Pierres de Leonet, sa feme, à « cause d'elle héritiers et ayans cause dudit feu Aymeri « Delègue les deux parties de cinq cens livres tour« nois. » (1407).

H. 109. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1379-1404. — Baillettes par Guillaume Sudre, clerc, bourgeois de La Rochelle à Johan Bertin, prêtre demeurant à La Rochelle, et à Jacques Bertin, son fils, de huit pièces de vignes sises à la Crapaudière, près du fief du

Quinzain de M. de Parthenay, pour le cinquième des fruits (19 janvier 1379). — Ventes par Johan Sudre, bourgeois de La Rochelle, à Johan Bertin, prêtre de La Rochelle, d'une rente annuelle de vingt livres (20 mars 1379) ; — au même, de seize livres de rente sur le verger de feu Johan Renart, en la Charreterie de La Rochelle, dix livres sur la maison Clément Bonart et sur la maison de Gillet Godart, six livres sur la maison de Guillaume Guillot au marché du Cordouan, quatre livres, etc. (18 octobre 1384). — Vente au même de huit quartiers de vignes à Laleu, à la Poumerasse (5 janvier 1397). — Baillette d'une pièce de vigne mélisse à la Crapaudière par Guillaume Sudre, de La Rochelle, audit Johan Bertin, prêtre (17 janvier 1404) au dos est écrit : « appartenant à cest hospital en consequance du testament dudit Bertin. Annexes de Mireuil. »

H. 110. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1352-1517. — Testament d'Arnaude Laplatrère qui lègue au curé de Notre-Dame-de-Cougnes vingt sols pour sa sépulture, aux compagnons Dieu servants en ladite église vingt sols, aux frères prêcheurs, mineurs, carmistres et augustins à chacun cinq sols, aux pauvres de l'aumônerie Saint-Barthélemy, une maison devant le chastel de La Rochelle. — Baillettes par Jehan Oriole, gouvernant la mairie de La Rochelle, en l'absence de noble homme Jehan Leboursier, écuyer, maire, du cours d'eau « de la vieille douhe ou chenal de ceste ville » moyennant vingt livres de rente et cent vingt cinq sols comptant à Antoine Sor (décembre 1428) ; — de la place où sont les moulins du Pont de Saint-Sauveur (ledit Antoine Sor avait épousé Collecte Picarde qui, devenue veuve, se remaria à Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy, 8 février 1465) ; — par Guillaume Massicot, aumônier de Saint-Barthélemy à Jehan Lucon et Perrenuelle Gilberte, sa femme, Colas Lochon et Pernelle Guillonne, demeurant à Lagord, d'un hôtel et hébergement audit lieu, moyennant huit livres cinq sols de rente (4 janvier 1468) ; — par Foulques Roulin, aumônier de Saint-Barthélemy, à Yvonnet Blanchet et Nicolas son fils, d'un domaine à Lagord, pour six livres, cinq sols et deux chapons de rente (18 novembre 1470) ; — par Jehan Foulques, licencié ès lois, seigneur de Goudrenière, aumônier de Saint-Barthélemy de La Rochelle, à honorable homme Guillaume Texier, marchand, pair et bourgeois de La Rochelle, d'un hôtel et hébergement à Lagord, moyennant six livres, cinq sols tournois de rente annuelle (21 avril 1517).

H. 111. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1405-1685. — Transaction faite par messire Nicolas Thebaut, presbtre, recteur de l'église paroissiale de Mgr Sainct Berthomé de La Rochelle, honorable homme maistre Thomas Laurens, aumônier dudit Sainct Berthomé, R. P. Mre Bernard, évêque de Saintes et le prieur d'Aix au sujet du clocher qui a été nouvellement fait en l'aumônerie (6 juin 1405). — Fondation de messes, bénédiction du cimetière, permission d'exposer les reliques (1645-1650). — Bénédiction de la chapelle de Saint-Jean de Dieu (5 mars 1685).

H. 112. (Registre.) — In-folio, parchemin ; plats en bois.

1497-1516. — « Ce terrier ou cartulaire qui est en bonne forme a esté commencé et faict par Pierre Langloys, seigneur d'Angliers, procureur du Roy et gouverneur de l'hospital, l'an 1497, et Jehan Foulques, estant en 1516, l'a faict aprouver, confirmer et signer par les maires, échevins, comme appert par le conseil de ville du 7 février 1516, estant au bas d'icelluy terrier écrit par Pierre Barouneau. — J. Conain, maire, Foulques, aumônier, Chauvin, greffier, Defourest, aumosnier. » — Le frontispice représente l'aumônerie (miniature enluminée et dorée). L'A initiale est surmontée des écus de France, de La Rochelle et des deux maires. — On lit au bas : « Alexandre Offroy, riche et puissant, fonda et fet faire l'ospital et houstel Dieu monseigneur Sainct-Barthomé de ceste ville de La Rochelle, en l'an de l'Incarnacion nostre Seigneur mil deux cens et troys. La donacion, patronnaige et collacion duquel hospital par son testament et dernière volonté donna es maire, eschevins, conseillers et pers de ladite ville de La Rochelle, ce que depuis a esté continué en l'ordre qui s'en suit. Pierre Barbe fut et eust le gouvernement et charge dudit hospital amprès le décès dudit Alexandre et par son ordonnance en l'an mil deux cens quinze. (La mort d'Aufredi est de 1220) ; — Jehan de Londres (1229) ; — maistre Hylaire (1234) ; — Guillaume Bataille (1252) ; — Guillaume Hélis (1260) ; — Thomas de Haus (1280) ; — Jehan de Maraant (1290) ; — Jehan le Mesgissier (1310) ; — Domingon Barthomé (1315) ; — Bertrand de Vernoyl (1320) ; — Jehan de Veoyes (1342) ; — Jehan Mosnier (1349) ; — Guillaume Chappellier (1350) ; — Pierre de Jasse (1352) ; — Pierre le Calme (1353) ; — Jehan de Magnac (1366) ; — Hector Barthomé (1375) ; — Jehan du Solier (1378) ; — Jehan Rouart (1380) ; — Tho-

mas Brouhart (1386) ; — maistre Jehan du Chaillou (1387) ; — maistre Thomas Laurens (1397) ; — maistre Jehan du Chaillou (1408) ; — sire Jehan Foulquier (1414) ; — maistre Guillaume Massicot (1420) ; — sire Jehan Guybert (1451) ; — maistre Nicole Pignonneau (1454) ; — sire Fouques Roulin (1470) ; — maistre Pierre Poirier (1475) ; — noble homme Georges Geoffroy, seigneur de Peray (1492) ; — noble homme maistre Pierre Langon (1495) ; — noble homme et sage maistre Guillaume Moulinier (1504) ; — noble homme Jehan Foucquier, échevin, lieutenant particulier (1515) ; — maistre Jehan de Forest (1518) ; — noble homme Olivier le Queu, seigneur de La Tousche et de l'Isle (1530).

H. 113. (Liasse.) — 24 chartes, parchemin.

1500-1504. — Décharge des dîmes et autres droits octroyés à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, par le roi Louis XII (15 mars 1500). — Baillettes par messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur d'Angliers et de Montroy, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une pièce de vignes, près Mireuil, à dix sols de cens à Nicolas Menypeny, marchand et bourgeois de La Rochelle (26 octobre 1500); — de pièces de vignes à la Vallée de Dompierre à François Burlot et Guillaume Portault, prêtre, pour cent sols tournois de rente (25 mai 1501). — Sentence par défaut condamnant Guillemette Léger, veuve de Louis Yves, à payer vingt livres de rente sur tous ses biens à l'aumônerie Saint-Barthélemy (26 janvier 1502); — par Pierre Langlois, aumônier de Saint-Barthélemy, à Guillaume Clerget, de trois pièces de vignes à Loumeau, moyennant quinze sols de cens et le sixième des fruits (24 avril 1503). — Vente par Ewrart, charretier à La Rochelle, à honorable homme et sage maître Bertrand Speau, licencié en lois, d'un masureau à La Rochelle, tenant à la rue par laquelle on va du carrefour de Moultconseil à la Porte-Neuve, moyennant quatre livres tournois de rente (6 avril 1503). — Sentence de la cour du scel condamnant Guillaume Yvaing à payer les arrérages de quatre livres tournois de rente échus de huit ans sur une maison près des murs de La Rochelle (29 mai 1503). — Vente par Pierre Robichon à Jean Gateblé d'un domaine à la Crapaudière, chargé de dix sols de cens et le septain des fruits envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (février 1503). — « Aujourdhuy, vingt uniesme jour de « mars mil cinq cens et troys, ampres disgner, presens hon- « nourables hommes et saiges maistres Jehan Maynard, es- « chevin de La Rochelle, advocat du Roy nostre Sire en « Xainctonge, ville et gouvernement de ladite Rochelle, « Turpin de Pallerac, per et procureur d'icelle, Jehan « Martin, licenciés en lois, messires Estienne Blandin, Hil- « lairet Perrigault, prestres, Jehan Depréaulx, Jehan Bérart, « Jehan Lucas, Guillaume Buschet et plusieurs autres, mais- « tres Bertrand Guiton, prestre, bachelier en decrectz, auquel « hier furent conférées et données par messeigneurs les « maire, eschevins, conseilliers et pers de ladite Rochelle, « Turpin de Pallerac, per et procureur d'icelle, Jehan Mar- « tin, licenciés en lois, messire Estienne Blandin, Hillaret « Perrigault, presbtres, Jehan Depréaulx, Jehan Berart, « Jehan Lucas, Guillaume Buschet et plusieurs autres, « maistre Bertrand Guiton, presbtre, bachelier en decretz, « auquel hier furent conférées et données par messeigneurs « les maire, eschevins, conseilliers et pers de ladite Ro- « chelle, en conseil en leur eschevinage les aumosneries « Sainct Julicien hors la porte, Saint-Nicolas de ladite Ro- « chelle et chappellainies ou stipandies à icelles annexées « et unies à la présentacion de noble et puissant seigneur « maistre Michel de Balet, seigneur de la Barde, de Mage- « sie et du Puy et de damoiselle Jehanne de Marsy, sa « femme, à cause d'elle, a esté mise en réalle possession « de ladite aumosnerie, chappellainies ou stipandies, droiz, « prouffict, revenuz et esmolumens d'icelle, par sire Jacques « Basset, maire et cappitaine de la dite Rochelle par le bail « des clefs et entrée de l'église de ladite aumosnerie, aper- « cion des trongs d'icelle, esquelx a esté trouvée la somme « de douze sols trois deniers, au bail de laquelle possession « faict par mond. seigneur le maire et aprehension d'icelle « par ledit Guiton, n'y a eu aucune contradiction ou empes- « chement dont ledit Guiton a requis acte audit monsei- « gneur le maire qu'il luy a donné soulz le seel de la mairie « de la dite ville, présens les dessusdictes et moy Estienne « Chauvyn, clerc et greffier d'icelle, les jour et an susdit » (signé) Chauvyn (sceau brisé en cire brune représentant le maire à cheval, un bâton à la main). — Baillette par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Caillaud, marchand et bourgeois de La Rochelle et portier de la porte de Cougnes, de deux petites maisons et de deux jardins au village de Lafons, pour cent sols tournois de rente (14 juin 1504). — Sentence au sujet de deux rentes, l'une de 52 sols tournois et l'autre de 26 sols tournois dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle par Jehan Rivière et sa femme (20 juin 1504). — Reconnaissance faite par Benoist Cochon de quatre livres de rente dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur une maison, un verger et un casseron de vignes situés à Lizandière (24 juin 1504). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une maison et verger, pour dix livres dix sols de rente à Pierre Aubert, marchand apothicaire, bourgeois de La Rochelle (10 juillet 1504). — Sentence de la cour du scel condamnant Pierre Vallete et sa femme à payer à l'aumô-

nier de Saint-Barthélemy cent sols tournois de rente sur « une maison assise en la ruhe du Gros Saing de ladite « ville » (19 août 1504). — Baillette par l'aumônier de Saint-Ladre de La Rochelle à François Ayrault, d'une pièce de vignes sise au fief de la Rouhe pour dix sols de cens et le sixtain des fruits (28 août 1504). — Admonition contre Jehan Berard et Jehan Augere, pour qu'ils aient à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy trente sols tournois de rente sur les biens qu'ils tiennent de Jehan Berard (22 novembre 1504). — Baillettes par Guillaume Mouliner, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Riaordeau, charpentier de pipes à La Rochelle pour six sols trois deniers et le huitain des fruits (7 janvier 1504); — à Lancelot du Vergier, d'une pièce de vignes confrontant au chemin qui conduit de La Rochelle à Pampin, pour dix sols de cens et le dixain des fruits (5 mars 1504).

H. 114. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin.

1505-1509. — Commandement par Pierre Picorit, sergent des admonitions et exécutions de la Cour du seel, à la femme de Jehan Augereau, dit Puigault, et à la femme de Jehan Birard, de payer au gouverneur de l'aumônerie Saint-Barthélemy la somme de trente-neuf livres tournois, arrérages échus à la Saint-Jehan, de trente sols tournois de rente avec la somme de cent sols tournois, moitié de dix livres tournois de dommages (2 février 1504). — Sentence de la cour du seel condamnant Louis et Mathurin Guy à payer quarante sols de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy (19 mai 1505). — Signification faite par Mathieu Remy, sergent général en la ville et gouvernement de La Rochelle, à Mathurin Thaunet, Pierre Lambert Jehan Pain et André Suyre, chargés de rentes envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (11 juin 1505). — Titre nouvel de trois livres de rente dues à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Françoys Canault, demeurant à Chaignollet (5 juillet 1505). — Arrentement d'une maison au bourg de Saint-Ladre, par l'aumônier dudit Saint-Ladre, à Lucas Guérin et à sa femme, pour dix-sept sols 6 deniers tournois de rente (29 mai 1506). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Joyeulx de trois quartiers de vignes au fief de Vaugouin, pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507); — à Pierre Toymier, de trois quartiers de vignes au fief Vaugouin pour 45 sols de cens et le neuvain des fruits (3 mai 1507); — à Mathurin Guimberteau, laboureur à Laleu, d'une pièce de terre au fief de Greffeau pour dix sols tournois de rente (26 juin 1507); — à Jehanne Gallet, veuve de honorable homme Henry Texier, échevin de La Rochelle, de deux pièces de vignes au fief du Portau, pour treize sols quatre deniers tournois de cens et le huitain des fruits (4 août 1507). — Signification faite par Hilaire Petit, sergent royal de la ville de La Rochelle à Mathurin Texelin, Jamet Regnaudeau et Laurens Tenenet, chargés de rentes envers l'aumônerie Saint-Barthélemy (août 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Jay, d'une pièce de vignes pour trois sols quatre deniers de rente (18 novembre 1507). — Transaction passée avec maître Estienne Leclerc, au sujet d'une rente de trente-un sols sur une maison sise à La Rochelle, devant les pères Cordeliers et constitution d'une rente de vingt-quatre sols huit deniers sur tous ses biens (11 mars 1507). — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une pièce de vignes au fief d'Aix à Mathurin Macé, charpentier tonnelier, et Marguerite Pasquère, sa femme, pour vingt sols de cens (Françoys de Crussol, seigneur de Laleu, Loumeau et le Plomb) (1er janvier 1508). — Vente par Perette Massicote à l'aumônier de Saint-Barthélemy d'une rente de quatre livres dix sols tournois sur une maison et jardin devant l'église Saint-Barthélemy de La Rochelle (13 mars 1508).

H. 115. (Liasse.) — 43 chartes, parchemin; 2 sceaux en cire rouge.

1511-1519. — Collation de l'aumônerie de Saint-Pierre de Marsilly par noble homme et sage maître Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à messire Pierre Barbier (2 juin 1511). — Reconnaissance par l'évêque de Saintes du droit de l'aumônerie Saint-Barthélemy à ne point payer de décimes (acte 1512, *vidimus* 1516). — Baillettes par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Bellebon, demeurant à La Rochelle, d'une maison, masureau à Périgny, pour quatre livres de cens (12 mars 1512); — d'une vigne à Saint-Xandre, pour vingt-sept sols de cens à Jehan Sanxon (21 mai 1514). — Reconnaissance par Pierre Bardoillet à François Mercier, licencié en lois, sieur de Saint-Mathurin, de quarante-cinq sols tournois de rente (24 mars 1514). — Échange fait entre Guillaume Penyot, marchand, et Pierre Chauvet, pâtissier et bourgeois de La Rochelle, de deux quartiers de vignes au fief des Justices d'Aytré en Aunis contre deux quartiers de vignes au fief d'Ardayne (29 octobre 1515). — Sentence condamnant messire Robert Duboys à payer à Jehan Foulquier, lieutenant particulier, aumônier de Saint-Barthélemy, les arrérages échus de dix-huit sols tournois de cens de six années sur une vigne à Saint-Xandre tenant d'un côté à la terre de Pierre Jousseaume, d'autre à celle des héritiers Jean Baudet, d'un bout à celle d'Olivier Bernard et d'autre à la vigne de Jehanne Caffin (13 septembre

1515). — Sentence concernant l'exemption des dîmes en faveur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy rendue par Pierre Palet, abbé de Vertueil, et Grey de Planis, conseillers du Roi en la cour de Parlement de Bordeaux (8 janvier 1516). — Décrets contre Symon Pain, de quatre livres de rente sur ses héritages de Périgny (3 mars 1516); — contre Bardoilles, de quarante-cinq sols tournois de rente (23 mars 1516). — Lettres de garde des revenus de l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle, par François Ier (21 mai 1516). — Sentence condamnant Estienne Brethon, boucher, à payer cinq livres de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy (12 juin 1516). — Vidimus de la sentence. — Exponction faite par Jehan Godineau, bourgeois de La Rochelle et Catherine Corée, sa femme, au profit de noble homme Georges Geoffroy, écuyer, seigneur de Peray, aumônier de Saint-Barthélemy, d'une pièce de vignes chargée de quinze sols de cens et le septain des fruits (5 août 1516). — Baillettes par noble homme et sage maître Jehan Foucquier, lieutenant particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle à Jehan Breheret, laboureur à Laleu, d'une pièce de terre pour dix sols huit deniers tournois de cens (29 septembre 1517). — Sentence de la cour du scel condamnant Mery Chaignefort et sa femme à payer trente sols tournois de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur une pièce de terre à la Foucherie (5 novembre 1517). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Lucas Bouher de deux pièces de terre à La Courbe, pour dix sols de cens et le huitain des fruits. Bréchet, notaire (20 novembre 1517). — Assignation des héritiers de Jean Gaillard, devant le juge de La Rochelle, pour payer sept livres dix sols de rente à l'aumônier de Saint-Barthélemy (10 avril 1518). — Sentence condamnant René de Lyvene et Gillette de Savigny, à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy douze livres tournois de rente (24 avril 1518). — Procédures au sujet des biens de Maignen entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, frère Pierre Hubert, les religieux de Saint-Martin d'Aix, Jehan Choisy, Jehan Mosnier, Jacques Cochon, Loys de Ruffineau et sa femme, Loys de La Peigne, Jehan Chauderier, écuyer, Pierre Lecoart et sa femme, Guillaume Froyn, Loys Ayrault, Jehan Mervault, Jehan Prestreau et sa femme, Savenyen Micheau, Marie Furgon, Jehan Baudouyn, chapelain d'une chapellenie fondée par Jehan Merichon, Estienne Leclerc, chevalier, Françoys Tambar, les compaignons Saint-Sauveur, les fabriqueurs de l'église dudit lieu, Pierre Bethonere, Renée Favereau, Vincent Marin, et Hélye Fremon (22 mai 1518). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Micheaut Durant et Anthoyne Regnault, laboureurs, d'une pièce de vignes au fief du Quinzain, chargé de quinze sols de rente (31 août 1518); — à Jehan Geraud, d'un quartier de terre au fief de Rousse pour douze sols de cens et le dixain des fruits (15 octobre 1518). — Sentences de la cour du scel condamnant la veuve Burjaud à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy 70 sols tournois de rente sur une maison sise devant Saint-Barthélemy et 44 sols tournois sur une maison sise rue de la Porte-Rambault (8 novembre 1518); — condamnant les fabriqueurs de Notre-Dame-de-Cougnes à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy cinq sols de rente et le dixain des fruits (19 novembre 1518); — condamnant Pierre Chamault à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy six livres dix sols de cens sur une terre à la Vallée de Dompierre; — condamnant Estienne Fillon à payer cinq sols de cens à l'aumônier de Saint-Barthélemy sur un quartier de vignes sis à Laleu. — Baillette par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Croissart, marchand, d'une pièce de vignes à Lagord pour le neuvain des fruits (10 juillet 1519).

H. 116. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1520-1528. — Sentence condamnant Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Ladre trois sols six deniers de cens à la Notre-Dame d'Août et le sixtain des fruits sur un demi quartier de vignes à Dompierre (19 juillet 1520). — Baillette d'une pièce de terre à Saint-Morice à Françoys du Vergier, marchand et bourgeois de La Rochelle, par l'aumônier de Saint-Ladre, pour quarante sols de rente (9 août 1520). — Sentence condamnant messire Pierre Bretonneau, prêtre, à payer quarante quatre sols tournois de rente à l'aumônerie de Saint-Barthélemy de La Rochelle sur une maison rue de la Porte-Rambault avec un petit verger (12 novembre 1520). — Sentence condamnant Loys Pajault à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy vingt sols de cens et le huitain des fruits sur un quartier de vignes sis à Vaugouyn. — Baillette par l'aumônier de Saint Barthelemy à Guillame Roullet dit Bourgoignon, bourgeois de La Rochelle d'une pièce de désert contenant cinq casserons sis au fief de la Pellouzière, paroisse de Saint-Morice, pour quarante sols tournois de cens et transport de la dite baillette à François du Vergier, marchand et bourgeois, pour quarante sols tournois (9 août 1520). — Sentence condamnant Colas Jay à payer à l'aumônerie Saint-Barthélemy quinze sols de cens et le sixième des fruits sur un quartier et demi de vignes situé au fief des Raises (20 août 1520). — Sentence déchargeant l'aumônerie de Saint-Barthelemy de toute redevance sur le fait des amortissements, francs fiefs et nouveaux acquêts (1er juillet 1523). — Condamnation de Guillaume Charrueau, de la Jarrie, à payer à l'aumônier de Saint-Barthélemy soixante sols

de rente sur une maison sise près la porte Rambault (20 juillet 1521). — Condamnation de Germain Planchon, marchand et bourgeois de La Rochelle, à payer sept livres de rentes à l'aumônerie Saint-Barthélemy sur une maison sise près le Pilori, rue du Minage (20 décembre 1521). — Testament d'Olive Prévoste, femme de Pierre Touchart, charpentier de grosse œuvre, demeurant à La Rochelle en faveur de l'aumônerie Saint-Barthélemy (10 avril 1522). — Donation par Pierre Bardollet, boulanger, bourgeois de La Rochelle, à noble homme et sage maître Jehan de Fourest, licencié en lois, échevin de la dite ville, aumônier de Saint-Barthélemy, de tous ses biens meubles et immeubles, moyennant la somme de vingt sols tournois, une fois payés (28 octobre 1522). — Autorisation donnée par le roi François Ier à l'aumônier de Saint-Barthélemy de se faire représenter les lettres, titres et enseignements qu'ont plusieurs notaires et qui peuvent aider à la défense des droits de l'aumônerie (23 décembre 1523). — Poursuites exercées par l'aumônier de Saint-Barthélemy pour faire rentrer les rentes dues par Étienne Fillon et sa femme, Marguerite Nau, et son mari Jacques Leroy, André de la Croix, etc. — Baillette par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Hippolyte Prévaut, des maisons sises à La Rochelle près le moulin de la Verdière, moyennant quarante sols tournois de rente (15 juillet 1526). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Colas Grisault, laboureur à Nieul en Aunis, d'une pièce de vignes à L'Enfermerie pour le huitain des fruits, et cinq sols tournois de cens (5 janvier 1526) ; — à Vincent Mausson, de deux quartiers de vignes au Colombier, au huitain des fruits, et vingt sols de cens (16 avril 1527). — Transport fait à l'aumônerie de trente sols de rente et le huitain des fruits, de terres sises à Puilboreau, par noble homme messire Estienne Leclerc, chevalier, seigneur de Cheusses et de Lauzières. — Baillettes par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy à Clerband, laboureur, d'un masureau et jardin à la Crapaudière de Laleu pour quarante sols de rente (27 juin 1527) ; — à Pierre Bouchet, laboureur, d'un casseron de vignes au fief de l'Aiguille de Saugon, pour cinq sols de cens et le huitain des fruits (14 septembre 1527) ; — de trois casserons de vignes à Mathurin Chapeleau pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (4 septembre 1528). — Baillette par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jehan Fretel, de Saint-Xandre d'une vigne pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (13 septembre 1528).

H. 117. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin.

1530-1539. — Engagement par l'aumônier de Saint-Barthélemy de recevoir et loger à l'aumônerie, sa vie durant, Christophe Debœuf, demeurant à Tasdon pour quarante sols de rente (27 juin 1530). — Baillettes par Jehan de Fourest, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Girard, laboureur à Saint-Xandre, pour dix sols de cens et le neuvain des fruits (2 juin 1530) ; — par noble homme Olivier Lequeu, seigneur de la Tousche, pair et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy à Mathurin et Audet Seguyns frères, d'une pièce de terre près Romagné, pour cinq sols tournois de rente (26 avril 1532) ; — à André Cocuau, laboureur, d'une pièce de vignes aux Bachoues de Marsilly pour trois sols de cens et le huitain des fruits (30 octobre 1531). — Sentences condamnant Loys Navereau à payer trente sept-sols six deniers de rente (26 février 1532) ; — Jehanne Blancharde, veuve de Pierre Huguereau, à payer à l'aumônerie une rente de vingt-cinq sols tournois (15 mars 1532). — Remise du septain au huitain de complant et dix sols de cens d'un quartier de terre sis au Payault, à la charge de le planter, par Olivier Lequeu, aumônier de Saint-Barthélemy, à Jacques Cotineau, laboureur à Puilboreau (5 juillet 1533). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à François Dupin, laboureur à Saint-Xandre, d'un demi-quartier de terre sur la route de Saint-Xandre à Esnandes, pour le dixain des fruits et cinq sols de cens (24 août 1533). — Transactions entre l'aumônier de Saint-Barthélemy, Lequeu, Jehanne Franchetelle et Mathurin Nycolle, par laquelle sont dus à l'aumônerie sur une pièce de vignes sise au fief de Fronsac cinquante sols tournois de rente (2 juin 1534). — Sentence de la cour du scel condamnant Hélye Regnault à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy 37 sols 6 deniers de cens sur une maison à Marans (1534). — Sentences à la requête de l'aumônier de Saint-Ladre contre Nycollas de Lamothe et sa femme, au sujet d'une rente de cent sols assise sur le moulin de Brigault ; — à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, contre Regomme Blandin. — Ventes par Jehanne Choisie, demeurant à La Rochelle, à Jehan Collin, maître chirurgien barbier et bourgeois de La Rochelle, d'un quartier et demi de vignes située près la croix Moreau, pour quarante sols tournois de rente (29 mai 1536) ; — par Jehan Baudy dit Chasteauneuf, audit Jehan Collin, d'une vigne près le chemin de La Rochelle à Angoulins pour treize livres dix sols tournois reçus « en six escuz sol, tous bons d'or et de poiz » et neuf livres tournois à la Saint-Michel prochaine (19 juin 1536) ; et d'une vigne près

le chemin de la croix Moreau à Angoulins pour vingt-deux livres dix sols tournois (23 mai 1536). — Obligation de Pain envers l'aumônerie de Saint-Barthélemy, touchant une rente de quatre livres et une rente de quarante sols sur des domaines à Périgny (1536). — Baillettes par l'aumônier de Saint-Barthélemy à Mathurin Richard, saulnier, de deux pièces de vignes à l'Enfermerie pour vingt sols tournois de cens et le huitain des fruits (16 décembre 1538) ; — à Guillaume Girard, charpentier de grosse œuvre, d'un masureau près la porte Bureau, de La Rochelle, pour vingt-cinq sols tournois de rente et le huitain des fruits (7 janvier 1538). — Sentences condamnant Jehan Berchon, maréchal, à payer à l'aumônerie trente sols tournois de cens sur une pièce de vigne près le moulin de Lagord (7 février 1538) ; — condamnant Loys Girard à payer à l'aumônerie huit livres de rentes (9 janvier 1538). — Vente par Marie Sorin à François Frouin d'une pièce de vignes à Saint-Maurice, pour cinquante sols de cens (25 juin 1539). — Baillette par l'aumônier de Saint-Jacques à Pascault et François Mariault de terres sises à Ars-en-Ré, pour vingt sols de rente (6 août 1539); — à Pierre Regnault, marchand de La Rochelle, d'un quartier de vignes sis à Aytré pour cinq sols de cens (29 octobre 1539). — Sentence condamnant Hugues du Seure à payer trente-cinq sols quatre deniers de cens sur une terre à Lagord (7 janvier 1539) à noble homme Jacques de Montbron, écuyer, seigneur de Lagord.

H. 118. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1540-1549. — Reconnaissance donnée par Toussainctz Matour, laboureur à Périgny, à Hiéronyme Foucaud, écuyer, seigneur de Cousdun, aumônier de l'hospital Saint-Jasmes de La Rochelle, de la somme de vingt sols tournois arrérages de deux années de dix sols tournois de cens, sur une pièce de vignes, au fief de la Chaulme (14 novembre 1540). — Sentences rendues à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy contre Jehanne Joubert, veuve Achard, au sujet de 45 sols de cens dû sur une pièce de vigne au fief de Vaugoin (9 décembre 1540) ; — contre Hellie Picard, de Saint-Rogacien, au sujet d'une rente de trente-cinq sols et vingt sols tournois (9 mai 1541) ; — contre Guillaume Penygault, laboureur à Ronsay, au sujet de vingt sols de cens (6 mars 1541). — Vente par Estienne Cartaud, laboureur à Tasdon, à Jehan Ferret, saulnier audit lieu, d'une maison et jardin, et d'une pièce de vigne, pour vingt-cinq sols tournois (16 mai 1542). — Sentence du bailli concernant les réparations du logis de Nieul (24 juillet 1542). — Baillette de deux pièces de vignes à Périgny, par l'aumônier de Saint-Jacques du Perrot à Jehan Meschin, pour trente sols tournois de cens et le huitain des fruits (14 octobre 1542). — Sentences condamnant la veuve Le Berchon à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy, cinq livres de rente (20 janvier 1542); — Jehan Poictou, à payer à l'aumônerie dix sols de cens sur un domaine à Puilboreau et le huitain des fruits (12 février (1542) ; — Thomas Pichonnère et Thousanne Burt, sa femme, à payer à l'aumônerie vingt-cinq sols de rente (27 février 1542); — maître Loys Févart, prêtre, à payer à l'aumônerie quatre livres de rente et le huitain des fruits (26 avril 1543);— Mathieu Richard, à payer à l'aumônerie vingt sols de cens et le huitain des fruits ; — Guillaume Puigault, à payer à l'aumônerie vingt et un sols 3 deniers tournois et le dixain des fruits sur une vigne sise à l'aumônerie de Laleu (17 mars 1545) ; — Michel Decheroye et sa femme, à payer quarante sols de cens à l'aumônerie d'une vigne sise à Vaugouin (10 février 1546). — Amortissement d'une rente de vingt livres sur quatre vingts dues par l'aumônerie à madame de Montbron (1543). — Sentence au profit des administrateurs de l'hôpital des Ladres contre Jehan Gorridon et consorts, au sujet d'une rente de cinq livres sur des maisons et jardins à Dompierre (16 octobre 1544). — Baillettes par les administrateurs de l'hôpital Saint-Barthélemy à Jacques Beaulne, maître cordonnier et bourgeois de La Rochelle, d'une pièce de vignes à Lagord, contenant un quartier, au dixain des fruits et dix sols tournois de cens (26 mars 1545); — à Philippe Dagouet, sergent royal à La Rochelle, d'un masureau au patrimoine de Nieul, pour douze deniers tournois de rente (12 avril 1545). — Cession par l'aumônerie à René Lemercier, écuyer, du huitain des fruits sur un quartier de vignes sis à Vaugoin, moyennant dix sols de rente (8 janvier 1546). — Mainlevée d'une saisie de six ras d'avoine appréciés quatre sols faite sur l'aumônerie par le seigneur engagiste de Nieul. — Sentences condamnant Jehan Gorribon à payer cinq livres de rente à l'aumônerie sur des domaines sis à Dompierre (8 juin 1547); — Pierre Thibauldière et Sébastienne Deschamps, à payer soixante-dix sols de rente à l'aumônerie (25 août 1547); — Hélie Queu, à payer à l'aumônerie Saint-Barthélemy cinquante sols de rente sur une maison à Lagord (6 février 1547); — Toussaine Bahot, veuve Thomas Pichonnière, à payer à l'aumônerie vingt-cinq sols tournois de rente sur une maison et verger à Angoulins (23 février 1547). — Amortissement de quatre livres de rente sur une maison faisant le coin des rues des Cordouans et Chevrier par Catherine Mesmyne, veuve de Jean Digeon, à Nicolas Thévenyn, seigneur de Rosne. — Vente par Jean Papot à François Toynier d'un demi-quartier de vignes au fief Saint-Barthélemy de Saint-Maurice, chargé envers l'aumônerie de dix sols de cens et du huitain des fruits (15 mai

1548). — Sentence condamnant Jehan Barbault à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente sur deux maisons à la Guillerie (1548). — Baillette par Michel Barbain, laboureur à Saint-Maurice, à Jean Barbain, son fils de cinq casserons de vignes sis au fief de Saint-Barthelemy, à la charge de vingt sols de cens et le huitain des fruits envers l'aumônerie (11 février 1548). — Sentences condamnant Pierre Hervoud à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente (11 février 1548). — Lettres de garde des revenus et devoirs de l'aumônerie Saint-Barthélemy (8 mars 1549) et sentences prononcées contre les débiteurs de l'aumônerie en vertu des dites lettres.

H. 119. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1550-1559. — Appointement obtenu de l'assesseur lieutenant particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle, par l'aumônier de Saint-Barthélemy, contre Mathurin Perreau, tant en son nom que comme tuteur de Marye Reault, pour raison de trois quartiers de vignes au lieu dit La Planche et un quartier et demi sis à Mireuil, paroisse de Saint-Maurice (17 décembre 1550). — Sentence condamnant Pierre Pregan, Anthoine Maron et Catherine Bardelle, sa femme, veuve de Jehan de Launay, tant en leur nom que comme tuteurs de Jehanne de Launay, à payer à l'aumônerie de Saint-Barthélemy cinq sols de cens sur deux quartiers de vignes sis au treuil des Noyers, paroisse de Saint-Maurice (22 mai 1551). — *Vidimus* de l'arrêt exemptant les hospitaliers de La Rochelle des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts (29 mars 1551). — Donation faite par Guillaume Dutertre à l'aumônerie de Saint-Barthélemy de tous les biens qu'il possédait à Esnandes (9 mai 1551). — Donation entre vifs et universelle faite de tous ses biens par Hilaire Archambault, veuve de Georges Prudhomme, à l'aumônerie de Saint-Barthélemy représentée par Olyvier Lequeu, escuyer, seigneur de La Tousche, administrateur dudit hospice (8 juin 1551). — Vente par Jehan Rivelière, de Benon, d'un demi-quart de vigne, chargé de cinq sols de cens et du huitain des fruits envers l'aumônerie (1552). — Sentence condamnant Jacques Baudoyn et sa femme à payer à l'aumônerie cinquante sols de rente sur une maison sise à Lafond (6 mars 1552). — Baillette par Jehan Roussert le jeune, couvreur, et Clémence Barbe, sa femme, à maistre Michel Girard, prêtre à La Rochelle, d' « une chambre haulte estant en derrière d'une maison à demy fest couverte de thieulles sise en la ruhe de la porte Rambault » pour « la tierce partie de soixante-cinq sols tournois de rente deue sur ladite maison... tant à maistre Jehan Croyse, presbtre, que à l'hospital Sainct-Barthelemy. » (3 décembre 1552). — Vente d'une rente de treize livres par Jehan Pasly et sa femme à l'aumônerie (1553). — Baillette d'une maison près la porte Rambault pour six livres sept sols six deniers (23 janvier 1554). — Sentence rendue par la cour présidiale de La Rochelle condamnant Guillaume Achenard à payer à l'aumônerie vingt-deux sols six deniers sur une maison sise à Saint-Éloy (1555). — Sentences mettant l'aumônerie en possession des biens à elle légués par Micheau Gyrard (25 octobre 1555). — Baillettes par Guillaume Moulinier, aumônier de Saint-Barthélemy à Pierre Groysart, marinier et gabarreur à La Rochelle, d'une pièce de vignes au fief des Sept Quartiers près Lagord, pour sept sols six deniers de cens et le dixain des fruits (23 mars 1555). — « Henry, par la grâce de Dieu Roy de France, au premier huissier de nostre parlement ou nostre sergent, qui sur ce sera requis, salut. De la partie de nostre bien aimé Raoullet du Jau, marchant, pair et bourgeois de La Rochelle, en nom et comme gouverneur et aulmosnier de l'Hostel Dieu et aulmosnerye Sainct-Berthellemy, en ladite Rochelle, nous a esté exposé que oudit nom, il est tenu de recevoir, nourrir, loger et entretenir audit Hostel Dieu et aulmonerye tous paouvres et mandiquens et impotens à gaigner et mandiquer leurs vies, ensemble tous les petiltz enffans estans encores à la mamelle et es nourrices qui se treuvent avoir esté portez dessus une grant tumbe estant soubz la voulte de la grand porte de l'église dudit Sainct-Berthellemy, et oultre les nourrir et entretenir en ladite aumosnerye, ampres qu'ilz sont hors des mamelles et estiers des dites nourrices jusques qu'ilz puissent aller gaigner ou mendiquer leurs vies desquelz petitx enffans y a tous jours grant nombre, oultre est tenu de faire ensevelir, inhumer et enterrer tous trespassez en la dite aumosnerye et autres que l'ong porte sur ladite tombe et qui plus est nourrir loger plusieurs presbtres et jusques au nombre de huict et ung curé pour administrer les sainctz sacremens de l'églize esd. paouvres estans mallades aud. Hostel Dieu et à chascun d'eux bailler certaine somme de deniers pour stipendie, distribution, gage ou sallaire pour le divin service qui ce faict par chacun jour bien honnorablement et solempnellement en l'églize de ladite aulmosnerye en laquelle toutes heures canoniales se disent, font, chantent, et cellebrent tout ainsy que es autres églises collégialles de l'evesché de Sainctes avec autres grans charges innumérables et quasi insupportables au daumaine et revenu d'icelle dite aulmonerye, lequel consiste totalement en rentes, censes, et vinées deues sur plusieurs maisons assises en ladite ville de La Rochelle, vignes et autres héritaiges scituez et assiz en plusieurs et divers villaiges et bourgs dudit gouvernement de La Rochelle distans de

la ville, les ungs d'une l eue, les autres de deux, autres de trois, quatre, cinq lieues dont les aumosniers precedans ledit exposant a très grant difficulté ont peu estre payez par cy-devant par les destenteurs et possesseurs des lieulx subjectz affectez et obligez esd. rentes, censes et vinées ou complans, n'eust esté la grant poursuitte qu'ilz ont faict en justice par force de procès qu'ilz ont intenté par devant nostre gouverneur de lad. Rochelle ou son lieutenant conservateur de par nous et soubz noz droictz, previlleiges, prerogatives et preheminences des maires, eschevins, conseillers et pers de lad. Rochelle fondateurs, patrons et ayant la totalle provision et disposition de ladite aulmosnerye toutes les foys qu'il est besoing y pourveoir et que vaccation y eschoit, etc. Nous à ces causes désirant conserver les droictz es paouvres hospitaulx et aulmosneryes de nostre Royaulme et obvier aux inconvenienz, pertes et dommaiges a plain dezclairez audites lettres cy attachées et en suivant icelles te mandons et commectons par ces présentes que à la requeste dudit exposant au non dessusd. tu faces expres commandement de par nous sur certaines et grandes peines à nous à appliquer aux debteurs des dites maisons, vignes et autres héritaiges dudit hospital et aulmosnerie quelque part et lieu qu'ils soyent seituez et assis de payer les arréraiges escheuz des dites rentes, censes, complans et autres debvoirs deubz à ladite aumosnerye par obligations, tiltres, lettres sentences, condamnations, consessions de parties ou par les pappiers terriers anciens cartulaires, comptes rendus esdits maires, eschevins, conseillers et pers à leurs commis et depputez selon leurs statuts et ordonnances faictes sur le faict et administration d'icelle dite aulmonerye cloz arrestez et signez des auditeurs d'iceulx comptes, memoriaulx, juges, tesmoings et autres loyaulx enseignemens et en cas d'opposition, reffuz ou delay, nostre main suffisamment garnye premièrement et avant toute œuvre quant aux choses noblement teneues jusques aux sommes qui t'aperront estre deues, adjourne les opposans, reffusans à certain et compectant jour, par devant nostre dict gouverneur de ladite Rochelle ou son dit lieutenant pour dire les causes de leur opposition, reffuz ou delay, respondre, procedder et aller advant comme il appartiendra par raison en le certifiant suffisamment aux jour de ce que faict auras sur ce, auquel nous mandons, etc. — Bloys, le 15 février 1555. — Par le Roy, en son conseil, Robillart. » — Sentence condamnant Emery Bernier à payer à l'aumônerie Saint-Barthelemy vingt sept sols six deniers de cens sur un quartier de vignes situé près le Colombier (1556). — Baillettes par noble homme Raoullet du Jau, seigneur de Nyoil, échevin de La Rochelle, administrateur de l'aumônerie de Saint-Barthélemy, à Guillaume Chevalier, tonnelier à Lagord, d'une pièce de vigne audit lieu, pour cinq sols six deniers de cens et le dixain des fruits (1557). — Sentences du Présidial de La Rochelle condamnant Toussaincet Guillaume, Bichot, Françoy et Nicollas Huguereaulx à payer à l'aumônier de Saint-Barthelemy la somme de onze livres quatorze sols quatre deniers (dernier février 1557); — Mathurine Bertrand, veuve Lemercier à payer à l'aumônerie trente sols de cens sur un quartier de vignes sis à Vaugoin (28 mars 1528); — Mery Bernier et Françoise Rambaud, veuve de Vincent Nausion, à payer à l'aumônerie quarante sols tournois de rente sur une pièce de vigne sur la route de Mireuil au Colombier de Laleu (16 novembre 1558); — François Regnault à payer à l'aumônerie soixante sols de rente (20 février 1558); — Marguerite Chabot, veuve d'Hélie Picara, à payer à l'aumônerie cent cinquante-cinq sols de rente (20 février 1558); — Jeanne Perrynet, vingt cinq sols et cinquante sols de cens (1558); — Certificat de criées d'une maison sise au marché au Cordouan de La Rochelle (20 février 1558). — Lettres de garde du Roi François II pour la conservation des revenus et priviléges de la juridiction de l'aumônerie de La Rochelle (29 mars 1559). — (Deux sceaux sur lacs de soie rouge et verte).

H. 120. (Liasse.) — 23 chartes, parchemin; sceaux pendants.

1560-1568. — Sentence rendue par Amatheur Blandin, escuyer, conseiller du Roi, assesseur et lieutenant particulier civil et criminel de la ville et gouvernement de La Rochelle, contre Pierre Valleau, fils d'André, à la requête de l'aumônier Saint-Jacques du Perrot, au sujet d'une rente de quarante-six sols tournois (30 juillet 1568). — Ventes par décret d'une maison rue du Cordouan à La Rochelle, appartenant à Gilles Denys, chargé envers l'aumônerie Saint-Barthélemy, d'une dette de vingt-deux livres neuf sols huit deniers tournois (21 juillet 1560); — d'une maison sise à Esnandes, appartenant à Gaspard Guyon (12 août 1560). — Sentences à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy, et de Pierre Coullon, marchand, pair et bourgeois de La Rochelle, comparant par Jehan Cartault contre Estienne Bernyn, maître boucher de la grande boucherie comparant par Françoys Lescale (6 février 1560); — contre Jehan Colin, pair et bourgeois de La Rochelle, au sujet de vingt sols de cens sur une vigne près Lagord (6 février 1561, 12 mai 1562). — Vente par les administrateurs de l'aumônerie Saint-Barthélemy à Nicolas de Lafosse, bourgeois de La Rochelle, de trois pièces de terres sises au fief de la Chabanne, seigneurie de Laleu, moyennant vingt sols de cens (7 mai 1562). — Sentence à la requête de l'aumônier de Saint-Barthélemy,

contre messire Thomas Texier, prêtre, au sujet d'une rente de cinquante sols (27 août 1552). — Donation à l'aumônerie Saint-Barthélemy par Lori Lemoyne, marchand, et Jehanne Chartier, sa femme, de tous leurs biens meubles et d'une rente de cinquante livres tournois (26 février 1562). — Baillette d'un domaine au Treuil des Noyers par l'aumônier de Saint-Lazare à Mathurin Petit, laboureur à Saint-Maurice, pour le huitain des fruits et dix sols de cens (1562). — Ratification par lettres patentes de Charles IX enregistrées en parlement de l'union faite par les maires, échevins, pairs et conseillers de La Rochelle des hôpitaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Jacques du Perrot, ainsi que du revenu des deux établissements « actendu que le dict hospital de Saint-Jacques a esté employé au lieu où est à présent la citadelle de ladite ville. » « Les maison et chapelle dudit hospital Saint-Jacques ont esté desmolyes et ruynées » (14 mars 1563, octobre 1563. Grand sceau de majesté sur lacs de soie rouge et verte). — Lettres de garde du roi Charles IX des revenus de l'aumônerie Saint-Barthélemy (octobre 1563. Grand sceau de majesté sur lacs de soie rouge et verte).

H. 121. (Liasse.) — 13 chartes, parchemin.

1571-1574. — Vente par Bastien Saburault, laboureur à Pileboreau et Catherine Becquect, sa femme, à Françoys Aymer, tonnelier, et Françoise Aymer, sa femme, résidants à La Rochelle, de la dixième partie d'une maison avec jardin, sise rue Porte-Rambault à la charge de payer une rente de la dixième partie de soixante sols tournoys à maistre Gilles Bretinaud, enquesteur, et quinze deniers tournois de cens (14 janvier 1571). (La charte est trouée en plusieurs endroits). — Vente de la dixième partie de ladite maison par Gaspart Guion, marchand à Esnandes, faisant pour Nicolas Becquet et sa femme absents, à Françoys Aymer, tonnelier, et à sa femme, moyennant quarante livres tournois payées en soixante testons et le reste en monnaie (13 décembre 1570). — (La charte est trouée en plusieurs endroits). — Baillette d'une pièce de vignes à Mireuil, par Denis Gibou, marchand, et Jehanne Hérauld, sa femme, à Pierre Duguet, moyennant trois sols neuf deniers de cens et le huitain des fruits (2 février 1572). — Vente par Denis Gasche, « texier en toiles » à Jehan Rossin, « cousturier » à La Rochelle, du quart d'une maison située rue de la Porte-Rambault, dont les trois autres parts appartiennent audit Rossin, moyennant cinquante-cinq livres tournois (11 mars 1572). — Transaction par laquelle l'aumônier de Saint-Barthélemy a réduit le huitain des fruits sur deux pièces de terre sises à La Courbe, en trente sols de rente foncière et dix sols de cens, à la demande de Berthommée Moreau, femme de Guillaume Combaud (8 avril 1560). — Enregistrement des lettres de garde au profit de Pierre, échevin, pair et bourgeois de La Rochelle, gouverneur et administrateur du grand hopital et aumônerie de Saint-Barthélemy et Saint-Jacques du Perrot (7 février 1573). — Arrentement par maistre Pierre Decombes, secrétaire de la chambre du Roi, à sire Fiacre Ratouyt, marchand et bourgeois, et Françoise Denis, sa femme, absente, de la moitié d'une maison « où pend pour enseigne : les trois marchands » assise en la rue de la Mocquerie, la moitié d'une étable, cave, cour et grenier à foin, sis en ladite rue, la moitié par indivis d'une maison, sise derrière le jeu de paume de Pelat, rue de la Juifverie, la moitié d'un héritage sis au bourg de Laleu, la moitié de tous les meubles et ustensiles, obligations, cédulles et comptes appartenant audit Descombes (10 janvier 1574. De la Rivière, notaire). — Acte de commutation fait entre Amatheur Blandin, aumônier de Saint-Barthélemy, et François Drouin, bourgeois de La Rochelle, du huitain des fruits et seize sols de cens sur une pièce de vigne près Tasdon, contre quatre livres dix sols de cens et devoir foncier (7 mai 1575. Bertrand Peronneau, notaire royal). — Vente par honorable homme, Pierre du Jardrin, sieur de Lymouillet, demeurant à La Rochelle, à honorable homme Yves Bretinauld, sieur de Beauregard, et dame Mesmyne Morin, demeurant à La Rochelle, d'une pièce de terre près le moulin de la Brande, village de Colombiers (20 décembre 1577). — Vente par honorable homme Anthoine Dupré, marchand, et Pierre Regnaud, marchand, et Osanne Jay, sa femme, à Paulmier, bourgeois de La Rochelle, et Françoise Gaultier, sa femme, d'une maison sise à La Rochelle, paroisse de Cougnes, faisant le hault du coing de la ruhe du Cordouan, moyennant cent soixante-dix écus d'or sol et deux tiers d'écu (19 novembre 1578).

H. 122. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin.

1539-1595. — Décret pour la vente de la « maison où pend pour enseigne : la truye qui fille », sise rue de la Touppinerye, tenant d'autre côté à la rue de la Broterye, et du bout de devant à ladite rue de la Touppinerye « par laquelle on va du Pillory au couvent des Augustins », saisie sur Pierre Chaillou et Marie Dammisson, sa femme, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Geoffroy Dammisson, père de ladite Marie, au sujet d'une rente de deux sols tournois due aux « chappellains et compaignons Dieu servans en ladite église Saint-Barthélemy. » (17 mars 1539). — Vente par Jehan et Anthoine Becquet frères, labou-

reurs, à Jehan Rymont, « marchand texier en toiles » à La Rochelle des quatre cinquièmes « en une moictié de maison » dont l'autre cinquième appartient à leur sœur Nicolle Becquet, demeurant à Esnandes, et l'autre moitié audit Rymont (15 avril 1581.) — Sentence au profit de François Pajault, eschevin et aumônier de Saint-Barthélemy, pour maintenir l'aumônerie aux droits de terrage et comptant sur les fiefs des Grois (7 août 1581). — Sentence condamnant Guillaume Texier, écuyer, sieur de Poulias, au nom et comme curateur de Marie et Pierre, enfants de feu Pierre Texier, avocat au présidial, à payer seize écus deux tournois de rente et la continuation d'une rente d'un écu deux tiers à Jehan Bailly, pair et aumônier de l'hôpital des Ladres de La Rochelle (Pierre de Juyve, président au siège présidial, 4 août 1581). — Vente par Denis Gasché, « texier en toiles » frère et héritier de feu Denis Gasché, demeurant à La Rochelle, rue Porte Rambaud, à François Aymé, marchand tonnelier, et Françoise Aymé, sa femme, d'une « petite chambre basse en appen« tif ayant son agout sur le jardin des héritiers Pierre « Girault, en son vivant marchand apothicaire en ceste « ville, et laquelle chambre a son yssue pour aller et « venir, passer et repasser en une allée commune à ladite « chambre et aultres chambres d'une grande maison située « et assize en la rue de la Porte-Rambaud » (20 novembre 1581). — Sentences condamnant François Cors demeurant à Lagord, à payer quarante sols tournois de rente sur un masureau avec jardin à Jehan Bouhereau, l'un des pairs de cette ville de La Rochelle, aumônier et administrateur des pauvres de l'hôpital Saint-Barthélemy (14 mai 1582); — maistre Jehan Lechantre, procureur en la cour, à payer huit livres de rente sur une maison sise rue du Marché au Cordouan (9 août 1582), à Françoys Pajault, eschevin de cette ville, aumônier de Saint-Barthélemy. — Baillette par noble homme Jehan Bouhereau, l'un des pairs de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à maître André Dubois Barranger, greffier de la cour de la prévôté, d'un quartier de terre à Lafond pour le huitain des fruits et cinq sols de cens (14 novembre 1583). — « Entre hault et puissant Claude d'Angliers de Joubert, « escuyer, sieur de La Saulzaye, Beauregard, Lagord et « Huré, demandeur comparant par N. Brunet leur procu« reur, contre maistre Estienne Bergier, procureur en la « cour de céans, deffendeur comparant en sa personne et « par Lechantre, aussy son procureur, le demandeur pro« pose de ses conclusions et conclud contre ledit deffen« deur à ce qu'il soict condempné luy paier et continuer « par chascun an en chascune feste de saint Jehan-Baptiste « la somme de deux escuz et demy de rente foncière « faisant selon l'entienne suputation la somme de sept « livres dix sols sur, à cause et pour raison d'une maison « appartenant audict deffendeur, et où il réside, size en « ceste ville en la ruhe des Maistresses tenant d'ung costé « à la maison des hoirs feu Jehan Guyton et Bouhier, sa « femme, d'autre et par le derrière à la maison et jardin « de feu Jacques Huguetteau et du bout devant à ladicte « ruhe des Maistresses, déclairant icelluy demandeur « avoir esté payé des arrérages à luy dheubz d'une année « escheue dès la sainct Jehan-Baptiste dernière passée, « déclairant avoir icelle dicte rente acquise en acquérant « ladicte seigneurie d'Heuré. Ledit deffandeur dict qu'il « n'a moyen pour empescher les fins et conclusions dudict « demandeur et accorde debvoir la rente par luy de« mandée... Sur quoy, parties ouyes, avons par jugement « présidial donné en dernier ressort, condempné et con« dempnons ledict deffandeur de son consentement et « vollonté, à bailler, paier et doresenavant continuer au« dict demandeur par chascun an, en chascune feste de « sainct Jehan-Baptiste, sur, à cause et pour raison de la « maison cy dessus confrontée... lesdicts deux escuz et « demy, etc. » (14 février 1585. — Goriou, greffier). — Baillettes par honorable homme Guillaume Massicot, bourgeois et échevin de La Rochelle, aumônier de Saint-Barthélemy, à Yvonnet Gousse, demeurant à la Vallée de Dompierre, d'une maison avec verger, pour vingt-cinq sols de cens (30 octobre 1429 — Vidimus par Guillaume Prevost, garde du scel royal — 1589). — Baillette par Jacquette Thévenyn, veuve de noble homme Guillaume Gandraud, échevin de La Rochelle, à Françoys Aymery, marchand tonnelier et bourgeois de cette ville, et Jehanne Dousche, sa femme, d' « une maison à faist couverte de thuilles, partie de laquelle est batye sur porche et pilliers de bois » sise à La Rochelle, rue de la Porte Rambault (13 septembre 1589) pour six écus sol et deux tiers d'écus de rente foncière. — Sentence condamnant Estienne Tranchant et Christophe Richard, sa femme, veuve de Noël Dubois, à payer à l'aumônerie douze sols six deniers de cens et le huitain des fruits sur un quartier de terre situé au fief du Chiron Joslain (13 juin 1549). — Sentences du sénéchal du fief des Grois portant baillettes de terres abandonnées dans tous les quartiers dudict fief (28 mars 1589). — Transaction par devant Anthoyne Courault, écuyer, sieur de Coureilles, conseiller et procureur du Roi, garde héréditaire des sceaux établi aux contrats en la ville et gouvernement de La Rochelle, entre Pierre Salmon, procureur au siège présidial, et Estienne Berger, aussi procureur, portant échange d'une pièce de vignes sise au grand fief du bailliage d'Aunis contre une pièce de terre sise au Noil Bogier, près le village de Coullenge, paroisse de Marsilly (4 avril 1591). — Baillettes d'une pièce de vignes

au fief des Ladres, paroisse de Saint-Maurice, moyennant cinq sols de cens et le septain des fruits (6 mai 1595); — d'une pièce de vignes au fief de Mireuil, près Laferté, pour le huitain des fruits et vingt sols de cens à Estienne Regnault (25 mars 1589).

H. 123. (Cahier.) — 48 feuillets.

1593. — Papier censif de l'aumônerie Saint-Barthelemy. (Second cahier d'une série dont le commencement manque) « Loys Fousehier, l'ung des pairs de ceste ville de La Rochelle, à cause de Pineau, sa femme, au lieu de feue damoyselle Jaquette Laydet, veufve de feu maistre Michel Texier, escuyer, vivant sieur de Sainct-Mathurin, et de feue damoyselle Margueritte Mercier, et auparavant de feu Antoyne Jarrie, escuyer, et maistre Françoys Pillet, pour sa mayson et appartenances assize en la ruhe de Loupssaulx, quinze solz tournois de rente foncière, chascun an, au terme de Toussainctz restens et sept livres tournois de rente qui a esté ci-devant baillé en assiette et les dictz quinze solz demeurez sur la dite maison, pour ce XV solz tenant d'ung costé aux maisons et appartenances de Claude d'Angliers, escuyer, sieur de La Saulzaye et Renné d'Angliers escuyer, sieur de Mortaigne, enfans et héritiers de feu messire Claude d'Angliers, escuyer, vivant sieur dudit lieu de La Saulzaye, aultrefois lieutenant général du Roy, nostre Sire, en la dicte ville, d'aultre costé ès maysons et appartenances de Hurbain Bouhier, l'ung des pairs de ceste ville, sieur de La Chanssellière, où il demeure, qui furent dame Pierrette Carré, dame de Lanere, d'ung bout à ladite ruhe de la Juifverie (aujourd'hui Admyrauld) et d'autre bout à ladite ruhe de Lupsaulx (Lescale), desquelz quinze solz de rente sont les tiltres qui s'ensuivent :« Assavoir ung contrat d'accord en parchemin, passé par feu de La Haye, notaire royal le 24e jour de juing l'an mil cinq centz cinquante trois, signé Bobineau, et scellée faict entre Michel Texcier, escuyer, sieur de Sainct-Mathurin et damoyselle Jacquette Laydet, sa femme, et damoyselle Margueritte Lemercier, leur mère, d'une part, et François Barrier, lhors aulmosnier dudit hospital, par lequel aura entre aultres choses et charges, ladicte mayson demeure chargée desditz quinze solz tournois de rente. » — Pierre Martin, huissier, sergent à cheval du Roy, nostre Sire, en son chastellet à Paris et Motaye, sa femme, fille de feu Mathurin Motaye, vivant marchant apotiquaire et habitant de ceste ville, et Me Jehan Brunet, procureur au siège présidial d'icelle par transport de Marie Papineau et de Hareneder, curateur de Motaye, fils dudit feu, etc. XXV sols tournois. — Les hoirs de feue dame Guyonne Mérichon, au lieu de feu maître Jehan Mérichon, sieur de Lagord et d'Huré, pour une maison que possède de présent maître Gilles Bretinault, conseiller du Roi en la cour présidiale de La Rochelle. — Maître Françoys Bauldoyn, écuyer, sieur de Louaille, échevin, conseiller au Présidial, pour une maison en la rue des Augustins et sa femme Marie, auparavant veuve de noble homme Michel Paqueteau, pair, noble homme René Lhommedieu, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue Bérault, sa femme, fille de feu maître François Bérault, vivant notaire royal, pour une maison sise rue de la Toupinerie. — « MM. les maires eschevins, conseillers et pairs de ladicte ville, au lieu de maître Jehan Imbert et Jehanne Rabotte, sa mère, *pour leurs maisons où soulloyent tenir le collège des grandes escolles publiques de ceste dite ville assizes devant le lieu ou soulloit estre le grand victral dudict temple Saint-Brethommé.* » — Damoiselle Marie Boilevin, veuve de Guillaume Texier, escuyer, sieur de Poullyas, échevin de La Rochelle, au lieu de feu maître Pierre Texier, escuyer, sieur de Sainct-Mathurin, fils de feu maistre Michel Texier, escuyer et Suzanne Collin, fille de feu noble homme maistre Guy Collin, lieutenant criminel en l'île de Ré, pour deux maisons sises près la place du Château et le temple de Sainct-Brethomé : 4 livres tournois de rente. — Jehan Salbert, écuyer, sieur de la Remigère, pair de cette ville, Julien Gauthier, marchand et bourgeois de La Rochelle, et Marguerite Amellin, sa femme, sur une maison sise en la rue de la Boucherie, paroisse de Saint-Berthomé, 4 livres, 10 sols de rente à un écu sol 1/2. — Catherine Targues, veuve de Jehan Blandin, écuyer, sieur de fief Mignon, sur une maison et verger sis place du Château, 250 sols tournois de rente. — Marie Boutet, veuve de Charles Chalmot, écuyer, sieur de Beaulieu, échevin, pour une maison et jardin sis devant la place du Château, 50 sols tournois. — Noble homme François Manigault, l'un des pairs de cette ville, tuteur de ses enfants, et de feue damoiselle Chollet, sa femme, au lieu de feu Geoffroy d'Angliers, écuyer, sieur de Fonpastour, sur une maison sise rue de la Boucherie, 20 sols tournois de rente. — Marie Auboyneau, veuve de Jehan Marion, marchand et bourgeois de La Rochelle, sur une maison sise rue du Minage, 4 livres 5 sols de rente foncière. — Marguerite Beau, veuve de Martin de Labbé, marchand et bourgeois de La Rochelle, sur une maison sise rue Sainte-Catherine, 25 sols tournois de rente foncière.

H. 124. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1749-1764. — Quittances de deux cents livres signées par M. de Laste, pour les vingtièmes dus par le mar-

quis de Castries, pour sa terre de Dompierre (Jacques-Étienne Collon Dubreuil fermier), marié à Marie-Jeanne Pinçonneau. — Quittances de trois cent quatre-vingt-cinq livres pour le dixième revenu de la terre de Dompierre; — — soixante trois livres pour la taxe des corps de garde de la capitainerie de La Rochelle. — Compte de réparations faites au château de Dompierre. — Quittance de seize cents livres donnée par Procope Constant, religieux procureur du couvent et hôpital de la Charité de La Rochelle, au sieur Collin Dubreuil, fermier de la terre de Dompierre, pour à-compte sur ladite ferme. — Travaux faits au moulin de Periou, dépendant du château de Dompierre. — Commandement par huissier fait à la requête de haut et puissant seigneur monseigneur Charles-Hugues-Gabriel de La Croix de Castries, marquis de Castries et de Ferry, comte de Charlus, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, de la ville et port de Cette et forts en dépendant, baron des États de Languedoc, lieutenant de Roi de la même province, et haute et puissante dame Magdelaine-Isabeau-Thérèse de Bonet de Fleury, dame de Dompierre, au sieur Jacques-Étienne Collon Dubreuil, fermier de la terre de Dompierre, et Marianne Pinssonneau (*sic*) son épouse, de payer audit seigneur et à sa dame quatre années du prix de ladite ferme à raison de trois mille six cents livres par an. — Comptes rendus par M. Félix, directeur des domaines de La Rochelle, à M. de Castries, de la recette et dépense faites des revenus de la terre de Dompierre. — Comptes rendus au marquis de Castries par le sieur Colon Dubreuil. — Noms de ceux qui ont fourni leurs déclarations à la terre et seigneurie de M. le marquis de Castries, seigneur de Dompierre. — Mémoire par lequel on propose de faire l'échange du bois taillis de la Salle, dépendant de Dompierre, contre des rentes foncières non rachetables dues sur des domaines à la bienséance du château de Dompierre. — Lettre de M. E. Weis à MM. Basset et Lalliés, par laquelle il n'est nullement « d'avis de faire murer la porte en question. » — Vente, à la requête des directeurs et administrateurs de l'hôpital général de cette ville de La Rochelle, de la maison et borderie appelée la Brande, paroisse de Saint-Maurice, seigneurie de Laleu et ses dépendances. « Par vertu d'un jugement rendu en la sénéchausée de cette ville, le 7 décembre 1761, entre lesdits sieurs directeurs, Jacques-Philippe Gerbier, procureur au même siège, comme curateur aux successions abandonnées du sieur Bernard-Nicolas Grosé et Élisabeth Grosé, avec les dames religieuses hospitalières de cette ville, le sieur Jacques Goguet, négociant, la dame Leclerc, son épouse, le sieur Mullon, mineur émancipé, Jean Pillet, entrepreneur d'ouvrages, Bonnin, charpentier, et Paul Robert, serrurier, d'adjudication de la maison de la Brande par Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon et des châtellenies, terres et seigneuries de Salles, Rudepierre, le Roullet, la Salle d'Aytré, la Laisse, Bourlande et les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal de Pologne, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal en la sénéchaussée de La Rochelle. — Aux termes de ce jugement, les religieuses hospitalières sont rentrées en possession du moulin et domaine de la Brande, provenant de l'aumônerie Saint-Barthélemy. — Jugement de la sénéchaussée de La Rochelle condamnant lesdites dames religieuses hospitalières, en leur qualité d'adjudicataires du domaine de la Brande, à payer une rente de deux cent-cinquante livres à l'hôpital général de La Rochelle, quarante-deux livres quatorze sols à Mme Goguet, pour frais funéraires de Mlle Grozé et le salaire du chirurgien, deux cent-dix-huit livres seize sols à M. Gerbier, curateur, trois cent-quatre livres onze sols neuf deniers à l'hôpital général de La Rochelle, douze livres au sieur Gautier, fermier de la seigneurie de Laleu, deux cent-quarante et une livres douze sols six deniers aux sieur et demoiselle de Sociando, cent livres à Mme de Beauharnois, trente-sept livres un sol à Paul Robert, serrurier, deux cent vingt livres à Pillet, entrepreneur, cent vingt-neuf livres à Bonnin, quarante-trois livres dix sols à Poinot, fermier, cinq cents livres à Mme Goguet, cinq cents livres au sieur Béraud, etc.

COMMANDERIE, AUMONERIE ET MALADERIE DE SAINT-LADRE (SAINT-LAZARE) RÉUNIE A L'AUMÔNERIE SAINT-BARTHÉLEMY DE LA ROCHELLE.

H. 125. (Liasse.) 35 chartes, parchemin.

1220-1497. — (L'acte de fondation de la maison Dieu et aumônerie de Saint-Ladre est adiré). — Donations pieuses à l'hospice Saint-Lazare de la Rochelle, par Pierre Ymbert et sa femme Florence, des droits qu'ils avaient sur 14 quartiers de vignes appartenant aux dits religieux et situés au fief de Rochefort (1220); — par Hugues et Savary de Rochefort, frères, de tous les droits qu'ils avaient sur 16 quartiers de vignes appartenant aux dits religieux et situés au fief de Rochefort, les frères de Saint-Lazare doivent en reconnaissance de cette aumône, une demi-livre de cire chaque année à Noël (1221). — (H. 14). — Vente par Helyes de Lavau, bourgeois de La Rochelle et Johanne, sa femme, aux frères et aux sœurs de la maison Saint-Ladre, de trente-cinq sols de cens sur une maison sise rue aux Chanderers et sur la moitié d'une autre

maison voisine, et sur une maison et verger, carrefour Mauconseil (1274-H. 15). — Arrentement de la maison de la Bidelère et de dix pièces de vignes sises à Dompierre à Nicolas Richard, par Guillaume de Saint-Dier, maire de La Rochelle, pour le « proufit et accroissement de la maison Saint-Ladre » (1344 — H. 19). — Information faite à la requête de l'aumônier commandeur de la maison Saint-Ladre au sujet des dernières volontés de Guillame Itier qui a donné tous ses biens à ladite commanderie (H. 21). — Baillettes par Robert Jourdain, bourgeois de La Rochelle, aumônier et commandeur de Saint-Ladre, à Perrotin Ripaut, boucher, d'une pièce de vigne chauchée à Nieul, pour le cinquième des fruits et huit sols de cens (1402 — H. 44) par Guillaume Boyrant, aumônier de Saint-Ladre à Guillemette Peignée d'un verger pour 5 sols de rente (1417 — H. 54); à Nicolas Lebongne et Bonne Boulenze, sa femme, d'une vigne près du moulin à La Macée, pour le cinquième des fruits et douze sols six deniers de cens (1422 — H. 58). — à Guillaume de Nyort, charpentier de tonneaux, d'une maison en la rue du champ de Cougnes pour 12 livres de rentes (1423 — H. 59); — à Jehan et Robert Martin père, d'une vigne au fief de la Rouhe, au cinquième des fruitse t dix sols de cens (1425-H-61); — à Jean Delaboyne d'une vigne au cinquième des fruits et quinze sols de cens (1426 — H. 62); — à Jehan Motoux, monnayeur, d'un quartier de terre au cinquième des fruits et vingt sols de cens (1428 — H. 64); — par Jean Meriau, gouverneur de Saint-Ladre à Lucas Bodin, prêtre, d'une vigne au clos des Moulins, pour cinq sols de cens et le quart des fruits (1439 — H. 68). — Transaction entre Léonard Foulquier, aumônier de Saint-Ladre et Symon Copechaigne au sujet de l'admission, dans l'aumônerie, de sa femme, Jehanne Tiebleronne « entachée de maladie de lèpre ou méselerie » (1445 — H. 70); — entre Estienne Brunet, aumônier de Saint-Ladre et Guillaume Templier, au sujet d'une dette de 15 écus d'or contractée envers l'aumônerie par ledit Templier (1459 — H. 74). — Condamnation de Jehan Choysi à payer à l'aumônier de Saint-Ladre sept livres, sept sols six deniers arrérages échus d'une rente de soixante-deux sols six deniers sur une maison à Nieul (1460 — H. 75). — Donation à l'aumônier de Saint-Ladre, par Jehanne Darette, de vingt sols de cens à prendre sur ses biens à Nantilly (1462 — H. 75). — Condamnation à la requête de Pierre Pierre, aumônier de Saint-Ladre, de Jehanne Cosarde, veuve de Jehan Baril, de payer à l'aumônerie la somme de vingt-une livres dix-huit sols, neuf deniers tournois (1470 — H. 79). — Baillettes par Pierre Pierre, licencié ès lois, conseiller du Roi, aumônier de Saint-Ladre, de trois quasserons de vignes à Dompierre, à Phelipon Delahaye, pour deux sols six deniers de cens; — d'un demi-quartier de vignes au fief de Craon, paroisse de Dompierre, à Jehan Coucault, pour cinq sols tournois de rente (1474); — d'une pièce de vigne au fief des seigneurs de Maillezais, à Dompierre, à Laurens Salenart, laboureur, pour deux sols six deniers tournois de rente (1474); — à Colas Courvaud, laboureur à Dompierre, d'une pièce de vigne au fief de Pierre de la Salle, pour deux sols six deniers tournois de cens (1474). (Au dos se lit cette annotation : C'est le reste des tiltres de Saint-Lazare, le surplus ayant été donné aux relligieuses hospitalières). — A Pierre Babin, demeurant à Saint-Xandre, d'une pièce de vignes au fief le Roy, pour cinq sols tournois de rente (28 octobre 1475); — à Pierre Bouher, laboureur à Faye, d'une vigne près Saint-Jehan Dehors, pour quarante sols tournois de rente (3 novembre 1475); — à Guillaume Giraud, marchand à Saint-Xandre, de deux vignes au fief de la Manderie, près Saint-Xandre, pour deux sols six deniers de cens (10 novembre 1475); — à Guillaume Grandet, d'une pièce de vigne à Saint-Xandre, pour deux sols et demi de cens. — Marquet-Lefèvre et Symonne Gombaude donnent quittance à Loys Quelin d'une somme de cent douze sols six deniers tournois, pour le quart du principal de l'amortissement d'une rente due à l'aumônerie Saint-Ladre sur un marais près le treuil de Langle, paroisse de Notre-Dame de Cougnes, tenant au chemin par où l'on va des Salines à Périgny (7 décembre 1476). — Sentence de la cour du scel condamnant Jehan Dupuy à payer un écu d'or de rente à Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre (17 mars 1476). — Transfert par Jeanne Bouterouhe, veuve de Pierre Gombaut, à Loys Quelin, marchand et bourgeois de La Rochelle, du quart d'un marais salant contenant six vingt-quatre aires et tenu de l'aumônerie Saint-Ladre et la moitié par indivis en un *boussiou* tenu de Saint-Jehan hors les murs, pour quarante-cinq sols tournois de rente. — Amortissement de ladite rente audit Quelin, par Guillaume Boceau et Jehanne Gombaude, sa femme (17 mai 1477. — Sorin, notaire.) — Vente de dix livres de rente sur le pont de Saint-Sauveur à Auguier Pasquier et transfert de ladite rente à l'aumônerie Saint-Lazare : « fait et donné en conseil tenu audit « eschevinage soubz le scel de ladite mairie, maistre « Pierre Pierre, maire, sire Guillaume Decombes, maistre « Jehan Desnoix, sire Grosoy Martin, Seguin Foreau, Jac- « ques Guismot, maistre Raoul Borteau, sire Jehan de « Champdenier, maistre Pierre Langloys, sire Loys Mayn- « nard, eschevins, Guillaume Guibert, maistre Loys Jos- « sein, Pierre Noel, maistre Pierre Jourdain, Hugot Le- « bailly, maistre Marsault Bernage, Estienne Pierre, Olivier « Blanchet, Pierre Tornet, Jamet Thibaudin, maistre Jehan « Richaud, Micheau Richaud, Robin Guy, Jacques Beraud, « maistre Jehan Pastoureau, Pierre Mercier, Laurens Faure,

« Bertrand Chauvin, Jehan Ralemond, Guillaume Barbe, « René Ragot, Pierre Denouaut, Braquet de Braquemont, « Bernard Gaultier, Estienne Chasteigner, Huguet Clerbaut, maistre Guillaume Joubert, Pierre Rouland, Jehan « Pibonnet, Guion Mesgrefort, Jehan Guerin, Françoys « Guibert, Guillaume Mercier, Pierre Dutroil, Guillaume « Denebaut, maistre Jehan Guibert, Guillaume Favereau, « Guillaume Guyonnet, Guillaume Volant, Estienne Ferrant, pers de la dite ville » (14 mai 1479). — Baillettes par Vincent Paulnier, aumônier de la maison Saint-Ladre, à Jehan Faure, marchand et bourgeois, de deux quartiers de vignes, au fief de Sauzeau, paroisse de Dompierre, pour sept sols six deniers tournois de cens (6 février 1481) ; — à Olivier Brisson, d'un quartier de vignes près Saint-Ladre, pour vingt sols tournois de cens (18 septembre 1482). — Publication par le sergent royal de la sentence rendue au profit de Vincent Paumier, aumônier de Saint-Ladre, contre les débiteurs de l'aumônerie (3 février 1489). — Sentences de la cour du scel condamnant André Mosnyer à payer quinze livres tournois d'arrérages d'une rente de trente-cinq sols à l'aumônier de Saint-Ladre, de La Rochelle ; — Micheau Chenier à payer soixante-deux sols six deniers tournois ; Pierre Ripault et Marie Ripaude, veuve de Jehan Bachelaud, à payer trente livres tournois de rente à l'aumonier de Saint-Ladre (15 décembre 1494). — Baillette par l'aumônier de Saint-Ladre, sire Jehan Depuy, échevin, d'une maison, près les murs de La Rochelle, pour dix-sept sols de rente à Jamet Rivère, laboureur à Saint-Ladre (24 mars 1497).

H. 126. (Registre.) — In-quarto, 160 feuillets, papier.

1578. — « Inventaire des titres, lettres et enseignements de l'hospital Saint-Ladre-lès-la-Rochelle, fait par nous, Pierre Salbert, escuyer, sieur de l'Herbaudière, eschevin et président des comptes des hospitaulx de ceste ville de La Rochelle, Pierre de Haranceder, escuyer, sieur du Troyl Maynard, eschevin, et gouverneur dudict hospital, Hugues Phelippes, pair et greffier des conseils de ladicte ville, le samedi 12 octobre 1578. » Il n'existe que deux titres du XIII[e] siècle. Le plus ancien (février 1270) concerne une donation « de salines faicte audit hospital « par Marye, fille de feu Hillairet Brunières, femme de Pierre Tardy. » — Les domaines mentionnés sont répartis dans les paroisses de La Rochelle, Dompierre, Nyoil, Nantilly, Marsilly, Ré, Tasdon, Puyleboreau, Laleu, Pommerou, Aystré, Saint-Xandre et Lhousmeau.

H. 127. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1507-1660. — Aumônerie de Saint-Julien de Montroy. — Mémoire fourni par M. de La Croix à Messieurs de l'ordre de Saint-Lazare de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Jérusalem, concernant les biens et revenus de l'aumônerie de Saint-Julien de Montroy : Inventaire des ornements servant au service divin, livres et meubles, à la requête du sieur de Cheusses (1538). — Mainlevée à Gabriel Eveillard, aumônier, du revenu temporel saisi, à la charge par lui de faire le service divin et d'entretenir les autres charges de l'hôpital. — Prise de possession de l'hôpital et de l'aumônerie par François Housseau (1613) ; — par Olivier Nicolas, prêtre (1632). — Rente de vingt-cinq livres assise sur un moulin à vent (1535). — Rente de 30 sols due par Mexant Jarousseau (1536). — Rente de quatre livres sur la Bonnelière due par André Poignereau, puis par Jean Censeau. — Rente de treize sols quatre deniers due par Jean Brie. — Rente de dix sols due par Noël Hilaire. — Arrentement d'une maison et jardin à Pierre Talbot, pour douze sols six deniers. — Rente de vingt-cinq sols due par Vincent Mariteau sur une pièce de terre. — Rente de sept sols six deniers due par Jacob Bessen. — Rente de trois livres et deux boisseaux de farine due par Anne Soualle, veuve de Renée Barbot. — Acte d'un conseil des maîtres de l'ordre de Saint-Lazare qui permet au chevalier de La Croix de se mettre en possession de l'aumônerie de Montroy. — Mention des titres concernant les revenus de l'aumônerie de Saint-Julien de Bourgneuf (1631-1698) ; — ceux de l'aumônerie de Sainte-Catherine d'Aytré (1491-1698) ; — de l'aumônerie de Saint-Martin de Maillé de Sainte-Croix en la paroisse de Saint-Pierre de Mauzé. — Décret des biens vendus sur Marie Courault (1620), femme de Josias Perlne, écuyer, sieur de la Bonnière ; Cassandre Courault femme d'Abraham Cardel, écuyer, sieur de la Fuye, etc.

Gestion des Religieux de l'ordre de la Charité.

H. 128. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1617-1729. — Affaires ecclésiastiques. — Bulles et brefs des papes Alexandre VIII, Paul V et lettre décrétale par Innocent XII concernant la canonisation de Saint-Jean de Dieu, fondateur de l'ordre des religieux de la Charité (né en 1495) pour en faire la fête en toutes les maisons de l'ordre de la Charité (1692-1729). — Privilèges et indulgences

accordés à l'ordrede la Charité. — Privilèges concédés par le par (1617-1620). — « Les grands pardons et indulgences pleine rémission et autres grâces données à perpétuité par NN. SS. PP. les Papes et confirmés par Urbain VIII à tous les hôpitaux de la Charité de l'ordre du bienheureux Jean de Dieu establis et à establir. » Sceau : (Un religieux lavant les pieds d'un pauvre dont le front est entouré d'une auréole divine, y découvre les stigmates de la croix). — Nécrologe des religieux. — Confirmation des privilèges (mars 1732). — Réglement royal pour l'administration et gouvernement des hôpitaux de l'ordre de la Charité (1669). — Arrêt royal sur la juridiction ecclésiastique séculière et régulière. (1695). — Procès-verbaux de l'assemblée des archevêques et évêques en l'archevêché de Paris (mars et mai 1681). — Extrait du testament de Louis XIV (1714). — Remontrances du clergé de France présentées au Roi par François de Bosquet, évêque de Montpellier, et Antoine Godeau, évêque de Grasse (1651-1656). — Lettre pastorale de l'évêque comte de Cahors, touchant les usures et intérêts (1668). — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France sur les devoirs des réguliers à l'égard de l'épiscopat (1645). — Réflexions sur un écrit contre les réguliers. — Arrêt de la cour du Parlement sur la réforme des quatre ordres religieux appelés mendiants (1667). — Arrêt du Conseil d'État concernant l'exemption des droits d'amortissement (1725).

H. 129. (Registre.) — 150 feuillets, parchemin.

1646. — « Partage des biens de l'hospital Saint-Barthélemy et ses annexes Saint-Jacques et Saint-Lazare de la ville de La Rochelle faict entre les religieux de la charité et les religieuses hospitalières de la même ville. — « Comme ainsy soit que les religieux de l'ordre de la Charité du bienheureux père Jean de Dieu et les religieuses hospitalières eussent estéz establys en l'hospital Sainct-Barthélemy et ses annexes Sainct-Jacques et Sainct-Lazare de cette ville par le feu Roy d'heureuse mémoire, lors de la réduction d'icelle en son obéissance, pour y traicter, panser et médicamenter les pauvres mallades de l'un et l'aultre sexe, suivant leurs régles et institutions, leur ayant à cette fin faict don du fond, domaines et revenus dudict hospital et des dictz annexes, sçavoir ausdictz religieux des deux tiers et aux dictes religieuses l'aultre tiers qu'ils auroient du depuis partagé entr'eux, en quatre lots, dont le premier seroit escheu ausdictes religieuses hospitallières et les deux et troisiesme seroient escheuz ausdicts religieux de la Charité et quant au quatriesme d'aultant qu'il estoit lors composé des domaines, debvoirs et rentes litigieux et non liquidez la plus part en cadis et nulle valleur, lesquels, faute de tiltres, on n'auroit alors peu recognoistre ny mesme encore à présent. Messire François de Villemontée, chevalier seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon, pour lors et encores à présent intendant en la justice, police et finances et marine des provinces de Poictou, Xainctonge, Angoulmois, Aulnis et Isles adjacentes et pardevant lequel le partage avoit esté faict, auroit ordonné par jugement estant au pied d'icelui du unziesme octobre mil six cens trente deux, que les choses contenues audict quatriesme lot seroient recherchées et demandées par les dictes partyes, tant en plaidant qu'aultrement à frais communs, pour estre le tout par après partagé entre eux, ainsy que dessus, ou depuis quoy iceux religieux de la Charité auroient fait leur possible à cette fin ; en telle sorte qu'ils en auroient faict veriffier une bonne partye et mesme recouvert quantité de domaines et rentes dont il n'estoit plus faict mention. » Choses liquides : — 1er lot. Hôpital Saint-Barthelemy. — Paroisse Saint-Barthelemy. — Paroisse Notre-Dame de Cougnes. — Domaine du Roi. — Paroisse de Dompierre. — 2e lot. — Paroisse Saint-Jean du Perrot. — Hôpital Saint-Barthelemy. — Hôpital Saint-Jacques. — Hôpital Saint-Lazare. — Paroisse Saint-Barthelemy. — Paroisse Notre-Dame de Cougnes. — Paroisse Saint-Sauveur. — Paroisse Saint-Nicolas. — Champfleury. — Paroisse de la Jarne. — Paroisse de Cougnes hors les murs. — Rompsay. — La Rochelle. — Saint-Laurent de Laprée. — Paroisse de Dompierre. — Nyœil. — Saint-Xandre. — 3e lot. — Hôpital Saint-Jacques. — Paroisse Saint-Jean du Perrot. — Paroisse Saint-Barthélemy. — Domaine du Roy. — Paroisse Saint-Barthélemy. — Hôpital Saint-Lazare. — Paroisse Saint-Morice. — Paroisse de Cougnes. — Paroisse de Lagord. — Paroisse de Saint-Just en Saintonge. — Paroisse de Perigny. — Paroisse de Nyœil. — Choses litigieuses : Paroisse Saint-Barthélemy. — Hôpital Saint-Jacques. — Hôpital Saint-Barthelemy. — « Une pièce de terre seize rue de Lescalle qui se tient « depuis la Tour de Padé jusques au cimetière de ceux de « lad. R. P. R. et qui tient d'un bout à ladite rue et d'autre « bout au canal dont partye de ladite pièce est dans l'en- « clos des Pères Carmes, cy V livres. — Item un cellier « seis hors la porte du Petit Comte dicte la Porte Neufve, « tenant d'un costé à la rue de la Charité, d'autre et du « bout aux terres dudit hospital et du devant à ladicte « Porte Neufve, lequel cellier Mrs de la Direction de cette « ville s'en servent et en font un corps de garde de nuict, « à laquelle servitude le présent lot sera tenu, en payant « néantmoins par lesditz sieurs le loyer d'iceluy et non « aultrement XX livres. — Item, la grande prée de l'hos- « pital appelée de Maumusson, seize hors ladite Porte

« Neufve, tenant d'un costé aux terres de la butte, et dud. « Hospital, le cours d'eau et canal entre deux, d'aultre « au clos de Roux, marchant, d'un bout à un morceau de « pré qui estoit antiennement le chemin de la porte Rambault conduisant à Nyoil, d'autre au pavé de la nouvelle « Porte Neufve et encore à une petitte pièce de terre dudit « hospital, pour raison de quoy il y a procès, lequel vuidé « et gaigné seront tenus ceux ausquelz escherront le présent lot de recevoir ceux qui auront les deux autres lots « à prendre chacun leur tiers de ladite prée, en payant « par eux audit présent lot, à raison de cinquante livres « qu'elle a esté estimée, sans néantmoins estre obligez à « aulcuns frayz, cy L livres. » Paroisses de Lagord, Nyœil, Marsilly, Saint Xandre, Esnandes, Dompierre, Chaignollet, Notre-Dame de Cougnes, Lafond, Saint Esloy, Saint-Lazare, la Jaudon, Loumeau, Bourgneuf, Lajarie, Lajarne, Baslon, Aytré, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Morice, Laleu, le fief des Crapaudières, île de Ré, Marans, Fouras, Salles; « fait et passé et arresté audit parloir et grille desdits religieuses en la présence et de l'advis dudit Me Charles Bomier et encores en présence de Abraham Sarrau, Martin Darrache, Pierre Teuleron, clercqz, Jean Normandin maistre tonnelier, Jacques Grasset aussy thonelier, et Louis Raze. — (Signé en l'original des présentes.) F. Siméon de la Barre, prieur, Sœur Catherine de Saint-Bernard, prieure, Sœur Marie du Saint Sacrement, Sœur Anne de la Passion, Sœur Hélène de Saint-Joseph, Sœur Anne de Sainte-Marie. Fr. Germain Lestringant, Bomier, Le Breton, Bernier, M. Daniceau, J. Normandin, Louis Raze, Sarrau, Jacques Grasset, Darrache, Teuleron, notaire royal. »

H. 130. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1633-1689. — « Supplient humblement les relligieux, prieur et couvent de la Charité establys par le Roy en l'hospital Saint-Barthelemy de La Rochelle auquel est annexé l'hospital Saint-Ladre, disans qu'en vertu de la déclaration du Roi sur la réduction de ladite ville et des arrets du privé conseil des 18 décembre 1628, 14 février et 4 juin 1630, ilz ont esté establys et mis en possession dudit hospital Saint Barthelemy et des deux tiers, tant des revenus d'icelluy que dudit hospital Saint-Ladre, y annexée par ladite déclaration, pour le recouvrement desquels revenuz, au moins de ce qui leur en est escheu par le partage qu'ils en ont faict avec les hospitallières, ausquelles appartient l'aultre tiers, ilz ont esté contrainctz d'intenter plusieurs instances au Présidial de ladite ville, esquelles ilz ont besoing de produire les tiltres et pièces justificatifves de leurs demandes concernantz leurs droictz audit hospital Saint-Ladre, lesquelz s'estans trouvez après ladite réduction dans la maison commune de la ville, ont esté apportez avec les aultres papiers d'icelle en ladite chambre à la dilligence de M. Bailly, conseiller du Roy et maistre ordinaire de ses comptes, député à cet effet. Ce considéré, mes dictz sieurs, il vous plaise ordonner que coppies vidimées seront dellivrées ausdits supplians par le greffier de ladite chambre. »

H. 131. (Liasse.) — 89 pièces, papier, 3 parchemins.

1553-1673. — Exponciation par les religieux de la Charité de Jean Bitros, marinier à La Rochelle et Jeanne Cordier, sa femme, au sujet de deux masures sises rue des Prêtres (27 mars 1648). — Vente par Pierre Vaugour, marchand à La Rochelle, et Perette Langlois, sa femme, à Etienne Calamaire et Hilaire Preveau, sa femme, d'une maison sise près l'Echelle de la Porte Bureau, paroisse Notre-Dame de Cougnes, à la charge de cinq sols de rente à ladite fabrique (20 novembre 1553). — Sentence condamnant Chuppin à payer aux religieuses hospitalières vingt sols de cens et le huitain des fruits, sur un quartier de vignes au fief de Mireuil (1650). — Sentence entre les prêtres de la congrégation de l'Oratoire de Jésus de La Rochelle, prieurs de Saint-Martin d'Aix et de Saint-Jean hors les murs et les religieuses hospitalières ordonnant l'estimation des maisons construites sur les héritages du sieur Gruzeau (1654). — « Contredits de production que mettent et baillent par devant vous nosseigneurs des requêtes du Palais, les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy de La Rochelle ayant pris le fait et cause de Pierre Grusseau contre les prêtres de la congrégation de l'Oratoire de Jésus de La Rochelle (1655). » — Mémoire des frais, salaires et vacations faits et deubz à maistre Philippe Martin, procureur en la cour, au nom et comme ayant acquis la pratique de M. Louis Billaud (de la famille du conventionnel Billaud-Varennes) aussi procureur en ladite cour et instances pour Pierre Grazeau contre les religieux de la Charité, des prêtres de l'Oratoire et les fabriqueurs de Notre-Dame de Cougnes.

H. 132. (Liasse.) — 27 pièces, papier, 8 parchemins.

1524-1638. — Lettre de cachet à l'évêque de Saintes pour décharger l'hôpital de Saint-Barthélemy des taxes du clergé (26 avril 1524). — Baillettes par Abel Barbot,

écuyer, sieur de Lardenne, échevin de La Rochelle, administrateur des pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy de La Rochelle, d'une pièce de pré située près Usseau et d'une autre pièce située près la Porte-Neuve, avec un grenier à foin appelé le grand grenier à Pierre Gougue, à Volivres (1612); — par Jehan Berne, écuyer, sieur de Jousseran, échevin, aumônier et administrateur de Saint-Barthélemy, à Jacques du Verger, pair de cette ville, pour 90 livres d'une pièce de pré hors la Porte-Neuve (1615). — Jugement de Jehan-François de Gondy, archevêque de Paris, sur l'opposition faite par les vicaire général, religieux, prieur et couvent de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de l'ordre de la Charité, fondé par la Reine-Mère au faubourg Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, au titre de Filles de la Charité porté par certaines filles hospitalières, et leur enjoignant de ne porter d'autre nom que celui de l'hospital de la Consolation (19 mars 1625). — Arrêt de la cour du Parlement de Paris portant que les filles hospitalières poursuivront la vérification des lettres de leur établissement sous le nom de filles hospitalières de Notre-Dame seulement (14 avril 1625). — Extrait de 63 rentes dues aux hôpitaux de La Rochelle de 1513 à 1656, mémoire fourni par les dames religieuses hospitalières, pour examiner si les parties de rentes y mentionnées sont comprises dans les partages faits entre elles et les religieux de la Charité. — Arrêt du Parlement de Paris portant que les sœurs Françoise de la Croix, Claude du Calvaire, Marie du Saint-Sacrement et autres, jouiront de l'effet contenu en leurs lettres sous le nom de filles hospitalières seulement, et non de monastère (15 mai 1627). — Arrêt du Conseil d'Etat portant autorisation d'établissement de l'hôpital de Saint-Barthélemy par les religieux de la Charité (18 décembre 1628) : « en considération des services rendus par « eux au gouvernement des soldats malades et blessés « ès hospitaux des camps et armées de Sa Majesté ès sièges « de Saint-Jean-d'Angely, Montauban, Montpellier et « récemment au siège de la ville de La Rochelle. » — Prise de possession de la moitié de l'hôpital Saint-Barthélemy, par les religieux de la Charité (19 mars 1629), les cordons de la croix étant portés, pendant la procession, par « le marquis de Vignoles, commandant pour le Roi, de la Thuillerie, intendant de la justice, et de Meaux, gouverneur de la ville et château du Pont-de-Sé, accompagnés de plusieurs de la noblesse. » — Sentence de partage des biens de l'hôpital Saint-Barthélemy, donnée entre les religieux de la Charité et les filles hospitalières par Gaspard Coignet, sieur de la Thuillerye, intendant (9 octobre 1631). — Sentence du présidial de La Rochelle sur ledit partage (23 décembre 1631). — Mandement de Mgr l'évêque de Saintes au sujet de la prise de possession dudit hôpital par les religieux de la Charité (17 août et 15 décembre 1632). — Supplique à la chambre des comptes par les religieux prieur et couvent de l'ordre de la Charité établis à l'hôpital Saint-Barthélemy et les religieuses hospitalières de La Rochelle pour obtenir copies collationnées des pièces concernant l'hôpital Saint-Ladre et autres déposées à la Cour des comptes (13 août 1635). — Transaction entre les religieux de la Charité et les fabriqueurs de Saint-Barthélemy, au sujet d'un jardin (24 décembre 1638).

Biens des consistoires confisqués au profit du couvent des religieux de la Charité de La Rochelle.

H. 133. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1551-1654. — Sentence rendue le 10 mai 1552, en vertu de l'édit de Chateaubriant (27 juin 1551) par Claude d'Angliers, escuier, sieur de la Sauzaye, conseiller du Roi, lieutenant général de la ville et gouvernement de La Rochelle, Amateur Blandin, Michel de Cherbei, Grenot, Vargnier, Achard, Perpan, Bonchet, Chauvier (ou Chavouyer), Brechet et Gauvain, en la cour du gouvernement de La Rochelle, contre Mathias Conrault dit Gaston Deschamps, Pierre Constantin dit Castin et Lucas Manseau « séditieux, « schismatiques et pertubateurs de nostre religion chres- « tienne et du repos public et icelles disputéez contre les « Sainctz Sacrementz de pénitence et confession, contre « l'honneur de la très sacrée et glorieuse Vierge Marie, des « Sainctz et Sainctes, contre l'auctorité et dignité de nostre « mère Saincte Eglise et de ses ministres, et oultre ledit Cou- « rauld dogmatizé et fait lecture entre le commun populaire, « contre tout ce que dessus et persévéré en nostre présence « ès dictes erreurs d'hérésie, et ledit Lucas d'avoir pareille- « ment souventes foys et en public, parlé desdaigneusement « et irréveremment de la dite très sacrée et glorieuse Vierge « Marie, singulièrement en particulier en nostre présence, « Sainctz et Sainctez et contre les constitutions ecclésias- « tiques et solemnizement des festes commandées par nostre « Saincte-Eglize et contre le libéral arbitre, et en ce faisant, « d'avoir ainsy troublé le repos et la tranquillité des fidèles « avec lesquels ils conversoient... lesdictz sont condamnez « à faire amende honorable en chemise, teste et pieds nuz, « la corde au col, tenant chacun d'eux un flambeau de « cire ardent, du poids d'une livre, et ledit Manseau, un « fagot de bois sur le dos, le tout sur un chaffault qui, pour « cet effet, sera dressé devant la grande et principale porte « de Nostre-Dame de Cognes en ceste ville, jusques auquel « chaffault, lesdits Conrault et Constantin seront menez « et trainez depuis les prisons du Roy sur une clie, et en

« chemises, pieds et testes nuez, la corde au col et le fagot « sur le dos, et sur lequel dit chaffault, ils demeureront de « genoux pendant et durant une grande messe, qui sera « dicte et célébrée en ladite église, laquelle dicte, lesdits « Courauld, Constantin et Manseau, requerront à haulte « voix, par leurs bouches, pardon à Dieu, à la benoiste « Vierge Marie, Sainctz et Sainctes, a Roy et à justice, des « propositions erronées, hérétiques et schismatiques, blas- « phèmes, par eux dictes et proférées et maintenues « respectivement contre l'honneur de Dieu, de la dicte « benoiste et sacrée Vierge Marie, les Sainctz et Sainctes, « et contre les constitutions de l'Eglise... et, après ladicte « amende honorable faicte, avons condamné ledit Courauld « à avoir la langue coupée, en manière qu'il ne puisse « plus parler, et ce faict, estre tous trois... ramenez en la « place du chasteau, estre bruslé tout vif en un grand feu « qui, pour ce, sera faict en la dicte place et ledict Cons- « tantin estre estranglé et, ce fait, estre en un autre grand « feu en la dicte place et ledict Manseau assister esdictes « deux exécutions, aussi en chemise, teste et pieds nuds, la « corde au col et ledit fagot sur le dos, sur un autre chaf- « fault qui, pour ceste fin, sera dressé en ladicte place, et « la dicte exécution faicte, estre fustigé de verges par l'exé- « cuteur de la haute justice autour desdits deux feux « jusques à y rendre effusion de sang et, ce faict, l'avons « banni et bannissons à perpétuité de ceste ville et gouver- « nement d'icelle... » (Le Père Arcère, supérieur de l'Oratoire de La Rochelle nous apprend (tome I, page 329) que « Claude d'Angliers qui présida au jugement, frappé de la « fermeté que ces hommes infortunés firent paraître, « abjura la religion de ses pères, pour embrasser la « croyance qui s'accréditoit) ». — Arrêt du Parlement de Paris qui adjuge aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Chartres le legs fait aux pauvres de ladite ville, professant la R. P. R. (7 janvier 1626). — Arrêt du Conseil d Etat défendant à ceux de la R. P. R. de Paris de recevoir aucun malade ni hospitalier en leur maison et hôpital du faubourg Saint-Marcel, en la rue qui aboutit sur le fossé entre les portes Saint-Jacques, Saint-Marcel, proche le jeu de Paume (30 juin 1637). — Testament de Jeanne Courtaud, veuve d'Abraham Despéroux, léguant vingt-cinq livres aux pauvres de la religion qu'on appelle P. R. de La Rochelle et cent livres à MM. Guillaume Colomiez, Philippe Vincent, Elie Bouhereau et Jean Flanc, ministres de la Parole de Dieu en ladite Religion, pour les réparations du temple où se fait l'exercice de ceux de ladite religion (22 janvier 1641). — Testament d'Esther Geneteau, femme de messire André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président en la cour du Parlement de Bordeaux et chambre mi-partie de Guyenne, léguant une somme de cinq cents livres aux pauvres de la R. P. R. (3 juillet 1643). — Testament de Marie Petit, veuve de René Coulon, marchand à La Rochelle léguant au consistoire de la R. P. R. de La Rochelle, la maison, cour, jardin et autres appartenances « en laquelle cour et proche la muraille la sépa- « rant du jardin est le monument et sépulture de mon dit « mary, scituée et assize la dite maison et appartenances « au lieu de S. Esloy, proche de cette dicte ville, joignant « du bout à la seigneurie de Faye, et la somme de cent « livres tournois aux proposants et aspirants au ministère « de ladite religion dont je fais profession » (16 octobre 1645). — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant ledit legs au couvent de la Charité. Appel fait au Parlement de Paris par Jean Flanc, ministre, les anciens et diacres de la R. P. R. de ladite sentence. — Libelle intitulé : « Recueil des privilèges réels qui sont octroyez par le Roy Louis XIV à ceux de la R. P. R. » par le P. Victorin Poulihot, récollet (1644).—« Jugement contradictoire rendu par le lieutenant général de La Rochelle contre le sieur Vincent, ministre de la R. P. R, portant l'exhibition et vérification des lettres escrites par Pierre Jarrige, au sujet du changement de religion dudit Jarrige, ci-devant de la Compagnie des PP. Jésuites » (1648). — Testament de Jacques Arnaud, capitaine de marine entretenu pour le service du Roy à La Rochelle, léguant une somme de cent cinquante livres au consistoire de la R. P. R. cent cinquante livres pour l'entretien des proposants et aspirants au saint ministère de ladite religion, deux cents livres aux quatre ministres qui servent actuellement en ladite église qui sont les sieurs Vincent, Bouhereau, Flanc et Salbert pour leur être délivré à chacun par quatre parties (22 mai 1649). — Baillette reçue par Élie Peronneau, notaire, aux termes de laquelle François Papin, marchand, cède à Jean Lemaire, marchand et bourgeois de La Rochelle, moyennant cent cinquante livres de rente, une maison à deux corps de logis, l'un couvert de tuiles, l'autre d'ardoises, située rue Chaudellerie, tenant d'un côté à la maison de Joseph Guillaudeau, avocat, d'autre à celle de la veuve de Jean Manigault, derrière à la maison du Temple (23 décembre 1608). Desdites cent-cinquante livres, Marie Hugueteau, femme de Baptiste Braud, en lègue cinquante pour l'entretien des ministres de la R. P. R. (12 décembre 1626). Nicolas Lemaire s'oblige par contrat reçu Bureau (15 mai 1649), à servir à l'hôpital Saint-Barthélemy 75 livres de rente sur ladite maison. — Transport par le consistoire de La Rochelle à Pierre Guibert, sieur de Chagnolet, moyennant six cents livres payées comptant (20 février 1676), des soixante livres de rente léguées par Esther Geneteau, femme d'André de Charron, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président en la

cour du Parlement de Bordeaux et en la chambre mi-partie de Guyenne, pour l'entretien des proposants et aspirants au ministère de la R. P. R. de La Rochelle (Abel Cherbonnier, notaire). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant Marie Suire, femme de Blais Sicard, marchand à La Rochelle, à compter aux religieux et couvent de la Charité la somme de deux cents livres léguée par Judith Daguenet à l'église P. R. de La Rochelle (12 janvier 1661). — Factum pour les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de La Rochelle contre Louys Auboyneau soi-disant receveur du consistoire de La Rochelle, revendiquant deux legs, l'un de trois mille, l'autre de mille livres faits par deux particuliers de la religion audit consistoire. — Testament de Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles qui lègue cent-cinquante livres à chacun des pasteurs de ladite église qui seront en charge à La Rochelle au moment de son décès, six mille livres pour l'entretien du ministère de ladite église et pour faire étudier les proposants, trois mille livres au consistoire de ladite religion, soixante livres au lecteur (Langloys, notaire, 18 avril 1654).

H. 134. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1658-1685. — Testament de messire Jehan Gobert, chevalier, seigneur de Nieul, et dame Jacquette Clément, sa femme, léguant une rente de mille livres au receveur du consistoire pour les nécessités du consistoire (21 décembre 1658). — Factum pour les religieux, prieur et couvent de l'hôpital de la Charité de La Rochelle contre Louis Auboyneau, soi-disant receveur de la boîte du consistoire de la R. P. R. de La Rochelle pour revendiquer à leur profit le legs ci-dessus. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant au couvent de la Charité les mille livres léguées par feu Gobert, seigneur de Nieul, au consistoire (10 novembre 1660). — Arrêt du Parlement de Paris statuant sur l'appel interjeté par Louis Auboyneau, marchand et receveur du consistoire de la R. P. R. de La Rochelle et attribuant audit couvent le legs fait au consistoire par feu Gobert et sa femme (29 avril 1662). — Plaidoyer de Me Bouchereau pour le couvent de la Charité qui revendique le legs fait aux pauvres de la R. P. R. par le sieur de Coureilles, sous le prétexte que l'hôpital qu'ils administrent est ouvert aux catholiques et aux pauvres de ladite religion. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant aux religieux de la Charité le legs de trois mille livres fait par le sieur Jean Nicollas, écuyer, sieur de Coureilles à la boîte du consistoire et confirmant les legs faits à Pambert, exécuteur testamentaire et aux ministres, proposants et lecteurs de la R. P. R., lesdits religieux comparants par Regnaud et Bouchereau, Louis Auboyneau faisant pour le consistoire comparant par Depoix, assisté de Husson, maîtres Jean Flanc, Samuel Priolleau, Laurent Drelincourt, ministres, et Jacques Papin, lecteur, comparants par Thomas, assisté de Bailly (29 janvier 1660). — Explication de l'article 22 de l'édit de Nantes portant ordonnance qu'il ne soit fait aucune distinction, pour le regard de la religion, à recevoir les escoliers pour estre instruits ès universités, colléges et escoles et les malades et pauvres ès hôpitaux et maladeries ou aumônes publiques et concluant à l'attribution aux couvents des legs faits aux pauvres de la R. P. R. (1661). — Conclusions de l'avocat du Roi, Me. Bomier, dans le procès intenté par les religieux de la Charité au consistoire de la R. P. R. pour revendiquer le legs fait audit consistoire par le défunt sieur de Coureilles (29 janvier 1660). — Estat des malades de la R. P. R. reçus dans l'hôpital de la Charité depuis les 8 janvier 1663 jusqu'au 1er mars 1683. — (16 conversions sur 48 admissions). — Revendication par les religieux de la Charité du legs fait par Josué Guillen à chacun des ministres qui seront en charge lors de son décès, de la somme de 200 livres, d'une somme de 500 livres au consistoire pour l'entretien des ministres et même somme pour l'entretien des proposants (5 février 1670) : les religieux sont deboutés par sentence rendue aux requêtes de l'hôtel. — Revendication par le couvent de la Charité du legs d'une maison, d'un jardin, cour et dépendances légués à Jean Flanc et autres ministres et anciens de ceux de la R. P. R. par Marie Petit et adjugés audit couvent (1645-1661). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant les héritiers Daguenet à payer la somme de deux cents livres à eux léguée, avec les intérêts, au couvent de la Charité et défendant à tous notaires et autres personnes publiques d'employer dans tous leurs actes d'autres mots que ceux de « religion prétendue réformée » à peine de cinq cents livres d'amende contre les contrevenants (12 janvier 1661). — Attribution aux religieux de la Charité de La Rochelle d'une rente de 150 livres léguée par Eléonore Aubry, veuve de messire René Gillier, chevalier, seigneur baron de Mauzé, pour l'entretien du ministre et du consistoire de la R. P. R. dudit Mauzé (1681). — Testament des seigneurs et dame d'Argence, léguant une somme de trois mille livres pour l'entretien des ministres des églises recueillies à Dompierre et Fouras, partagée par moitié entre les consistoires des susdits lieux (mars 1659). — Revendication dudit legs par les religieux du couvent de la Charité de La Rochelle et attribution dudit legs audit couvent (1661). — Confiscation au profit dudit couvent du legs de Pierre Assailly au profit du consistoire de La Rochelle. — Confiscation au profit dudit couvent du legs d'une rente de

quinze livres aux pauvres de la R. P. R. de Salles, sur les conclusions de l'avocat du Roi, Pierre Bomier. — Testament de Jeanne Saboreau, veuve de Nicolas Gilbert, l'un des gardes du corps de la Reine-mère, léguant une somme de quatre cents livres pour les quatre ministres de La Rochelle (1[er] juin 1662). — Procédure du couvent de la Charité contre MM. Jacques de Tandebaratz, Guybert et Lortye, ministres de la R. P. R., Jean Bailly, avocat, exécuteur testamentaire de Jeanne Saboreau, Pierre Denize, sieur de la Cave et Jacques Poirier, huissier, et attribution du legs au couvent (1665). — Adjudication au couvent de la Charité des biens des sieurs Gillier, baron de Mauzé, Pascault, baron de Peléon, Thibault et Morice pour s'être battus en duel où ledit Morice a été tué (1644-1663). — Rejet de l'appel des ministres, anciens et consistoire de Mauzé contre l'arrêt qui les dépouille du legs de 150 livres fait au consistoire dudit lieu par les héritiers de madame de Mauzé (1681). — Revendication par le couvent de la Charité du legs fait au consistoire par les sieur et dame d'Argence, représentés par Marie Pascaut, veuve de feu Pierre Guillemin, écuyer, seigneur des châtellenies d'Aytré, des Rouaux, et de la Salle d'Aitré en partie (1663). — « Lettre circulaire de l'assemblée générale du clergé à Messeigneurs les prélats de ce royaume, avec les moyens qui ont été proposez par Messeigneurs les commissaires nommez pour les affaires de la religion, afin d'obliger ceux de la R. P. R. d'observer dans les provinces les édicts et déclarations du Roy et pour réformer aussi les entreprises que ceux de ladite religion ont faites depuis l'édict de Nantes » (1661). — Bail fait par Jacques Massiot, au nom du consistoire de La Rochelle à Saviot Boussard, marchand en cette ville, d'une maison à Saint-Eloy (juin 1660). — Sentence condamnant les ministres, anciens et diacres de la R. P. R. de La Rochelle, à se désister et départir de la possession de la maison, jardin et appartenances à Saint-Eloy à eux léguée par Marie Coulon, et confisquant ce domaine au profit du couvent de la Charité (16 janvier 1661). — Sentence attribuant audit couvent de la Charité le legs de cent livres fait au consistoire par Judith Daguenet (14 février 1662). — Arrêt du Conseil d'État, cassant l'arrêt de la Chambre de l'Édit, et ordonnant que conformément à l'arrêt du conseil du 26 février 1663, prescrivant que les pères catholiques seront tenus de faire baptiser et élever leurs enfants à ladite religion catholique, apostolique et romaine, et ne souffriront qu'ils soient instruits en la R. P. R. et enjoignant audit Pierre Beluteau, nouveau converti, de faire élever ses enfants en ladite religion catholique, et à faute par lui de ce faire dans la quinzaine, il sera condamné à 500 livres d'amende (7 novembre 1664). — Explication (abrogation) de l'article XLII des particuliers de l'édit de Nantes par M. Pierre Bernard, conseiller du Roi au présidial de Béziers. — Revendication par le couvent de la Charité des legs faits au profit des ministres et anciens du consistoire de la R. P. R. du bourg de Salles. — Revendication du cimetière de la R. P. R. de La Rochelle par ledit couvent, par suite de l'abolition de l'exercice de la R. P. R. dans tout le royaume. — Plaidoyer de M[e]. Bomier soutenant en faveur du couvent de la Charité les revendications des legs faits au profit du consistoire de la R. P. R. pour l'entretien des ministres. — Même plaidoyer contre le consistoire de Tonnay-Charente. — Sentence du présidial de La Rochelle attribuant au couvent de la Charité de La Rochelle les 140 livres léguées au consistoire le 5 septembre 1652 par Sara Piccassary, veuve de messire Jean Pascault, seigneur de Villars, baron de Pauléon, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé. — Arrêt du Conseil d'État condamnant les héritiers de Jean Nicolas, sieur de Coureilles, savoir : Philippe et Gédéon Nicolas, frères, seigneurs de Voutron et la Cave, à payer au couvent de la Charité de La Rochelle la somme de quinze cents livres, moitié du legs de trois cents livres fait par testament du 18 avril 1654 (22 mai 1672). — Testament de Magdelaine du Tillet, femme Bousseau, léguant la somme de cinq cents livres pour l'entretien des ministres de la religion de La Rochelle (6 juillet 1674). — Arrêt du Conseil d'État attribuant au collège des PP. Jésuites de l'hôpital de Pamiers le legs fait au profit des habitants et bien tenant contribuables dans la communauté des Pamiers faisant profession de la R. P. R. (23 décembre 1679). — Testament de Jacques Jolly, marchand à La Rochelle, et Marie Petit portant legs du tiers des biens du dernier décédé à l'Hôtel-Dieu, l'autre tiers à l'hôpital général et le dernier tiers aux religieux de la Charité de La Rochelle. (Ces trois mots sont ajoutés en interligne et remplacent les mots Pierre Firmin, Nicolas Beauvallon et Jacques La Boissière, barrés). — Sentence du Parlement de Toulouse, condamnant le consistoire et les habitants de la R. P. R. de Montpellier à payer la valeur des legs à eux faits pour les pauvres de la R. P. R. au syndic de l'hôpital général de cette ville (12 décembre 1681). — Déclaration du Roi concernant la qualité des personnes qui peuvent être admises à l'exercice de la R. P. R. dans les maisons des seigneurs ayant haute justice ou des fiefs de haubert (septembre 1684). — Déclaration du Roi concernant les condamnations d'amendes et d'aumônes au profit des couvents et hôpitaux (21 janvier 1685). — « Edit du Roy portant révocation de celuy de Nantes et de tous autres édits, déclarations et arrests rendus en conséquence » (octobre 1685).

Hôpital général de Saint-Louis de La Rochelle.

H 135. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1673. — Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, portant établissement d'un hôpital général dans a ville de La Rochelle et attribution de plusieurs privilèges à cet établissement. — Ces lettres signées Louis, contresignées Phelypeaux, ont été visées d'Aligre, enregistrées au parlement de Paris, le 20 février 1675, à la Chambre des Comptes, le 6 mars 1676, et à la Cour des Aides le 26 mars 1676. — Écusson aux armes royales sur la porte et principale entrée. — Bureau d'administration dit conseil de l'aumône, composé de huit directeurs-administrateurs qui resteront en exercice pendant deux années. — Défense à toute personne de quêter sans l'autorisation du bureau. — Prisons annexées à l'hôpital. — Établissement d'archers nommés par l'administration hospitalière. — Droit exclusif de tentures aux enterrements. — Revendication des dons et legs faits aux pauvres sans autre désignation. — Droit de quêtes et de troncs dans les églises et lieux publics. — Adjudication au profit de l'hospice du quart des amendes prononcées par jugement et des condamnations d'amendes. — Droit de boucherie de carême et autorisation de mettre ce droit en adjudication. — Propriété des meubles des pauvres décédés dans les hospices. — Permission de recevoir les dons, legs, donations entre vifs, d'acquérir, vendre et transiger. — Droit de volières, colombières, moulins à vent et à eau dans l'étendue dudit hôpital et de ses dépendances. — Remise par le Roi des droits d'amortissement, de lods et ventes, pour les acquisitions à faire par l'hôpital général, à la charge d'indemniser les seigneurs particuliers. — Autorisation de fabriquer des étoffes et autres marchandises avec exemption de tous droits. — Réception sans frais et sans chef-d'œuvre, en qualité de maîtres, des pauvres qui auront travaillé six ans à l'hôpital général, et en qualité de compagnons, de ceux qui ne seront point présentés à la maîtrise. — Réception des garçons chirurgiens à la maîtrise après un travail de six ans dans l'hospice. — Exemption des droits de guet, garde et de toutes impositions. — Gratuité de toutes expéditions. — Défense aux salpêtriers d'entrer dans l'hôpital et ses dépendances. — Permission d'élire un secrétaire greffier et autres officiers du bureau, de dresser des statuts. — Exemption de toutes charges publiques en faveur des administrateurs. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant, avant l'enregistrement des lettres patentes, une information préalable de *commodo* et *incommodo* par devant le lieutenant général, le consentement de l'évêque diocésain et l'état des revenus de l'établissement (5 août 1673). — Procès-verbal d'enquête dressé par le lieutenant général, de Laudaz. — Délibération du Corps de Ville statuant sur les revenus nécessaires pour assurer les ressources l'hôpital (19 août). — Consentement et approbation de l'évêque, Henri de Laval (24 août). — Arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes au greffe de la Cour (20 février 1675). — Arrêt de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides prescrivant l'enregistrement à leurs greffes respectifs (6 et 26 mars). — Lettres patentes du roi Louis XV portant confirmation de l'établissement dudit hôpital et des privilèges y attachés. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris ordonnant le dépôt au greffe de ladite Cour de l'état des biens-fonds, revenus, rentes et autres droits appartenant à l'hôpital général (13 juillet 1722). — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant l'enregistrement des lettres patentes Contenant confirmation dudit établissement. — Droit sur les octrois concédé à l'hôpital en raison de son état de détresse. — Création d'un fonds annuel pour la subsistance et l'entretien des enfants trouvés (arrêt du Conseil 27 mai 1717, lettres patentes 11 février 1722). — Réunion de l'aumônerie de Maillezais à l'hôpital de La Rochelle, par lettres patentes de septembre 1676; — des aumôneries de Mauzé, lettres patentes et arrêt du Conseil 10 avril 1725; — de Surgères, 10 avril 1725; — de Charon, 29 avril 1726; — de Marans, 2 mars 1725; — tableau général de tous les établissements, fondations et revenus de charité dans la Généralité (23 août 1775). — Règlement pour l'intérieur de l'hôpital. — Edits, déclarations et ordonnances concernant les divers hôpitaux et maisons religieuses du royaume.

H. 136. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 150 pièces, papier.

1630-1709. — Lettres patentes (août 1641), arrêts du Parlement et du Conseil d'État (4 juin 1630) concernant la boucherie de carême, dont la vente pour les infirmes et malades sera exclusivement faite par un boucher spécial, qui devra payer les frais dus au prédicateur de l'avent et du carême, au profit des religieux de l'ordre de la Charité de l'hôpital de La Rochelle. — Procès-verbaux d'adjudication de la boucherie de carême au profit de l'hôpital général (1718-1771).

H. 137. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1673-1778. — Donations : par Bernier de 37 livres 10 sols et 15 livres de rente (26 juillet 1673); — demoiselle Le Masle, de tous ses biens à la charge d'une rente de 150 livres aux dames de la Charité et de 100 livres de pension à Gilles Le Masle, frère de la défunte; — Catherine Chaffault, veuve Morpain (1697); — Ramey, prêtre de l'Oratoire (1701); — Catherine Penau, veuve Busseau (1704); — Magdeleine Guibourg (1718); — de Champflour, évêque de La Rochelle, d'un quart de ses biens pour l'hôpital général, un quart pour les religieux de la Charité, l'hôpital Saint-Étienne et l'école des garçons pour le surplus; — l'abbé Chaulmette, chanoine de La Rochelle (1727); — Amadieu La Barrière, femme Hélène Paulet (1737); — Suzanne Faneuil, veuve d'Abraham de La Croix (1737); — donation d'une maison sur les remparts à Jean-Louis Martin, conseiller et procureur du Roi, des traites (1737); — Pierre Constant (1738), donateur d'une maison, rue du Temple; — Marie Faure (1739; — Marie Robein, veuve Joubert (1739); — Léon Bureau (1740); — Marie-Magdeleine Chauveau (1741); — Pierre-François Soullard, notaire (1741); — de Menou, évêque de La Rochelle (1747); deux tiers à l'hôpital, un tiers moitié à l'hôpital Saint-Étienne, moitié aux pauvres du diocèse et de la paroisse de l'abbaye d'Angle; — Guy de Hillerin, archidiacre (1749); — Jean Allemant, bourgeois (1749); — Marie Gindreau, religieuse ursuline (1754); — Jeanne-Flore Gitton, veuve Vivien (1756); — Jean-Baptiste de Courgines, chanoine de La Rochelle (1758); — Louise Fradet veuve Cop (1759); — Pierre d'Hillerin (1759; — Jeanne-Elisabeth-Eléonore Rossignol (1764); — Jacques Lespine (1765); — Cassin, chanoine (1770); — Claude Dumont, épouse de Langronne dit Ménage (1770); — Marie-Anne Rossignol (1770); — Paul-François de Pont, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, enterré dans la chapelle de l'hôpital (1771); — Marie-Louise-Thérèse-Anne-Magdelaine Moreau (1774); — Jean de Roussy, aumônier du chapitre (1776); — Jean-Marie Dizy, prêtre (1778).

H. 138. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1773. — *Héritages réunis aux domaines de l'hôpital général* (5 novembre 1646). — Temple et cimetière de ceux de la R. P. R. de La Rochelle. — Sept livres de marais salants (île de Ré), deux tiers à l'hôpital général, un tiers aux religieux de la Charité et dames hospitalières, ci-devant biens consistoriaux. — Marais et dépendances à Marans, réunion des biens de l'aumônerie de Marans. — Baux par adjudication (23 juin 1734) des biens de l'aumônerie à Nicolas Rigaud, arrêt du Conseil d'Etat, 2 mars 1725 et Blanchet 21 juillet 1773. — (L'hôpital n'a jamais eu en sa possession les titres primitifs des biens provenant de cette réunion.)

H. 139. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1593-1767. — *Héritages acquis par l'Hôpital général.* — Maisons rue des quatre Fils Aymon, du Coq ou de la Verdière (1593-1736); — rue des Parcs (1676-1767); — rue Notre-Dame (1676-1751); — rue Saint-Yon (1666-1754).

H. 140 (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1638-1776. — *Héritages donnés à l'Hôpital général.* — Trois livres huit acres marais salants à Angoulême (Bernier 1638-1771). — Maison rue du Prêche (Faneuil de La Croix 1699-1752). — Maison, borderie et sept pièces d'héritages à Saint-Maurice (1652-1774). — Deux pièces de terre à Saint-Maurice (1733-1758) (Bourgine). — Deux quartiers de terre en bossis de marais salants (Ve Cop. 1766). — Pièces de terre à Saint-Maurice (1733-1773). — Maison de Lacourneuve. — Transaction entre les administrateurs de l'hospice général et dom François Vergniaud, prieur de l'abbaye royale de Saint-Léonard des Chaumes, portant désistement d'appel et reconnaissance par le sieur prieur, desdits administrateurs, d'une somme de 593 livres tournois, tant pour années de cens et rentes, indemnités et non cultures que frais de réunion et portant consentement dudit dom Vergniaud que l'hôpital jouira, au nom des héritiers Hervieux, propriétaires de ladite maison (26 septembre 1776).

H. 141. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1609-1722. — *Rentes foncières* à cause de la maison du Plessis (14 mai 1667). — Amortissement du droit de huitain sur six quartiers et demi de vignes situés au fief des Justices, paroisse de Cougnes (1609-1718). — Huit livres de rentes foncières pour commutation d'un droit de huitain sur un quartier de terre au fief de Caillebis, paroisse de Périgny, seigneurie des Grolles (1722).

H. 142. (Registre.) — 19 feuillets, papier.

1710-1737. — « Livre pour servir d'instruction pour savoir les acquisitions que l'hôpital a faites depuis le 8 février 1710 qu'il a commencé et les rentes qu'il a acquises, tant des charités du public que des demoiselles qui l'ont gouverné et qui sont mortes que de celles qui le servent actuellement, et le nom des notaires qui ont passé les actes qu'on trouvera tous en liasses séparées selon les différentes acquisitions qui en ont été faites et plusieurs autres mémoires utiles. »

H. 143. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, écrits, papier.

1755-1762. — Rentes dues à l'hôpital général par 66 débiteurs parmi lesquels : les héritiers Avrard ; — les aumôneries de Marans, Mauzé, Maillezais et Surgères. — René Brissonneau de La Rochelle, rentes dues par divers particuliers au consistoire de La Rochelle droits sur Brouage, sur les vins et marais de l'île de Ré, le passage de Martrou, les tailles, les grands et les petites traites de La Rochelle, les halles, minages et prison de Rochefort ; — Les héritiers de Pierre Denecheau ; — Marc Antoine Giraud, demeurant à Chouppeau ; — René Hardy ; — Jean de La Croix; — Mlle de Jonquières ; — Le Moyne de Sérigny; — Le Corps de Ville de La Rochelle ; — Les héritiers de la dame veuve de Noordingh ; — Savarit, notaire royal à Salles ; — Soullard, notaire royal à La Rochelle ; — Etienne Texier, de La Ronde.

H. 144. (Registre.) — 88 feuillets, papier.

1634-1684. — Censif d'Huré. — Principaux censitaires : Louis Gargoulleau, écuyer, à La Rochelle. 3 casserons de vignes, 15 sols et 2 poules de cens. — Paul de Pont, marchand à La Rochelle, le moulin de la châtellenie de Lafon l 35 livres argent et 4 livres de sucre de cens. — André Lortie, ministre à La Rochelle, maison et jardin 22 sols 6 deniers de cens. — Alexandre Landaz, lieutenant général, une maison à Puilboreau, 5 sols de cens. — Gabriel Rabusson, prêtre curé et prieur de Lagord, pour masureaux et jardins, 20 sols de cens annuel. — Demoiselle Louise Salbert, veuve de Pierre Legoux, écuyer, seigneur des Marais, demeurant à La Rochelle, pour deux quartiers de vignes et deux pièces de terre au fief du Roullet, vingt sols de cens et le huitain des fruits.

H. 145. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1776. — Inventaire. — « Recueil général des titres, pièces, papiers et enseignements des biens et revenus appartenant à l'hôpital général de La Rochelle. » — I. Etablissement de l'hôpital général, droits et privilèges y attachés, titres de la réunion des biens du consistoire et de différentes aumôneries. — II. Donations et testaments en faveur de l'hôpital général. — III Propriétés d'héritages. — IV Rentes financières. — V. Intérêts dans différentes classes. Rentes sur le Roi et le clergé. — Rentes hypothécaires et constituées. — VI. Papiers anciens servant de renseignements.

H. 146. (Carte.) — Papier.

1782.— Carte gravée de la Généralité de La Rochelle, par Jaillot (père du curé de Saint-Sauveur, historien de La Rochelle.)

H. 117. (Registre.) — 234 feuillets, papier.

1692-1737. — Administration de l'établissement. — Délibérations prises dans l'hôpital général de Saint-Louis de La Rochelle par le bureau composé de MM. Griffon, conseiller au présidial ; Morineau, avocat du Roi ; Troussilcon et Cuny, chanoines de l'église cathédrale ; Corneille, receveur de l'hôpital ; Lucas, Prévost père et Pagès, administrateurs. — (Le premier registre manque). — Distribution de l'aumône (mars 1692) 147 livres 7 sols. — Comptes de la boucherie (20 octobre au 16 février) 207 livres 16 sols. — Gages des archers pendant le mois de mars, 16 livres 13 sols 4 deniers. — Deux sacs de minot ; 20 livres meules de moulin pour le moulin des Salines 118 livres. — Huit boisseaux de froment 16 livres 16 sols. — Deux charnières à liens pour la meule, 50 sols. — Dépenses des deux dernières semaines d'avril, 11 livres 6 sols 6 deniers. — Recettes 2 livres 17 sols. — Aumônes du mois d'avril, 154 livres 15 sols. — 5 janvier 1693. — Distribution des emplois : M. Troussillon et M. de la Boucherie se sont chargés de la distribution de l'aumône qui se fait aux pauvres de la ville, chaque mois ; MM. Lambert et Troussillon ont été chargés du spirituel ; MM. Poirel et Lucat ont été chargés de la nourriture des pauvres ; MM. Pagez et Gault, des provisions et des achats de blé, vins, bois et autres denrées, M. Troussillon des bâtiments et M. Pré-

vost des affaires. — Stipulation pour un enfant exposé. — Sépulture de M. Tissier, chanoine dans l'église Saint-Louis de l'hôpital (12 janvier 1693). — Accord fait entre les directeurs de l'hôpital et les religieux de la Charité, au sujet d'un don de mille livres fait par moitié entre l'hôpital et les pères de la Charité par Marguerite de La Mare, veuve du sieur de Cheurmont. — Emprunt de 2,360 livres pour remboursement du capital dû à mademoiselle Lee. — Vente du moulin des Salines par M. Troussillon. — Aumônes : mars 145 livres, avril 141 livres 15 sols, mai 133 livres 15 sols. — Don à l'hôpital de deux mille livres par M. Lucat, l'un des administrateurs. — Rente de 30 livres 14 sols 3 deniers due au duc de Saint-Simon. — Aumône : octobre 127 livres 5 sols. — Compte rendu des recettes et des dépenses présenté par M. Corneille. — Recettes 17,053 livres 1 sol 3 deniers. — Dépenses 14,509 livres, 17 sols 1 denier. — Renonciation à un legs de l'évêque de Laval. — Pierre de Beauchamps est nommé inspecteur de la conduite des pauvres, aux gages annuels de 75 livres, par suite de la maladie de la gouvernante sœur Anne (14 février 1695). — Nomination de demoiselle de Bœleuf, comme gouvernante (2 janvier 1697), — de Nicolas de Ferronde Mondron, en qualité d'aumônier (17 mars 1698). — Don de 550 livres par demoiselle Catherine Faure, à l'hôpital, à la charge d'une rente viagère de 27 livres 10 sols, du droit de sépulture dans la chapelle Saint-Louis, et d'une somme de 100 livres une fois payée, aux pauvres honteux, par les dames de charité (14 juin 1694). — Legs fait par M. Maurage, grand archidiacre d'Aunis, en faveur de l'hôpital (28 juin 1694). — Aumônes (mai) 141 livres 19 sols 4 deniers. — Traité passé entre les directeurs et M. Chabirand au sujet de l'hérédité des Mariaux, en vertu duquel les directeurs renoncent à toute prétention à ce legs, moyennant une somme une fois payée de 1,430 livres 10 sols 7 deniers (10 février 1700). — Le bureau décide que quatre sœurs grises au traitement de 900 livres seront logées dans l'hôpital et nourries, à la charge de tenir deux écoles dans cette ville deux religieuses seront demandées au supérieur de Saint-Lazare pour se charger du soin de l'hôpital, sous l'autorité du bureau ; cette délibération est signée par l'évêque de La Rochelle, C.-M. de la Frezelière, ancien colonel de dragons; Régnier, doyen des conseillers ; Diserote, conseiller ; Habert de Belassay, Julien, Gruyère, Mestaier, Trahan, du Bouchet, Edmond Gould, Lucat (10 janvier 1701). — M. Lambert, doyen, et M. Habert de Bellassay se sont chargés du spirituel de l'hôpital ; M. de la Maignerie et M. Bion, de l'achat des blés, sels, et autres provisions ; M. Tuleron, conseiller, et M. Groyer, avocat, de la nourriture des pauvres ; M. Trahan, des réparations des jardins et des moulins ; M. Groyer, des affaires. — Tirage de la loterie, au profit de l'hôpital. — Le bureau a jugé à propos de donner à mademoiselle Marchand le soin d'écrire dans un livre particulier tout ce qui se reçoit à l'hôpital, de le toucher elle-même, en donner des reçus aux personnes du dehors et ensuite de remettre l'argent qu'elle aura reçu entre les mains de mademoiselle Remy qui l'écrira sur son livre de recette en présence de la dite demoiselle Marchand (3 juin 1705.) — Réception de M. Robert Butler pour administrateur en la place de feu M. de la Manière (12 juin 1705) ; MM. Guerry, lieutenant criminel, Poirel l'aîné, conseiller du présidial, députés de leur corps, ont pris séance en la manière ordinaire ; MM. Guibert, théologal et de Lupé, chanoine de l'église cathédrale, députés du chapitre, ont pareillement pris la leur, et M. Guillotin, nommé pour l'un des dits administrateurs, au lieu et place de feu M. Groyer, a été admis au bureau en cette qualité, après voir fait le serment accoutumé. » (12 janvier 1707.) — de M. François Chauvet, prêtre du diocèse, admis par le bureau en qualité d'aumônier (30 octobre 1708). — Le bureau étant réuni extraordinairement au palais épiscopal, sous la présidence de monseigneur Etienne de Chamflour, évêque, M. Trahan a été continué pour deux ans dans la direction de l'hôpital, et M. Bordier, nommé en remplacement de M. Belin, dont les pouvoirs étaient échus (28 décembre 1708). — Nomination de MM. de Bonnemort, lieutenant général au présidial ; Tuleron, conseiller ; Rougier des Tourettes, chanoine ; Bonvallet, président en l'élection ; Corneau, Besnard et Butler (1710). — Réception par le bureau de M. Pierre Keatin, en qualité d'aumônier (27 janvier 1712). — Installation de MM. Begon, doyen du chapitre ; Girard de Bellevue et Pollart, conseillers au présidial, députés de leurs compagnies, par le bureau assemblé au palais épiscopal, sous la présidence de monseigneur Etienne de Champflour (11 janvier 1713). — Réception des sieurs Brunet et Dunsereau (21 août 1715). — 1716, Mesteier, chanoine, prend séance. — Fontaine, avocat à la place de M. Guillotin, qui « ayant instamment demandé de se démettre de l'emploi, a été fort remercié des grands et importans services qu'il a rendus audit hôpital. » — Bonvalet, Jean Butler et Jacques Leclerc, continués dans leurs fonctions. — 1719, Béraudin, lieutenant général ; Griffon, conseiller du présidial ; Maissonnoux, chanoine, député du chapitre ; Guillotin avocat, et Bertrand négociant, députés du corps de leur ville. — De la Bruère, avocat. — Marché fait avec Allemend pour le rétable (24 avril 1720). — Nominations de MM. Vaslin, Besnard fils et Papineau, comme directeur (1721). — Continuation de M. de la Bruère dans ses fonctions. — Etablissement des filles de la Sagesse dans l'hôpital (13 juin 1725.) —

Nomination de M. Bourrot à la place de M. Bourgine, comme député du chapitre, de M. Cadoret de Beaupreau à la place de M. de Marines, par le présidial, de M. de Marines de M. Sénat, démissionnaire; Besnard à la place de M. Cadoret de Beaupréau; de M. de Varaise, continué; M. Couppé à la place de M. Bureau; M. de Launay, trésorier; M. Besnard, directeur de la faïencerie (1726). — Procès-verbal de l'accident arrivé à l'hôpital par un coup de tonnerre (23 septembre 1726.) — Nomination d'une septième dame gouvernante (18 mars 1733). « Le bureau bien instruit de la remontrance faite par la sœur Magdeleine, supérieure des dames gouvernantes de cet hôpital, et parfaitement édifié du zèle, de l'attention et du bon ordre que les dames gouvernantes apportent dans l'exercice de la direction qui leur a été confiée, et pleinement convaincu qu'elles ont besoin d'être soulagées dans leurs travaux, après avoir communiqué à monseigneur l'évêque la proposition de la sœur Magdeleine, supérieure des dites dames gouvernantes, a permis, du consentement et conformément aux intentions dudit seigneur évêque, à leur dite sœur Magdeleine d'appeler auprès d'elle une sœur de son institut pour partager, avec elle et les cinq autres dames gouvernantes, les soins et les travaux de la direction, dont elles s'acquittent avec tant de prudence, d'ardeur et de piété, a accordé à cette nouvelle dame gouvernante les honoraires semblables à ceux qui ont été assignés à chacune des autres » 18 mars 1733 (signé) de Bourot, Pollart, Bourgine, Boutiron, P. Dupas. — Lettre de M. Bignon, intendant, du 18 juin 1733, informant le bureau que le contrôleur général alloue une somme de 300 livres à M. Belisle, médecin de l'hôpital, à titre de gratification, en raison du nombre des malades parmi les mendiants renfermés. MM. Roulleau, député du chapitre, Pollart, du présidial; Gastumeau et Bureau, de l'Hôtel-de-Ville, Boutiron, membres du bureau de l'hôpital (1er janvier 1733.) — Demande au Roi de l'établissement d'une loterie et de l'exemption des droits pour les cotonnades fabriquées dans l'hôpital, passant dans les provinces réputées étrangères, (5 juin 1734); — nominations par le présidial de M. de Varaise, conseiller, en remplacement de M. Poirel, dont les pouvoirs sont échus. — Distribution des emplois (1734), MM. Roulleau et Bourot, chargés du spirituel, M. Bourot, des quêtes du vin, et de veiller aux enfants bâtards ou qui seront exposés; MM. de Varaize et Polart, des états des pauvres qui entrent et sortent, des enfants aux nourrices et du payement de ces dernières; MM. de Launay et Gastumeau, du bois, du blé, du beurre et de toutes les denrées et provisions pour la nourriture et subsistances tant des sœurs gouvernantes que des officiers, ouvrières et pauvres de l'hôpital, comme aussi tout ce qui concerne l'entretien du moulin; MM. Vincent, Bureau et Bourgine, de l'achat des cotons et fils, de la vente de la cotonnade, de la manufacture et de l'achat des toiles et des étoffes pour les pauvres; M. Bourot, de la direction des mousses; MM. Boutiron et de Launay, de l'inventaire et vérification des titres et papiers de l'hôpital et de leur mise en ordre; M. Dupas, de la recette particulière des troncs, des quêtes et des aumônes; M. Bourgine, des recettes et dépenses générales de l'hospice. — M. de Lamarque, nommé administrateur du palais épiscopal, prend séance le 2 décembre 1732. — Envoi des cotonnades fabriquées dans l'hôpital dans les îles d'Amérique, par les armateurs de La Rochelle, pour le compte de l'hôpital. « Aujourd'hui 7 juillet 1734, le bureau assemblé à la manière ordinaire, se sont présentés les maîtres apothicaires de cette ville, lesquels voulant témoigner leur zèle pour le bien des pauvres, ont déclaré que comme les maîtres chirurgiens fournissent gratis leur travail et leurs soins pour les malades de l'hôpital, ils étaient prêts de leur côté de faire la même chose et auraient à cet effet offert de fournir pour la pharmacie dudit hôpital, toutes fois et quantes le besoin le requerrera, un garçon ou serviteur suffisant et capable pour, sous les yeux, ordre et direction de ces dits maîtres, faire toutes les préparations et compositions convenables, soit prescrites par la formule et les ordonnances des médecins et autrement indiquées pour la guérison des malades, aux conditions toutefois que l'hôpital ne pourra faire aucun commerce, vente, livraison ni administration d'aucunes drogues, préparation et compositions à personnes étrangères et du dehors de la maison, ce qui n'empêchera pas néanmoins que lesdites sœurs qui sont dans la dite maison n'en puissent fournir aux autres sœurs de leur ordre établies ou à établir dans le diocèse de La Rochelle et l'île d'Oleron. » — Désignation de MM. de Varaise et Boutiron pour recevoir les legs faits à l'hôpital par M. Chalmette, chanoine et official du diocèse (13 juillet 1734). — Acceptation par le bureau de la sœur Marie, entrée comme 6e sœur (21 juillet 1734). — MM. Regnier de Périgny, assesseur au siège présidial, et Rousseau, chanoine de la cathédrale, nommés à la place de MM. Pollart et Rouleau, archidiacre, ont pris séance au bureau le 5 janvier 1735. — M. Seignette, officier du présidial, nommé à la place de M. de la Boucherie de Varaise, prend séance au bureau le 4 janvier 1736. — Nomination de M. Louis Besnard, en qualité de receveur; M. Cadoret de Beaupréau, conseiller au présidial, délégué par cette compagnie à la place de M. Regnier de Périgny, prend séance au bureau (2 janvier 1737.) — « Aujourd'hui 14 juin 1737, le bureau assemblé extraordinairement, par convocation de M. Chalmette, président du bureau, il

a été arrêté que les billets de la loterie des Siamoises seront cachetés du cachet de M. Besnard, trésorier, dont l'empreinte est ci-jointe (d'argent à la montagne ardente, l'écu timbré d'un casque de chevalier) et que chaque billet sera de 24 sols et que le premier tiré sera de 700 billets. » (5 juillet 1734). — « Il sera posé des pierres avec boucles et chaînes de fer dans les cellules du Refuge et du Bon Pasteur. » le 10 juillet 1734. « Il a été arrêté que les billets de lotterie pour les Siamoises seront cachetés du cachet de M. Bernard de Launay, administrateur, dont l'empreinte est ci-jointe (un guerrier antique perçant de son glaive un oiseau gigantesque, les ailes étendues) et que les billets seront de 24 sols et que le second tiré sera de 500 billets. » — 7 août 1737, les billets seront scellés du cachet de M. Bouchereau, procureur du Roi, dont l'empreinte est ci-jointe (d'argent au lion armé et lampassé de.... tenant un flambeau au chef de..., chargé de trois étoiles de..., l'écu timbré de la couronne de comte, pour cimier un lion issant et deux lions pour support.) — 4 septembre 1737, les billets seront scellés des cachets de M. Martin (Hercule vainqueur du lion de Némée), avec cette devise : « Cet insy qu'il saura vincre ces vices. » (*Sic*).

H. 148. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

1725-1732. — Répertoire des séances du bureau commencé le 11 juillet 1725. — Administration et comptabilité de l'établissement : MM. Bourgine, chanoine ; Cadoret de Beaupreau, conseiller ; Bouchereau, procureur du Roi ; Nectoux Vincent, Bureau, Mauricière et Besnard, trésoriers du bureau. — La gouvernante a rendu compte à la manière accoutumée, elle s'est trouvée débitrice de la somme de 366 livres 19 sols 8 deniers. — Admission de Henry Mathieu Renaud, de Marie-Magdelaine Patry, bâtarde, de Gabrielle Tellier.—Approbation de la comptabilité de M. Besnard, receveur, pour l'année 1725. — Vérification et approbation des comptes des dames gouvernantes. — A Troquet, maçon, réparations à la maison du canton, dépendant de la succession de Pierre Paul Reynaud, 35 livres 2 sous ; — à Pierre Allemand, payement du cadran et d'une croisée qu'il a faits pour cet hôpital, 18 livres (1727) ;— à Jacques Whitte, pour deux barils de beurre fournis à l'hôpital, 121 livres 16 sols (1727) ; — à maître Abelin, marchand de bois, du port d'Envaux, pour deux milliers de fagots, 180 livres (1727) ; — à Pierre de Rocher, maître de barque, pour frêt de 10 tonneaux de froment qu'il a amenés de Marans, compris les droits du seigneur, de petite traite et acquit, 27 livres 14 sous. — « Le bureau a accordé à M. de Bellisle, médecin de cet hôpital, la jouissance du petit jardin que M. Besnard avait ci-devant à titre de ferme, sans en rien payer, et ce, à la recommandation de M. Bignon, intendant (1731). » — Le bureau a fait marché avec le sieur Bousnaud pour faire graver « en pierre l'écusson des armes du Roi dans le « fronton de la porte et principale entrée du nouveau bâ- « timent qui est derrière le clocher, et un autre écusson « dans le fronton de la porte qui est sur la cour des filles, « représentant les deux L. L. entrelacées avec la couronne « fermée et les deux palmes rampantes à côté de l'écusson, « suivant le dessin approuvé, et il est convenu qu'il lui sera « payé la somme de cent trente livres et qu'il lui sera « donné à dîner à la table des officiers les jours où il tra- « vaillera. Signé : Bousnaud. — Fontaine. » (1732). — Le bureau voulant récompenser le sieur Boursier, apothicaire, qui sert les malades de cet hôpital, depuis près d'un an, sans aucune rétribution, a ordonné à la supérieure de le faire habiller, suivant son besoin et la dépense lui sera allouée dans ses comptes (1732). « Morancy a présenté au bureau le toisé des bâtiments de 1731, lequel il a fait par ordre du bureau pour compter avec M. Troquet, et le bureau lui a fait payer par M. Bourgine, trésorier, 6 livres pour le temps qu'il a employé à faire ledit toisé ». — (Signé) Fontaine (1732).

H. 149. (Registre.) — 278 feuillets, papier.

1737-1787. — Délibérations du bureau de l'hôpital général cotées et paraphées par messire Louis-Joseph Chalmette de Rilly, docteur de la maison et société de Sorbonne, archidiacre de Fontenay, dans l'église de La Rochelle et président du bureau.— Accord entre les héritiers de feu messire Guignet, prêtre du diocèse, mort pensionnaire en cet hôpital et l'hôpital général. — Séance de M. de Hillerin, nommée par le présidial en remplacement de M. Seignette (8 janvier 1738) et de M. Harouard-Dubeignon, échevin, nommé par le Corps de Ville en remplacement de M. Le Clerc (5 mars 1738). — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Cadoret de Beaupréau, administrateur de l'hôpital (d'argent au lion d... armé et lampassé...) les billets seront de 24 sous et le 5e tiré sera de 500 billets (26 mars 1738). — MM. Cadoret de Beaupréau et Bernard de Launay seront chargés de l'examen de toutes les affaires qui restent de la succession de Mgr. de Champflour (27 août 1738). — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Chalmette, président du bureau (écartelé au 1er et 4e d'argent à la double croix d'archidiacre, au 2e et 3e d'azur à la tour d'or, l'écu timbré de la couronne

de comte), le 6e tiré sera de 500 billets. — Séance de M. Durand de Lavaux-Martin, président du présidial, nommé à la place de M. Cadoret de Beaupréau; Mesteier de la Noë, chanoine, nommé à la place de M. Chalmette, archidiacre; Guillotin, fils, avocat, à la place de M. Bernard de Launay, avocat; Marchand, marchand à la place de M. Avril, marchand (7 janvier 1739). — Nomination de M. le Borgne, pour vaquer aux affaires de l'hôpital à la place de M. Martin. — Décès de messire Jean-Baptiste Mesteier de la Noë, et service solennel pour le repos de son âme (2 février 1740). — Réception de MM. de Roussy et Desmarines, en remplacement de M. de Lavaux-Martin (4 janvier 1741). — Engagement de messire Pierre Couraud, écuyer, sieur de Montlouis, seigneur du fief noble de Brochu, en la paroisse de Crozans, province de la Marche; pour Pierre Marc, enfant de l'hôpital qu'il accueille à titre de domestique; — nomination de M. François Hallays, comme médecin de l'hôpital général (12 juillet 1741). —Nomination de M. Des Roches, en remplacement de M. Darger, par le chapitre et de M. Beaurepaire, par le présidial, en remplacement de M. de Sélines (28 décembre 1741). — MM. de Beaurepaire et le Borgne, chargés de l'examen des affaires de la succession de M. de la Charclerie. — Billets de loterie cachetés du cachet de M. Des Roches, président du bureau (écartelé au 1er et 4e de sinople à l'arbre fruité d'or, au 2e et 3e d'azur à deux chevrons accompagnés de deux épis en chef et d'une croix en pointe), les billets de 24 sols, le 8e billet tiré de 900 billets. — Envoi par Barentin, intendant de la généralité, d'une lettre de cachet du 7 mai 1742, signé « Louis » et plus bas « Phelipeaux », ordonnant la détention, à l'hôpital général, du sieur Roulleau, prêtre. — Billets de loterie de 24 sous et le 9e de 900 livres, cachetés du cachet de M. l'intendant Barentin (d'azur à trois faces d'or, les deux dernières ondées, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or), 1742). — Séance de MM. Griffon, nommé par le présidial à la place de M. de Marines; Meynard de Saint-Michel, par le chapitre, à la place de M. de Roussy de Caseneuve; Massieux et Charlot, à la place de MM. Bourgine et Marsaud (1742). — Nomination de M. de Villars en qualité de médecin de l'hôpital général, aux gages de 400 livres (30 juillet 1742). — Délibération autorisant M. Boutiron, avocat et Raoult, procureur à poursuivre la délivrance du legs de 3,000 livres fait par la dame Gazeau aux pauvres de Marans (21 mars 1754). — Lettre de cachet du 5 avril 1754, signée « Louis », contresignée « Rouillé », ordonnant la détention à l'hôpital général de Norris Patroni. — Convention entre le bureau et le curé de Marans, Jean-Baptiste Poullin, au sujet du legs Gazeau (20 novembre 1754). — Séance de messire Jean de Roussy, chanoine et aumônier de la cathédrale de cette ville et de messire de la Boucherie de Varaise, nommée par le présidial (5 janvier 1757). — « Il est ordonné à la sœur Magdelaine de l'hôpital général de recevoir et garder dans sa maison la femme qui lui sera remise par un sergent et deux soldats de la garnison et de la retenir jusqu'à nouvel ordre, à peine d'en répondre. » Fait à La Rochelle, le 7 juillet 1756 (signé) : « Baillon ». — « La sœur Magdelaine voudra bien remettre au cavalier porteur du présent ordre la femme de mauvaise vie qui lui a été remise ce matin de ma part par un sergent et deux fusiliers du régiment de Bresse. — Elle retiendra le présent, si elle le juge à propos qui lui servira de décharge. Fait à La Rochelle le 7 juillet 1756, après midi : (signé) : « Baillon ». — Protestation du bureau et l'hôpital contre la mesure prise par l'intendant comme portant atteinte au pouvoir et à l'autorité du bureau et députation de deux administrateurs pour faire des représentations à l'intendant : « Le bureau, composé de députés des corps les plus respectables de la ville, ne reconnaît d'autres ordres que ceux qui sont émanés du Roi ou de ses ministres, que MM. les intendants, n'ont rien à ordonner personnellement au bureau, que cependant il s'est toujours porté à déférer aux sentiments de MM. les intendants, lorsqu'ils ont paru désirer qu'on remît quelques personnes à l'hôpital ». — Envoi d'un placet à M. de Rouillé, ministre, et au contrôleur général. — Projet d'érection d'un bas-relief en marbre à Augustin Roch de Menou, évêque de La Rochelle avec cette inscription : « August. Roch de Menou, episcop. rupell. — *Vel intueri solamen erit.* » — Le buste sera enchâssé dans le trumeau entre les deux fenêtres de la salle du bureau qui regardent le jardin (10 mai 1758). — Le projet n'a pas reçu d'exécution, à la demande du prélat. — Délibération pour remercier Monseigneur l'évêque pour les largesses qu'il a données à l'hôpital (28 novembre 1759). — Adjonction de la sœur Perpétue avec le titre de seconde gouvernante et d'adjointe à la sœur Magdelaine, supérieure, par le bureau avec le consentement de Mgr l'évêque (23 mars 1765). — Acceptation de la sœur Bonne comme adjointe à la sœur Magdelaine, supérieure, par suite du départ de la sœur Perpétue dans une autre communauté (2 juillet 1766). — Mort et enterrement (11 mai 1768) de Mgr de Menou, évêque de La Rochelle, décédé le 26 novembre, « bienfaiteur de l'hôpital qui est demeuré dépositaire de son corps, qui a été enterré dans l'église auprès du marquis de Charnisay, son frère. » — Description des honneurs rendus à la mémoire de l'évêque « qui n'était pas moins l'honneur de la religion par ses vertus que le père des pauvres par sa charité, ayant soutenu l'hôpital pendant sa vie et l'ayant fait son

légataire à sa mort. » — Remise des meubles et effets de feu Mgr de Menou à Mgr. de Crussol, évêque de La Rochelle, son successeur (3 août 1768). — Offre de 50,000 livres à l'évêque pour réparation de l'évêché (8 mars 1769). — Revendication par l'hôpital du poële qui avait servi aux obsèques de Mgr de Menou, en en payant le prix au chapitre (20 janvier 1775). — Délibération au sujet du compte rendu par les économats de la succession de M. de Menou. — Nominations de l'abbé Souzy, chanoine; Valin, avocat et Demontis, commissaires pour la vérification du compte de M. Pelletan (19 avril 1775). — Autorisation à M. Desbains, l'un des administrateurs, de faire faire les réparations à l'aumônerie de Marans (24 mai 1775). — Fondation d'un service pour le repos de l'âme de sieur Jean-Félix Moreau, curé des Epesses, bienfaiteur de l'hôpital. — MM. Pelletan et Demontis sont chargés de fournir à l'intendant l'état général des revenus de l'hôpital. — Établissement d'une dixième sœur, la supérieure non comprise (30 octobre 1775). — Séance de M. Théodore-Louis Moyne du Vivier, conseiller du Roi, juge magistrat en la sénéchaussée de La Rochelle, et Pierre René-André Gaultier, prêtre chanoine en la cathédrale, nommés par la compagnie du présidial et le chapitre (3 janvier 1776). — Augmentation des appointements de secrétaire de l'hôpital Fargeuel, qui sont portés à 200 livres (1776). — Traité avec le sieur Laurent, fabricant de bas (21 février 1776). — Séance de MM. Bridault et Charrault, députés par le corps de ville (10 avril 1766). — Demande de confirmation des lettres patentes du mois de janvier 1673, conférant des privilèges à l'hôpital et portant permission d'acquérir des fonds jusqu'à concurrence de 10,000 livres de revenus, par lettres patentes d'octobre 1757. — M. Demontis est chargé de cette mission (13 mai 1776). — Opposition à la demande de M. Gilbert, subdélégué général, en date du 15, à l'effet que les malades, les vieillards et les infirmes détenus au dépôt de mendicité de la généralité soient reçus à l'hôpital (22 août 1776). — Construction d'une salle pour les petits garçons ; affectation d'une nouvelle sœur à l'inspection de la manufacture (20 novembre 1776). — Séance de messire Charles-Ferdinand-Henri de Loynes de la Coudray, 2[e] archidiacre en la cathédrale de La Rochelle, et Charles-Jacques-Étienne Girard de Villars, 2[e] avocat du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de La Rochelle (2 janvier 1777). — Translation du logement des enfants trouvés dans l'endroit où est la filerie et construction d'un magasin à blé et de chambres pour pensionnaires (30 avril 1777). — Lettre à M. Besnard, supérieur des filles de la Sagesse, pour lui demander trois autres dames gouvernantes, dont deux partageraient les emplois communs avec celles qui sont déjà dans la maison, et la troisième serait destinée, sous les ordres de madame la supérieure, comme toutes les autres, à la surintendance de la maison. — Lettre au curé de Marans, au sujet de l'admission d'une femme de la paroisse d'Aligre, munie d'un certificat de cet ecclésiastique et de M. Savarit, sénéchal : — « Il y a beaucoup de pauvres de ladite paroisse d'Aligre dans l'hôpital, et il y en a qui ne sont nullement dans le cas d'être admis dans la maison, appartenant à des parents fort à leur aise, et les revenus tirés de la paroisse d'Aligre sont très modiques. » (26 novembre 1777). — Services funèbres pour le repos de l'âme de Mgr de Menou, évêque de La Rochelle, dédicace d'une épitaphe en marbre, office célébré par l'évêque en présence du chapitre, des officiers du présidial et du Corps de Ville et des principaux notables (23 décembre 1777). — Séance de M. Jacques Goguet, échevin, député du Corps de Ville (11 février 1778) et de M. André Rougé, député du Corps de Ville. — Lettre et mémoire adressés à M. Necker au sujet de la nécessité d'établir une nouvelle salle (15 mai 1778). — Séance de MM. Pierre Guillemot, député du Corps de Ville (2 septembre 1778) ; Augustin Mathieu Beaupied de Clermont, échevin (3 février 1779) ; Denis Joseph Goguet, négociant ; Jean-François Jacquelin, négociant. — Ferme de la cabane et dépendances de l'aumônerie de Marans ou d'Aligre, par MM. Reynaud et Desbains, administrateurs (19 mai 1779). — Opposition à la translation hors des murs du cimetière de l'hôpital (10 juin 1779). — — Nomination de M. de la Coste, avocat au parlement et au siège présidial, comme administrateur, à la place de M. Valin, qui est remercié du zèle qu'il a toujours témoigné pour l'intérêt des pauvres (1[er] décembre 1779). — Séance de messire Charles-Victor-Étienne de Saint-Marsault, prêtre chanoine en l'église cathédrale (12 janvier 1780). — Fr. Boutet et Charles Benjamin Lardeau, députés du Corps de Ville (16 février 1780); Jacques François de la Boucherie de Varaize, prêtre chanoine en l'église cathédrale de La Rochelle et conseiller clerc en la sénéchaussée et siège présidial (19 janvier 1780). — Service pour le repos de l'âme de madame Élisabeth-Angélique Jarrye, bienfaitrice de l'hôpital, épouse de messire Petit du Petitval. — « Messieurs de la police assujettiront les comédiens qui jouent en cette ville à donner une représentation au profit des pauvres dudit hôpital » (24 janvier 1781). — Séance de M. Jean de Maussac, doyen de l'église cathédrale, et Charles-Jean-Marie Alquier, conseiller avocat du Roi au siège présidial de La Rochelle (3 janvier 1781). — Nomination de M. Lardeau pour trésorier (4 avril 1781). — Lettre de Mgr François-Joseph-Emmanuel (de Crussol d'Uzès), évêque de la Rochelle, à MM. les administrateurs du bureau de l'hôpital général

du 10 avril 1781, nommant l'abbé Le Gay pour le représenter audit bureau, et que « la place de ce représentant est la seconde après celui qui préside. » — Délibérations des officiers du présidial de La Rochelle donnant commission à leurs députés de s'opposer à toute installation, séance du représentant au commissaire de Mgr. l'évêque audit bureau ; même délibération du Corps de Ville. — Réponse du bureau ; même délibération du Corps de Ville. — Réponse du bureau à Mgr l'évêque, envoyant copie des deux délibérations précédentes, signée de Maussac, doyen ; l'abbé de Saint-Marsault ; Alquier, avocat du Roi ; la Boucherie de Varaize ; Reynaud, procureur du Roi ; Goguet ; Butler ; de la Coste ; Lardeau, Desbains. — Vérification des comptes de M. Jacquelin (23 mai 1781). — Séance de M. Jean Hippolyte Blanchard, député du chapitre (2 janvier 1782). — Grée, député du Corps de Ville ; Boutet, député du présidial ; Rougé, du Corps de Ville (1782). — Transaction entre l'hôpital général et les dames hospitalières (10 avril 1782). — Débats entre MM. Du Puy, médecin de l'hôpital, et Gabaude, chirurgien, sur le point de savoir si c'était lui, le sieur Du Puy, qui avait envoyé à la société royale de médecine de Paris le mémoire qui avait servi à former l'article intitulé : « Extrait d'observations du médecin de l'hôpital général de La Rochelle, concernant les blessés par les animaux enragés », inséré dans le 2e volume (19 mars 1783). — L'affaire est ajournée par suite d'une maladie du sieur Du Puy. — Installation par le Corps de Ville du sieur Destrapières, médecin de l'hôpital, doyen du collège royal de médecine (2 mai 1783). — « M. du Puy de la Porcherie, nommé par le corps de ville et les notables (le 17 août 1767) pour médecin de l'hôpital général de cette ville, étant décédé, l'assemblée aunanimement nommé et choisi M. Destrapières, docteur en médecine, pour faire les fonctions de médecin de l'hôpital général de cette ville aux conditions : ledit sieur Destrapières sera tenu de visiter, outre les pauvres attachés à l'hôpital général, toutes les personnes qui s'y trouveront indistinctement, il sera aussi tenu de visiter ainsi que cela s'est pratiqué par les médecins qui ont précédé ledit sieur Du Puy audit hôpital, tous les pauvres malades de la ville, reconnus hors d'état de faire les frais de la visite d'un médecin pour les soulager dans leurs maladies, pour raison de quoi et en considération des soins qu'il prendra pour le soulagement de tous lesdits pauvres, il lui sera payé la somme de 400 livres par an sur les deniers commun et d'octroi de cette ville par le receveur d'iceux. » — Admission de M. de la Fortinière, sous-chantre de l'église cathédrale de La Rochelle, en qualité de représentant de l'évêque, aux termes de sa lettre du 25 novembre 1783, conformément aux lettres patentes du 5 juillet 1783). — Tenue de deux registres pour les enfants exposés (17 décembre 1783). — Délibération tendant à obtenir confirmation de l'établissement et des privilèges de l'hôpital (29 décembre 1783) : 1° privilèges d'exemptions de services pour tout ce qui appartient à l'hôpital ; — 2° de gain de maîtrises ou de modération de finances pour les ouvriers qui travaillent gratuitement dans l'hôpital dans un temps fixé ; — 3° attribution au présidial ou à la sénéchaussée de toutes les causes dans lesquelles les administrateurs de l'hospice seront obligés pour la conservation des biens et droits de l'hôpital ; — 4° abandon du quart des amendes de police ; — — 5° faculté de recevoir des dons et legs jusqu'à 1,000 livres de revenu (octobre 1757). — Certificat des doyen et agrégés du collège royal de médecine, au sujet de la maladie grave de M. Du Puy, qui le met dans l'impossibilité de s'occuper d'aucune affaire et de répondre à la lettre de MM. les administrateurs de l'hôpital général, signé Destrapières, doyen ; Bridaut, Seignette Desmarais et Rondeau. — Décès du sieur Du Puy. — « Le bureau a décidé qu'il serait délivré au sieur Gabaude copie collationnée du mémoire signé par feu le sieur Charault et par ledit sieur Gabaude, pour servir de réponse à ceux du sieur Du Puy, déposés aux archives du bureau en l'année 1780, et mention sera faite que les faits rapportés audit mémoire, autant qu'ils sont de la compétence du bureau, sont conformes à la vérité, et que dans tous les temps lesdits sieurs Charault et Gabaude, chirurgiens de l'hôpital, y ont exercé leur profession avec zèle, honneur et capacité » (signé) : Griffon, lieutenant général ; Couet, chanoine ; Boutet, Regnaud, procureur du Roi ; de la Coste, Demontis, Lardeau. — Installation (11 avril 1781) de M. Bridault, docteur en médecine, nommé par le Corps de Ville médecin de l'hôpital général, à la place de M. Des Trapières (27 mars), décédé. — Démission de M. Lardeau des fonctions de trésorier et sa nomination comme administrateur (30 mai 1787). — M. Pavie, nommé trésorier. — Séance de Jean-Nicolas Legay (5 décembre 1787).

H. 150. (Registre.) — 181 feuillets, papier, dont 37 écrits.

1779. — An VII. — Registre des délibérations du bureau concernant les personnes entrées à l'hôpital en qualité de pensionnaires. — Admission du sieur Michel Mounier, aliéné, âgé de 46 ans ; 150 livres de pension, signé : Goguet, Cosson, Jacquelin, Desbains (26 mai 1779). — Monréal, nègre : 150 livres de pension (11 août 1779) signé : de Clermont, Goguet, Guillemot, Jacquelin, Cosson. — Messire Etienne Louis Bridault, prêtre, 600 livres de pension (26 août 1779) signé : de la Fortinière, chanoine ; Aldebert, vicaire général ; Goguet, Desbains, Jacquelin. —

Messire Zacharie Méreau, prêtre, 500 livres de pension signé : Jacquelin, Pichon, chanoine (13 octobre 1779). — Jacques Triou, d'Aligre, aliéné, 250 livres de pension (10 novembre 1779). — Charles de Hillerin, ci-devant officier, 200 livres de pension (17 mai 1780). — Pauline, négresse, 25 ans, et Dominique, nègre, 10 ans, appartenant à madame la baronne Pernet du Recourt, du cap Saint-Domingue, 600 livres par an pour les deux (2 août 1780). — Pinclière, prêtre, 350 livres (29 août 1781). — Gravier, 400 livres (5 septembre 1781). — Deschamps, veuve Dutertre, aliénée, pension de 100 livres payée par Guénon, avocat en parlement (9 octobre 1782). — Abbé Moreau, 550 livres (13 août 1788). — Clémenceau Querqui du Gué, de Puybéliard, en Poitou, 700 livres (4 novembre 1789). — Marie-Catherine Laurenceau, veuve de Pierre-Paul Schiller, habitant de Rochefort, 550 livres (18 novembre 1790). — Girard, prêtre, aliéné (5 janvier 1791). — La Boucherie, religieux cordelier, et de Méric, religieux carme, 550 livres chacun (30 juin 1791) signé : Goguet, maire; E. Joly Drouhet, Puyrusset, J. Chaize, J.-L. Pavie, Rey, substitut du procureur de la commune. — François Brousset, 250 livres (23 mai 1793) signé : Callot, J. Lambertz, Demissy, Poupet, Seignette, Fleuriau Bellevue, T. Fromentin. — Agathe Normand, ci-devant religieuse au couvent des Hospitalières, âgée de 70 ans, 360 livres (1er août 1793). — Brichet, âgé de 14 ans, devenu aveugle au service du navire *le Prévôt*, dans un voyage à la côte de Guinée, 550 livres, pension payée par son oncle Fisel, capitaine de navire (10 octobre 1793). — Suzanne de Mazière, 72 ans, 200 livres de pension (31 octobre 1793). — etc., etc.

H. 151. (Registre.) — 181 feuillets. papier.

1780. — An III. — Affaires courantes du bureau de l'hôpital général. — Note d'une somme de 86 livres 8 sols 9 deniers pour M. de Saisy, baron d'Oulme, ancien conseiller honoraire, pour les dépens desquels les pauvres se trouvent reliquataires comme légataires universels de M. de Menou, au sujet de la mouvance du fief depuis possédé par la dame de Rampillon, demeurant à l'Hermenault (5 avril 1780). —Compte de la manufacture de bas présenté par M. Goguet (12 avril 1780). — Vente des deux métairies des Epèces et d'une petite borderie, d'une grange et de morceaux de terre y attenant (7 mai 1780). — Admission à l'hospice comme pensionnaire de mademoiselle Boisnier de la Richardière (26 août). — Administration en 1788 : Grissot de Passy, lieutenant général criminel, président; Denis de la Coste, Lardeau, Desbains, J.-L. Pavie, Le Gay, vicaire général, Regnaud.

Aumônerie d'Esnandes.

H. 152. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier : pourries et rongées.

1448-1775. — Les titres de fondation de la vieille et de la nouvelle aumônerie d'Esnandes sont adirés. Extrait du censif de la seigneurie dressé par ordre de Louis XI, intitulé « papier terrier du bailliage du grand fief d'Aunis, appartenant au Roy, nostre Sire, selon l'arpentement et vérification qui en fut faite par Jean Godeau. » On y remarque la déclaration de l'aumônier de Nostre Dame de Vauvert en Esnandes, qui percevait le huitain des fruits sur ses tenanciers. — Il n'y est point fait mention de l'érection d'Esnandes en comté. Il passa de la maison de Vivonne dans les mains du duc de Penthièvre, puis dans celles de François Joubert, chevalier, seigneur de la Roche Barangère, de Seguin Gentils, de Louis de Sainte-Marthe et de Jean de Montberon. — L'église est sous le vocable de Saint-Martin. — L'aumônerie percevait le huitain des fruits sur tous les domaines qu'elle affermait.

Hôpital Saint-Etienne, dit des Forestières.

H. 153. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1710-1770. —La supplique adressée au roi Louis XIV par l'évêque de La Rochelle pour la confirmation de la fondation de l'hôpital Saint-Etienne, expose que « la misère fut si générale en son diocèse, après l'hiver de 1709, que la ville de La Rochelle fut remplie d'un très grand nombre de pauvres de tout sexe, lesquels étant tombés dangereusement malades, il ne se trouva point, pour les femmes et filles, d'hôpital capable de les contenir, les religieuses hospitalières de cette ville n'ayant dans leur maison qu'une petite salle, et quinze lits de fonds alors, ce qui obligea le suppliant d'engager une pieuse et charitable demoiselle de cette ville (Anne Forestier, née protestante, devenue catholique après la révocation), qui retirait chez elle des pauvres femmes et filles malades de sa paroisse, de recevoir également toutes les malades, ce qu'elle accepta avec beaucoup de zèle, et Dieu a béni ses soins charitables, de manière que, par les aumônes des personnes pieuses de cette ville, cette demoiselle s'est mise en état d'avoir vingt-six lits garnis pour l'hiver et pour l'été, dont elle espère augmenter le nombre jusqu'à trente, ayant à ce dessein fait bâtir de ses deniers une salle de cent pieds de long et

de vingt-trois de large, avec des logements convenables pour les personnes qui desservent cet hôpital. » — Cession par Charlotte Rochard aux demoiselles qui administrent l'hôpital Saint-Etienne d'une rente foncière de cinquante-six livres quatorze sols quatre deniers, au capital de quatorze cent-dix-huit livres, à elle due par son frère, avocat au présidial. — Mémoires historiques des commencements et des progrès de l'hôpital pour combattre l'opposition des religieuses hospitalières à l'établissement sollicité par l'évêque et montrer que les ressources de mademoiselle Forestier suffisent à l'entretien de l'hôpital et que les mêmes charités peuvent être continuées après sa mort. (Elle est décédée le 28 mars 1740, âgée de 67 ans, et a été inhumée dans la chapelle de Saint-Jean, au village de Lafond.) — Lettres patentes pour autoriser l'hôpital Saint-Etienne, du mois de juin 1723, registrées en parlement le 11 mars 1726, en la sénéchaussée et siège présidial le 4 mai et à l'hôtel de ville le 11 décembre 1727. — Donation de trente mille livres, par l'évêque Etienne de Champflour, audit établissement (situé dans la rue du Château — aujourd'hui Chaudrier — faisant face à la place Royale, et dans la rue du Minage, paroisses de Notre-Dame et Saint-Barthélemy.) 30 décembre 1721. — Mémoire adressé au Roi pour demander : 1° l'autorisation d'acquérir des biens immeubles pour agrandir l'hôpital Saint-Etienne, et notamment trois petites maisons enclavées dans l'enceinte des bâtiments de l'hospice, avec les projets des trois contrats d'acquisition ; 2° d'accepter le legs d'un petit domaine qu'un ecclésiastique veut faire à l'hôpital « La supplique adressée au comte de Saint-Florentin sera envoyée à l'intendant pour avoir son avis. »

Aumôneries d'Aytré, Mauzé, Nuaillé, Montroy et Tasdon réunies a l'Hôpital de La Rochelle.

H. 154. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; sceau pendant en cire verte.

1508-1725. — Réunion à l'hôpital de La Rochelle des aumôneries de Nuaillé, Aytré, Saint-Pierre de Mauzé, Saint-Julien de Monroy et Tasdon ; par lettres patentes, en ce non compris vingt-six livres de rente foncière et onze livres quinze sols, dues par Michel Pillard à la veuve Beslayer, demeurant à Montroy, dont le curé de ladite paroisse jouira, comme il l'a ci-devant fait et ordonnant le dépôt des titres et papiers concernant les dites aumôneries et revenus en dépendant aux archives de l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare. — Arrêt du Conseil d'État portant réunion des revenus des dites aumôneries à l'hôpital des pauvres malades réunies à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle (29 mars 1697). — Enregistrement des dites lettres au greffe du présidial de La Rochelle (mars 1698). — Transport par Mousnereau Berne, écuyer, seigneur de la châtellenie d'Angoulins, à Jean Rey et Jean Chausson, marchands à La Rochelle, d'une livre seize aires de marais salants à Angoulins, quatre livres six aires, d'autre part, et deux livres (Teuleron, notaire). — Transaction entre Jean de Roy, marchand de soie à La Rochelle, Jeanne Tinsot, sa femme, et les religieuses hospitalières, au sujet d'une livre quatre aires de marais salants à Angoulins, affectés à la dot de leur fille entrée en religion (19 juillet 1665). — Sentence du présidial de La Rochelle condamnant les religieuses hospitalières, comme jouissant de l'aumônerie Saint-Laurent de Nuaillé à fournir leur déclaration pour ladite aumônerie à messire Charles Le Mastin, chevalier, seigneur des baronnies de Nuaillé, châtellenie de Ferrières et autres places, brigadier des armées du Roi, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Ferrières (1725).

Aumônerie de Maillezais.

H. 155. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1676-1725. — Lettres patentes registrées au parlement de Paris, le 20 août 1677, portant réunion à l'hôpital général de l'aumône annuelle que l'aumônier de l'église cathédrale de La Rochelle était dans l'usage de faire à Maillezais. « En conséquence, Sa Majesté veut que la quan-« tité de blé méture qui était ci-devant employée, par « chaque an, au pain pour ladite aumône soit réglée et « fixée par M. l'évêque de La Rochelle, ledit aumônier « appelé » (septembre 1676). — Arrêt du parlement de Paris prescrivant une information au sujet de ladite réunion et communication desdites lettres patentes à l'aumônerie (22 septembre 1676). — Réquisitoire du procureur du Roi au lieutenant général pour ladite information et ordonnance pour faire assigner les témoins (18 janvier 1677). — Procès-verbal d'information et dépositions unanimes de sept témoins concluant à la réunion en question (19 janvier 1677). — Signification à M. Bourdaille, aumônier, tant des lettres patentes que de l'arrêt à la requête de Mgr de Laval, évêque de La Rochelle, tendant à ce que ledit aumônier ait à déclarer s'il a moyen d'empêcher l'effet desdites lettres patentes (17 juillet 1677). — Consentement de M. Bourdaille à ladite réunion (20 juillet 1677). — Arrêt du parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes (20 août). — Signification tant des lettres

patentes que de l'enregistrement, à M. Bourdaille, aumônier, à la requête des administrateurs, avec sommation d'y satisfaire (8 juin 1680). — Décret de monseigneur de Laval, évêque de La Rochelle, réglant la quantité de blé de ladite aumône à 700 boisseaux de méture, mesure de Fontenay ou Maillezais que ledit aumônier sera tenu de faire délivrer annuellement entre les mains du trésorier de l'hôpital, au bourg de Marans tous les ans, huit jours après la Saint-Michel, et au cas de contestation sur la qualité du blé, les parties s'en rapporteront à deux marchands audit lieu de Marans, par elles choisis à cet effet, avec faculté audit aumônier, de présenter six pauvres dudit Maillezais pour être nommés dans ledit hôpital comme les autres indigents (17 août). — Sentence du présidial de La Rochelle prescrivant que Marie Lefèvre, veuve de Nicolas Pichard Dupaty, fermière du temporel de l'aumônerie de l'église cathédrale de La Rochelle, sera tenue de délivrer aux directeurs et administrateurs, ou à ceux qui seront porteurs de leurs ordres, au lieu de Marans, la quantité de sept cents boisseaux de blé méture pour une année de l'aumône de l'aumônier dudit chapitre, échue à la Saint-Michel (1719) ou leur prix, et pour le retard la condamne aux dommages-intérêts et aux dépens de l'instance (6 septembre 1725).

Aumônerie de Marans.

H. 156. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État (2 mars 1725) qui réunit à l'hôpital général de La Rochelle tous les fonds de l'hôpital ou aumônerie de Marans, et qui, en conséquence, ordonne la remise des titres et la reddition des comptes, ainsi que le payement des reliquats d'iceux. — Ordonnance de l'intendant Amelot de Chaillou pour l'exécution dudit arrêt (28 mars). — Commission sur ledit arrêt (2 mars 1725). — Signification dudit arrêt aux administrateurs de l'hôpital de Marans (16 avril 1825). — Baux de l'aumônerie, procès-verbaux d'adjudication et de réparations et pièces de procédures, comptes du fermier Troquet. — Procès verbaux d'adjudication des ouvrages pour le desséchement des marais, mémoires et quittances. — Correspondance entre les administrateurs, les fermiers de l'aumônerie et les directeurs des intéressés dans les marais, au sujet desdites réparations et travaux d'entretien.

Aumônerie de Surgères.

H. 157. (Portefeuille.) 7 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les aumônes qui ont coutume d'être faites par les Minimes de Surgères demeureront réunies à l'hôpital général de La Rochelle, auquel elles seront distribuées annuellement en un ou plusieurs termes, suivant l'évaluation qui en serait faite par M. l'intendant de La Rochelle (10 avril 1725). — Signification dudit arrêt aux Minimes de Surgères avec injonction de s'y conformer (14 mai 1725). — État des charges de la maison des Minimes de Surgères doit remettre annuellement à l'hôpital général (14 juillet 1725). — Ordonnance de l'intendant Amelot de Chaillou qui fixe à 500 livres les aumônes que les Minimes de Surgères ou leurs fermiers, en leurs acquêts doivent payer annuellement en deux termes, le 1er janvier et le 1er juillet (9 août 1725). — (Voir H, 66, 67.)

Aumônerie de Mauzé.

H. 158. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1725-1727. — Arrêt du Conseil du Roi qui ordonne la réunion des aumônes qui ont coutume d'être faites à Mauzé par les Feuillants de Poitiers à l'hôpital général de La Rochelle, auquel elles seront distribuées annuellement en un ou plusieurs termes, suivant l'évaluation qui en sera faite par M. l'intendant de La Rochelle sur les titres qui lui seront remis par lesdits religieux (10 avril 1725). — Signification dudit arrêt aux religieux Feuillants à la requête des administrateurs de l'hôpital général (17 mai 1725). — Requête présentée à l'intendant par les administrateurs de l'hôpital général tendant à l'évaluation de ladite aumône. — Ordonnances par défaut de M. Amelot de Chaillou, intendant, contre les Feuillants de Poitiers, qui fixe à douze cents livres par an, payables aux deux termes des 1er janvier et 1er juillet l'aumône en question (20 juin 1725). — Ordonnance dudit intendant contradictoire avec lesdits religieux, portant évaluation de l'aumône annuelle dont ils sont tenus à deux cents boisseaux de blé froment, bon et marchand, mesure du minage de Mauzé, payables aux deux termes des 1er avril et 1er octobre de chaque année (29 décembre 1725).— Ordonnance dudit intendant rendue sur une demande en mainlevée de saisie faite ès mains du sieur Fromentin, fermier de Saint-Pierre de la

Croix, à Mauzé, sur les religieux Feuillants de Poitiers, à la requête des administrateurs de l'hôpital général, Fromentin est débouté de sa demande et condamné à payer au receveur de l'hôpital général de La Rochelle deux cents boisseaux de froment pour l'année dernière échue le 1er avril précédent ou la somme de 480 livres pour le prix et estimation d'iceux (11 mai 1726). — Arrêt du conseil d'État rendu contradictoirement entre les administrateurs de l'hôpital général de La Rochelle et les religieux Feuillants de Poitiers, qui ordonne l'exécution de l'arrêt de réunion du 10 avril 1725 et des ordonnances de l'intendant des 29 décembre 1725 et 11 mai 1726. — Commission sur ledit arrêt (8 juillet 1727).

Aumônerie de Charron.

H. 159. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1726-1771. — Arrêt du Conseil du Roi, portant réunion à l'hôpital général de La Rochelle de l'aumône de quarante boisseaux de méture que les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Charron étaient dans l'usage de distribuer aux pauvres mendiants qui se présentaient à la porte de l'abbaye (9 avril 1726). — Ordonnance de M. Amelot de Chaillou, intendant de La Rochelle, pour l'exécution duditarrêt, étant au pied d'icelui (15 juin 1726). — Ordonnance de l'intendant Bignon, aux mêmes fins (7 novembre 1726). — Arrêt du Conseil du Roi contradictoire avec les administrateurs de l'hôpital général et les abbé et religieux de l'abbaye de Charron qui, avant de faire droit sur les demandes et contestations des parties, ordonne que lesdits religieux seront tenus de représenter copie collationnée d'une transaction passée entre ledit abbé et les religieux en 1625 et autres titres qu'ils aviseront, comme aussi de justifier qu'ils ont acquitté l'aumône en question depuis 1726, et cependant ordonne l'exécution provisoire de l'arrêt de réunion de ladite aumône du 9 avril 1726 et pièces de la procédure sur laquelle est intervenu ledit arrêt du Conseil (18 mai 1771). — (La transaction entre les administrateurs de l'hôpital général, les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Charron est transcrite sur le registre des délibérations du bureau d'administration de l'hôpital, le 17 juillet 1771). — Les religieux s'engagent à payer, chaque année, dans le courant du mois d'août, les quarante boisseaux de blé méture, rendus à leurs frais à l'hôpital général, et quant aux quarante quatre années d'arrérages, ils s'engagent à payer à l'hôpital la somme de deux mille neuf cent-cinquante-deux livres sur laquelle il ne reste plus que celle de mille livres qu'ils acquitteront dans trois années.

Prieuré conventuel et Aumônerie de l'Hôpital neuf de Pons.

H. 160. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1214-1272. — Donation faite par Michel, abbé de Saint-Florent de Saumur, en faveur du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons, d'une pièce de terre contiguë audit établissement et de tous les droits qu'il avait sur icelle, ainsi que de la dîme que ledit abbé percevait sur le cimetière de l'hôpital, à la charge de payer annuellement au prieur de Saint-Vivien 29 sols de cens assignés sur les jardins situés près l'hôpital vieux de Pons et quelques autres héritages (1214). — Copie de la traduction française de la précédente donation. — Échange entre Renaud de Pons le jeune (*R. de Ponte junior*) et l'hôpital neuf. Il abandonne tous ses droits sur le moulin de Goutrolles, en farine, blé et anguilles, et toutes ses autres redevances, excepté le droit de justice criminelle (vol, meurtre, rapt). Il se réserve également douze sols de rente sur ledit moulin et l'hommage de Vullierme Renaud, et en échange, l'hôpital lui abandonne les rentes, revenus et directes qui lui étaient dus, à cause de l'hospice de Rançannes, sa part du péage de Pons, l'hommage-lige de Seguin, écuyer, le droit d'accepte à cause dudit hommage et la rente due sur la place par Vullierme de Bernolles (Berneuil) (1228). — Transaction par laquelle Gombaud, prieur de Saint-Sauveur, en l'île de Ré, se démet, en faveur de l'hôpital neuf situé au bourg de l'hôpital, d'une motte située à Fontdurand, et ce, moyennant un anniversaire (novembre 1236). — Investiture accordée par le seigneur de Berneuil à l'hôpital neuf de Pons, par suite de l'acquisition d'une partie du moulin de Gotteyrolles (Goutrolles) pour laquelle le prieur doit 5 sols d'accepte (27 mars 1247. n. s.). — Échange entre Renaud, seigneur de Pons, Geoffroy, son fils aîné, et le prieur de l'hôpital neuf, par lequel le seigneur abandonne au prieur onze livres de rente annuelle sur les moulins de Château-Renaud et, en outre, la faculté de faire moudre, sans payer aucune redevance, dans lesdits moulins et reçoit en échange les dîmes et rentes dues au prieur sur le Château-Renaud, Ransannes et autres lieux (mars 1248. n. s.). — Donation faite par Ramnulfe Jacquelin, en faveur de l'hôpital neuf, de vingt sols de rentes qui lui étaient communs avec l'hôpital sur le moulin de Goutrolle près Pons (18 mars 1260). — Baillette consentie par Hélie de Rabayne, écuyer, fils de feu

Geoffroy de Rabayne, chevalier de Pons, de bonne mémoire, en faveur du prieur de l'hôpital neuf, des héritages appelés les coutumes de la maison de « Grostouzi », au devoir de neuf quartières de froment (1270). — Testament de Johan Bourrut, bourgeois de la ville de Pons, par lequel il fait divers legs aux églises de Saint-Martin et Saint-Vivien de Pons et à l'hôpital neuf et aux aumôneries qui en dépendent (3 mars 1272. n. s.).

H. 161. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1273-1288. — Vente par Machiane, veuve de Jean Baron, de Pons, en faveur du prieur et des frères de l'hôpital neuf de Pons, de trente sols de rente, assise sur le fief commun, situé dans la paroisse de Saint-Martin de Pons et sur le fief Fougerat, situé dans la paroisse de Saint-Vivien (avril 1273. V. S.). — Donation à l'hôpital neuf par Marie Reigner, épouse de Pierre Pilet, de tous ses biens (1275). — Ventes par Robert Guichard, fils d'Hélie Pierre Guichard, varlet, de la paroisse de la Jard et de Guilborge, aux prieur et religieux dudit hôpital, d'une culture et droit de domaine appelé la culture du Peyro, située dans la paroisse de la Jard, pour le prix de dix livres, au devoir de cinq quartières de froment de rente (1277); — par Hélie Geoffrant, tisserand, et autres habitants de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, des deux tiers d'un pré contigu au leur, moyennant cinq boisseaux de froment de rente annuelle (1280); — par Pierre Magnyas, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de sept sols de rente sur une maison sise à Pons, avec tout domaine direct et utile, moyennant soixante sols (1281); — par Alexandra, veuve de Guillaume de Huysell (d'Usseau), chevalier, et Constantin Foulcher, chevalier, son fils, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, de tous ses droits sur la terre de Tochapapot et de Feugesuely (1282); — par Hélie Renaud, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de deux quartieres froment, mesure dudit lieu et deux sols de rente que lui doit Guillaume Jocelin, de la paroisse de Berneuil (1284); — par Pierre Grignaud et son épouse Almadis, en faveur du prieur de l'hôpital neuf de Pons, de trente sols, moins un denier, un setier froment, une quartière avoine, mesure de Pons, huit poulets, huit oboles, seize deniers et une obole, une poule et huit deniers ou un chapon ou huit deniers de rente affectée sur le lieu appelé Breuil Bozon (1285). — Promesse du prieur et des religieux de l'hôpital neuf au seigneur de Pons de lui abandonner l'hypothèque qu'ils ont de sept livres de rente sur les fiefs de Venteyac, Sorbiers, Champrond et autres lieux, au cas qu'il affecte ladite rente de sept livres sur d'autres biens situés dans la châtellenie de Pons (1287, n. s.). — Testament de Hélie d'Auribeau, par lequel il donne à l'hôpital neuf, dix livres de rente (17 août 1286). — Vente par Marie Dupuy et Guillaume Meynard, son gendre, en faveur de Ramnulfe Sarradoisne, prieur de l'hôpital neuf, de deux sols de rente affectés sur une maison qui confronte avec celle dudit acheteur (1286). — Hélie Rudel, seigneur de Pons et de Montignac, prescrit aux religieux de l'hôpital neuf la façon de perçevoir les droits qui leur sont dus au jour de foire qui se tient tous les ans auprès dudit hôpital (1287, n. s.). — Vente faite à l'hôpital neuf par Pierre Ferrand, écuyer, de Pons, de trois boisseaux de froment de rente à lui due par les enfants d'Élie de Villeneuve, à cause d'une terre sise dans le petit fief (19 avril 1286). — Gombaud Ganenes consent au legs fait par Bertrand de Veyreyre, en faveur de l'hôpital neuf, de six sols de rente, assise sur un verger situé dans la directe dudit Gombaud et cède, en outre, audit hôpital dix-huit deniers de rente qui lui sont dus par les tenanciers dudit verger (1288, n. s.).

H. 162. (Liasse.) — 12 chartes, parchemin; sceau en cire brune brisé de Philippus de Chamli, prêtre, garde-scel de Parcoul pour Philippe, roi de France.

1290-1294. — Appel fait par devant l'official de Bordeaux par Arnaud de Vassal, fondé de procuration du seigneur de Pons, Hélie Rudel de la cause pendante entre ledit seigneur et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet du droit de patronage que le seigneur prétend avoir pour la nomination du prieur de l'hôpital (1290). — Donation par Guillaume et Pierre Richard, en faveur dudit hôpital, de tous les domaines, bois, à Champredon, Tochapapot, etc. (1298, n. s.). — Vente par Foulcher d'Usseau, écuyer, de Pons, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de la quatrième partie de tout ce qui peut lui revenir sur les fiefs de Valieyre, Touchepapot, Feuges-Vielies, en vins, vendanges, volailles, oies, lods, ventes, avec tous droits utiles, directs, etc., pour le prix de cinquante livres (1290) (sceau de Ph de Chamli). — Donations audit hôpital de mottes situées au-dessus du pré Pobet par Guillaume Galabard (1292); — par Pierre de Ferrière, varlet, de la ville de Pons, en faveur du prieur et des religieux, de cinq quartières de froment de rente à La Jard (1292). — Vidimus de ladite donation (1293, n. s.). — Vente par Lambert de Sainte-Foy à Giraud de Sainte-Foy de la part qu'il avait dans la dîme de Sainte-Foy, moyennant trente quartières de froment de rente, sur lesquelles ledit Giraud sera tenu de payer onze livres aux religieux de l'hôpital neuf de Pons

(1293). — Donation par Foucauld du Bois, en faveur dudit hôpital d'un boisseau et demi de froment (1294). — Vente audit établissement par Alexandra, veuve de Guillaume d'Usseau, écuyer, de la huitième partie de ses fiefs (1294). — Cessions par Guillaume Vital, en faveur de l'hôpital neuf de tous les droits qu'il avait sur un pré situé paroisse de Colombiers et sur les terres, vignes, etc., que tiennent dudit hôpital Arsende Barcle et Guillaume Dugon, de la paroisse Saint-Martin de Pons (1294); — par Benoist d'Usseau (Huissel), aux religieux de l'hôpital, de trente boisseaux de froment de rente qui lui sont dus dans la paroisse de Saint-Surin de Palayne, jusqu'à final payement de 95 quartières de froment qui lui avaient été léguées (1294). — Fyne, épouse de Jean de Lande, chevalier de Montendre, donne à l'hôpital neuf toute la rente qu'elle a sur la paroisse de Saint-Hilaire du Bois pour 30 sols de rente légués par sa fille audit hôpital pour un anniversaire perpétuel (1294). — Vente par Pierre de Ceresis de Montbron de tout ce qu'il possède dans le fief de Valières (1294).

H. 163. (Liasse.) — 8 chartes, parchemin.

1293-1299. — Donation par Giraud et Hélies Bonneau frères et leurs deux sœurs, en faveur de l'hôpital, d'une motte de terre sise dans la directe dudit hôpital fief de Valières (1293). — Ytier Alard reconnaît que sa défunte cousine, fille de P. Valières et d'A. Alard, a donné à perpétuité à P. Ouzeau, frère de l'hôpital neuf, la tierce partie qu'elle avait par indivis avec lui de tous les héritages que la mère dudit Ytier possédait dans les Vallières et Mazerolles, paroisse de Saint-Vivien (terres, vignes, bois), etc., au devoir de trois boisseaux froment de rente que ledit Ytier promet payer annuellement audit P. Ouzeau, ainsi qu'un bon chapon (Geoffroy, archidiacre de Saintonge, 1295). — Donation à l'hôpital par Foulcaud Le Chantre et Marie, sa femme, de tous leurs biens (1295). — Reconnaissance, en faveur des prieur et religieux, d'un herbergement ou ménil avec ses appartenances situé à Coudenac, qui a longtemps appartenu à Élie de Rabayne, au devoir de douze quartières trois boisseaux froment de rente par Constantin Chavaux, clerc de Pons, et Marie, sa femme (1296 ou 1297). — Vente faite à l'hôpital, par Pierre Bergier et sa femme, de deux sols de rente assignés sur divers héritages et maisons de la ville de Pons (1297). — Donation par Raymond de Jarnac, chevalier, de Pons, en faveur de l'hôpital, d'un quart de la dîme de la paroisse de Saint-Quentin, avec l'hommage et les lods et ventes à lui dus pour raison de ladite dîme indivisément avec Ostence le Prévot, clerc et Pierre Vigier, varlet (scellé originairement du sceau de Guy, évêque de Saintes) (1298). — Pension viagère accordée par les religieux à Pierre Endrade « physicus de Ponte », des 50 sols de rente que leur devaient Arsende Quentin, Pierre Alard, Arnaud Quentin de Chanteloup, Vivien Florentin et Pierre Meynard, de la paroisse de Mérignac (1298). — Vente par Constantin Chavans et sa femme de 5 quartiers de rente, mesure de Pons, affectés sur les tiers de la dîme de Puygrigneux en Pérignac, à eux appartenant par indivis avec Pierre Richard (11 avril 1299).

H. 164. (Liasse.) — 11 chartes, sur parchemin (texte latin); sceau de la sénéchaussée.

1300-1312. — Résiliation du contrat de ferme passé entre le prieur de l'hôpital neuf de Pons et Hélie Rufus (Roux), de la paroisse Saint-Vivien, du moulin à eau appelé le moulin neuf, situé sur la Seugne (Attribué à 1367, à cause du sceau de Seguin, archidiacre de Saintonge) (1367). — Donation en faveur de l'hôpital neuf, par Constantin Chauveau et sa femme, de leur part de la dîme de Puygrigneux, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec Pierre Richard et autres (1300). — Dénombrement fourni en faveur de l'hôpital neuf, par Pierre Richard et sa femme, de la dîme de Puygrigueux, paroisse de Pérignac, qu'ils tiennent par indivis avec l'abbé de Saint-Jean-d'Angely et autres. En raison de cette dîme, ils doivent à l'hôpital 10 quartières de froment, 10 quartières de fèves, 10 quartières de méture et 10 quartières d'avoine de rente (mesure de Pons) (1300). — Donation de 5 sols de rente dus par Yvonet Raoul, Breton, peaussier, sur une maison près Saint-Vivien, par Béatrix de Pons, dame du Puy de Saint-Georges de Cubillac à l'hôpital neuf (28 mars 1352). — Donation audit hôpital par Guillaume Daugeac, clerc, de 18 quartières 1/2 de froment et 4 sous 6 deniers de rente sur des terres, bois et mottes situés dans la dîmerie de l'Ile, qui est sous la maison de Robert de Pons, ladite rente est payable par Guillaume Brunet, de la paroisse Saint-Martin de Pons (1302). — Vente de 30 sous de rente par Marguerite, fille de Kalon, seigneur de Berneuil, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf (1304). — Investiture consentie par Pierre Champanes, prieur de l'hôpital neuf en faveur de Guillaume Ruffy (Roux), de Saint-Vivien, pour un bois par lui acquis de Benoît Robert et autres, situé dans la mouvance dudit hôpital, paroisse de Tanzac (1306). — Vente par Pierre de Gombaud, varlet (*valetus*), de la paroisse de Saint-Vivien de Pons, à Élie de Giraud, de sa 8ᵉ partie par indivis du bois de Loujar, au devoir de 2 quartières de froment de rente (1306).

— Bail à cens consenti par le prieur de l'hôpital neuf en faveur de Mignard, Gasteuil, clerc, d'une pièce de terre située en la paroisse d'Echebrune, au devoir de deux boisseaux froment (Bernard, archidiacre de Saintonge) (1309). — Vente par Guillaume Hugon, de la paroisse de Saint-Seurin de Palayne, aux religieux de l'hôpital neuf, de 3 sous 4 deniers de rente affectée sur un pré, paroisse de Montils, et donation par ledit Hugon, aux religieux, de 20 deniers de rente, à la charge de célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de son âme (1312). — Transaction passée entre le prieur et les frères de l'hôpital neuf, d'une part, et le prieur du prieuré de Pérignac, portant que le prieur touchera annuellement à perpétuité toute la dîme du vin et de la vendange de la vigne que tient Mosnier le jeune, du village de Puigrigneux, paroisse de Pérignac, de même que toute la dîme du vin et de la vendange des vignes anciennes, nouvelles et de celles que l'on plantera à l'avenir dans les villages de Sainte-Foy et de Puygrigneux et dans tout le territoire de Pérignac, le village des Gons, etc., etc., et si ladite vigne est tombée en friche, elle sera réduite en blé et le blé retournera aux prieur et frères de l'hôpital neuf (1312).

H. 165. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau brisé de Thibaud, évêque de Saintes.

1315-1327. — Investiture accordée par Geoffroy de Rabayne, varlet de Pons, aux religieux de l'hôpital neuf, pour 9 quartières et un boisseau comble froment de rente, à lui donnée par Meynard, et affectés sur des héritages sis en la paroisse de Montils (1315). — Vente par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Arnaud Bodet, de la paroisse Saint-Genis, de toutes les agrières qu'ils avaient autour dudit bourg de Saint-Genis, et d'une terre appartenant autrefois à Guillaume Bernard, avec le droit pour ledit Bodet de percevoir, au nom du prieur, les droits de vente et entrée sur les dits lieux ; il lui en est reservé le dixième et il devra rapporter les neuf autres parties au couvent, à peine de 15 sols d'amende (1316). — Bail à cens consenti par le prieur et les frères de l'hôpital neuf, en faveur d'Hélie Prévost, de la paroisse d'Echebrune, de divers biens situés en ladite paroisse, au devoir de 9 quartieres et un demi-boisseau froment, mesure de Pons (Bernard, archidiacre de Saintonge), (1316). — Baillette de bois, terres et domaines, au dedans et aux environs de l'Ile au devoir de 23 quartières de froment de rente, par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Pierre et Hélie Constantin et à Guillaume Amanieu, frères (1317). — Vente faite par Guillaume de Bren et sa femme Pétronille, de Saint-Martin de Pons, à Pierre Guillaume, clerc, pour 60 sols de rente, dont 5 assignés à l'hôpital neuf (1318). — Donation faite aux pauvres de l'hôpital neuf, par Pierre Bastit, clerc, de tous ses biens, meubles et immeubles (Arnaud, archidiacre de Saintonge) (1317). — Vente par Hélie de Joubert, à l'hôpital neuf, de 2 boisseaux de froment et de 12 deniers de rente affectés sur les biens du vendeur (1319). — Donation à l'hôpital, de tous ses biens par Arnaud et Arsende sa femme, de Saint-Vivien, de Pons (1319). — Acquisition pour l'hôpital neuf de 3 quartières de froment payables annuellement à la fête de Saint-Vivien, par Hélie Sergent, Guillaume Gastel, du lieu de Chasseuil, paroisse d'Échebrune, pour le prix de 6 livres, mercredi après l'octave de l'Annonciation 1318-1321 (*Qua die Johannes Furnerii, clericus juratus noster premissa audivit, sed morte preventus, ea perficere non potuit*). — Transaction passée entre Pierre Gombaud, chevalier, de la ville de Pons, et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de vignes, terres, près, marais et mottes de la mouvance de l'arrière fief dudit Gombaud : les religieux conviennent de payer 6 deniers de rente sur ladite motte, et réservent la promesse de rente sur les autres domaines, dès que Gombaud aura justifié de ses droits sur ses héritages (1322). — Vente à Pierre de la Croix, frère de l'hôpital neuf, par Hélie Constantin, de la paroisse de Saint-Vivien, de 2 quartières de froment de rente, assises sur tous les biens dudit Constantin (1321 ou 1322). — Fondation d'une chapellenie par Pierre Fournier, clerc, qui donne à l'hôpital neuf 48 sols de rente et 42 quartières et demie de froment, que lui payaient divers particuliers de Courcoury, etc., etc. (1321). — Ventes à l'hôpital neuf : par Étienne Brun, pour 40 sols d'une quartière de froment, mesure de Pons, affectée sur tous les biens de Pierre Adémar, habitant à Ardennes (1326) ; — par Aymar de Pons, de 5 quartières de méture de rente, affectée sur une partie du moulin de Gotteyrolles (1327). — Transaction entre le prieur de l'hopital neuf, et Arsende de Faucher, veuve de maître Faucher, Élie et Raymond de Faucher, par laquelle ceux-ci s'obligent à payer 40 livres de rente annuellement au prieur (1327). — Assignation de 55 sols de rente, en faveur du prieuré et couvent de l'hôpital neuf, sur trois maisons sises en la ville de Pons; maître Hélie Foulcher, clerc, docteur ès lois ; Hélie Bertrand, bourgeois de Pons, fondé de procuration de Pétronille Foulcher, fille de feu maître Raymond Foulcher, bourgeois de Pons; Pierre Batphale, demeurant à Pons et religieuses personnes, frère Constantin Lambert, et Pierre Bassignolle, frères de l'hôpital neuf (charte latine du 8 mai 1320).

H. 166. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin (texte latin); sceau en cire rouge, faces Saint-Pierre et Saint-Paul, revers A. (de l'archidiacre Bernard.)

1328-1337. — Donation, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, par Pierre, fils de Jean Picard, de tous ses biens présents et à venir (1328). — Arrentement par Arsende Fabrice, veuve de Guillaume Fabre, en faveur d'Hélie Rosse, de la ville de Pons, de trois pièces de terre situées au Peyrot des Chartres, dont l'une est sise dans la mouvance de l'hôpital neuf, au devoir de 6 quartières froment, mesure de Pons, dont le preneur doit payer un boisseau et 3 sols de rente, au prieur dudit hôpital (1329). — Donation à l'hôpital neuf, par Guillaume dit de Cognac, et sa femme, Marie Benoîte, de la paroisse de Saint-Quentin, de tous leurs biens (1329). — Ventes audit hôpital : par Raymond de Pierre Brune, varlet, de 38 setiers 14 boisseaux froment, 18 rases avoine de rente, affectées sur Breuil-Bozon et autres héritages en la paroisse de Saint-Genis (1330), (Arnaud, archidiacre de Saintonge); — par Bernard Ferchaut, de la paroisse de Biron, d'une quartière froment de rente, affectée sur tous ses biens, moyennant 40 sols tournois (1332); — par Foulcher Davit et Marie de Trillia, son épouse, de la paroisse de Saint-Quentin, près Ransannes, à Arnaud Gaucelin de 2 quartières de froment, mesure de Pons, à prendre sur tous leurs biens présents et à venir, pour le prix de 4 livres 16 sols, ladite rente portable à l'hôpital par le vendeur (1330); — par Guillaume Alard, de 10 boisseaux de froment, mesure de Pons, et 10 sols de rente annuelle, affectée sur tous ses biens, pour le prix et somme de 12 livres (1331). — Donation faite à l'hôpital neuf, par Geoffroy de Rabayne, écuyer, seigneur de Pisany, de 20 sols de rente à lui dus sur la boîte de Pons (1333 N. S.) — Vente par Hélie Garre à Guillaume Guy, et Pierre Fournier, de 5 boisseaux froment, affectés sur une maison sise dans la directe du prieur de l'hôpital (1333 N. S.) — Donation à l'hôpital neuf, par Pierre de Mohels (1333). — Vente à Arnaud Jocein, frère de l'hôpital neuf, de Pons, par Élie Adhémar de Valières, de 3 boisseaux froment de rente, pour le prix de 30 sols tournois (1333) (Arnaud, archidiacre de Saintonge). — Cession à l'hôpital neuf de 50 sols de rente sur un maine situé à Saint-Genis (1334). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre et Robert Hélie, frères, de la paroisse de Belluire, des agrières qui lui étaient dues à Breuil-Bozon (1334). — Legs à l'hôpital neuf, par Élie Gombeau, de 6 quartières de froment (mesure de Pons), à prendre sur tous ses biens (1335). — Reconnaissance au profit de l'hôpital neuf, par Élie Boniay, de Flayac, fils de feu Guillaume Boniay, de maisons, prés, terres, bois et autres domaines, au devoir de 3 quartières de froment de rente (1336 V. S.) — Vente à Guillaume Oggier dit de Saintes, prieur de l'hôpital neuf, par Pierre de Bremond, chevalier, du bourg de Jazennes, de tous ses droits sur le fief de Champrond de la Giffardrie, consistant en rentes et agrières (1353). — Bail à cens par le prieur de l'hôpital neuf, à Pierre Ramnulfe, d'une pièce de terre située paroisse de Montils, au lieu appelé Averton, dans la directe du seigneur de Montlieu, au devoir de 10 boisseaux de rente (1338 n. s.)

H. 167. (Liasse.) — 13 chartes sur parchemin (texte latin); 3 sceaux en cire rouge de Bernard, archidiacre de Saintonge.

1341-1346. — Transaction entre Hélie prieur de l'hôpital neuf et Hélie Amalvin, par laquelle celui-ci s'oblige de payer audit prieur 40 quartières froment (mesure de Pons), 6 boisseaux de froment, pour la confrérie de Saint-Nicolas, célébrée en l'église Saint-Martin, pour ledit hôpital, et 6 chapons de rente, affectés sur ses biens de l'Isle, près Pons (1341 v. s). — Transaction entre Hélie prieur et les religieux de l'hôpital neuf, et Elie Girard de Carrière, habitant Saint-Jacques de Pons, archiprêtre d'Archiac, par laquelle ils lui abandonnent 18 rases d'avoine, 14 boisseaux de froment et 38 sols de rente, qu'ils percevaient dans l'aire de la paroisse de Saint-Genis (24 janvier 1343). — Vente à l'hôpital neuf, par Guillaume d'Abzac, varlet de Tugeras, de 16 quartières froment de rente (mesure de Pons) affectées sur les biens du vendeur (22 septembre 1343). — Assignation faite par Ramnulfe du Fief, curé de la paroisse de Saint-Crépin, de 40 quartières froment de rente, autrefois léguées par Guillaume du Fief, pour la dotation d'une chapellenie par lui fondée dans l'hôpital neuf (1344). — Vente à l'hôpital neuf, par Pierre Clari, de 6 quartières de froment et 18 quartières de métures (mesure de Pons), sises sur les moulins de Goutterolles, pour la somme de 36 livres tournois (5 janvier 1345); — Donations audit hôpital : par plusieurs habitants des paroisses de Saint-Palais et de Saint-Quentin, d'un bois taillis situé près le maine dudit hôpital, au Gros-Tozin. (1345); — par Adélaïde Pezune et Arsende Vanelle, d'un petit bois taillis appelé Gros-Tozin, touchant au bois de l'hôpital (1345); — par Arnaud et Pierre Veyssend, de tous leurs droits sur la portion du bois située près le Mayne-Gros de l'hôpital (1345). — Ventes audit hôpital : par Pierre Renaud, d'une quartière froment affectée sur une maison située au lieu appelé la Grande-Roche (1345);

— par Hélye Aymer et son épouse, de la paroisse de Chassac, d'une quartière froment de rente (mesure de Pons), affectée sur tous leurs biens (1346); — par Robert Allard, de la paroisse de Saint-Quentin, de 2 boisseaux froment de rente, assignés sur une vigne située en la paroisse Saint-Quentin, au lieu du Breuil (1346); — par Adémar, de 15 quartières de méture de rente, affectée sur le moulin de Goutterolles (1346); — par Geoffroy Allard et son épouse, de la moitié et de la huitième partie d'un bois situé dans la paroisse de Saint-Martin, pour 100 livres tournois (1346. Mardi avant l'Ascension.)

H. 168. (Liasse.) — 18 chartes, parchemin; sceaux de Gaillard, évêque de Saintes, l'archidiaconé vacant, et du prieur Pierre de Gaston.

1350-1468. — Vente à l'hôpital neuf, par Martin Seguin, de 5 quartières de froment, affectées sur tous les biens du vendeur (1350). — Reconnaissance en faveur dudit hôpital : de 3 boisseaux froment, par Rampnulphe Fabri (Jean, archidiacre de Saintonge) (1351); — de 2 sols 6 deniers de rente, par Arnauld Regnier, sur une maison située sous le château du seigneur de Pons (1351); — d'une vigne située dans la dîmerie de l'hôpital, au devoir de 5 sols de rente vendus 60 sols par Robert Joubert, tisserand, et Pétronille, son épouse, de la paroisse de Saint-Vivien, en faveur de Constantin Lambert, prêtre et frère de l'hospice neuf (1351). — Donation à l'hospice neuf, par Rampnulphe Pelet, de 12 quartières froment de rente, affectées sur tous ses biens, sis en la paroisse de Colombiers (1352). — Transaction entre Pierre Fabre, prieur, les religieux de l'hôpital neuf et Marguerite de Ferrière, par laquelle celle-ci se démet, moyennant 24 florins, de tous ses droits sur une partie du moulin de Goutterolles, légué audit hospice et situé paroisse Saint-Vivien. (*Gualhardus*, évêque de Saintes occupant l'archidiaconé vacant) (1354). — Baillette par le prieur et les religieux de l'hospice, en faveur de Gracien de Labarde, d'une maison et verger situés dans la paroisse Saint-Vivien, et proche la porte de Saint-Vivien, au devoir de 4 livres 5 sols de rente. (Vendredi après la fête de Saint-Luc 1357). — Baillette d'une maison sise en la rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Vivien, pour 1,359 deniers et un chapon, et d'un bois pour 7 sols 6 deniers, d'une vigne pour 1 boisseau de froment comble et d'une motte pour 2 sols, par l'hôpital neuf, à Guillaume Audouin, marchand, de la paroisse de Saint-Vivien (1468 n. s.). — Charte française, scellée du sceau du prieur Pierre de Gaston, un religieux agenouillé lavant les pieds d'un pauvre.) — Transaction entre le seigneur de Rabayne et le prieur de l'hospice neuf, audit Rabayne, en échange du petit fief de Rabayne, situé en la paroisse d'Avis, à la réserve de lui payer deux gros blancs tournois à muance de prieur (1359). — Investiture accordée par Ponce de Jarnac, écuyer, en faveur des religieux de l'hôpital neuf, de 10 quartières froment, 10 rases avoine et 20 sols de rente, acquise par lesdits religieux, de Robert de la Motte (Le texte de la charte n'indique pas sur quels héritages est affectée la rente) (1351). — Vente par Gombaud de Balanzac, chevalier, seigneur de Chadenac, à l'hôpital neuf de Pons, de 6 quartières froment de rente (mesure de Pons) dues audit chevalier, par l'hôpital, pour raison des héritages abandonnés audit hôpital (Gilles, archidiacre de Saintonge, Arnauld Baronnel, prieur de l'hôpital. 1359). — Legs d'un pré dit pré du moulin de Constance, par Hugues, de Pons, à l'hôpital neuf (1359). — Foulcher de Crisfeuil, prêtre, religieux de l'hôpital vieux de Pons, assigne sur tous ses biens 2 boisseaux froment de rente, au profit de l'hôpital neuf (1360). — Dénombrement de tous les biens en la mouvance de l'évêché de Saintes, rendu au seigneur, évêque de Saintes, par Pierre Fabre, prieur de l'hôpital neuf de Pons, sous l'hommage plein d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à changement de seigneur et de vassal (*vidimus*, janvier 1428, Guillaume, archidiacre de Saintonge, Bernard, évêque de Saintes) (1364). — Vente par Aimeri Bocha de Javarzac, écuyer, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf, de 10 sols de rente annuelle sur une maison, paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 100 sols (1363). — Assignation par Pierre Vigier, varlet, de onze livres de rente données à l'hôpital par Setzina Ferrande, dame [de Hormac? épouse de Geoffroi Jordain, chevalier, sur le moulin de Margarence (1362). — Assignation sur les moulins de Margarence par Setzina Ferrande, épouse de Geoffroi Jordain, chevalier, de onze livres de rente données à l'hôpital neuf pour l'entretien d'une chapellenie. (1362?) (La charte, distraite de l'église de Mons, près Mirambeau, à laquelle elle avait été primitivement attribuée, est très détériorée.

H. 169. (Liasse.) — 16 chartes, parchemin ; sceau de Seguin, archidiacre de Saintonge et de Renaud (*Reginaldus*), de Pons.

1366-1378. — Bail à cens, consenti par Pierre Fabre, prieur, et les religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Foulcaud Chat, d'un maine avec ses appartenances situé dans la mouvance de l'hôpital, paroisse de Saint-Vivien, au devoir de 4 quartières de froment (mesure de Pons) (Égidius, archidiacre de Saintonge) (1366). — Arrentement d'une maison à Saint-Vivien, au devoir de 35 sols, par le prieur de l'hôpital neuf à Guillaume Goyn et sa femme (Seguin,

archidiacre de Saintonge) (1367). — Transaction passée entre Raymond de Bonnefont et Almadis Fabrice, par laquelle celle-ci reconnaît devoir audit de Bonnefont 15 sols de rente, plus 10 sols à l'hôpital vieux et 5 sols à l'hôpital neuf sur une maison située au marché de la ville de Pons dans la mouvance desdits hôpitaux (1368). — Acensement d'une maison sise en la ville de Pons, par les religieux de l'hôpital neuf à Ademard de Maynard, au devoir de 20 sols (1368). — Baillette par les prieur et religieux de l'hôpital neuf à Guillaume Mauvilain, boucher, d'une maison dans l'île de Pons au devoir de vingt-quatre sols de cens (1368). — Vente aux prieurs et religieux de l'hôpital neuf, par Guibert Bremond, varlet, seigneur de Jazennes, de 10 boisseaux froment et de 10 sols de rente que les religieux lui devaient à cause de quelques fiefs situés dans la paroisse d'Échebrune, ainsi que le quart des fruits, argent, chapon de rente et chauffage qu'il prenait sur le quart appartenant auxdits religieux au maine des Essards, paroisse de Jazennes, moyennant le prix de 30 livres (1369). — Baillette d'une maison et d'un maine situés à Pons, au devoir de 28 sols de rente par le prieur de l'hôpital neuf, au profit de Ramnulfe Boeré (1369). — Baillettes : d'une maison sise à Pons, près le portail, par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à Jean Branchin et à sa femme, au devoir annuel de 52 sols, dont 50 sols à l'hôpital et 2 sols à Élie Foucault, bourgeois de Pons (1372) ; — d'un hôtel avec un verger situés dans la rue Saint-Jacques, par le prieur à Nicolas de Queyquem et autres de la paroisse Saint-Martin de Pons, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers de rente et acensement par les preneurs à Jancien Houmont et à sa femme, aux mêmes clauses et conditions. (Le contre-sceau de l'archidiacre Seguin n'est pas visible) (1372). — Arrentement d'une maison sise rue Saint-Jacques, au devoir de 6 livres 3 sols 8 deniers, par le prieur, à divers particuliers de la ville de Pons (1372. Vidimus; acte 1367). — Arrentement d'une maison, paroisse Saint-Vivien, à Jean Guischard et sa femme, au devoir de 4 sols et une poule (1373). — Transaction entre le prieur Guillaume Ramnulfe et Arsendis, son épouse, paroisse Saint-Vivien, par laquelle lesdits conjoints, pour les arrérages qu'ils doivent auxdits religieux, leur cèdent un hôtel et maine avec toutes les appartenances, situés dans la paroisse Saint-Vivien, pour le prix de 81 livres 10 sols et 3 quartières de froment qu'ils confessent avoir reçu desdits religieux pour droit d'entrée d'iceux, au devoir de 12 deniers de rente (14 février 1373). — Transaction entre le prieur et Pierre Pelipart, par laquelle il paraît qu'Arsende, épouse de maître Jean Anglée, avait léguée auxdits religieux 20 sols de rente sur une maison sise en la rue Fruchelière de Pons, sur laquelle rente ils ne payeront dorénavant que 16 livres (1373). — Vente par Pierre Seguin, à l'hôpital neuf de 10 sols de rente qui lui doivent divers particuliers sur une maison sise paroisse Saint-Vivien (1375). — Baillette consentie par le prieur, en faveur de Guillaume Vital, d'un hôtel situé dans les îles de ladite ville, proche la Grande-Charrerie, au devoir de 30 sols de rente (1376). — Donation à l'hôpital neuf, par Jean Colot et sa femme, en faveur d'Arnaud Colot, leurs fils, religieux de l'hôpital, de 6 marcs d'argent ou de la tierce partie de leurs biens, à l'option de leurs héritiers (1378). — Déclaration par divers particuliers des fonds qu'ils tiennent en la mouvance de la seigneurie de Sarlac, appartenant aux seigneurs de la Ferrière (1378).

H. 170. (Liasse.) — 17 chartes, parchemin; sceau de Pierre, archidiacre de Saintonge.

1382-1398. — Assignation de 11 livres de rente à raison d'une chapelle, sur les moulins de Margarences situés sur la Seugne, paroisse Saint-Vivien, en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf (Pierre, archidiacre de Saintonge. Vidimus relatant un acte fait par Egidius, archidiacre) (1382). — Assignation de 11 livres de rente, en faveur du prieur et des religieux de l'hôpital neuf, à raison de la desserte d'une chapelle transférée de l'église de Saint-Martin, près Mirambeau, dans celle de l'hôpital neuf. (Vidimus relatant un acte de Bernard, évêque de Saintes, 1380) (1386). — Échange entre Constantin Lambert, prieur de l'hôpital, et Arnaud Laboret, de rentes affectées sur des maisons situées en la ville de Pons et mention d'autres rentes dues au prieur de Saint-Vivien et au seigneur de Roussillon (1386). — Mainlevée d'une maison et d'un maine sis derrière icelle, en la rue Fruchelière (1387). — Bail à cens aux religieux de l'hôpital neuf, consenti par les religieux des hôpitaux vieux et neuf, en faveur de Pierre-Michel-Élie Pélipart, d'une maison avec ses appartenances, située rue de la Fruchelière, au devoir de 44 sols (1388). — Transaction entre le prieur et divers particuliers de la paroisse Saint-Vivien, au sujet de rentes assises sur une maison et un maine situés en la paroisse Saint-Vivien (*actum in assisia nostra Reginaldi domini de Ponte*) (1390). — Droit d'agrières dû à l'hôpital neuf sur certaines terres situées en la paroisse de Clyon (1391). — Déclaration concernant les nouvelles acquisitions de l'hôpital neuf, fournie par le prieur à Giles Raffin, secrétaire de Mgr de Berry et commissaire royal, sur le fait des finances des nouveaux acquêts, en la sénéchaussée de Saintonge, tant par le clergé que par les roturiers (acte en langue vulgaire) (1392). — Convention, en vertu de laquelle Constantin Lambert, prieur, modère en faveur de Geoffroy Renaud, de

Saint-Palais, une rente annuelle de 2 quartières de froment et la réduit à une seule, en considération de sa mauvaise situation (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1394). — Baillette d'une maison et ses dépendances situées dans la ville de Pons, au devoir de 15 sols de rente, par le prieur, au profit de Pierre Ferrasse (vendredi après la fête de Saint-Grégoire 1394). — Accord entre les prieur et religieux de l'hôpital neuf et Foucault de Villeneuve, par lequel les religieux consentent que ledit Foucault leur paye à l'avenir seulement 22 sols et demi, une quartière et demi-boisseau de froment (mesure de Pons), deux journées de fauche et deux poules de rente annuelle et perpétuelle, au lieu des anciens devoirs auxquels ils étaient ci-devant tenus pour les héritages qu'ils possédaient dans la mouvance desdits religieux, modération motivée par l'infertilité de ces fonds (1395). — Baillette par le prieur d'une maison située à Saint-Vivien de Pons, moyennant 30 sols (1397). — Acensement par le prieur à Bertrand Dupuy, boucher, au devoir de 2 sols 6 deniers de la maison neuve située à Chartres près Pons (1397). — Donation à l'hôpital neuf par maître Pierre Portier, avocat de la ville de Pons, d'une maison et d'un verger sis rue du Colombier, paroisse Saint-Vivien (1398).

H. 171. (Registre.) — 69 feuillets, parchemin. — Initiales bleues et rouges.

XVe siècle. — Censif du prieuré conventuel et aumônerie de l'hôpital neuf de Pons. — *Census in nativitate Domini : Hic intitulatur Census minimorum hospitalis novi de Ponte in festo natalis Domini et in aliis festis subsequentibus per anni circulum et proximo Sancti Genesii. — Helyas Bertrandi et Gaufridus Lopigner, omnes isti debent solvere XL et VIIJ solidos* (suivent deux annotations d'une écriture cursive plus récente). Principaux censitaires : *Gaufridus Rufus de Corbernart. — Hylaria de Latrelyat — Bernardus de Chanpayngnoles. — Seguinus Écudiers. — Ramnulphus Johannis de Byrone. — Familia Johannis Maleti de Echabrones. — Guillelmus de Fonte Sancti Rycherii.* — Prieur de Marignac. — *R. de Ponte de Richemunt et domini Guillelmi de Huyssello et fratrum et militum et domini Guillelmi de Ponte, militis fratres Guillelmi et Helye de Bernolio. — Helyas de Villa nova. — Guillelmus Meynardi. — Gyraudus de Chancac. — Helyas* comte de Javarzac. — *Helyas Samuel, laborator. — Petrus Gontiers.* — Abbé de Madion. — *Gaufridus de Ponte. — Guillelmus de Ponte. — Guillelmus Gardra, miles. — Guillelmus de la Mota, miles. — A. de Moiniac*, bourgeois de Pons. — Noms de lieux : *Machapchara* (Machecou). — *Tenzac* (Tanzac). — *Jazenes* (Jazennes). — *Javarzach* (Javrezac). — *S. Q. de Rancanes* (Saint-Quantin de Rançannes). — *Champagnoles* (Champagnolles). — *Boys* (Bois). — *Avis* (Avy). *Byrone* (Biron). — *Echabrones* (Échebrune). — *Chadenach* (Chadenac). — *Jarnac in Campania* (Jarnac-Champagne). — *Germygnac* (Germignac). — *Perygnac* (Pérignac). — *Boniallo* (Bonneuil). — *Lajarn* (La Jard). — *Bernolio* (Berneuil). — *Belloria* (Belluire). — *Sancti Severini de Clarabisa* (Saint-Seurin de Clerbize). — *Mazerolles* (Mazerolles). — *Montilz* (Montils). — *Sancto Leodegario* (Saint-Léger). — *Marignac* (Marignac). — *Chancac* (Chansac). — *Javarzac* (Javrezac). — *Vilars* (Vilars). — *Beloyra* (Belluire). — *Pregulyac* (Préguillac). — *S. G. de Vibraco* (Saint-Germain de Vibrac). — Moulin de Mirabelle. — Moulin de la Chartres.

H. 172. (Rôle.) — Parchemin, 2 mètres 50 centimètres.

1324-1327. — Déclaration et information des biens et rentes nobles et roturières possédés par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, faites devant le sénéchal de Saintes, commissaire royal, pour l'amortissement des biens par eux acquis. Arnauld (*Arnaldus*), archidicare de Saintonge et Thibaud (*Theobaldus*), évêque de Saintes.

H. 173. (Rôle.) — 1 parchemin, 1 mètre.

1346. — Extrait du Censif de l'hôpital neuf, indiquant les revenus de cet établissement.

H. 174. (Rôle.) — 1 parchemin.

1379. — Extrait du Censif.

H. 175. (Rôle.) — 1 parchemin.

1381. — Extrait du Censif.

H. 176. (Rôle.) — 1 parchemin; 1 pièce, papier.

1465. — Déclaration faite au seigneur de Plassac par le prieur de l'hôpital neuf de Pons, des biens qu'il possède dans le ressort de ladite châtellenie. — « C'est le papier censif des rentes nobles, directes et foncières dues annuellement à la seigneurie d'Asnières, acquise de Seunac. »

H. 177. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin.

1400-1417. — Concession à fief par le prieur, à Jean Charlopin, d'une pièce de terre sise à la Lempnia, au devoir de 2 sols de rente annuelle (Pierre, archidiacre de Saintonge) (1401). — Arrentement de deux maines, avec leurs dépendances, situés aux Valiers, au devoir de 10 boisseaux de froment, une rase d'avoine, 5 sols et 2 chevreaux. — Fondation, par testament de Pierre Itier de Berbezille, d'une chapelle à laquelle il attribue 10 livres de rente sur ses revenus à Coguac. Cette chapelle sera desservie dans l'église de l'hôpital neuf et collation en sera faite au prieur. — Transaction entre le prieur de l'hôpital, Robert et Guillaume Allard, de la paroisse de Tanzac, par laquelle le prieur réduit à 2 boisseaux de rente annuelle la quartière de froment qui lui était due. — Baillette d'une maison, située rue de la Fruchelière, au devoir de 4 livres de rente, par le prieur, en faveur de Machiot Mahareborg (1402). — Transaction entre le prieur et Pierre Portier, de la ville de Pons, au sujet de l'assiette de 10 livres de rente, donnée à l'hôpital pour la fondation d'une chapelle en l'église de l'hôpital par maître Pierre Portier, avocat, frère du contractant; ledit Portier assigne 12 livres de rente, à la charge par les religieux de dire 3 messes par semaine pour le repos de l'âme de son frère (1403) — Pierre Ferrasse, religieux de l'hôpital vieux, est déchargé de 7 sols de rente qu'il payait sur deux maisons situées en la paroisse Saint-Martin (1403). — Vidimus d'un arrentement fait par le prieur de l'hôpital, du chemin de Mirambeau, en faveur d'Arnaud, médecin, de deux pièces de vignes situées à Puichalière, au devoir d'un quartier froment (mesure de Mirambeau) et deux sols (1404). — Baillette du prieur de l'hôpital neuf qui, conjointement avec Pétronille de Jarnac, de la paroisse de Saint-Léger, diminue les rentes que leur devait Guillaume Souvignant, de la paroisse de Tanzac, pour un maine, qui venait des Patars, d'un bois et terres y joignant, le maine de Faynot, la vigne de Malz et le maine de Benoît Sauvignant, pour lesquels il ne doit payer que 2 boisseaux froment de rente et 5 sols du maine de Faynol, deux boisseaux froment et 5 sols de rente pour le maine Patars, 12 deniers de rente pour la vigne, 1 rase d'avoine de rente et trois apports aussi de rente, terme de Saint-Vivien, moitié à l'hôpital et moitié à ladite de Jarnac (19 mai 1408) (premier document français du chartrier). — Certificat du garde du scel, Gualhard Chondais, au sujet d'une rente assignée sur un hôtel situé au carrefour du château de Pons et donnée par le testament de messire Guillaume Boucher et de son épouse aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons, pour faire un service solennel annuel (1411). — Échange entre noble Martial Martin, prieur, Martin et Perrot Nicolas père et fils, par lequel lesdits Nicolas donnent au prieur un hôtel avec ses appartenances, situé près la porte Peltroux, et ledit prieur donne en contre-échange audit Nicolas toute la rente qu'il avait sur un hôtel situé près l'hôtel ci-dessus, venelle entre deux, sur lequel il serait tenu de payer audit prieur 12 deniers de rente (Pierre Faure, chastelain de Pons, garde du scel royal) (1413). — Vidimus de l'archidiacre de Saintonge, attestant que par leur testament messire Guillaume de Boulhier et son épouse donnent aux prieur et frères de l'hôpital neuf de Pons 15 sols de rente, assignés sur l'hôtel qui appartenait autrefois à maître Constantin Lambert, situé dans la ville de Pons, au carrefour du château, à la charge d'un service solennel tous les ans (1417). — Baillette par laquelle les prieur et religieux de l'hôpital neuf donnent à fief nouveau, à Jean Gribel, une maison joignant d'un bout au cimetière de l'église, d'autre côté au four du seigneur et 12 rangs ou environ de vignes situés au fief de Larteau, au devoir de 30 sols de rente annuelle et perpétuelle payables à Noël (1417).

H. 178. (Liasse.) — 14 chartes, parchemin (langue vulgaire.

1426-1449. — Testament de messire Arnaud Tholot, prêtre, religieux de l'hôpital neuf, par lequel il donne audit hôpital diverses rentes et héritages, et fonde, à l'autel Saint-Eutrope de l'église de cet hôpital, une stipendie, pour la desserte de laquelle les religieux sont tenus de dire chaque semaine trois messes (1426) — Baillette consentie par le prieur, en faveur de Jean Bastart, d'un hôtel avec ses appartenances situé rue Bladière, au devoir de 20 sols tournois de rente; « Pierre Faure, bourgeois de Pons, garde-scel pour très noble et puissant seigneur monseigneur de La Trémoïlle, tuteur de noble et puissant monseignenr de Pons, son nepveu » (1428). — Baillette par le prieur : de 18 sols de rente sur une maison située à Saint-Vivien à Arnaud François, marchand (Michel Hervé, notaire royal), en faveur d'Héliot Giraut, paroisse Saint-Vivien, d'un verger ou maine en la seigneurie de l'hôpital, au devoir de 10 sols, plus d'une pièce de terre au devoir de 5 sols de rente (1435). — Arrentement par l'hôpital de 5 sols de rente sur une maison et jardin sur la rue qui va de Saint-Vivien au moulin de la Tour. Cette maison devait une rente à la confrérie de Saint-Nicolas établie à Saint-Martin et au chapelain d'une chapellenie constituée par messire Pierre du Vivier et la dîme du jardin était réservée (1435) — Lettres royales accordées par Char-

les VII, roi de France, aux prieur et religieux de l'hôpital neuf de Pons sur l'appel par eux interjeté d'une sentence du sénéchal de Saintes qui portait atteinte au droit de l'hôpital sur la rivière (1436). — Baillette consentie par les prieur et religieux en faveur de Clémens, d'une maison située rue Fillacière, au devoir de 20 sols tournois de rente (1436).—Le prieur donne à fief nouveau, à Guimard Simon de Pons, 2 journaux de pré (dont la situation n'est pas indiquée), au devoir de 2 sols 6 deniers tournois payables annuellement à la Saint-Jean-Baptiste (1446). — Le receveur de Pons est obligé de payer au prieur de l'hôpital, à cause de son prieuré, 11 livres tournois de rente due sur les moulins de Château-Renaud, dont ledit receveur touchait les profits depuis longtemps, sans payer de rente au prieur (1447). — Baillette d'héritages par le prieur à Bernard Faure, laboureur, au devoir de 5 sols de rente, du domaine sis en la paroisse Saint-Vivien (1449). — Transaction portant affranchissement et remise entre Jean Bertrand, seigneur de Pons, et les prieur et religieux de l'hôpital neuf, par laquelle ledit seigneur remet aux religieux toutes les agrières qu'il percevait sur les fiefs de Tugeras et de la Laignie, et généralement sur toutes les terres dudit hôpital, à la charge de faire célébrer, le 1er lundi de carême de chaque année ou le lendemain, un anniversaire de 3 messes avec vigiles de 3 leçons et de le faire savoir audit seigneur ou aux siens et de payer annuellement 5 sols moins 3 mailles de rente, chaque fête de Saint-Michel, pour des terres situées dans la paroisse Saint-Martin, plus 8 deniers de rente audit terme pour des terres tenues par l'hôpital neuf de Vigier-Bucher, situées en ladite seigneurie (1449).

H. 179. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1454-1459. — Baillette, par le prieur, de deux fiefs du Châtenet près Saint-Quentin, au devoir de 2 quartières de froment et 2 quartières d'avoine à Pasquier Ardoin, laboureur, demeurant à Rançannes, paroisse de Saint-Quentin (Guillaume Guibert, notaire) (1454). — Vidimus d'une baillette du 9 avril 1455, par les prieur et religieux à Arnaud Réat, habitant du bourg et paroisse de Saint-Genis, d'une maison et verger sis dans ledit bourg, d'une motte de 2 journaux de terre, au lieu dit la Fousse de Deffaits, au devoir de 7 sols 6 deniers tournois et une géline de rente, plus de 4 journaux de terre assis près ledit bourg, 17 seillons appelés le Rochelard, au devoir de 3 boisseaux froment de rente. — Lettres royales accordées par Charles VII, roi de France, aux prieur et religieux, contre Guillaume de Pons, Bérengier, refusant de payer audit hôpital une livre tournois de rente affectée sur les moulins de Château-Renaud par Geoffroy de Pons (1450). — Copie informe d'un bail à cens consenti par les prieur et religieux à Guillaume Mercier, d'une maison au lieu dit Courant, de 9 journaux de terre à l'entour de ladite maison et d'un pré contenant la journée de 2 faucheurs, au devoir de 3 quartières de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle au terme de Saint-Michel (1455). — Transaction entre noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier, et les religieux de l'hôpital neuf, au sujet de la fondation d'une chapellenie de 5 messes par semaine par les prédécesseurs dudit Corbon (1455). — Baillettes par le prieur : à Arnaud Roussenon, charpentier, d'un hôtel et d'un verger sis au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 24 sols tournois de rente (double de la charte précédente, 1455); — à Pierre Lémoleau, du bourg de Saint-Vivien, située audit bourg, avec un petit appentis derrière, au devoir de 27 sols 6 deniers de rente (1457); — au profit de Guillaume Ravayre, du maine appelé Pierre David, avec 8 journaux de terre situés en la paroisse Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, plus de 4 mottes sises en la paroisse Saint-Vivien, au devoir de 2 quartières froment et un chapon (1458). — Donation par noble homme Henry de Corbon, écuyer, seigneur de Saint-Légier, en faveur des prieur et religieux de l'hôpital neuf, de tout le droit et seigneurie qu'il a sur une maison située paroisse Saint-Martin, rue Saint-Jacques, au devoir d'un anniversaire de 2 messes (1459). — Accensement par les prieur et religieux à Jean Ticz, dit l'Hermite, marchand de Pons, d'un hôtel (austel ou houstel) « à feste » assis et situé en la rue Saint-Jacques de ladite ville de Pons, pour 60 sols tournois de rente annuelle (copie de la baillette précédente sur papier timbré) (1459).

H. 180. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 2 sceaux.

1461-1463. — Bail à cens consenti par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, en faveur de Thomery et Boulineau, d'un mazureau appelé le maine Penot, avec 10 journaux de terre, situés dans la paroisse de Bois, seigneurie dudit hôpital, au devoir de 2 quartières de froment, 10 sols et 1 géline de rente. — Dénombrement rendu par les prieur et religieux de l'hôpital neuf au révérendissime évêque de Saintes, au devoir d'une paire de gants de la valeur de 5 sols, à muance de seigneur et de vassal (*vidimus* en 1620 d'une charte de 1462). — Baillette par les prieur et religieux en faveur de Thérot Michau, marchand de la paroisse Saint-Vivien, d'une maison, verger, etc. (1462). — Bail à fief fait, sous la seigneurie

de messire Henri d'Albret, sire de Pons, par les prieur et religieux, d'une maison assise à Diconche, avec ses dépendances, à Pierre Bourdeau, laboureur, au devoir de 25 sols tournois et 2 chapons de rente annuelle (1462). — Baillettes, par les prieur et religieux : en faveur de Jean Couillau, Pierre Chardavoine, demeurant à Jarlac, paroisse de Montils, d'une pièce de bois contenant 3 quartiers ou environ, située en la paroisse Saint-Sever, au devoir de 12 sols tournois et 3 chapons; — en faveur de Jean Jamart et Jean Thier, de mottes en ruines et en désert, situées au-dessous de Fontdurand, plus d'une pointe ou recoin aussi en désert, au devoir pour le tout de 25 sols tournois de rente (1er septembre 1462) : (sceau établi aux contrats de la ville et châtellenie de Pons pour haut et puissant monseigneur de Pons, sceau de l'hôpital neuf) ; — de 20 sols de rente, sur une maison à Saint-Vivien, rue Saint-Jacques, en faveur de Guillem Odouyn, fournier, demeurant au bourg de Saint-Vivien, au devoir de 20 sols tournois (1462). — Baux à cens par les prieur et religieux : en faveur de Lolin Micheau, fournier, habitant de la paroisse Saint-Vivien, d'un pré situé à Fontdurand, au devoir de 12 sols (1463) ; — d'une maison et d'un verger situés rue de Paradours, au devoir de 21 sols 6 deniers (la charte étant déchirée ou rongée dans toute sa longueur, le nom du bailleur manque) (1464). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Penot Thorin et Louise La Brete, veuve de Jean Thorin, d'une maison et maine avec ses appartenances situées en la paroisse de Jazennes, au devoir d'un boisseau froment et de 18 deniers tournois de rente, d'un transsin de bois, situé en la paroisse de Jazennes, au bois de la Touche, au devoir de 18 deniers de rente, plus d'une pièce de terre assise en ladite paroisse contenant 5 journaux de bois et landes, au devoir de 2 sols 6 deniers de rente et le tiers d'un autre maine dit aux Farraus, au devoir de 25 boisseaux froment et 16 deniers de rente (1464) ; — en faveur de Guillaume Guibert et Pierre Texier, de 3 mottes contiguës situées sur la rivière de Chartres et Jolysabe, au devoir de 5 sols tournois (1465). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et le prieur de Saint-Genis, par laquelle ce dernier s'oblige de payer audit hôpital 20 sols de rente sur le fief de Chausmard, contenant 30 journaux de terre et 6 quartières de pré, à deux termes, 10 sols à Noël et 10 sols à la Saint-Jean-Baptiste (1467). — Baillettes par les prieur et religieux : en faveur de Guillaume de Lacourt, prêtre, d'une maison située au bourg d'Échebrune avec 8 journaux de terre et 2 journaux de pré, au devoir de 4 quartières froment, 10 sols tournois et 2 chapons de rente (1467) ; — au profit de Guillaume Ravaud, laboureur, d'une maison et 8 journaux de terre appelés le maine David, paroisse de Saint-Palais, plus d'un journal en la prairie des Essartières, au devoir de 2 quartières de froment et un chapon, de 20 journaux de terre près le Fourchaud, paroisse de Saint-Palais, au devoir de 9 quartières de froment, de divers héritages au carrefour des Grosses-Vaches pour 2 chapons de cens et le terrage, de 2 journaux de terres et de bois pour un chapon de cens, soit ensemble 5 quartières de froment et 4 chapons (1467) ; — à Jean Geoffroy, de Pérignac, d'héritages près la croix Ozannière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente noble (1467) ; — d'une pièce de terre aux Chartres, au devoir d'un boisseau froment de rente (1469). — Arrentement par le prieur et les religieux, en faveur de Jean Marennier, de la paroisse d'Avies, d'un maine et tènement avec dépendances en ladite paroisse au lieu de Chassaignes, au devoir de 6 boisseaux froment (mesure de Cozes), de 15 sols et 2 poules, le tout portable audit Chassaignes (1469).

Hôpital vieil de Pons.

H. 181. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1470-1479. — Acensements par le prieur : à Étienne Brunau, laboureur, d'un chai et de divers héritages situés en la paroisse d'Échebrune, au devoir d'une quartière froment, d'une quartière avoine et de 2 gélines (1471) ; — à Micheau, de 3 maisons, dont 2 avec verger et d'une chambre situées rue Saint-Jacques de Pons, au devoir de 36 sols (1471). — Baillettes par le prieur : à Thérot Micheau, de Saint-Vivien de Pons, de domaines sis à Saint-Vivien, au devoir de 16 sols tournois de rente (1473) ; — à Jean Micheau, d'une pièce de vigne et d'un morceau de terre, pour 11 sols de rente (1473) ; — à Perrot Trachem, laboureur, de la paroisse Saint-Léger, d'une pièce de pré en la paroisse de Colombiers, prairie de Nodebaud, au devoir de 5 sols et 2 chapons (1475) ; — à Colas Chevallier, de 6 journaux de terre en Briboson, au devoir de 5 boisseaux de froment et 3 sols 4 deniers (1475) ; — à Guyard Favereau, d'une vigne située au bourg de Saint-Vivien au devoir annuel de 5 sols (1476) ; — à Janot Brun, laboureur, demeurant à Figiers, paroisse d'Échebrunes, de 1/2 journal de terre sise au lieu de Pixani, au devoir de 3 sols (1476) ; — à Stinot Brun, de 1/2 journal de terre situé à Pixani, au devoir de 3 sols payables à la Saint-Michel (1476) ; — à Guiart Favereau, marchand, demeurant au bourg Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre en chasnasses et landes, au devoir de 8 sols tournois de rente (1477). — Déguerpissement d'une pièce de terre en désert, par Jeanne Sextière.

veuve de Jean Foucauld, et baillette à fief nouveau par le prieur à messire Guillaume Rullet, prêtre, au devoir de 5 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle payables à la Saint-Michel (1477). — Copie de baillette par très noble et très puissant seigneur Gui, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, seigneur des îles d'Oleron, Marennes, Arvert, Brouage, Hiers, Plassac et le Viroul, des villes et châteaux de Royan et Mornac, à André Dupont, de Saint-Hilaire du Bois, d'une pièce de terre en ruine située en la paroisse de Saint-Hilaire; d'une autre pièce de terre en bois et buissons située à la combe de la Clavelière, au devoir d'une quartière froment, de 30 sols tournois et de 2 chapons (1479). — Transaction entre le prieur de l'hôpital neuf et celui de Pérignac, par laquelle il est accordé à celui de Pérignac toutes les dîmes qui pourraient appartenir au prieur de l'hôpital neuf sur les villages de Sainte-Foy, des Gons et de Puygrigneux. Le prieur de Pérignac payera à celui de l'hôpital neuf 40 quartières froment, une pipe d'avoine et 4 moutons, et pour les petites dîmes 20 aunes de toile une fois payées, et chacun de ses successeurs à muance de prieur, 10 aunes de toile une fois payées. — Arrentement du bois de Fougerat, pour 8 boisseaux d'avoine de rente annuelle, par Jean Chauveau, laboureur à Fougerat, paroisse Saint-Vivien de Pons, à Jehan Chenu, marchand (1479.)

H. 182. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1480-1497. — Baillettes : par les prieur et religieux de l'hôpital neuf, à François et Julien Paris, frères, demeurant en la paroisse Saint-Palais de Phiolans, d'une maison et maine appelés les Brousses, situés en la paroisse de Saint-Palais, seigneurie dudit hôpital, contenant 12 journaux de terre ou environ, au devoir de 7 sols tournois, 6 boisseaux froment, 1 quartière avoine et 2 chapons de rente (1488) ; — par « le prieur du prieuré conventuel et « aumosnerie de l'ospital neuf hors les murs de la ville de « Pons et les prêtres, frères et religieux dudit hospital « assemblés en le chapitre au son de la campanne, traictans « des négoces et affaires dudit couvent », à Jean Couturier, habitant de la dite ville de Pons, d'une pièce de vigne assise au Colombier, appelé le maine Manot-Chut, au devoir de 5 sols tournois de rente (1487). — Acensement par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf à Étienne Bourdin et Jeanne Besonne, sa femme, d'une maison et héritage dit le maine Penot, situé dans la paroisse de Boys, au devoir de 3 quartières froment, 2 quartières avoine (mesure de Pons), 12 sols 6 deniers et 3 chapons (1487). — Baillette par le prieur à Simon Huguet, bachelier ès droit à Jonzac, d'un maine et héritage situé en la paroisse de Saint-Gervais de Jonzac, au devoir de 15 sols tournois et 2 chapons de rente (1483). — Baux à cens par le prieur à Guillaume Drahonnet, laboureur, d'une pièce de terre en la seigneurie des Gons, au devoir d'une quartière d'avoine et d'une géline (1482). — Baillette par le prieur d'une maison et de divers morceaux de terre au bourg d'Echebrune, pour 4 quartières de froment et un pré en la paroisse de Mortiers, près Chadenac, pour 10 sols et 2 chapons (1482). — Transaction entre messire Jean de Saint-Moris, prieur de l'hôpital neuf, et frère Jean Vibrac, religieux dudit hôpital et curé de la paroisse Saint-Hilaire du Bois, par laquelle Vibrac reconnaît que la cure de Saint-Hilaire est dépendante dudit hôpital et que ledit prieur a droit de prendre les deux tiers des dîmes des grains croissant dans la paroisse (1482). — Baillettes par le prieur : à Pierre Soulart, laboureur, demeurant à Beluire, de 5 journaux de terre sis en la paroisse Saint-Palais près Beluire, au devoir de 10 sols tournois, une quartière avoine et un chapon de rente (1489); — à Étienne Marteau, boucher de Pons, d'une maison sise en la rue et sur la place de ladite ville, au devoir de 35 sols tournois et une bonne pièce de bœuf de rente (1480). — Acensement par le prieur de l'hôpital, à Barthélemy Petit, d'un journal de terre situé près Pons, au devoir de 5 sols (1480). — Baillettes par le prieur : à Thomas Maynard, laboureur, en la paroisse de Saint-Vivien de Pons, d'une pièce de terre sise en ladite paroisse près les couldres dudit hôpital, au devoir d'une quartière de froment, 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines de rente (1481); — à Maurice et Jean Blanchier frères, et à Jean Bertin, demeurant à Saint-Seurin de Clerbize, d'une pièce de terre, 120 journaux situés dans le fief de Bribozon, au devoir de 10 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 20 sols, chapons et 1 livre de cire (1494). — Donation à l'hôpital neuf par Jean Patris, laboureur à Gotterolles, de tous ses biens (1495). — Noble homme Chardon de Rabayne, écuyer, donne à fief à Héliot Savarit, Colas et Étienne Doussous, laboureurs de Saint-Quentin, plusieurs maines, maisons et bois situés à Saint-Quentin et formant 13 pièces (fief du Chastenet), au devoir de 30 sols, 2 quartières de froment, 4 boisseaux d'avoine et 6 chapons (1497). — Bail à fief par le prieur à Thomas Maynard, laboureur de Saint-Vivien, d'une pièce de terre près les Couldrays, au devoir annuel d'une quartière de froment (mesure de Pons), 2 sols 6 deniers tournois et 2 gélines payables à la fête de Saint-Michel, une journée d'homme entre les fêtes de Toussaint et Noël ; Thomas s'engage, en outre, à faire bâtir dans 4 années deux travers de maisons couvertes de tuiles et entourées de murailles (1497.)

H. 183. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1500-1515. — Sentence qui condamne Jean Hanneau et Pierre Faure, de Pons, à payer les lods et ventes d'une pièce de terre ou vigne située dans le fief dudit hôpital ou en faire la revente aux prieur et compagnons dudit hôpital ; Odet de Pons, licencié en lois, juge ordinaire de la ville et châtellenie de Pons, pour très noble et puissant seigneur, monseigneur dudit lieu, vicomte de Thurenne (1514). — Statuts ou lettre de privilèges par François, seigneur de Pons, vicomte de Thurenne, pour les maîtres bouchers par lequel il paraît que le nombre des bouchers est fixé à 16, tant pour la ville que pour les fauxbourgs de Pons et qu'ils sont obligés de payer chacun au seigneur de Pons 40 sols en argent, 2 chapons et un quartier de mouton, signé : François de Pons (6 avril 1510); — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf : à Mathurin Roullet, de 2 journaux de terre situés dans la seigneurie dudit hôpital, au devoir de 5 sols tournois, 1 2 livre de cire et 2 chapons (1514); — à messire Roux, curé de Saint-Hilaire du Bois, du moulin de Saint-Hilaire avec ses appartenances, au devoir de 8 quartières de froment (1517). — Dénombrement fourni par Pierre Dutillet, prieur de l'hôpital neuf, tant pour lui que pour les autres religieux, à messire François de Soderinis, évêque de Saintes, à l'hommage plein de... de la valeur de quinze sols, à muance de seigneur et de vassal, au devoir de 23 quartières de froment de rente (1515). — Vente par Jeanne Joubert, veuve de Nicolas Robert, à Mathurin Roullet, de 7 journaux de terre joignant au chemin qui conduit de Saint-Jacques à Goteiroles et d'autre au chemin qui longe le moulin neuf vers la rivière, au devoir de 2 boisseaux froment de rente payables à l'hôpital neuf (1515).

H. 184. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1520-1554. — Baillette par le prieur et les religieux de l'hôpital neuf, à Robert Fougerat, d'une maison rue Bladière, moyennant 25 sols de rente annuelle, dont ledit Fougerat pourra amortir 12 sols 6 deniers (1521). — Vente au prieur par Colas Pichenneau et Perrine Peronne, sa femme, pour l'augmentation de la chapelle Saint-Maurice, d'une quartière de froment (mesure de Pons) de rente annuelle et perpétuelle, payable chaque fête de Saint-Vivien (1521). — Vente par Jacques Freneau à Jean Baudet d'une pière de terre située dans la paroisse d'Echebrune et tenue à rente de l'hôpital neuf (1523). — Acte du notaire Vautrin établissant que Saint-Sauveur dépendait en 1523 de la paroisse du château de Pons (ruinée en 1574) (1524). — Baillette consentie par Antoinette de Pons à Jean Luneau d'un banc et d'une place sous la halle de Pons, au devoir de 20 sols, deux chapons et un quartier de mouton de rente annuelle payable à Noël, et il a été en outre convenu que si ledit Luneau vient à décéder sans héritiers mâles, ladite dame de Pons pourra retirer ledit banc et place pour en disposer selon sa volonté (1525). — Appel comme d'abus de la juridiction du Pin sur les habitants de la seigneurie des Ayres, Saint-Genis et autres appartenant à l'hôpital neuf (1528). — Vente par Pierre Chemin et sa femme, de la paroisse d'Echebrune, en faveur du sieur Liot Chemin l'aîné, de Saint-Saturnin de Sarvais, de tous leurs droits sur une terre partie en pré, partie en terre labourable, au lieu de Mortiers (paroisse de Chadenac), dont la rente est payable à l'hôpital neuf (1527). — Baillette par le prieur, du moulin de Saint-Hilaire du Bois, à Mᵉ Robin Michau, curé dudit lieu (1531). — Sentence du sénéchal de Pons en faveur de l'hôpital neuf par laquelle Colas Dubreuil est condamné à déguerpir une maison et mazureau (5 mai 1529). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur dans le droit de percevoir annuellement, par forme de pension, la quantité de quarante quartières froment et une pipe d'avoine (mesure de Pons) dans l'aire décimaire du lieu des Gons, 4 moutons d'un an et, à chaque mutation de seigneur, 10 aunes de toile (1534). — Copie informe d'un arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant une saisie des revenus de l'hôpital neuf sur lesquels le prieur prendra une certaine somme et le surplus sera employé à l'entretien de ceux qui font le service divin et soignent les pauvres (1550). — Acte par lequel Jean Corbineau, Jean Quantin et autres reconnaissent devoir à messire Jacques Arrouhet, curé de Charente, 15 boisseaux de froment d'arrérages, pour raison d'un pré situé sous le bourg de Pérignac, et promettent de continuer à lui payer la vente d'un boisseau 1/2 de froment (mesure de Pons), portable à l'hôpital neuf (1553). — Sentence du sénéchal de Saintes maintenant le prieur en possession de prendre annuellement sur les revenus du prieuré de Pérignac 40 quartières de froment, 13 quartières d'avoine et 4 moutons de pension annuelle, et pièces de procédure se rattachant à cette décision (1553).

H. 185. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1561-1599. — Baillette à Jean Pelletier, par le prieur, du fief Chastenet et le Trau, en Saint-Quentin (1561). —

Copie de plusieurs déclarations par maître Jean Bernard, notaire royal, commissaire nommé par le sénéchal de Saintonge, à la requête de haut et puissant Antoine, sire de Pons, chevalier des ordres du Roi. On y trouve mentionnées les enceintes de la ville et des faubourgs et les tours défendant chaque pont (1561). — Vente par Antoinette de la Barthe, veuve de Gabriel de Saint-Miris, à Nicolas Robin, d'une maison avec ses dépendances, située rue Saint-Jacques (Saint-Vivien), soumise à une rente de 22 sols à la seigneurie de Rochane et 7 sols 6 deniers à l'hôpital neuf (1576). — Arrentement par le prieur, de 5 journaux de terre, paroisse Saint-Vivien, appelés l'Enclos de feu Gros-Jean, au devoir noble foncier et direct envers l'hôpital neuf de 20 sols annuellement (1578). — Vente par Bertrand et Zacharie Bourdaulx, laboureurs, habitants de Jazennes, en faveur de Jean Courperon, du bourg de Villars, d'une pièce de pré sise en la rivière de Gironde, dont les lods et ventes sont payables à la seigneurie de l'hôpital (1579). — Acensement par madame de Pons à Jean Tixier d'une place sous la halle de la Poissonnerie, au devoir de 5 sols de rente annuelle, sans y comprendre le droit à percevoir sur les jours de marchés (1592). — Hommage rendu à Antoinette, dame de Pons, marquise de Maignelais, par frère Michel Niollet, prieur de Saint-Vivien, d'un coq vif pour son fief; avec une consulte faite à la requête de Michel Violliot, prieur de Saint-Vivien, établissant que ledit prieur doit rendre cet hommage tous les lundis de Pâques (1597). — Certificats des marchands qui ont assisté durant six mois aux distributions de pain faites aux aumônes générales de l'hospice de Pons, établissant que ces distributions se sont élevées à 449 quartières 3 boisseaux méture (1597). — Requête du prieur pour se faire rembourser les mestures distribuées par dessus l'état de madame de Pons (1597). — État du receveur des hospices vieux et neuf de la ville de Pons (1597). — Comptes rendus des aumônes et de l'hospitalité exercées envers les pauvres, par les économes de l'hôpital neuf (1598). — Déclaration à madame Antoinette de Pons par Anselme Tizan, marchand, des lieux qu'il tient hors la porte et joignant les murs et boulevard de Saint-Vivien de Pons, et par Simon et Louis Trouvé frères. — Baillette par noble homme messire Bonnard, prieur de Saint-Vivien de Pons, à la collation de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, à Augustin Choynin, marchand, demeurant à Antigny-le-Tillac en Touraine, de deux pièces de pré dites les Pallus, pour 3 livres de rente, un boisseau d'avoine, un chapon, une poule et 6 deniers de cens (1566).

H. 186. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1607-1632. — Baillette par Jullien Sesbron à Hélie Sesbron, laboureur, du quart d'une maison et d'un four, le tout situé à Vallières (fief de l'hôpital neuf), et du quart d'un bois taillis situé à la Grollière (fief du seigneur de Mazerolles) (1627). — Échange entre Jean et Élie Sesbron d'une maison sise au village de Vallières, quereux, jardin, etc. (fief de l'hôpital neuf) (1625). — Procuration donnée à maître Norry pour la reddition des comptes de l'hôpital neuf, par messire Apollo d'Albret, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, abbé des abbayes de Fontaine-Daniel et la Reulle, à présent à Paris, logé rue Tire-Chappe, enseigne du *Soleil d'Or*, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (1622). — Vente par Étienne Foulchier à Mathurin Giraud d'un lopin de terre situé dans la paroisse Saint-Vivien (agrière de l'hôpital neuf) (1619). — Concession à l'hôpital neuf par M. de Lanchère de 4 journaux 50 carreaux de bois taillis pour 4 services solennels le lendemain des 4 fêtes annuelles (1614). — Arrentement d'un carreau 1/2 de jardin situé à Vallières, châtellenie de Pons, fief de l'hôpital neuf, par Jacques Landrault à Antoine Lecort (1613). — Quittance d'Antoinette, dame de Pons, de la redevance d'un coq vif due par le prieur de Saint-Vivien sur les domaines qu'il possède dans la seigneurie de Pons; signée « Anthoynette de Pons » (1614). — Appointements du commissaire député de la Chambre établie par le Roi pour la réformation générale des hôpitaux et maladreries de France, qui, nonobstant l'opposition du procureur fiscal de Pons et son appel, décide qu'il sera procédé aux enchères des revenus des hôpitaux vieux et nouveau de Pons, avec injonction au procureur de représenter les titres de fondation (1607). — Présentation et nomination faite par monseigneur d'Albret, prieur de l'hôpital neuf de Pons, à l'évêque de Saintes, de maître Jean Rostoland, clerc tonsuré du diocèse de Tarbes, à l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grandvaux près Jonzac, pour que ce prélat accorde des provisions audit Rostoland pour ladite église.

H. 187. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1634-1657. — Baillettes par le prieur de l'hôpital neuf: à Pierre Cornillier, meunier du moulin de Marjollance, de 74 carreaux de terre en asjons, situés dans le vieux fief de l'hôpital, au devoir de 4 sols tournois de rente noble annuelle, et concession d'un nouveau fief audit Cornillier,

de 36 carreaux de terre en asjons, joignant les précédentes, au devoir de 2 sols tournois de rente noble (1657); — à Jacques Besson, pour 44 sols de rente noble, de 6 carreaux de terre situés près le domaine de l'hôpital en Saint-Vivien (1657); — à Jacques Besson, marchand, et à Mathurin Drillon, du faubourg de Saint-Vivien, de 2 journaux de terre en friche situés près le bois des pauvres de l'hôpital, au devoir de 10 sols tournois de rente (monseigneur d'Albret, prieur) (1657); — à Étienne Morel, tailleur d'habits, d'un domaine à Mongerny, pour un boisseau 3 setiers froment et 18 sols argent (François Amanieu d'Albret, prieur) (1657); — à Mathurin Braud, de 4 carreaux 1/4 terres situées au Caston, pour 40 sols de rente noble (1657); — à Antoine Mesnard, de 4 carreaux 1/3 terres situées au Coston, pour 40 sols de rente (1657); — à Étienne Terrien, de 2 journaux 70 carreaux terre pour 8 sols de rente noble et 15 sols (1657); — de 4 carreaux 1/3 terre au Caston, et de 4 autres carreaux avec jardin pour 4 livres de rente noble à Jean Gaillon (1657). — Demande par le prieur de 3 livres 2 sols 1 denier de rente due par les propriétaires des moulins appelés de Mirambeau, situés en la paroisse Saint-Vivien de Pons, et sentence du juge de Pons condamnant les propriétaires des moulins au payement de la rente, et appel au présidial de Saintes, dont la sentence manque au dossier (1647). — Baillette par messire Jacques le Vasseur, prêtre prieur de l'hôpital neuf, à Estienne Pichet, escardeur, demeurant au village des Mesnards, paroisse de Mazerolles, de deux pièces de terres vagues et désertes au fief des Croix de Font-Lizotte au droit d'agrière et de complant des fruits (28 décembre 1642); Morer, notaire apostolique. — Présentation de messire Henri Pichon, clerc tonsuré, à l'illustrissime et révérendissime évêque de Saintes, pour la chapelle de Saint-Sauveur au château de Pons, signée Henri d'Albret. — Vidimus d'une baillette par le prieur à Penot Tallet, de Saint-Seurin de Clerbize, du pré Rouffet, contenant cinq journaux sis en la seigneurie de Fléac, au devoir de cinq sols de rente. — Provisions accordées par Charles de Cerzay, doyen du chapitre de Saintes et vicaire général, à maître Jean Larce, prêtre du diocèse d'Auch, pour la vicairerie perpétuelle de l'hôpital neuf, sur la présentation du prieur (1637). — Baillette par le prieur, au devoir de 6 boisseaux froment, 6 boisseaux avoine, 4 chapons et 40 sols argent et 2 boisseaux froment, une poule, 10 sols argent (mesure de Jonzac), à Jean Marchay, praticien, et Collas Dapont, laboureur de Saint-Simon-de-Bordes, pour divers domaines et héritages, paroisse Saint-Simon-de-Bordes (1635). — Requête au parlement concernant les redevances à l'hôpital neuf sur la cure de Saint-Hilaire-du-Bois (1634). — Nomination par le prieur de Jacques Levasseur, clerc, sous-diacre du diocèse d'Amiens, auquel les provisions ont été accordées pour l'église paroissiale de Saint-Jean de l'hôpital de la Grand-Vau (signée: François Amanieu d'Albret). — Fondation de la chapelle Saint-André (5 octobre 1636). — Ordonnance de messire Jacques Raoul, évêque de Saintes, concernant une somme de 243 livres due par le prieur de Saint-Vivien. — Quittance de ladite somme donnée à messire François Mossion, prêtre curé de Saint-Vivien de Pons, au nom de messire Sené, docteur en théologie, aumônier de l'évêque de Saintes, fondé de procuration de messire Arnoul Amelin, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Saint-Vivien de Pons, par Jean Bonnaudeau, Charles Acquart et Simon Fleuret, fabriqueurs.

H. 188. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1650-1662. — Vente par Magdeleine Ollivier à Jean Chevalier d'un pré de 31 carreaux à la Ferrière (1662). — Baillette par le prieur d'une maison avec jardin à Saint-Vivien, à Jean Dussin et Jean et Anne Arnaudet (Isaac Paboul, notaire royal de très haute et très puissante Magdelaine de Guénégaud, épouse de très haut, illustre et très puissant seigneur messire César-Phébus d'Albret, sire de Pons, maréchal de France, conseiller du Roi en ses conseils et chevalier de ses ordres, capitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes de la garde de Sa Majesté (1650). — Prise de possession du prieuré de l'hospice neuf par messire François Amanieu d'Albret, clerc tonsuré du diocèse de Saintonge (1661). — Baillettes par le prieur : à Pierre Doublet, de 6 carreaux de terre à Saint-Vivien, pour 24 sols de rente (1661);— à Laurent Laurens, d'une pièce de terre aux grands Essards, contenant 3 journaux 29 carreaux, près le vieux fief de Chansac; à la Bigote, 1 journal 90 carreaux; à la Croix de Niort (120 carreaux); champ de Niort (1 journal 44 carreaux); 1 journal 5 carreaux; 130 carreaux, au devoir pour le tout de 35 sols tournois de rente (1659). — Arrentement pour 35 sols de 5 carreaux de terre au Coston par le prieur à Michel Mesnard (1658). — Baillette par le prieur de 10 carreaux de terre dans le domaine de l'hôpital, au devoir de 50 sols de rente à Jehan Riberat (1658). — Acte fait à messire Massion, curé de Saint-Vivien de Pons et prébendier de l'hôpital vieux, pour maintenir Bardy, clerc tonsuré, en possession d'une prébende de l'hôpital vieux. — Baillettes par le prieur : à Pierre et Jean Angevin, pour deux livres de rente du domaine des Crois des Gabares en Saint-Genis (1658); — à Gabiou, pour 20 sols de rente, de domaines à Bribaudon (1658); — à Guillaume Telat, pour 40 sols

de rente, de quatre carreaux et demi de terre au Coston (Saint-Vivien).

H. 189. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1657-1779. — Instance entre messire Dufour, curé de l'hôpital neuf, et Jean Dession, curé de Saint-Simon de Maroix, pour la nomination à la cure de Saint-Hilaire des Bois, devant Guillaume, évêque de Saintes, Louis d'Anglene de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, et le Parlement (1681). — Supplique au Parlement (1681). — Supplique au Parlement par Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons et souverain de Bédeille, prince de Mortagne, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur du comté de Provence, pour revendiquer les domaines appartenant autrefois à l'hôpital neuf fondé par ses prédécesseurs et injustement gardés par quelques particuliers et la réunion à l'hôpital de ces domaines. — Ferme par messire François d'Hérel, fondé de procuration de messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, à messire Jean Chevalier, bourgeois de Pons (1673). — Partage d'une pièce dit de pré la Motte-au-Prieur entre Jean Chevalier, marchand, et Marie Pignant, veuve Dussaud.

H. 190. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1692-1701. — Extraits des papiers censifs et états des revenus de l'hôpital neuf (1693). — Vidimus d'un extrait du censif de l'hôpital neuf de Pons concernant la redevance due sur la cure Saint-Hilaire de Feodemont (1693). — Bail par le prieur de Saint-Vivien constatant son droit sur plusieurs rentes et agrières dans la paroisse de Saint-Vivien, ainsi que son droit de pêche (1694.) — Maître Jean Depont, avocat en la cour du parlement de Guyenne et juge de la ville et sirerie de Pons, comme fondé de procuration de très haut et très puissant prince, monseigneur Charles de Lorraine, comte de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille et autres places, chevalier des ordres du Roi, afferme, audit nom, auxdits sieurs Jean Thibaudeau, Daniel Bertin et Benjamin Garnier, marchands, conjointement et solidairement, la seigneurie de Chasteau-Renaud et ses dépendances, pour la somme annuelle de 3,650 livres (1697). — Quittance de la somme de 500 livres par Charles de Lorraine, comte de Marsan, seigneur de Pons, pour les droits de lods et ventes, à lui dus sur la terre de Saint-Fort, en faveur de messire Isaac Michel, sieur de la Mothe, capitaine de vaisseau dans les armées navales du Roi, et seigneur de la terre et seigneurie de Saint-Fort de Cosnac, et dame Marguerite Meschinet, son épouse, par les mains dudit sieur de la Mothe, demeurant ordinairement à Marennes en Saintonge, étant maintenant à Versailles, 6 décembre (1697). — Procédures et pièces justificatives de la comptabilité du procureur de l'hôpital neuf, entre messire François de Poudens, prieur de l'hôpital neuf de Pons, et monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Tarbes, au sujet du prix de la ferme, dont il a donné quittance finale le 27 juin 1701. — Procès-verbaux de visite et constatation de l'état des lieux de l'hôpital neuf et pièces de comptabilité concernant les travaux faits aux bâtiments de cet établissement.

H. 191. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1700-1719. — Baillette par le prieur à Jean Pesron, charpentier au faubourg de Saint-Vivien, d'un mas de terre contenant 5 carreaux 1/4 situé audit faubourg devant la maison dudit Pesron, au devoir de 50 sols de rente noble (1704). — Sentence de la chambre du conseil du présidial de Saintes entre Isaac Michel, seigneur de la Motte et de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Fort-sur-Gironde, capitaine commandant sur les vaisseaux du Roi, demandeur en reprise d'instance au lieu et place de Henri de Bonnefoy, seigneur de la Grossière, et ci-devant dudit Saint-Fort, appelant de deux sentences rendues par le juge dudit Saint-Fort, et incidemment demandeur en lettres royaux d'une part, Jean Châteauneuf, syndic des habitants de la paroisse de Saint-Fort et Louis Maurin, et condamnant lesdits Maurin et Châteauneuf à fournir annuellement au seigneur demandeur les biens et corvées à lui dus à cause de sa seigneurie de Saint-Fort et sur tous les habitants de qualité roturière, lesquels biens et corvées sont réglés à 4 annuellement par chacun des redevables, suivant l'usage du comté de Plassac, les déchargeant des arrérages et les condamnant aux dépens (1710). — Procédures portées devant le sénéchal de Saintes entre la veuve de Jean Aubineau, fermier de l'hôpital neuf, demanderesse en confirmation de la sentence du sénéchal de Pons au profit de son mari, condamnant Réau à payer à ladite veuve un picotin 1/2 de froment, 1/15[e] d'un chapon, 1/5[e] de poule, etc., pour raison de la prise de Recroze (le jugement de l'appel manque) (1710). — Constitution de 320 livres de rente par messire Pierre-Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et Marie-Louise de Balarin, son

épouse non commune en biens, à maître Marc-Antoine Bourdin de Champvallier, bourgeois de Paris, demeurant rue Quincampoix (1710).—Vente de 500 livres de rente par messire Charles-Jacques de Lagny, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement, et dame Marie-Louise de Balarin, à haute et puissante dame Catherine-Marguerite de Courtavel, veuve de haut et puissant seigneur messire Germain Texier, chevalier, comte d'Hautefeuille, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique (1713). — Reconnaissance par César-Auguste Le Cauchois, bourgeois de Paris, constatant que la rente de 136 livres, au principal de 3,000 livres, constituée par M. et madame de Lagny, appartient à Louis Doublau, seigneur de Boussy (1714). — Constitutions : — de 100 livres de rente annuelle par M. et madame de Lagny, au profit de François Chauron, huissier ordinaire de la chambre de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans (1718); — de 320 livres de rente par M. et madame de Lagny à M. de Champvallier (1710); — de 150 livres de rente par M. et madame de Lagny à Geneviève Carrière (1713); — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à la comtesse d'Hautefeuille (1713); — de 200 livres de rente par M. et madame de Lagny à messire Godefroy Ferret, prêtre, docteur en Sorbonne, et Anne et Angélique-Élisabeth Ferret (1713); — de 200 livres de rente par Claude Camet, bourgeois de Paris (1717); — de 500 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean Bardy, officier de S. A. R. Madame (1714); — de 136 livres de rente par M. et madame de Lagny à César-Auguste Le Cauchois (1714). — Abandon du tiers du fief de la seigneurie de la Berlière à messire Thomas d'Estoquey, comte de Mondejeu, et à messire Jean-Baptiste d'Estoquey, son frère. — Constitution de 227 livres de rente par M. et madame de Lagny à Jean-François Carrère, chirurgien de S. A. R. Madame (1718). — Constitution de 136 livres 7 sols 3 deniers de rente à Alexis Denise, valet de chambre de M. l'abbé Fagon (1719). — Lettre de messire F. de Poudens, prieur de l'hôpital neuf, à M. de Lains, au sujet des marais salants que possède l'hôpital auprès du chenal de Marennes (sceau chargé de trois lévriers passants). — Plan des maisons du Coston, chargées de rente au profit dudit hôpital. — Mémoire pour servir aux aveux et dénombrements du prieur de Saint-Vivien de Pons, mentionnant une charte de 1169 aujourd'hui adhirée et qui établit que le prieur ne peut invoquer la transaction de 1467 contre le curé de Mazerolles, qui pourra lui opposer la prescription, puisqu'en 1564 Mazerolles était paroisse; mais, dans ce dernier cas, il devra continuer à desservir les quatre villages qu'il voulait abandonner à la desserte du prieuré. — Arrentement par Apollo d'Albret, prieur, à Pierre Soren, marchand, de deux pièces de pré et une de vignes, au devoir de 5 sols de rente.

H. 192. (Liasse). — 25 pièces, parchemin.

1720-1740. — Sentence du Parlement de Paris déclarant bien et dûment obtenu le défaut dans le procès entre Marguerite Meschinet et Pierre Baudichon, sur l'appel de la même sentence pendant au rapport de maître Sennet, conseiller, pour y être fait droit, condamnant ladite défaillante aux dépens de l'instance dudit défaut et de tout ce qui a suivi. — Sentence concernant dame Marguerite Meschinet, veuve de messire Jean Michel, écuyer, sieur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, appelante d'une sentence rendue au siège royal de Rochefort, le 4 septembre 1722, préjudiciable à la demanderesse aux fins de la commission et exploit contre demoiselle Marguerite Tabais, veuve de Josué Rambault, intimée et comme tutrice de ses enfants. — Baillette par MM. du chapitre de Saintes et le chevalier de Pins, prieur de l'hôpital neuf de Pons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean Dudouet, d'un domaine en la paroisse des Gons (droit de boissage envers le chapitre, remplacé par une rente noble de 6 boisseaux d'avoine) (1734). — Sentence du présidial de Saintes entre Claude Renard de Fustemberg (Fuchsamberg), marquis d'Amblimont, lieutenant de vaisseau, seigneur de Saint-Fort, demandeur en exécution d'une sentence d'examen de compte portant liquidation de fruits et revenus d'une pièce de pré, et Pierre Guyon, marchand, et condamnant ledit Guyon (1734). — Sentence d'évocation de saisie réelle, criées, ventes et adjudication au profit de messire Claude de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, et Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, de deux maisons en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, sur Raymond Goulard, procureur au siège royal, etc. — Pièces de procédure et sentences du Parlement de Paris et du présidial de Saintes concernant l'adjudication pure et simple par décret des biens immeubles saisis réellement et mise en criée des deux maisons susdésignées, etc., faute des payements dus aux sieur et dame d'Amblimont.

H. 193. (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1750-1779. — Sentence du présidial de Saintes, jugeant le compte de curatelle du sieur Gaudard et ordonnant qu'il retiendra 296 livres 4 sols 2 deniers qu'il doit sur ses frais privilégiés (1750). — Sentence contradictoire du Parlement de Bordeaux condamnant messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, « sans que ses qualités puissent nuire ni préjudicier, » à payer au sieur Audinet, tenant garni l'hôtel de Bretagne, 1,081 livres montant de l'obligation par lui souscrite, devant maître Argat et son collègue, les 2 août 1754, par tiers, de 2 mois en 2 mois, soit 4,693 livres 13 sols 4 deniers et aux dépens (1755). — Requête de l'économe de l'hôpital neuf, demandant la décharge des décimes sur les revenus dudit hôpital et restitution de celles indûment perçues, et ordonnance de la chambre ecclésiastique prescrivant qu'avant de faire droit, l'hôpital payera les arrérages des décimes dont est appelé. — Requête des administrateurs de l'hôpital pour combattre les conclusions de la chambre ecclésiastique de Saintes (1769). — Arrêt de la chambre souveraine du clergé de Bordeaux donnant raison aux administrateurs de l'hôpital neuf, cassant l'ordonnance de la chambre ecclésiastique du diocèse de Saintes, déchargeant l'hôpital neuf des décimes auxquels il a été indûment imposé pour les années 1765 et suivantes, et faisant défense au bureau diocésain de Saintes d'imposer désormais ledit hôpital pour la portion destinée au soulagement des pauvres et à l'entretien de l'hôpital, sans préjudice d'imposer aux décimes le prieur et le vicaire perpétuel à concurrence de leurs rôles particuliers signé : prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, président (2 juillet 1771).

H. 194. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1780-1790. — Procédures devant le présidial de Saintes entre l'hôpital neuf de Pons et le prince Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bédeille, marquis de Mirambeau, seigneur de Saint-Léger, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général du comté de Provence, au sujet de l'union de la maladrerie ou léproserie du faubourg de l'hôpital neuf de Pons avec les terres et autres biens en dépendant, sous la même administration, et sentence portant que tous détenteurs desdits biens devront déguerpir avec restitution des fruits, etc. — Rôle des dépens à payer au prince de Marsan, faisant pour l'hôpital de Pons contre Giraud, voiturier, Gros, teinturier, et Mézières, médecin, par arrêt du 4 février 1780. — Arrentement au plus offrant et dernier enchérisseur, par les administrateurs de l'hospice neuf de Pons, des domaines appelés le bois des Fermiers, appartenant audit hôpital et situés paroisse Saint-Vivien. — Arrêt du Parlement de Bordeaux contre Giraud, Étienne Gros et Mezières (21 février 1780), concernant la réunion de la maladrerie ou léproserie de l'hôpital neuf de Pons aux autres biens et domaines audit hôpital et autorisant les administrateurs à s'emparer desdits biens pour les régir et les gouverner, comme les autres biens de l'hospice. — Arrêt du Parlement de Paris validant, sauf quinzaine, en faveur de maître Jacques-Nicolas Laglaine, procureur de messire Claude de Fuschamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au quartier de Rochefort, et dame Marguerite Michel, son épouse, fille et unique héritière de défunte Marguerite Meschinet, veuve de messire Isaac Michel, écuyer, seigneur de Saint-Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, poursuivant la saisie réelle, criée de vente et adjudication par décret de deux maisons se joignant en la ville de Rochefort, rue Saint-Pierre, paroisse Saint-Louis, et leurs dépendances, la saisie réellement faite desdites maisons à leur requête et de l'autorité du siège royal de Rochefort, par exploit du 8 juillet 1745 de maître Raymond (1748). (La fin de l'acte manque.)

Hôpital Saint-Louis de Saintes.

H. 195. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1687-1694. — Lettres patentes du roi Louis XIV, contresignées Colbert, portant établissement de l'hôpital royal de Saint-Louis dans la ville de Saintes. « Ledit hôpital général a été établi suivant les délibérations et consentement tant du sieur évêque de Saintes que des maire, échevins et habitants de ladicte ville, en conséquence de la déclaration de l'année 1656, dans lequel auroient été renfermés tant les pauvres malades et invalides, qui ne peuvent subsister, que les mendiants valides, afin de secourir les uns de leurs misères et éloigner les autres de l'oisiveté, en leur faisant apprendre des métiers ou occupations qui les rendent capables de gagner leur vie ; mais comme ledit hôpital général qui ne subsiste que des aumônes et charités qui lui sont faites n'a pu jusqu'à pré-

sent trouver de fonds pour faire des bâtiments et autres choses nécessaires à un établissement de cette conséquence, les exposants ont été obligés de louer des maisons pour servir d'hôpital, lesquelles, outre qu'elles absorbent une bonne partie des revenus des charités dudit hôpital, sont dans un lieu trop resserré, sans commodité et très peu aéré, ce qui a obligé les exposants de nous supplier d'accorder audit hôpital ce qui reste de la place où étoit autrefois la citadelle de la ville de Saintes, consistant en cinq arpents ou environ, un gros corps de bâtiment ruiné, qui est dans ladite place, qui servoit au logement du gouverneur, comme aussi de quelques vieilles écuries, magasins avec les fossés de ladite citadelle et emplacement de deux bastions ruinés et débris d'iceux, pour servir le tout aux bâtiments de l'église, de la maison et l'enclos dudit hôpital général, qui recevra tous les pauvres mendiants tant de l'un que de l'autre sexe, natifs et originaires de notre ville de Saintes, fauxbourgs et paroisses d'icelle, ou qui y sont domiciliés et demeurants depuis cinq ans, lesquels ne peuvent vivre de leur bien ni de leur travail, pour y être instruits et élevés en la crainte de Dieu par des personnes y préposées, nourris, entretenus et employés aux manufactures et travaux dont ils seront jugés capables en présence des directeurs. » Défense de mendier et juridiction sur les pauvres. Obligations des propriétaires et locataires à l'égard des pauvres mendiants. Interdiction de la mendicité à peine de trois livres d'amende pour tous ceux qui auraient aumôné en public, dans les rues, aux églises et aux portes des maisons, pour quelque motif de nécessité ou compassion que ce puisse être. Défense de retirer et coucher les pauvres en sa maison, à peine de vingt livres d'amende, au profit de l'hôpital. Nombre des directeurs fixé à douze. Confirmation des directeurs en exercice, fonctions des receveurs et greffiers de la direction. Droit de quêtes exclusif. Droit de l'administration pour les dons et les legs. Débit exclusif de la viande pendant le carême. Concession du quart des aumônes ordonnées par les juges. Permission d'acquérir, aliéner, échanger aumônes. Dons et legs. Droit de manufacture. Privilèges des ouvriers de la manufacture. Défense de faire aucun acte de justice ailleurs qu'au bureau. Visite par les directeurs dans la ville et les fauxbourgs pour faire emprisonner les pauvres et gens sans aveu. Visiteurs nommés par le bureau pour le service journalier de l'hôpital. Assemblées hebdomadaires des cinq directeurs à l'hôpital. Comptabilité du receveur. Droit de l'administration de faire des règlements. Privilèges des administrateurs et fermiers des domaines de l'hôpital. — Brevet du roi Louis XIV qui, à la requête de l'évêque de Saintes, Guillaume III du Plessis de Gasté de la Brunetière, accorde à l'hôpital les biens qui ont appartenu aux consistoires des temples des gens de la R. P. R. du diocèse de Saintes (20 décembre 1684).

H. 196. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1705-1784. — Titres de rentes annuelles dues à l'hôpital par madame veuve Guérin 71 livres 11 sols ; — par M. J. Guérin, 23 livres 70 sols ; — par M. Boisson Gros-Bon, 39 livres 50 sols, — d'un hectolitre 9 décalitres 9 litres 38 centilitres de blé ; — par madame veuve Berthomé, 98 livres 77 sols ; — par M. de Lavade, 276 livres 55 sols ; — par madame Le Veneur de Beauvais, 237 livres 3 sols.

H. 197. (Registre.) — Format griffon, 148 feuillets, papier, dont 66 écrits.

1765-1788. — Délibérations du bureau d'administration de l'hôpital général Saint-Louis de Saintes, registre coté, paraphé, numéroté par Emmanuel Cajetan Le Berton de Bonnemie, chevalier, conseiller du Roi, président du présidial, lieutenant général civil de la sénéchaussée de Saintonge et siège présidial de Saintes, lieutenant général de la police de la ville, fauxbourgs et banlieue dudit Saintes. — Bureau tenu au palais épiscopal, le 19 janvier 1765, sous la présidence de messire Germain de Chastenier de La Chasteigneray, comte de Lyon, conseiller du Roi en tous ses conseils, seigneur évêque de Saintes ; présents : Le Berton, lieutenant général, de Beaune, procureur du Roi ; Gaudriaud, maire ; de La Chaume ; Sary ; des Granges (*alias* Dégranges) ; chevalier Deslandes ; Maillet, secrétaire. — A la séance du 24 mars assistent, en outre, Cherpentier de La Varennes, Bourdeille, Viaud syndic, Fourestier, docteur en médecine. — Le 8 avril, l'évêque, vu son prochain départ pour l'assemblée provinciale, nomme pour le représenter au bureau de l'hôpital, l'abbé Delord, son grand-vicaire. — Recettes du 25 juillet 1764 au 1[er] avril 1765 : 4,802 livres 15 sols ; 11 deniers dépenses, 4,525 livres 1 sol 9 deniers. En caisse 277 livres 14 sols 2 deniers. Il restait dû aux ouvriers et fournisseurs diverses sommes y détaillées. — Nomination de Landreau du Maine-au-Pieq, avocat en la Cour, à la place du sieur Viaud (23 mai 1767). — Délégation par la communauté des maîtres en chirurgie, des chirurgiens Maillet et Mercier (12 juin 1767). — Nomination de Methé de Fonremis, conseiller au siège présidial à la place de M. de Bourdeille, décédé (30 décembre 1768). — Refus de l'évêque de se rendre dans la salle de l'administration de l'hôpital, parce

que, jusque-là, les séances du bureau se sont tenues au palais épiscopal (5 avril 1769). — Démarche faite auprès de l'évêque par Vieuille et de Fonremis, députés de l'administration hospitalière. — Protestation du lieutenant général Le Berton sur la réunion convoquée au palais épiscopal, le 24 avril 1769, et réitération des protestations reçues par Pasquier, notaire royal. — Renouvellement des protestations au sujet du lieu de l'assemblée par Le Berton, Dégranges, Vieuille et de Fonremis. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 1er juin 1769, ordonnant que les séances du bureau d'administration auront lieu audit hôpital et non ailleurs, inhibant à monsieur l'évêque de Saintes de les convoquer ailleurs, et notamment dans son palais épiscopal et portant qu'en cas d'absence de l'évêque, elles seront présidées par les plus anciens administrateurs. — A la séance du 15 juin assistent Le Berthon, lieutenant général; Beaune, procureur du Roi; Fourestier, Vieuille, Arnauld, de Fonremis et Landreau du Maine-au-Picq. — L'évêque préside, le 24 mai 1770, la séance du bureau extraordinairement assemblé dans l'hôtel du marquis Étienne de Guinot-Monconseil, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de son infanterie, pour accepter un don de 11,000 livres à l'hôpital (11 décembre 1770). — Nomination de M. Antoine Garnier, négociant, en remplacement de M. Desgranges, démissionnaire; — de M. Poittevin, procureur du Roi en l'Élection, en remplacement de M. Garnier, décédé; — de M. Chesnier du Chesne, avocat, en remplacement de M. Landreau du Maine-au-Picq, démissionnaire; — de M. Dangibeaud, curé de Saint-Michel, à la place de M. de Fonremis, démissionnaire; — de M. Faure, marchand, à la place de M. Arnaud, démissionnaire (28 février 1776). — Acceptation d'un don du marquis de Monconseil de 11,000 livres pour l'organisation de métiers de petite manufacture. — Admissions à vie de pauvres des paroisses de Saint-Vivien et de Saint-Eutrope et consentement d'en vêtir sept dans la nudité. — Acceptation du produit des quêtes du jubilé (956 livres) (5 janvier 1771). — Taxe des ouvriers, directeurs fabricants et fileurs à l'hôpital. — Le mari et la femme, 75 livres par mois; ouvriers, mari et femme, 20 sols par jour. — Les pauvres de l'hôpital (hommes et femmes pouvant travailler), seront occupés à la manufacture et, en cas de refus, mis hors dudit hôpital (30 mars 1772). — Aucun membre ne peut être admis au bureau, en dehors des douze, savoir : six administrateurs nés : l'évêque, le lieutenant général, le doyen de la cathédrale, le maire, le procureur du Roi et sept électifs nommés par le bureau d'administration. — Réduction du nombre des ouvriers à la manufacture de l'hôpital, à deux cardeurs, deux fabricants et quelques enfants pour filer. — Fixation des heures de travail à l'hôpital. — De la Toussaint à Pâques, de 8 heures du matin à 10 heures, de 11 heures à 2 heures, et de 3 heures à 5 heures; de Pâques à la Toussaint, de 6 heures du matin à 9 heures, de 10 heures à 2 heures, et de 3 heures à 7 heures. — Admission des pauvres, à 3 heures (5 juin 1774). — Prix des sels : 33 livres le muid à 40 livres (25 juillet). — Produit des quêtes, 30 livres 15 sols (18 janvier 1776). — Don par l'évêque, 1,200 livres; de la supérieure, 200 livres; quêtes, 698 livres, pour réparation des dégâts arrivés aux bâtiments par l'ouragan du 24 décembre 1775. — Adjudication du pain avec remise de 6 livres sur chaque quintal ou 100 livres payables de six en six mois (19 septembre 1778). — Demande au Roi d'un subside de 6,000 livres pour aider à la subsistance des enfants trouvés. — Nomination de M. Dangibeaud à la place du chanoine, son frère, démissionnaire pour infirmités. — L'évêque Pierre de La Rochefoucauld assiste pour la première fois à la séance du 25 mai 1782. — Nomination de M. Marillet fils à la place de son père (29 décembre 1785). — Renouvellement et confirmation des lettres patentes de juillet 1687 sollicité par l'évêque, pendant un voyage à Paris, puis par M. Maillet.

H. 198. (Registre.) — Format griffon, 100 feuillets, papier.

1788-an XII. — Nomination de M. Petit, secrétaire à la place de M. Maillet, démissionnaire; — de M. Dières Monplaisir, administrateur, à la place de M. Faure, démissionnaire. — Offre de 150 livres de location par l'Intendant pour obtenir l'autorisation d'amener les soldats du régiment pour faire l'instruction dans la cour de l'hôpital. — Refus de l'administration qui allègue l'inconvenance d'une pareille mesure. — Vérification des comptes du receveur (3 avril 1789). — Installation de la nouvelle administration de l'hôpital, sous la présidence de M. de Rochecouste, maire (article 16 du décret du 5 novembre 1790). — André-Antoine Bernard, Briault, Boisnard, Buisson, Louis Canolle, Alexandre Crugy, Jacques Février jeune, Louis Suire, Antoine Gout, Pierre-Nicolas Maillet. — Remise de la manufacture fondée par le marquis de Monconseil à l'administration, qui ne maintient que la filature proprement dite, sous la gérance de l'administration. — Pétition adressée par un certain nombre d'habitants des paroisses d'Arvert et des Mathes, qui revendiquent la propriété, jouissance et possession des terrains qui ont anciennement appartenu aux Réformés, à l'usage de leur temple et pour enterrer leurs morts, afin de les rendre à leur destination primitive. — Les administrateurs refusent, alléguant le don fait par Louis XIV des biens des consistoires

des temples des gens de la R. P. R. du diocèse de Saintes (20 décembre 1684), et l'arrentement desdits terrains fait au curé d'Arvert, par acte du 2 juin 1699, moyennant 8 livres de rente pour Arvert et 30 sols de rente par acte du 5 mai 1756 pour les Mathes; ils ajoutent que la loi qui permet aux plus proches parents de protestants de réclamer les biens invendus de leurs parents expatriés pour cause de religion, ne peut être appliquée à la situation présente, etc. (4 septembre 1791). — Réunion des trois hôpitaux de la ville de Saintes en un seul établissement, sous la dénomination d'hospice de la Fraternité (3-15 pluviôse an II). — « Le président a dit que l'administration municipale, par son arrêté du 3 du courant, confirmé par l'administration centrale du département, et pour raison des motifs y contenus, a ordonné que les hospitalières actuellement en activité dans cet hospice seraient tenues de se retirer, ainsi que le citoyen Boisnard, officier de santé, pour les premières être remplacées par les citoyennes Cherbonnier, Saint-Georges, Mareuil et autres, et l'officier de santé par le citoyen Jean-Louis Lavigne, que cet arrêté porte que l'opération de ce changement sera faite par l'administration de cet hospice; il a observé que ledit arrêté ne pouvant souffrir de difficulté dans son exécution de la part du bureau, il fallait délibérer sur les moyens d'opérer le changement ordonné. Le bureau, ayant délibéré, arrête qu'avant de faire succéder les citoyennes Cherbonnier, Saint-Georges, Mareuil et autres à la place des hospitalières, il sera procédé à l'inventaire ou récol des meubles et effets qui sont dans ledit hospice. A cet effet, il a nommé pour commissaires les citoyens Viauld et Fabvre administrateurs qu'il autorise à reconnaître lesdits effets, et à en donner décharge s'il y a lieu. (Signé) F. Fabvre, J. Viauld, l'aîné, Apert (7 germinal an V). »— Les citoyennes Saint-Georges, Mareuil, Cherbonnier, Demannes tante et La Magdelaine sont installées le 10 germinal. — La citoyenne Demannes mère est, sur sa demande, remplacée par la citoyenne Marie Paris. — Le citoyen Lavigne est installé comme officier de santé. — Le traitement des hospitalières est fixé à 150 livres par an. — Celui de trois filles utiles à 75 livres, l'infirmier à 100 livres. — Demande des sœurs de la Sagesse à remplacer la dame Saint-George, directrice de l'hospice, qui ne peut se charger de continuer son administration (18 ventôse an XII). — Nomination des demoiselles Sallette et Dury à la place des dames de Chateaupair de Bossay et de Mannes (25 floréal an XII). — Demande d'autoriser, par le ministère de l'intérieur, les religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe, actuellement hospitalières, à recevoir, en qualité de novices, les demoiselles qui voudraient se consacrer au service des pauvres (20 pluviose an XIII). — Adoption du règlement proposé par la sœur dite de Saint-Jean de Dieu, supérieure des filles de la Sagesse (7 vendémiaire an XIV). — Partage des meubles de l'hospice de Tesson (16 mai 1806). — Le traitement du portier est élevé de 300 à 600 livres, celui du secrétaire de 600 à 1,200 livres, celui du trésorier de 300 à 600 livres. — Achat du citoyen Pelletan d'un tonneau de vin, 4 barriques (huit hectolitres environ) pour 25,000 livres (15 frimaire an II).

H. 199. (Registre.) — Format griffon, 106 feuillets écrits, papier.

1782-1790. — Registre matricule des enfants trouvés, dits enfants de la patrie. — 4 enfants trouvés en 1782. — 54 en 1783; 46 en 1784; 57 en 1785; 74 en 1786; 52 en 1787; 58 en 1788 et 63 en 1789.

HOPITAL SAINT-LOUIS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Inventaire rédigé par M. C.-L. Saudau, ancien greffier de justice de paix, archiviste de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

H. 200. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1695-1696. — Arrêt du Conseil privé et lettres patentes du roi Louis XIV autorisant l'établissement, à Saint-Jean-d'Angély, d'un hôpital, auquel sont attribués les biens des aumôneries de Lussaut, Saint-Lazare, Saint-Hilaire de Loulay, Matha, la Tour-Blanche, Frontenay-Labatu, sous l'obligation d'y recevoir les malades desdites paroisses en proportion du revenu apporté par lesdites aumôneries. — Arrêt du Parlement de Bordeaux prescrivant l'enregistrement desdites lettres.

H. 201. (Liasse.) — 1 pièce, papier; in-4°.

1597. — Contrat d'échange entre frère Léonard Guillonet, religieux bénédictin, prieur de Saint-Jacques et Méry Charrier, marchand et pair du Corps de ville, d'une pièce de terre dite Le Champs des Poulies, contre une autre pièce confrontant aux moulins et quéreux de Comportet.

H. 202. (Liasse.) — 1 pièce, papier, in-4°.

1604. — Jugement par défaut du sénéchal de Saintonge, rendu à la requête du procureur du Roi, contre Jean Morin et Denis Boursoreille, qui refusent de prêter serment

en qualité d'administrateurs des pauvres et sont condamnés à cent livres d'amende.

H. 203. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1619-1715. — Partage entre les héritiers de Pierre Mesnard et de Jeanne Prévost, des biens de ces derniers, et autres pièces relatives aux terres du Petit-Marais, sur lesquelles une rente noble de 3 livres 11 sols 6 deniers était due à l'hôpital.

H. 204. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1680-1716. — Transaction entre les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély et messire Pierre-Henri de La Laurencie, chevalier, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, au sujet d'une amende de 400 livres, adjugée au profit des pauvres dudit hôpital, par jugement prévôtal rendu contre le chevalier de La Laurencie de Villeneuve, condamné à mort pour avoir frappé mortellement maître Jean Claveau, substitut de MM. les gens du Roi du siège de Saint-Jean-d'Angély.

H. 205. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1682-1709. — Déclaration faite par Pierre, Jean, Jacques et Zacharie Allenet, des biens par eux tenus à cens de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

H. 206. (Registre.) — In-4°, couvert en parchemin; 11 feuillets, papier.

1693. — Papier terrier de l'hôpital des malades de la ville de Saint-Jean-d'Angély, contenant les cens, rentes nobles et secondes, légats, domaines et autres droits et revenus appartenant à cet établissement charitable.

H. 207. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

(**Sans date. — Vers 1695**). — Observations sur différents articles du censif de l'hôpital royal Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély.

H. 208. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1695. — Mémoire de ce que M. de Bonnegens, prévôt de la maréchaussée, tient dans le fief de l'Aiguille appartenant à l'hôpital.

H. 209. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1695. — Mémoire sur la situation des hôpitaux de Saint-Jean-d'Angély.

H. 210. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Supplique adressée à M. l'évêque de Saintes et à l'Intendant de La Rochelle, pour obtenir la réunion à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély de diverses aumôneries et maladeries. — Avis favorable.

H. 211. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697. — Sentence rendue par le subdélégué de l'Intendant de La Rochelle contre Jean Laroche et Paul Allenet, qui sont condamnés à payer une somme de 128 livres au receveur de l'hôpital.

H. 212. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1698. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, qui condamne Étienne Martiau, fermier de Saint-Hérie, à demander pardon à Dieu et à la justice, et à servir le Roi sur ses galères, pendant trois ans, en qualité de forçat, pour avoir frauduleusement suborné un nommé Labossay à lui donner une fausse quittance au nom de François Piniau, condamnant aussi Labossay à 50 livres de réparation envers le notaire qui avait libellé la quittance, et pareille somme à l'hôpital des malades.

H. 213. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1698-1699. — Mémoire, requête, notes et correspondance pour l'hôpital des pauvres malades de Saint-Jean-d'Angély, contre les Bénédictins de la même ville, au sujet des aumôneries de la ville.

H. 214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1699. — Arrentement par Jean Hillairet, marchand, d'un journal de terre au fief de l'Aiguille, moyennant 30 sols de rente directe et foncière à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

H. 215. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1699. — État des revenus de l'hôpital des pauvres malades de la ville de Saint-Jean-d'Angély (janvier 1699). (Copie.)

H. 216. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

1700. — Testament de Jean Jean, donnant aux pauvres de l'hôpital Saint-Louis tous ses meubles et la tierce partie de ses biens. (Copie.)

H. 217. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1708. — Supplique des administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, aux président et lieutenant général de la Sénéchaussée, pour obtenir l'autorisation de faire arpenter le fief de l'Aiguille, dont les droits seigneuriaux étaient de 2 sols 6 deniers par boisselée, afin de contrôler l'exactitude des déclarations faites par les tenanciers de l'hôpital.

H. 218. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1717. — Donation par Charles Delastre, écuyer, seigneur du Bouchereau, La Touche Marteau, fiefs-bruns, à l'hôpital Saint-Louis, de 50 livres de rente seconde annuelle et perpétuelle assise sur le fief et seigneurie de fief-brun destinée à la nourriture et au soulagement d'un malade pauvre, habitant de préférence La Touche-Marteau, à charge aussi, de faire dire annuellement, dans la chapelle de l'hospice, le jour de la Saint-Charles Borromée, une messe basse à l'intention du donateur.

H. 219. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719. — Titre nouvel d'une rente de 10 sols appuyée sur un morceau de vignes, situé dans les fiefs-bruns, seigneurie de La Touche-Marteau, due par François Robin aux Jacobins.

H. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1724. — Pièces de procédures relatives à une rente de 100 sols sur la seigneurie de La Madeleine, due à l'hôpital Saint-Louis par les héritiers Gadouin, et plus tard par Élisée Loustallot.

H. 221. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1725. — Mémoire pour les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, contre les religieux bénédictins, au sujet de l'administration des aumôneries et Hôtel-Dieu desdits religieux.

H. 222. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1725. — Supplique des administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, adressée à l'intendant de la Généralité de La Rochelle, pour obtenir le payement de 1,100 livres, dues à l'hôpital par les Bénédictins. — Commandement par huissier aux religieux pour la même créance.

H. 223. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Procès-verbal de la prise de possession du grand hôpital par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis.

H. 224. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1725. — Arrêt du Conseil du Roi défendant aux Bénédictins de faire, à l'avenir, la distribution de leurs aumônes publiques et ordonnant que la somme de 100 livres, à laquelle elles montaient, serait payée par les religieux au receveur de l'hôpital Saint-Louis. — Signification dudit arrêt. — Nomination par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis du sieur Louis Picard, sergent subalterne, en qualité de gardien du Grand Hôpital.

H. 225. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Procès-verbal de prise de possession et état des lieux du Grand Hôpital dressé par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, en exécution de la déclaration royale du 18 juillet 1724, concernant les mendiants.

H. 226. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Sommation à la requête des administrateurs de l'hôpital général Saint-Louis, choisi pour renfermer les mendiants, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'avoir à leur payer 275 livres pour un quartier, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 2 mars 1726.

H. 227. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1745. — Cession d'une rente foncière de 40 livres assise sur les bâtiments de l'hôpital, faite par Jean Guibert, écuyer, chevalier, seigneur des Varennes, à Joseph de Bonnegens, seigneur des baronnies et châtellenies du Cluzeau, Bignay et la Madelaine.

H. 228. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1746. — Cession à titre d'arrentement, et pour 30 livres de rente, d'une pièce de pré appelée des Pauvres, située dans la prairie de Montalier, paroisse de Saint-Savinien-du-Port, faite par Michel Perreau, syndic de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, à Nicolas Vignier.

H. 229. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1754. — Arrentement des biens et domaines de l'aumônerie de La Revêtison Chabot, par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis, à dame Marie-Madeleine Pellerin, veuve de François Crosnier, seigneur des Ajots, moyennant 36 livres de rente seconde et foncière non amortissable. — Procès-verbal d'état des lieux dressé à la requête de la dame Pellerin.

H. 230. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1766. — Reconnaissance par le sieur Ranson d'une rente de 35 sols, par lui due à l'hôpital Saint-Louis sur une maison qu'il avait acquise de Hyacinthe Guillemin de Villarzay.

H. 231. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1770-1783. — Testament de dame Barbe de La Croix du Repaire, hospitalière de l'hôpital Saint-Louis, léguant aux dames hospitalières dudit établissement une rente volante et hypothécaire de 100 livres, au capital de 2,000 livres à elle due par Pierre Honoré Griffon sieur de Plenneville, suivant contrat du 16 mai 1774.

H. 232. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1773. — Déclaration par Louis et Pierre Allenet, des biens et domaines du fief de l'Aiguille, qu'il tenaient de l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angely.

H. 233. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1773. — Titre nouvel d'une rente de 7 sols 6 deniers assise sur une maison située porte de Niort, due par Marguerite Mesnard veuve Pierre Sueur à l'hôpital Saint-Louis.

H. 234. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1773. — Déclaration par Jacques David, curateur des mineurs Abelin, des terres que ces derniers possédaient dans le fief de l'Aiguille, à cens et rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 235. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1774. — Déclaration par Suzanne Guiberteau, veuve Jean-Christophe Rayé, des biens, domaines et héritages dans le fief de l'Aiguille, qu'elle tenait à cens et à rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 236. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1774. — Poursuites exercées par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis contre François Rocquet, pour le payement de la ferme d'un pré sis dans le fief de l'Aiguille.

H. 237. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1774. — Déclaration par les époux Vinet, d'une motte du fief de l'Aiguille, tenue de l'hôpital à 7 sols 11 deniers de cens ou rente.

H. 238. (Carton.) — 1 pièce parchemin ; 2 pièces, papier.

1774. — Cession par Pierre Micheau à Pierre Albert d'une maison et jardin, près des douves de Saint-Jean-d'Angély, tenus de l'abbé au devoir de la maille d'or évaluée 7 sols 6 deniers.

H. 239. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1774. — Déclarations fournies par Joseph Gourdon et François Bourras des domaines tenus dans le fief de l'Aiguille, à cens et à rente de l'hôpital Saint-Louis.

H. 240. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1774. — Titre nouvel de 20 sols de rente foncière sur une vigne située à l'Ardillière, due à l'hôpital Saint-Louis par Jacques Robion et Mestadier.

H. 241. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1777-1789. — Titre nouvel d'une rente seconde de 6 livres sur le fief Saint-Eutrope, due à l'hôpital Saint-Louis par Charles-Grégoire de Beauchamp, chevalier, seigneur de Grandfief, La Jarroussière, Benons, Varzai, capitaine au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Liège et Marie Payen de La Pinaudière, veuve d'Honoré Griffon de Plaineville, dame en partie de Saint-Eutrope.

H. 242. (Carton.) — 2 cahiers, in-4°, formant ensemble 16 feuillets, papier.

1779-1789. — Papier censif de l'hôpital Saint-Louis, rédigé suivant les nouvelles déclarations et les titres nouveaux, ensemble un extrait du même censif.

H. 243. (Cahier.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Vente par Jean-Maurice Durand à dame Barbe de la Croix du Repaire, religieuse hospitalière de l'hôpital Saint-Louis, d'une pièce de terre du fief de l'aumônerie, au prix de 120 livres et à charge d'acquitter une rente foncière de 30 sols, dont elle était grevée.

H. 244. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1785. — Extraits du censif de l'hôpital Saint-Louis.

H. 245. (Carton.) — 4 feuillets, papier.

1789. — Transaction par laquelle Jean Bonnesset s'engage à payer à l'hôpital Saint-Louis les frais du traitement du sieur Massiou, qu'il avait blessé grièvement dans une rixe.

H. 246. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1790. — État des biens, tant rentes secondes, foncières, constitutives que cens, agrières, dont jouissait l'hôpital civil de Saint-Jean-d'Angély.

H. 247. (Carton.) — 71 pièces, papier.

1753-1791. — Transaction au sujet d'une rente de 120 livres constituée au profit des pauvres de l'hôpital Saint-Louis par les héritiers Berthommé et Bérard et rachetable au capital de 2,400 livres. — Adjudication du moulin de Puycherant revendiqué par l'hôpital au sieur Maurin. — Procès entre l'hôpital Saint-Louis et le sieur Lelouis, au sujet d'une rente de 345 livres 58 sols sur le domaine de la Maison-Blanche, due à l'hôpital Saint-Louis par le sieur Martin.

H. 248. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1700. — Inventaire des titres et enseignements de l'hospice civil de Saint-Jean-d'Angély.

H. 249. (Cahier.) — 2 feuillets, papier.

1724-1781. — Description des documents et dossiers extraits des archives pour être consultés, et date de leur réintégration dans le dépôt.

H. 250. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1793. — Inventaire des titres antérieurs à 1790 des revenus supprimés, amortis ou aliénés.

H. 251. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1696. — Désignation par Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes, et Begon, intendant de La Rochelle, en attendant la nomination par le Roi des administrateurs : du lieutenant général, du père prieur de l'abbaye, du maire, du curé ou vicaire perpétuel, du procureur du Roi et des sieurs Griffon, élu et Mallet, procureur, pour s'assembler et étudier les mesures nécessaires à l'établissement de l'hôpital, à la réunion des hôpitaux et maladreries et à la fondation d'une communauté de filles hospitalières à l'instar de celles d'Angoulême et de Saintes.

H. 252. (Carton.) — 2 feuillets, papier.

1697. — Traité passé entre les administrateurs de l'hôpital général et les sœurs hospitalières Françoise Mesnard (des Godinières), Marie Mesnard (de La Tâcherie)

et Marguerite Mesnard (de Jarry) pour le « gouvernement » intérieur du nouvel établissement.

H. 253. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1597-1708. — Contrat d'échange entre Édouard Guillonnet, bénédictin, prieur de Saint-Jacques, et Mery Charrier, pair de Saint-Jean-d'Angély, d'une pièce de terre de 94 carreaux appelée le Champ des Poules contre une pièce de terre, sise derrière les moulins de Comportet et acquisition d'une maison pour agrandir l'hôpital Saint-Louis.

H. 254. (Registre.) — 174 feuillets, papier.

1697-1781. — « L'hôpital ou aumônerie des Lusseaux, scitué en cette ville de Saint-Jean-d'Angély, près « la porte de Mathas, fut estably et fondé par (Guillaume) « des Luysseau, bourgeois de la dite ville, le 14 novem- « bre 1379 ; et l'hôpital ou aumônerie de Nostre-Dame des « Halles fut aussi fondé par Jean Galleran, eschevin de « ceste dite ville par son testament du neufiesme octo- « bre 1429 ; les maires et eschevins avoient la direction et « administration de ces deux hôpitaux, le dernier desquels « estoit dans la maison où est (*sic*) à présent les prisons « et le palais de la sénéchaussée et siège royal de ladite « ville, à cause que le parquet et auditoire où Messieurs « les officiers dudit siège et ceux de l'Élection tenoient « leurs séances, qui estoit à un coing de la halle, ayant esté « destruit avec ladite halle par les gens de guerre, lesdits « sieurs officiers du siège et de l'Élection, du consentement « des maire et eschevins, prirent une des chambres hautes « de la Maison de ville pour tenir leurs séances et rendre « la justice ; mais comme ledit hôtel-de-ville n'estoit pas « assés spacieux pour eux tous, lesdits sieurs officiers du « siège demandèrent au Corps de Ville ladite maison et « emplacement de l'hôpital ou aumônerie de Nostre-Dame, « fondée par ledit sieur Galeran (*sic*), pour y faire leur pa- « lais et la conciergerie, ce qui leur fut accordé par les « maire et échevins, en attendant qu'il plust au Roy de « pourvoir d'un autre lieu commode pour l'exercice de la « justice, moyennant qu'il seroit payé annuellement, au « receveur de ladite aumônerie, la somme de trente livres, « et dès lors de cette convention, tous les lits, linge, meu- « bles et les pauvres qui estoient dans ladite maison ou « l'hôpital fondé par Galeran furent portéz et transféréz « dans l'hôpital ou aumônerie de Lusseau, ainsy que de « tout appert par une enqueste et jugement rendu audit « siège le vingt-un mars mil six cent trois, à la poursuite « et diligence du procureur syndicq de ville, contre le re- « ceveur du domaine, qui fut condamné de payer lesdites « trente livres, au receveur dudit hôpital et d'en continuer « le payement à l'advenir. L'administration desdits maire « et eschevins a continué jusqu'en l'année 1621 que leurs « privillèges ayant esté suprimez, ils cessèrent leurs fonc- « tions, ensuitte de quoy M. le lieutenant général du siège « et ses successeurs en ladite qualité ont eu la direction et « administration dudit hôpital jusqu'en l'année 1677. Mais « comme ils distribuoient les revenus sur des requestes « qui leur estoient présentées par les pauvres de ladite « ville et qu'on ne tenoit plus d'hospitalité dans ladite au- « mônerie des Luysseaux, Messieurs de l'ordre de Notre- « Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem « s'en emparèrent en ladite année 1677, en conséquence « de l'édit du mois de décembre 1672 et autres subsé- « quents, qui unissoient audit ordre tous les hôpitaux, au- « môneries, maladreries et autres lieux pieux où l'hospitalité « n'estoit point gardée, sy bien que lesdits sieurs cheva- « liers de l'ordre de Saint-Lazare en ont jouy jusqu'en l'an- « née 1693 que Sa Majesté par son édit des mois de mars « audit an, auroit désuny dudit ordre de Nostre-Dame-de- « Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lesdits hôpitaux aumos- « neries et maladreries qui y avoient été unies par ledit « édit de 1672, et autres rendus en conséquence, pour « estre les revenus d'iceux employés à secourir les pau- « vres malades des lieux, ainsy qu'il seroit ordonné par Sa « Majesté sur les advis de Mess. les archevêques et éves- « ques et de Mess. les intendants et commissaires départis. « Depuis lequel édit, M. l'évesque de Saintes et M. de « Bernage, intendant de la Généralité de Limoges, ont en- « voyé leur advis au Conseil pour le rétablissement dudit « hôpital ou aumônerie et faire réunir à iceluy quelques « autres aumôneries et maladreries et en attendant l'expli- « cation de la volonté du Roy sur ce sujet, M. l'évesque « auroit, par son ordonnance du 16 juillet dernier 1696, « nommé M[e] Charles-François Griffon, conseiller eslcu « en l'Élection de ladite ville et Alexandre Mallet, procu- « reur audit siège, pour la régie et administration dudit « hôpital, lesquels en conséquence, ont restably l'hospi- « talité dans ladite aumônerie de Luysseau, mais M. l'é- « vesque et M. de Begon, intendant de la Généralité de « La Rochelle, considérant qu'un hôpital général seroit « très nécessaire dans cette ville, aussi bien que celuy des « pauvres maladres, et que pour augmenter le revenu, il « seroit bon d'y réunir tous les autres hôpitaux, aumô- « neries et maladreries, pour y parvenir, ils ont randu « leur ordonnance le 21 décembre dernier 1696, qui sera « cy-après employée, en exécution de laquelle, M. le lieu- « tenant général, le R. P. prieur de l'abbaye, M. le maire,

« M. le curé, M. le procureur du Roy du siège et lesd. « sieurs Griffon et Mallet, nommés par icelle, s'estant as- « semblez aujourd'huy premier jour de janvier de l'année « mil six cent quatre-vingt-dix-sept, ils ont commencé le « présent registre des délibérations, ainsy qu'il s'ensuit. » — Désignation par le bureau du sieur Mallet, l'un des administrateurs, pour remplir les fonctions de secrétaire. — Choix de la maison Charrier, sur le port de cette ville, pour l'hôpital. — Nomination du sieur Griffon pour receveur. — Traité avec les dames hospitalières (21 avril 1697; Durand, notaire royal). — Constitution définitive du bureau : de Rousselot, lieutenant criminel au siège royal; —Pierre Peluchon, avocat au Parlement, Honoré Ailliaud, docteur en médecine, Jean Fradin le jeune, marchand, nommés directeurs amovibles, lesquels trois changeront chaque année aux jour et fête de la Circoncision. — Bénédiction de la Chapelle (22 novembre 1698. — 2 décembre 1698). — Érection de la confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants avec indulgences (2 décembre 1698). — Nomination du procureur du Roi, Birot, en qualité de directeur et receveur, et de l'avocat Mallet, comme directeur et secrétaire du bureau (8 janvier 1699). — Procuration donnée à M. Couet, avocat des conseils du Roi, pour retirer les titres et papiers, concernant ledit hôpital, qui se trouvent aux archives de l'ordre de Saint-Lazare, pour intervenir au procès pendant au rapport de M. de Ribeyre, intenté par le chevalier de Tangy et MM. de l'ordre de Saint-Lazare contre les PP. Bénédictins « pour le bien de l'hôpital, au nom des « directeurs d'icelui. » (Signé) Charrier, procureur du Roy, Birot, F. Fradin, Mallet, de Bonnegens, lieutenant général. — Renouvellement des directeurs amovibles (7 octobre 1700) : Barraud, conseiller au siège; Mallet, élu, garde-scel en l'Élection; Levallois, avocat; Regnier, marchand. — Le bureau s'assemble à l'abbaye, à l'issue de la messe. — Rémunération du service de l'hôpital par les Cordeliers, durant six mois : 12 livres 10 sols (27 avril 1704). — Brevet du Roi « étant à Marly » (26 juin 1715) signé Louis et plus bas Colbert, enregistré le 27 juillet 1715 au greffe du siège royal de la ville de Saint-Jean-d'Angély, signé Levallois, greffier (folios 79, 80, 109) accordant et faisant don à l'hôpital général dudit lieu du champ Ramard, pièce de terre sise au fief de Malmaire : « après la démolition du temple « de la ville de Saint-Jean-d'Angéli et les défenses faites « aux Religionnaires d'avoir des cimetières dans l'enceinte « des villes, ils achetèrent un champ du nommé Ramard, « à une portée de mousquet des fossés de la ville, dont le « prix fut payé des deniers du Consistoire et de la vente « desdébris du temple; depuis 1683, on y a enterré les « habitants qui sont décédés dans les erreurs du calvinisme « (*sic*) jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes; depuis « cette révocation, on a encore affecté d'y inhumer quel- « ques habitants de ladite ville de Saint-Jean-d'Angéli qui « sont morts avant d'être parfaitement et entièrement pé- « nétrés des vérités de la R. C. A. et R. Et comme tous les « sujets de Sa Majesté ne doivent professer que cette seule « religion et qu'il ne doit rester aucun vestige de la P. Ré- « formée, elle a résolu de faire cesser et détruire l'abus « qui résulte de ce prétendu cimetière, en en faisant dona- « tion, au profit de l'hôpital général de la ville de Saint- « Jean d'Angéli. »

H. 255. (Registre.) — 184 feuillets, papier.

1782-1808. — Délibérations des administrateurs du bureau de l'hôpital de charité de Saint-Jean-d'Angély, cotée et paraphées par Jean-Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermitans, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, au siège royal de ladite ville. — Membres du bureau : de Bonnegens, Fr. B. Lemaire, Valentin, maire; Pelluchon de Breuil, procureur du Roy; Fr. J. Christophe Chapot, curé de Saint-Jean-d'Angély; Marchant de Fief Joyeux, premier échevin; sœur Legendre, sœur Drouhet, sœur de Lacroix, sœur Martineau, supérieur; signent également les délibérations. — Suppression des enfants de famille mis sur le compte de l'hôpital. — Acceptation de Françoise Brisson de Villards pour religieuse, laquelle a fait sa profession et vœux le 20 février 1784 et est décédée le 29 juin 1787. — Réception de Marie-Eustelle Prou, laquelle a fait profession le 9 novembre 1786. — Conflit entre le maire et le procureur du Roi au sujet de la préséance, en l'absence du lieutenant général. — Diminution du nombre des pauvres entretenus à l'hôpital. — Déclaration du Roi prescrivant de convoquer une assemblée générale pour procéder à la nomination d'administrateurs amovibles et électifs, et renseignements demandés sur les enfants trouvés exposés. — Demande de lettres patentes pour régulariser la situation des religieuses hospitalières qui « gouvernent » l'hôpital et les autoriser à recevoir des novices (21 novembre 1788). — Lettre de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, du 17 février 1789, pour autoriser les religieuses à se pourvoir pour parvenir à l'obtention de lettres patentes, conformément au vœu des officiers municipaux et rendant témoignage « qu'elles se conduisent de la manière la plus estimable et « la plus édifiante, qu'elles rendent les services les plus « marqués aux pauvres et aux malades, que leur estime fait « honneur à la religion et est très utile à l'État, qu'elles « sont dignes de toute manière de la protection du gou- « vernement. » — Copie des arrêts du Conseil d'État des

2 septembre 1695, 1er novembre 1696, 15 décembre 1696, des délibérations des administrateurs des 21 décembre 1696, 1er janvier 1697, 17 juin 1697, 21 novembre 1698. Lettres-patentes qui autorisent l'établissement de la communauté des religieuses hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis, leur permettent de recevoir des novices avec dot et de poursuivre le recouvrement des anciennes dotations qui pourroient être dues (août 1789, enregistrées au Parlement le 2 janvier 1790). — Membres du bureau : Loustalot, Mallard notable, Pyry, notable, Pongaudin, procureur syndic, Fr. Deforis, curé de Saint-Jean, sœur Prou supérieure, sœur Drouhet, hospitalière, Durand, secrétaire greffier. (10 mai 1791). — Loustalot, Robinet, Picard, Poitou Duplessy, Moullain, Bartaré, officiers municipaux, Durand, greffier (1792). — Décision du Directoire du département signée Raboteau, Rondeau, Ruamps et Esmond, greffier, autorisant la demoiselle Bouyer à se retirer de l'hôpital « soit pour vivre dans sa famille, soit pour aller dans un autre « hospice pour y continuer à soulager l'humanité. » — Vérification des comptes du receveur Guillonnet, signée Moulain, officier municipal, commissaire, Picard, officier municipal, commissaire, Bouquet, commissaire vérificateur, Duvergier, officier municipal, Pongaudin, officier municipal, Daniel Allenet, Mallard, notables, Allenet, Poiton Duplessy, officier municipal et Loustalot, officier municipal. — Délibération du 14 février 1792, accordant aux religieuses cinq barriques de vin rouge, pour leur tenir lieu de l'indemnité qu'elles réclament, à l'occasion de la cherté des denrées, et les autorisant provisoirement et attendu l'urgence, à se pourvoir d'un desservant, auquel il sera payé le traitement d'usage. — Nomination du sieur Esmin, comme chirurgien, chargé du service journalier de l'hôpital, aux gages de 300 livres. — Nomination, comme aumônier, du P. Vincent, prêtre assermenté, à la rétribution annuelle de 250 livres, par suite du départ du P. Constantin, ci-devant Cordelier (20 juillet 1792). — Arrêté relatif aux bâtards et établissement d'une boîte ou tour (2 octobre 1792). — Nomination de Levallois, comme caissier, en remplacement de Guillonnet; — puis de Brassaud aux mêmes fonctions (9 nivôse an II). — Projet d'un nouveau régime pour l'hôpital de charité du port (19 pluviôse an II). — « Il sera fait à l'instant, par les officiers « municipaux, comme administrateurs de l'hôpital de cha- « rité, un mandement de douze mille livres à titre d'em- « prunt sur le caissier de ce district, en faveur du rece- « veur dudit hôpital, pour ledit mandement, préalablement « visé par les administrateurs dudit district, servir à « acquitter ce qui est dû au boucher, au boulanger et à « tous les autres, payer journellement le pain et autres « objets de consommation et commencer à faire les appro- « visionnements nécessaires audit hospice. Le départe- « ment sera instamment invité à prendre les plus promptes « mesures pour la stabilité du régime de l'hôpital de cha- « rité et pour assurer aux pauvres les secours que la Con- « vention se fait un devoir de leur accorder. En attendant, « le département sera également prié d'envoyer une ordon- « nance de somme suffisante pour l'entretien des pauvres « et pour l'achat des denrées, dont il est instant de s'ap- « provisionner. Expédition du présent arrêté sera de suite « adressée au directoire de ce district pour y donner son « avis et l'envoyer sur le champ au département qui vou- « dra bien aussitôt, attendu l'urgence, le prendre en con- « sidération. » — Faure, officier municipal, Paroche Du Frêne, maire; Berthonnière, officier municipal; Mestadier, officier municipal; E. Quantin, officier municipal; Maugeais, procureur de la commune; Peroche, officier municipal (2 messidor an III). — Construction d'un four dans l'hôpital. — Bureau : (21 fructidor an VI) Dautriche, président; Jacques-Pierre Grelat, secrétaire; Levallois, receveur. — Souscription faite pour l'hospice au temple décadaire, le jour de la Souveraineté du peuple (30 ventôse an VII). — Nomination de Brillouin, receveur, à la place de Levallois (28 vendémiaire an XI). — Traitement de l'aumônier : 200 livres. — Règlement du service des hospitalières laïques (20 ventôse an XI) : Madame Drouhet, directrice; Mademoiselle Mervault, première adjutrice; Mademoiselle Roger, seconde adjutrice. — Proposition du citoyen Desbarres pour le poste d'aumônier. — Établissement d'un tronc dans l'oratoire. — Nomination du citoyen Brunis, comme officier de santé. — Remise aux fabriques des titres qui les concernent. — Nomination d'Oliveau, comme médecin honoraire de l'hospice. — Nomination de Duret, comme aumônier, au traitement de 100 livres. — Arrêté préfectoral adjoignant à la commission de l'hospice, Brillouin, magistrat de sûreté. — Logement et chauffage de l'aumônier de l'hospice (15 thermidor an XIII). — « Quoiqu'on ait trouvé depuis plusieurs années « dans les personnes charitables qui, sans autre motif et « sans autre règle que leur amour pour l'humanité, se sont « vouées au service des pauvres dans l'hospice de Saint- « Jean-d'Angely, un zèle et des soins qu'aucunes circons- « tances n'ont vu se ralentir, on n'a pu prétendre à cette « unité d'action et à cette régularité dans tous les détails « de l'administration intérieure, qui n'existent réellement « que dans des filles uniquement vouées par état, par « caractère, par principe et par religion à cette mission « honorable et pieuse. Que s'il est du devoir de l'admi- « nistration de reconnaître les soins généreux et désin- « téressés de la directrice actuelle de l'hospice et de celles « des dames qui, de concert avec elle, ont le plus contribué

« à prévenir son anéantissement dans les circonstances « critiques où il s'est trouvé, cette reconnaissance ou plu- « tôt ce qu'on leur doit, ne peut faire aux administrateurs « l'obligation de conserver un ordre de choses auquel « on peut, dans l'intérêt de cet établissement, substituer « un ordre reconnu meilleur. » — Adhésion des administrateurs aux conditions requises par les Filles de la Sagesse pour leur admission à l'hospice. — Parenteau Lameullière, Brillouin, Normand, Griffon, président ; Duplessis. — Retraite à l'hospice de Madame Drouhet, directrice, avec un traitement viager de 50 francs qui serait porté à 150 francs si elle renonçait à la faculté de rester à l'hospice. — Pension viagère de 100 francs à Mademoiselle Mervault (décret du 20 mars 1807). — Départ de Madame Drouhet de l'hospice de Saint Jean-d'Angély pour celui d'Angoulême (17 octobre 1807). — Entrée en fonctions des Sœurs de la Sagesse (1er octobre 1806). — Fondation faite à l'hospice et aux écoles de charité par M. Regnaud, conseiller d'État. — Nomination, comme aumônier, de l'abbé de Meschinet, à la place de l'abbé Daret, au traitement annuel de 60 francs et 80 francs de loyer, dans la maison des héritiers Guilloteau. — (10 décembre 1806). (On doit à l'abbé de Meschinet des chansons en patois saintongeois.)

H. 256. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1699-1702. — Compte rendu par Jean Birot, procureur du Roi, receveur des deniers de l'hôpital Saint-Louis et pièces à l'appui de sa gestion. — Recettes : 1,420 livres 13 sols 8 deniers. — Dépenses : 906 livres 6 sols. — Les comptes sont vérifiés par les membres du bureau : de Bonnegens, lieutenant-général, Charrier, procureur du Roi ; Mallet, Birot et Pelluchon.

H. 257. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

1710-1716. — Compte rendu de la gestion de Mallet, trésorier et receveur de l'hospice. — Recette : 8,240 livres 12 sols 5 deniers. — Dépense : 8,189 livres 17 sols 1 denier.

H. 258. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Devis de la construction et des travaux de réparations à faire à l'hôpital Saint-Louis.

H. 259. (Liasse.) — 39 cahiers, formant 140 feuillets.

1721-1788. — Quittances et mandats justificatifs de la comptabilité des receveurs de l'hôpital Saint-Louis.

H. 260. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1721-1724. — Extrait du compte des recettes de Mongis, receveur de l'hôpital Saint-Louis, en ce qui concerne les versements opérés par Mallet, receveur des revenus de l'évêque de Bayonne, abbé de Saint-Jean-d'Angély.

H. 261. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

1725-1731. — Compte de la gestion d'Étienne Perraudeau, substitut de MM. les gens du Roi et trésorier de l'hôpital Saint-Louis.

H. 262. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1773. — Extrait des délibérations du bureau de l'hôpital Saint-Louis nommant trésorier de l'hospice François-Gabriel Guillonnet.

H. 263. (Liasse.) — 15 cahiers, formant 150 feuillets, papier.

1773-1793. — Comptes de la gestion dudit Guillonnet, trésorier de l'hospice.

H. 264. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1775-1784. — Livre de dépenses des pauvres entretenus par l'hôpital.

H. 265. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1784-1792. — Livre des dépenses des pauvres entretenus par l'hôpital. — Janvier, 389 livres 16 sols ; février, 369 livres 6 sols ; mars, 334 livres 1 sol ; avril, 310 livres 4 sols ; mai, 354 livres 5 sols ; juin, 340 livres 2 sols ; juillet, 285 livres 15 sols ; août, 303 livres 5 sols ; septembre, 321 livres 15 sols ; octobre, 313 livres 15 sols novembre, 330 livres 13 sols ; décembre, 347 livres 15 sols.

H. 266. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1691-1790. — Acte de réception de Marianne de Sainte-Hermine, comme sœur hospitalière de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély et constitution de sa dot, par messire Louis de Sainte-Hermine, sieur de Mérignac et de La Toucherolle, et dame Marie de Livaine, ses père et mère. — Lettres patentes de Louis XVI, approuvant et autorisant l'établissement de la communauté des religieuses hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély (août 1789). — Traité passé entre sœur Françoise Mesnard, dite des Godinières, fille hospitalière professe de la maison de Saintes et les administrateurs de l'hôpital général de Saint-Jean-d'Angély, pour le gouvernement dudit hôpital, conformément aux règlements adoptés dans les hôpitaux de Saintes et d'Angoulême (21 avril 1697). — Délibérations du Corps de Ville et procès-verbal de l'assemblée générale des habitants approuvant l'établissement de la communauté des filles hospitalières dans ledit hôpital (24 septembre 1702). — Traités passés par les administrateurs de l'hôpital avec François Piet, sieur de la Bergerie, pour la réception en qualité de sœur hospitalière et la dot d'Anne Piet de la Bergerie, sa fille ; — avec Marguerite Guillet, veuve de Jacques Charrier, sieur de La Claudrie, pour celle d'Anne Charrier ; — avec Marie Lamoureux, Marguerite-Suzanne Legendre ; Barbe de La Croix du Repaire ; Françoise Brisson de Villars ; Élisabeth Gaudin et Marie-Estelle Proux, aussi sœurs hospitalières (1691-1786). — Consultation sur la régularité de l'établissement des sœurs hospitalières, par Roullet, avocat au Parlement de Bordeaux (1788).

H. 267. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1765-1792. — Comptes des dépenses des enfants assistés entretenus par l'hôpital.

H. 268. (Liasse.) — 35 cahiers, papier.

1769-1790. — Procès-verbaux d'exposition des enfants trouvés.

H. 269. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1788. — Arrêt du Conseil d'État concernant les enfants trouvés. — Supplique au directeur général des finances pour obtenir que les enfants bâtards ou exposés fussent mis à la charge du domaine, comme à Saintes et à Rochefort. — Placet adressé au baron de Breteuil pour solliciter des secours pour l'entretien des enfants bâtards exposés (22 février 1775).

H. 270. (Liasse.) — 2 feuillets, parchemin; sceaux perdus.

1614. — Vente par Joseph Deputier et Renée Esmon, son épouse, à Isaac de Ligoure, sieur des Forges et de la Fragnée, d'une maison sise rue Rose, à Saint-Jean-d'Angély.

H. 271. (Liasse.) — Cahier imprimé, 35 feuillets, papier.

1653. — Règlement de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame des Anges de la ville d'Angoulême.

H. 272. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1738. — Quittance notariée d'une somme de 13 livres, arrérages d'une rente seconde appuyée sur une maison de la rue Rose et due par les nommés Chabot et Barbaud.

H. 273. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Brevet d'un office de judicature de la juridiction de l'hôpital de Meuse et Rhosne, délivré par le frère Ferdinand de Langon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de La Rochelle.

H. 274. (Liasse.) — 3 feuillets, papier.

1786. — Contrat de mariage de Marie Barbion avec Jacques Rousseau.

AUMÔNERIE DE BRESDON RÉUNIE A L'HOSPICE SAINT-LOUIS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 275. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1494-1774. — Testament de Jean Martineau, écuyer, seigneur du Treuil Bastard, par lequel il donne 10 sols de rente à l'aumônerie de l'abbaye de Bresdon, diocèse de Saintes. — Ordonnance de l'intendant de La Rochelle attribuant à l'hôpital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély les revenus de la dite aumônerie.

Aumônerie de Frontenay Labattu (Rohan-Rohan) réunie a l'hopital Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély.

H. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1670-1774. — Arrêt de la Chambre royale condamnant Jean Favroux, curé de Frontenay-Labattu, administeur de l'aumônerie dudit lieu, à se départir de la possession de ladite aumônerie en faveur de l'ordre de Montcarmel et à lui en remettre les titres, papiers et revenus. Prise de possession de l'aumônerie, ferme des revenus par les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis. — Saisie du prix de ferme pour payement des réparations faites à l'église de Rohan-Rohan. — Quittances et pièces de comptabilité.

Ordre de Grandmont (domaines réunis a l'hôpital).

H. 277. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1750. — Bail à cens et rente emphytéotique pour quatre-vingt-dix-neuf années fait par R. P. Dom Francois Auvier, mondain de la Maison Rouge, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé, chef et général de tout l'ordre de Grandmont, relevant immédiatement du Saint-Siège, en faveur de François Salleau, des prieuré, métairie, terre et seigneurie de la Lance, en la paroisse du Breuil de Maigné, au prix de cinq cent-cinquante livres par chaque année.

Maison hospitalière de Montbron (diocèse d'Angoulême).

H. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces. papier.

1676-1684. — État de lieux de la maison hospitalière de Saint-Jacques de la ville de Montbron, dressé à la requête de l'ordre de Mont-Carmel. — Ordonnance de la Chambre royale en faveur dudit ordre. — Appel de ladite ordonnance et pièces de procédures y relatives.

Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, qui obtint par édit du mois de décembre 1672 les revenus de l'hôpital et en jouit dès 1677.

H. 279. (Liasse.) — 2 pièces sur parchemin; 12 pièces, papier.

1685-1723. — Don de la commanderie de Saint-Jean-d'Angély, du grand prieuré de Languedoc, de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fait par Louis XIV au sieur de Tangis, ingénieur et capitaine d'infanterie (1685). — Édit portant désunion des biens, maladreries, léproseries et autres revenus, ci-devant unis par édit de décembre 1672 à l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel (1693). — Déclaration du 15 avril 1693 pour l'interprétation de l'édit précédent. — Restitution des maladreries et léproseries à leurs précédents fondateurs ou possesseurs. — Pièces de procédures au sujet de l'instance pendante entre l'ordre de Mont-Carmel, d'une part, et Jean Castin, prêtre, chanoine prébendé en l'église cathédrale d'Angoulême, administrateur de l'hôpital ou aumônerie de Saint-Augustin de la ville d'Angoulême au sujet de la revendication de ladite aumônerie par les religieux de cet ordre.

Aumônerie de Saint-Hilaire de Loulay.

H. 280. (Liasse.) — 3 pièces sur parchemin; 27 pièces, papier.

1445-1788. — Arrentement à perpétuité, moyennant 2 sols tournois, d'un verger mouvant de l'aumônerie de Loulay, fait par Pierre Papin, prêtre, aumônier, à Jacquesmin Availlet. — Papier des cens et rentes dus à la même aumônerie. — Baux à ferme des revenus. — Procédures engagées pour assurer la rentrée des redevances laissées en souffrance.

Aumônerie de Saint-Jacques de Lhoumeau.

H. 281. (Liasse.) — 3 pièces sur parchemin; 16 pièces, papier.

1676-1685. — Arrêt de la Chambre royale du 29 juillet 1682 mettant l'ordre de Mont-Carmel en possession et jouissance de la maison hospitalière et aumônerie de Saint-Jacques de Lhoumeau. — Opposition audit arrêt et confirmation d'icelui. — Pièces de procédures à cette occasion.

Prieuré de Saint-Hilaire de Melle.

H. 282. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1735-1736. — Correspondance entre les administrateurs de l'hôpital et le prieur de Saint-Hilaire de Melle, au sujet de la rente due par ce dernier à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

Abbaye royale des Bénédictins qui administrait l'Hôtel Dieu de Saint-Jean-d'Angély.

H. 283. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1630-1656. — Jugement de la cour de la prévôté moine, en faveur du syndic de l'abbaye, contre Pierre Boursoreille, administrateur de l'aumônerie de Lupsault, pour le payement d'une rente directe et foncière de 5 sols due sur une pièce de pré, située en la « prinsse du Clou » près les portes de Bembuhet. — Assignation aux mêmes frais.

H. 284. (Liasse.) — 2 cahiers ensemble de 13 feuillets, papier.

1632. — Transaction entre Claude de Vivonne, abbé, d'une part, et les religieux profès de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, d'autre part, au sujet des charges et revenus de l'abbaye, stipulant celles qui doivent à l'avenir incomber à chacune des parties.

H. 285. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1790. — Déclarations des domaines et héritages tenus de la prévôté-moine, et du sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par Charles Bonnes, conseiller et élu en l'Élection. — Extrait du testament de Marie-Thérèse Payant de La Pinaudière, veuve de Honoré Toussaint Griffon (21 novembre 1790). — Pièces concernant les baux des moulins de Saint-Eutrope et leurs revenus.

H. 286. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1655. — Mandement de Pierre Boizard, juge sénéchal de la prévôté-moine, pour contraindre Daniel Durouzeau au payement des frais auxquels il avait été condamné. — Signification à Daniel Durouzeau d'une sentence du prévôt moine de Saint-Jean-d'Angély pour le payement d'une rente de 20 sols.

H. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1712-1755. — Reconnaissance d'une rente foncière de 17 livres 10 sols due aux Bénédictins par les héritiers d'Abraham Veillet et appuyée sur les terres sises en l'île de Maigné.

H. 288. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Bail à ferme des moulins de Moulinvaux et de trois morceaux de pré, consenti à Jean et à Jacques Niquet par les Bénédictins, moyennant trois cents boisseaux de blé froment et 100 livres argent.

H. 289. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1757-1765. — Copie de baux à ferme, déclarations, reconnaissances, quittances et autres pièces constitutives des revenus de l'abbaye royale des Bénédictins.

H. 290. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Reçu de 227 livres 10 sols, pour treize années d'arrérages d'une rente de 17 livres 10 sols due à la communauté des Bénédictins, donnée par le cellérier à Abraham Veillet.

H. 291. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Extrait du bail à ferme des revenus de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, consenti par l'abbé à Pierre-Barthélemy-Toussaint Poitou du Plessis.

H. 292. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1620. — « Mémoire des faictages deubs à messieurs « les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Jean-d'An- « gély, en le jour et feste de la nativité sainct Jehan-Bap- « tiste. »

H. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1445. — Cession aux Bénédictins, par la veuve Amouroux et Jehan Gargot, son gendre, d'une rente perpétuelle de vingt sols, assise sur une maison dans « la rue par où « l'on va du canton des Forges à la porte de Taillebourg. »

H. 294. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1505. — Arrentement de la tierce partie du fief Ravard, moyennant quarante sols tournois de rente perpétuelle par le chambarier de l'abbaye royale à Thomas Garnaut, marchand.

H. 295. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1522. — Cession d'une rente de cinquante boisseaux de froment sur des moulins de la Grande-Roche, dans la seigneurie du prévôt-moine de l'abbaye.

H. 296. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1538. — Transaction entre le syndic de l'abbaye et les époux Mathieu Favreau, au sujet d'une rente de sept livres dix sols due sur une maison sise près de l'église Saint-Pierre.

H. 297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1553. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, entre le syndic de l'abbaye, demandeur, contre Jacques Pourgault, pour le payement de vingt sols de rente à prendre chacun an sur une maison en la rue « par laquelle on va des Cordeliers à la « porte de Taillebourg », maison acquise du seigneur de Rounnefort.

H. 298. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1620. — Transaction entre Jehan Gadouin, écuyer, sieur de La Bertinière et de Saint Eutrope de Laleu, et le syndic de l'abbaye, au sujet de la délimitation de leur seigneurie.

H. 299. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1633. — Jugement de la prévôté-moine du moûtier de Saint-Jean-d'Angély, condamnant Philippe Payen à payer au syndic des Bénédictins vingt sols de rente seconde, assise sur une maison confrontant d'une part à la ruelle par laquelle « l'on descend de la grande escolle de la ville « à la porte de Taillebourg à main sénestre et, d'autre part, « elle se confronte à une autre ruelle par laquelle l'on va « de la grande escolle en la grand'rue qui vient de ladite « porte de Taillebourg au canton des Forges. »

H. 300. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1641-1644. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu entre le syndic des religieux de Saint-Benoît et Daniel Robert, condamnant ce dernier à faire moudre au moulin banal de Puychérant tous les blés servant à la nourriture de sa famille, et pièces de procédure relatives au même objet.

H. 301. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1646. — Déclaration faite devant le juge sénéchal de la prévôté-moine des biens possédés par Jehan Pauillac et situés dans la seigneurie de La Chambarrie.

H. 302. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1648. — Déclaration faite devant le juge sénéchal de la prévôté-moine de l'abbaye des biens tenus du seigneur abbé par Jacques Allenet.

H. 303. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1655. — Jugement sur appel de la sénéchaussée de Saintonge au siège de Saint-Jean-d'Angély, relativement à une rente de vingt sols due au prévôt-moine par Bonnet et Gouri.

H. 304. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1671. — Arrêt du Parlement de Bordeaux portant partage des revenus de l'abbaye entre l'abbé et le syndic.

H. 305. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1691. — Traité entre Jacques Viollet, commissaire des poudres et salpêtres, et l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de l'écoulement des eaux du moulin de Puychérant.

H. 306. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1722. — Bail à ferme des revenus de l'abbaye par André Druillet, évêque de Bayonne, abbé commendataire de Saint-Jean-d'Angély, aux religieux bénédictins pour six mille livres.

AUMÔNERIE DE L'ABBAYE DITE HÔTEL-DIEU OU GRAND HÔPITAL.

H. 307. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1725. — Arrêt du Conseil d'État rétablissant l'hospitalité dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély et réglementant l'administration dudit établissement.

H. 308. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1523. — Arrêt du Parlement de Bordeaux déterminant l'admission des enfants assistés dans l'aumônerie des Bénédictins et dans celle de Notre-Dame-des-Halles, en proportion des revenus de ces établissements.

H. 309. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

1547-1552. — Déclaration par frère Pierre de La Faye, aumônier de l'abbaye, au sénéchal de Saintonge, des fiefs, arrière-fiefs et choses qu'il tient en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, au comté de Poitou, sièges de Niort et Civray, suivant les lettres patentes du Roi, ainsi que les charges lui incombant en sa qualité d'aumônier.

H. 310. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1557. — Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant une enquête de commodo et incommodo au sujet de la distribution des aumônes générales par les Bénédictins.

H. 311. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; sceau royal.

1558-1573. — Jugement condamnant Marie Lamy, veuve de Jean Payen, à payer au syndic de l'abbaye dix sols tournois de rente dus sur un appentis et un jardin situés en la rue « par où l'on va de l'église Saint-Pierre à l'église Saint-Reverend », et pièces de procédure y relatives.

H. 312. (Cahier.) — 4 feuillets, parchemin.

1596. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge ordonnant qu'une somme de vingt-sept livres réclamée par Pantaléon Ballue, aumônier de l'abbaye demeurerait aux mains des commissaires de ladite aumônerie pour la nourriture de l'aumônier et le surplus être remis aux administrateurs alors en charge.

H. 313. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1598. — Jugement rendu à la requête de Pantaléon Ballue, aumônier, réclamant l'administration de l'aumônerie, en raison des malversations qu'il attribuait aux administrateurs laïques. — Délibération du Corps de Ville sur cette prétention.

H. 314. (Cahier.) — 4 feuillets, parchemin.

1601. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge rendu entre Jean Suirreau, marchand, et le procureur du Roi, maintenant la seigneurie de Lusseaux comme membre dépendant de la grande aumônerie de Saint-Jean-d'Angély.

H. 315. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1628-1688. — Arrêt du Parlement de Bordeaux statuant par provision et permettant au sieur Garnier, boucher, de vendre et débiter pendant le carême, dans l'aumônerie de l'abbaye, chairs, volailles et autres vivres nécessaires aux malades de l'hôpital et de la ville, moyennant le payement du prix de l'adjudication qui lui en avait été faite, avec défense aux autres bouchers de vendre pendant le carême ailleurs que dans l'hôpital. — Adjudication de la boucherie de carême au profit de la nourriture des des pauvres de l'hôpital.

H. 316. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1672. — Sommation du syndic des religieux de l'abbaye à René Grelat, fermier des ruines du corps de l'abbaye d'avoir à enlever les fruits et autres dépôts faits par lui, sans droit, dans les maisons, bâtiments, celliers et greniers dépendant de l'aumônerie de l'abbaye, située près l'hôpital d'icelle.

H. 317. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1683. — Transaction entre le syndic de l'abbaye et les héritiers de François Macé, sieur de La Chesne, au sujet du payement de quinze livres de rente destinées à l'acquisition du linge et léguées à la grande aumônerie de l'abbaye par testament dudit sieur de La Chesne, du 15 juin 1622.

H. 318. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1687. — Arrêt de la Chambre royale recevant les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, appelants d'une sentence du subdélégué à Saintes, des 12 et 14 mars 1687, rendue en faveur de Messieurs de l'ordre du Mont-Carmel, au sujet des revenus de l'aumônerie. Dans leur requête, les Bénédictins établissent que « les offices claustraux de petite et « de grande aumônerie étaient unis à leur manse conven-

« tuelle, que de l'office de grand aumônier dépendait l'hô-
« pital de Saint-Jean-d'Angély, et le prieuré de Saint-Jac-
« ques de celui de petit aumônier. » Ils indiquent aussi les revenus affectés à ces deux aumôneries.

H. 319. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1688. — Réponse des Bénédictins aux griefs articulés devant la Chambre royale par le sieur Broé de Tangy, commandeur de Saint-Jean-d'Angély, au sujet des redevances dues par les Bénédictins à l'aumônerie.

H. 320. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1688. — Extrait des productions faites à la Chambre royale par les Bénédictins en réponse au chevalier de Tangy, relativement à l'aumônerie Saint-Lazare.

H. 321. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1688-1698. — Mémoires et autres pièces de procédure relatifs à la boucherie de carême, dont le produit était un sujet de contestation entre les Bénédictins et l'ordre de Mont-Carmel.

H. 322. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1723. — Bail à ferme du blé et autres denrées pouvant être recueillis dans les terrages appartenant à l'office d'aumônier, passé entre les Bénédictins et Jean Beau.

H. 323. (Liasse.) — 98 pièces, papier réunies en deux cahiers.

1725. — Mémoire pour les administrateurs de l'Hôtel-Dieu nommés par arrêt du Conseil du 2 octobre 1725, défendeurs, et demandant l'exécution dudit arrêt, ainsi que de celui du 2 mars précédent, contre les Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély opposants auxdits arrêts. — Copie de la requête des Bénédictins sur le même sujet. « Ordonne Sa Majesté que les religieux de ladite abbaye « de Saint-Jean-d'Angély seront tenus de remettre « auxdits administrateurs (de l'hôpital général) dans « quinzaine du jour de la notification qui leur aura été « faite du présent arrêt, à peine de saisie de leur tem- « porel, tous les titres, contrats, baux à ferme, papiers « censifs, arrêts, transactions, partages et autres enseigne- « ments concernant les maisons, fiefs, seigneuries et autres « biens et revenus destinés ou affectés à ladite aumônerie « ou Hôtel-Dieu, circonstances et dépendances dont les « abbés, prieurs et religieux ont joui ou dû jouir, desquels « biens et revenus, ils délaisseront la libre possession et « jouissance auxdits administrateurs. » (Arrêt du Conseil d'État du 2 octobre 1725.)

H. 324. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Bail à ferme du pré de l'aumônerie de Nachamps par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély, à Pierre Berthommé, aubergiste à l'enseigne des Trois Bouteilles, à Saint-Jean-d'Angély, aux termes de l'arrêt de réunion du 23 avril 1523, constatant la propriété de l'hôpital sur les terres et seigneuries de Nachamps, Courjon et Lussant.

H. 325. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Saisie du prix de ferme de la terre et seigneurie de Saint-Cibard, du Cluseau, le Bouchet et Sallerit, en Poitou, faite à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, entre les mains de Simon Garraud, fermier.

H. 326. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1726. — Ferme du pré des Granges par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Debelleix, aubergiste à l'image Notre-Dame, à Saint-Jean-d'Angély.

H. 327. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1726-1729. — Ferme des prés de La Fontaine et de la Dent de Loup, faite par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Dufour et Jean Niquet.

H. 328. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1727. — Supplique des religieux Bénédictins à l'intendant de La Rochelle contre les administrateurs de l'aumônerie claustrale de l'abbaye, pour s'opposer à la remise des revenus de l'aumônerie au receveur de l'hôpital de la ville.

H. 329. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1727-1729. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu accordant remise du tiers de sa ferme à Michel Forget, fermier de l'aumônerie de Courjon, ravagée par la grêle le 29 juin et 16 juillet 1728.

H. 330. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1728. — Signification à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au prieur de la communauté de la Mission de la ville de Saintes, pour obtenir paiement d'une redevance de 16 boisseaux de froment due sur ledit prieuré. — Assignation donnée à Pierre Meschain pour ladite créance assise sur les terres de Véron.

H. 331. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1729. — Ferme du pré de Nachamps dépendant de l'aumônerie de Saint-Jean-d'Angély, consentie par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, en faveur de Michel Abelin.

H. 332. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1730. — Sommation à Jean Beau, archer, d'avoir à payer le prix de sa ferme du fief du grand aumônier entre les mains du receveur de l'Hôtel-Dieu. — Notification de cessation de bail à ferme du même fief par Jean Beau, dans le but d'éviter la tacite reconduction.

H. 333. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1731-1747. — Ferme à Jean Beau et Jacques Friou, cavalier de la maréchaussée, des fiefs du grand et petit aumônier et de Rocmagnolle, appartenant à l'Hôtel-Dieu, aux prix de 55 et 140 livres.

H. 334. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1731. — Sommation au sieur Dardillouze, trésorier des ponts et chaussées à Tonnay-Charente, d'avoir à payer aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, trente livres de rente dues sur la métairie de La Batis.

H. 335. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1735. — Ferme par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Dufour, du pré dit des Granges.

H. 336. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1740. — État des arrérages dus à l'Hôtel-Dieu par l'abbé des Bénédictins, savoir : 145 boisseaux de froment, 100 boisseaux de méture, deux pipes et cinquante pintes de vin annuellement. — Signification de ladite redevance au P. Chapellet, régisseur des revenus de l'abbaye.

H. 337. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1742-1749. — Transaction passée entre les administrateurs de l'hôpital et les Bénédictins au sujet des revenus de l'Hôtel-Dieu. — Procès-verbal d'un conflit de préséance au sujet de la signature de ladite transaction.

H. 338. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1747. — Ferme de la seigneurie de Courjon, faite par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Étienne Guionnet, moyennant le prix annuel de 840 livres.

H. 339. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1747. — Ferme des revenus de la seigneurie de Nachamps, consentie à Pierre Mousnier par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au prix de 530 livres.

H. 340. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762. — Reconnaissance par Jean-Charles-Toussaint Beau d'une rente de vingt sols en faveur de l'aumônerie, sur une maison « faisant un coin en la rue par où l'on va « de l'abbaye au minage. »

H. 341. (Cahier.) — 23 feuillets, papier.

1538-1540. — « Compte rendu par frères François « de La Place, prieur de Marestay de Matha, et Macé Hélies, « religieux de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély ; Pierre « Baudouin, avocat du Roi en la sénéchaussée de Saintonge « au siège de Saint-Jean-d'Angély, et Anthoine Razin, bour- « geois et pair du collège et maison de la dite ville, com- « missaires ordonnés au régime et gouvernement des cens, « rentes et autres droits et devoirs deubs et appartenant « chacun an à l'aumônerie et hôpital dudit Saint-Jean à « Gabriel de Hallis et Michel de Vallon, conseillers au « Parlement de Bordeaux, commissaires pour l'audition « desdits comptes. — Il est justifié que l'administration « était faite par deux principaux habitants de la ville et qu'il « y avoit plus de vingt lits garnis dans ledit hôpital ; que le « service divin se faisoit et la distribution des aumônes « générales au nombre fixé par l'arrêt du 23 avril 1523,

« rendu sur la fondation et que les terres et seigneuries de « Nachamps, Courjon et Lussaut et autres revenus y énon- « cés appartenoient audit hôpital et aumônerie. »

H. 342. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1723-1773. — État des revenus et charges de l'hôpital et grande aumônerie de la ville de Saint-Jean-d'Angély (diocèse de Saintes) : « Quant aux revenus de l'hôpital « Saint-Louis de Saint-Jean-d'Angély, malgré les diffé- « rentes réunions desdits trois hôpitaux (Saint-Lazare, « Hôtel-Dieu administré par les Bénédictins, Lusseau et « Notre-Dame-des-Halles gouvernés par les religieux de « l'ordre de Mont-Carmel de Saint-Lazare (édit de décem- « bre 1672) et des aumôneries de Loulay, Bresdon, Matha, « Arsay, La Revêtison Chabot et Rohan-Rohan, ils étoient « très médiocres au point qu'on ne pouvoit encore entre- « tenir que quatre pauvres par an ; il y fut cependant en- « tretenu en 1700 six orphelines nouvelles converties par « ordre de Sa Majesté, qui faisoit payer leur pension, et ce « n'a été qu'après la réunion desdits 480 boisseaux de « grain et des onze cents livres dues par les Bénédictins, « qu'il a commencé à être à même d'entretenir un certain « nombre de pauvres. Son revenu actuel consiste, premiè- « rement, en différentes rentes et redevances portées par « un censif qui fut rédigé sur les pièces et titres qui fu- « rent remis par le greffier de l'ordre de Mont-Carmel, que « ceux qu'on put découvrir et auquel on a ajouté depuis « les différents dons et légats qui ont été faits successi- « vement audit hôpital, ainsi que autres rentes que MM. les « directeurs ont cru devoir constituer, suivant les diffé- « rentes circonstances et qui reviennent par an à la somme « de huit cents livres, cy . . . . 800 liv.

« Il jouit en outre d'un petit fief appelé « de l'Eguille, situé aux environs de la ville, « qui consiste en 11 ou 12 journaux de prés « en domaine et en quelques petits agriers, « dont le dernier bail étoit par an trois « cents livres. 300

« Il lui appartient encore une petite por- « tion des dixmes de la paroisse de Marsay, « affermée actuellement cent livres. . . . 100

« Ces deux objets dépendent originaire- « ment de l'hôpital de Lusseau et de Notre- « Dame-des-Halles.

« L'hôpital et aumônerie de Saint-Lazare « ou des Ladres ne consiste aujourd'hui « qu'en deux petits bâtiments de très peu

A reporter. 1,200 liv.

Report. . . . . 1,200 liv.

« de valeur, un pré d'environ deux jour- « naux y joignant, arrenté le tout trente « livres 30

« L'aumônerie de Loulay, qui y a été réu- « nie, consiste en quelques petits domaines « et quelques articles de cens, a été affermé. 51

« Celle de Rohan-Rohan, consiste en do- « maine seulement et est affermé 95

« Celle de Bresdon qui consiste aussy en « quatre journaux de domaine et trois ar- « ticles de cens et quelques agriers est « affermé. 22

« La boucherie de carême peut revenir, « année commune, à. 250

« Celle d'Arsay consiste également en « domaine et quelques agriers et a été ci- « devant arrenté par MM. les directeurs « par an à 200

« Celle de la Revêtison Chabot, qui con- « siste aussi en domaine est également ar- « rentée 36

« Celle de Matha ne consiste que dans un « emplacement où étoit autrefois l'aumô- « nerie, affermé . . . . » 10 s.

« On remarquera qu'il ne reste plus au- « jourd'hui aucun vestige de ces aumône- « ries sur les lieux, et que ce qu'on a « découvert de leur revenu n'en est vrai- « semblablement qu'une très petite partie.

« A l'égard des 480 boisseaux de méture « qu'on perçoit annuellement sur lesdits « prieurés de Neré, Dœuil et Muron, ainsi « qu'on l'a détaillé ci-dessus, portés année « commune à 45 à 50 sols le boisseau, « peuvent produire 1,100 livres, cy . . . 1,100

« Enfin il perçoit annuellement par quatre « termes égaux les 2,000 livres dues par « MM. les Bénédictins, conformément audit « concordat 2,000

« Tous lesquels revenus reviennent en- « semble, année commune, à la somme de « 4,954 livres, ci 4,954

« On observera cependant que la dernière « adjudication des baux dont les termes « échoiront à la saint Jean-Baptiste pro- « chaine, il y a eu sur toutes les fermes

A reporter. 9,938 l. 10 s.

Report	9,938 l. 10 s.
« 182 livres d'augmentation, cy.	182
« Quant à la dépense actuelle, elle consiste en l'entretien et traitement de vingt-six pauvres invalides, qui y sont entretenus à raison de six sols par jour et huit enfants sur le pied de quatre sols six deniers, qui sont habitans, tant de Saint-Jean que des paroisses voisines, et dont la dépense est revenue le mois de décembre dernier, à la somme de 328 livres 3 sous 6 deniers et par année commune, revient à	3,300
« Il y a de plus sur le compte de l'hôpital actuellement 42 enfants tant trouvés que placés par charité sur l'attestation de leur curé de l'indigence et pauvreté de leur père et mère sur le pied de 48 livres pour chacun an, et qui y sont entretenus jusqu'à l'âge de sept ans et dont l'entretien s'est monté l'année dernière à 2,016 livres, et peut revenir, année courante, à 1,800 livres, y en ayant assez régulièrement de 35 à 40.	1,800
« Les gages des domestiques reviennent par an à	110
« Les appointements de l'aumônier se montent par an à	150
« Ceux du greffier à.	60
« Il est, en outre, chargé de 40 livres de rente seconde au capital de 800 livres qui lui reste à amortir de l'acquisition de la maison où il est établi	40
« Il paye, en outre, au seigneur abbé de cette ville par an deux boisseaux et demi de froment, 3 livres et 2 chapons de cens dus sur leur emplacement où il est bâti et qui reviennent par an à près de . . .	16
« L'entretien dudit hôpital, tant de réparations de bâtisses que de lits et linges pour soulagement des pauvres, revient, année commune, à près de.	200
« Et en total lesdites dépenses à. . . .	5,666 l. 12 s.

« Il se fait de plus, chaque jeudi saint de l'année, dans « toutes les églises de la ville, des quêtes que perçoivent « les dames hospitalières elles-mêmes, qui se chargent du « soin de se procurer des quêteuses ; le produit, qui n'est « pas considérable, s'emploie dans les médicaments, dont « se précautionnent lesdites dames hospitalières pour les « pauvres. Quant aux autres quêtes que font annuellement, « toutes les fêtes et dimanches, dans l'église quelques « dames charitables de la ville, elles les distribuent elles-« mêmes aux pauvres honteux sur les connoissances « qu'elles prennent, par leurs visites, de leur nécessité.... « Tout le linge, matelas et couvertes de lits ont besoin « d'être renouvelés, ainsi que les murs du jardin d'être « réédifiés, lesquelles augmentations et réparations, in-« dispensables pour le maintien dudit hôpital, se monte-« ront à près de 4,000 livres. »

H. 343. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1725-1771. — Comptes rendus par M. Sureau de sa gestion de l'Hôtel-Dieu.

H. 344. (Registre.) — 245 feuillets, papier.

1726-1767. — Comptabilité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean-d'Angély : — 1726. Recettes : 1,933 livres 19 sols 6 deniers. Dépenses : 1,457 livres 10 sols 8 deniers ; — 1767. Recettes 2,475 : livres 13 sols 5 deniers. Dépenses : 4,464 livres 2 sols 10 deniers.

H. 345. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1731. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu, au sujet de la restitution des meubles et hardes des détenus par la veuve Sicard, gardienne de l'hôpital.

P.P. Capucins de Saint-Jean-d'Angély.

H. 346. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1604-1620. — Arrentement d'une pièce de terre sise au fief Combachard, seigneurie de l'abbaye, moyennant 40 sols de rente, outre les droits seigneuriaux, par Josias Dobeterre (Bouchard d'Aubeterre), seigneur de Saint-Martin de la Coudre, à Jean La Serre, sergent royal. — Donation de ladite rente par ledit seigneur aux religieux de Saint-François, à la charge par ces derniers de célébrer annuellement, le 31 décembre, une grand'messe de *requiem* à l'intention de Jeanne de Rivroy, épouse dudit seigneur. — Pièces de procédure pour assurer l'exécution de ce legs.

H. 347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1616-1789. — Contrat constatant le payement d'une somme de dix livres et constitution d'une rente de vingt sols sur une maison sise en la ruelle « qui va de la grand'rue de la porte d'Aunis à la porte du château », au profit du couvent des religieux de Saint-François, par Jeanne Razin, veuve de Robert Dupont, sieur de Charzay, pour la fondation d'un service perpétuel pour le repos de l'âme de son mari.

H. 348. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1622-1789. — Extrait du testament de François Macé, notaire royal et greffier de présentations à Saint-Jean-d'Angély, léguant quinze livres tournois au couvent des P. P. Capucins, quinze livres au couvent des P. P. Cordeliers, dix au curé de la paroisse, cent sols au couvent des P. P. Dominicains ou Jacobins et quinze livres aux pauvres malades de la grande aumônerie, et pièces relatives au même legs.

CORDELIERS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 349. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1605-1789. — Présentation à Jean Dabillon (ou d'Abillon), écuyer, sieur de la Laigne, lieutenant général civil et criminel au siège de Saint-Jean-d'Angély, du testament de Mathieu Ballonfeau, contrôleur pour le Roi, en l'Élection dudit Saint-Jean, léguant entre autres sommes quinze livres de rente aux P. P. Cordeliers, à la charge de dire des messes pour le repos de son âme. — Diverses pièces relatives à l'exécution de ce legs.

H. 350. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1615. — Testament de Catherine Petit, veuve de Jean Perrin, prescrivant à son fils de distribuer cent sols aux pauvres le jour de son enterrement, et pareille somme huit jours après ; fondant une messe annuelle des morts dans la grande église de Saint-Jean-d'Angély, deux autres dans la chapelle des P. P. Cordeliers, et constituant une rente de seize sols pour chacune de ces fondations, rente appuyée sur une maison sise en la rue « qui va du minage aux Jacobins. »

H. 351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1623-1631. — Donation par Françoise Dorin, veuve de Symon Texier, au couvent des P. P. Cordeliers, d'une pièce de vigne de la contenance de cinq gerbes, située au fief de Lerze, seigneurie de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, et de celle de Bessé, à charge par les religieux de dire chaque année une messe de *requiem* à basse voix pour le repos de l'âme de son défunt mari.

H. 352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1635-1789. — Arrentement par le gardien des P. P. Cordeliers, à Jamet Rigondeau, d'une pièce de vigne faisant partie des douves et ruines du château, à la charge de faire un fossé pour l'écoulement des eaux de la poissonnerie et de payer 35 sols de rente seconde. — Arrentement à Jean Bretaud, d'une pièce de terre de deux journaux, sise au fief de l'aumônier, moyennant soixante-dix sols tournois de rente. — Rétrocession desdits arrentements et pièces y relatives.

H. 353. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1672-1679. — Vente par Jean Coullon, sieur du Perat, à Bernard Guinot, écuyer, seigneur de Lonzay, de la moitié d'un pré situé à Saint-Pardoult, seigneurie de La Chambarie, au prix de quarante livres tournois. — Donation aux P. P. Cordeliers de ladite pièce de pré par ledit Bernard Guinot.

H. 354. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1703-1768. — Arrentement par les P. P. Cordeliers de Saint-Jean-d'Angély, à François Rossignol, d'une pièce de terre, située dans les fossés de ladite ville, moyennant vingt sols de rente foncière. — Pièces relatives audit arrentement.

H. 355. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1649-1762. — Cession par Marie Tiraqueau, supérieure de la maison des Ursulines de Saint-Jean-d'Angély, aux P. P. Cordeliers de la même ville, de deux lopins de vignes, situés au fief du grand et petit Combachard et provenant de Suzanne Éméryt, veuve de Pierre Suireau, à la charge de faire dire une messe annuelle. — Commande-

ment fait à la requête de Françoise-Hélène de La Rochefoucauld, supérieure des Ursulines, à Antoine de Rousselot, écuyer, seigneur de Saint-Laurent de la Barrière, d'avoir à lui payer une somme de quatre cents livres sur une maison sise à Saint-Jean-d'Angély.

H. 356. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1708-1765. — Acte constitutif d'une rente de cinq livres, assise sur une maison de la rue « par où l'on va du canton des Forges à la place de Taillebourg », au profit du couvent des P. P. Cordeliers, par dame Anne Berruyer, Charles-Auguste Maichin, écuyer, seigneur de Places, et dame Marie Macé, son épouse.

H. 357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1718-1789. — Cession par Marie Caffin, veuve de Charles-Louis Charrier, procureur du Roi, aux P. P. Cordeliers, d'une rente de vingt livres à elle due par les héritiers René Brunet, à cause d'une maison et autres lieux, à la charge de dire annuellement vingt-cinq messes à la chapelle de Saint-Nazaire, paroisse de Ternant, faubourg de Taillebourg, et pièces y relatives.

H. 358. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1767-1776. — Arrêt du Conseil d'État autorisant des poursuites pour le payement au P. Pierre Fauconnier, gardien de la communauté des P. P. Cordeliers, d'une rente de cinq boisseaux de blé, méture, mesure de Matha, due aux P. P. Cordeliers, par François Audouin, meunier des moulins de Banizaud. — Acte nouvel passé entre les mêmes contractants.

PP. JACOBINS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 359. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1533. — Cession de 65 sols de rente sur une maison et un jardin rue Rose, par Robin Gaultier à frère François Gerny, prieur du couvent des frères prêcheurs.

H. 360. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1511-1735. — Arrentement du moulin à drap de Fossemagne dit « moulin à la Rivallet », par Louis Conhet et Perrine Mangon, sa femme, à Nicolas Nau, avec constitution de trois livres dix sols de rente en faveur du prieur des P. P. Jacobins. — Procédure pour assurer le payement de ladite rente.

H. 361. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1630-1789. — Baillette par le prieur des P. P. Jacobins à Éloy Mathiot, maître chirurgien, d'une place vague le long de la muraille et clos dudit couvent, moyennant trente-deux sols de rente noble, directe et foncière, plus quarante livres.

H. 362. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1659-1779. — Pièces relatives à une rente de quinze livres, assise sur une maison appelée le « Chêne Vert », faubourg d'Aunis, due au couvent des P. P. Jacobins, comme cessionnaires de maître Sébastien Pépin, sieur de La Bretinière.

H. 363. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1673. — Cession d'une rente foncière de dix livres, appuyée sur une petite maison sise au devant de la place Saint-Pierre, faite par René Suireau, sieur de La Bretinière, à Jacques Quand, prieur des frères Prêcheurs ou Jacobins.

H. 364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1675-1789. — Quittance de quarante sols de rente, assise sur une maison située proche les moulins à drap, donnée par le syndic du monastère des frères Prêcheurs à Isaac Gastineau.

H. 365. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1728. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean-d'Angély, donnant mainlevée de sommes saisies à la requête du syndic des P. P. Jacobins, au préjudice d'Adam Denechaud.

AUMÔNERIES DE LUSSEAUD ET DE NOTRE-DAME DES HALLES DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 366. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1631-1682. — Vente par Judith François, veuve de P. Reynier, sieur de La Plante, assesseur criminel de robe

courte à Saintes, à Louis Allenet, d'une maison sise dans la rue « par où l'on va du canton des Bancs au couvent des Jacobins », tenue du prévôt-moine, au devoir de la maille d'or, et chargée, en outre, de vingt-cinq sols de rente seconde au profit de l'aumônier de Lusseaud, moyennant la somme de dix-huit cents livres tournois.

H. 367. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1633-1722. — Procès-verbal de la prise de possession de l'aumônerie de Saint-Cyr-d'Arsay par Pierre Peluchon, avocat, et l'un des administrateurs de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud. — Ferme des biens de ladite aumônerie. — Déclarations et pièces de procédure y relatives. — Vente à Pierre Brunet, par les héritiers de Guillaume Brochard, d'une maison indivise entre eux, située sur la rue « comme l'on va du minage au puy de la Chevalle », tenue du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or et, en outre, de trente sols de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud, moyennant la somme de mille livres. — Déclaration et autres actes se rattachant à ladite maison. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Matha, au nom de l'aumônerie de Lusseaud, par Charles-François Griffon, aumônier (1697).

H. 368. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1645-1789. — Vente par Jean Suireau à Madeleine Hémery, veuve de Jean Debonne, d'une maison sise près du minage, en la seigneurie du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or, quand il fait sa chevauchée, et chargée, encore de six livres de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud, et pièces de procédure pour assurer l'effet de ladite vente.

H. 369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1656. — Sommation par Pierre Sablon, économe de l'aumônerie de Lusseaud, au sieur Cany, fermier d'un lopin de pré, sis près du Lard, d'avoir à lui fournir une grosse de son bail.

H. 370. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1681-1722. — Vente par Marie de Festiveau, veuve de Benjamin de Livene, à Jean Naveau, procureur, d'une maison sise en la rue « par où l'on va du canton des Bancs à la rue de Niort », tenue du prévôt-moine, au devoir d'une maille d'or, quand il fait sa chevauchée, et chargée de quatre-vingt-cinq sols de rente envers les pauvres de l'aumônerie de Lusseaud. — Procédures pour assurer l'effet de ladite vente.

H. 371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces papier.

1682. — Jugement de la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saint-Jean-d'Angély, condamnant Élisabeth Allenet, héritière de feu Jean Allenet, son père, à payer trente sols de rente dus à l'aumônerie de Lusseaud. — Arrérages de 29 livres, échus à la fête de Noël dernière, sur une maison sise à Saint-Jean-d'Angély, rue Matha.

H. 372. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1682. — Déclaration des biens, domaines et héritages que tient et possède à cens et à rentes de l'aumônerie de de Lusseaud, Jean Deffreuche, savoir : une pièce de terre derrière les moulins de Comportet, au devoir annuel de cinq sols.

H. 373. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1682. — Déclaration des biens, domaines et héritages possédés à cens et à rentes de l'aumônerie de Lusseaud, par Marie Gournet, veuve de César Gendron.

H. 374. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1682. — Déclaration fournie par Catherine Macé, veuve de Pierre Maconillard, de deux morceaux de terre tenus de l'aumônerie de Lusseaud au devoir de cinq sols de rente.

H. 375. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1682. — Déclaration par Jacques Rivet, d'une motte à chanvre, sise au fief de l'Aiguille, tenue à rente de l'aumônerie de Lusseaud et de Notre-Dame des Halles, au devoir annuel de deux sols six deniers de cens.

H. 376. (Carton. — 1 pièce, papier.

1682-1683. — Baillette par François d'Iliers de Pandry, directeur des affaires de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, à Jean Fradin, marchand, d'une maison, grange, jardin et pré situés le tout au lieu de La Rouillerie, près Saint-Jean-d'Angély, moyennant trente sols de rente noble,

directe et foncière, au lieu et place du droit du cinquième des fruits payés jusqu'alors.

H. 377. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1682-1707. — Déclaration des domaines et héritages que David Fonteneau tient et avoue tenir à rente noble, des aumôneries de Lusseaud et de Notre-Dame des Halles, et consistant en deux lopins de motte sis au Petit-Marais.

H. 378. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1683-1789. — Déclaration des biens, domaines et héritages possédés par François Chouet et Marguerite de Bonnegens, son épouse, et tenus à cens de l'aumônerie de Lusseaud : une maison rue de la Porte du Château et pièces y relatives.

H. 379. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1683. — Déclaration des biens tenus à rente de l'aumônerie de Lusseaud, par Abraham Beneteau, et consistant en un « lopin de motte » d'environ deux boisselées, situé au fief de l'Aiguille, seigneurie de ladite aumônerie de Lusseaud.

H. 380. (Carton.) 1 pièce, papier.

1683. — Déclaration par Jean Suau qu'il ne possède rien dans les fiefs dépendant de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 381. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1684. — Déclaration par les héritiers d'Alexandre Durouzeau, d'un lopin de motte, d'environ deux boisselées, sis entre le port et Moulinvaux, et tenu à cinq sols de rente de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 382. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1684. — Déclaration d'une « oizillière » de deux journaux, située au Petit-Marais, et tenue de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir de cinq sols de rente par Marguerite Charrier, veuve de Jean Cloché.

H. 383. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1684-1709. — Ordonnance rendue à la requête des chevaliers de Mont-Carmel, pour contraindre le fermier du poids du Roi à présenter le bail en vertu duquel il jouissait des revenus desdits poids, enlevé par lui de l'aumônerie de Lusseaud, à laquelle il appartenait, pour l'établir dans l'ancien Hôtel de ville, en outre à payer vingt-neuf années d'arrérages de sa ferme, sur le pied de huit livres dix sols. — Montant des anciennes fermes. — Procédures relatives au même objet.

H. 384. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1706-1715. — Mémoire et autres pièces de procédure relatifs à une rente de quatre livres, assise sur une maison située près de l'aumônerie de Lusseaud, due à l'hôpital Saint-Louis par Sébastien Griffon, greffier de la chambre du clergé de Guyenne, et Croizé, marchand. — Transaction, au sujet de ce procès et vente des ruines de l'aumônerie de Lusseau.

H. 385. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1715. — Vente par Élisée-Jean-Baptiste Chaillou et Marie Croizé, sa femme, à François Babin, d'un morceau de terre d'environ deux journaux, appelé vulgairement la Tourasse, situé en la seigneurie de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir annuel de vingt sols de cens et moyennant le prix de mille livres.

H. 386. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1716. — Vente par Gabriel Barasseau et Marie Brillaut, son épouse, à Henry Barret, d'une pièce de terre labourable, située dans le fief du Petit-Pilotteau, tenue de la seigneurie de l'aumônerie de Lusseaud, au huitain, moyennant quatre-vingt-deux livres.

H. 387. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1717. — Ferme des revenus de la seigneurie de Lusseaud consentie à Jacques Favre, sieur de La Grave, par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Louis, au prix de six cents livres.

H. 388. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1774. — Titre nouvel d'une rente de trente-cinq sols due à l'aumônerie de Lusseaud sur deux maisons sises rue de la porte de Niort et place de la Halle, par Marie-Jean de La Laurencie, écuyer, seigneur de Leffort, La Vignollée et autres lieux.

H. 389. (Carton.) — Imprimés, 2 pièces, papier.

1523. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, portant réglement pour l'administration des hôpitaux et aumôneries de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

H. 390. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1654-1656. — Compte rendu par Pierre Sablon, procureur, et Jean Morand, tailleur d'habits, économes et dispensateurs des deniers des pauvres de l'aumônerie de Lusseaud.

H. 391. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1683-1687. — Compte rendu par Jean Cardailhac, à l'ordre de Saint-Lazare, de sa gestion des revenus de l'aumônerie de Lusseaud, et pièces justicatives.

H. 392. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1693. — Procès-verbal d'état des lieux de l'aumônerie de Lusseaud, dressé lors de sa désunion de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, par Daniel Rousselet, lieutenant criminel au siège de Saint-Jean-d'Angély.

H. 393. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Reçu de la somme de 100 livres, moitié du prix de ferme de l'aumônerie de Saint-Jean de Lusseaud, tenue à bail par Fradin.

H. 394. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1696. — Nomination d'un économe de l'aumônerie de Lusseaud par l'évêque de Saintes. — Ordonnance de Michel Begon, intendant de la Généralité de La Rochelle, pour le paiement à l'économe des revenus de ladite aumônerie.

H. 395. (Cahier.) — 4 pièces, papier.

1697. — Procès-verbal notarié dressé à l'occasion d'une tentative de prise de possession de l'aumônerie de Lusseaud et de la maladrerie de Saint-Lazare, par Jacques Maisnier, chevalier servant de l'ordre ancien hospitalier et militaire du Saint-Esprit, pourvu canoniquement par Charles Hue, des anciens barons de Courson en Auxerrois, chevalier commandeur de Saint-Pourçain en Auvergne et sous-vicaire général dudit ordre, de la commanderie et maison de Saint-Jean-d'Angély.

H. 396. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1430. — Testament de Jehan Gallerand, bourgeois et échevin de Saint-Jean-d'Angély, par lequel il fonde l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et en confie l'administration aux maire et échevins de ladite ville.

H. 397. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1408-1722. — Cession par Louis de la Maignère à Jehan Gallerand, échevin, et à sa femme Jeanne de Saumur, de sa part dans les dîmes de Marsay. — Mémoire et procédures pour assurer le paiement de ces dîmes.

H. 398. (Carton.) — 6 pièces, papier.

1507. — Testament de Robert Macé, licencié ès lois, sieur d'Annezay, par lequel il donne une rente de dix sols tournois à l'aumônerie Notre-Dame des Halles, avec l'obligation de services anniversaires et d'aumônes annuelles.

H. 399. (Cahier.) — 14 feuillets, papier.

1538. — « C'est le papier des cens et rentes dus à l'au-« mousnerye Nostre-Dame des Halles aux jours et festes « cy-amprès déclairées. »

H. 400. (Cahier. — 10 feuillets, papier.

1599. — « Sommaire, copie et extrait du papier des « ranthes duhes aux pauvres des aumosneries de Nostre-« Dame des Halles, Lussauld et Saint-Michel, faict par « nous, noble homme Jehan Thoreau, sieur de Roussigné,

« et maistre Jehan Mesnard, procureur et pair, administrateurs des pauvres. »

H. 401. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1650. — Extraits du papier censif de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, appartenant aux pauvres de Saint-Jean-d'Angély.

H. 402. (Carton.) — 1 cahier. 10 feuillets, papier.

1654-1710. — Bail à ferme des fiefs de l'Aiguille et du Petit-Pilotteau, contenant 12 journaux de pré, consenti à Pierre Charrier, par Charles Razin, écuyer, sieur du Fief et du Linay, moyennant 38 livres (1654). — Déclaration par Jean Cristin d'une motte, d'une boisselée et demie (1683) située au fief de l'Aiguille, et tenue de l'aumônerie de Lusseaud, au devoir de 3 sols 9 deniers de cens. — Baux à ferme des fiefs de l'Aiguille, du Petit Pilotteau, des dîmes de Marsay, des prés de Moulinvaux, du Lard, cens, rentes, lods, ventes et honneurs, poids du Roi et pré des Portes. — Vente par Catherine Macé, veuve de Pierre Macouillard, et Charles Macouillard, son fils, à Jean Barel, d'une motte de deux boisselées, située fief de l'Aiguille, derrière les moulins de Comportet, tenue de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, au devoir de cinq sols de rente et déclaration deladite motte par Barel (1680). — Ordonnance du sénéchal de Saintonge, rendue à la requête de François d'Iliers de Panday, directeur des affaires de l'ordre de Mont-Carmel, pour l'arpentement du fief de l'Aiguille, appartenant à l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud (1684).

H. 403. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1678-1682. — Arrêts de la Chambre royale et procédures concernant l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, entre les chevaliers de l'ordre de Mont-Carmel, demandeurs, contre les sieurs Lambert et Élie Claveau, administrateurs de ladite aumônerie. « Comme « ils distribuoient les revenus sur des requestes qui leur « estoient présentées par les pauvres de ladite ville et « qu'on ne tenoit plus d'hospitalité dans ladite aumosnerie « des Lusseaux, Messieurs de l'ordre de Notre-Dame de « Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem s'en emparèrent en lad. année 1677, en conséquence de l'édit du « mois de décembre 1672 et autres subséquents qui unis« soient audit ordre tous les hôpitaux, aumôneries, ma« ladreries, et autres lieux pieux où l'hospitalité n'estoit « point gardée. »

H. 404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1681-1789. — Déclaration faite devant le lieutenant général, par Isaac Souchard, d'une maison sise rue Jéhu, tenue par lui de l'aumônerie Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, au devoir de six sols six deniers de rente. — Procédures relatives à cet immeuble.

H. 405. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1683-1684. — Mémoires et poursuites pour assurer le service des rentes dues aux aumôneries de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud.

H. 406. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1693. — « Papier censif du fief personnier de Saint« Phelix, esquel les seigneurs de Saint-Phelix y prennent « troix huictiesmes et une vingtiesme partye; M. Pierre « Pineau, sieur des Guilloteaux, une dixiesme partye, plus « une huictiesme partye qu'il a aquize par décret de feu « Daniel Lescuyer, et une vingtiesme partye qu'il a aussy « aquize du sieur Bazin; les héritiers de feu Chevezac, « une autre huictiesme partye, ceux de feu M. Christophe « Foucher une autre huictiesme et la dame de la Royrie une « vingtiesme partye. La recepte commencée à faire par « ledit sieur Pineau, tant de son chef que comme fermiers « des autres personniers, terme de Sainct-Lucq 1633. »

H. 407. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1654-1687. — « Inventaire de pièces que M. Car« dailhac, esconome de l'aumousnerie de Nostre-Dame des « Halles et de Lusseaud, a représenté à M. de Pandry, di« recteur des affaires de Nostre-Dame de Mont-Carmel et « de Saint-Lazare de Jérusalem. » — Déclaration à la Chambre royale des revenus de ladite aumônerie, par Cardailhac.

H. 408. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1697. — Supplique adressée à l'évêque de Saintes, par Charles-François Griffon et Alexandre Mallet, administrateur de l'aumônerie de Notre-Dame des Halles et de Lusseaud, pour obtenir l'installation dans cet établissement

des filles hospitalières. — Nomination de Marie Mesnard de La Tâcherie et de Marie Mesnard de Jarry, filles hospitalières.

H. 409. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1445. — Donation par Jean Haurry, aux prêtres compagnons Dieu servants en l'église Notre-Dame des Halles, de deux maisons sises dans la rue « par où l'on va de l'or- « loge à l'église Nostre-Dame et d'autre aux vieilles « douhes de ladite ville, » à la charge de dire des messes pour le repos de son âme.

H. 410. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1483. — Arrentement par les compagnons Dieu servants de Notre-Dame des Halles à Étienne Raynart, avocat du Roi en Saintonge, et Perette Arnaude, sa femme, d'une maison située rue des Babouins « par où l'on va de « l'orloge de la ville à la halle », moyennant vingt livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. »

H. 411. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1494. — Donation d'une maison sise « rue Rouze » aux chapelains de Notre-Dame des Halles par Jean Roy, « licencié en décrets », « pour le logement du plus ancien compagnon qui n'en posséderoit pas », à la charge par celui-ci de dire une messe à l'autel édifié dans la dite église par le donateur.

H. 412. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1510. — Testament de Jean Guiet, léguant trente livres de rente aux compagnons Dieu servants en l'église séculière et collégiale de Notre-Dame des Halles.

H. 413. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1511. — Donation d'une rente de onze livres par Marguerite Disse, veuve de Jean Brun, seigneur de La Madeleine, aux chapelains de Notre-Dame des Halles.

H. 414. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1519-1523. — Ordonnance de François Ier, enjoignant au sénéchal de Saintonge de juger la cause pendante devant lui, au sujet d'une rente de dix livres réclamée par les compagnons de l'église Notre-Dame des Halles à Catherine Méhée. Cette dernière invoquait sa noblesse pour demander l'évocation de l'affaire aux grandes assises de Saintonge.

H. 415. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1526. — Échange entre les compagnons chapelains de l'église Notre-Dame des Halles, d'une part, et Jean Dulac, écuyer, seigneur de La Séart, et sa femme Tomsquyne de Seguen, d'une rente de treize livres sur une maison, contre une rente de même somme due par ledit sieur sur les seigneuries de La Giraud, Fontaine et Estray.

H. 416. (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1550-1721. — Échange entre les héritiers Jean Robin et Louis-Alexandre Charruaud, de maisons situées rue Plantechoux et rue Porte-Gérie, grévées de rentes, en faveur de la chanoinerie de Notre-Dame des Halles et du prieur des Jacobins.

MALADRERIE DE SAINT-LAZARE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

H. 417. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1469-1661. — Ordonnance royale de Louis XI pour contraindre le receveur Chaillou à payer deux années d'arrérages d'une rente de huit livres, accordée aux ladres sur la recette de Saintonge par les rois ses prédécesseurs. — Procédures pour assurer le service régulier de ladite rente.

H. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1536-1677. — Donation entre-vifs par Jean Blanchard et Marguerite Cerizay, son épouse, de la moitié d'une maison située carrefour des Bancs, sur laquelle ils associent une rente de cinq sols en faveur des ladres et 40 sols à distribuer aux pauvres à chaque fête des défunts. — Sentence de la sénéchaussée de Saintonge et procédures pour assurer le payement de ladite rente.

H. 419. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1574-1700. — Déclaration par Jacques Trizon, lépreux et gardien de la maladrerie de Saint-Lazare, des domaines, héritages, rentes et droits de ladite maladrerie.

Mémoires des titres concernant les aumôneries et maladreries de Saint-Jean-d'Angély, produits par l'ordre de Saint-Lazare dans une instance pendante à la Chambre royale.

H. 420. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1588-1714. — Jugement rendu en faveur de Jean Mesnard, administrateur des pauvres ladres, contre Bertrande Dupont, veuve de Pierre Boiceau, Hugues Fouchier, sieur de Virou, Laurent Grolatier et Marie Dupont, sa femme, relativement à une rente de vingt sols léguée aux ladres, pour les frais d'un dîner, par Robert Dupont, sieur de Charsay.

H. 421. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1676-1678. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Saint-Lazare de Saint-Jean-d'Angély, sise faubourg de Taillebourg, paroisse de Ternant, par l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel. — Ordonnance royale pour le transfèrement à Saint-Mesmin, près d'Orléans, de tous les lépreux de France. — Arrêt de la Chambre royale pour les saisies de deniers entre les mains de MM. de Notre-Dame de Mont-Carmel.

H. 422. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1683. — Procédures engagées entre messire Michel-François Le Tellier, marquis de Louvois, en sa qualité de grand-vicaire général de l'ordre de Mont-Carmel, et Joachim Dupuy, fermier de la maladrerie de Saint-Lazare, contre Pierre Régné, sieur de La Paillerie, au sujet du dommage causé dans le jardin de la maladrerie par les vaches du défendeur.

H. 423. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1687. — Enquête faite à la requête de Tangy, commandeur de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de l'expulsion de Joachim Dupuy, fermier de la maladrerie de Saint-Lazare.

H. 424. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697. — Lettres et notes relatives au payement du prix de ferme de la maladrerie de Saint-Lazare par Joachim Dupuy.

H. 425. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697-1698. — Procès-verbal de la prise de possession de la maladrerie de Saint-Lazare de Saint-Jean-d'Angély, par Charles-François Griffon, administrateur de l'aumônerie Notre-Dame des Halles et de Lusseaud. — Bail à ferme de ladite maladrerie.

H. 426. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Sommation à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jacques Loustallot, sieur de Baudinières, adjudicataire des domaines de la maladrerie de Saint-Lazare, d'avoir à signer l'arrentement à lui consenti, moyennant trente-six livres.

H. 427. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1635-1657. — Quittance donnée par Martiale Reignier, veuve de Jean Bonnain, lépreux, et Jacques Tizon, lépreux, gardien de la maladrerie de Saint-Lazare, à Dom Léonard Chastel, syndic des P. P. Bénédictins, pour les quartiers de mouton et de merluche, droit de faitage, dus annuellement à la maladrerie de Saint-Lazare, le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

H. 428. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1708. — Mémoires des réparations nécessaires aux bâtiments de la maladrerie Saint-Lazare.

H. 429. (Carton.) — 1 pièce, papier

1709. — Quittance du prix des travaux de réparations et d'entretien exécutés à la maladrerie de Saint-Lazare.

H. 430. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1588. — Ordonnance sur requête rendue par René de Cumont, écuyer, sieur de Fiefbrun, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, autorisant Jean Bonnin et Jeanne Roy, sa femme, lépreux, à continuer d'habiter la maladrerie de Saint-Lazare, à la charge de ne fréquenter personne.

Confrérie de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-d'Angély.

H. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1552-1789. — Jugement de la cour de la sénéchaussée de Saintonge, condamnant Jean Roy à payer au syndic de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste vingt sols tournois de rente, payable à Noël, pour une maison et jardin, sis rue Saulnier, « comme l'on descend du carrefour des Brebian, ou de la Chevrye, » et procédures y relatives.

Maison hospitalière ou aumônerie de Taillebourg.

H. 432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1676-1677. — Arrêt de la Chambre royale, rendu par défaut, au profit de MM. de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, contre Dager, administrateur et professeur de la maison hospitalière et aumônerie de Taillebourg, paroisse de Saint-Savin, diocèse de Saintes, condamnant ce dernier à se désister et départir au profit dudit ordre de la possession et jouissance de ladite aumônerie, et pièces de procédures y relatives.

Fondation d'une aumône aux Touches.

H. 433. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1729. — Testament de Suzanne de Gréaume, veuve de Jean Thoury, sieur de La Barrière, fondant une aumône annuelle et perpétuelle de dix boisseaux de méture, en faveur des pauvres de la paroisse des Touches, à prendre sur la rente seconde de vingt-deux livres à elle due sur les moulins à eau du Béchereau, autrefois appelés Gattegrain, en la paroisse des Touches.

Hospice civil de Saint-Martin de Ré.

H. 434. (Carton.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier, 1 sceau.

1674-1745. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Saint-Martin (île de Ré), pour remettre aux religieux de la Charité l'hôpital Saint-Honoré, dont aucun titre ne constate la fondation (17 juin 1674). — Lettres patentes du roi Louis XIV, autorisant l'établissement à Saint-Martin de Ré des religieux de la Charité de l'ordre Saint-Jean-de-Dieu, et leur confiant l'administration de l'hôpital (juillet 1695). (Jarnain, administrateur de l'hospice, écrit le 6 vendémiaire an VIII que l'existence de cet hôpital date d'au moins cinq cents ans, d'après un compte rendu en 1559, perdu aujourd'hui). — Lettres patentes du roi Louis XIV sanctionnant la fondation de l'hôpital Saint-Louis de Ré (août 1705). — Donation par Robert de Pierre-Pont, gouverneur de l'île de Ré, de cinq cents livres de rente, au capital de dix mille livres, aux religieux de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, fixés à Saint-Martin de Ré, pour être employées au soulagement de six pauvres femmes dudit lieu, à la charge de la célébration annuelle, à partir du décès du testateur, d'une grande messe de *requiem*, avec vêpres et sermon (19 avril 1681). — Fondations : d'une messe basse par Jeanne Sibille, veuve de Josué Mousnier, qui a donné mille livres pour la construction d'une chapelle dans l'hôpital Saint-Louis (25 février 1714) ; — de messes basses, par Pierre Bernard, donateur d'une rente de dix livres (29 août 1716); — d'une messe basse, par Antoine Blay, donateur d'une rente de huit cent-cinquante-trois livres quinze sols onze deniers (10 août 1744) ; — par Josué Baudin, donateur de vingt-quatre mille livres pour la fondation de six lits à l'hôpital (2 décembre 1745).

H. 435. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1765-1777. — Fondation d'un service anniversaire pour le repos de l'âme de messire Moreau, curé de Saint-Martin de Ré, qui a légué dix mille livres pour la fondation d'un hôpital destiné à secourir de pauvres femmes (3 février 1765). — Procès entre les administrateurs de l'hôpital de Saint-Martin de Ré et ceux du collège Mazarin, relativement à l'exercice du droit féodal revendiqué par ces derniers sur les marais achetés, de M. de Choisy, des deniers provenant du don de M. Josué Baudin, et constatation du droit des héritiers Baudin de faire admettre les infirmes qui doivent occuper les six lits par lui fondés. — Testament de Suzanne Gigour des Gravilliers, portant don de neuf mille livres, fondation d'un service de *de Profundis* et compte rendu de l'exécuteur testamentaire (1er mai 1754-15 septembre 1766). — Donation du P. O'Kelly, prêtre irlandais, ci-devant aumônier de la citadelle de Saint-Martin de Ré, à l'hôpital dudit lieu, des biens mobiliers qu'il se trouverait avoir au jour de son décès, et transaction à ce sujet entre les administrateurs de l'hospice et les Augustins de La Rochelle (11 janvier 1769-31 janvier 1770). — Acte reçu par Mala et Dupont, notaires, aux termes duquel Philibert Fournier, prêtre,

verse une somme de quatre mille cinq cents livres pour les honoraires de l'aumônier de l'hospice Saint-Louis (17 août 1776). — Testament de Marie-Marguerite Giraud Quéroux, qui donne à l'hospice quinze cents livres et fonde une messe basse (14 août 1777).

H. 436. (Carton.) — 16 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1559-1789. — Procès-verbal de reprise de possession de la maison principale de Saint-Honoré et des dépendances de cet établissement hospitalier. — Constatation de l'état des lieux. — Prise de possession, en vertu d'une autorisation royale accordée à la demande de Begon, intendant de la Généralité de La Rochelle, d'un marché construit sur le terrain appartenant, avant la révocation de l'Édit de Nantes, au Consistoire et au temple du Culte réformé et affectation de cet emplacement à la fondation d'un hôpital de femmes (13 novembre 1706). — Baux à ferme et cahier des charges relatifs audit local, et transactions intervenues entre l'administration municipale et celle de l'hospice et les sieurs Seguin, Maher, Penetreau Desaugiers (1714-1789). — Acquisition, du comte de Choisy, de marais salants à Loix, par suite de la donation de Josué Baudin, neuf livres, deux aires (Chameau, notaire 13 janvier 1759). — Acquisition par les religieux de la Charité (1), du sieur David Dulacq, des maisons voisines de l'église paroissiale, avec plan; Penaud, notaire (1720-1777). — Acquisition par les religieux de la Charité, du sieur Riché, intendant du gouverneur, des maisons sur l'emplacement de l'*Hôtel des Cadets,* moyennant deux mille deux cent cinquante livres et une rente foncière de cent livres envers le comte de Choisy; Penaud, notaire (15 avril 1720). — Arrêt du Parlement de Paris, autorisant l'amortissement de ladite rente de cent livres (9 mars 1750), et transaction intervenue en conséquence (Deroulède, notaire à Angoulême). — Cession faite au Roi par les religieux de la Charité, desdites trois maisons, pour y établir « le logement des cadets « gentilshommes des bataillons coloniaux », sur la place d'armes, moyennant deux mille cinq cents livres de rente, au capital de cinquante mille livres. — Acquisition par les religieux de la Charité de deux pièces de vignes (aujourd'hui en prés) sises l'une aux Plumées (commune du Bois), l'autre au Verelou (commune de Saint-Martin de Ré), l'une et l'autre de la contenance de dix ares quatre vingt-dix-neuf centiares (1726); — d'une maison faisant corps avec l'hôpital Saint-Honoré (1777-1778); — d'une pièce de vigne à La Couarde, affermée à moitié des fruits par les religieux de la Charité (1720); — de la vigne dite de l'Hôpital, près des murailles de la ville; — de deux maisons des sieurs Chollet et Amiand; — de la maison du sieur Pierre Bouhier (Jamain, notaire); — d'une maison en face de la place d'Armes (aujourd'hui transformée en jardin); — de la maison du sieur Braudon, proche le puits de la Croix; — de la maison de la dame de Barin. — Arrêt du Conseil du Roi autorisant l'agrandissement de l'hôpital Saint-Honoré. — Requête des habitants pour s'opposer à ces dispositions. — Réponse du prieur des Charitains. — Revendication par les Charitains du terrain dit Jeu de prix occupé par les habitants de Saint-Martin. — Bénédiction du sanctuaire, de l'autel, du chœur, de la sacristie et du cimetière des Charitains (1602-1778). — Transcription des actes de propriété et d'acquisition des Charitains pour l'hospice Saint-Honoré (1774-1780.)

(1) Le registre de 1771 des religieux de la Charité constate que « l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Saint-Martin-de-Ré a été gouverné par les bourgeois dudit lieu, pendant plus de deux cents ans, ce qui se prouve par les comptes qu'ils ont rendus

H. 437. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1782-1790. — Journal des actes capitulaires des religieux de la Charité.

H. 438. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1727-1788. — Revenus de l'hôpital Saint-Honoré, sous la gestion des Charitains.

H. 439. (Carton.) — 150 pièces, papier, dont 20 détériorées par l'humidité.

1600-1700. — Titres des successions des bienfaiteurs de l'hospice : le curé Moreau, Gaillard, et procédure, pour entrer en possession desdits legs.

H. 440. (Carton.) — 150 pièces, papier (en très mauvais état).

1720-1750. — Procès entre les administrateurs de l'hospice et le sieur Dugé Bernonville, au sujet d'une rente de douze livres dix sols, dont ce dernier se prétendait créancier.

H. 441. (Carton.) — 140 pièces, papier (rongées et en mauvais état).

1759-1760. — Titre de la succession Desgravilliers, l'une des bienfaitrices de l'hôpital.

H. 442. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1686. — Acquisition de la maison Pierre Boutier, pour agrandir l'hospice Saint-Honoré. « Pierre Pont fait « don à l'hospice de cinq cents livres de rente annuelle « rachetable de dix mille livres à prendre sur ses biens « après son décès, à la charge par l'hospice d'obtenir son « établissement régulier par lettres patentes duement « enregistrées. Les habitants de Saint-Martin ayant sup- « plié l'Intendant de la province de faire exécuter les vo- « lontés du donateur, et, d'autre part, le Roi ayant été « informé que ses troupes manquaient de secours en l'île « de Ré, ordonna à M. Demuyn, intendant du pays d'Au- « nis, d'établir des religieux de la Charité dans ladite île. « En conséquence, on y envoya trois de ces religieux qui y « arrivèrent le 16 juin 1674, et furent mis en possession, « le lendemain, des titres, effets et locaux dudit hôpital, « ainsi qu'il appert de l'acte d'assemblée des habitants de « Saint-Martin, en date du 17 juin 1674. Cet établissement « a été confirmé par lettres patentes du 4 novembre 1695, « enregistrées au Parlement de Paris, à la Chambre des « Comptes et à la Cour des Aydes. Antérieurement à cette « époque, l'hôpital qui avait été établi à Saint-Martin de « Ré, dès le treizième siècle, sous le nom d'Hôtel-Dieu ou « de Saint-Julien, était un établissement laïque, administré « par les habitants qui étaient administrateurs chacun à « leur tour. »

H. 443. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1728. — Succession Nolleau. — Cession de mobilier à l'hospice Saint-Louis.

H. 444. (Carton.) — 159 pièces, papier.

1669-1777. — Conflit entre le curé Pinelière, de Saint-Martin et l'administration hospitalière. Le curé Pinelière se prétendait le premier administrateur de l'hôpital de Saint-Martin de Ré, il revendiquait le droit de faire les convocations, donner les billets d'entrée, occuper la première place au bureau, proposer les matières sur lesquelles devaient porter les délibérations, dire le premier son opinion, recueillir celle des autres administrateurs, etc. Il s'était même emparé de la clef de l'armoire qui contenait les registres des délibérations et refusait de remettre cette clef à ses collègues et même de leur communiquer les registres, ce qui fit l'objet d'un jugement en date du 16 février 1775, par lequel le sénéchal de Saint-Martin autorisait les administrateurs de l'hôpital à faire lever la serrure aux frais de l'abbé Pinelière. Les prétentions du curé étaient contestées par le sénéchal et le procureur de la baronnie de l'île de Ré, administrateurs nés de l'hôpital, ainsi que par les administrateurs élus par les habitants de Saint-Martin. Le procès s'est terminé par un arrêt du Parlement (30 juillet 1776), lequel, tout en reconnaissant que le curé était administrateur né de l'hôpital, déclarait qu'il n'avait droit à aucune préséance sur les autres administrateurs, et qu'au point de vue du rang, il ne venait qu'après les deux autres administrateurs nés, le sénéchal et le procureur de la baronnie de l'île de Ré, c'est-à-dire, le troisième. — Donation par le père O'Kelly, à l'hôpital, de tous ses meubles et objets mobiliers et d'une somme de cinq cents livres (1669-1672), et procès entre l'administration, le trésorier Guillobé jeune, et la veuve Hurtaud, pour assurer à l'hospice la jouissance intégrale de ladite donation.

H. 445. (Carton.) — 10 pièces, papier.

1741-1776. — Plans des vignes qui appartenaient à l'hôpital Saint-Honoré; — de la vigne dite la Tour du Moulin; — du moulin des Carreaux; — des bâtiments de l'hôpital et du cimetière; — du Jeu de prix; — des maisons acquises pour l'agrandissement de l'hôpital des Cadets, dressés par le P. Bouxin, le P. Ignace Joubin des Marières, l'ingénieur Bannanaud et le P. Ignace.

H. 446. (Carton.) — 8 pièces, papier.

1741-1776. — Présentation, nomination et traitement des aumôniers. — Entretien de la chapelle et des oratoires. — Correspondance entre l'autorité diocésaine et l'administration hospitalière.

H. 447. (Cahier.) — 76 feuillets, papier.

1717-1723. — Comptes de gestion rendus par le receveur Étienne Aujol.

H. 448. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1628. — Comptes de gestion rendus par le receveur Pierre Durand.

H. 449. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1632-1611. — Comptes de gestion rendus par le receveur Pierre Baudin.

H. 450. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1642-1647. — Comptes de gestion rendus par le receveur Louis Boissonnière.

H. 451. (Cahier.) — 51 feuillets, papier.

1647-1654. — Comptes rendus par le receveur Jean Deramé.

H. 452. (Cahier.) — 36 feuillets, papier.

1654-1660. — Comptes rendus par le receveur Mathurin Apierre.

H. 453. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1658-1659. — Comptes rendus par le receveur Pierre Lambert.

H. 454. (Cahier.) — 23 feuillets, papier dont 3 rongés.

1660-1663. — Comptes rendus par le receveur Gabriel Sourisseau.

H. 455. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1663-1669. — Comptes rendus par le receveur Vincent Mestay.

H. 456. (Cahier.) — 13 feuillets, papier.

1709-1722. — Comptes rendus par le receveur Fierdesbras.

H. 457. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1722-1732. — Comptes rendus par le receveur Jacques Ariaud.

H. 458. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

1738-1742. — Comptes rendus par le receveur Henry Penaud.

H. 459. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1742-1750. — Comptes rendus par la veuve Hurtaud.

H. 460. (Carton.) — 2 cahiers de 22 feuillets, l'un des recettes, l'autre des dépenses.

1750-1761. — Comptes rendus par le receveur Plaideau Girard père.

H. 461. (Carton.) — 2 cahiers, l'un de 9 feuillets, pour les recettes, l'autre de 13 pour les dépenses.

1761-1764. — Comptes rendus par le receveur Sicateau Plaideau.

H. 462. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1764-1772. — Comptes rendus par le receveur Guilbobé jeune.

H. 463. (Cahier.) — 21 feuillets, papier.

1773-1781. — Comptes rendus par le receveur Chesneau jeune.

H. 464. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1781-1786. — Comptes rendus par le receveur Valleau Greland.

H. 465. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1778-1789. — Livre des recettes de l'hôpital royal de Saint-Louis.

H. 466. (Carton.) — 150 pièces, papier.

1765-1788. — Adjudication de la boucherie de carême, au profit de l'hospice.

H. 467. (Carton.) — 5 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance entre l'administration hospitalière et l'Intendant, au sujet d'une somme de

quatre mille cinq cents livres placée au Trésor au profit de l'hospice.

H. 468. (Registre.) — 205 feuillets, papier.

1770-1790. — Journal des rentes de l'hôpital Saint-Honoré avant et pendant la gestion des Charitains. — Produit des vignes, prix du blé, du vin et charges.

H. 469. (Registre.) — 6 cahiers, papier.

1674-1789. — Inventaire des titres, fondations, revenus de l'hôpital Saint-Louis; des comptes annuels des recettes et des dépenses des Charitains.

H. 470. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1775-1789. — Journal des recettes du prieur des Charitains.

H. 471. (Registre.) — 15 feuillets, papier.

1780-1789. — Journal des dépenses du prieur des Charitains.

H. 472. (Carton.) — 8 pièces, papier.

1741. — Installation des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, pour le soin des infirmes et malades indigents, dans l'hôpital Saint-Louis (12 avril 1741).

H. 473. (Carton.) — 5 cahiers, papier, formant 153 feuillets, papier.

1706-1789. — Délibérations des administrateurs de l'hospice Saint-Louis et des sections réunies des hospices Saint-Louis et Saint-Honoré. — Transcription du testament du curé Moreau, bienfaiteur de l'établissement : « Je « donne et lègue, après mes dettes payées et les susdits « legs et donations ci-dessus et plus bas remplis, tous mes « autres biens meubles et acquêts, créances et généralement tout ce qui peut et pourra m'appartenir lors de ma « mort, au profit des *pauvres* de cette paroisse et pour en « faire un emploi auxdits *pauvres*. Je prie mon exécuteur « testamentaire d'avertir, aussitôt ma mort, MM. les curé, « syndyc et principaux habitants de la paroisse que « mon intention est qu'ils aient au plus tôt des lettres-« patentes pour l'établissement en forme d'un *hôpital* pour « y recevoir et secourir les *pauvres femmes malades* et « pour donner aux *pauvres honteux* les secours nécessaires « par les soins et les mains des dames de la charité, au-« tant qu'il plaira à Dieu en conserver la confrérie et des « autres personnes qui seront commises pour cet emploi « par lesdits curés et habitants, de l'avis et consentement « de mes seigneurs les évêques de La Rochelle; et, en cas « que dans six mois après ledit avertissement, ils n'aient « pas porté toutes leurs diligences pour l'accomplissement « de mon intention, qui est l'érection dudit hôpital, je veux « que ladite donation ainsi faite tourne au profit des deux « hôpitaux de Fontenay-le-Comte, chacun par moitié, et « qu'en ce cas, il soit seulement mis entre les mains desdi-« tes dames de la charité de cette ville la somme de six « cents livres une fois payée, à la charge audit hôpital de « cette ville ou à ceux de Fontenay, de faire dire à perpé-« tuité par celui ou ceux qui profiteront desdits legs, cha-« cun une messe par semaine à perpétuité pour le repos de « mon âme et celles de mes parents et bienfaiteurs et aussi « un service anniversaire à perpétuité le jour de ma mort « ou plus proche d'icelui non empêché. Fait à Saint-« Martin, le 21e jour de février 1705 (Signé) JEAN MOREAU, « curé de Saint-Martin. »

H. 474. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1778-1789. — Copie de lettres de l'administration hospitalière.

MAISON DES PAUVRES DE LA FLOTTE (ILE DE RÉ).

H. 475. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1662-1780. — Testament de Catherine Prou fondant la maison des pauvres de la paroisse de La Flotte (île de Ré) pour les malades et l'éducation de la jeunesse. — Testament de Françoise Joubert, femme de Joachim Bernard, en faveur de la maison des pauvres (Mestayer, notaire). — Arrentement par Jean Rigalleau, boucher, et Madeleine Cochard, sa femme, demeurant à Saint-Martin de Ré, « d'une maison sise au bourg de La Flotte, en la dizaine des bancs, faisant face à la maison des pauvres, n'y ayant que la rue entre deux » à messire Jean-Simon Davy, curé de l'église dudit bourg, Jacques Goguet-Massivet, et Michel Porsin-Coursolles, marchands et marguilliers de ladite église et fabrique, directeurs et administrateurs nés de la maison servant à l'usage des pauvres malades et à l'éducation de la jeunesse dudit bourg, et Mathieu Sicalteau-Lara, marchand, procureur et receveur de ladite maison des pauvres. Cette maison est dite de la buanderie. — Vente du jardin au levant

de ladite maison faite à la maison des pauvres et école de charité de la paroisse de La Flotte, par messire Jean-Simon Pennetreau Des Augiers, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, et Marie-Françoise-Esther Souchar, son épouse (Riguelin, notaire).

H. 476. (Carton.) — 4 pièces, papier.

1725-1790. — Établissement dans la paroisse de La Flotte (île de Ré) de deux filles de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, pour avoir soin des pauvres malades, leur distribuer des charités et aumônes qui leur sont faites et instruire les petites filles. — Mémoire au sujet d'une contestation entre les sœurs et le curé, suivi de la consultation de l'avocat. — Rapport de Gustave Dechezeaux (depuis député à la Convention nationale, décapité et réhabilité), au sujet des propositions adressées au supérieur de l'institut des sœurs de la Sagesse, sur leur appel à l'administration de l'hospice et prise en considération de ces propositions par l'assemblée des habitants.

H. 477. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1753. — Livre des rentes appartenant à la maison des pauvres de La Flotte, commencé le 26 septembre par Me Mathurin Riguelin, notaire royal, à La Flotte, à la réquisition du sieur Jacques Goguet-Coutanseau.

H. 478. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1767-1778. — Rentes dues à la maison des pauvres de La Flotte. — Noms des débiteurs : Jean Thelly et sa femme : 36 livres. — Pierre Guilloton : 25 livres ; — Etienne Dupeux : 20 livres ; — Jacques Massé : 20 livres ; — François Lebon : 12 livres ; — Jacques Martin : 15 livres ; — veuve Maurice Mestayer : 17 livres ; — Jacques Martineau : 10 livres : — Pierre Bernard : 9 livres : — André Texier : 7 livres ; — Thomas Porsain : 5 livres : — Pierre Escrand : 6 livres ; — Jean Bureau : 3 livres ; — Pierre Manguis : un quart de vin blanc et 50 sols. — Jacques Rousseau : deux tiers d'un quart de pipe vin blanc et la moitié d'une poule ; — veuve Jean Du Reffe, de Rivedoux : 10 livres.

H. 479. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1717-1782. — Inventaire des titres et rentes dues à la cure et à la fabrique ; — des noms des notaires qui ont reçu les actes concernant la fabrique et le curé ; — des meubles appartenant à la maison des pauvres.

H. 480. (Carton.) — 51 pièces, papier.

1726-1790. — Comptes de gestion de la maison des pauvres signés par J. Coutant, Sicateau, procureur des pauvres, J. Morineau, curé de La Flotte, Thomas Goguet, procureur des pauvres, et André Cognacq. — A ces comptes est annexée une lettre de l'abbé Moulin, secrétaire de Mgr. de Menou, aux armes épiscopales (de gueules à la bande d'or) relative à la vérification desdits comptes (1).

(1) Six sœurs de la charité de Saint-Lazare ont été établie à Saint-Martin (de Ré) par lettres patentes d'août 1705, enregistrées en mars 1706 pour montrer à lire à la jeunesse, et administrer une fondation de dix lits pour les femmes malades.

Trois sœurs du Monterre ont été établies à Ars (de Ré) par acte du 15 décembre 1721 approuvé par l'évêque de La Rochelle, pour instruire la jeunesse, visiter et panser les pauvres malades de la paroisse.

FIN DE L'INVENTAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

TABLE DE L'INVENTAIRE

DES FONDS HOSPITALIERS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

Paris. — Société d'imprimerie PAUL DUPONT, 41, rue J.-J.-Rousseau (Cl.) 28.7. 82.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 13 21 04 021 0